

THÈSE de DOCTORAT



de l'UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

Présentée et soutenue par

Madame Osanne BILLAND

Le 18 décembre 2025

Analyse croisée des trajectoires et conditions de transition des systèmes agri-alimentaires territoriaux, à partir des cas de la Communauté d'Agglomération du Sicoval et du PETR d'Ariège

École doctorale : TESC Temps, Espaces, Sociétés, Cultures

Spécialité : Sciences économiques

Unité de recherche : LEREPS - Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur l'Economie, les Politiques et les Systèmes Sociaux

Thèse dirigée par Monsieur Gabriel COLLETIS

Composition du jury

Rapporteure : Mme Salma LOUDIYI

Rapporteure : Mme Claire CERDAN

Examineur et Président : M. Frédéric WALLET

Examinatrice : Mme Marie HOUDART

Examinatrice : Mme Valérie ANGEON

Directeur de thèse : M. Gabriel COLLETIS

**UNIVERSITÉ
TOULOUSE
CAPITOLE**



Résumé

L'alimentation est désormais reconnue comme un déterminant majeur de la santé publique, au croisement de défis à la fois sociaux, écologiques et économiques. Depuis les années 2000, la remise en cause du modèle agro-industriel dominant a conduit au développement d'initiatives nouvelles, considérées comme alternatives. Si la transition suppose une transformation profonde de ce système, celui-ci semble aujourd'hui verrouillé et ces initiatives peinent à impulser des changements structurants. Des travaux récents soulignent l'intérêt d'une approche territoriale des transitions, notamment depuis l'apparition des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Cette thèse vise alors à interroger les modalités et facteurs de transition des systèmes agri-alimentaires à l'échelle des territoires, en nous appuyant sur l'approche des transitions sociotechniques, l'économie de proximité et la théorie de l'acteur-réseau. Nous analysons en particulier le rôle des PAT dans les transformations en cours, au travers de deux cas : la Communauté d'agglomération du Sicoval et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Ariège. Nous cherchons à dépasser les analyses centrées sur les initiatives pour envisager la transition comme un ensemble de reconfigurations progressives, instables et situées de réseaux sociotechniques, imbriquées dans différentes échelles spatiales et institutionnelles. Notre recherche repose sur une méthodologie qualitative combinant observations participantes, entretiens et analyse documentaire. Elle s'ancre également dans un protocole de recherche-action sur le cas du Sicoval, permettant de porter un regard sur la transition en train de se faire. Les résultats montrent que la transition des systèmes agri-alimentaires dépend des configurations locales d'acteurs, de leurs représentations, des ressources mobilisables ou encore de leur capacité à coopérer. Elle repose sur un processus d'enrôlement mettant en jeu des registres pluriels et participe à la construction de nouvelles modalités de coordination. A cet égard, nous défendons l'idée que les PAT sont des outils de traduction et d'intermédiation propices à l'expérimentation et l'action collective, mais dont la portée transformationnelle reste encore limitée et confrontée à des verrous multiples. En définitive, cette recherche contribue à enrichir les travaux sur l'approche spatiale des transitions, en mettant en lumière le rôle des territoires - en tant qu'espaces relationnels – dans les reconfigurations en cours.

Mots-clés : transitions sociotechniques, territoire, système agri-alimentaire, réseau, PAT

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement mon directeur de thèse, Gabriel Colletis, de m'avoir orientée dans cette voie et de m'avoir accordé toute sa confiance aux différentes étapes de la thèse. Je vous remercie tant pour vos conseils, vos relectures, votre soutien, nos échanges que votre disponibilité à chaque fois que j'en exprimais le besoin.

Je souhaite remercier Salma Loudiyi, Claire Cerdan, Frédéric Wallet, Valérie Angeon et Marie Houdart d'avoir accepté de participer à mon jury et de discuter mon travail de recherche.

Un grand merci aux membres de mon comité de suivi, Valérie Angeon, Stéphanie Fournier et Amélie Gonçalves, dont les conseils m'ont été précieux et m'ont permis d'avancer dans mon cheminement.

Je remercie mes anciens collègues du Sicoval, avec lesquels j'ai eu un grand plaisir à travailler. Une pensée particulière pour mes encadrants, Caroline Ach et Rémi Dutard, qui m'ont accompagnée et se sont démenés pour défendre et porter le PAT. Une pensée pour Laura Vallée-Hans, collègue et amie avec qui nous avons sillonné le territoire et partagé cette aventure, entre les ateliers de concertation, les événements et les difficultés que nous tentions de surmonter. Un remerciement à Maya et Marjorie, les deux stagiaires que j'ai eu la chance d'encadrer et avec qui nous avons avancé sur le chemin de la solidarité alimentaire. Merci également à Pascal Chicot et Jacques Ségéric, mes deux vice-présidents qui ont toujours été présents, à l'écoute et intéressés. Merci pour votre implication mais aussi votre humour, votre légèreté et les nombreux moments de complicité que nous avons partagés.

Mes remerciements s'adressent bien-sûr à tous les acteurs avec lesquels j'ai été amenée à travailler ou échanger dans le cadre de la thèse, de mes missions et de mon travail d'enquête. A mes anciens collègues du PETR Albigeois Bastides, Julien, Justine, Antoine, François, Stéphanie et Emmanuelle, que j'ai côtoyés le temps d'une année sur l'animation du PAT, suite à la fin de mon contrat CIFRE. Vous avez été une bouffée d'air et un soutien dans une période particulièrement compliquée. Au-delà, cela m'a montré à quel point les dynamiques changeaient d'un territoire à l'autre, notamment en milieu rural, approfondissant ainsi ma compréhension des processus et facteurs de transition.

Je souhaite remercier le LEREPS et ses membres pour nos discussions, les cafés, les sorties et les encouragements qui ont été sources de motivation. Mon regret aura été de ne pas avoir passé suffisamment de moments à vos côtés, bien que j'aie apprécié chacun d'eux.

J'exprime désormais ma reconnaissance envers mes proches pour leur soutien tout au long de la thèse, et plus spécifiquement à mon équipe de relecteurs assidus : Robert, Coline, Emmanuelle, Allan et Laura. Ils se sont mobilisés jusqu'au dernier instant pour m'épauler dans la fin de ce travail, et ce malgré son caractère « indigeste ». Merci en particulier à Clément pour tes suggestions, tes retours et ton assistance sans faille.

Un remerciement à mes amis et à toutes les personnes qui m'ont encouragée et m'ont permis de m'évader. Merci en particulier à Grégoire pour ton soutien, ta présence et ton oreille attentive sur les derniers mois de ce parcours.

Enfin, mon dernier remerciement va à Tiphaine, à qui je souhaite exprimer ma profonde gratitude et mon attachement. Mon binôme de thèse et désormais très grande amie, qui aura marqué mon parcours doctoral et sans qui je n'aurais pu aller au bout. Je te remercie pour tous les instants que nous avons partagés, nos doutes, nos pleurs, nos rires, nos danses pour fêter la fin de nos chapitres, l'organisation de notre première journée des doctorants, et bien d'autres encore. Cette expérience n'aurait pas été la même sans toi, je suis heureuse que nos chemins se soient croisés et j'espère, sans douter, qu'ils resteront liés. Merci évidemment à Guillaume de nous avoir supportées dans cette épreuve.

Merci donc à tous et toutes de m'avoir permis de mener cette thèse en étant si bien entourée. Cette expérience a été difficile, voire éprouvante, mais je ne la regrette en rien. Cela a été pour moi le moyen de mettre un premier pied dans le monde des collectivités, d'en percevoir les codes mais aussi, et surtout, dans celui des systèmes alimentaires et des PAT, dans lequel je poursuis désormais ma carrière professionnelle au sein du PETR du Pays Tolosan. Ces années m'ont permis d'apprendre et de tirer des enseignements riches, concernant autant les modes de travail en coopération, le fonctionnement institutionnel que les enjeux alimentaires dont je n'avais que peu connaissance avant le démarrage de cette thèse. J'espère que celle-ci nous permettra d'avancer collectivement et apportera sa brique, même modeste, aux chantiers qui restent devant nous.

Sommaire

Résumé	3
Remerciements	5
Sommaire	7
Introduction.....	9
Partie 1 - Fondements théoriques et méthodologiques pour l'analyse des transitions agri-alimentaires territoriales.....	19
Chapitre 1 - Les systèmes alimentaires alternatifs, entre initiatives et dynamiques de transition	21
1. Caractéristiques et mutations dans le système alimentaire.....	22
2. Evolution de la littérature sur les systèmes alimentaires	40
Chapitre 2 - Un cadre théorique pour analyser la transition à l'échelle des territoires	72
1. Les transitions sociotechniques.....	73
2. Les approches en termes de proximité et de ressources	84
3. La théorie de l'acteur-réseau comme lecture des innovations et reconfigurations.....	100
4. Divergences et complémentarités des cadres pour l'analyse des transitions	107
Chapitre 3 – Terrains et méthodologie	117
1. Choix et présentation des terrains	118
2. La démarche de recherche et la collecte des données	130
Partie 2 – Analyse rétrospective des trajectoires de deux systèmes agri-alimentaires territoriaux	149
Chapitre 4 – Les prémices d'une transition, entre politiques et initiatives sectorielles.....	150
1. Une première entrée agricole, entre espaces et activités à préserver.....	151
2. Des réseaux d'acteurs qui investissent progressivement le fait agri-alimentaire.....	161
Chapitre 5 – Le passage d'initiatives à des démarches alimentaires territoriales.....	203
1. Structuration de démarches alimentaires territoriales.....	204
2. Des problématisations plurielles et parfois concurrentes : lecture croisée de la perception des acteurs, à l'origine de nouveaux points de passages obligés.....	229
Partie 3 - Reconfiguration des réseaux, entre dynamiques sectorielles et territoriales	269
Chapitre 6 – Une phase d'émergence et de consolidation de niches territorialisées	270

1. Structuration de filières territorialisées, entre logiques collectives et entrepreneuriales ..	271
2. Les collectivités, des acteurs nouveaux au service de la transition agri-alimentaire	291
Chapitre 7 – Un regard croisé sur le rôle des PAT et les facteurs de transition des systèmes agri-alimentaires territoriaux	315
1. Des reconfigurations nouvelles impulsées par les PAT	316
2. Dynamiques et facteurs de transition des systèmes agri-alimentaires territoriaux	351
Conclusion générale	379
Bibliographie	399
Annexes	426
Liste des acronymes et abréviations	458
Liste des figures	461
Liste des tableaux	463
Table des matières	464

Introduction

Le contexte : un système alimentaire au croisement de multiples enjeux

Cette thèse s'inscrit dans la lignée des travaux sur les systèmes alimentaires et cherche à en interroger les mécanismes de changement dans leur dimension spatiale. L'alimentation est un objet complexe, au cœur de nos vies quotidiennes, mêlant des dimensions politiques, économiques, sociales et culturelles. Elle fait écho à nos représentations, nos habitudes, nos liens aux autres et revêt en ce sens une portée symbolique. Lorsque l'on parle d'alimentation, on renvoie plus précisément à des enjeux de santé, d'environnement, de patrimoine culinaire, de paysages, de développement économique ou encore à la notion de plaisir : c'est donc un sujet au croisement de multiples problématiques. Il nous paraît d'autant plus crucial que le système alimentaire contemporain, comme d'autres secteurs, a connu de nombreuses mutations. Il est aujourd'hui marqué par la prédominance d'un registre industriel, fondé sur la standardisation et la recherche de compétitivité par les coûts. Cette logique, caractérisée par une vision de court terme et son inscription dans les processus de mondialisation, est génératrice de profondes externalités négatives, nous invitant ainsi à en repenser le mode de fonctionnement.

Tout d'abord, le système alimentaire apparaît comme jouant un rôle particulièrement important dans les crises environnementales en cours, notamment dans le contexte de changement climatique, de perte massive de biodiversité et de pollutions diverses (IPBES, 2024). L'agriculture constitue par exemple le premier émetteur d'ammoniac et de protoxyde d'azote dans l'air. Elle est également responsable de 20,4% des émissions de gaz à effet de serre au niveau national en 2023¹, ce qui en fait le second secteur le plus émetteur après celui des transports. Ce secteur d'activité est également identifié comme l'un des principaux moteurs de dégradation de la biodiversité, en raison de la conversion des milieux naturels, de la spécialisation des productions et de l'usage de pesticides, sources de contamination pour les sols et la ressource en eau (Saydeh et Bissonnette, 2024). Bien que le système alimentaire ait permis d'apporter une nourriture abondante à des prix réduits, il fait également face à des

¹ Henriet, P. et Salmon, D. (2025, avril). *L'agriculture face au réchauffement climatique et aux pertes de biodiversité*. Rapport de l'Assemblée nationale n°1253. Disponible sur : https://www.senat.fr/fileadmin/cru-1757324377/Presse/Documents_pdf/Synthese_Agriculture_Climat_090425.pdf (consulté le 27/09/2025)

défis sociaux dans un contexte d'augmentation des situations d'insécurité alimentaire. Un rapport récent du centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie² montre, à ce titre, que 7 à 16 % de la population vit des formes de précarité alimentaire, une situation qui touche particulièrement les jeunes et les femmes. Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire a quant à lui été multiplié par trois en dix ans, atteignant 2,4 millions de personnes en 2022. Cette précarité, en augmentation, concerne également les agriculteurs, dont 18 % vivent sous le seuil de pauvreté. Sur le plan sanitaire, les constats sont tout aussi préoccupants. L'organisation mondiale de la santé (OMS) rappelle que l'alimentation constitue l'un des principaux facteurs de risque de maladies chroniques non transmissibles (cancers, maladies respiratoires, obésité, diabète...). En effet, avec le développement des industries agroalimentaires et des modes de vie de plus en plus urbanisés, la consommation de produits en provenance de la grande distribution a largement augmenté au fil des années. Ce processus, allant de pair avec une diminution des temps dédiés à la préparation des repas et du budget alloué³ à l'alimentation, a conduit à la dégradation des régimes alimentaires, marqués désormais par une surconsommation de viande, une place croissante des produits ultra-transformés riches en sucres et en graisses, ainsi que des carences en fibres. L'alimentation serait responsable d'un décès sur cinq à l'échelle mondiale⁴. En 2022, une personne sur huit était en situation d'obésité, tandis que le nombre de diabétiques a progressé de 160 % en vingt ans⁵. Au-delà, la crise de la Covid-19 a mis en lumière la vulnérabilité structurelle de ce système alimentaire mondialisé, du fait de sa dépendance accrue aux importations l'exposant à des risques de ruptures d'approvisionnement.

Or, l'ensemble de ces impacts génèrent des coûts significatifs liés à leur réparation ou compensation. Une étude coordonnée par le Secours catholique Caritas-France, avec la participation du CIVAM, de Solidarité paysans et de la Fédération française des diabétiques en

² Crédoc. (2025). *Les multiples facettes de la précarité alimentaire*. Disponible sur : <https://www.credoc.fr/publications/les-multiples-facettes-de-la-precarite-alimentaire> (consulté le 27/09/2025)

³ Bellamy, V. et Leveillé, B. (2007). *Consommation des ménages, quels lieux d'achat pour quels produits ?*. INSEE Première. (consulté le 27/09/2025)

⁴ Organisation Mondiale de la Santé. (2025, 7 mai). *Obesity and overweight*. Disponible sur : <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/obesity-and-overweight/> (consulté le 27/09/2025)

⁵ Deschamps, V., Salanave, B. et Verdot, C. (2025). *Fréquences nationales et régionales de consommations alimentaires par rapport aux recommandations nutritionnelles des adultes français : résultats des Baromètres 2021 hexagonal et DROM*. Santé publique France. Disponible sur : https://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2025/8/pdf/2025_8_1.pdf (consulté le 27/09/2025)

2024⁶, estime par exemple que 48,3 milliards d'euros d'aides publiques sont déployées chaque année pour soutenir directement ou indirectement le système alimentaire. Parmi ces aides, 80% viendraient renforcer le modèle productif dominant, pourtant à l'origine des effets négatifs qu'elles visent à limiter. En 2023, la FAO⁷ évaluait quant à elle à 177 milliards de dollars le coût global de ces externalités pour la France.

Il apparaît alors plus qu'urgent d'engager une mutation profonde du système alimentaire, et ce, en activant plusieurs leviers mis en évidence par la recherche : la réduction de la part des protéines carnées et des produits ultra-transformés dans l'alimentation, l'amélioration des pratiques agricoles ou encore la réduction du gaspillage alimentaire (Willett et al., 2019).

Une transition difficile et encore controversée

Au regard de ces enjeux, la question alimentaire semble avoir été progressivement réinvestie en tant que problème public, notamment par les acteurs issus de la société civile et encore plus récemment par les collectivités locales. En témoignent les multiples initiatives en faveur des circuits-courts, de l'agriculture paysanne ou encore de l'agriculture urbaine mises en avant dans la littérature, souvent engagées autour de valeurs éthiques, écologiques et d'équité sociale. Bien qu'elles aient démontré des bénéfices certains et une capacité à répondre à certaines limites du modèle dominant, elles ne semblent pourtant pas parvenir à infléchir les tendances dominantes. La transition du système alimentaire peine ainsi à se concrétiser et les tendances agricoles actuelles traduisent cette difficulté.

En effet, depuis les années 1950, le nombre d'exploitations agricoles n'a cessé de diminuer, tandis que leur surface a augmenté significativement. L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)⁸ estime ainsi qu'entre 2010 et 2020, ce nombre a diminué de 2,3% par an. Entre 1988 et 2020, la part des exploitations avec un seul atelier, indiquant leur degré de spécialisation, est passé de 19% à 35% et cette tendance se poursuit. Sur la même période, la part des exploitations en agriculture biologique n'a augmenté que de 8,4%

⁶ Secours catholique – Caritas France. (2024). L'injuste prix de notre alimentation : quels coûts pour la société et la planète ?. Disponible sur : <https://www.secours-catholique.org/sites/default/files/03-Documents/RAP-CoutCache2024BD.pdf> (consulté le 27/09/2025)

⁷ FAO. (2023). *Revealing the True Cost of Food to Transform Agrifood Systems, in Brief to The State of Food and Agriculture*. Disponible sur : <https://doi.org/10.4060/cc7937en> (consulté le 27/09/2025)

⁸ INSEE. (2024). *Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires*. Insee références. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7728893?sommaire=7728903> (consulté le 27/09/2025)

tandis que leur surface a même diminué de 2% entre 2023 et 2024⁹. Par ailleurs, la France continue d'importer près de 20% de sa consommation alimentaire, taux qui monte jusqu'à 50% pour certaines productions, dont celles des fruits et légumes¹⁰.

Les politiques publiques, quant à elles, ne semblent pas réussir à infléchir une tendance dont elles ont été en grande partie à l'origine. Longtemps portées sur un registre de modernisation agricole (Darrot et al., 2019), elles ne se sont engagées que récemment dans un double processus d'écologisation et de territorialisation. Bien qu'elles soient portées par une volonté de changement, celle-ci n'est pas tout à fait stabilisée et fait encore l'objet de fortes résistances, en témoignent les récentes mobilisations agricoles ayant conduit à remettre en question certaines avancées : la proposition de suppression de l'Agence bio, la réintroduction d'un insecticide controversé portée par la loi Duplomb, la modification des indicateurs dans les plans Ecophyto ou encore l'inscription d'orientations productivistes dans le projet de loi agricole en 2025¹¹. Ce dernier point, motivé par un désir de « simplification » dans la perspective de répondre à la colère des agriculteurs, se traduit en réalité par des reculs sur le plan agroécologique.

En somme, la transition du système alimentaire, bien qu'elle apparaisse comme essentielle, est traversée par de multiples controverses et semble loin d'être acquise. Elle se heurte à des verrous techniques, économiques, politiques et sociaux limitant la possibilité d'un changement structurel. Le défi nous paraît donc moins relever du développement d'alternatives que de leur capacité à transformer en profondeur un système alimentaire et agricole dominant encore solidement installé. Cela suppose, en outre, de dépasser une vision purement technique pour considérer la complexité des changements nécessaires et les rapports de pouvoir en jeu. Plusieurs travaux insistent sur l'importance d'une approche systémique qui prenne en compte, non seulement les pratiques agricoles, mais aussi les

⁹ Agence Bio. (s.d.). *Les chiffres de l'agriculture biologique en France de 2008 à 2024*. Disponible sur : <https://www.agencebio.org/observatoire-de-la-production-bio-sur-votre-territoire/> (consulté le 27/09/2025)

¹⁰ Dive, J. et Boyer, P. (2021). *Autonomie de la France et de ses territoires*. Rapport d'information n° 4786 déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires économiques. Disponible sur : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/l15b4786_rapport-information# (consulté le 25/04/2024)

¹¹ Gérard, M. et Girard, L. (2025, 18 février). *Projet de loi agricole : les sénateurs renforcent l'orientation productiviste et gommement les références à la transition*. Le Monde. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/economie/article/2025/02/18/projet-de-loi-agricole-les-senateurs-renforcent-l-orientation-productiviste-et-gomment-les-references-a-la-transition_6551766_3234.html (consulté le 27/09/2025)

représentations, les habitudes alimentaires et les modes de coordination entre acteurs (Lamine, 2012 ; Elzen et al., 2012). Ces changements recouvrent des aspects à la fois cognitifs, relationnels, organisationnels et institutionnels. La littérature sur les transitions sociotechniques, notamment la théorie de la « multi-level perspective » (Geels, 2002), éclaire en partie ces processus. Elle met en évidence le fait que la transformation des « régimes » dominants ne peut s'opérer sans une conjonction de dynamiques à plusieurs niveaux : innovations de niche, pressions issues du « paysage sociotechnique » et recompositions au sein du régime en place. Cette approche souligne le caractère profondément politique et conflictuel de la transition, où les rapports de force entre acteurs jouent un rôle déterminant.

Positionnement et objet de la recherche

La recherche sur les systèmes alimentaires alternatifs, développée dès les années 1990, est marquée par de nombreux travaux qui présentent cependant certaines limites (Lequin, 2018). Jusqu'à récemment, ces travaux se sont principalement concentrés sur l'étude du fonctionnement des initiatives, afin d'en mettre en lumière les effets et implications en termes de changements. Pour cela, ils se sont longtemps appuyés sur une approche sectorielle qui, d'une part, dissociait souvent l'agriculture de l'alimentation en portant sur une des dimensions du système alimentaire et, d'autre part, se structurait essentiellement sur l'étude d'une ou plusieurs initiatives appréhendées indépendamment : l'approvisionnement de la restauration scolaire (Darly, 2011 ; Gatien-Tournat et al., 2016; Le Velly, 2012), la transition agroécologique (Baret et al., 2013), la gestion du foncier agricole (Jouve et Vianey, 2012 ; Gueringer et al., 2016 ; Baysse-Lainé et Perrin, 2017) ou encore le développement des circuits-courts de proximité, dans leurs différentes formes (Bouroullec et Machado, 2018 ; Chevallier et al., 2014 ; Chiffolleau et Prevost, 2012 ; Hérault-Fournier et Prigent-Simonin, 2012 ; Maréchal, 2008 ; Raimbert et Raton, 2021).

Ces approches, bien qu'essentielles dans une perspective de compréhension fine des alternatives, ne permettent cependant pas d'analyser de manière plus globale les dynamiques de transition à l'échelle des systèmes alimentaires. Par ailleurs, elles n'interrogent que peu les conditions d'émergence des initiatives, qui restent encore trop souvent appréhendées comme des éléments de contexte (Bui, 2015 ; Le Velly et Moraine, 2018). Enfin, la dimension territoriale est restée longtemps absente ou marginale dans ces analyses, alors que l'espace pourrait constituer un facteur explicatif des transitions et du développement des niches.

Depuis une décennie, ces prismes d'analyse tendent à se renouveler. Plusieurs auteurs plaident pour une lecture territoriale des transitions, considérant le territoire comme un espace relationnel et institutionnel où sont représentés les différents acteurs des systèmes alimentaires (Lamine, 2012 ; Lamine et al., 2015 ; Bui, 2015). Nous pouvons constater un essor particulièrement important de cette littérature depuis 2020, avec notamment l'apparition de deux numéros de revue consacrés à l'analyse des transitions alimentaires dans les territoires (Loudiyi et al., 2022). Ces travaux mettent en évidence le fait que la transition implique des recompositions dans les rapports de force et que les dispositifs territoriaux peuvent constituer des catalyseurs de changement. L'apparition des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) en 2014 semble constituer un élément explicatif de cet engouement, étant au cœur de plus en plus de recherches. Les PAT visent à relocaliser l'alimentation, promouvoir la transition agroécologique et garantir un accès équitable à une alimentation saine en créant un cadre d'action formalisé pour les territoires. Leur mise en place s'appuie sur une méthodologie encadrée par la loi, reposant sur deux étapes principales : la réalisation d'un diagnostic partagé de l'alimentation et de l'agriculture à l'échelle du territoire et la définition d'un programme d'actions opérationnelles. S'ils sont portés par une seule structure, le plus souvent une collectivité, ils revêtent une dimension multi-partenariale et doivent impliquer une diversité d'acteurs représentant les différents maillons des systèmes alimentaires.

En parallèle de ces dynamiques, la littérature internationale converge vers une reconnaissance croissante de l'importance des dimensions spatiales dans les transitions (Hodson et Marvin, 2010 ; Coenen et Truffer, 2012 ; Truffer et al., 2015). Les auteurs soulignent que ces transitions sont géographiquement situées, étant influencées par des contextes et facteurs endogènes spécifiques (institutions, réseaux, systèmes politiques, cultures, infrastructures...). Ces travaux plaident alors pour une approche multi-scalaire incluant les lieux, les espaces et les échelles de la transition. En particulier, Binz et al. (2020) estiment que les travaux doivent prendre en compte les processus spécifiques à certains territoires et interroger les conditions selon lesquelles ils sont capables de développer de nouvelles trajectoires de développement, considérées comme plus durables.

Notre recherche s'inscrit précisément dans cette perspective. Nous chercherons à interroger les facteurs de transition des systèmes alimentaires à l'échelle territoriale, en nous intéressant aux effets des PAT dans ces trajectoires. Pour ce faire, nous mobiliserons le concept de «

système agri-alimentaire territorial » développé par Lamine (2012), qui désigne l'ensemble des acteurs et composantes du système alimentaire à l'échelle d'un territoire donné. Cette approche inclut à la fois les filières de production, de transformation et de distribution, mais aussi les acteurs de la société civile, les politiques publiques et les dispositifs institutionnels qui les encadrent et orientent.

Notre problématique est la suivante :

Quels sont les leviers et verrous à la transition des systèmes agri-alimentaires territoriaux et quel est le rôle des dispositifs de PAT dans ce processus ?

Le travail que nous avons mené a été réalisé dans le cadre d'un contrat CIFRE au sein de la Communauté d'agglomération du Sicoval. Celle-ci souhaitait, à l'époque, s'engager dans la mise en place d'un PAT. L'objectif de la CIFRE était double : accompagner le Sicoval dans le déploiement et l'animation de ce dispositif, tout en interrogeant ses effets potentiels sur la transformation du système agri-alimentaire territorial. L'intérêt était donc de pouvoir contribuer, dans une perspective de recherche-action, à la structuration d'une démarche de transition. Initialement, nos questions étaient centrées sur les PAT : il s'agissait de comprendre si ces projets pouvaient impulser de nouvelles dynamiques, quelles en étaient les parties prenantes, leur contribution à la reconfiguration des stratégies des acteurs et leur capacité d'influence sur les trajectoires territoriales en matière d'agriculture et d'alimentation. Progressivement, le sujet de recherche a évolué avec des allers-retours entre le terrain et la littérature, pour aboutir à une approche plus globale portée sur la compréhension des facteurs de transition, en considérant le PAT comme un « moment » de cette trajectoire, bien qu'il reste un objet central de notre analyse. Pour interroger ces processus, nous avons choisi d'intégrer un second terrain, moins approfondi, mais dont la mobilisation permet de mettre en perspective certaines dynamiques : le PETR d'Ariège.

Organisation de la thèse

La thèse est structurée en trois grandes parties.

La première partie permettra de situer notre recherche et posera, pour cela, les fondations conceptuelles et méthodologiques au travers de trois chapitres. Le chapitre 1 proposera une revue de littérature sur les systèmes alimentaires. Il analysera les évolutions à l'œuvre à trois niveaux, qui nous semblent indissociables : celui du système alimentaire, des politiques

publiques et de la littérature. Le chapitre 2 s'attachera, quant à lui, à la construction de notre cadre d'analyse, dans la perspective de développer une approche située des transitions. Il présentera les trois théories que nous mobilisons, leur articulation et nos principales hypothèses de recherche. Le troisième et dernier chapitre, venant clore cette partie, détaillera nos cas d'étude ainsi que la méthodologie retenue.

Les parties 2 et 3 porteront sur les résultats de notre recherche au travers de quatre chapitres. Nous avons fait le choix de procéder à des analyses thématiques et croisées mettant en perspective nos deux cas d'étude dans chacune des sous-parties. De manière intentionnelle, nous avons souhaité présenter nos terrains au travers d'une mise en récit articulant des dimensions descriptives et analytiques, dans une approche compréhensive des dynamiques de transition. Nous avons rencontré une certaine tension entre, d'une part, la volonté d'une approche systémique prenant en compte la diversité des acteurs et processus à l'échelle territoriale et, d'autre part, la nécessité de détailler les trajectoires des initiatives, afin d'en comprendre les modalités et facteurs de développement ainsi que leurs rôles dans les reconfigurations à l'œuvre. Nous ne pouvons cependant prétendre à une exhaustivité des dynamiques sur les deux territoires, puisque notre connaissance reste limitée par les informations que nous avons pu acquérir dans le cadre de nos entretiens, de nos observations et des sources écrites. Le croisement de ces trois modes de collecte des données s'est ainsi avéré indispensable.

Plus précisément, la deuxième partie s'intéressera à la période qui précède les PAT. Le chapitre 4 reviendra sur les politiques et initiatives déployées historiquement, pour construire une vision rétrospective des trajectoires de transitions, celles-ci étant inscrites sur un temps long. Le chapitre 5 portera sur la phase de déploiement des PAT, avec une dimension plutôt méthodologique ainsi qu'une analyse de la façon dont les problématisations se sont construites, à partir des perceptions exprimées par les acteurs impliqués dans la phase de diagnostic de ces démarches.

La troisième partie cherchera à analyser les dynamiques dans la période concomitante ou postérieure à la mise en place des PAT, qu'elles soient portées par les acteurs des filières ou les collectivités locales. Le chapitre 6 présentera les trajectoires de certaines niches territoriales, tandis que le chapitre 7 mettra en lumière les reconfigurations impulsées par les

PAT puis s'attachera à analyser les facteurs et mécanismes de verrouillage à partir des dynamiques étudiées.

Nous avons ainsi fait le choix de distinguer, dans la structuration de nos deux dernières parties, les périodes antérieure et postérieure à la mise en place des PAT. Toutefois, nous verrons que cette frontière demeure relative, certaines initiatives analysées se développant en parallèle de ces projets, tout en cherchant à s'y articuler.

Partie 1 - Fondements théoriques et méthodologiques pour l'analyse des transitions agri-alimentaires territoriales

La première partie de ce manuscrit vise à poser les fondations conceptuelles et méthodologiques nécessaires à l'analyse de la transition des systèmes agri-alimentaires territoriaux. Elle s'organise autour de trois chapitres.

Le chapitre 1 proposera une revue de littérature qui revient sur les principales contributions sur le sujet. Il retracera, d'une part, la façon dont le système alimentaire et les politiques publiques ont évolué historiquement puis, d'autre part, les différentes approches mobilisées dans la littérature. Nous mettrons ainsi en évidence leurs apports et limites, puis formulerons notre problématique.

Le chapitre 2 s'attachera à construire notre cadre d'analyse autour de trois théories principales : les transitions sociotechniques, l'économie de proximité et la théorie de l'acteur-réseau. Il en exposera ainsi les concepts-clés, dont l'articulation dans un cadre cohérent nous permettra de dégager les hypothèses qui guideront notre travail.

Enfin, le troisième et dernier chapitre détaillera la méthodologie retenue ainsi que nos cas d'étude. Il précisera notre démarche qualitative, associant plusieurs techniques de collecte de données, présentera le protocole de recherche-action déployé sur notre terrain principal, puis discutera les spécificités et les implications d'une thèse réalisée en contrat CIFRE.

Chapitre 1 - Les systèmes alimentaires alternatifs, entre initiatives et dynamiques de transition

Ce premier chapitre vise à établir un état de l'art sur les systèmes alimentaires alternatifs et à délimiter les contours de notre recherche. Nous reviendrons d'abord sur le concept de système alimentaire et en retracerons l'évolution (1). Nous rappellerons que le modèle agro-industriel, fondé sur des logiques économiques court-termistes et une recherche de compétitivité par les coûts, prédomine depuis la Seconde guerre mondiale. Largement soutenu par les politiques publiques, les syndicats agricoles et la recherche, il s'est historiquement construit autour d'un registre de modernisation. Face à ses impacts économiques, sociaux et environnementaux, un mouvement de contestation s'est opéré au sein de la société civile, marqué par le développement de modèles considérés comme alternatifs, tels que l'agriculture biologique ou les circuits-courts de proximité. Initialement centrées sur une approche sectorielle de l'agriculture, les politiques publiques se sont progressivement reconfigurées autour du fait alimentaire. Les enjeux de santé, d'accessibilité ou encore de transition écologique tendent désormais à être mieux articulés au sein d'une approche intégrée de l'alimentation. La mise en place des PAT en 2014 constitue un marqueur de ce tournant, en contribuant à la territorialisation des politiques publiques.

Nous interrogerons ensuite la manière dont la recherche s'est saisie et a appréhendé ces évolutions, afin de situer et de formaliser notre problématique (2). Nous soulignerons le fait que celle-ci s'est structurée autour de deux principaux champs d'analyse, témoignant d'une articulation encore incomplète : les dynamiques de reterritorialisation de l'alimentation et d'écologisation de l'agriculture. En effet, nous verrons que la littérature s'est longtemps construite à partir d'une lecture centrée sur les initiatives considérées comme alternatives vis-à-vis du modèle dominant, afin d'en comprendre le fonctionnement et les potentiels de transformation. Des travaux récents sur la coexistence ont permis de mettre en évidence les limites de cette dualité, soulignant l'importance d'une approche plus complexe et territorialisée des processus de transition.

1. Caractéristiques et mutations dans le système alimentaire

Les systèmes alimentaires renvoient à « la façon dont les hommes s'organisent dans l'espace et dans le temps pour obtenir et consommer leur nourriture » (Malassis, 1994, p. 110). Ils n'ont cessé d'évoluer au cours du temps, prenant différentes configurations et traduisant des rapports différenciés à l'alimentation et à l'environnement. Malassis (1996) identifie trois « âges » de l'alimentaire. Le premier correspond à l'âge pré-agricole, dans lequel l'activité principale consistait à prélever des ressources au travers d'activités de cueillette, de chasse et de pêche. L'âge agricole est ensuite marqué par l'apparition de l'agriculture, il y a environ 10 000 ans, ainsi que par l'importance des formes d'autoconsommation, traduisant un renouvellement du rapport à la terre et le développement d'une économie de subsistance. Enfin, l'âge agro-industriel dans lequel nous nous situons, prend racine dans la révolution industrielle du 18^{ème} siècle, s'accompagnant ainsi d'une marchandisation de notre rapport à l'alimentation.

Rastoin et Gherzi (2010) précisent cette définition, en associant le système alimentaire à :

« Un réseau interdépendant d'acteurs (entreprises, institutions financières, organismes publics et privés), localisé dans un espace géographique donné (région, Etat, espace plurinational), et participant directement ou indirectement à la création de flux de biens et services orientés vers la satisfaction des besoins alimentaires d'un ou plusieurs groupes de consommateurs localement ou à l'extérieur de la zone considérée » (p. 19).

Le concept de système alimentaire intègre, de fait, une diversité d'activités allant des agrofournitures à la consommation, en passant par la production, la transformation et la distribution. Il reflète « l'ensemble des moyens, institutions, pratiques et acteurs au travers desquelles les sociétés organisent leur approvisionnement alimentaire » (Colonna et al., 2011, p. 2).

Suite aux travaux de Colonna et al., (2013), Fournier et Touzard (2014) ont proposé une typologie des systèmes alimentaires démontrant la coexistence de cinq principaux modèles dans le monde, chacun organisé autour de différents principes et conventions :

Modèles	Principaux critères	Convention, principes
Modèle domestique	Autoproduction, par les ménages ou la communauté	Convention domestique pure Lien familial

Modèle de proximité		0 ou 1 intermédiaire et/ou proximité géographique	Conventions domestiques et marchandes (et civique, dans des formes renouvelés) Lien producteur-consommateur
Modèle « Commodités »		Produits de base intermédiés, moyennes distances, faibles investissements	Convention marchande combinée aux conventions domestiques et de l'opinion. Sécurisation de l'approvisionnement, réseaux.
Modèle agro-industriel		Production de masse, produits transformés, intermédiaires, services	Conventions industrielles et marchandes. Fractionnement/assemblage, régularités, réduction coûts/prix.
Modèles de qualité différenciée	<i>Par l'origine</i>	Produits différenciés (qualité, prix) avec ou sans labels	Conventions de l'opinion, marchandes et inspirées. Tradition et origine
	<i>Naturaliste</i>		Conventions civiques (nature) et marchandes. Pratiques respectueuses de l'environnement.
	<i>Ethique</i>		Conventions civique (justice) et marchandes (et de l'opinion). Principe moral, solidarité avec un groupe de personnes.

Tableau 1 : Typologie des systèmes alimentaires, de Fournier et Touzard, 2014, issu de Colonna et al. 2013

1.1. Une remise en cause progressive du système agro-industriel dominant

Depuis la période d'après-guerre, le système alimentaire prédominant correspond au modèle qualifié d'agro-industriel, caractérisé par son intensification, sa spécialisation, sa concentration, sa financiarisation et sa globalisation (Rastoin et Gherzi, 2010). Nous nous intéresserons ici aux mutations qui ont marqué son évolution. Nous verrons ensuite que ce modèle fait l'objet d'une remise en cause depuis plusieurs années et montrerons comment les politiques publiques ont accompagné ces changements.

1.1.1. De l'industrialisation à la financiarisation du système alimentaire

Le système aujourd'hui dominant s'est mis en place à partir de la révolution industrielle (Fournier et Touzard, 2014), laquelle a conduit au développement d'un certain nombre d'innovations techniques, favorisant l'émergence d'un régime productiviste dans l'agriculture (Allaire, 1995). A cette époque, l'agriculture connaît ainsi une « triple révolution » (Rieutort, 2009, p. 36) se traduisant par des changements de nature technique, politique et économique, avec l'émergence d'une « agriculture commerciale » et des filières agroalimentaires.

Daviron (2021) situe ces évolutions au croisement de trois grandes transformations :

- Le passage d'un régime solaire à un régime minier dans le métabolisme socio-écologique ;
- Le développement massif de la division du travail, marqué par des logiques de « filiérification » et de spécialisation au sein du monde agricole ;
- L'américanisation du monde, se traduisant par de nouvelles normes techniques, organisationnelles et institutionnelles sur le modèle du néolibéralisme, conduisant à la libéralisation des marchés.

Le contexte d'explosion démographique, dans les années 1950, a fait de l'augmentation des rendements agricoles une préoccupation majeure pour la société, et ce, dans une logique de sécurité alimentaire. Afin d'améliorer les gains de productivité, de nombreux investissements ont été réalisés, tant dans la recherche agronomique que le développement de nouvelles infrastructures et de nouveaux marchés, dans le cadre de ce qu'on appelle la « Révolution Verte » (Pingali, 2012). Ce processus a été marqué par une séparation progressive entre les étapes de conception (semences, procédés, normes...) et la sphère de production (Allaire, 1996), contribuant à l'élaboration et la diffusion descendante de nouvelles normes industrielles, adaptées à un objectif de maximisation de la production. Les progrès techniques réalisés ont ainsi permis d'assurer une alimentation en quantité et à moindre coût (Lacroix et Mollard, 1995), se traduisant aujourd'hui par une production et une consommation de masse. Ces changements se sont construits dans la perspective d'une maximisation de la productivité par unité de surface et la recherche d'optimisation des coûts de production, ce par le biais de techniques telles que l'irrigation, l'utilisation d'intrants ou encore la mécanisation (Rastoin et Gheris, 2010). Les exploitations ont ainsi connu des transformations profondes, marquées par l'adoption de nouvelles cultures et la progressive sectorialisation de l'agriculture portée par les organisations agricoles professionnelles (Jobert et Muller, 1987). Cette recherche de compétitivité par les coûts a également favorisé une spécialisation des bassins de production (Rieutort, 2009), menant aujourd'hui à une « dissociation géographique des productions animales et végétales » (Chatellier et Gaigné, 2016, p. 197) ainsi qu'à une concentration des exploitations et des industries. A partir d'une approche biogéochimique des flux d'azote et de phosphore dans 33 régions françaises entre 1852 et 2014, Le Noé et al. (2019) mettent en évidence ce double processus d'intensification et de spécialisation soutenu par une évolution des politiques publiques et des techniques :

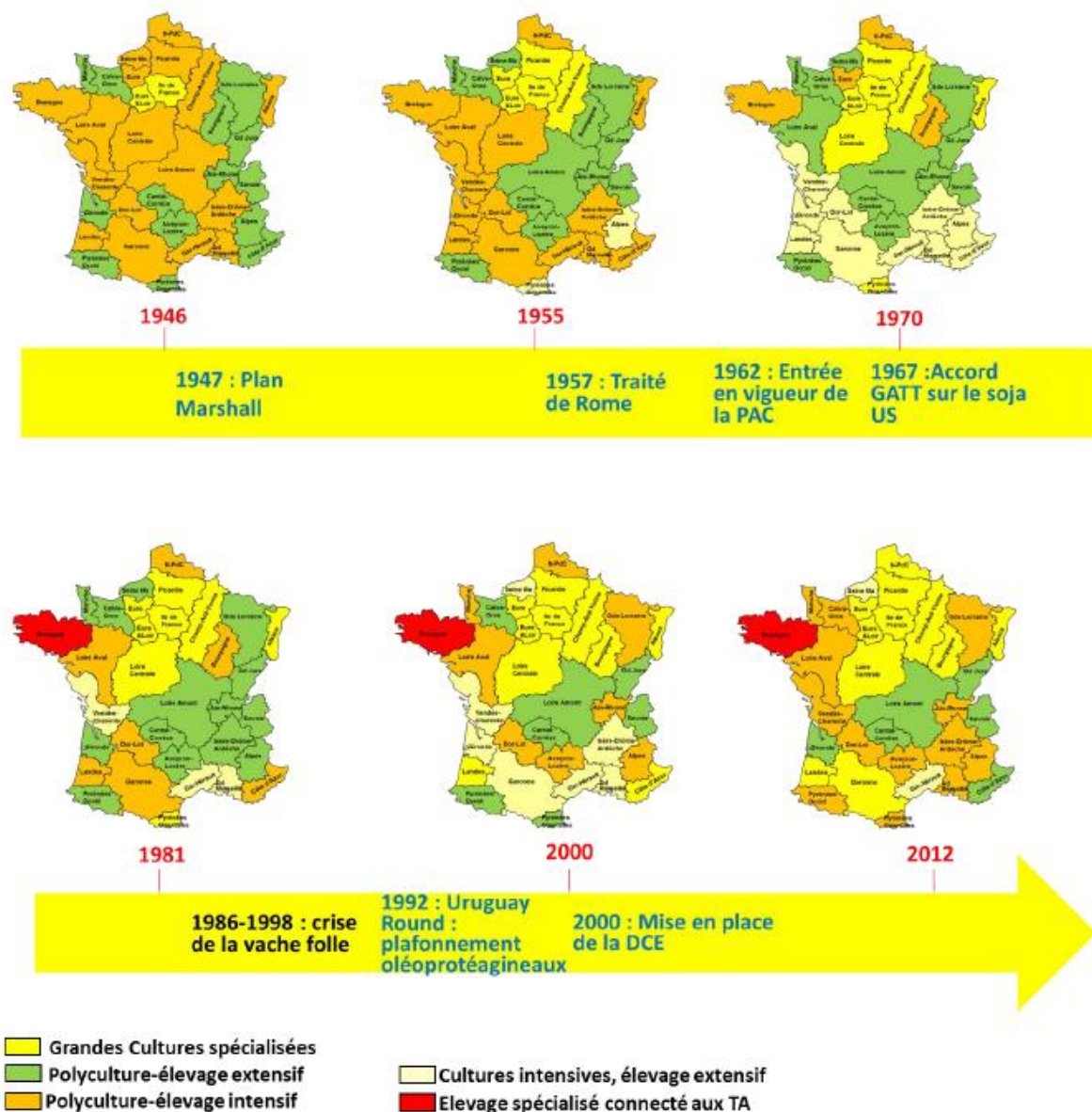


Figure 1 : Evolution des types de production en France entre 1946 et 2012 (Le Noé et al., 2019)

Peu à peu, le système alimentaire a suivi un mouvement d'internationalisation qui s'est également accompagné d'une évolution dans les modes de consommation, avec l'apparition de nombreux acteurs intermédiaires (Rastoin et Gherzi, 2010). Les dépenses liées à l'alimentation ont progressivement diminué. L'achat de denrées brutes, pour leur préparation à domicile, s'est vu progressivement substituer par l'achat de plats préparés et la hausse de la fréquentation de la restauration hors domicile, constituant désormais une grande part des dépenses alimentaires des ménages. Les circuits de commercialisation tendent à être majoritairement représentés par les grandes surfaces : en 2021, elles sont responsables en France de la commercialisation de 62% des produits alimentaires et captent 29,1% des parts

de marché du commerce de détail, malgré une tendance à la baisse depuis 2013¹². Celles-ci, d'autant plus concentrées dans les bassins de vie urbains, se structurent principalement sous la forme de « réseaux d'enseigne », ce qui leur permet de bénéficier d'économies d'échelle au travers, par exemple, d'une logistique mutualisée sous la forme de centrales d'achat ou d'un effet de notoriété¹³ :

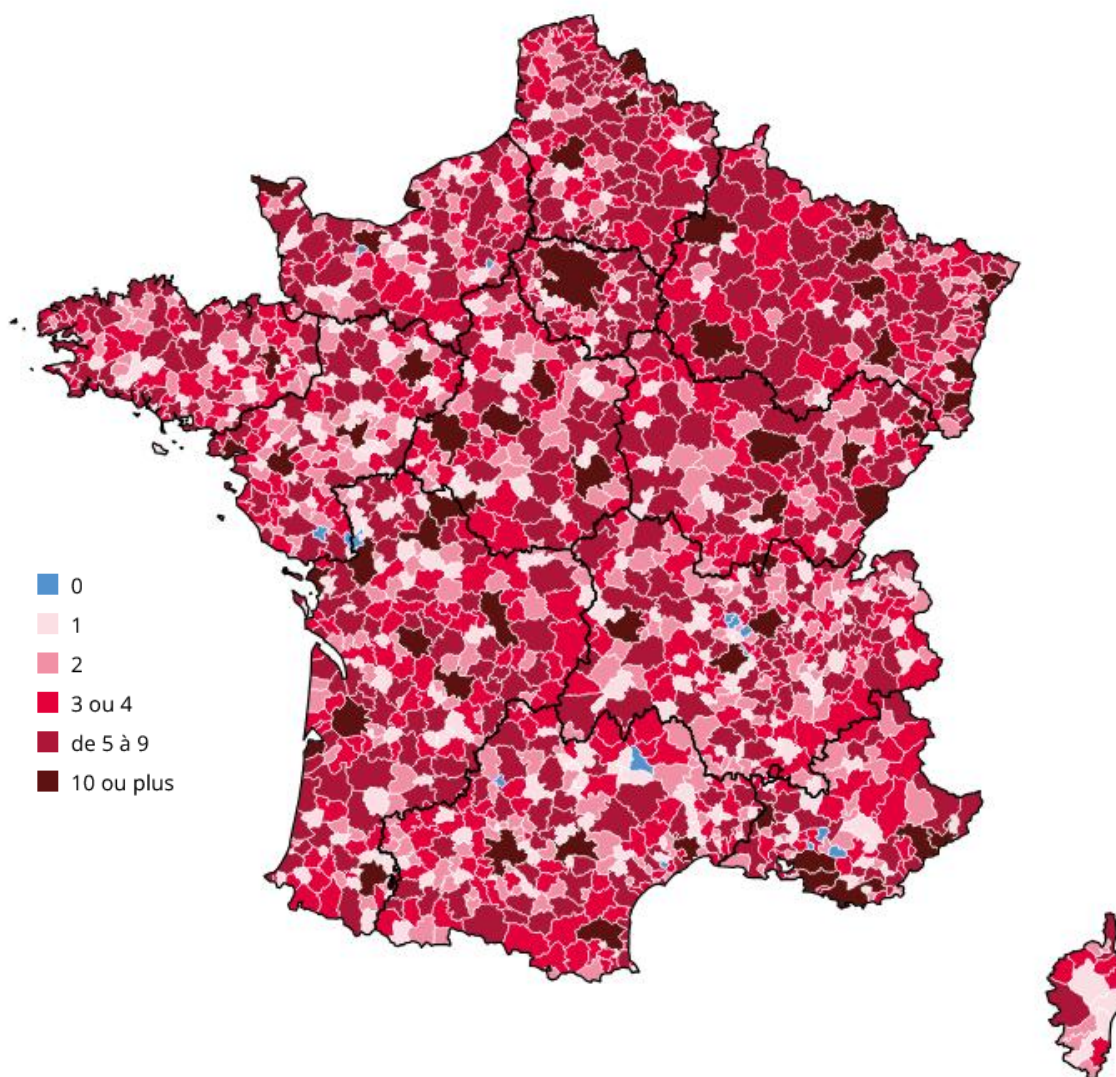


Figure 2 : Nombre d'enseignes différentes de grandes surfaces par bassin de vie en 2020 (INSEE, 2023)

¹² Ferrer-Pradines et al. (2022). *La situation du commerce en 2022. Rapport établi pour la Commission des comptes commerciaux de la Nation*. INSEE. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6678340> (consulté le 8/09/2025)

¹³ Ipdjian. (2023). *30 000 magasins alimentaires sous réseaux d'enseigne couvrent tous les bassins de vie*. INSEE. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7652356> (consulté le 8/09/2025)

La baisse des coûts de transport, associée à l'amélioration de leur efficacité par le développement de nouvelles infrastructures, ont contribué à la structuration mondiale de ces chaînes de valeur (Chatellier et Gaigné, 2016), accroissant de cette manière la part des importations au détriment de l'autonomie relative des systèmes alimentaires locaux. Cette période est caractérisée de « première mondialisation » par Rastoin et Gherzi (2010). Les industries agro-alimentaires (IAA), longtemps restées associées à la production agricole, se sont développées tardivement grâce à des évolutions scientifiques issues d'autres secteurs, à des innovations techniques (extraction, stérilisation, appertisation, irradiation des alimentations, congélation, etc.), au développement de l'énergie fossile et du processus d'automatisation et de rationalisation du travail (Rastoin, 2012 ; Bricas, Conaré et Walser, 2021). Elles ont permis une diversification de l'offre alimentaire, pour répondre à une demande croissante en produits préparés. Elles occupent désormais une place importante dans le modèle agro-industriel dominant et se caractérisent, malgré leurs spécificités et leur hétérogénéité, par une forte concentration, avec quelques firmes mondiales qui contrôlent une large partie du marché, au détriment d'activités artisanales et d'acteurs plus « petits ». Au même titre que l'agriculture, l'industrie agroalimentaire connaît un processus de globalisation, avec des échanges internationaux en forte augmentation concernant les produits transformés. Le schéma ci-dessous¹⁴ montre cette tendance :

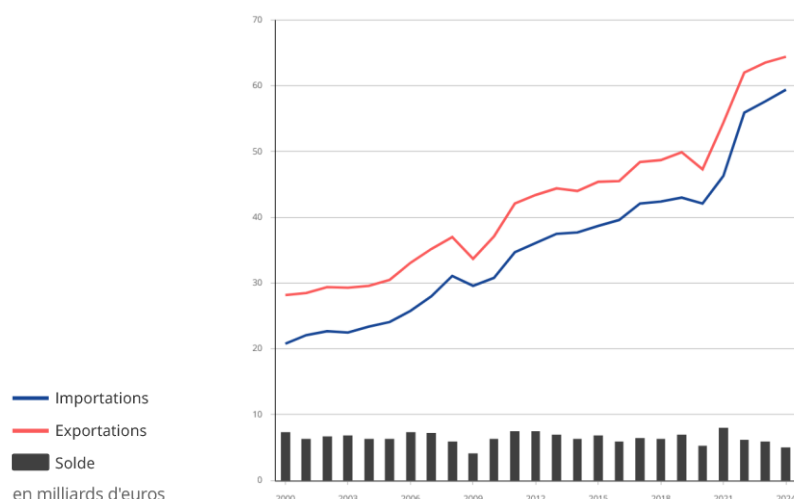


Figure 3 : Evolution du commerce extérieur de produits agroalimentaires entre 2000 et 2024 (INSEE, 2025)

¹⁴ INSEE. (2025). *Commerce extérieur de produits agroalimentaires, données annuelles de 2000 à 2024*. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2015402> (consulté le 3 mai 2025)

Désormais, le système alimentaire tend à se financiariser et à générer une forte volatilité des prix au niveau des marchés agricoles. L'apparition de firmes de production ou « méga-fermes », souvent cotées en bourse et dont la gouvernance, représentée par des actionnaires, impose une recherche de maximisation de la rentabilité à court terme, est un marqueur de ce processus (Rastoin et Gherzi, 2010 ; Purseigle, Nguyen et Blanc, 2017). Il touche par ailleurs autant l'agriculture que les secteurs de la transformation et de la distribution, avec l'apparition d'innovations technologiques récentes dans les processus de production, comme le numérique, les OGM ou encore les biotechnologies (ibid., 2017).

1.1.2. Contestations et émergence de nouveaux modes de production et de consommation

Le système alimentaire dominant fait aujourd'hui l'objet d'une remise en question de la part d'une partie de la société civile et cristallise de nombreuses controverses. En effet, le processus d'industrialisation décrit précédemment, de par l'utilisation croissante d'intrants de synthèses, l'augmentation des distances entre lieux de production et de consommation ou encore la mécanisation accrue, est à l'origine d'externalités négatives nombreuses. Ces dernières, de plus en plus reconnues et mises en avant dans l'espace public, renvoient à la fois à l'émission de gaz à effets de serre, l'appauvrissement des sols, la pollution de l'eau, l'érosion de la biodiversité (Duru et al., 2017 ; Uthayakumar et al., 2019) ou encore l'impact sur la santé (IPES-Food, 2016) comme nous avons pu l'expliquer en introduction. Par ailleurs, bien qu'il ait favorisé la production de denrées alimentaires en grande quantité, il n'a pas permis d'éradiquer les situations d'insécurité alimentaire et de sous-alimentation dans le monde (Pingali, 2012).

Prévost (2014) identifie, à ce titre, trois principaux registres de critiques à l'égard du système dominant :

- Les faibles revenus agricoles et les prix payés par les consommateurs, tirés à la baisse du fait d'une concurrence mondiale et de la position des intermédiaires, captant une majeure partie de la valeur ajoutée ;
- La transformation agro-industrielle du système alimentaire, accompagnée de la marchandisation et de l'homogénéisation de l'alimentation ;
- La dépersonnalisation des échanges et la distance plus grande entre les consommateurs et les producteurs ;

Depuis plusieurs années, sur la base de ces critiques, des initiatives émergent afin de se positionner en alternative au système dominant (Goodman et al., 2012 ; Le Velly, 2017 ; Deverre et Lamine, 2010). Historiquement, cette remise en cause démarre au début des années 1950 avec le développement de mouvements autour de l'agriculture biologique, qui témoignent d'un rejet des pratiques industrielles basées sur la chimie (Leroux, 2015). L'association Nature et Progrès est un acteur-clé qui participe à l'institutionnalisation de ce mouvement ainsi qu'à la reconnaissance des effets négatifs du système alimentaire sur la santé et l'environnement, à travers la création d'un premier cahier des charges dédié. Dans les années 1980, les différentes crises sanitaires (salmonelle, E. Coli, l'encéphalopathie spongiforme bovine) - faisant encore écho à l'actualité récente – conduisent à renforcer la méfiance et sensibilité des consommateurs vis-à-vis de la façon dont l'alimentation est produite et transformée (Murdoch et al., 2000). L'industrialisation génère également de nouvelles « peurs » concernant la toxicité de certains produits, du fait de méthodes d'exploitations intensives ou de conservation, qui se traduisent par la présence d'additifs ou encore de résidus de pesticides (Besançon, 2010).

Cela a en retour poussé certains industriels et producteurs à améliorer la sécurité sanitaire et nutritionnelle de leurs produits, favorisant progressivement une forme de réencastrement de la production dans des contextes plus locaux, lesquels sont souvent associés à une qualité et une sûreté plus grande que l'alimentation mondialisée. Ces évolutions ont donné lieu à la création de labels, afin de garantir la qualité des produits liée à leur provenance ou à des savoir-faire particuliers. Nous pouvons par exemple citer les appellations d'origine contrôlée (AOC) et protégée (AOP) créées en 1935, ainsi que les Indication géographique protégée (IGP), reconnues en 1992 à l'échelle européenne¹⁵.

Depuis les années 2000, d'autres initiatives portées par la société civile se développent, notamment autour des circuits-courts de proximité avec les Associations de maintien de l'agriculture paysanne (AMAP). Celles-ci reposent généralement sur de nouveaux liens entre producteurs et consommateurs en cherchant à promouvoir une agriculture plus locale, dite « paysanne ». Elles se structurent autour de relations de confiance interpersonnelles et répondent à des motivations diverses, telles que la garantie d'accès à des produits frais et à

¹⁵ INAO. (s.d.). *Les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine*. Disponible sur : <https://www.inao.gouv.fr/siqo> (consulté le 4 avril 2024)

une alimentation considérée plus saine, permettant de se détourner du mode de vie consumériste (Pouzenc et al., 2008). Ces initiatives visent ainsi à « court-circuiter » la chaîne conventionnelle et à resocialiser l'alimentation (Marsden et al., 2000 ; Sonnino et Marsden, 2006). Elles accordent une place importante à la question du local, qui devient un élément explicatif de l'émergence des initiatives et est appréhendé comme « a solution to the problems of global industrial agriculture » (Goodman et al., 2012, p.11). Elles cherchent souvent à influencer la répartition de la valeur économique entre les différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement (Marsden et al., 2000). Selon Goodman et al. (2012), elles tentent plus globalement de redéfinir les valeurs et les conventions industrielles de standardisation du modèle dominant.

On assiste alors à cette époque à un double mouvement d'écologisation et de « re-territorialisation » de l'agriculture, se traduisant par la recherche de durabilité, de valorisation de l'origine des produits ainsi que par un processus de patrimonialisation (Rieutort, 2009). Certains auteurs ont identifié, à ce titre, un « tournant de la qualité » dans les années 2000, celle-ci passant d'un mode standardisé à une qualité intrinsèquement liée à la nature et l'ancrage local de l'approvisionnement (Murdoch et al., 2000).

1.2. Une évolution portée par celle des politiques publiques

Les politiques publiques, à l'échelle nationale et européenne, ont contribué à la transformation et la régulation du système alimentaire au travers de différents instruments et mesures (Fouilleux, 2008). Leur évolution historique témoigne du passage d'une approche sectorielle centrée sur l'agriculture à une vision intégrée de l'alimentation, en tant que problème public, croisant les enjeux économiques, de santé et d'environnement.

1.2.1. L'émergence progressive d'une problématique alimentaire à l'échelle nationale

L'histoire de la politique agricole telle qu'on l'entend est assez récente. Elle est d'abord marquée par la création du premier Ministère de l'agriculture en 1881, accompagné du développement de chaires départementales visant à développer l'enseignement agricole (Jobert et Muller, 1987). A l'époque, l'objectif était avant tout de maintenir le tissu agricole rural, dans une perspective première de stabilisation politique. Un nouveau référentiel de modernisation agricole apparaît cependant dans les politiques publiques à partir des années 1940, après la Seconde guerre mondiale (Darrot et al., 2019). Celui-ci s'appuie sur une

nouvelle conception du métier d'agriculteur et de sa place dans la société, portée en particulier par les mouvements d'agriculteurs catholiques (Muller, 2000). Ces derniers, en contribuant à la mise en place des Centres d'études techniques agricoles (CETA), ont été à l'origine d'une transformation du syndicalisme agricole et de ses revendications, dans la perspective de les organiser autour de la modernisation de l'agriculture. C'est à cette époque que s'instaure un partenariat fort entre l'Etat et les syndicats agricoles majoritaires, dans une logique de cogestion portée par Edgard Pisani, ancien ministre de l'agriculture. Des mesures sont alors mises en place pour encourager la viabilité des exploitations, l'agrandissement foncier, avec la création des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et l'encouragement au départ des agriculteurs âgés (ibid., 2000). Cette mutation du système alimentaire a donc été largement favorisée par une convergence entre les visions portées par l'Etat et les représentants du monde agricole.

L'objectif principal sous-jacent était de sécuriser les approvisionnements, notamment par « l'amélioration de la capacité productive » à l'échelle nationale (Bonnefoy et Brand, 2014, p.96). La question alimentaire était donc principalement appréhendée du point de vue quantitatif de la production agricole, à travers, d'une part, des enjeux de relance industrielle et, d'autre part, d'accessibilité alimentaire. Les objectifs recherchés pouvaient être atteints par une augmentation de l'offre, une spécialisation des exploitations, leur agrandissement et une diminution des prix. Cela a abouti à la création de la Politique agricole commune (PAC), prévue par le traité de Rome en 1957 et entrée en vigueur en 1962. Son action s'est principalement organisée autour de l'offre, en traitant l'agriculture sous le prisme de sa compétitivité, et ce, pour répondre aux enjeux de la concurrence internationale (Brand et al., 2017). La mesure première de la PAC a ainsi été de proposer des « prix garantis » et des mesures de protection aux frontières pour inciter à produire en quantité et atteindre une autosuffisance à l'échelle européenne (Fouilleux, 2000). Le rôle des coopératives dans la mise en marché des productions a été renforcé, tandis que la profession agricole a été incitée à se recentrer sur la technique, ce qui a progressivement contribué à la disqualification des formes de commercialisation en circuits-courts, encore prédominantes à cette période (Naves, 2016).

Les politiques se sont alors organisées selon un référentiel « individualiste de marché » (Darrot et al., 2019), s'appuyant sur la figure de l'entrepreneur agricole et dont

l'institutionnalisation s'est opérée avec la réforme de la PAC de 1992 puis avec la signature du GATT en 1994.

Dans cette période, le contexte de multiplication des crises sanitaires provoque une réorientation de l'action publique à l'échelle nationale autour de l'environnement réglementaire des produits alimentaires (Brand et Bonnefoy, 2014). Celle-ci s'est d'abord structurée autour de la santé animale et végétale, avant de s'élargir au contrôle de la qualité des produits par le développement de nombreuses dispositions réglementaires portées par le service de répression des fraudes (Besançon, 2010). Longtemps restée marginale, la question de la sécurité alimentaire devient progressivement un enjeu politique central. Cela abouti, en 2001, à la création du premier Programme national nutrition santé (PNNS) déployé par le Ministère de la santé, avec comme objectif d'agir sur la nutrition comme facteur déterminant de la santé, au travers de l'environnement alimentaire des individus.

Cette politique, reprise ensuite par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a largement contribué au processus de standardisation et d'homogénéisation des produits, également plébiscité dans la perspective de favoriser l'exportation et la mise en concurrence des produits (Pahun, 2020). Dans leur ouvrage, Fouilleux et Michel (2020) montrent également comment les politiques de qualité alimentaire, en cherchant à restaurer la confiance dans la production agricole, ont contribué indirectement au renforcement du modèle productiviste dominant. Ils expliquent que les signes de qualité – marqueurs de cette politique - constituent des instruments de marché visant à valoriser les produits « hautes gammes » du système, dans un but premier de compétitivité, contribuant de cette manière à les présenter comme une offre complémentaire et non pas alternative aux produits conventionnels.

La période actuelle semble témoigner d'un élargissement dans la perception de ces enjeux, qui dépassent désormais les questions de sécurité alimentaire pour prendre davantage en compte les dimensions de durabilité et de justice sociale (Billion, 2017), mais sans pour autant suggérer une remise en cause complète du modèle agro-industriel. Cela a été porté par le Grenelle de l'environnement en 2007, dont une partie des objectifs visait à réduire l'impact environnemental de l'agriculture, puis par les « plans Ecophyto » créés en 2008 dans le cadre

de la directive européenne 2009/128/CE¹⁶, dont la première vague ciblait une réduction de 50% de l'usage des produits phytopharmaceutiques en 10 ans. En 2009, le plan Barnier s'est ensuite attaqué à la question de la commercialisation, en proposant une stratégie en quatre axes permettant d'institutionnaliser les circuits-courts, considérés comme des leviers pour développer une agriculture durable et recréer du lien entre agriculteurs et consommateurs. Ils apparaissent, dans ce cadre, comme un moyen de diversification tout à fait compatible avec le système dominant. L'année suivante, le Programme national pour l'alimentation (PNA) est créé par l'article 1^{er} de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, ce qui permet de développer progressivement une approche plus intégrée et transversale de l'alimentation, dépassant pour la première fois des objectifs purement quantitatifs et sanitaires.

L'objet du PNA est de définir la politique nationale de l'alimentation, dont la finalité est :

« d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique »¹⁷

Dans sa première version en 2010, le PNA 1 se structure initialement autour de six axes stratégiques traitant à la fois des questions d'accessibilité, de patrimoine, d'offre alimentaire, de connaissances, de sécurité et de durabilité. Il se recentre autour de quatre axes en 2014 puis s'associe quelques années plus tard au PNNS pour favoriser la cohérence des stratégies alimentaires à l'échelle nationale et l'articulation des différents champs de l'alimentation. En 2012, le Projet agro-écologique pour la France est lancé par le ministre d'agriculture de l'époque, en complément des plans Ecophyto. L'objectif est de soutenir davantage l'évolution des systèmes de production, et ce, au travers d'un ensemble de mesures institutionnalisant ainsi, pour la première fois, le référentiel agroécologique comme levier de compétitivité, favorisant la « triple performance sociale, économique et écologique » de l'agriculture (Charrieras et al., 2021). C'est avant tout dans une perspective de mobilisation, permis par son caractère flou, et de dépassement du clivage entre l'agriculture biologique et l'agriculture

¹⁶ Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. (2022). *Le plan Ecophyto, qu'est-ce que c'est ?*. Disponible sur : <https://agriculture.gouv.fr/le-plan-ecophyto-quest-ce-que-cest> (consulté le 8/09/2025)

¹⁷ Article L1 du code rural et de la pêche maritime, modifié par la loi n°2025-268 du 24 mars 2025.

conventionnelle, que l'agroécologie est alors énoncée comme nouvel horizon politique (Derbez, 2020).

1.2.2. La territorialisation des politiques alimentaires : du développement agricole local au déploiement des PAT

En parallèle de l'évolution du cadre institutionnel national, les politiques publiques agricoles et alimentaires se sont traduites au sein de dispositifs locaux portés par les collectivités, dans le cadre d'un processus plus global de territorialisation de l'action publique, définit comme :

« l'ensemble des processus sociaux à travers lesquels sont traités des problèmes considérés comme relevant de la compétence d'autorités publiques et dont le règlement conditionne pour une part la légitimité et la responsabilité » (Duran, 2009, p.305)

La territorialisation de l'action publique renvoie à « une tendance à une définition plus localisée des problèmes publics et des moyens de prise en charge de ces problèmes. » (Douillet, 2003, p.586). Pour Casteigts (2003), la territorialisation en constitue même la condition de son efficacité : « toute politique, quels que soient ses objectifs ou ses moyens, a vocation à être mise en œuvre dans des contextes territoriaux différenciés » (p.3). Selon cet auteur, cette dynamique a démarré dans les années 1950 avec les premières politiques d'aménagement territorial et la création de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) en 1963. Elle s'est renforcée dans le double mouvement de déconcentration et de décentralisation à partir des années 80, faisant émerger de nouveaux acteurs à l'échelle infranationale, par le biais d'un transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités. De deux façons, la territorialisation de l'action publique renvoie au territoire comme nouvelle catégorie d'action et à « l'appropriation des enjeux et des besoins par les acteurs territoriaux, qui définissent ainsi les contours du problème à gérer et élaborent des programmes d'action en conséquence. » (Caillaud, 2013, p.161).

Ainsi, la politique alimentaire française n'a pas fait exception. Cette territorialisation s'est produite dans un contexte de montée en puissance des politiques locales de l'alimentation dans le monde, prenant par exemple la forme de « food councils », alors que les échelons infranationaux n'avaient jusque-là aucun rôle dans la régulation alimentaire (Fouilleux et Michel, 2020).

Historiquement, c'est davantage l'agriculture qui a fait l'objet de politiques territorialisées. Elles ont été principalement portées par les conseils généraux et régionaux en lien avec le second pilier de la PAC¹⁸, dans une perspective de développement rural (Guérin, 2009). Les mesures portaient essentiellement sur l'adaptation des structures agricoles, le renouvellement des exploitations ainsi que leur impact sur l'environnement, avec des objectifs de compétitivité, de différenciation des produits, de diversification et de renforcement du potentiel productif. Vers les années 90 et 2000, les politiques agricoles périurbaines portées par des intercommunalités se sont multipliées, ayant comme objectif le développement des circuits-courts (Bonnefoy et Brand, 2014). Des actions en faveur de la transformation, des circuits de proximité ou encore du tourisme ont été mises en place, notamment dans des territoires spécialisés. Mais, à cette époque, les politiques alimentaires intégrées restaient encore absentes des agglomérations (Brand et Bonnefoy, 2011). L'alimentation n'était pas envisagée comme un problème public et, du fait de l'absence de compétences spécifiques, faisait l'objet de politiques sectorielles portées par différents échelons publics, selon les volontés et engagements politiques (Perrin et Soulard, 2014 ; Brand, 2015). Les politiques alimentaires sont apparues progressivement, dans les années 2010, portées par un contexte favorable avec la loi sur les circuits-courts et le PNA. Elles ont cependant conservé ce prisme en termes de filières, en particulier sur la restauration collective, sans nécessairement intégrer les questions de santé, d'accessibilité ou de nutrition. Les Pays¹⁹ se sont également historiquement emparés de cette question, en cherchant à agir sur la qualité des filières agricoles et alimentaires, à promouvoir la diversification et les circuits-courts ainsi qu'à gérer les externalités de l'agriculture, dans une logique de promotion du territoire et de préservation de l'environnement (Capt et al., 2012). Les modalités d'intervention étaient proches de celles des intercommunalités, avec des aides à l'investissement pour le développement d'infrastructures (vente, transformation), la

¹⁸ La PAC est structurée autour de deux piliers : le premier concerne les aides au revenu des agriculteurs et le soutien au marché, par des aides directes tandis que le second pilier porte sur le développement rural et l'aide aux initiatives en faveur de l'environnement, de la qualité ou encore de l'installation agricole. Ce dernier inclut par exemple aujourd'hui les mesures agro-environnementales (MAEC) ou encore les aides pour la conversion au bio, distribuées via le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

¹⁹ Les Pays renvoient à des territoires de projets, basés sur des « contrats » et des périmètres élargis regroupant plusieurs collectivités locales, notamment en milieu rural. Leur objectif est de porter des politiques de développement et de participer à une forme de cohésion, sans bénéficier de compétences réglementaires. Leur statut est officialisé en 1995 par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) puis abrogé en 2010. Depuis 2014, ceux qui le souhaitaient ont pu se transformer en PETR.

formation d'agriculteurs, la création de marques territoriales, des actions ciblées sur les comportements des consommateurs par de la communication et des initiatives sur la transmission et l'installation.

L'année 2014 marque un tournant dans les politiques agricoles et alimentaires, avec l'introduction, par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF), des Projets alimentaires territoriaux. Elle reconnaît ainsi l'échelle locale comme cadre légitime d'action publique et levier pour répondre aux enjeux alimentaires.

Selon l'article 39 de la loi LAAF, les PAT :

« participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique »²⁰.

Initialement, ils répondent à un objectif de structuration de l'économie agricole à l'échelle territoriale, puis sont identifiés en 2019 par le Programme national alimentation nutrition (PNAN), associant le PNA3 et le PNNS4, comme l'un des moyens « pour accélérer la transition pour une alimentation saine, sûre et durable ». Depuis peu, les PAT sont associés à des enjeux de résilience alimentaire, de santé ou encore de transition agricole. Le cadre de la loi propose une méthodologie commune aux PAT. Elle évoque la réalisation d'un « diagnostic partagé », qui vise à améliorer les connaissances locales des acteurs et à établir un état des lieux des enjeux sur le territoire de projet, dans la perspective de définir un programme d'actions opérationnelles. Ces projets peuvent être portés par différentes structures (association, collectivité territoriale, chambre consulaire...) et doivent s'appuyer, dans leur élaboration et mise en œuvre, sur la participation d'une diversité d'acteurs identifiés par l'Etat comme étant représentatifs des systèmes alimentaires : agriculteurs, associations, entreprises, élus, citoyens, organismes de conseils ou encore lycées agricoles. De cette manière, ils doivent contribuer à une définition territorialisée des enjeux, de la stratégie et des actions à mettre en œuvre à l'échelle du périmètre défini par le projet.

Depuis 2017, l'Etat lance chaque année un appel à projets piloté par les Directions régionales de l'alimentation, l'agriculture et la forêt (DRAAF) afin d'appuyer leur déploiement. Afin de pouvoir bénéficier de financements, les projets doivent répondre à un enjeu d'ancrage

²⁰ Article 39 de la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

territorial de l'alimentation dans ses dimensions économiques, environnementales et sociales ainsi qu'aux différentes orientations du PNA. Cette dynamique s'appuie sur une labellisation distinguant, depuis 2020, deux niveaux d'avancement :

- Un niveau 1 correspondant à une phase dite « d'émergence », où se construisent le diagnostic, les orientations et les actions ;
- Un niveau 2 portant sur la phase dite « opérationnelle » ;

Chacun de ces niveaux se décline en plusieurs critères et prérequis, portant sur : le portage du projet (légitimité de la structure), la dimension collective et concertée, la prise en compte des objectifs du PNA et des programmes régionaux, la transversalité de la démarche, la réalisation des étapes précisées dans la loi (diagnostic puis plan d'action), l'engagement des partenaires, l'existence d'un dispositif de suivi-évaluation et la pérennité du projet en termes de moyens humains et financiers.

A travers ces deux instruments incitatifs – appel à projets et labellisation - l'Etat vient définir les modalités de mise en œuvre des PAT, tant dans la méthodologie que les thématiques abordées, en appuyant sur leur dimension collective et transversale. De cette manière, il joue un rôle déterminant sur l'orientation des trajectoires territoriales et les problématisations faites par les acteurs, tout en leur laissant une marge de manœuvre dans la traduction locale des problèmes et des leviers mobilisés pour y répondre. Puisqu'il n'existe pas de compétence dédiée à l'alimentation pour les collectivités, les PAT se présentent ainsi davantage comme des cadres d'actions pour favoriser et légitimer l'émergence de démarches partenariales à l'échelle des territoires, et ce, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la politique nationale via un processus de territorialisation. Cela se traduit par une diversité de projets qui varient à la fois en termes de hiérarchisation des enjeux, d'acteurs impliqués, de modalités de participation que d'actions mises en place. La territorialisation du PNA n'est pas différente de celle du PNNS, en fixant de la même manière un cadre tout en autorisant une adaptation marginale aux contextes territoriaux, et ce, avant tout pour augmenter son efficacité et faciliter son appropriation par les acteurs locaux (Hernandez et Messaoudène, 2010). Comme pour le PNNS, elle ne répond pas à une logique réglementaire et, à ce titre, dépend fortement du portage et de l'intérêt des acteurs. Si assez peu de démarches ont été mises en place jusqu'en 2020, le nombre de PAT en France a considérablement augmenté depuis 2021 avec la création de financements dédiés dans le cadre du plan de relance mis en place par l'Etat :

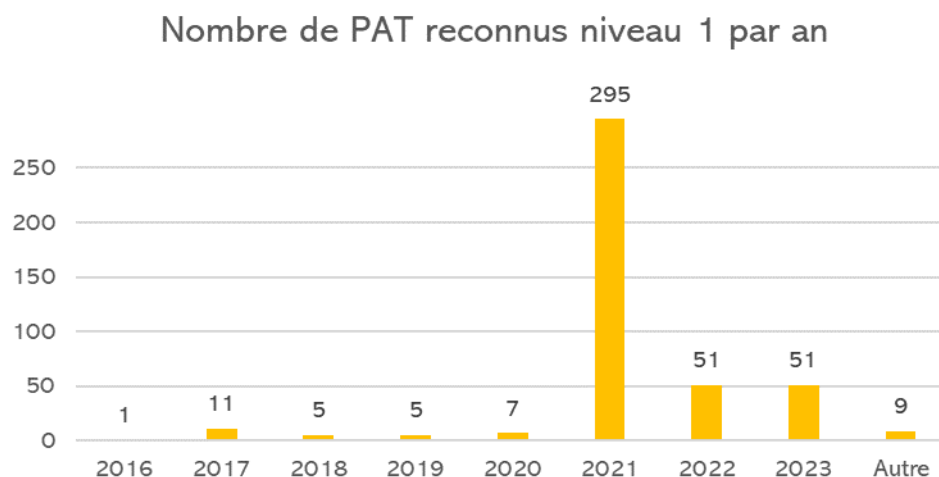


Tableau 2 : Evolution du nombre de PAT labellisés par an (source : auteure, à partir du recensement du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2024)

Au 1^{er} janvier 2024, 435 PAT étaient reconnus par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Parmi eux, 90% sont portés par des structures publiques, dont 56% par des intercommunalités, 15% par des territoires de projets (PETR, PNR) et 7% par des départements.

En termes d'orientations, une étude réalisée en 2017 par le Réseau national des projets alimentaires territoriaux²¹ (RNPAT) montre que ceux-ci s'articulent autour de 6 thèmes principaux : l'économie alimentaire, l'environnement, le patrimoine culturel et gastronomique, l'urbanisme et l'aménagement, l'accessibilité sociale et la santé/nutrition. Ceux-ci sont ensuite déclinés en plusieurs enjeux et associés à des politiques sectorielles lorsqu'ils sont portés par des collectivités (emploi, cohésion sociale, santé, lien social, attractivité touristique, préservation de l'environnement et du cadre de vie, sécurité alimentaire, aménagement...). Depuis leur création, et jusque récemment, selon l'étude du RNPAT, peu de projets témoignaient d'approches réellement transversales en intégrant, voire articulant, l'ensemble de ces thématiques. Le plus souvent, les PAT semblaient se construire sur le référentiel économique et agricole, dans le but de valoriser les circuits-courts et de structurer des filières locales, dans la continuité d'actions antérieures déjà engagées. A partir

²¹ Macé. (2017). *La prise en compte et l'articulation des différents champs de l'alimentation dans les projets alimentaires territoriaux*. RNPAT. Disponible sur : https://france-pat.fr/wp-content/uploads/rnpat-publications-exports/RnPAT1.1_ArticChampsPAT_2017.pdf (consulté le 17/10/2022)

de 2021, un élargissement s'est opéré avec une plus grande prise en compte des enjeux de justice sociale et d'environnement dans les PAT.

Depuis leur introduction en 2014, de nouvelles lois et dispositifs sont venus s'ajouter à la politique alimentaire nationale afin de répondre à des enjeux sectoriels, contribuant à transformer le paysage institutionnel et orienter l'action publique territoriale.

Nous pouvons citer, entre autres :

- La Loi Garot, en 2016 qui régleme et hiérarchise les actions de lutte contre la précarité alimentaire ;
- Les Etats généraux de l'alimentation en 2017, suivis par la Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire (Egalim) en 2018 et la troisième édition du PNA ;
- Le Programme national alimentation nutrition (PNAN) en 2019 ;
- Le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire, créé en 2020, ayant donné lieu à un « plan d'action pour la transformation de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité » ;
- La Loi climat et résilience en 2021, se dotant d'un axe sur l'alimentation durable afin, notamment, d'élargir l'expérimentation des menus végétariens quotidiens dans la restauration collective ;
- La nouvelle Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) en cours de finalisation, prenant la suite du PNA, et ce, dans la perspective de mieux coordonner les objectifs environnementaux et de santé portés par d'autres ministères ;

Dans le prolongement de cette analyse institutionnelle des mutations du système alimentaire et des politiques publiques, la section suivante s'attachera à examiner la manière dont la recherche s'est emparée de ces transformations et les principales questions qu'elles ont suscitées.

2. Evolution de la littérature sur les systèmes alimentaires

Depuis les années 1990, un champ de recherche s'est progressivement structuré autour du concept de « systèmes alimentaires alternatifs ». Il recouvre une multiplicité d'initiatives, telles que l'agriculture biologique, le commerce équitable, l'agriculture urbaine, les produits de terroir ou encore les circuits-courts de proximité (Le Velly, 2017). Cet intérêt académique grandissant, pour ce qui est également qualifié d'« alternative food chains » ou encore de « short supply chains », s'inscrit précisément dans le contexte d'émergence de nouvelles politiques publiques et d'inquiétudes croissantes des consommateurs sur la provenance et l'élaboration des aliments (Marsden et al., 2000).

Deverre et Lamine (2010) mettent en avant la diversité des concepts mobilisés par la littérature dans l'étude des alternatives au système alimentaire dominant : systèmes agroalimentaires alternatifs (S3A), Short Food Supply Chain (SFSC), alternative food chains, alternative food networks, chaînes alimentaires alternatives et locales, etc. Ils retracent le développement de ces travaux selon les pays, en mettant en évidence une diversité de prismes d'analyse et en situant leur émergence dans les années 2000, en Europe et aux Etats-Unis. En Amérique du Nord, les travaux se sont principalement orientés autour des questions de sécurité alimentaire, d'accès à l'alimentation pour les personnes en situation de précarité ou, dans une autre mesure, sur la notion de démocratie alimentaire. En Grande-Bretagne, la recherche s'est davantage articulée autour de la valorisation des productions locales et de la notion de qualité. Les études menées ont principalement porté sur des marchés de producteurs, des systèmes de vente directe à la ferme ou des systèmes de « garanties et marques de confiance ». Les travaux en Australie et en Nouvelle-Zélande ont davantage cherché à interroger le processus de « conventionnalisation » de l'agriculture biologique et les leviers organisationnels qui permettraient d'y résister, comme la vente directe par exemple. Le caractère alternatif de ces initiatives, au cœur des travaux, traduit leur « capacité commune à établir de nouvelles formes d'agriculture et d'alimentation » (Le Velly, 2017, p.9).

Nous verrons que deux champs de recherche principaux se dégagent dans la littérature sur les systèmes alimentaires : l'un portant sur les dynamiques de reterritorialisation de l'alimentation et l'autre sur l'écologisation des pratiques agricoles, témoignant d'une articulation seulement partielle. Nous évoquerons ensuite le débat portant sur l'opposition

entre le conventionnel et l'alternatif, à l'origine de questionnements sur les phénomènes d'hybridation et de coexistence, puis le développement très récent de recherches basées sur des approches territoriales mobilisant le concept de transition.

2.1. La reterritorialisation des systèmes alimentaires comme horizon de recherche

La reterritorialisation de l'alimentation renvoie aux initiatives qui visent à reconnecter l'agriculture et l'alimentation aux territoires, dans leurs différentes dimensions (Houdart et al., 2023). En France, la littérature s'est organisée autour de deux principaux objets de recherche (Lequin, 2018) : les circuits-courts de proximité et les systèmes agroalimentaires localisés (SYAL). Dans ce cadre, nous verrons que des travaux ont également été menés plus spécifiquement autour des enjeux de justice sociale et des initiatives territoriales de solidarité alimentaire.

2.1.1. Des circuits-courts aux circuits alimentaires de proximité

La littérature sur les circuits-courts s'est fortement développée dans les années 2000. Une première typologie a été élaborée par Chaffotte et Chiffoleau (2007) afin de distinguer les formes associées à la vente directe de celles des circuits-courts. Ce concept n'intègre pas à l'époque la dimension spatiale mais représente « des formes de vente mobilisant au plus un intermédiaire entre producteurs et consommateurs » (Chiffoleau et Prevost, 2012). Les travaux traitent de la diversité des formes de commercialisation et soulignent que la multiplication récente de ces initiatives ne constitue pas un phénomène nouveau en soi, mais s'explique davantage par un regain d'intérêt. Celles-ci tendent à réapparaître et à se diversifier avec des formes innovantes, après une période dominée par les filières longues. En 2008, un ouvrage dédié aux circuits-courts alimentaires s'attèle à l'analyse, de manière à la fois spécifique et transversale, des marchés forains, des points de vente à la ferme, des points de vente collectifs et des systèmes de paniers (Maréchal, 2008). Il y aborde notamment leur fonctionnement, les motivations des acteurs (consommateurs et producteurs) à y participer, leur cadre juridique ou encore leur inscription territoriale, en mettant en avant le concept de « système alimentaire territorialisé ».

D'autres travaux cherchent à en évaluer les effets dans leurs dimensions économiques, sociales ou environnementales. Boutry et Ferru, (2016) rappellent que les circuits-courts alimentaires (CCA) sont généralement associés à plusieurs effets bénéfiques :

- Un impact positif sur l'environnement, grâce à des modes de production plus à même de préserver les ressources ainsi qu'une réduction de la distance entre producteurs et consommateurs ;
- Le développement de la cohésion et du lien social ;
- Une distribution plus juste de la valeur ajoutée, avec un effet de développement sur le territoire ;

Au travers d'une méthodologie mixte d'analyse de la durabilité des CCA, ces auteurs montrent que les exploitations attestent d'une certaine performance économique (création d'emploi, indépendance vis-à-vis des subventions) et d'une meilleure reconnaissance du métier. L'impact environnemental est plus incertain : si les pratiques semblent plus vertueuses de manière générale, ils soulignent que cela dépend avant tout de l'engagement des exploitants. Une étude menée par Goncalves et Zeroual (2016) montre que l'impact de la logistique est variable selon les types de circuits-courts et les conventions sur lesquelles ils reposent, déterminant certaines pratiques et attentes concernant, par exemple, la disponibilité des produits (fréquence, volumes) et la recherche de satisfaction du client. Sur le plan économique, Chevallier et al. (2015) précisent que s'insérer dans un mode de commercialisation en circuit-court peut constituer un risque pour les exploitants et un potentiel facteur de précarité, s'ils ne sont pas accompagnés. Ils soulignent également que d'un point de vue social, ils tendent à s'adresser à une clientèle plutôt aisée. Maréchal et Spanu (2010) ont quant à eux analysé le lien entre l'insertion en circuit-court et l'évolution des pratiques agricoles des exploitants. Ils identifient trois trajectoires types : une commercialisation partielle en circuit-court, sans changement de pratiques, liée à une motivation principalement économique ; une commercialisation partielle mais plus proactive, valorisant des modes de production différenciés dans une perspective de qualité, accompagnée d'une réflexion sur l'exploitation et l'autonomie vis-à-vis des intrants ; un changement complet de commercialisation vers les circuits-court, qui s'accompagne d'un changement de pratiques lié à des motivations environnementales et une recherche d'autonomie. Ils concluent que le rapprochement entre les producteurs et les consommateurs

n'induit pas systématiquement une réflexion sur les pratiques mais que le lien entre producteurs, via ces modalités de vente, peut constituer un facteur de changement. Maréchal et al. (2019) soulignent de la même manière l'importance de la densité des relations entre les acteurs pour répondre aux enjeux de durabilité.

Plusieurs auteurs ont mobilisé la grille des proximités pour analyser la façon dont les consommateurs perçoivent la proximité dans ces circuits (Hérault-Fournier et Prigent-Simonin, 2012) ou encore pour en interroger leur développement (Chevallier et al., 2014). Sur cette base, le concept de circuit-court s'est ensuite élargi à celui de circuit de proximité (Praly et al., 2014), qui renvoie à un circuit-court dont la distance entre le lieu de production et de vente ne dépasse pas 80 kilomètres (Chaffotte et Chifoleau, 2007). Cette évolution marque la volonté de mieux prendre en compte la diversité des opérateurs pouvant intervenir dans un système alimentaire local, ainsi que leur inscription spatiale : les prestataires de services, tels que les légumeries, les moulins, les ateliers de découpe, les prestataires de logistique, mais aussi les acteurs publics intervenant dans le processus de relocalisation au travers, par exemple, de l'acquisition de foncier nourricier à vocation alimentaire (Baysse-Lainé et Perrin, 2017 ; Baysse-Lainé et al., 2018).

Dans la littérature, ces circuits renvoient à quatre dimensions principales (Praly et al., 2014) :

- Une dimension spatiale, en référence à l'échelon « local » et une distance plus courte, malgré des variations dans les échelles observées ;
- Une dimension fonctionnelle dépassant la stricte question du nombre d'intermédiaire pour appréhender les étapes nécessaires à l'acheminement d'un produit, du producteur au consommateur ;
- Une dimension relationnelle basée sur les liens entre producteurs, consommateurs mais aussi différents opérateurs, qu'ils soient directs (physiques) ou symboliques et intermédiés (magasins de producteurs, communication, etc.) ;
- Une dimension économique, du fait des bénéfices associés aux circuits de proximité, notamment en termes de répartition de la valeur ajoutée.

Plus récemment, des auteurs se sont orientés vers l'analyse de la dimension collective de ces circuits. Bouroullec et Machado (2018) ont par exemple interrogé la gouvernance des circuits alimentaires collectifs basés sur de la vente en ligne, requérant des investissements

importants pour un faible nombre de producteurs, avec de forts enjeux de coordination. Gafsi et Terrieux (2016) se sont également intéressés à cette dimension collective au travers des ateliers collectifs de transformation (ACT). Ils expliquent que ces derniers constituent, pour les agriculteurs, un moyen de mutualiser des investissements dans le cadre de stratégies de diversification, pouvant relever d'un enjeu de survie pour l'exploitant ou bien d'une volonté de développement de son activité. Les auteurs mettent en avant la diversité des ressources (capacités commerciales, équipements, financement, relations...) et les différentes proximités mobilisées par les agriculteurs pour développer les ATC, qui constituent selon eux des ressources territoriales à part entière. Dans une perspective similaire, Lanciano et al. (2016) présentent les initiatives collectives comme l'articulation de projets à la fois individuels, collectifs et de territoire. Ils mobilisent une diversité d'acteurs, producteurs, collectivités, consommateurs et accompagnateurs, dans la coordination des projets. Ces collectifs sont évolutifs et confrontés à de nombreuses difficultés, en particulier d'un point de vue organisationnel, pouvant par ailleurs être renforcées selon l'évolution du contexte et posant la question de leur pérennité. Le territoire est ici présenté, au-delà du « support » de l'activité, comme une ressource et « un outil de stabilisation de la dynamique collective » (p.91). Margetic et al. (2016) évoquent plus largement les « formes d'organisations collectives territorialisées » qui se caractérisent par une diversité d'acteurs engagés, des périmètres délimités et la mobilisation de proximités territoriales. Ils désignent autant une AMAP qu'un magasin de producteurs, un atelier de transformation ou le partage d'outils de production, basés sur un lien plus ou moins fort à un territoire. Enfin, nous pouvons citer Raimbert et Raton (2021) avec leurs travaux sur les collectifs logistiques. Ces derniers constituent un phénomène assez nouveau dans les circuits alimentaires de proximité. Ils se distinguent notamment par la grande diversité des acteurs impliqués, qui peuvent autant être des acteurs privés que des collectivités territoriales. Leur objectif est d'organiser la commercialisation de produits locaux à l'échelle d'un territoire, grâce à la mutualisation de plusieurs ressources : véhicules, informations, locaux, tâches, contenants, etc. L'enjeu de ces collectifs réside, pour les auteurs, dans leur capacité à coopérer, qui s'avère particulièrement difficile concernant la logistique et dépend du mode de gouvernance mis en place. Dans cette perspective, les acteurs d'un territoire (collectivités, structures d'accompagnement) peuvent avoir des rôles significatifs, que ce soit dans la phase d'émergence ou de consolidation de ces collectifs.

2.1.2. Démocratie alimentaire et justice sociale

Dans un autre registre, des travaux ont également été consacrés aux initiatives de solidarité alimentaire. Ils s'inscrivent au croisement de la littérature sur les circuits alimentaires de proximité et celle concernant le droit à l'alimentation, reposant sur le concept de démocratie alimentaire, issu du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 et proposé par Tim Lang. Ce dernier considère la participation des citoyens au processus de décision, concernant la qualité de l'alimentation, comme une condition d'amélioration de la sécurité alimentaire (Paturel et Ndiaye, 2020).

Dans le cadre d'un projet de recherche-action SOLALTER mené en Bretagne, Darrot et Noel (2018) analysent plusieurs initiatives et la façon dont elles contribuent à améliorer l'accès à l'alimentation de qualité pour tous à l'échelle de leur territoire. Ils montrent que celles-ci prennent plusieurs formes : jardins partagés, paniers solidaires, approvisionnement local de l'aide alimentaire, etc. Ils posent un double constat : d'un côté, des structures d'aide alimentaire mobilisant difficilement les produits issus de leur territoire, et de l'autre, des circuits alimentaires de proximité peu démocratisés. Des facteurs favorisant l'émergence et le fonctionnement de ces initiatives ont ainsi été identifiés : le développement de partenariats au sein de réseaux situés à différentes échelles, l'implication des collectivités territoriales (soutien financier, moyens humains, logistique), le déploiement d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation, la modularité des prix et la souplesse des formes d'engagement, ou encore, la convivialité et l'inclusion sociale.

Damhuis, Serré et Rosenzweig (2020) ont plus particulièrement travaillé sur des expérimentations menées au sein de dispositifs d'aide alimentaire. Ils mettent en avant des approches de sensibilisation pas toujours adaptées, reposant souvent sur des a priori concernant le manque de connaissance des personnes en précarité. Pour les auteurs, l'enjeu réside davantage dans les conditions (accès physique, matériel, financier) de développement et de pérennisation de pratiques alimentaires saines et durables. Ils soulignent également que les systèmes alimentaires alternatifs à vocation solidaire peinent à intéresser les personnes en précarité, les excluants ainsi malgré une volonté affichée de mixité sociale. Ces initiatives se voient confrontées à des barrières plus sociologiques qu'économiques, comme l'image que renvoient les adhérents, les divergences d'intérêts concernant les activités qu'ils organisent

ou encore la difficulté, pour les personnes en situation de précarité, de se reconnaître dans ces lieux.

Enfin, Chiffolleau et al. (2023) proposent d’appréhender les initiatives de solidarité alimentaire comme « des activités économiques concrètes, encadrées dans des structures sociales » (p.313). Dans leur article, les auteurs analysent les stratégies déployées par ces initiatives en termes d’approvisionnement, dans le but d’en faciliter l’accès au plus grand nombre. Celles-ci peuvent porter sur une optimisation des coûts, la participation des usagers en termes de temps de travail, la différenciation des prix selon les caractéristiques socioéconomiques des bénéficiaires ou encore l’organisation de dons alimentaires entre adhérents. Elles s’appuient souvent sur des partenariats locaux avec des acteurs sociaux afin de toucher les publics ciblés. Malgré tout, les auteurs constatent que les initiatives étudiées n’impactent qu’un nombre réduit de personnes en situation de précarité. Leur implication dès la conception du projet ainsi que dans sa gouvernance semble constituer un facteur déterminant, mais difficile à mettre en œuvre. Ils évoquent également le projet de Sécurité sociale de l’alimentation (SSA) porté depuis 2019 par un collectif d’associations au niveau national. Il semble constituer un tournant dans les initiatives de solidarité alimentaire, marqué par la volonté d’engager des changements structurels dans les modalités d’accès à l’alimentation et la traduction du principe de droit à l’alimentation. Bien que le contexte politique et réglementaire ne permette pas son expérimentation à l’échelle nationale, ses principes se déclinent dans des dispositifs innovants au niveau local avec la multiplication de « caisses alimentaires ».

2.1.3. Les systèmes agroalimentaires locaux (SYAL)

De son côté, le concept de SYAL a été développé par José Muchnik en 1996, dans un contexte de remise en cause du paradigme productiviste et de standardisation des produits (Muchnik et Sainte-Marie, 2010). Les SYAL sont définis comme des « organisations de production et de service (unité d’exploitation agricole, entreprises agroalimentaires, entreprises commerciales, entreprises de restauration...) associées de par leurs caractéristiques et leur fonctionnement à un territoire spécifique » (CIRAD-SAR, 1996, cité dans Muchnik et al., 2007).

Cette approche s’inscrit dans une analyse à la fois organisationnelle et spatiale des systèmes alimentaires. Elle interroge le lien entre alimentation et territoire, mais avant tout à travers l’analyse de réseaux d’acteurs organisés autour de productions agricoles et de savoir-faire

spécifiques. Ainsi, elle porte principalement sur les dynamiques de création de filières localisées, la qualification des produits et plus spécifiquement la reconnaissance des indications géographiques protégées (Soulard, 2020).

Les travaux sur les SYAL cherchent à caractériser leurs formes, à en comprendre les stratégies, les impacts sur les territoires et les facteurs de développement. Ils démontrent tout d'abord leur très grande diversité :

« Selon leur profondeur historique, depuis des systèmes très anciens jusqu'à des systèmes de constitution relativement récente. Selon leurs liens au marché, depuis ceux tournés vers l'exportation jusqu'à ceux qui s'adressent aux marchés locaux. Selon leur gamme d'activité, basée sur une seule activité ou sur une gamme d'activités diversifiées. Selon leur organisation sociale, depuis ceux constitués par un ou des réseaux d'unité de production plus ou moins analogues jusqu'à ceux qui sont structurés autour d'une entreprise pivot » (Muchnik, 2011)

Le concept de SYAL trouve ses origines dans les travaux sur les districts industriels, les systèmes productifs locaux et les clusters, désignant différentes formes de concentration géographique de petites entreprises, spécialisées à des échelles variables (Fournier et Muchnik, 2010). Selon ces théories, la proximité pourrait favoriser la coopération des entreprises et être source d'externalités positives, en améliorant leur compétitivité. Les SPL, en particulier, s'appuient sur une forte densité des interactions entre les acteurs et la mise en place d'actions collectives avec une dimension de territorialisation visant à participer au développement local. Les SYAL sont souvent présentés comme une forme spécifique de SPL. Perrier-Cornet (2009) met en avant leurs spécificités au regard des SPL et distingue quatre facteurs de différenciation : l'importance accordée au processus de commercialisation ; l'incorporation des biens par les consommateurs, induisant un lien de proximité fort entre le consommateur et le produit ; la place de la dimension territoriale qui ne représente pas qu'un simple support à l'activité mais va jusqu'à constituer une composante identitaire des produits ; et enfin le rôle de l'acteur public dans leur reconnaissance à travers un cadre juridique et réglementaire. D'un point de vue économique, ils sont présentés comme des « processus de coopération sur un territoire donné entre des agents qui s'organisent et s'accordent sur des normes et règles de production en vue d'obtenir un avantage concurrentiel collectif par rapport à d'autres agents » (p.55). Un numéro de revue d'économie

rurale a été consacré à l'analyse des facteurs d'ancrage et d'identité territoriale des SYAL, dans lequel Sanz Cañada et Muchnik (2011) rappellent en introduction qu'ils constituent des alternatives au processus de standardisation, marquées par une volonté de différenciation. Les coordinations qui sous-tendent les SYAL font référence à un « maillage » entre acteurs économiques, sociaux et institutionnels, faisant ainsi la jonction entre les dynamiques des filières et des territoires. Ils s'appuient sur la mise en valeur des spécificités territoriales qui sont autant de ressources locales activées par un processus d'innovation inscrit dans une histoire longue.

Pour autant, les SYAL se distinguent des circuits alimentaires de proximité par leur finalité, ne visant pas nécessairement à approvisionner un marché local. Ils en partagent certains traits, tels que le rapprochement entre producteurs et consommateurs ou encore la dimension fonctionnelle liée à l'organisation collective et le partage de règles. Cependant, ils ne cherchent pas, ni ne participent systématiquement, au mouvement de relocalisation de l'alimentation. Le lien au territoire réside davantage dans une dimension symbolique, idéale et organisationnelle.

A ce titre, Poisson et Saleilles (2012) se sont intéressés aux déterminants et au processus d'émergence de « systèmes agroalimentaires localisés alternatifs », issus d'un croisement entre le concept de SYAL et celui de systèmes alimentaires alternatifs. Ils soulignent que les SYAL ne sont pas nécessairement en rupture avec le système dominant car ils peuvent reposer sur des circuits de distribution classiques. Parmi les facteurs d'émergence qu'ils identifient, ils citent notamment le rôle de facteurs conjoncturels pouvant constituer un élément déclencheur (crise, insatisfaction sur des prestations, prix élevés, opportunités...), ainsi que la préexistence d'une dynamique agricole locale.

Cerdan et al. (2017) soulignent l'apport de cette littérature pour mieux appréhender la territorialisation des systèmes alimentaires, à travers les dynamiques d'acteurs en jeu dans les SYAL et les processus d'activation ou de spécification de ressources territoriales sur lesquels ils s'appuient, se traduisant souvent par des démarches de labellisation.

2.1.4. Une analyse plus globale du processus de reterritorialisation de l'alimentation

D'autres travaux se sont intéressés de manière plus générale au processus de reterritorialisation de l'alimentation, au-delà des SYAL et des circuits de proximité. Loudiyi et

Houdart (2019) l’appréhendent comme un levier de développement territorial. Elles montrent, à partir de deux trajectoires, comment l’alimentation, en tant qu’« objet intégrateur », se construit dans le temps et permet de faire progressivement converger des acteurs et initiatives portant sur des enjeux sectoriels. Le Bel et Houdart (2022) ont questionné les registres de justification mobilisés par les acteurs publics et de la société civile dans des actions collectives relevant de la territorialisation de l’alimentation. Ils montrent que les éléments de discours de ces acteurs portent à la fois sur :

- L’importance de la dimension collective, de la participation et de l’adhésion des acteurs ;
- Le devoir et la responsabilité vis-à-vis des producteurs, de la santé des citoyens, des entreprises ;
- La capacité de production et de distribution du territoire ;
- L’impact environnemental à minimiser dans une perspective de long terme ;

Les auteurs pointent la faible présence des registres marchands dans ces dynamiques. Houdart et al. (2023) mettent en avant la multiplicité des acteurs intervenant dans ces processus ainsi que l’importance des ressources territoriales et extraterritoriales qu’ils mobilisent et parfois créent : des réseaux d’acteurs, des relations de confiance, des caractéristiques naturelles, un savoir-faire, des infrastructures, du foncier, des réglementations, etc. Leur combinaison permet d’enclencher une démarche, de la conforter ou d’en augmenter la portée. Enfin, Corade et al. (2019) questionnent l’existence d’une « ambiance territoriale » favorable au développement et au maintien des circuits-courts de proximité. Ils identifient quatre grands types de ressources mobilisables pouvant faire l’objet de représentations différenciées entre les acteurs : matérielles, humaines, organisationnelles et patrimoniales. Selon les auteurs, la capacité de ces acteurs à se reconnaître dans une identité territoriale commune peut favoriser le développement d’initiatives de reterritorialisation de l’alimentation. Cependant, certaines visions historiques de la qualité des produits, liée à un patrimoine local, peut également constituer un verrou pour ces dynamiques.

Dans la diversité des travaux évoqués, nous pouvons voir qu’il y a donc deux principales manières d’appréhender la territorialisation : elle apparaît soit comme un processus

d'ancrage territorial des activités, sans nécessairement qu'il n'y ait de connexion entre le lieu de production et de consommation, soit comme un espace de coordination des acteurs du système alimentaire pour répondre à une demande endogène. Dans ces deux cas, le territoire est à la fois un support physique d'accueil de ces activités, un espace administratif où se déploient des politiques publiques, un lieu d'émergence d'initiatives basées sur une certaine densité relationnelle et un levier pouvant favoriser leur développement de par ses ressources, les visions que portent les acteurs et leur capacité d'action collective.

Cependant, la dimension environnementale, dans une perspective d'écologisation de l'alimentation, n'est pas prégnante ni systématique, et ce, autant dans la manière dont la recherche a pendant longtemps appréhendé ces dynamiques que dans les initiatives elles-mêmes. Cette question a été abordée sous deux principaux angles : l'impact de la logistique et les effets des circuits-courts sur le changement de pratiques agricoles.

Nous verrons, dans la partie suivante, qu'une littérature s'est développée de manière assez parallèle, portant davantage sur les processus d'écologisation de l'agriculture. Celle-ci tend à s'élargir à la question du système alimentaire, témoignant d'une articulation toujours en construction entre territorialisation et écologisation.

2.2. L'écologisation de l'agriculture

Parallèlement, un champ de recherche s'est également développé autour des processus d'écologisation appliqués à l'agriculture. Avec le concept de territorialisation, ils sont souvent mobilisés conjointement dans les politiques de transition. Ils entretiennent ainsi des liens étroits et sont même parfois confondus (Ginelli et al., 2020). Pourtant, les idées mises en avant dans la littérature, selon lesquelles l'écologisation favoriserait le réancrage des activités et la territorialisation améliorerait l'efficacité des politiques environnementales, restent discutables (Banos et al, 2020). Bien que ces processus aient fait l'objet de travaux séparés, nous verrons qu'ils tendent à converger autour de la notion de système alimentaire.

2.2.1. D'une vision technique centrée sur les pratiques agricoles à une approche territorialisée de l'écologisation

Le concept d'écologisation de l'agriculture fait référence à un processus d'évolution des pratiques agricoles et à des objectifs de préservation des écosystèmes naturels. Il renvoie à

des modalités techniques visant une réduction des intrants chimiques, du travail du sol et la diversification des assolements. L'écologisation, de manière plus générale, correspond à une :

« entreprise de recadrage cognitif et normatif – un changement dans la manière de penser et de juger une conduite sociale – visant à une inflexion écologique plus ou moins forte des normes (légales ou implicites) et pratiques sociales en vigueur dans le domaine considéré (l'agriculture, la gestion des sports et loisirs de nature, la forêt...) » (Ginelli, 2017, p.23)

Les travaux portant sur l'écologisation de l'agriculture interrogent à la fois les innovations techniques, les facteurs et verrous du changement, en se rapportant à un référentiel particulier, tel que l'agriculture biologique ou encore l'agroécologie (Altieri, 1989 ; Gliessman, 2007). Ces travaux vont d'une approche centrée sur la technique, à l'échelle de l'exploitation, à une vision plus large intégrant des dynamiques sociales, économiques et territoriales (Wezel et Jauneau, 2011 ; Wezel et al., 2016) et font parfois référence à l'ensemble du système alimentaire (Francis et al., 2003). Fares et al. (2012) analysent par exemple les mécanismes de verrouillage du système agricole à partir de l'étude de la filière de blé dur. Ils montrent l'importance des facteurs organisationnels et soulignent le rôle de la concentration industrielle, à l'aval et à l'amont, de cette filière. Les croyances (Besse et Del Corso, 2021) ou encore le manque d'accès à des ressources cognitives, relationnelles et matérielles (Compagnone et al., 2018 ; Meynard, 2017 ; Darré, 1996) sont cités comme des facteurs de verrouillage. Dans cette perspective, la littérature met également en évidence le rôle du collectif pour faciliter la circulation des connaissances et l'accès à ces ressources (Gillerot, 2023, Goulet et Chiffolleau, 2006).

Deverre et de Sainte Marie (2014) se sont quant à eux intéressés à l'écologisation des politiques agricoles et son impact le système alimentaire. D'après les auteurs, cette écologisation démarre dans les années 1992 au niveau de l'Union Européenne avec la PAC, introduisant l'obligation, pour les Etats membres, de mettre en place des mesures agro-environnementales, auxquelles se sont ajoutées des mesures de conditionnalité des aides en 2003. Dans la lignée de la modernisation, des mouvements agricoles ont émergé, centrés sur des techniques nouvelles comme l'agriculture de conservation des sols, l'agriculture biologique ou l'agriculture écologique intensive. Ils ont été portés par des organisations professionnelles agricoles et soutenus par une « demande alimentaire écologisée » encore

marginale, faisant apparaître un nouveau « régime d'innovation » au sein du système alimentaire. Or, ils montrent que malgré ces initiatives et l'écologisation des politiques, le processus d'accumulation sous-jacent, contribuant à la consommation accrue de ressources naturelles et à la dégradation des écosystèmes, n'a pas été enrayé. Les auteurs concluent ainsi :

« Peut-être une des limites de la capacité transformatrice de l'écologisation des politiques agricoles est-elle paradoxalement qu'elle ne s'attache qu'aux aspects environnementaux et qu'elle ne modifie pas le cadre politique structurel qui a façonné des systèmes alimentaires aujourd'hui considérés comme non durables sur le plan environnemental, mais aussi social et économique » (p.16)

Ils soulignent notamment que la territorialisation des politiques d'écologisation, en participant à leur articulation avec les politiques de développement local et d'alimentation, pourrait constituer « une voie pour favoriser l'ancrage durable des systèmes agricoles dans leur environnement naturel, économiques et social » (p.16) et faire évoluer le système alimentaire aujourd'hui globalisé.

Un certain nombre de travaux ont justement cherché à analyser le processus d'écologisation de l'agriculture à l'échelle territoriale, en considérant le rôle d'une diversité d'acteurs agricoles et non-agricoles ainsi que des dispositifs d'actions en place. Dans sa thèse, Cardona (2012) a par exemple étudié les conditions d'émergence des mobilisations et actions collectives en faveur de changements de pratiques ainsi que les processus d'enrôlement à l'œuvre. Elle s'est intéressée, en particulier, à la façon dont les acteurs peuvent s'approprier des injonctions nationales, les traduire localement pour favoriser des processus de transition à leur échelle et mobiliser différents registres pour tenter d'intéresser les agriculteurs. Selon elle, l'encastrement des agriculteurs dans un réseau social local permet de favoriser la transformation de leurs pratiques agricoles, grâce notamment à l'accès à des ressources. Des comparaisons ont également été menées par Barthélémy et al. (2020) mettant en avant la nécessité de penser le changement à l'échelle de territoires particuliers qui, en fonction de leurs filières et de la place de la nature dans leur paysage et les politiques, vont favoriser de manière différenciée le processus d'écologisation. Nous pouvons enfin citer Scheromm et al. (2020), dont les recherches ont porté sur l'analyse de plusieurs « initiatives agroécologiques » à l'échelle locale, questionnant le rôle des acteurs non agricoles comme les associations et les

acteurs publics. Selon eux, ces initiatives sont indissociables du territoire et du contexte dans lesquels elles s'insèrent. Elles se développent en fonction d'opportunités, de compétences techniques, d'acteurs ou encore du niveau d'interconnaissance entre les partenaires. Elles peuvent être portées par des municipalités, des associations ou encore des structures en charge de la gestion de l'environnement. Ces initiatives s'accompagnent souvent d'une modification de règles et de la mise en place de nouveaux outils à l'échelle locale (exonération fiscale pour l'agriculture biologique, modification du PLU, création d'une SCIC, regroupements fonciers...). Les auteurs insistent sur le temps long de ces processus, souvent confrontés à de nombreux obstacles et à des reconfigurations diverses.

2.2.2. Approches croisées entre écologisation et reterritorialisation des systèmes alimentaires

Au-delà de leur inscription territoriale des travaux plus récents abordent le lien entre les processus d'écologisation de l'agriculture et de reterritorialisation de l'alimentation (Banos et al., 2020). Ils soulignent que leur articulation s'explique d'abord par la volonté des acteurs à l'origine ou en support de ces dynamiques. En effet, les initiatives à visée de transition agroécologique s'accompagnent souvent d'actions pour valoriser les produits auprès de la restauration collective ou au travers de points de vente locaux.

Millet (2020) montre dans sa thèse comment les circuits-courts, en favorisant des espaces d'interaction et la circulation des connaissances, peuvent conduire à des changements de pratiques agricoles. Nous pouvons également citer Tuscano (2022) qui interroge la façon dont les processus d'écologisation sont mobilisés et traduits dans le champ agri-alimentaire, à la fois par l'action publique territoriale et les mobilisations collectives. Elle montre que les initiatives d'écologisation portées au niveau local émergent souvent pour répondre à des enjeux d'injustice sociale et cherchent à structurer des filières locales dans une perspective de réappropriation de l'alimentation, au travers de l'orientation des pratiques et de la destination des produits. Les récits autour de l'écologisation et les projets qui en découlent, trouvent différentes origines selon les territoires, les acteurs mobilisés et les politiques publiques déployées. Ils dépendent intrinsèquement, selon l'auteure, de la conception des problèmes que portent ces acteurs, de leur niveau d'engagement mais sont également influencés par les échelles nationales et supranationales. Les crises et les « troubles » peuvent favoriser la mise

en lien entre des problèmes, leurs causes et ainsi que l'engagement de ces acteurs dans la mise en œuvre de solutions à l'échelle locale :

« les matériaux analysés montrent que l'engagement dans des dispositifs d'action résulte souvent du constat d'un dysfonctionnement cognitif ou matériel de la réalité dans laquelle les acteurs sont plongés. Un projet d'aménagement urbain, la publication d'un nouveau rapport scientifique, un problème de santé, ces situations déclenchent un trouble, une déstabilisation » (p.307)

Lohest et al. (2020) interrogent quant à eux la façon dont les processus de relocalisation et d'écologisation sont reliés l'un à l'autre dans des initiatives de distribution menées dans la région de Bruxelles. Ils montrent d'abord qu'il n'y a pas de corrélation « naturelle » entre ces deux processus dans les systèmes alimentaires alternatifs. L'un peut prendre le dessus sur l'autre, tandis qu'une forte territorialisation n'est pas nécessairement associée à un niveau élevé d'écologisation et inversement. Dans une perspective similaire, Brives et al. (2020) abordent le lien entre le développement de filières locales faisant intervenir plusieurs intermédiaires et l'écologisation des pratiques agricoles. Ils s'appuient sur l'analyse de deux projets de filière concernant le soja et le steak haché. Leur étude de cas souligne que la relocalisation de l'alimentation ne conduit pas nécessairement à une écologisation mais davantage à une valorisation de pratiques déjà mises en place jugées vertueuses, ou du moins à une évolution très limitée. Les acteurs à l'initiative de ces projets sont concentrés sur la mobilisation des agriculteurs et des opérateurs, en les sélectionnant sur la base de certains critères, mais sans intégrer de démarche d'accompagnement à l'évolution des pratiques. Les auteurs estiment cependant que ces démarches peuvent constituer un terreau fertile pour générer des réflexions et des apprentissages dans une perspective future d'écologisation.

Plumecocq et al. (2018) ont quant à eux travaillé sur une grille d'analyse des formes d'agriculture durable, afin de dépasser les critères en termes de durabilité forte et faible. Ils proposent une caractérisation de ces formes d'agriculture à partir de deux indicateurs principaux, indiquant leur degré d'écologisation et de territorialisation : d'un part, l'utilisation d'intrants exogènes ou de services écosystémiques endogènes, et d'autre part, le mode d'insertion dans les systèmes alimentaires. De cette manière, ils distinguent sept formes d'agricultures coexistant actuellement dans les sociétés. Les auteurs mettent ainsi en évidence la complexité du paysage agricole, marqué par une opposition entre un modèle

conventionnel fondé sur des principes d'organisation industriels et marchands complètement déterritorialisés et une pluralité de modèles alternatifs répondant de manière différenciée aux enjeux de durabilité, avec un degré plus ou moins fort d'écologisation et de territorialisation.

D'une manière plus pragmatique, un programme de recherche a été lancé en 2020 par AgroParisTech et la fondation Daniel et Nina Carasso pour identifier les leviers mobilisables à l'échelle de territoires pour agir conjointement sur la généralisation de l'agroécologie et la reterritorialisation de l'alimentation (Ducœurjoly et al., 2024). Il s'est traduit par un accompagnement pratique et financier de neuf territoires pilotes, sélectionnés suite à un appel à candidature. L'objectif était de favoriser le déploiement d'actions allant dans le sens d'une diversification de l'offre, considérée comme nécessaire à la fois pour l'environnement et l'accès à une alimentation locale. Dans le cadre de ce travail, plusieurs leviers ont été évoqués, notamment l'importance d'une vision commune entre les acteurs d'un territoire et plus particulièrement d'une vision politique forte, du dialogue et de la gouvernance pour la faire émerger, la notion de co-responsabilité des acteurs, le financement de l'ingénierie ou encore l'organisation en « mode projet » au sein des collectivités, pour appréhender l'alimentation dans toute sa transversalité. Ils mettent aussi en évidence la contradiction entre l'approche territoriale des politiques publiques et les orientations nationales et européennes, toujours orientées vers un modèle productiviste et confortant l'agriculture dans des dynamiques d'internationalisation, de mondialisation et de spécialisation.

Aujourd'hui, de plus en plus de travaux s'appuient donc sur l'idée que transition agroécologique et reterritorialisation de l'alimentation sont intimement liées et peuvent difficilement être abordées séparément. Lulovicova (2024) confirme cette interdépendance dans sa thèse portant sur l'évaluation environnementale des systèmes alimentaires territoriaux. En appliquant une méthode d'analyse de cycle de vie à l'échelle de deux territoires, elle rappelle en premier lieu que le rôle du transport dans la baisse des impacts environnementaux, que l'on peut associer au développement des circuits-courts, reste minoritaire dans les faits. Ses résultats démontrent que les stratégies les plus efficaces pour favoriser l'écologisation du système alimentaire résident à la fois dans la transition vers des régimes alimentaires plus végétaux et bruts ainsi que dans l'évolution des pratiques agricoles et la diminution de leur dépendance énergétique. Elle souligne également que les politiques publiques de reterritorialisation menées ces dernières années contribuent positivement à la

réduction de l'impact environnemental de l'alimentation, en influençant à la fois les pratiques de production et de consommation à l'échelle locale.

Dans les deux cas, que l'on parle d'écologisation ou de territorialisation, c'est le caractère alternatif des initiatives qui a longtemps été au centre des préoccupations, afin d'en interroger les différences avec le système dominant et leur capacité à pouvoir le transformer (Le Velly et Dubuisson-Quellier, 2008 ; Deverre et Lamine, 2010). Au regard de la diversité des initiatives, des modèles et des trajectoires, cette dimension « alternative » a fait l'objet d'un débat récent introduisant de nouvelles questions autour de l'hybridation des systèmes.

2.3. Considérer la diversité et l'hybridation des systèmes

2.3.1. Une frontière entre conventionnel et alternatif aux limites floues

La littérature sur les systèmes agricoles et alimentaires s'est depuis longtemps construite sur une opposition entre le conventionnel et l'alternatif, révélant plusieurs postures (Deverre et Lamine, 2010). Certains chercheurs considèrent, par exemple, que les modèles alternatifs émergeant depuis plusieurs années contribuent à remettre en cause les principes structurants du système agro-industriel et à faire émerger un nouveau modèle. En effet, les travaux jusque dans les années 2000 se sont souvent structurés autour d'un discours normatif et critique à l'égard de ce système dominant (Le Velly, 2017, p.17). Ils présentaient, à partir d'un constat portant sur la situation actuelle, les caractéristiques des initiatives alternatives en capacité de « contester » les modes de production et de commercialisation dominants ainsi que de fonder un « nouveau paradigme de développement », traduisant une forme de réencastrement de l'agriculture et de l'alimentation. D'autres chercheurs, au contraire, doutent de leurs capacités à le transformer, considérant que celles-ci sont des « niches offrant une alternative à la distribution alimentaire dominante pour une petite partie de la population » (Deverre et Lamine, 2010, p.61).

Cette question, aujourd'hui encore non résolue, a conduit à la formulation de plusieurs critiques quant à la dualité de cette opposition, entre d'un côté un modèle dominant, et de l'autre, des alternatives en capacité de le faire évoluer (Le Velly, 2017). Parmi elles, c'est la difficulté à rendre compte de la complexité et de la diversité des situations, avec des modèles qu'il n'est pas évident de caractériser et des acteurs parfois engagés dans les deux types de systèmes. Les critiques font également écho aux impacts réels des initiatives considérées

comme alternatives. En effet, nous avons vu, dans la partie précédente, qu'elles étaient associées dans la littérature et l'imaginaire collectif à des bénéfices certains (préservation de l'environnement, lien social, amélioration des revenus des agriculteurs...), mais que ceux-ci n'étaient pas toujours avérés, ni homogènes : le manque de démocratisation et de justice sociale dans les dynamiques de relocalisation ou l'impact environnemental des circuits-courts, de par la multiplication des trajets et leur faible optimisation, sont des exemples allant à rebours de ces perceptions.

Dans la littérature, de nombreux travaux remettent en cause cette opposition, d'abord au travers des processus de conventionnalisation observés dans l'agriculture biologique, dont le concept a été introduit par Buck *et al.* (1997). La conventionnalisation se définit à la fois par la standardisation des pratiques agricoles, liée à la certification, ainsi que par le développement de filières longues associées, intégrant des acteurs conventionnels tels que la grande distribution, qui réduirait doublement leur visée écologique et sociale (Poméon *et al.*, 2017). Stassart et Jamar (2009) évoquent, par exemple, une rupture entre les valeurs portées par les acteurs historiques et les opérateurs agro-industriels, favorisant l'émergence de deux systèmes de connaissances et de pratiques différents. En prenant appui sur l'exemple de l'élevage bovin bio belge, ils montrent des décalages importants suite à de très nombreuses conversions en bio ayant permis à de nouveaux entrants d'arriver sur le marché. Or, du fait de certains verrouillages, ces derniers ont fait le choix de s'appuyer sur une partie du référentiel conventionnel, contestant ainsi certaines pratiques de la bio. Teil (2012) rapporte de son côté la crainte de certains acteurs concernant l'érosion du label et sa récupération « marchande ». L'auteur évoque la nécessité de faire coexister deux régimes du bio : le « bio label » et les « bio éco-alternatifs ». Un ouvrage, paru la même année, porte une critique de la « bio-business », associée à la grande distribution, constituant pour les auteurs une dérive vis-à-vis du projet initial de la bio (Baqué, 2012). Le Velly *et al.* (2016) se sont quant à eux interrogés sur la capacité, plus générale, des systèmes alimentaires alternatifs à se développer d'un point de vue commercial sans adopter les conventions sous-jacentes au modèle conventionnel. Ils évoquent les travaux élargissant le débat sur la conventionnalisation à la question des circuits-courts de proximité, rapportant des craintes similaires à la bio. En s'appuyant sur trois études de cas, ils démontrent que la relation entre le changement d'échelle en termes de

commercialisation de produits bios et/ou locaux et la conventionnalisation n'est pas mécanique.

2.3.2. La coexistence d'une diversité de modèles marquée par des formes d'hybridation

Ces travaux et débats montrent que la frontière entre les modèles conventionnels et les systèmes considérés alternatifs n'est pas si nette, qu'ils interagissent et se transforment au gré du temps sur la base de tensions et de compromis. Certains auteurs parlent de la capacité des circuits à s'hybrider avec les circuits conventionnels (Le Velly et Dubuisson-Quellier, 2008). Bloom et Hinrichs (2011) montrent, par exemple, la façon dont la volonté de répondre à la demande croissante des consommateurs en produits locaux pousse de nombreux acteurs à s'orienter vers des systèmes hybrides, basés sur des chaînes de valeurs et circuits de commercialisation relevant en partie des logiques du système alimentaire conventionnel. A ce titre, les intermédiaires tels que la grande distribution ou les coopératives sont identifiés comme ayant un rôle-clé à jouer (Fournié et Jaurès, 2018 ; Baritoux et Billion, 2018 ; Billion, 2018). Ilbery et Maye (2006), dans le cadre d'un travail sur les supply chain, avaient déjà proposé le concept d' « hybridation des chaînes alimentaires ». De cette manière, ils souhaitaient dépasser le double dualisme opposant le local au global et le conventionnel à l'alternatif :

« Binary opposites such as « local/global and « conventional/alternative » are therefore difficult to maintain because both global (conventional) and local (alternative) are linked together in an overall agro-food system. It may be more instructive therefore to think instead about hybrid food spaces, implying a “mixing together”, rather than separate system » (p.355).

Dans leur papier, ils évoquent également le rôle d'intermédiaires tels que les abattoirs, opérant habituellement au sein de filières longues mais susceptibles de favoriser la commercialisation locale. Filippini (2021) a quant à elle montré, sur la base d'une étude de cas en Italie, que la plupart des agriculteurs combinaient des systèmes mixtes, en s'appuyant à la fois sur les « chaînes alimentaires alternatives et locales » et les circuits conventionnels pour répondre à des stratégies d'adaptation vis-à-vis de la pression urbaine. Trois stratégies, associées à des motivations et un degré de commercialisation en local distincts, sont identifiées : passive, opportuniste et active. Elle montre que l'hybridation existe également au

sein de la chaîne de valeur, avec le recours récurrent à des opérateurs de transformation situés en dehors des régions, le plus souvent en raison d'un manque de disponibilité de l'offre de services ou des compétences recherchées à proximité.

Dans cette perspective, le concept de système alimentaire du milieu (SYAM), issu d'un travail de recherche mené par le Center for Integrated Agricultural Systems (CIAS) de l'Université de Madison dans le Wisconsin, a été élaboré pour décrire des systèmes alimentaires au croisement entre circuits-courts et circuits-longs, fondés sur un partage équitable de la valeur ajoutée (Brives et al., 2017). Ils se distinguent des SYAL en ce que le territoire n'est pas délimité et ne participe pas nécessairement à la construction spécifique du produit. La référence à des modes de production durables n'est pas non plus explicite et structurante, mais apparaît davantage au travers des valeurs mises en avant par les initiatives étudiées, intégrant plus ou moins le respect de l'environnement. Lequin (2018) a consacré une thèse récente à l'analyse des conditions d'émergence des SYAM et des collectifs qui les portent. Elle tire plusieurs enseignements contribuant à une meilleure compréhension des mécanismes et déterminants des processus de reterritorialisation de l'alimentation. Elle met notamment en avant l'importance d'une ressemblance entre les acteurs porteurs d'un projet de SYAM, qui passe par une équivalence ou convergence entre les intérêts individuels et l'intérêt collectif. Celle-ci se traduit également par la création de communautés de pratiques permettant de faire converger les acteurs du réseau et de le stabiliser en passant par des apprentissages organisationnels. Cependant, l'existence de valeurs communes et homogènes entre ces acteurs, même si elle est identifiée comme un facteur favorable, ne semble pas conditionner la réussite de ces dynamiques. Ces valeurs peuvent être plurielles, tant que leur diversité ne représente pas un problème pour le collectif. Enfin, elle montre que l'hybridation au cœur de ces systèmes se traduit également par une hybridation des échelles d'action, entre des logiques de projet et des logiques territoriales, reposant en partie sur des dynamiques sociales locales qui sont autant de ressources-clés pour ces projets.

Toujours dans cette volonté de dépasser la dualité caractérisant historiquement la littérature sur les systèmes alimentaires, à partir des concepts de conventionnalisation et d'hybridation, le débat a ensuite évolué pour souligner l'importance de la diversité au sein des systèmes alimentaires. Pour Fournier et Touzard (2017), aucun des modèles ne peut se présenter comme une réponse unique au regard des enjeux de sécurité alimentaire. Leur hétérogénéité

et leur coexistence apparaît comme une des solutions pour y répondre et constitue, selon les auteurs, un facteur d'innovation susceptible de faire évoluer le modèle dominant.

Un ouvrage a également été consacré à la question de la coexistence et de la confrontation des modèles agricoles et alimentaires (Gasselin et al., 2021). Il rappelle que cette pluralité de modèles renvoie à des modalités techniques, des modes de commercialisation, des formes d'organisation sociales du travail ou encore à des configurations socio-spatiales diverses autour desquels se structurent des controverses et des jeux d'acteurs. La notion de modèle elle-même est redéfinie, comme une forme d'archétype de la réalité observée collectivement pouvant être associée à des régimes, des référentiels ou encore à un futur désiré et un ensemble de normes constituant un support pour l'action : « Le concept de modèle suppose qu'un ensemble d'acteurs bâtit un consensus minimal pour en faire une référence collective, à défendre ou à critiquer » (p.15). Ils constatent une tendance à la diversification malgré la globalisation et industrialisation du système alimentaire, qui s'est précisément construite en réponse à ses défaillances. La coexistence est présentée comme l'ensemble des formes d'interaction entre les acteurs de ces modèles, autour d'objets et au sein de différentes « scènes » : une filière, une exploitation ou encore un territoire. La coexistence est analysée à l'aune de quatre principaux processus à l'œuvre au sein des systèmes alimentaires : l'innovation, l'adaptation, la spécialisation ou diversification et la transition. Chacun d'eux peut relever de la confrontation, de la concurrence, de rapports de force, de la coévolution, de la complémentarité ou encore de l'hybridation. Enfin, les auteurs de cet ouvrage soulignent l'importance de repérer cette diversité de modèles dans les territoires, les acteurs qui les défendent et les justifications sur lesquelles ils se basent.

2.4. Problématisation : construire une approche territoriale de la transition des systèmes agri-alimentaires prenant en compte la diversité

2.4.1. Dépasser la lecture en termes d'initiatives pour considérer les trajectoires de transition à l'échelle des territoires

Nous avons vu la façon dont les recherches sur les systèmes alimentaires ont évolué, passant d'approches sectorielles à des analyses transversales faisant émerger de nouvelles questions : hybridation, diversité des systèmes, articulation entre écologisation et reterritorialisation. Jusqu'à récemment, les travaux s'étaient concentrés sur l'analyse d'une ou plusieurs

initiatives, sans visée systémique (Gaitán-Cremaschi et al., 2019), afin d'en interroger les différentes dimensions : leurs modalités de fonctionnement, leur gouvernance, leur durabilité ou encore les processus de conventionnalisation voire d'hybridation à l'œuvre. Désormais, de plus en plus de travaux cherchent à développer des approches à l'échelle des systèmes alimentaires, dans la perspective d'en identifier les facteurs de transition, en particulier dans un prisme territorial.

Dans la littérature, le concept de transition renvoie à un « processus de transformation au cours duquel un système passe d'un régime d'équilibre à un autre » (Bourg et Papaux, 2015). Il ne décrit pas seulement des ajustements à la marge, que l'on peut parfois qualifier d'incrémentaux, mais bien une évolution structurelle du système. De façon implicite, cela renvoie à la diversité des trajectoires ou chemins possibles pouvant conduire à ces changements (Baret et Antier, 2021). C'est avant tout un processus de long terme et multidimensionnel, marqué par des modifications dans les principes, les valeurs et les pratiques du système considéré comme dominant (Hazard et al., 2017).

Selon le Sustainability Transitions Research Network (Köhler et al., 2017), les transitions ont plusieurs caractéristiques. Elles sont incertaines, car il existe de multiples innovations et trajectoires possibles permettant d'envisager plusieurs futurs ; elles font intervenir une diversité de parties prenantes qui contribuent à les façonner et sont, en ce sens, multi-acteurs ; elles mobilisent des valeurs et font l'objet de contestations et de désaccords ; les politiques publiques jouent un rôle central dans la façon dont elles vont façonner la direction des transitions, et ce, à travers différents instruments. Enfin, les transitions renvoient à une dialectique permanente entre le changement émergent et la stabilité liée aux forces sous-jacentes, aux verrouillages et aux chemins de dépendance. Il est important de souligner que les transitions peuvent aussi avoir une dimension intentionnelle et devenir un but en soi, nécessitant que les acteurs travaillent de façon coordonnée pour l'atteindre, définissent ce qu'ils entendent par durable, dans un contexte où ces visions peuvent être contestées par des acteurs aux intérêts différents (Markard et al., 2012 ; Farla et al., 2012).

Les transitions font également intervenir plusieurs échelles spatiales et institutionnelles. En effet, nous avons vu précédemment que les politiques nationales et européennes avaient largement contribué à façonner le système alimentaire, au travers de différents dispositifs (normes, subventions, traités commerciaux, quotas, etc.), mais que certaines villes et régions

avaient également investi ce champ pour agir à une échelle plus locale. Aussi, dans un contexte où ces politiques tendent à se territorialiser avec la mise en place des PAT, il nous paraît pertinent de porter un regard sur la place du territoire dans ces dynamiques et le rôle de ces dispositifs institutionnels dans leur trajectoire.

Dans la littérature, le concept de territoire est souvent présent en filigrane, sans être systématiquement au cœur des analyses. Celui-ci apparaît comme un espace relationnel, de construction et de confrontation, où coexistent différents modèles et acteurs. Il est donc intéressant à plusieurs titres : d'abord, les initiatives étudiées dans la littérature sont toujours situées, elles s'inscrivent dans des réseaux d'acteurs, au sein d'un espace géographique donné tout en interagissant avec plusieurs échelles. Ensuite, une grande partie des acteurs du système alimentaire sont présents à l'échelle territoriale, même s'ils entretiennent un rapport parfois différent à son égard, comme les agriculteurs, les entreprises de transformation, de distribution, les consommateurs, les établissements de formation, les coopératives, mais également les structures d'accompagnement, les associations et les collectivités intervenant sur d'autres dimensions, telles que le foncier agricole, l'installation ou encore la précarité alimentaire.

De plus, les territoires témoignent de trajectoires contrastées. Ils ne disposent pas des mêmes caractéristiques (spécialisation agricole, conditions pédoclimatiques, nombre d'exploitations, infrastructures, contexte urbain, dynamique démographique, etc.), se différencient également sur le plan des politiques publiques, des visions portées par les acteurs, de leurs relations et de la façon dont ils mobilisent ou non certaines ressources. On s'aperçoit ainsi que des initiatives développées par les acteurs se développent plus ou moins bien d'un territoire à l'autre. Par exemple, Perrin et al. (2018) se sont intéressés à la question du foisonnement d'initiatives, leur potentiel de transformation et les facteurs qui expliquent leur importance au sein de certaines villes. Ils constatent des variations significatives et différentes trajectoires associées, ne s'expliquant cependant ni par leur taille ni par le contexte agricole, mais pouvant être renforcées par les relations historiques entre les acteurs. Ils soulignent l'importance de porter un regard sur les facteurs territoriaux, ainsi que le rôle de ces initiatives dans une potentielle dynamique de transition, qui n'est pour eux pas acquise et parfois freinée par certains fonctionnements institutionnels et politiques. Bognon (2017) étudie quant à elle la reterritorialisation à l'échelle du système alimentaire parisien, en mobilisant une approche en

termes de proximités. Elle s'intéresse en particulier à la façon dont trois initiatives-clés contribuent à la reconfiguration de l'approvisionnement de la ville. Elle met en évidence le rôle des différents acteurs, qu'ils soient associatifs, politiques ou issus du monde de la grande distribution mais souligne l'incapacité de ces initiatives à se substituer au réseau en place. De la même manière, elle identifie les cloisonnements institutionnels comme de potentiels freins à ces démarches, concernant par ailleurs souvent peu de volume se traduisant par un faible impact.

Ces exemples montrent, d'une part, que le développement de ces initiatives dépend de contextes situés, et que d'autre part, leur simple multiplication ne suffira pas pour engager une transformation profonde du système alimentaire (Corade et Lemarié-Boutry, 2020). Les travaux sur la coexistence permettent de dépasser cette première approche en considérant la complexité des processus à l'œuvre dans la transformation du système alimentaire, se retrouvant à la fois dans les interactions entre les acteurs et les échelles d'action.

Nous soutenons dès lors l'idée que les territoires constituent des lieux d'expérimentation où des conditions plus ou moins favorables peuvent conduire à des changements, participant à un mouvement plus global de transition du système alimentaire (Soulard, 2020).

2.4.2. Une multiplication des travaux autour de la transition des systèmes agri-alimentaires territoriaux

De plus en plus d'auteurs choisissent de dépasser cette approche en matière d'initiatives pour interroger les transformations à l'œuvre au sein des systèmes alimentaires à l'échelle territoriale.

Lamine (2012) propose, à ce titre, le concept de « système agri-alimentaire territorial », désignant l'ensemble des acteurs et composantes du système alimentaire à l'échelle d'un territoire donné. Il inclut les acteurs classiques des filières de production, de transformation et de distribution, mais également les acteurs de la société civile, des politiques publiques et du conseil technique, qui interviennent au travers de différents dispositifs et registres d'action sur le système alimentaire. Ils renvoient ainsi autant aux flux qu'aux réseaux d'acteurs, leurs pratiques, visions et coordinations, sans se focaliser sur ce qui relèverait à priori de dynamiques alternatives. Lamine et al. (2015) s'appuient sur une approche à la fois pragmatique et socio-technique des processus de transition pour appréhender les

transformations dans toutes leurs dimensions, en prenant en compte les logiques d'acteurs et les rapports de pouvoir. En analysant la transition agroécologique du système agri-alimentaire territorial de la Vallée de la Drôme, ils montrent comment les coopératives agricoles ont pu être motrices pour développer l'agriculture biologique, en passant par un travail d'argumentaire ayant permis l'enrôlement des collectivités et la convergence des intérêts entre agriculteurs bio et conventionnels. Le programme de développement qu'elles ont mis en place a permis de déployer des actions tant sur l'acquisition de compétences techniques que le financement d'infrastructures pour la collecte et la transformation. De cette manière, elles ont contribué à la fois à une évolution des représentations chez les agriculteurs et à la mise à l'agenda de l'agriculture bio dans les politiques publiques et chez d'autres acteurs du système agri-alimentaire. Cette échelle d'analyse permet de comprendre comment les interactions entre les acteurs d'un système agri-alimentaire peuvent être porteuses de transformations. Pour les auteurs, la transition est alors appréhendée comme un processus itératif, complexe de « redéfinition des arguments, des programmes et des rapports de pouvoir » (p.117).

Dans sa thèse, Bui (2015) s'est également appuyée sur ce cas d'étude, afin d'interroger les leviers à la transition vers l'agriculture biologique et les modalités de reconfiguration d'un système agri-alimentaire territorial. Elle met ainsi en avant la nécessité d'un changement dans les rapports de force entre les acteurs des niches et du régime, en montrant la façon dont l'échelle territoriale offre aux acteurs des marges de manœuvre qui n'existent pas à d'autres échelles. Elle souligne que la transition repose sur une diversité d'acteurs et de niches qui convergent autour d'un objet commun, l'agriculture biologique, faisant émerger des configurations alternatives au paradigme de modernisation agricole : l'un à l'intérieur du régime, dit de modernisation écologique, et l'autre à l'extérieur, relevant d'une écologisation radicale. L'enrôlement des acteurs du régime permet aux niches de se développer en accédant à certaines ressources stratégiques. Elle souligne le rôle-clé des collectivités locales qui sont peu à peu devenues des acteurs incontournables au travers des politiques qu'elles déploient. Pour l'auteure, l'enjeu ne réside donc pas dans les innovations techniques qui seraient à développer ou consolider mais plutôt dans la création des conditions à la fois de coexistence des initiatives et de coordination des acteurs.

Dans cette perspective, nous pouvons également évoquer les travaux autour du concept de gouvernance alimentaire territoriale (GAT), définie comme l'ensemble des processus favorisant la coordination entre les acteurs et les initiatives d'un système alimentaire à l'échelle d'un territoire (Santini, 2025 ; Le Bel et Lardon, 2022 ; Michel, 2023 ; Nougaredes et al., 2022 ; Serrano, 2021 ; Billion, 2018 ; Fournié, 2016). Le cadre de la GAT est de plus en plus appliqué à l'analyse de PAT, pour interroger le rôle des collectivités dans cette gouvernance, au travers des processus de délibération mis en place et leur capacité à mobiliser et faire émerger des actions collectives en faveur de la transition du système alimentaire territorial. Les limites liées à la faible représentation de certains acteurs au sein de ces dispositifs sont souvent mises en avant, qu'il s'agisse des distributeurs, des associations d'aide alimentaire ou encore des agriculteurs, générant une forme d'entre-soi. Beaurain et al. (2022) se sont par exemple appuyés sur le cas de l'agglomération de Tulle pour analyser sa capacité à dépasser la cohabitation de multiples initiatives et à structurer une action collective dans une perspective de transition agricole et alimentaire. Ils mettent en évidence le rôle de la collectivité dans la mobilisation des acteurs et l'activation de proximités organisationnelles, tout en soulignant sa difficulté à les traduire de manière opérationnelle et ainsi à faire émerger une proximité de nature institutionnelle, susceptible de réunir les acteurs autour d'actions communes.

Enfin, deux numéros de revue ont été récemment consacrés à l'analyse des transitions alimentaires dans les territoires (Loudiyi, Margétic et Dumat, 2023). En rappelant les enjeux liés à la transformation des systèmes alimentaires, ils posent la question des modalités de cette transition : quelles sont les changements à envisager ? Doit-on partir des systèmes existants pour les faire évoluer ou faire émerger de nouveaux systèmes ? Quelles sont les échelles de référence ? Les territoires sont-ils tous égaux face à ces dynamiques ? Quels sont les acteurs de ces transformations ? L'hypothèse centrale de ces numéros de revue est que la transition des systèmes alimentaires s'inscrit dans plusieurs échelles et se traduit par de nouvelles modalités d'action dans les territoires. Il nous paraît nécessaire de rappeler les principaux enseignements tirés de ces recherches, afin de mieux définir le périmètre de notre sujet.

Mundler et Boulianne (2022) traitent par exemple des verrouillages aux initiatives de reterritorialisation. Ils mettent en avant le peu d'influence dont disposent les collectivités sur

la trajectoire du régime dominant, même si celles-ci peuvent jouer un rôle de soutien au travers de leurs compétences pour certaines initiatives considérées comme des « niches ». Ils identifient plusieurs types de verrous :

- L'absence des acteurs des filières dominantes, de la transformation et de la distribution, dans les instances de gouvernance et au sein de ces initiatives, ce qui limite leur impact à cause d'une forme d'entre-soi et génère un développement en parallèle du système dominant ;
- L'organisation sectorielle de la gouvernance alimentaire, avec des organisations par filières, des fédérations spécialisées établissant des règles ou des organisations par métiers, avec des groupements de producteurs, des syndicats d'artisans, etc. ;
- Les représentations socio-culturelles du « local », perçu comme plus cher, moins compétitif, disponible en petits volumes et réservé à une partie de la population, conférant aux produits locaux un caractère exceptionnel, complémentaire au système alimentaire dominant ;
- Des verrouillages techniques et logistiques, avec par exemple des structures de distribution basées sur une logistique déjà en place et optimisée, limitant leur capacité à intégrer des produits locaux dans leur fonctionnement ;

Guibert et al. (2022) se sont quant à eux intéressés à la transition des filières longues, à partir du cas des légumineuses. Ils montrent que le développement des légumineuses est confronté à des freins techniques, mais dépend également de facteurs territoriaux comme la présence de débouchés, de structures capables d'accompagner techniquement (connaissances), d'infrastructures de transformation et de logistique, de conditions pédoclimatiques, de politiques favorables ou encore de représentations partagées quant à leur intérêt agronomique et économique entre les acteurs du système alimentaire. Pour Valette et al. (2022), la question est celle du changement d'échelle des initiatives, devant être répliquées, amplifiées, diffusées afin de pouvoir transformer les systèmes alimentaires. Pour cela, les stratégies mobilisées par les acteurs sont plurielles. Ils cherchent parfois à accroître directement le nombre de personnes touchées au travers de dispositifs visant à faciliter un accès à l'alimentation ou à sensibiliser des habitants ; à se mettre en réseau, coopérer avec d'autres initiatives et à se diffuser auprès d'autres territoires pour partager leur expérience,

des méthodologies, des compétences ; ou encore à essaimer à l'échelle de leur territoire en accompagnant le développement d'autres initiatives.

De manière transversale, le rôle de la société civile dans ces dynamiques est souligné par Houdart (2022) qui identifie deux manières dont celle-ci parvient à influencer le système agro-alimentaire : la multiplication et le maillage des initiatives ; la diffusion de valeurs, d'idées et de pratiques dans le régime. Elle agit notamment en participant aux stratégies alimentaires territoriales, en s'engageant dans des actions avec les acteurs du marché (AMAP, plateformes de distribution, jardins, etc.) ou en proposant des accompagnements au travers de collectifs qui soutiennent les agriculteurs (installation, financement, foncier, pratiques...). L'inter-territorialité des dynamiques de transition est également mise en lumière, au regard des liens de dépendance dont témoignent certains territoires et des nouvelles relations spatiales qui les accompagnent (Barataud et al., 2022). Cette interdépendance existe également entre les acteurs, leurs compétences et les projets, elle contribue à façonner les politiques alimentaires qui génèrent en retour de nouvelles coordinations et configurations sociotechniques (Lailliau, 2024).

Enfin, Lamine et al. (2022) proposent une démarche de co-construction dans une logique de recherche-action visant à définir, avec les acteurs d'un territoire, une trajectoire de transition prenant en compte les dynamiques passées et la vision collective du futur. Ils éclairent ainsi les leviers à l'enrôlement des acteurs et soulignent l'importance d'associer dans ces démarches des acteurs qui se sentent concernés, démontrent un intérêt pour les thématiques et sont mandatés par leur structure, leur accordant une plus grande légitimité et garantie de mobilisation. Ils identifient également plusieurs facteurs liés au contexte territorial pouvant favoriser ou au contraire générer des effets de verrouillages sur la trajectoire de transition et l'action collective : le degré de spécialisation de certains territoires, à l'origine d'inertie voire d'irréversibilité ; les dynamiques démographiques, sociales et culturelles plus ou moins porteuses d'initiatives ; la capacité de mobilisation de la profession agricole et des élus ou encore le portage politique et les moyens dédiés en financement et en ingénierie pour animer ces dynamiques.

2.4.3. Question de recherche

L'ensemble de ces travaux démontrent l'intérêt et la pertinence d'une analyse de la transition à l'échelle des systèmes agri-alimentaire territoriaux. Ils nous éclairent sur les différentes facettes de ce processus, que l'on peut définir comme la transformation des pratiques, visions et modes de coordination au sein des différents réseaux et composantes du système agri-alimentaire à l'échelle d'un territoire, selon un double processus d'écologisation et de territorialisation. Elle fait intervenir de multiples acteurs et des politiques contribuant à la façonner, en mobilisant diverses ressources. Plusieurs trajectoires de transition se dessinent dans les territoires, témoignant d'une tension entre, d'une part, des dynamiques de renforcement du système dominant, et d'autre part, des changements de nature organisationnelle, technique, institutionnelle et sociale, imbriqués dans plusieurs échelles d'action, pouvant être plus ou moins favorisés selon les contextes territoriaux et confrontés à de multiples verrous.

Nous formulons ainsi notre problématique autour de deux questionnements principaux :

Quels sont les leviers et verrous à la transition des systèmes agri-alimentaires territoriaux et quel est le rôle des dispositifs de PAT dans ce processus ?

Il s'agit donc pour nous, à ce stade, de poursuivre les travaux engagés pour questionner et analyser plus finement la façon dont cette transition se construit, comprendre quels en sont les déterminants, les acteurs et les freins à l'échelle des territoires.

Pour cela, nous nous appuierons sur l'analyse de cas que nous présenterons dans le chapitre 3 de la thèse : la Communauté d'agglomération du Sicoval et le PETR d'Ariège, deux collectivités porteuses de PAT.

Analyser les processus de transition à cette échelle nous permettra (1) de dépasser celle des initiatives même si nous porterons nécessairement un regard sur elles, (2) d'intégrer l'ensemble des réseaux, dispositifs et acteurs qui composent les systèmes agri-alimentaires de ces territoires, leurs visions et leurs interactions dans le temps, (3) d'intégrer les liens entre les acteurs considérés comme alternatifs et conventionnels, en laissant ainsi place aux processus d'hybridation, (4) de prendre en compte de façon conjointe la place des dynamiques d'écologisation et de territorialisation dans les trajectoires de transition, et enfin

(5) de questionner les facteurs liés à l'espace tout en intégrant leur dimension multi-scalaire et les dynamiques interterritoriales.

Au regard de cet état de l'art et de nos terrains, nous construirons, dans le chapitre suivant, un cadre d'analyse des trajectoires territoriales de transition en nous appuyant sur trois théories principales : les transitions sociotechniques, à partir de la multi-level perspective (MLP), l'économie de proximité et la théorie de l'acteur-réseau. Celui-ci, appliqué au concept de système agri-alimentaire territorial, nous permettra de définir nos hypothèses de recherche.

Conclusion du chapitre 1

Ce premier chapitre a mis en lumière les mutations historiques au sein des systèmes alimentaires, en particulier la trajectoire ayant conduit à l'hégémonie d'un modèle agro-industriel globalisé, intensif et financiarisé, à la croisée d'innovations technologiques, de soutiens publics structurants et de logiques économiques productivistes. Celui-ci se trouve aujourd'hui confronté à ses propres contradictions : une production de masse, censée répondre à un besoin de sécurité alimentaire, à l'origine de pressions environnementales accrues et marquée par des inégalités sociales persistantes, des crises répétées et une défiance croissante des consommateurs.

Nous avons ensuite rappelé que les contestations portées par la société civile se sont progressivement cristallisées autour de pratiques qualifiées d'alternatives, telles que l'agriculture biologique, les circuits-courts de proximité, l'agroécologie ou encore les démarches de qualités. Ces initiatives traduisent une volonté profonde de redonner du sens aux échanges et de promouvoir une alimentation réencastrée plus respectueuse des écosystèmes. Elles contribuent ainsi à réinterroger les rapports sociaux, économiques et politiques qui structurent le système alimentaire.

Les politiques publiques ont accompagné souvent de manière ambivalente ces transformations. Longtemps centrées sur les registres de modernisation agricole et de compétitivité, elles ont progressivement intégré l'alimentation comme objet et problème public à part entière. La mise en place du PNA, du PNNS, du projet agroécologique ou encore des PAT, illustre l'élargissement de leurs référentiels, dépassant désormais la notion de sécurité alimentaire pour considérer les enjeux de justice sociale, de durabilité et de cohésion. Pour autant, la littérature montre que ces instruments demeurent marqués par une logique d'incitation qui, loin de remettre radicalement en cause le modèle dominant, participent davantage à l'adapter voire encore à le renforcer. A ce titre, la territorialisation incarnée par les PAT marque un tournant, institutionnalisant le territoire comme espace de construction des transitions.

Sur le plan académique, nous avons pu montrer l'évolution des travaux et de la façon dont ils appréhendaient ces mutations. En particulier, nous avons souligné qu'ils s'étaient historiquement organisés autour de deux grandes orientations. La première concerne les

dynamiques de reterritorialisation de l'alimentation, étudiées au travers des circuits-courts, des SYAL ou encore des initiatives de solidarité alimentaire. Ces recherches soulignent l'importance des proximités, des ressources locales, des relations de confiance ou encore de l'identité territoriale dans ces dynamiques. La seconde orientation s'intéresse aux processus d'écologisation de l'agriculture, appréhendés d'abord sous le prisme technique puis élargis à une vision portant sur les changements à opérer à l'échelle du système alimentaire. Un autre apport central de la littérature récente réside dans la remise en cause de la dichotomie entre le système dominant et les alternatives. Les approches en termes de transition, d'hybridation et de coexistence permettent de mieux saisir la complexité des trajectoires en cours. Ces processus, loin d'être linéaires, traduisent la diversité des acteurs, des ressources et des logiques à l'œuvre, tout en soulignant que la transition est avant tout un chemin conflictuel fait de recompositions et de compromis.

Nous mettons enfin en évidence l'évolution récente de la littérature, remettant le territoire au cœur de ses recherches, comme un cadre propice à l'analyse des transitions au sein du système alimentaire. D'une part, parce qu'il constitue un espace d'ancrage, d'action collective et de mobilisation de ressources, mais aussi parce qu'il permet d'articuler les échelles d'action et d'appréhender le caractère situé de la transition. Les travaux mettent en évidence la nécessité d'analyser la transition non plus comme une juxtaposition d'initiatives, mais comme un processus marqué par des tensions, mettant en scène des imaginaires, des relations, des ressources ou encore des rapports de pouvoir. Dans cette perspective, nous définissons notre problématique autour de deux questions-clés portant respectivement sur les facteurs de transition des systèmes agri-alimentaires territoriaux et le rôle des PAT dans cette dynamique. C'est à ces questionnements que les chapitres suivants s'attacheront à répondre, d'abord en proposant un cadre théorique qui nous permettra de dégager nos principales hypothèses.

Chapitre 2 - Un cadre théorique pour analyser la transition à l'échelle des territoires

Ce deuxième chapitre vise à construire un cadre d'analyse de la transition des systèmes agri-alimentaires territoriaux. Notre thèse mobilisera pour cela trois théories principales : la théorie des transitions sociotechniques, les approches en termes de proximités et de ressources ainsi que la théorie de l'acteur-réseau. Nous verrons que leur articulation nous permettra d'appréhender les processus de transition de manière pragmatique, relationnelle, tout en les inscrivant dans une perspective historique et territoriale.

Nous présenterons d'abord successivement ces trois théories, en commençant par le cadre des transitions sociotechniques, majoritairement mobilisé dans la littérature pour analyser les trajectoires et évolutions technologiques de secteurs d'activités (1). En particulier, nous mobiliserons l'approche de la Multi-level perspective (MLP) qui propose une grille de lecture de la transition, au travers de trois niveaux d'analyse : le paysage, le régime et les niches sociotechniques. Par ce biais, nous nous intéresserons aux déterminants et verrons des trajectoires de transition. Nous verrons que les deux autres théories mobilisées portent un regard plus précis sur les acteurs, leurs représentations, leurs stratégies et leurs relations, en prenant en compte les rapports de pouvoirs. En cela, elles permettent de répondre aux critiques concernant la faible intégration de l'espace et des jeux d'acteurs par la théorie des transitions sociotechniques. En effet, nous verrons que les approches en termes de proximités et de ressources territoriales permettent d'appréhender de façon plus approfondie les dynamiques relationnelles et institutionnelles de la transition, notamment au travers des enjeux de coordination entre les acteurs du système agri-alimentaire territorial (2). Ensuite, nous détaillerons la théorie de l'acteur-réseau, proposant une grille d'analyse de la construction et reconfiguration des réseaux sociotechniques au travers du concept de traduction (3). Enfin, nous proposerons une articulation de ces trois cadres, après avoir mis en évidence leurs points de convergence et de divergence, puis vérifié leur compatibilité épistémologique (4).

1. Les transitions sociotechniques

L'objectif de notre thèse est d'interroger les processus de transition au sein des systèmes agro-alimentaires territoriaux, par un éclairage des facteurs et mécanismes de verrouillage à l'œuvre. La théorie des transitions sociotechniques nous semble donc incontournable et pertinente pour répondre à nos questions, témoignant, par ailleurs, d'un engouement relativement récent avec une multiplication des travaux la mobilisant. Nous retracerons d'abord les origines et principaux cadres d'analyse de ce champ théorique, avant de détailler la perspective multi-niveaux (MLP) sur laquelle nous nous appuierons particulièrement. Enfin, nous aborderons l'approche spatiale des transitions qui tend à se développer, en réponse à certaines critiques concernant son absence dans les travaux historiques relevant des transitions sociotechniques.

1.1. Origine et théories fondatrices

Le champ de recherche des sustainability transitions ou transitions sociotechniques, a émergé au début des années 2000, prenant sa source en Europe du Nord, dans des pays comme l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (Audet, 2015). Les travaux visent à comprendre les changements sociaux et technologiques à l'œuvre dans le contexte de crise écologique, en mobilisant une approche systémique et historique (Hinrichs, 2014). Pour cela, ce cadre s'appuie sur l'analyse de secteurs productifs, considérés comme des systèmes sociotechniques composés de réseaux d'acteurs, d'institutions, d'artefacts matériels et de connaissances en interaction (Markard et al., 2012).

Il tire son inspiration de quatre principales théories (Audet, 2015) : l'économie évolutionniste, la sociologie des techniques, la gouvernance environnementale et la théorie des systèmes complexes. Les principaux auteurs de ce courant considèrent que l'économie n'est pas un système statique, mais plutôt un processus évolutif, non linéaire qui s'oriente selon un certain paradigme technologique. Ce dernier est décrit par Dosi (1982) comme :

« un modèle et un schéma de solutions pour répondre à une certaine conception des problèmes technologiques, eux-mêmes basés sur des connaissances et principes issus des sciences naturelles et sur une sélection de technologies matérielles » (p.152).

Le régime sociotechnique, qui renvoie au système dominant, est constitué d'un ensemble stabilisé de technologies, pratiques, institutions, règles et représentations, autant d'éléments associés à une certaine conception du progrès.

La notion d'innovation occupe ainsi une place centrale dans la théorie des transitions. Elle renvoie à de nouvelles configurations, pouvant être de nature technologique, organisationnelle, institutionnelle ou sociale. Elle est considérée comme le résultat d'un processus coévolutif entre les technologies et la société, dans ses différentes dimensions (pratiques sociales, normes, institutions, représentations, acteurs, infrastructures, marchés...). De la même manière, la technologie est appréhendée comme une construction sociale qui n'est pas neutre, s'inscrit dans des réseaux, des dispositifs institutionnels et fait l'objet de controverses. Plusieurs facteurs économiques, sociaux et institutionnels jouent un rôle dans le choix des trajectoires technologiques (Dosi, 1982) : la recherche, les critères qui guident l'effort technologique (faisabilité, rentabilité), l'historique technologique, les champs d'expertises ou encore l'intérêt économique des organisations, impliquées dans la recherche et le développement.

Selon la théorie des transitions, le régime sociotechnique dominant est soumis à des mécanismes de stabilisation qui le rendent résistant au changement. Dans la littérature, deux principaux types de verrouillage sont mis en avant : le verrouillage technologique (dépendance aux infrastructures existantes, aux modèles économiques et à la structuration des chaînes de valeur) et le verrouillage à la fois institutionnel et social (les normes, les standards de qualité, les habitudes, les représentations collectives ou encore les stratégies des acteurs dominants). En 1985, David introduit le concept de *path dependence* ou dépendance au sentier pour désigner la manière dont les choix passés influencent les choix présents et futurs, même s'ils sont parfois arbitraires ou liés à un contexte spécifique. Il y a une notion d'irréversibilité dans les investissements réalisés qui sont longs et difficilement annulables. Les effets d'apprentissages cumulés, de réseaux et de routines, combinés à l'organisation structurelle, génèrent également une inertie et expliquent pourquoi une technologie peut devenir et rester dominante malgré l'existence d'alternatives plus performantes (Arthur, 1994). Ces verrous sont autant d'obstacles à l'innovation et génèrent des coûts de changements élevés.

1.2. Les différents cadres d'analyse

La littérature sur les transitions sociotechniques mobilise quatre principaux cadres d'analyses (Markard et al., 2012 ; Audet, 2015 ; El Bilali, 2020) : le Transition management (TM), le Strategic Niche Management (SNM), la Multi-level perspective (MLP) et le Technological Innovation Systems (TIS).

Le TM a été développé aux Pays-Bas à partir des travaux de Rotmans et al. (2001), Kemp et al. (2007) et Loorbach (2010). Ce modèle revêt une dimension opérationnelle portant sur la gouvernance des transitions. Il repose sur l'idée que les transitions peuvent être impulsées, orientées et accompagnées par les politiques publiques dans le cadre de dispositifs participatifs. Il propose un processus en plusieurs étapes : construction de visions à long terme, élaboration de stratégies, expérimentations concrètes et ajustement dans une démarche réflexive. Le SNM est davantage orienté sur l'analyse des dynamiques d'émergence et de consolidation des innovations. Il a été élaboré par Kemp et al. (1998) qui identifient trois principaux leviers : l'apprentissage, la construction de réseaux d'acteurs et la définition de visions partagées. Le modèle de la TIS élaboré par Carlsson et Stankiewicz (1991) met en avant l'idée que l'innovation ne dépend pas uniquement d'entrepreneurs mais est enraciné dans un système plus global composé de réseaux d'acteurs qui interagissent dans un espace et un contexte institutionnel particulier. Ces auteurs mettent en avant le rôle de toutes les activités, acteurs et dispositifs qui interviennent dans le processus d'innovation et contribuent à la fois à son développement et sa diffusion. Enfin, le cadre de la MLP propose une analyse plus systémique de la transition, en tant que processus complexe qui résulte de l'interaction entre trois niveaux : les niches, le régime sociotechnique, et le paysage sociotechnique. Il a été développé par Geels (2002) et constitue l'une des approches les plus mobilisées dans la littérature.

Markard et al. (2012) proposent une cartographie globale du champ théorique, rappelant les principaux travaux fondateurs :

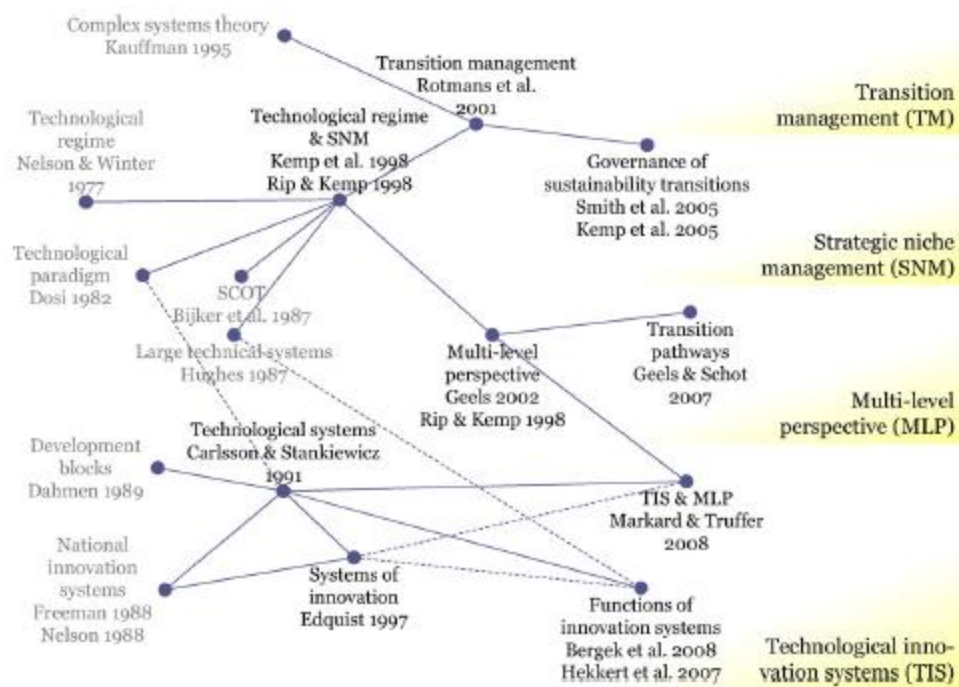


Figure 4 : Cartographie des principales contributions dans le champ des transition studies
(source : Markard et al., 2012)

Ces cadres d'analyses ont été appliqués à de nombreux secteurs pour interroger les trajectoires de changement technologique, comme par exemple le développement du transport par train à grande vitesse au Japon, le développement du photovoltaïque en Allemagne, le passage de l'éclairage au gaz à l'éclairage électrique, la transition du moteur thermique vers la mobilité électrique, le développement de l'agriculture biologique au Danemark ou encore les politiques de transition alimentaire aux Pays-Bas. Les travaux se sont longtemps focalisés sur les secteurs de l'énergie et des mobilités et ont cependant moins porté sur la transformation des systèmes agro-alimentaires (El Bilali, 2020).

Dans notre cas, nous choisissons de mobiliser le cadre de la MLP, que nous allons détailler ci-dessous, même si nous verrons que l'analyse de nos cas d'étude mobilise quelques concepts issus des approches en termes de TM et de SNM. En effet, bien qu'elles développent des analyses spécifiques de la transition, nous considérons qu'elles sont tout à fait complémentaires pour apporter une compréhension à la fois systémique et fine de ce phénomène.

1.3. La Multi-Level Perspective (MLP)

La MLP analyse la transition comme le résultat de pressions et d'alignements entre des développements intervenant à trois niveaux : le paysage sociotechnique, le régime sociotechnique et les niches d'innovation (Geels, 2002).

Le régime correspond au modèle dominant au sein d'un système sociotechnique. Il repose sur un ensemble de routines et de pratiques partagées, déterminées par différents groupes d'acteurs (scientifiques, politiques, usagers, groupements d'intérêts...). Il se structure autour de technologies dominantes - comme la voiture, l'agriculture conventionnelle ou le plastique – ainsi que des normes sociales, des règles, des infrastructures et des compétences qui encadrent leurs usages et contribuent à son renforcement et sa stabilité.

Le paysage représente quant à lui un environnement exogène, qui se situe en dehors de l'influence du régime et des niches mais peut les impacter. Il peut renvoyer aux tendances macroéconomiques, aux crises (climatique, sanitaire), aux valeurs culturelles ou encore au niveau technologique des sociétés, pouvant venir soutenir ou freiner les changements au sein du régime. Son évolution repose sur le temps long, elle peut prendre plusieurs décennies.

Enfin, les niches correspondent à un espace d'innovation où des nouveautés, considérées comme radicales, généralement instables et peu performantes, émergent. Elles sont portées par des réseaux d'acteurs souvent perçus comme alternatifs et situés en dehors du système d'acteurs dominant. Elles sont souvent protégées du régime par différents mécanismes (subventions, accompagnement, mise en réseau...), ce qui leur permet de se développer.

Dans la suite de notre travail, nous associerons le régime sociotechnique au système alimentaire dominant, dans ses différentes dimensions (normes, politiques, infrastructures, techniques...), en considérant que celui-ci est marqué par la coexistence de plusieurs modèles, présentés dans notre chapitre 1, ainsi que par la prédominance du modèle agro-industriel. Le paysage renverra à l'ensemble des événements (changement climatique, crises économiques, accords commerciaux, politique européenne, mouvements sociaux, cultures alimentaires...) venant exercer une influence sur ce système et ainsi renforcer le régime ou favoriser le développement des niches. Enfin, les niches d'innovations seront appréhendées comme des technologies, réseaux, pratiques ou modes d'organisation qui s'appuient sur des normes et

valeurs différentes du modèle dominant, tout en considérant les processus d'hybridation à l'œuvre et les différentes trajectoires qu'elles peuvent suivre.

Le modèle de la MLP considère les transitions comme le passage du régime dominant à un autre, qui peut résulter d'interactions entre des processus ayant lieu à ces trois niveaux (Geels et Schot, 2007) :

- Les niches d'innovation impulsent de nouvelles dynamiques au sein du régime par des processus d'apprentissage et des effets de performance ;
- Des changements à l'échelle du paysage sociotechnique produisent des pressions sur le régime et le déstabilisent ;
- La déstabilisation du régime crée des fenêtres d'opportunités pour les niches d'innovation, qui peuvent se diffuser ;

Ces interactions sont schématisées de la manière suivante :

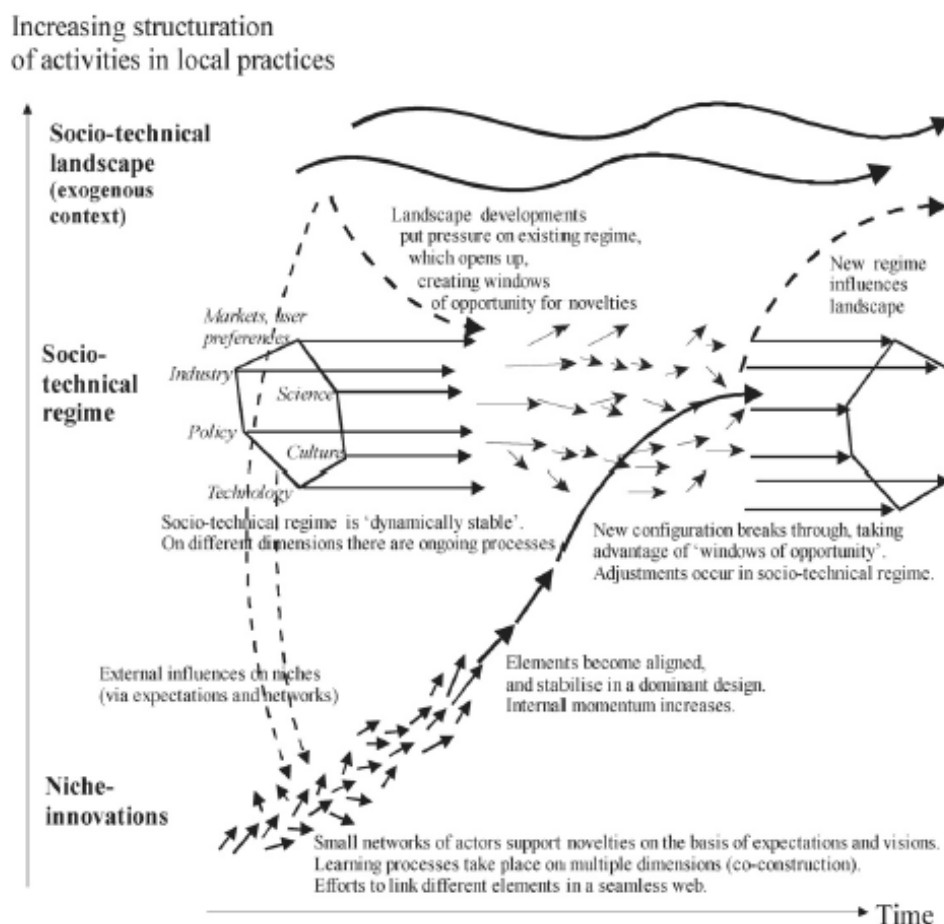


Figure 5 : Les dynamiques de transition selon la Multi-Level Perspective (source : Geels et Schot, 2007)

Plusieurs limites ont été soulignées à l'égard de cette conceptualisation, malgré l'intérêt qui lui est attribué. Smith et al. (2005) lui reprochent en particulier une logique trop fonctionnaliste, déterministe et structurelle de la transition, sous-estimant la complexité des processus, leur dimension conflictuelle et les rapports de pouvoir en jeu.

Ils critiquent également l'importance trop grande accordée aux niches et aux innovations technologiques comme levier de transition, qui tend à le présenter comme un processus neutre et lisse. La transition n'est pas, pour eux, une simple mutation technique mais bien un espace où s'affrontent différentes visions du progrès, du bien commun ou encore de la durabilité au sein de controverses sociotechniques. Ils soulignent également la faible prise en compte des acteurs, de leur rôle (action collective, investissements dans les infrastructures, réglementations...) et de leurs stratégies. Ils remettent ainsi en question l'idée selon laquelle le changement commence dans les niches et « progresse vers le haut ». Selon eux, il dépend davantage des relations entre les pressions du paysage et les régimes sociotechniques, mais aussi de la capacité d'adaptation, des dynamiques d'apprentissage et de la coordination de nombreux acteurs et ressources. Ils suggèrent également que les trois niveaux d'analyse sont parfois traités de manière trop homogène et fixe, alors que dans la réalité, leurs limites peuvent être assez floues et se chevaucher, avec par exemple des innovations qui peuvent émerger au sein du régime ou des éléments du paysage qui peuvent être générés par des acteurs du régime.

Pour répondre en partie à ces critiques, Geels et Schot (2007) précisent qu'ils considèrent la transition non pas comme un ensemble d'étapes se produisant de manière linéaire, mais plutôt comme un processus de construction de sens, qui fait intervenir des significations, différentes perceptions, définitions et interprétations des problèmes à résoudre, pouvant aboutir à des accords et l'élaboration d'un « cadre cognitif partagé ». Dans ce processus socio-cognitif, les acteurs-clés comme les politiques, les entreprises ou la société civile sont constamment en train de négocier les règles, les conventions.

A ce titre, ils mettent en lumière la diversité des trajectoires possibles des transitions. Selon eux, elles peuvent prendre différentes formes, être brutales ou au contraire graduelles. Pour expliciter la façon dont elles se produisent, ils proposent ainsi une typologie de quatre types de trajectoires selon le type de pression exercé par le paysage et le degré de maturité des niches :

Trajectoire	Pression du paysage	Maturité des niches	Dynamique de transition
Transformation	Forte	Peu développées	Ajustement graduel et incrémental des pratiques au sein du régime sans changement de paradigme
Reconfiguration	Faible, régime peu déstabilisé	Suffisamment matures	Intégration progressive d'innovations technologiques dans le régime qui se reconfigure progressivement (ex : agriculture de précision)
Substitution technologique	Forte	Prêtes à être diffusées	Substitution plus ou moins rapide d'une technologie (moteurs thermiques) par une autre (véhicules électriques)
Désalignement et réalignement	Forte	Diversité de niches pas encore consolidées	Effondrement du régime, instabilité avec émergence de plusieurs alternatives ; réorganisation du système avec la sélection d'une ou plusieurs niches dominantes

Tableau 3 : Typologie des trajectoires de transition (source : Geels et Schot, 2007)

Enfin, les critiques émises à l'égard de cette approche portent également sur l'absence de la dimension spatiale dans les analyses, celle-ci étant le plus souvent traitée comme une variable d'arrière-plan ou un élément de contexte n'ayant que peu de valeur explicative (Coenen et Truffer, 2012).

1.4. L'approche spatiale des transitions

Depuis les années 2010, de plus en plus d'auteurs plaident ainsi pour une plus grande prise en compte de l'espace, afin d'en analyser le rôle dans les processus de transition, laissant paraître peu à peu un champ de recherche autour de la géographie des transitions (Hodson et Marvin, 2010 ; Coenen et Truffer, 2012 ; Truffer et al., 2015). Les questions portent notamment sur l'encastrement territorial des transitions, avec comme perspective de pouvoir en identifier les différents espaces, les inégalités spatiales associées, leur dimension multi-scalaire, les

questions de pouvoir ainsi que les facteurs endogènes liés au lieu, plus ou moins favorables à la transition (institutions, réseaux, systèmes politiques, cultures, infrastructures...). Coenen et al. (2012) plaident pour une prise en compte de la dimension spatiale à trois niveaux : le lieu, l'espace et l'échelle. L'ensemble de ces travaux visent à démontrer que les transitions sont géographiquement situées. Ils mettent en avant que les régimes et les niches sont ancrés dans des contextes locaux, qu'ils se déploient selon des configurations spatiales particulières mobilisant parfois des réseaux éloignés et des dynamiques de proximité (Hansen et Coenen, 2015 ; Truffer et al., 2015).

Hodson et Marvin (2010) ont par exemple travaillé à l'échelle d'une ville et soulignent que les pressions du paysage socio-technique s'exercent également sur ces espaces, de façon à la fois générique et spécifique. Ils émettent l'hypothèse que les villes doivent, pour engager une transition, exercer une influence sur le régime sociotechnique au travers de leurs compétences (organisation et fourniture de l'eau, des déchets par exemple). Ils soulignent la nécessité de comprendre la façon dont les pressions du paysage sont perçues, vécues et peuvent être traduites dans les territoires, dans une compréhension partagée de la transition entre différents acteurs et intérêts, contribuant ainsi à redéfinir les priorités territoriales et celles du régime.

D'autres auteurs explorent le lien entre les niches globales transnationales et les contextes locaux dans lesquels elles peuvent se déployer, selon différentes configurations, au travers de processus d'appropriation, d'adaptation et en faisant parfois intervenir des logiques de résistances (Sengers et Raven, 2015 ; Binz et Truffer, 2017).

La géographie des transitions s'est ensuite institutionnalisée en 2017, suite à la publication du rapport du STRN, la présentant comme un axe structurant dans l'agenda de recherche sur les transitions. Celui-ci reconnaît :

- Les transitions comme des phénomènes à la fois localisés et multi-scalaires ;
- L'existence de processus de transfert et de circulation des niches entre les territoires ;
- L'importance des contextes territoriaux dans la manière dont les régimes sont façonnés ;

Pour Binz et al., (2020), les travaux doivent ainsi prendre en compte les processus spécifiques à certains territoires, influencés par des dispositifs de politiques publiques, des récits ou

encore des arrangements institutionnels à d'autres échelles. Au niveau de l'espace, ils estiment que la littérature doit davantage explorer les conditions selon lesquelles les territoires (villes, régions, pays) sont capables de développer de nouvelles trajectoires de développement considérées comme étant plus durables, en s'appuyant sur l'économie géographique évolutionnaire.

Raven, Schot et Berkhout (2012) ont tenté quant à eux de préciser le modèle de la MLP. Pour cela, ils sont partis du constat d'une faible prise en compte de trois échelles spécifiques : l'espace, le temps et les structures sociales. Selon eux, les conditions de développement des niches dépendent à la fois de la spécificité des lieux, de l'accès aux ressources, des capacités locales ou encore des contextes institutionnels, pouvant permettre d'expliquer pourquoi certaines niches émergent à un endroit et pas à un autre.

Les auteurs proposent ainsi une approche multi-scalaire de la MLP, se référant à ces trois nouvelles échelles. Pour chacune d'elles, ils distinguent différents niveaux d'analyse que l'on présente dans le tableau ci-dessous :

	Niveaux d'analyse
Temps	• Evènements : moments spécifiques qui perturbent ou accélèrent une dynamique sur un temps court, jouant un rôle de déclencheur • Institutions : changements au travers de réformes, de dispositifs de gouvernances, de régulations • Changement structurel : transformations systémiques profondes sur le temps long, sur des décennies (numérique, désindustrialisation, etc.)
Structure	• Micro-structures : expérimentations, collectifs, start-ups... • Méso-structures : institutions, filières, dispositifs intermédiaires • Macro-structures : structures socio-économiques globales
Espace	• Emplacements : zones géographiques spécifiques et ancrées (une ville, une intercommunalité, une région agricole...) • Réseaux : circulation de connaissances, de pratiques au-delà de l'échelle locale • Configurations spatiales : articulation de dynamiques à différentes échelles, dans une configuration particulière

Tableau 4 : Le modèle spatial de la MLP d'après Raven, Schot et Berkhout (2012)

Dans leur modèle, les transitions émergeraient donc, entre autres, de tensions créées au travers d'interactions entre des acteurs distribués dans l'espace et encastrés dans des structures multi-niveaux à des temporalités différentes.

L'espace est ici appréhendé dans sa dimension à la fois physique (limites d'un territoire administratif), relationnelle (résultat d'interaction entre des réseaux d'acteurs) et en tant que construction sociale. Il renvoie à une pluralité de composantes et facteurs considérés comme des variables pouvant expliquer la transition, qui peuvent être des ressources, des institutions mais aussi aux « actifs relationnels », à savoir : les relations sociales, les conventions, les connaissances, compétences ou encore l'identité et le « capital social » qui façonnent les relations. Pour les auteurs, les proximités dans leur différentes formes (sociale, géographique, institutionnelle, cognitive, organisationnelle) deviennent ainsi des conditions pour l'apprentissage et l'innovation, sources de développement de nouvelles niches. La prise en compte de l'espace permet, selon eux, de mieux représenter les inégalités, l'hétérogénéité et les asymétries dans le changement socio-technique.

Des travaux récents mobilisent cette approche spatiale de la MLP dans l'analyse des systèmes alimentaires (Vermunt et al., 2020 ; Hebinck et al., 2021). Ils mettent en lumière l'ancrage des systèmes alimentaires dans les territoires, qu'il soit de nature sociale (réseaux d'acteurs, habitudes, imaginaires locaux), institutionnelle (infrastructures, politiques locales) ou culturelle (valeurs, significations spécifiques). Le concept de « verrouillage territorial » est mis en avant pour montrer comment selon les pays, les trajectoires historiques locales (infrastructures existantes, poids de la grande distribution, reconnaissance institutionnelle des initiatives, normes, coalitions d'acteurs, culture locale) peuvent générer des dépendances au sentier.

Dans cette perspective, nous proposons d'articuler ce cadre avec deux autres grilles de lectures que sont l'économie de proximité et la théorie de l'acteur-réseau. Elles nous permettront d'approfondir les dimensions relationnelles et spatiales proposées dans l'approche géographique des transitions.

2. Les approches en termes de proximité et de ressources

Afin de mieux saisir la dimension spatiale des transitions, nous proposons de mobiliser les approches en termes de proximité et de ressources territoriales. Nous commencerons par revenir sur la définition du concept de territoire, au cœur de ce champ théorique, afin d'en préciser les différentes dimensions. Nous présenterons ensuite la notion de ressource territoriale, initialement mobilisée pour interroger les dynamiques spatiales du développement et qui tend progressivement à être repensée dans une perspective d'écologisation. Enfin, nous finirons par exposer le cadre des proximités, en revenant sur son origine, les différentes typologies associées puis en interrogeant son rôle dans l'analyse des dynamiques de coopération et de transition.

2.1. Le concept de territoire : éléments de définition

Le concept de territoire se situe au croisement de plusieurs disciplines en sciences sociales (économie, sciences politiques, sociologie, géographie). Il est revenu au-devant de la scène dans un contexte post-fordiste qui a mis en lumière son rôle dans les dynamiques productives et l'économie globale, au travers des concepts de districts industriels, de clusters technologiques ou encore de systèmes productifs localisés (Pecqueur, 2006). Le territoire ne constitue pas seulement un espace géographique délimité par des frontières administratives, mais renvoie davantage aux acteurs que le composent. Pour Di Méo (1998), il traduit une dynamique d'« appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité » (p.107). Il n'est pas donné à priori, c'est avant tout un construit social (Leloup et al., 2005) et le produit des relations entre les individus, les institutions, leurs représentations et leurs pratiques (Angeon et al., 2006 ; Ternaux et Pecqueur, 2008 ; Lamara, 2009).

Lussault et Lévy (2003) dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* recensent huit conceptions du territoire, qui illustrent la polysémie de cette notion. Ils soulignent que dans ces différentes définitions, le territoire renvoie à la fois à une construction sociale, un système d'acteurs, un espace vécu et perçu, un cadre de gouvernance et de régulation, une échelle d'action collective, une interface entre l'espace physique et symbolique ou encore à une ressource.

Laganier et al. (2002) apportent un élément supplémentaire à ces conceptions, en proposant d'appréhender le territoire sous le prisme de ses trois dimensions : matérielle, idéale et organisationnelle. En tant qu'espace physique aménagé, sa réalité matérielle se traduit par la présence d'éléments tangibles tels que les paysages, les ressources naturelles (forêts, réseaux hydrographiques), les infrastructures, les bâtiments, les champs, etc. La dimension idéale ou symbolique du territoire fait davantage référence aux représentations collectives, à la mémoire qu'il porte, aux identités locales et les attachements qu'il génère. Celle-ci peut ainsi faire référence à des éléments matériels (paysages) mais aussi des pratiques, des événements, des savoirs ou des variétés locales qui participent d'un processus de patrimonialisation du territoire et portent les traces du passé (Di Méo, 2007). Enfin, le territoire en tant qu'espace organisationnel renvoie aux réseaux d'acteurs (associations, collectivités, groupements...), à leurs interactions mais aussi à une dimension politique avec les institutions, les instances de gouvernance, les normes et les dispositifs de régulation. Le territoire se construit ainsi au travers de ces trois dimensions en interaction, qui sont donc interdépendantes et indissociables.

Moine (2006) propose quant à lui d'appréhender le territoire comme « un système complexe évolutif qui associe un ensemble d'acteurs d'une part, l'espace géographique que ces acteurs utilisent, aménagent et gèrent d'autre part » (2006, p. 126). Celui-ci est composé de trois sous-systèmes interreliés, renvoyant aux différentes dimensions de Laganier et al. (2002) :

- **L'espace géographique aménagé**, qui témoigne d'organisations spatiales et est composé de l'espace naturel, anthropique, social et institutionnel ;
- **Les représentations** qu'ont les acteurs de cet espace géographique, de ce qu'il sera et devrait être, influençant leurs modalités d'actions et leurs décisions dans un contexte d'incertitude ;
- **Les acteurs** qui façonnent l'espace géographique en fonction de leurs représentations, leurs connaissances, leurs constats, l'environnement dans lequel ils évoluent et leurs intentions : l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises ou encore la société civile.

Il précise que les territoires sont loin d'être isolés. Au contraire, ils sont en tension permanente du fait de leur imbrication dans d'autres échelles institutionnelles, ces dernières pouvant constituer des opportunités ou des contraintes et venir ainsi influencer leur trajectoire.

Enfin, le territoire est également présenté dans la littérature comme un espace de coordination situé « entre acteurs multiples, atomisés, en situation d'asymétrie, aux intérêts divergents et lieu de mise en cohérence d'objectifs divers, s'exprimant à des niveaux d'organisation enchâssés » (Gumuchian et al., 2003). Les modalités de coordination de ces acteurs font intervenir des alliances, des conflits et des négociations (Audouin et Gautier, 2017). Le développement territorial, entendu comme la capacité des acteurs à maîtriser l'évolution future de leur territoire (Deffontaines et al., 2001), reposerait alors sur leur aptitude à agir et s'organiser collectivement pour répondre à certaines problématiques (Angeon, 2008). L'ensemble de ces processus s'appuient sur la mobilisation, l'activation et la spécification de ressources territoriales de diverses natures.

2.2. La notion de ressource territoriale

Le concept de ressource a été réinvesti par l'économie territoriale dans les années 1990, pour répondre aux limites du paradigme productiviste, fondé sur une recherche de compétitivité par les coûts. Elle se détache de la vision fonctionnaliste et utilitariste de la ressource, considérée comme une dotation de facteurs préexistante facilement exploitable et transférable : la question n'est plus celle de l'allocation des ressources mais de la création de ressources dans une perspective de différenciation, avec un intérêt pour les coordinations hors marché (Pecqueur et Zimmermann, 2004). Dans cette perspective, le développement des territoires dépendrait de leur capacité à construire des dynamiques basées sur la valorisation de leurs ressources.

Dans la littérature, celles-ci sont appréhendées dans leur dimension à la fois matérielle (forêt, minerais, culture, bâtiment...) et immatérielle (savoir-faire, paysages, relations...). Les travaux convergent pour dire qu'elles ne préexistent pas mais deviennent des ressources lorsqu'elles sont identifiées et « révélées selon un processus intentionnel engageant une dynamique collective d'appropriation par les acteurs du territoire » (François et al., 2013, p. 268). En particulier, Kébir (2006) souligne que la ressource renvoie à la relation construite entre un objet et un système de production dans un espace particulier et selon une certaine finalité.

Par exemple, un paysage en tant qu'objet va être activé par un système de production touristique, dans lequel s'articulent plusieurs dynamiques (organisation d'événements, préservation du patrimoine, circuits touristiques, etc.). Elle identifie plusieurs trajectoires d'évolution des ressources selon les stratégies déployées par les acteurs : croissance renouvelable, érosion et/ou épuisement, mise en valeur et pénurie. Par exemple, une friche ou une forêt peuvent devenir des ressources si des acteurs reconnaissent leur valeur et organisent leur transformation dans la perspective d'un usage particulier. Au contraire, l'orientation des filières peut conduire à la disparition de savoir-faire dans certains territoires.

Pour approfondir cette analyse, Colletis et Pecqueur (2005) proposent de faire une double distinction entre les actifs et les ressources d'une part, puis entre leur nature générique ou spécifique d'autre part. Les ressources correspondent, selon eux, à un « potentiel latent ou virtuel qui peut se transformer en actif » (p.55), tandis que les actifs sont tous les éléments considérés comme étant déjà en activité. Le caractère générique des ressources ou des actifs signifie qu'ils sont entièrement transférables et que leur valeur correspond uniquement à une valeur d'échange guidée par les prix. Au contraire, un actif spécifique n'est pas reproductible et s'appuie sur des caractéristiques particulières qui lui confèrent une certaine qualité (savoir-faire, lieu, technologie, durabilité...) ainsi qu'une valeur d'usage intimement liée à son processus de production ou son contexte géographique.

La ressource territoriale correspond alors à une ressource spécifique ancrée dans un territoire, dont l'appartenance lui confère une partie de sa valeur. Pour Colletis et Pecqueur (2018), elle dispose de trois caractéristiques : sa spécificité, sa potentialité et son caractère caché, non directement visible. Elle est « le résultat d'une construction / combinaison issue de la volonté et des activités humaines » (Colletis et Pecqueur, 2018, p.998). A ce titre, la façon dont les acteurs, dans un territoire, vont venir définir les problèmes à résoudre, croisant parfois plusieurs enjeux (cadre de vie, santé, développement économique, préservation des paysages ou de l'environnement...), va permettre de révéler et faire émerger les ressources territoriales. Ce processus s'appuie sur la « production de représentations partagées du territoire et de ses ressources » (ibid., p.999).

Dans la littérature, les ressources et actifs spécifiques sont généralement considérés comme des leviers de différenciation pour s'adapter à la globalisation. Le prisme d'analyse porte ainsi sur la capacité des territoires à développer des stratégies de spécification, dans une

perspective principalement économique. Or, l'impératif écologique a récemment conduit certains auteurs à revisiter ces concepts pour penser les processus de transition socio-écologique (Bourdin, S. et al., 2019 ; Girard, S et Landel, P, 2023 ; Banos, 2023). Dans ces travaux, les ressources territoriales jouent un rôle-clé, non plus comme levier de création de valeur économique mais comme facteur de transition. Les valeurs qui leur sont attribuées ne sont plus uniquement liées à leur caractère marchand, elles traduisent un autre rapport à la nature et renvoient à plusieurs dimensions (écologique, sociale, politique, symbolique, relationnelle...). Le territoire apparaît ainsi comme un espace d'interprétation et de coordination qui peut permettre de créer, activer des ressources ou d'en reconfigurer le mode de valorisation, cette fois-ci dans une perspective de transition.

En particulier, Durand et al. (2024) soulignent que la prise en compte des enjeux de transition suppose de sortir de cette recherche d'adaptation à la mondialisation et de requestionner les stratégies de développement. Ils proposent un nouveau « régime de spécification » dans lequel la ressource n'est plus seulement un bien économique mais peut être un « outil » au service de la transition. Leur définition de la ressource territoriale est davantage basée sur une logique relationnelle et transformatrice. Elle renvoie ainsi à :

« Une capacité collective située qui procède d'un agencement spécifique aux lieux entre des entités, humaines et non humaines, pour construire des projets de vie, de solidarité et d'existence ici, ailleurs et demain, sans nuire à la Terre » (p.225)

Bourdin et al. (2019) mettent également en lumière le rôle des collectivités dans la transition au travers de la valorisation des ressources territoriales, en s'appuyant sur le cas de la méthanisation. Ils montrent que celles-ci se placent en tant qu'intermédiaires pour en faciliter le développement et l'ancrage territorial. Elles assurent plusieurs fonctions d'intermédiation comme la mise en relation d'acteurs divers, la médiation dans le cadre de conflits d'usage ou encore la coordination en créant un cadre propice à la coopération des acteurs.

Finalement, ces travaux révèlent que la transition écologique ne repose pas uniquement sur une gestion nouvelle des ressources mais suppose un changement de paradigme dans la manière de les partager, la signification qui leur est accordée et les modalités de leur mobilisation. Ils soulignent également le rôle des dispositifs de gouvernance pour construire et transformer collectivement ces ressources. L'approche de la géographie critique des ressources insiste de son côté sur l'importance des rapports de pouvoirs et de domination

qu'il ne faut pas éluder, tant ils apparaissent structurants dans la manière dont les ressources sont mobilisées et appropriées (Banos, 2023). En effet, leur mode de valorisation, leur finalité et leur préservation font l'objet de différentes stratégies et controverses selon les acteurs, leurs représentations et intérêts. A ce titre, elles peuvent être négociées voire disputées à l'échelle territoriale.

Nous verrons, par la suite, que la mobilisation ou reconfiguration des ressources fait appel à un processus de coordination qui suppose l'existence de proximités entre les acteurs d'un territoire.

2.3. Le territoire comme espace de proximités

2.3.1. Origine et fondements

Historiquement, la théorie économique dominante a longtemps considéré que l'espace ne jouait pas de rôle particulier dans les dynamiques productives (Talbot, 2008). Or, depuis les années 1990, cette variable a fait l'objet d'une endogénéisation progressive, poussée par le groupe de recherche « Dynamiques de Proximités » (Gilly et Lung, 2005; Rallet, 2002). Le concept de proximité est formalisé pour la première fois en 1993, dans un numéro intitulé « Economie de proximités » de la revue d'économie régionale et urbaine par Bellet, Colletis et Lung. A l'époque, leur objectif est d'articuler économie spatiale et économie industrielle de manière à ne plus appréhender l'espace comme une simple variable explicative de localisation ou contrainte de coût, mais comme « quelque chose qui compte » (Torre et Talbot, 2018). En effet, dans l'économie classique, l'espace était principalement associé à une distance géographique et des coûts de transport. Cela s'explique en grande partie par le fait qu'elle tend à considérer le prix comme l'unique mécanisme de coordination, si bien que « *l'espace ne peut être pris en considération que s'il a lui-même la forme d'un prix* » (Rallet, 2002, p.15).

Ce qu'on appelle communément « l'Ecole française de la proximité » repose sur l'idée que les dynamiques économiques ont une forte dimension relationnelle et que, dans ce cadre, l'espace – en tant que construit - n'est pas neutre et joue un rôle important dans la structuration des relations (Gilly et Lung, 2005). Doré (2018) nous rappelle que cette théorie s'inscrit au croisement de deux principaux courants institutionnalistes que sont la Théorie de la régulation (TR) et l'Economie des conventions (EC), auxquels plusieurs membres de cette école se sont dit appartenir. En s'inspirant de ces deux traditions théoriques, développées sur

la base d'une remise en question des thèses de l'économie standard, l'école de la proximité se positionne entre l'individualisme méthodologique et l'holisme. Elle s'appuie sur l'hypothèse d'un encastrement des individus et considère l'importance des institutions, de l'histoire, de l'action collective ou encore des coordinations non marchandes dans les dynamiques économiques (Pecqueur et Zimmerman, 2004). Dans cette perspective, les analyses se structurent davantage à une échelle méso-économique, entre le micro et macro, dans laquelle les acteurs sont considérés comme étant situés, à la fois d'un point de vue géographique et relationnel.

Deux questions structurantes sont à l'origine des travaux autour de la proximité : l'organisation spatiale des firmes au regard de la globalisation des marchés et le rôle des territoires comme acteurs émergents du développement économique (Rallet et Torre, 1995). Dans la littérature, la proximité est à la fois appréhendée en tant que facteur de compétitivité territoriale, déterminant qui peut plus ou moins contraindre la coordination des agents ou comme une variable explicative de la distribution spatiale des agents (Rallet, 2002). Selon les approches, elle est parfois considérée comme un effet induit par l'histoire d'un territoire, de ses acteurs et de ses institutions ou au contraire comme étant à l'origine de celui-ci (ibid.). En économie géographique, le concept a été mobilisé pour analyser les phénomènes d'agglomération et expliquer les « comportements de localisations » des entreprises par des effets d'externalités : les externalités pécuniaires, liées aux coûts de transport ou les externalités technologiques, liées à la circulation d'informations et aux interactions entre les individus (ibid., p.14).

Comme les ressources, les proximités ne sont pas considérées comme données mais davantage présentées comme un potentiel à disposition des acteurs qui reste à activer (Torre et Beuret, 2012). Les différentes dimensions des proximités peuvent jouer des rôles variables et parfois complémentaires dans la coordination des acteurs et leur organisation spatiale. Cette grille de lecture a souvent été utilisée pour analyser des formes innovantes d'organisation dans les territoires, telles que les districts industriels, les milieux innovateurs, les clusters ou encore les SYAL. Elle a également été récemment mobilisée dans l'étude des SYAM (Lequin, 2018).

2.3.2. Les typologies de proximité

Les formes et dimensions de la proximité ne font pas consensus entre les chercheurs. Deux approches principales se distinguent : une interactionniste et une institutionnaliste, qui diffèrent principalement dans leur compréhension des proximités a-spatiales.

Le modèle institutionnaliste est issu des articles fondateurs de l'école des proximités (Bellet et al., 1993) et propose une distinction entre trois formes : géographique, organisationnelle et institutionnelle. L'approche interactionniste, proposée par Rallet et Torre (2004), ne distingue pour sa part que deux formes principales de proximité : géographique et organisée, la dernière étant déclinée en une logique d'appartenance et de similitude. Cette seconde approche « conçoit la société comme une composition des relations interindividuelles et prend pour unité de base de l'analyse l'interaction » (Talbot, 2008, p.6) L'interactionnisme symbolique sur lequel elle s'appuie, développé par Blumer en 1937, considère que les interactions des individus ne sont pas entièrement déterminées par leur environnement, mais qu'elles dépendent aussi de leur capacité d'interprétation et s'appuient sur des significations partagées qui guident l'action (Le Breton, 2012). Selon Colletis-Wahl (2008), la divergence entre ces deux modèles se base sur une distinction entre institutions et organisations, portée par le modèle institutionnaliste. En effet, ce dernier appréhende les institutions comme des « règles du jeu soit formelles soit informelles » (p.255) et les distingue des organisations qui sont, elles, toujours formelles et découlent des institutions.

2.3.2.1. *La proximité géographique*

La proximité géographique, commune aux deux approches, fait référence à la distance entre des acteurs, au regard du coût et du temps qui les séparent. Elle renvoie à « l'hypothèse de base d'une séparation, économique ou géographique, entre agents (individuels ou collectifs), et donc à leur éloignement plus ou moins fort. » (Torre, 2000, p.3). Elle est relative, car elle dépend à la fois des caractéristiques morphologiques de l'espace, des infrastructures de transport disponibles, de leur coût et de la perception que les acteurs se font cette distance (Torre et Beuret, 2012). Elle relève donc de facteurs tant naturels, matériels, socio-économiques que cognitifs. Cette proximité peut plus ou moins favoriser les échanges et la circulation des personnes, des biens ou encore des informations. Cependant, le fait d'être proche sur le plan spatial ne garantit pas que des actions collectives se déploient entre des acteurs. La proximité géographique constitue à ce titre un *potentiel* pour la coordination des

acteurs et renvoie à une « disponibilité relationnelle » (Talbot, 2008) mais n'en est pas une condition suffisante. En effet, des individus peuvent être proches d'un point de vue spatial sans que cela se traduise par des actions en commun (Glon et Pecqueur, 2017). La coordination des acteurs nécessite, au-delà, des proximités relationnelles ou cognitives (Talbot, 2008 ; Rallet, 2002). Ce potentiel peut être activé ou mobilisable, recherché ou subi (dans ce cas, la proximité peut être source de conflits), permanent ou temporaire. Lorsqu'elle est recherchée, la proximité correspond à « la quête d'acteurs cherchant à se rapprocher d'autres acteurs économiques ou sociaux, à des ressources naturelles ou artificielles, à des lieux ou à des objets techniques » (Torre, 2018, p.1049). La proximité géographique a été initialement considérée comme génératrice « d'économies externes » et de compétitivité, dans les cas de regroupements spatiaux d'activités complémentaires, à l'image des districts industriels ou des systèmes productifs locaux.

2.3.2.2. *La proximité organisée du modèle interactionniste*

La proximité organisée du modèle interactionniste renvoie de son côté à la « capacité qu'offre une organisation de faire interagir ses membres » (Rallet et Torre, 2004, p.27). Les auteurs utilisent ici le terme d'organisation pour désigner « tout ensemble structuré de relations » (ibid., p.27) : des entreprises, associations, communautés, réseaux sociaux, etc. L'organisation est considérée comme un moyen de faciliter les interactions entre ses membres, au regard de deux logiques : l'appartenance et la similitude.

La logique d'*appartenance* renvoie aux interactions entre les acteurs qui partagent un espace de rapport (Gilly et Torre, 2000). Celles-ci sont facilitées par l'existence de règles ou de routines, qu'elles soient explicites ou tacites, qui orientent les comportements des individus au sein d'une organisation. Des acteurs appartenant à un même réseau ou une même entreprise auront ainsi plus de facilités à coopérer.

La logique de *similitude* relève davantage de la dimension institutionnelle et fait référence au degré de ressemblance des individus, reposant sur le partage d'un système commun de représentations, de croyances, de valeurs ou encore de savoirs. Celui-ci se traduit par des modes d'action, de fonctionnement et de pensée similaires. Les interactions entre les acteurs peuvent par exemple être favorisées dès lors qu'ils partagent le même langage ou encore des objectifs communs liés à une certaine perception et interprétation de la réalité.

Ces deux logiques peuvent être complémentaires ou substituables selon les auteurs : les représentations partagées peuvent faciliter l'adhésion aux règles et, de manière inverse, celles-ci reposent parfois sur des règles, pouvant prendre la forme de contrats, de conventions. Cependant, il est possible d'avoir des organisations informelles qui ne fonctionnent sur aucune règle explicite mais se basent sur une convergence forte des représentations.

2.3.2.3. Les proximités socio-économiques

Bouba-Olga et Grossetti (2008) ont souhaité compléter l'approche interactionniste, considérant que la typologie proposée nourrissait une forme de confusion, entre ce qui relevait des liens entre les acteurs et de leur caractérisation propre. Pour répondre à cette limite, ils ont développé, en complément de la proximité spatiale, une proximité socio-économique décomposée en deux sous-catégories, prenant davantage en compte les relations interpersonnelles et les dynamiques de réseaux.

La première est la proximité de ressources : elle s'intéresse aux caractéristiques des individus et à ce qui les rapproche. La notion de ressource peut également renvoyer à une contrainte ou un enjeu, au sens où elle peut restreindre l'action ou au contraire faire l'objet d'une lutte pour l'appropriation. Les ressources peuvent être liées à un individu ou avoir un caractère collectif en contribuant à la coordination des acteurs. Elles peuvent être immatérielles (connaissances, règles, information) ou matérielles, mais sont souvent les deux à la fois, en ce sens qu'« un objet a des propriétés physiques mais aussi des propriétés symboliques, une signification, une dimension esthétique » (ibid., p.7). Les ressources peuvent ainsi être définies comme « des assemblages hétéroclites d'éléments matériels, éventuellement biologiques, et de formes non matérielles » (ibid., p.7). Elles peuvent revêtir une dimension purement cognitive, à l'image des valeurs, des intentions ou des stratégies qui sont autant de ressources pour l'action et la coordination.

Deux types de proximité de ressources sont ainsi définis dans leur modèle :

- Une proximité cognitive, qui « renvoie à l'idée d'une similarité ou complémentarité des valeurs, des « allant de soi », des projets, des routines, des conventions, des référents, etc. » (ibid., p.8). Les ressources cognitives s'expriment dans l'action et les discours des acteurs, elles sont partageables mais surtout peuvent être mobilisées

pour la coordination. Il s'agit dans ce cadre d'évaluer les similitudes/complémentarités entre les individus à travers une lecture des ressources cognitives.

- Une proximité matérielle, pour laquelle « les individus sont semblables ou complémentaires sous le rapport des ressources dont ils disposent (patrimoines, revenus, diplômes, statuts sociaux, etc.) » (ibid., p.8).

La seconde catégorie est la proximité de coordination. Elle se décline en une proximité relationnelle et une proximité dite de médiation. La première met en évidence le rôle des réseaux interpersonnels et traite de la position des acteurs au sein d'eux. La seconde est fondée sur les ressources et dispositifs qui facilitent la coordination des acteurs. Les normes, les standards, les ressources cognitives telles que le langage, sont par exemple des « ressources de coordination partagées » et à ce titre des ressources de médiation. Les dispositifs qui participent à cette médiation peuvent être génériques (internet par exemple) ou plus spécifiques et formalisés à travers des organisations.

Les auteurs insistent sur le fait que les proximités entretiennent des relations d'interdépendance. Par exemple, la proximité cognitive peut être considérée comme une condition à la proximité relationnelle au sens où « on ne rentrera en relation (économique par exemple) que si l'on se fait confiance, cette confiance est effective si l'on partage les mêmes valeurs (proximité cognitive) » (ibid., p.14).

2.3.2.4. Les proximités du modèle institutionnaliste

L'approche interactionniste est critiquée pour la réduction des institutions à leur dimension cognitive, éludant ainsi la dimension politique de la coordination, même si elle apparaît plus prégnante dans la typologie proposée par Bouba-Olga et Grossetti (2008). En effet, selon Talbot (2008) « toute coordination suppose en préalable tout autant la construction d'un espace de sens commun que d'un espace de hiérarchisation, de choix et de régulation collective. » (p.7).

Le modèle institutionnaliste distingue à ce titre deux formes de proximités non-spatiales : une proximité organisationnelle et une proximité institutionnelle. Les auteurs de ce courant considèrent le partage d'institutions, entendues à la fois comme « la règle et le comportement, la représentation et les pratiques, les habitudes de pensée et de faire, sans que les uns ne

soient réductibles aux autres. » (ibid., p.10), comme une condition à la coordination des acteurs.

La proximité organisationnelle renvoie à la façon dont les acteurs sont liés, au sein ou entre les organisations, par le partage de règles de fonctionnement et de routines. Plus précisément, elle correspond « aux ressources complémentaires détenues par des acteurs potentiellement aptes à participer à une même activité » (Gilly et Lung, 2005, p.6). Pour certains auteurs, elle repose sur l'existence préalable d'une proximité institutionnelle et en constitue la forme organisée.

La proximité institutionnelle peut être comprise dans ses dimensions à la fois cognitive et politique (Talbot, 2008). La coordination cognitive renvoie aux modèles de pensée et de comportement, aux routines ou encore aux significations communes, contribuant à diminuer l'incertitude et à augmenter l'efficacité dans l'action. La coordination politique porte davantage sur l'interdépendance entre des individus et renvoie ainsi aux questions de pouvoir, d'intérêts et d'asymétries, pouvant être source de conflits. Dans cette approche, la proximité institutionnelle ne résulte pas uniquement de l'adhésion de acteurs à un ensemble de règles et de valeurs communes, mais est davantage le résultat de compromis (Gilly et Perrat, 2003). Elle est un potentiel à activer qui permet de mettre en lien des personnes et organisations, disposant de rôles complémentaires, et est considérée comme étant à la fois une condition et le résultat du processus de coordination (Colletis et Pecqueur, 2005).

Ces deux dimensions de la proximité institutionnelle sont également complémentaires. D'abord, les idées (dimension cognitive) et les intérêts (dimension politique) entretiennent une double relation :

« les idées n'existent pas sans les intérêts (les référentiels exprimant la vision du monde des groupes dominants) tandis que les intérêts s'expriment par le prisme des matrices cognitives et normatives (qui analysent le monde et disent comment il doit être) » (Talbot, 2008, p.17).

Ensuite, les significations communes, s'exprimant au travers de valeurs et de normes, peuvent constituer une source de pouvoir et être utilisées de manière stratégique par les acteurs pour agir sur le réel, selon leur vision du monde et intérêts.

Dans la suite de notre travail, nous nous appuyerons sur la typologie proposée par le modèle institutionnaliste, qui nous paraît la plus pertinente, de par cette distinction entre institutions et organisations, intégrant plus aisément les questions de pouvoir.

2.3.3. Proximités : entre ressources, coopérations et conflits

Dans la littérature, ces formes de proximité sont présentées comme jouant des rôles variés dans l'activation et la mobilisation de ressources territoriales :

- La proximité géographique facilite les interactions entre les acteurs, les capacités d'expérimentations, l'apprentissage et l'accès physique aux ressources matérielles ;
- La proximité organisationnelle, par le partage de règles, de langage et de compétences complémentaires, participe à formaliser un cadre commun d'action, support de mobilisation et d'activation de ressources ;
- La proximité institutionnelle, dans ses dimensions cognitives et politiques, va quant à elle permettre aux acteurs de coopérer, faciliter les liens de confiance et orienter la façon dont les ressources vont être mobilisées, les valeurs qui leur seront attribuées et leur finalité : lutter contre la précarité alimentaire, préserver les cours d'eau, générer de la valeur ajoutée, ouvrir les paysages, etc. Cette orientation va s'appuyer sur la construction de compromis, de négociations et reposer sur l'interdépendance des acteurs pour répondre collectivement aux problèmes identifiés.

La question qui se pose alors est la façon dont des acteurs hétérogènes parviennent à mener des actions communes. Selon Torre et Beuret (2012), deux situations peuvent être rencontrées : les proximités sont préexistantes ou elles restent à construire.

Leur construction passerait par la création d'espaces de dialogue en vue de faire émerger une vision commune. Selon eux, la concertation, en tant qu'espace de coopération, de construction collective et de traduction, constitue un moyen pour que les acteurs parviennent à coordonner leurs actions. Elle n'est pas une procédure mais bien un processus qui s'appuie sur la mise en place d'« arènes », d'espaces d'échanges entre une diversité d'acteurs dont l'action collective se construit au fil du temps et peut faire l'objet de controverses. Ces acteurs se retrouvent autour d'une « préoccupation commune » qui est ainsi mise à discussion. Des désaccords peuvent émerger sur l'objet en lui-même ou certains points le concernant, traduisant différents points de vue.

L'intérêt de la concertation est précisément :

« la construction collective d'objets qui vont devenir communs aux participants et sur la base desquels pourront émerger des initiatives, des décisions, des règles, à l'issue ou en aval de la concertation proprement dite » (Beuret et al., 2006, p. 31).

Bien que cela n'aboutisse pas nécessairement à des décisions, la concertation permet néanmoins de faire émerger des références communes aux acteurs, créant des conditions favorables à l'action et la décision collective dans le futur (Beuret et al., 2006).

La notion de confiance apparaît également comme un facteur-clé de la coopération. Les travaux de l'école de proximité la présentent à la fois comme le produit et un facteur favorable à la construction ou au renforcement de proximités. Dupuy et Torre (1998) l'associent à une « institution invisible » qui marque une différence avec la notion d'intérêt. Ils soulignent que de nombreux travaux reposent sur l'idée suivante :

« Une part importante des modalités de coordination des acteurs locaux s'associe à l'établissement de relations de confiance, qui doivent venir suppléer aux dangers de déconstruction du système local et favoriser la construction de compromis autour de produits ou d'activités reposant sur un support spatialisé » (ibid., p.2).

Ces liens de confiance reposent sur des engagements réciproques et favorisent la coopération en améliorant à la fois la capacité d'anticipation des acteurs, la circulation de l'information et la compréhension mutuelle (Angeon et Callois, 2013). Des travaux récents montrent l'importance de la confiance dans les processus de transition et le rôle d'acteurs intermédiaires comme les collectivités dans la création de ces relations (Bourdin et al., 2019 ; Bui, 2015 ; Mazin, 2022).

Bien qu'elles apparaissent comme un levier à la coordination des acteurs, les proximités sont aussi associées à des effets négatifs mis en évidence dans la littérature. Caron et Torre (2006) soulignent à ce titre que dans certaines situations, la proximité géographique peut être source de tensions et de conflits. Ils distinguent les cas où celle-ci est recherchée (des acteurs cherchent une proximité pour bénéficier d'infrastructures, de paysages, de la présence d'acteurs économiques, etc.) ou subie (nuisances liées à une activité, multiplicités des usages, etc.). Dans les deux cas, la proximité géographique peut générer des conflits d'usage ou de voisinage, qui s'organisent autour de « biens supports » matériels (des ressources telles que le sol, l'eau) ou immatériels (paysage, air, connaissances,...). Plusieurs exemples sont cités

dans leurs travaux : nuisances sonores ou pollutions liées à la présence d'une industrie ou de certaines pratiques agricoles, l'espionnage industriel lié à la proximité entre entreprises, les conflits entre chasseurs et randonneurs, les différents usages de la ressource en eau, l'implantation d'éoliennes ou d'un méthaniseur, la construction de maisons à proximité des champs, etc.

Les auteurs mettent en avant le rôle bénéfique que peut avoir la proximité organisée dans la résolution de ces conflits, via des processus de concertation, de négociation ou de médiation. Enfin, ils soulignent que le conflit ne doit pas être vu comme une fin en soi mais constitue « une modalité de coordination des acteurs parmi d'autres » : il n'est qu'une des étapes qui façonne les relations et peut être également source d'action collective.

En constatant que cette grille d'analyse n'a été appliquée qu'à la dimension géographique de la proximité, Gallaud (2020) propose de s'appuyer sur l'école hollandaise de la proximité qui prend en compte les effets négatifs des proximités dans leur dimension non spatiale. Elle distingue la *proximité organisée choisie*, qui renvoie au fait de « partager les mêmes normes ou savoirs cognitifs et d'y adhérer volontairement » (p.124) et la *proximité organisée subie* qui correspond « à une situation de coordination dans laquelle un ou plusieurs acteurs se verraient imposer une manière de se coordonner par d'autres acteurs » (p.124). Elle cite par exemple les situations de fusion/acquisition, les relations de sous-traitance ou encore les politiques publiques qui vont chercher à imposer des formes de proximités organisationnelles (approvisionnement de la restauration collective, clusters, structuration de filières...). Ce phénomène a été observé par Issaka (2022) dans la mise en œuvre de PAT, où certains acteurs partagent un sentiment de « collaboration imposée ».

3. La théorie de l'acteur-réseau comme lecture des innovations et reconfigurations

L'approche territoriale, et plus particulièrement celle des proximités et des ressources, nous offre une grille de lecture mobilisable pour analyser les dynamiques de coordinations à l'œuvre dans les processus de transition. Si elle nous permet de qualifier les liens entre acteurs, elle n'explique cependant pas comment ceux-ci s'élaborent dans le temps. A l'inverse, la théorie de l'acteur-réseau peut nous permettre d'analyser plus finement la construction d'un réseau sociotechnique, en s'intéressant à l'innovation « en train de se faire ». Par ailleurs, ce cadre est préconisé pour l'analyse des systèmes alimentaires alternatifs (Le Velly, 2017).

3.1. Une grille d'analyse de l'innovation et des controverses technologiques

La théorie de l'acteur-réseau ou sociologie de la traduction a été développée dans les années 80 par un groupe de chercheurs du Centre de sociologie de l'innovation de l'Ecole des mines de Paris. Elle interroge la façon dont les sciences et les techniques sont élaborées, diffusées et contribuent à transformer le monde. Elle pose comme hypothèse principale que « la société ne constitue pas un cadre à l'intérieur duquel évoluent les acteurs [...] (elle) est le résultat toujours provisoire des actions en cours » (Callon, 2006, p.267). Elle considère ainsi que les faits scientifiques et artefacts technologiques ne peuvent être uniquement expliqués par les forces sociales qui leur sont extérieures (intérêts, relations de pouvoir, idéologies...) et abolit la distinction entre contenus et contextes : « traductions internes et externes se mêlent en permanence, et il serait vain de vouloir distinguer une logique interne et des contraintes ou des influences externes » (Law et Callon, 1988, p.113). La connaissance est davantage considérée comme le résultat d'un long processus de construction de réseaux sociotechniques, traversé par des controverses et mettant relation une diversité de parties prenantes. Les controverses sont autant de *lieux de négociations* (Callon, 2006) au sein desquels « chaque acteur définit, selon une logique qui lui est propre et selon ses projets de transformation du monde dans lequel il évolue, la frontière entre ce qu'il considère comme acquis et ce qu'il considère comme problématique » (Callon, 2006, p.141)

La théorie de l'acteur-réseau est également présentée comme une nouvelle théorie de l'innovation. Si elle porte initialement sur la *construction sociale des faits scientifiques*

(Woolgar et Latour, 1988 ; Callon, 1986 ; Callon, 2006), elle s'intéresse plus généralement au processus d'innovation et plus particulièrement aux mécanismes qui aboutissent aux succès et échecs des innovations, en s'éloignant de la vision schumpétérienne centrée sur la figure de l'entrepreneur innovant (Akrich, Callon et Latour, 1988). Au contraire, l'innovation est ici perçue comme une « longue chaîne interactive » qui rassemble des humains et non humains hétérogènes dans une activité collective. Elle n'est pas un processus linéaire constitué d'étapes successives, mais faite d'incertitudes, de bifurcations, de controverses, d'alliances. Elle est également appréhendée comme une méthode, qui se propose d'analyser l'innovation « à chaud », dans une approche constructiviste, en rétablissant les faits, les points de vue tels qu'ils apparaissent au cours du processus, de façon à rester « au plus près des acteurs et de ce qu'ils vivent » (Akrich, Callon et Latour, 1988, p.5). Elle insiste sur les déplacements qui ont lieu au cours de ce processus : « déplacements de buts ou d'intérêts, ou encore déplacements de dispositifs, d'êtres humains [...] ou d'inscriptions » (Callon, 1986, p.203).

En effet, l'innovation fait apparaître une multiplicité d'acteurs et de décisions complexes prises dans un contexte d'incertitude et ancrées dans une certaine temporalité. Elle crée un phénomène d'irréversibilité, de l'instabilité et de l'imprévisibilité. Pour se diffuser, elle doit avant tout parvenir à intéresser un réseau d'acteurs qui en constituent les alliés et ont un poids déterminant dans son devenir. Le processus d'innovation passe alors par une étape de définition des individus et groupes sociaux concernés « établissant les uns en alliés, les autres en adversaires ou en sceptiques » (Akrich, Callon et Latour, 1988, p.21). Dans ce cadre, l'innovation est appréhendée selon un modèle d'intéressement qui met en lien les acteurs et l'objet de l'innovation, à travers les différents intérêts qu'elle suscite, de façon à ce que le devenir d'un projet « dépende des alliances qu'il permet et des intérêts qu'il mobilise » (Akrich, Callon et Latour, 1988, p.22). L'innovation, c'est finalement « *l'art d'intéresser un nombre croissant d'alliés* » (ibid., p.22) qui viendront la soutenir.

Pour analyser plus largement les processus d'innovation, la théorie de l'acteur-réseau s'appuie sur le concept de « traduction ». La traduction renvoie à :

« l'ensemble des opérations par lesquelles des énoncés sont mis en relation non seulement les uns avec les autres [...], mais également avec des éléments matériels (des substances, des instruments techniques), des compétences incorporées dans des êtres humains, des procédures ou des règles » (Callon, 2006, p.235).

Elle permet de lier ensemble des entités hétérogènes en établissant des équivalences entre des problèmes puis en identifiant les acteurs humains et non humains qui vont être, ensuite, concernés par ces problèmes (Law et Callon, 1988). Les traductions vont circuler, à travers des inscriptions, dans ce que Callon nomme les chaînes de traduction. Le concept d'inscription désigne autant :

« les photographies, les cartes, les graphiques, les diagrammes, les films, les enregistrements acoustiques ou électriques les observations visuelles directes notées dans un carnet de laboratoire, les illustrations, les modèles en 3-D, les spectres sonores, les clichés échographiques, les images produites par interférences d'ondes électromagnétiques, arrangées et filtrées par des techniques géométriques » (Callon, 2006, p.268).

Les inscriptions sont combinées, interprétées et permettent de qualifier, de mettre en relation selon une certaine signification des entités humaines et non-humaines. Elles font l'objet de « traductions successives » (Callon, 2006, p.269) au cours desquelles des énoncés sont produits. Elles circulent et de cette manière contribuent à l'articulation d'un réseau sociotechnique composé d'humains et de non-humains, qui en constituent les *actants*. Le concept d'actant, préféré à celui d'acteurs, désigne « toute entité dotée de la capacité d'agir, c'est-à-dire de produire des différences au sein d'une situation donnée, et qui exerce cette capacité. » (Callon 2006, p.242). Les entités non humaines sont considérées comme jouant un rôle actif au sein de ces réseaux, au même titre que les humains. Elles sont mobilisées par les humains dans leurs interactions pour qualifier les situations et, en cela, participent à les cadrer. Les inscriptions peuvent servir de support à la décision et l'action « en vue d'agir sur les états du monde » (Callon, 2006, p.270). Par exemple, sur la base de rapports et de données, une problématisation peut être formulée en rassemblant différentes entités et relations (fonctionnement des moteurs, état de la pollution, réchauffement du climat). Une décision portant sur cette problématisation va nécessiter de mobiliser de nouvelles entités humaines et non humaines autour d'une action collective dans la perspective de reconfigurer progressivement les réseaux dominants : instances de régulations, verbalisations appuyées sur la loi, agents de circulation, etc.

Finalement, la théorie de l'acteur-réseau nous invite à considérer l'innovation non pas uniquement comme un processus de « mobilisation organisée de ressources » mais comme

« un effet de la traduction et de la mobilisation, [...] la conséquence de l'établissement de nouveaux réseaux et de leur insertion dans des réseaux préexistants » (Law et Callon, 1988, p.108).

3.2. Le processus de traduction : de la problématisation à l'enrôlement des acteurs

Selon Michel Callon, le processus de traduction s'appuie sur quatre étapes principales. Si celles-ci sont généralement présentées de façon linéaire, elles peuvent se chevaucher dans la réalité. Il rend compte de ces étapes en s'appuyant sur le cas de la production des connaissances sur les coquilles Saint-Jacques dans la baie de Saint-Brieuc dans les années 70. Son analyse met en scène une diversité d'acteurs, dont trois chercheurs qui arrivent à réunir des individus hétérogènes autour d'une problématique commune.

3.2.1. La problématisation

La première étape consiste en la **problématisation**, entendu dans le sens de la « formulation des problèmes » (Callon, 1986). Si elle repose sur une interrogation, elle débouche également sur l'identification du système d'acteurs qui est concerné par le problème et doit être mobilisé pour le résoudre et atteindre les objectifs recherchés : dans l'exemple pris par Michel Callon, il s'agit des marins-pêcheurs, des collègues scientifiques et des coquilles Saint-Jacques de Saint-Brieuc. Ce processus participe à l'« entre-définition » des acteurs, au sens où ces derniers sont identifiés par les traducteurs et définis selon la perception qu'ils ont de leur positionnement et de leur intérêt à l'égard de la problématique. Par exemple, les marins-pêcheurs sont associés à leur activité de pêche et le risque que l'épuisement des stocks, liés au caractère intensif de leur activité, fait porter sur leur intérêt économique à long terme. Les chercheurs eux-mêmes se définissent et se positionnent à l'égard de la problématique posée. De cette manière, une question centrale « suffit à problématiser toute une série d'acteurs, c'est-à-dire à établir de façon hypothétique leur identité et ce qui les lie » (Callon, 1986, p.183). Les chercheurs argumentent de façon à montrer que dans l'intérêt de tous, les acteurs identifiés doivent s'allier autour de la problématique commune. La problématisation devient alors un « point de passage obligé » dans lequel « se construit un réseau de problèmes et d'entités au sein duquel un acteur se rend indispensable » (Callon, 1986, p.185). Elle contribue

à définir les « alliances à sceller » pour pouvoir répondre à la question posée et, en ce sens, permet de révéler les interdépendances qui existent entre les acteurs du réseau.

3.2.2. L'intéressement

Les acteurs ainsi identifiés ne portent pas nécessairement des positionnements et des buts²² en phase avec ceux des chercheurs et peuvent prendre une trajectoire tout à fait différente en refusant de « s'intégrer au plan initial » (Callon, 1986, p.185). Certains « obstacles-problèmes » rendent leur alliance difficile :

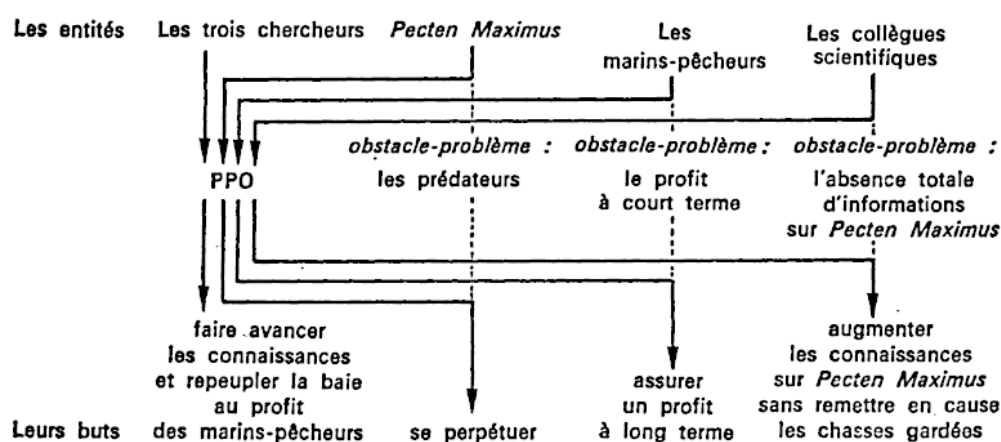


Figure 6 : Schéma de problématisation (source : Callon, 1986)

Ce constat impose une seconde étape, celle de **l'intéressement**, qui s'appuie sur la compréhension et l'interprétation de ces positionnements et va permettre, en suivant, de construire l'identité de chaque acteur à l'égard de la problématisation et la façon dont ceux-ci vont être mobilisés en retour. L'intéressement se définit comme « l'ensemble des actions par lesquelles une entité (ici les trois chercheurs) s'efforce d'imposer et de stabiliser l'identité des autres acteurs qu'elle a défini par sa problématisation » (Callon, 1986, p.185). Autrement dit, il renvoie au processus par lequel l'entité va tenter d'assurer l'alliance des acteurs identifiés. Pour cela, il existe de nombreux dispositifs et stratégies (solicitation, information, sensibilisation, argumentation...), dont la mise en place dépendra des liens entre les acteurs et la problématisation. Ce n'est que dans le cas où le dispositif fonctionne que l'intéressement est réussi et qu'il valide ainsi la problématisation. L'intéressement peut concerner les acteurs directement ou indirectement. Par exemple, les trois chercheurs ont cherché à convaincre,

²² Les identités et buts ne sont pas définis en dehors du contexte, de façon indépendante par les individus, mais ils se construisent dans l'action.

non pas les marins-pêcheurs, mais les organisations professionnelles qui les représentent, en multipliant les rencontres pour présenter et expliciter leur problématisation à travers une argumentation. Il est donc fondé sur « une certaine interprétation de ce que sont et veulent les acteurs à enrôler et auxquels s'associer » (Callon, 1986, p.189).

3.2.3. L'enrôlement

Un intéressement est considéré comme réussi lorsqu'il se traduit par un enrôlement, autrement dit le « mécanisme par lequel un rôle est défini et attribué à un acteur qui l'accepte » (Callon, 1986, p.189). Les alliés ainsi intéressés sont identifiés comme des « porte-parole » de ceux qu'ils représentent. Leur *mobilisation* et désignation en tant que représentant légitime s'appuie sur un certain nombre d'intermédiaires et d'équivalences qui contribuent à la construction d'un système d'alliances autour de la problématisation initiale.

Les auteurs empruntent à Laurent Thévenot le concept d' « investissement de forme » pour qualifier cette opération, portant à la fois sur des êtres humains et des entités naturelles, qui désigne pour eux « le travail consenti par un acteur-traducteur pour substituer à des entités nombreuses et difficilement manipulables un ensemble d'intermédiaires moins nombreux, plus homogènes et plus faciles à maîtriser et à contrôler (délégués, représentants, enregistrements, statistiques...) » (Law et Callon, 1988, p.87). Ces intermédiaires constituent des représentations fidèles des entités initiales, de façon à ce que les traducteurs soient en mesure d'agir en retour sur ces entités. Les investissements de forme peuvent être déjà existants et stabilisés, lorsqu'il existe d'ores-et-déjà des statistiques ou des organisations représentatives par exemple. Pour parvenir à effectuer de tels investissements et à construire un réseau local, les traducteurs mobilisent des ressources et s'appuient sur des réseaux déjà constitués et stabilisés « dont ils ont traduit, sans vraiment les modifier, les intérêts, les volontés ou les projets » (Law et Callon, 1988, p.105).

3.2.4. La dissidence

La mobilisation des alliés et le processus de traduction peuvent être contestés, faisant apparaître des controverses. Callon (1986) définit la controverse comme « toutes les manifestations par lesquelles est remise en cause, discutée, négociée ou bafouée la représentation des porte-parole. » (p.199). Dans ce cas, les traducteurs sont amenés à

repenser et transformer les dispositifs d'intéressement, les différents intermédiaires et porte-parole.

4. Divergences et complémentarités des cadres pour l'analyse des transitions

Dans cette section, nous allons aborder la compatibilité des trois théories mobilisées, en revenant sur leurs divergences éventuelles, puis sur l'apport de chacune au regard de notre questionnement, avant d'aborder leur complémentarité.

4.1. Des divergences autour du contexte, du territoire et des institutions

A la lecture des trois approches que nous mobilisons, et en nous appuyant sur le travail de Maissonnasse (2014), nous pouvons identifier trois points de cristallisations entre ces théories, concernant la place du contexte, le rôle des institutions et le degré de spatialisation.

La théorie de l'acteur-réseau s'appuie sur des principes épistémologiques qui lui sont propres et se distingue ainsi des autres cadres, à travers la place qu'elle accorde aux institutions et à la question du contexte (Maissonnasse, 2014). Tout d'abord, cette théorie ne fait pas de distinctions entre le social, la technique et la nature. Elle s'appuie sur le principe de symétrie selon lequel « toutes les composantes du réseau sociotechnique s'entremêlent sans hiérarchie ni distinction quant à leur nature » (Mahil et Tremblay, 2015). Son hypothèse fondatrice est que la société ne constitue ni un contexte dans lequel agissent et évoluent les acteurs, ni une force extérieure qui oriente leurs actions. Il n'y a donc pas d'oppositions entre une logique qui serait interne au processus analysé et des contraintes qui lui seraient extérieures. Le concept d'institution est ainsi considéré comme trop réducteur et statique pour appréhender les interactions entre les actants dans toute leur complexité. Pour autant, l'idée de cadrage n'est pas abandonnée :

« les interactions, comme celles entre automobilistes qui se chamaillent ou qui sont aux prises avec des agents de la circulation, se déroulent dans un cadre qui les tient et les contient. Autrement dit, il n'y a pas d'interactions sans cadrage pour les contenir » (Callon, 2006).

Dans cette logique, les microstructures, comme la scène décrite ci-dessus, sont considérées comme des interactions localement cadrées, tandis que les macrostructures sont associées à des lieux cadrés et connectés par des actants.

Maisonnasse (2014) précise alors que la mobilisation des concepts de contexte et d'institution n'est pas incompatible avec une approche en termes de traduction. Le contexte peut être envisagé comme ce qui préexiste au réseau sociotechnique, mobilisé par les actants dans le processus de traduction. Les institutions, quant à elles, peuvent être soit associées à des actants qui préexistent, cadrent les interactions et peuvent être transformés, ou bien à des éléments qui vont être créés dans la traduction.

De leur côté, l'approche territoriale et la MLP accordent toutes deux une place importante aux institutions et au contexte, tout en les appréhendant de manière différente. Pour l'économie de proximité, les institutions sont des éléments préalables à la coordination des acteurs et s'expriment alors dans une forme spécifique de la proximité. Pour la MLP, les institutions font partie intégrante du régime sociotechnique (normes, règles, habitudes, politiques...). Elles contribuent à sa stabilisation et peuvent être à l'origine de situations de verrouillage et de dépendance au sentier. La transformation du régime suppose ainsi une transformation des institutions qui le fondent. De la même manière, elles s'accordent sur l'existence d'un contexte qui viendrait influencer les trajectoires des acteurs.

Dans l'approche territoriale, le contexte est mobilisé pour élaborer une différenciation de nature spatiale, en distinguant, d'un côté, les dynamiques endogènes relatives à un espace donné, et de l'autre, l'environnement économique et institutionnel, parfois associé à un espace global, qui contribuerait à les façonner. De cette manière, le contexte est un élément-clé qui participe à la coordination des acteurs. Pour la MLP, il s'exprime principalement au travers du concept de « paysage » pour venir définir un ensemble d'évènements qui auraient une influence sur la trajectoire du régime et le développement des niches.

Enfin, la dernière distinction que nous pouvons faire repose sur la question de l'espace et la place du concept de territoire, au cœur des travaux de l'économie de proximité et de l'approche en termes de ressources. Nous avons d'ores-et-déjà vu que la dimension spatiale était, jusqu'à récemment, absente de la théorie des transitions sociotechniques. En général, le paysage fait référence à une échelle extranationale (européenne, internationale) tandis que le régime est associé à l'échelle nationale dans une perspective macro voire méso et que les niches renvoient à une échelle micro, sans être spécifiquement associées à un lieu particulier. Dans la continuité des travaux sur la spatialisation de l'approche des transitions, des chercheurs ont récemment introduit la notion de « niche territorialisée » (Phung et Charue-

Duboc, 2020). Dans la théorie de l'acteur-réseau, l'espace transparaît indirectement dans la conception qu'elle se fait des interactions entre les actants humains et non-humains, qui peuvent appartenir aux mêmes réseaux sociotechniques sans appartenir aux mêmes lieux. En effet, le principe de symétrie les amène à considérer les échelles locales et globales au même niveau, de la même manière que les actants (Obin, 2013). Ces deux dimensions existent conjointement : les réseaux « se composent de lieux particuliers, alignés par une suite de branchements qui traversent d'autres lieux et qui nécessitent pour s'étendre d'autres branchements » (Latour, 1991, p. 159). Néanmoins, ce que ne précise pas la théorie de l'acteur-réseau, c'est la façon dont les spécificités d'un territoire peuvent venir influencer les traductions qui y sont opérées et ainsi plus ou moins favoriser la reconfiguration ou la création de réseaux sociotechniques à l'échelle territoriale, bien qu'ils soient en articulation avec d'autres lieux.

4.2. Éléments de définition autour des concepts de réseau et de niche sociotechnique

Nous allons ici définir et tenter d'articuler les concepts-clés de réseau et de niche sociotechnique qui structureront notre travail, en les déclinant à l'échelle de notre objet d'analyse que sont les systèmes agri-alimentaires territoriaux.

Tout d'abord, dans notre thèse, nous proposons d'appréhender les systèmes agri-alimentaires territoriaux comme des espaces au sein desquels plusieurs réseaux sociotechniques coexistent, constitués d'acteurs reliés entre eux par des rationalités, des pratiques, des représentations et des intérêts. En reprenant la définition de la théorie de l'acteur-réseau, un *réseau sociotechnique* est composé d'un ensemble d'entités hétérogènes, liées entre elles par un processus de traduction qui reflète à la fois des intérêts et des controverses. Cette théorie ne dit cependant rien quant à la délimitation spatiale et sectorielle de ces réseaux. Par exemple, doit-on considérer une AMAP comme un réseau, qui serait lui-même inséré dans un autre réseau plus vaste qui pourrait relever des circuits-courts de proximité sur un territoire donné ?

Nous considérons que les réseaux sociotechniques qui structurent le système agri-alimentaire territorial sont pluriels et s'organisent autour de ses différentes dimensions, qui relèvent autant de l'installation, de la production agricole, de la mobilisation du foncier agricole, des

circuits de commercialisation que de la gestion des déchets. Au sein du système agri-alimentaire, les réseaux considérés comme conventionnels sont intrinsèquement liés et stabilisés autour d'acteurs, de normes, de relations et de traductions ayant un faible degré de territorialisation et d'écologisation. Par exemple, le réseau de gestion du foncier agricole et de l'installation fait intervenir historiquement des propriétaires fonciers, la SAFER, la Chambre d'agriculture, les agriculteurs et les collectivités. Ces réseaux coexistent avec d'autres réseaux émergents, participant à leur reconfiguration et porteur de traductions alternatives voire concurrentes.

C'est ici qu'apparaît le lien entre les concepts de réseaux sociotechniques et de niches. Selon la théorie des transitions sociotechniques, et plus particulièrement la MLP, les niches sont associées à des espaces protégés où peuvent émerger des innovations. Elles se caractérisent par leur instabilité, liée à leur nouveauté, ainsi que leur différence à l'égard du régime, tant dans les systèmes d'acteurs, les normes et le paradigme sur lesquels elles se fondent. Dans la littérature sur les systèmes agricoles et alimentaires, elles sont souvent associées à l'agroécologie, l'agriculture biologique ou encore aux circuits-courts de proximité (El Bilali, 2020). Dans notre cas, nous souhaitons élargir la question des niches à toutes les innovations, qu'elles soient de nature technique, organisationnelle ou sociale, s'appuyant sur des acteurs et des logiques qui diffèrent de celles du modèle agro-industriel dominant. Par exemple, un projet d'épicerie solidaire itinérant, basé sur des modes d'organisation et des critères d'approvisionnement différents de l'aide alimentaire classique, en tant qu'innovation sociale et organisationnelle, sera considéré comme relevant d'une niche autour de l'accès à l'alimentation. Il sera constitutif d'un nouveau réseau sociotechnique en émergence. Ici, le caractère de niche ne nous paraît pas forcément dépendre du type d'acteur impliqué, pouvant autant être portée par un collectif de citoyens que des acteurs plus classiques de l'aide alimentaire associés au modèle conventionnel. Selon nous, ce sont davantage les finalités recherchées ainsi que le fonctionnement qui peuvent en attribuer la dimension « alternative » et être porteurs de reconfigurations.

Ainsi, le territoire apparaît comme un espace d'expérimentations où plusieurs niches, considérées comme des innovations, peuvent émerger et se déployer dans une interaction plus ou moins forte avec les acteurs dominants. Or, pour la théorie de l'acteur-réseau, l'innovation est précisément le résultat d'un travail de traduction qui aboutit à la structuration

d'un réseau sociotechnique. De cette manière, le développement d'une niche peut se comprendre comme un processus de construction et/ou de reconfiguration de réseaux sociotechniques, selon des étapes de traductions successives, mettant en lien des acteurs, des représentations, des alliances, des instruments, des modes d'organisation, etc.

4.3. Complémentarités des théories et hypothèses

Après avoir défini plus précisément les concepts de niche et de réseau socio-technique, nous allons maintenant voir comment ces trois cadres vont être mobilisés et articulés dans notre analyse, puis préciser nos hypothèses.

4.3.1. L'articulation des théories pour un cadre d'analyse des transitions à l'échelle territoriale

Le cadre théorique des transitions sociotechniques constitue une grille pertinente pour analyser de manière systémique les transformations à l'œuvre dans un contexte de crise écologique. Il met en avant l'interdépendance entre les dimensions technologiques, sociales, institutionnelles des transitions et éclaire ainsi les mécanismes de stabilisation et de renforcement des systèmes existants. Il nous conduira à interroger les facteurs d'opportunité et verrons à l'émergence de trajectoires de transition des systèmes agri-alimentaires territoriaux. En particulier, la MLP permet de distinguer trois niveaux d'analyse : les niches, le régime et le paysage sociotechnique. Appliqués aux systèmes agri-alimentaires, ils renvoient respectivement aux innovations considérées comme alternatives (circuits-courts, agroécologie, etc.), au régime agro-industriel dominant et aux facteurs exogènes susceptibles de provoquer des déstabilisations (crises, valeurs, changement climatique, etc.). Ces trois niveaux ne sont pas complètement séparés, mais en interaction constante. Par exemple, nous verrons que certains acteurs mobilisent des pratiques et valeurs qui peuvent appartenir au registre du régime dominant et à celui des niches, mettant en lumière les phénomènes d'hybridation. Cette approche s'inscrit sur un temps relativement long, supposant une prise en compte des interactions entre plusieurs échelles et réseaux pour comprendre les verrous et leviers des transitions. Elle nous amènera ainsi à analyser les différents composants du système agri-alimentaire à l'échelle de nos deux territoires d'études. Nous identifierons, en les resituant dans le temps et dans l'espace, les réseaux d'acteurs, les dispositifs et les politiques publiques qui visent le développement des niches ou viennent renforcer le régime

dominant. Nous analyserons les relations entre les acteurs, les reconfigurations qu'ils engagent et l'impact des autres échelles spatiales et institutionnelles sur la trajectoire territoriale.

L'approche territoriale que nous mobilisons, au travers des concepts de ressource et de proximité, met en lumière les processus relationnels, cognitifs et institutionnels qui interviennent dans la structuration de l'action collective. Ce cadre d'analyse semble ainsi particulièrement fécond pour saisir les conditions d'émergence et de consolidation des trajectoires de transition dans l'espace. Nous prêterons ainsi une attention particulière aux acteurs, à leurs relations, à la façon dont celles-ci se reconfigurent, tout en interrogeant le rôle des différentes dimensions du territoire (matérielle, idéale, et organisationnelle) dans ce processus. Plus précisément, nous chercherons à mettre en évidence, à l'échelle de nos cas d'étude, les différentes ressources mobilisées ainsi que les formes de proximités en jeu dans les dynamiques de transition, en prenant en compte les jeux de pouvoir, controverses et asymétries.

Le croisement entre cette grille de lecture et celle de la Multi-level Perspective nous permettra ainsi d'ancrer les différents niveaux d'analyses (niches, régimes et paysages) dans des configurations territoriales concrètes. Nous tenterons d'identifier les facteurs mais aussi les verrous à la transition des systèmes agri-alimentaires, pour comprendre pourquoi certaines niches et reconfigurations sociotechniques trouvent un appui dans un territoire donné, tandis que d'autres peinent à émerger. Nous nous intéresserons particulièrement à la façon dont les PAT contribuent, ou non, à lever certains verrous et à créer des conditions favorables au développement de niches territorialisées. Cette articulation permettra d'approfondir les travaux engagés récemment sur la géographie des transitions, ayant permis d'identifier déjà certains déterminants et facteurs territoriaux potentiels (Hansen et Coenen, 2015 ; Bui, 2015). En effet, des auteurs comme Pachoud et al. (2022) se sont intéressés aux liens entre le cadre d'analyse des transitions sociotechniques et le concept de territoire. Ils montrent en quoi les dimensions constitutives du territoire (idéelle, matérielle et organisationnelle) participent et conditionnent les processus de transition. Selon eux, ces transformations sont précisément « les résultats simultanés et interdépendants de l'activation de nouvelles ressources territoriales, de changements dans les institutions territoriales et de l'émergence de nouveaux imaginaires pour l'espace vécu. » (p.109). Nous resituerons ainsi les trajectoires des systèmes

alimentaires dans un jeu multi-niveau, tout en précisant leurs spécificités de manière située dans l'espace, et ce, afin de comprendre comment les transitions sont pensées, négociées et construites au sein de contextes territoriaux différenciés.

Enfin, la théorie de l'acteur-réseau nous permettra de porter un regard sur l'innovation « en train de se faire ». En dépassant les frontières entre le social et la technique, elle envisage le changement comme le produit de la constitution et stabilisation de réseaux associant humains et non-humains. Elle s'intéresse en particulier à la manière dont une hétérogénéité d'acteurs s'assemble, négocie et produit de nouvelles configurations sociotechniques. Cette grille de lecture, appliquée aux systèmes agri-alimentaires territoriaux, permettra d'analyser finement la façon dont les réseaux qui les composent émergent, se structurent et se reconfigurent dans le temps, en prêtant une attention particulière aux innovations, dispositifs expérimentaux, formes de gouvernances et leur interaction avec le régime. Nous tenterons de distinguer les différentes traductions qui coexistent au sein des réseaux sociotechniques des territoires étudiés, les acteurs qui les portent et comment elles évoluent et interagissent dans le temps. Nous interrogerons le rôle du PAT comme nouvel espace de traduction collectif et la façon dont il contribue, ou non, à la reconfiguration des réseaux sociotechniques par le biais de processus de problématisation, d'intéressement et d'enrôlement. De la même manière, nous interrogerons la manière dont les différentes dimensions du territoire, mais également les proximités, le paysage sociotechnique et les autres échelles spatiales interviennent dans le processus de traduction. Nous mettrons en lumière les représentations qui façonnent ces traductions, les éléments de controverses associés et les rapports de pouvoir qui, du fait d'asymétries, peuvent permettre à certains acteurs d'imposer leur vision. Elle vient ainsi compléter les deux autres cadres mobilisés par son approche processuelle et pragmatique mettant ainsi l'accent sur les interactions entre acteurs, objets, institutions et représentations. Là où l'économie de proximité qualifie les liens entre les acteurs, la théorie de l'acteur-réseau nous invite à analyser la façon dont ils se forment, se transforment et à porter un regard sur leurs effets sur le territoire. Elle permet ainsi d'appréhender la transition comme une construction à la fois située et négociée.

Pour conclure, nous comprendrons la transition du système agri-alimentaire territorial comme un processus de création et/ou de reconfiguration itératif de réseaux sociotechniques,

nécessitant d'interroger leur contexte d'émergence et trajectoires de développement, tout en considérant leurs interactions et leurs imbrications dans d'autres échelles.

4.3.2. Hypothèses de recherche

Les différents travaux que nous avons présentés mettent en évidence que les verrous dépassent la dimension technique et relèvent également de facteurs institutionnels, organisationnels ou encore cognitifs. Nous posons comme hypothèse générale que ces verrous peuvent varier selon les territoires en fonction des trajectoires historiques, des ressources mobilisables et des configurations d'acteurs. Leur dépassement suppose, selon nous, une action conjointe à différentes échelles et dimensions du système agri-alimentaire, dont le territoire constitue un espace privilégié d'articulation.

A partir de cette hypothèse générale, nous formulons deux hypothèses complémentaires. En premier lieu, nous avançons que la transition des systèmes agri-alimentaires territoriaux est fortement contrainte par la dépendance aux infrastructures, aux normes et aux pratiques des acteurs du régime qui se manifestent à cette échelle. Toutefois, la capacité des acteurs à mobiliser et créer des ressources spécifiques (infrastructures, foncier, financements, débouchés...) et à activer des proximités pourrait leur permettre de surmonter certains de ces blocages pour soutenir le développement de niches territorialisées, en particulier lorsque des fenêtres d'opportunité s'ouvrent. Deuxièmement, nous suggérons que les PAT participent à instaurer de nouveaux lieux de traduction où se négocient visions, compromis et alliances entre les acteurs du régime et des niches. En ce sens, ils constituent des dispositifs d'intermédiation entre acteurs, ressources et échelles à la fois spatiales et institutionnelles. Ils offrent ainsi un cadre de protection favorable au développement des niches, mais leur portée demeure conditionnée par la disponibilité des ressources ainsi que par leur capacité à enrôler et faire converger une diversité d'acteurs autour d'une trajectoire commune.

Conclusion du chapitre 2

Ce chapitre avait pour objectif de construire un cadre théorique permettant d'analyser les dynamiques de transition des systèmes agri-alimentaires territoriaux. Nous avons présenté les trois approches que nous mobilisons dans la thèse : la théorie des transitions sociotechniques, l'économie de proximité et des ressources ainsi que la théorie de l'acteur-réseau. Nous avons montré que leur articulation offrait une grille de lecture à la fois relationnelle, pragmatique et spatialisée de la transition.

Cela nous a conduit à dégager plusieurs concept-clés qui constitueront le socle de notre analyse. La perspective multi-niveau permet d'envisager les interdépendances entre niches, régimes et paysage et nous invite à interroger les mécanismes de verrouillage dans les trajectoires de transition. De leur côté, les approches en termes de proximité et de ressources conduisent à appréhender la transition comme un processus situé dans les territoires impliquant des dimensions à la fois idéelles, matérielles et organisationnelles. La théorie de l'acteur-réseau nous propose quant à elle une lecture des reconfigurations au sein du système agri-alimentaire selon un processus traductionnel, faisant intervenir des phases de problématisation, d'intéressement et d' enrôlement.

Au travers de nos hypothèses, nous avançons l'idée que la transition ne se manifeste pas de manière uniforme mais dépend étroitement des spécificités territoriales, bien qu'elle s'inscrive dans un cadre institutionnel plus global : chaque territoire est confronté à des verrous techniques, institutionnels organisationnels ou idéels qui peuvent varier dans leur nature et intensité, mais dispose également de ressources et de configurations d'acteurs particulières qui peuvent être des supports pour favoriser l'émergence et la consolidation de niches. Nous soulignons également le rôle des PAT, que nous envisageons comme de nouveaux dispositifs d'intermédiation susceptibles de soutenir leur développement. Notre analyse empirique, dont la méthodologie sera présentée dans le chapitre suivant, portera ainsi sur l'observation des conditions concrètes de transformation des systèmes agri-alimentaires à l'échelle de deux territoires.

Chapitre 3 – Terrains et méthodologie

Dans ce troisième chapitre, nous préciserons notre démarche méthodologique, qui a évolué progressivement au cours des trois années de la thèse.

En premier lieu, nous présenterons puis justifierons le choix de nos terrains : la Communauté d'agglomération du Sicoval, notre cas d'étude principal, au sein de laquelle nous avons mené notre contrat CIFRE, ainsi que le PETR d'Ariège (1). Ces deux collectivités se sont engagées dans la mise en œuvre de PAT depuis 2020. Nous détaillerons ensuite les modalités de collecte de nos données, lesquelles mobilisent des techniques d'enquête issues des sciences sociales, naviguant entre observations, entretiens et ressources documentaires (2).

Nous verrons en particulier que le travail de terrain s'est structuré autour de deux périodes principales. En effet, les deux premières années ont été consacrées à l'élaboration et l'animation du PAT de la Communauté d'agglomération du Sicoval au sein de laquelle j'occupais le poste de chargé de mission, dans une logique de recherche-action. Nous analyserons ce processus comme un moment d'une trajectoire de transition plus historique, qui contribue à redéfinir les problématiques, jeux d'acteurs et modalités d'actions collectives sur le territoire. A partir de 2023, mon travail a davantage porté sur l'analyse rétrospective de la démarche avec la réalisation d'entretiens auprès des parties prenantes impliquées (2023) et une mise en perspective avec la dynamique engagée sur le PETR d'Ariège (2023-2024).

Nous verrons également que les fonctions prises au sein de la structure ont permis de construire un rapport de proximité au terrain et une posture particulière oscillant entre implication et recherche de distanciation.

1. Choix et présentation des terrains

Dans notre projet de recherche, la thèse était initialement construite autour d'une approche monographique portant spécifiquement sur le cas du PAT de la Communauté d'agglomération du Sicoval (CA du Sicoval ou Sicoval par la suite). Nous avons ensuite fait le choix d'intégrer un second cas d'étude pour approfondir notre compréhension des mécanismes de transitions ainsi que les facteurs endogènes pouvant les favoriser ou les freiner. Nous allons ainsi rappeler, ci-dessous, les particularités, avantages et inconvénients des approches monographiques et comparatives, pour justifier notre choix, puis nous présenterons nos cas d'étude.

1.1. Une mise en perspective autour de deux cas d'étude

1.1.1. Monographie ou comparaison ?

Le terme « monographie » provient du grec monos qui signifie « seul », « unique » et de **graphe** qui renvoie à l'« écriture », la « description ». Cette approche s'appuie sur l'analyse approfondie d'un sujet spécifique, permettant de l'appréhender dans toutes ses dimensions. Initialement ancrée dans les disciplines historiques et géographiques, elle s'est progressivement diffusée en sociologie et en anthropologie. Elle a, par exemple, été mobilisée sur des espaces géographiques restreints pour retracer les histoires locales et analyser de manière fine les interactions sociales, les pratiques culturelles ou encore les réseaux économiques à ces échelles (Müller, 2003). Elle est décrite comme :

« [la] démarche d'étude d'un phénomène ou d'une situation relatifs à une société déterminée impliquant l'enquête de terrain et l'observation directe (in situ) propices à reconstituer ce phénomène ou cette situation dans sa totalité » (Dufour et al., 1991).

Plusieurs limites scientifiques ont cependant été formulées à l'égard de l'approche monographique. Elle est notamment associée à un risque d'enfermement et un particularisme qui ne permettraient pas de monter en généralité et d'analyser de fait les processus globaux et les structures sociales dans lesquelles s'insèrent les dynamiques locales. Simiand (1903), à travers une critique des méthodologies mobilisées en histoire, reproche aux monographies de se concentrer sur des cas isolés, sans identifier les régularités structurelles. Il considère également qu'elles accordent une place trop importante à l'intentionnalité des acteurs. Il

promeut au contraire l'analyse comparative, qui permet selon lui d'identifier des facteurs et régularités. En économie régionale, les monographies sont néanmoins utilisées pour comprendre les spécificités d'un territoire ou d'une filière et leurs dynamiques de développement. Elles combinent souvent plusieurs méthodes : enquêtes de terrain, exploitation de données statistiques, modélisation ou encore une analyse des réseaux. La comparaison de monographies territoriales permet ensuite d'identifier des déterminants et des tendances plus globales.

De notre côté, nous avons longuement hésité à nous appuyer sur un ou plusieurs cas. L'objectif du contrat CIFRE était double : contribuer à la mise en place d'un PAT sur le Sicoval et en analyser les effets tant sur la trajectoire territoriale que les dynamiques d'acteurs. Sur la première année, le temps passé au sein de la structure était ainsi conséquent, ce qui rendait la possibilité de dégager du temps supplémentaire pour un autre terrain difficilement envisageable. Mais l'intérêt d'une démarche comparative avec un autre territoire s'est avéré important. En effet, au fur et à mesure de la thèse, de nombreuses questions ont pu apparaître sur les facteurs plus ou moins favorables à la mise en œuvre du projet et plus largement à la transition du système agri-alimentaire : les politiques déployées historiquement, les liens préexistants avec certains acteurs, le degré de spécialisation du territoire, la présence de ressources (infrastructures, réseaux, connaissances...), etc. Il nous a donc paru plus intéressant d'ouvrir notre perspective pour interroger les déterminants des trajectoires territoriales de transition et porter un regard sur ce qui fait qu'à certains endroits il existe plus ou moins de conditions favorables pour impulser des changements. Nous avons donc choisi d'intégrer un second cas d'étude : le PAT porté par le PETR d'Ariège.

Contrairement aux approches monographiques, la comparaison vise, sur la base de plusieurs cas d'étude, à examiner les relations entre plusieurs variables dans des contextes situés pour en identifier des similitudes et des différences (Vigour, 2016). Elle repose sur plusieurs principes fondamentaux qui permettent d'en assurer la pertinence.

Le premier principe consiste à choisir des objets d'étude comparables avec une certaine forme d'homogénéité dans la nature des données disponibles. Il est possible de sélectionner des cas similaires, en contrôlant certaines variables identiques ou au contraire de volontairement choisir des unités différentes pour tester un modèle et des hypothèses. Le second principe porte sur les critères d'analyse communs aux terrains sélectionnés. Ceux-ci doivent être

clairement définis au préalable, pertinents et mesurables pour garantir une forme de reproductibilité. L'objet de la recherche va souvent jouer implicitement sur le choix des catégories d'analyse, qui vont être considérées comme incontournables et être par la suite adaptées au terrain.

Nous avons choisi de procéder à une analyse par les cas, qui se distingue d'une analyse par les variables (Vigour, 2016). Celle-ci est contextualisée et va s'attacher à étudier les différentes configurations, la complexité des facteurs et les relations causales dans une approche plutôt historique. La méthodologie adoptée est majoritairement qualitative et va reposer sur des techniques variées : entretiens, sources écrites ou encore observations. Son objectif va être de tester la pertinence de théories. A contrario, une analyse par les variables va être centrée sur des variables qui seront considérées en dehors de leur contexte, sur la base d'une approche statistique avec des échantillons relativement importants. Elle va davantage chercher à confirmer des théories pour monter en généralité.

Si l'approche comparative peut avoir des avantages significatifs, Vigour (2016) rappelle que plusieurs biais possibles doivent être pris en compte : le biais de sélection, avec un cas qui va dans le sens des hypothèses préétablies, le biais d'interprétation avec une surestimation d'un des critères et le biais de commensurabilité lié à la difficulté de comparer des phénomènes. Dans une approche comparative, il est également essentiel de prendre en compte le contexte et les facteurs structurels liés, par exemple, au fonctionnement institutionnel ou aux dynamiques socio-économiques qui vont expliquer certaines situations et spécificités locales. Enfin, la comparaison pose la question de l'échelle.

Notre analyse se construit à l'échelle territoriale – dans son sens à la fois administratif, relationnel et géographique - et se décline en deux sous-niveaux d'analyse qui s'imbriquent : celui du projet alimentaire territorial, en tant qu'espace de construction d'une politique publique ; et celui des réseaux sociotechniques et des acteurs qui les composent, qu'ils appartiennent au régime dominant ou aux niches sociotechniques. Dans notre cas, les deux terrains n'ont pas pu être approfondis de la même manière. Le travail mené sur le territoire du Sicoval au sein de la structure et les interactions quotidiennes vécues avec les acteurs dans le cadre du contrat CIFRE ont permis d'avoir une proximité forte au terrain et d'observer la trajectoire territoriale en train de se faire, dans une logique de recherche-action que nous exposerons plus loin. L'accès aux données sur le territoire du PETR d'Ariège étant plus

restreint et les observations ainsi limitées, il n'a pas été possible de construire une approche comparative dans son sens stricte, car nous ne pouvions prétendre répondre au principe d'homogénéité des données. Pour cela, plutôt qu'une comparaison terme et terme, nous nous inscrivons dans une mise en perspective des deux cas d'étude afin de pouvoir en dégager certains enseignements.

1.1.2. Choix des terrains

Le choix du territoire d'étude principal est intimement lié à la convention CIFRE dans laquelle s'inscrit cette thèse. En effet, un premier stage de 6 mois a été réalisé dans la collectivité portant sur la préfiguration de la démarche de PAT. L'objet de ce stage a été de construire une méthodologie pour élaborer un « *diagnostic partagé* » de l'agriculture et de l'alimentation et aboutir à l'identification d'enjeux et d'un projet pour le territoire.

Le concept de diagnostic partagé, caractérisé par une forte dimension participative, renvoie à une « démarche d'analyse visant à mettre d'accord différentes parties prenantes autour de l'identification de la nature des problèmes communs rencontrés » (Michaux et Defélix, 2019). C'est une démarche processuelle qui vise à modifier une trajectoire en s'appuyant sur la formulation de problèmes et de solutions issus du territoire et des acteurs concernés. Le diagnostic partagé s'inscrit alors dans une recherche d'une « prise de conscience », dans le but que les acteurs mobilisés se saisissent pleinement des enjeux mis en lumière par l'échange et élaborent en commun des solutions sur la base de leurs représentations des problèmes. Dans ce cadre, « le propre d'un diagnostic partagé est de réunir des acteurs qui ont des points de vue, des cadres de référence, des référentiels de signification ou encore des schémas mentaux très différents » (ibid., p.21). La formalisation du problème est ainsi un processus-clé de ces démarches, qui reposent sur la confrontation des visions dont sont porteurs les acteurs associés à la concertation, les amenant finalement à évoluer par effets d'apprentissage.

Ce travail s'est concrétisé par la rédaction d'un mémoire dont la problématique s'est articulée autour des recompositions de l'action publique territoriale. Il a notamment permis de comprendre de quelle manière l'introduction du PAT, du fait du caractère transversal et complexe de la question alimentaire, contribuait à reconfigurer les modalités de mise en œuvre de l'action publique territoriale autour d'une approche plus intégrée, en redéfinissant notamment ses frontières sectorielles et institutionnelles et en intégrant à la prise de décision

une multiplicité d'acteurs. La proposition de convention CIFRE s'est inscrite dans la continuité de ce stage, afin d'accompagner la transformation du système agri-alimentaire territorial par la mise en place du PAT et l'identification des freins et leviers de cette transition.

Afin de choisir notre second cas d'étude, nous nous sommes appuyés sur plusieurs critères. Nous avons identifié les différents territoires porteurs de PAT en nous appuyant sur notre réseau professionnel et le site « France PAT » qui les recense à l'échelle nationale. Nous avons ensuite cherché à identifier un territoire qui se distingue du cas d'étude principal en termes de spécificités géographiques, agricoles et socio-économiques afin de pouvoir interroger les déterminants territoriaux qui peuvent jouer un rôle dans le processus de construction du projet et la transition du système agri-alimentaire. Pour des raisons d'accessibilité, nous avons restreint notre recherche à des cas d'étude situés en région Occitanie et proches géographiquement de Toulouse. Cela nous a permis d'avoir des territoires qui partagent un contexte institutionnel similaire pour limiter le nombre de variables d'analyse.

Enfin, nous nous sommes intéressés à la méthodologie adoptée par les collectivités dans la construction de leur PAT, en retenant deux variables principales :

- Le degré de transversalité, avec une prise en compte de l'alimentation dans ses différentes dimensions (économique, sociale, environnementale). En effet, nous partons du principe qu'une transition nécessite d'aborder conjointement les enjeux de justice sociale, de transition agroécologique et de territorialisation de l'alimentation. Or, pour questionner les facteurs et le rôle des PAT dans la transition, nous souhaitons qu'il y ait à priori une recherche intentionnelle de transformation du système alimentaire et donc la volonté de l'aborder de manière systémique.
- La gouvernance avec une suffisamment grande diversité d'acteurs et leur implication dans l'élaboration et la mise en œuvre du PAT.

Nous avons donc rejeté d'entrée les PAT centrés sur uniquement une ou deux thématiques - comme par exemple les circuits-courts - et ceux dont le portage relève principalement de la collectivité ou d'un nombre très restreint d'acteurs.

Deux autres critères de sélection ont été étudiés mais n'ont pas été retenus. Le premier relève de l'historicité de la démarche de PAT. En effet, les dispositifs de PAT les plus anciens étaient à leur démarrage davantage centrés sur les dimensions agricoles et économiques dans la

continuité de leurs politiques, donc peu transversaux et avec une faible prise en compte des enjeux de transition écologique et de justice sociale. Les PAT issus de la vague de 2020/2021 dans la continuité du plan de relance, au regard de l'évolution des critères de sélection des projets, ont davantage cette dimension systémique et transversale qui permet selon nous d'interroger l'effet de ces dispositifs lorsqu'ils visent, de manière intentionnelle, des objectifs de territorialisation et d'écologisation du système agri-alimentaire. Cependant, la mise en perspective avec un PAT plus ancien permettrait d'avoir davantage de recul au regard de la temporalité des transitions. De la même manière, une transversalité plus faible serait également intéressante pour voir de quelle manière la nature même des problématiques et des champs thématiques investis peuvent impacter la trajectoire territoriale et la capacité du dispositif à induire des transformations. Le deuxième critère que nous avons choisi de ne pas retenir, c'est le caractère contrefactuel de la démarche : par exemple, un territoire qui n'aurait pas de démarche de PAT. Bien que cela puisse contribuer à une meilleure visibilité et compréhension des effets de ces dispositifs, nous choisissons un terrain plutôt similaire qui nous permet, au contraire, d'être dans une approche de confirmation de nos hypothèses quant aux processus, verrous et déterminants en jeu dans la transition des systèmes agri-alimentaires territoriaux.

1.2. Présentation des cas d'étude

1.2.1. Le Sicoval, terrain d'étude principal

La Communauté d'agglomération du Sicoval est une intercommunalité qui regroupe 36 communes pour 81 269 habitants en 2020. Elle est située en Occitanie, au sud-est de Toulouse (figure 7).

Le Sicoval a été créé en 1975 en tant que « Syndicat intercommunal des Coteaux de la vallée de l'Hers », par six communes²³. Il est considéré comme étant pionnier en la matière et ayant constitué « un laboratoire de l'exercice de l'intercommunalité » (Tomas, 1997, p.144). En effet, il s'est structuré en amont de la loi relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992 et de la loi Chevènement du 12 juillet 1999, qui ont accéléré le mouvement intercommunal avec l'émergence des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). A l'époque, le besoin de coopération s'est fondé sur des

²³ Auzeville-Tolosane, Auzielle, Castanet-Tolosan, Escalquens, Labège et Saint-Orens.

problématiques d'aménagement du territoire autour d'un projet économique et s'est concrétisé par le partage de la taxe professionnelle, dans le but d'éviter les concurrences et de favoriser le partage de richesses entre communes. Cette intercommunalité s'est construite sur une identité péri-urbaine avec, comme vocation, de préserver la qualité de vie face à la croissance de l'aire urbaine toulousaine (Haschar-Noé, 2009).

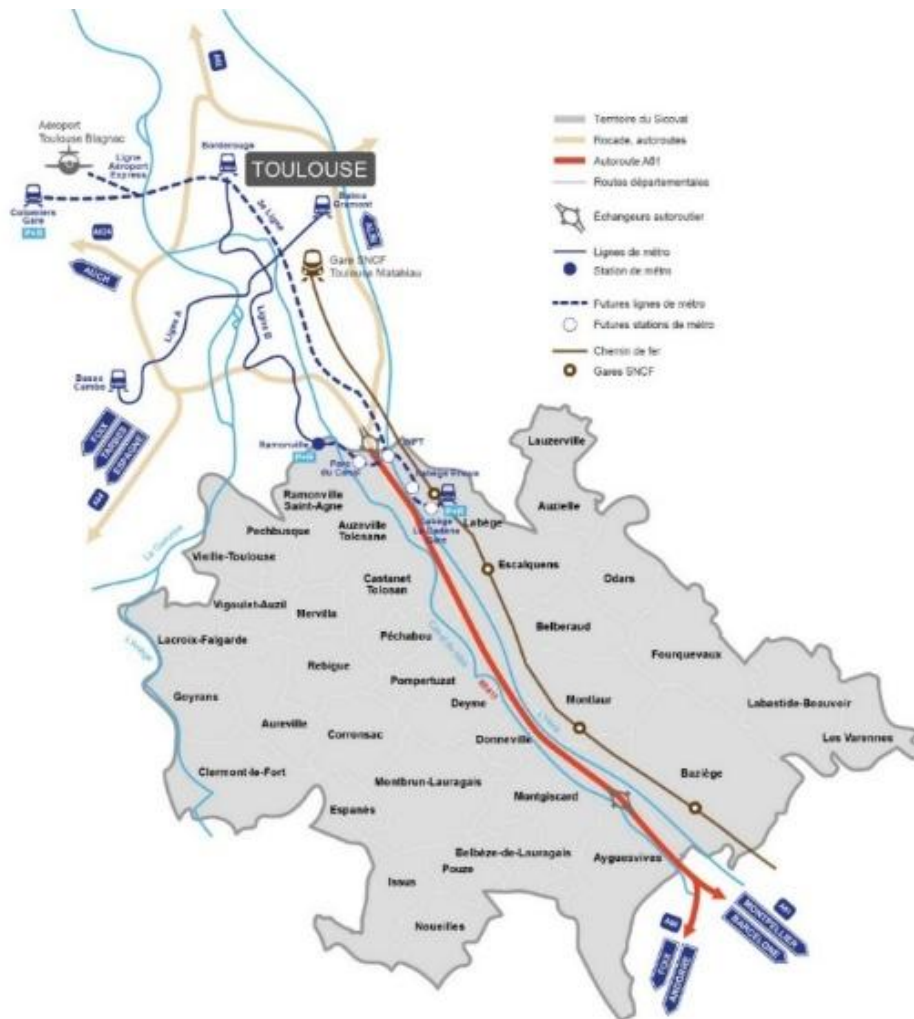


Figure 7 : Carte du Sicoval (source : Sicoval, 2025)

Traversée par la vallée de l’Hers et bordée par des coteaux, le Sicoval est caractéristique des paysages du Lauragais²⁴. Sa situation au sein de l’aire urbaine toulousaine induit un ensemble de pressions démographiques et foncières, qui débute dès les années 1960 avec la

²⁴ Le Lauragais constitue une unité paysagère qui débute au nord-ouest de l'agglomération toulousaine et se poursuit au sud-est jusqu'au département de l'Aude. Elle se caractérise par des collines et des cultures historiques autour du Pastel qui se sont transformées avec les grandes cultures de céréales. Le paysage est marqué par l'agriculture avec une urbanisation « filante » qui s'est construite autour de l'autoroute A66. Conseil départemental de Haute-Garonne. (s.d.). *Les Collines resserrées du Lauragais*. Disponible sur : https://paysages.haute-garonne.fr/unites-paysageres/les-collines-resserrees-du-lauragais/?doing_wp_cron=1741618524.7115468978881835937500 (consulté le 10 mai 2025).

multiplication des maisons individuelles et fait bondir la population de certaines communes rurales du Sicoval. Les caractéristiques sociodémographiques et économiques sont représentatives de la dynamique d'urbanisation progressive. En 2021, le revenu médian par habitant est élevé, à hauteur de 27 740 € par an²⁵. La même année, parmi les actifs ayant un emploi, 32,5 % appartiennent à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures (en augmentation constante depuis 2010) et 27,8 % aux professions intermédiaires²⁶.

Le territoire est malgré tout caractérisé par une forte présence de l'agriculture, qui représente 57% de sa surface totale. La surface agricole est dédiée à 83% aux grandes cultures de céréales, oléagineux et protéagineux, avec une rotation principale organisée autour des cultures de blé et de tournesol²⁷. Seulement 7% de la surface cultivée est en agriculture biologique.

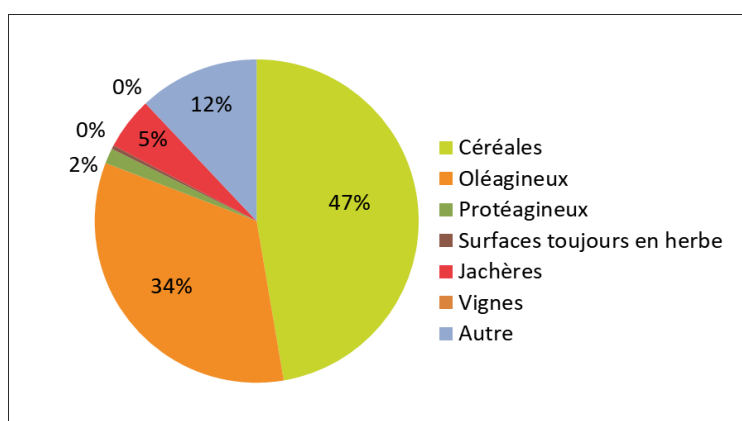


Figure 8 : Surface agricole utile (SAU) par type de production
(Source : auteure, diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation 2021)

Sur ce territoire, les exploitations ont poursuivi une dynamique d'agrandissement, d'intensification et de spécialisation, au détriment des activités de maraîchages et d'élevage qui ont progressivement disparus. En effet, entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations est passé de 322 à 260 tandis que leur surface n'a cessé d'augmenter. Historiquement, ces dynamiques se sont accompagnées d'une structuration des débouchés en filières longues,

²⁵ INSEE. (2024) *Dossier complet : Intercommunalité-Métropole du Sicoval*. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-243100633#chiffre-cle-8> (consulté le 8 décembre 2024)

²⁶ Sicoval. (2018). *Portrait de territoire*.

²⁷ Sicoval. (2021). *Diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation*. Disponible sur : <https://www.sicoval.fr/publications/le-diagnostic-partage-de-lalimentation-et-de-lagriculture-du-sicoval/> (consulté le 9 décembre 2024).

avec un fort ancrage de la coopérative Arterris qui se traduit en retour par une faible proportion d'agriculteurs en circuits-courts de proximité. Le territoire est également confronté à un vieillissement de la population agricole, avec 50% des agriculteurs qui avaient déjà plus de 55 ans en 2011 et un taux de renouvellement des exploitations qui se situait en Haute-Garonne à 1 installation pour 3 départs en 2020. Ces caractéristiques agricoles ne témoignent pas de conditions particulièrement propices dans une perspective de reterritorialisation de l'alimentation et montre d'ores-et-déjà des enjeux prégnants (diversification, renouvellement des générations, structuration de filières, évolution des pratiques...).

Un pôle économique et de recherche important est présent sur le Sicoval, avec de nombreux établissements tels que l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse (ENSAT), l'Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole (ENSFEA), le centre toulousain de l'Institut national de la Recherche sur l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), deux instituts techniques dédiées aux cultures végétales (Arvalis et Terres Inovia) ainsi que le pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation qui regroupe 400 adhérents dans les secteurs agricoles et alimentaires. Bien que ces établissements constituent des ressources potentielles en termes de connaissances, il est important de souligner qu'elles ne sont pas nécessairement mobilisées localement.

1.2.2. Présentation du second cas d'étude : le PETR d'Ariège

Le PETR d'Ariège est un syndicat mixte situé dans le département de l'Ariège, en Occitanie. Il est issu du regroupement de trois anciens Pays : le Pays des Portes d'Ariège Pyrénées, le Pays de Foix Haute Ariège et le Pays des Pyrénées Cathares. Plus récent, il est créé le 5 mars 2015 et regroupe 233 communes, elles-mêmes organisées en six communautés de communes et une Communauté d'agglomération²⁸ pour un total de 155 339 habitants en 2022.

Ce regroupement de collectivités (figure 9) est au croisement de plusieurs territoires administratifs puisqu'il est recouvert en partie par le périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises et par celui du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Vallée de l'Ariège, qu'il doit ainsi prendre en compte dans la mise en place de ses différentes actions.

²⁸ Communautés de communes Arize Lèze, Portes Ariège Pyrénées, Pays de Mirepoix, Pays d'Olmes, Pays de Tarascon, Haute-Ariège et Communauté d'agglomération Foix-Varilhes.



Figure 9 : Carte du PETR d'Ariège (source : <https://petrariege.fr>)

C'est avant tout un territoire de projet qui se construit autour de plusieurs politiques territoriales et contractualisations²⁹ : Contrat Territorial Occitanie (CTO), Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), programme LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), Contrat Territoire d'Industrie et Contrat Plan Etat Région (CPER) en lien avec l'Europe, l'Etat, la Région Occitanie, le Département de l'Ariège. Il propose aux intercommunalités adhérentes une ingénierie technique et financière pour accompagner le développement de leurs projets. Son mode de fonctionnement diffère ainsi de celui du Sicoval, puisqu'il ne dispose pas de compétences à proprement parler mais s'appuie sur celle de ses intercommunalités adhérentes pour déployer sa stratégie, qui s'inscrit dans un projet de territoire. Il repose ainsi sur une logique de mutualisation des moyens et de coopération autour d'enjeux définis par les différentes EPCI.

Contrairement au Sicoval qui subit l'influence de la métropole Toulousaine, le PETR d'Ariège est un territoire à dominante rurale marqué par une dynamique de croissance démographique inférieure aux moyennes régionales et nationales. 93% des communes sont considérées comme peu à très peu densément peuplées, avec une densité moyenne de 37,9 habitants par

²⁹ PETR d'Ariège. (s.d.). Disponible sur : <https://petrariege.fr>

km². La population se concentre autour de l'axe de circulation entre Toulouse et Andorre, avec une répartition inégale entre le Nord plus peuplé et le sud qui concentre des villages épars. La population est vieillissante et le taux de pauvreté, à 17%, est plus élevé que la moyenne française. Il y a des poches de pauvreté qui se concentrent dans les quartiers prioritaires de Foix, de Pamiers et dans les communautés de communes Arize-Lèze et du Pays d'Olmes. Le revenu annuel médian à 19 974 € est également inférieur au niveau de l'Occitanie et bien inférieur à celui de la CA du Sicoval. Du fait du caractère rural et montagneux, l'accessibilité géographique à l'alimentation est un enjeu particulièrement fort pour ce territoire.

Le PETR d'Ariège se découpe en trois zones géo-climatique et agricole principales³⁰ : une zone de montagne avec les Pyrénées, qui dispose de massifs forestiers et de pâtures où l'élevage est très présent, une zone de côteaues au cœur du territoire, marqué par les vallées de l'Arize, du Lez, de l'Ariège et de l'Hers entre climat océanique et méditerranée et enfin une zone de plaine au nord du département qui se rapproche des caractéristiques du Lauragais. D'un point de vue agricole, il se caractérise par une importance plus marquée de l'élevage extensif caprin, ovin et bovin à l'herbe dans les zones du massif pyrénéens et des piémonts avec une majorité d'estives et landes (57%) ainsi que de prairies permanentes (20%) dans la SAU (figure 10).

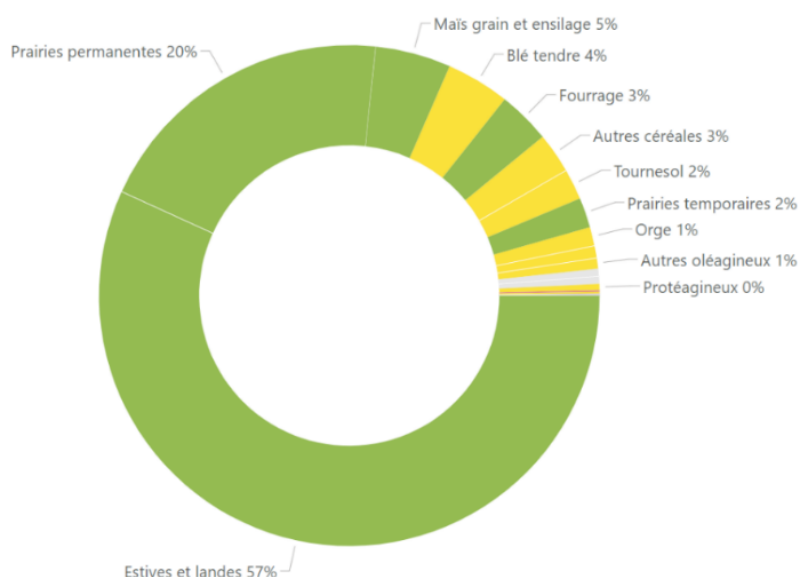


Figure 10 : Surface agricole par type de production (source : diagnostic partagé du projet alimentaire territorial du PETR de l'Ariège)

³⁰ PETR d'Ariège. (2022). *Diagnostic du PAT*.

Les plaines et les coteaux sont davantage consacrés aux grandes cultures avec des systèmes céréaliers plus intensifs qui sont source de pressions environnementales. Les systèmes de production en élevage et polyculture élevage tendent à reculer au profit des exploitations spécialisées en production végétale. Le nombre d'exploitations tend à baisser en suivant les dynamiques nationales (-15% en 10 ans) ainsi que le nombre d'emploi agricole associé. Comme pour la CA du Sicoval, les exploitations suivent un processus d'agrandissement (en surface et taille de cheptel) avec un mouvement de concentration du foncier :

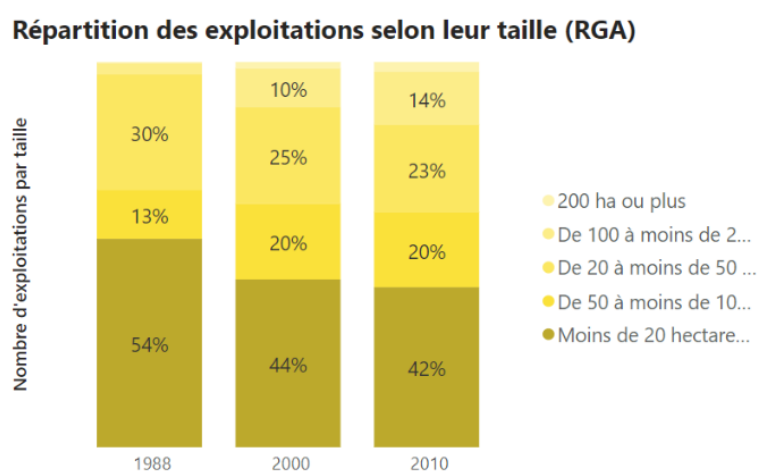


Figure 11 : Evolution de la taille des exploitations entre 1988 et 2010 (source : diagnostic partagé du PAT du PETR d'Ariège)

Avec une surface agricole importante de 185 202 ha, ce territoire subit peu les pressions liées à l'urbanisation et reste ainsi faiblement artificialisé, avec un prix du foncier agricole qui reste accessible. Une part plus importante de cette surface est dédiée à l'agriculture biologique, qui concerne 14% de la SAU et 28,5% des exploitations. L'âge moyen des exploitants est de 49 ans, avec 22% d'entre eux qui ont plus de 60 ans mais un taux de renouvellement de 120 % qui traduit une dynamique d'installation assez importante.

Nous pouvons voir dans les deux cas que les dynamiques structurelles, malgré leurs spécificités, suivent le même processus : baisse du nombre d'exploitations, spécialisation, filières longues, etc. Ces marqueurs du système dominant à l'échelle territoriale apparaissent comme des conditions a priori peu favorables. Il s'agira, dans notre recherche, de voir comment les acteurs mobilisent ces éléments dans leur problématisation et organisent leurs actions pour répondre aux enjeux qu'ils soulèvent. Pour cela, nous présentons dans la section suivante notre méthode de collecte des données.

2. La démarche de recherche et la collecte des données

Notre méthodologie de recherche se base sur une approche intégralement qualitative, malgré son inscription dans la discipline économique. Elle porte une particularité : la conduite d'un protocole de recherche-action, liée à la réalisation de la thèse dans le cadre d'un contrat CIFRE sur notre cas d'étude principal. Dans cette section, nous allons tout d'abord expliciter ces choix puis préciser les techniques de collecte et d'analyse de nos données, tout en mettant en lumière les implications d'une thèse CIFRE dans notre posture de recherche.

2.1. Une démarche avant tout qualitative, entre compréhension et recherche-action

Les approches qualitatives en économie sont souvent reléguées au second plan au profit des méthodes quantitatives, perçues comme moins crédibles. Or, le qualitatif permet de développer des analyses compréhensives et fines des processus socio-économiques, qui ne peuvent se réduire uniquement à des modèles statistiques (Morrisette et Demazière, 2019).

Dans notre travail, nous cherchons à comprendre les processus de transition des systèmes agri-alimentaire territoriaux : quels en sont les leviers ? Les freins ? Comment se construisent les trajectoires de transition ? Quels sont les rôles des différents acteurs et des PAT ? Nous considérons que les transitions ne sont pas uniquement techniques mais qu'elles sont ancrées et construites par les acteurs, selon leurs visions, leurs relations ou encore les rapports de pouvoir en jeu. Il nous paraît ici important de préciser qu'au regard de la temporalité et de l'historicité des PAT étudiés, le travail de terrain ne permet pas d'analyser en profondeur les effets sur le long terme de ce dispositif. Nous nous intéressons davantage à la dynamique qu'il permet de créer (ou non), aux perceptions des acteurs impliqués, aux premières configurations qui émergent et aux facteurs qui semblent jouer un rôle à l'échelle territoriale.

La démarche qualitative nous a ainsi paru plus adaptée, en ce qu'elle permet de « mettre en évidence, non pas des variations, mais des processus. Il s'agit de comprendre l'apparition d'un phénomène en nous montrant les étapes du processus qui l'ont engendré » (Vigour, 2016, p.213). Elle s'appuie sur des données discursives et descriptives pour essayer d'appréhender une réalité telle qu'elle est perçue et vécue par les acteurs (Tchankam, Ndoume Essingone et Tchagang, 2020). Cela suppose d'être en capacité d'observer les acteurs dans leurs différentes

modalités d'actions et d'interactions (Dumez, 2011). Dans la littérature, une diversité de méthodes sont associées à cette approche : l'étude documentaire, la théorie ancrée, la méthode ethnographique, l'enquête ou encore la méthode des cas.

Notre travail relève davantage de l'étude de cas, défini par Yin (1994) comme :

« une enquête empirique qui examine un phénomène contemporain au sein de son contexte réel lorsque les frontières entre phénomène et contexte ne sont pas clairement évidentes et pour laquelle de multiples sources de données sont utilisées » (p.17).

Nous nous inscrivons également dans une démarche abductive, qui associe conjointement les principes de l'induction et de la déduction dans la construction des connaissances (Catellin, 2004). En effet, pour construire le cadre méthodologie et théorique de la thèse, nous nous sommes d'abord appuyés sur une revue de littérature et un temps d'observation des processus en cours sur notre cas d'étude principal. Nous avons progressivement construit et fait évoluer notre problématique, nos hypothèses et notre cadre théorique en faisant un aller-retour permanent entre la littérature et le terrain, desquels nous avons pu dégager les principaux concepts et catégories d'analyse de notre thèse.

A partir de cela, nous avons combiné les quatre grandes formes de production de données (Olivier De Sardan, 1995), à savoir : l'observation participante, la conduite d'entretiens, la recension de données issues du terrain et la collecte de sources écrites. En particulier, le cas du Sicoval a fait l'objet d'une démarche de recherche-action.

2.1.1. Les entretiens

L'entretien est avant tout un espace d'échange qui permet de saisir les perceptions des acteurs, comme le précisent Blanchet et Gotman (2007) :

« L'enquête par entretien est ainsi particulièrement pertinente lorsque l'on veut analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques, aux événements dont ils ont pu être les témoins actifs ; lorsque l'on veut mettre en évidence les systèmes de valeurs et les repères normatifs à partir desquels ils s'orientent et se déterminent. » (p.24, cité par Sauvayre, 2013)

Dans la construction de la méthodologie d'entrevue s'est donc posée la question du type d'acteur à enquêter. Nous sommes partis d'un croisement entre la typologie des acteurs qui

composent le système agri-alimentaire territorial et la diversité des parties prenantes impliquées dans les démarches de PAT.

Deux grands types d'acteurs ont ainsi émergé :

- Ceux qui « font » le système agri-alimentaire et portent une action « directe » sur les flux : les agriculteurs, les artisans, les distributeurs, les restaurateurs ou encore les consommateurs ; ce sont eux qui doivent porter des changements dans leurs pratiques.
- Ceux qui influencent le fonctionnement du système, portent des actions individuelles ou collectives qui ont un impact sur les pratiques des acteurs économiques et des consommateurs : les politiques publiques, les associations, les organismes de conseil, etc.

Au regard de notre question de recherche, nous avons choisi de centrer notre travail de terrain sur cette 2nd catégorie en nous intéressant majoritairement aux acteurs impliqués de près ou de loin dans les démarches de PAT, puisqu'elles en intégraient une grande diversité. Pour les sélectionner, nous nous sommes appuyés sur les listings des participants et sur l'effet « boule de neige » lorsque des enquêtés nous mentionnaient d'autres structures non préalablement identifiées. Certains acteurs n'ont pas répondu à nos sollicitations ou n'ont pas pu être disponibles pendant la période d'enquête, ce qui explique l'absence de certaines structures.

Nous avons cherché, dans notre cas, à recueillir des informations portant à la fois sur *les faits* - notamment pour retracer la chronologie des actions - et sur la façon dont ils étaient *perçus* par les acteurs. Notre objectif était d'avoir une vision globale des différents acteurs et initiatives menées sur le territoire, afin d'en construire une rétrospective et comprendre leur rôle dans l'évolution du système agri-alimentaire ; de comprendre les représentations et valeurs qui guident leurs actions, leurs relations ; et d'identifier ce qui, sur le territoire - dans ses dimensions idéale, organisationnelle et matérielle -, pouvait favoriser ou au contraire freiner le processus de transition.

Les entretiens étaient semi-directifs et duraient entre 45 mn et 1h30. Nous avons réalisé deux guides : l'un à destination des services techniques, agents notamment pour le Sicoval (annexe 1) et l'autre pour les acteurs, partenaires du territoire (annexe 2). Ces guides sont structurés autour de trois grandes parties :

- La première partie vise à mieux connaître l'acteur, la structure, ses missions et sa perception des enjeux agricoles et alimentaires.
- La seconde partie cherche à comprendre le positionnement de la structure dans l'écosystème territorial, ses relations avec les acteurs du système agri-alimentaire, les actions qu'elle a pu mettre en place ou encore les freins et points de blocages qu'elle peut rencontrer.
- La troisième et dernière partie s'intéresse à l'implication de la structure dans le dispositif de PAT, ses attentes à l'égard du projet, la façon dont elle a vécu le processus d'élaboration et dont elle percevait ses effets sur le territoire.

Le tableau suivant présente le nombre d'entretiens réalisés sur les deux cas d'étude :

Types d'acteurs	Terrain n°1 : CA du Sicoval	Terrain n°2 : PETR d'Ariège
Associations	4	3
Services de l'Etat et collectivités	9	6
Organismes agricoles	5	2
Autre	1	
Total	19	11

Tableau 5 : Nombre d'entretiens réalisés sur chaque territoire d'étude (source : auteure, 2024)

2.1.2. Les observations

L'observation participante est une technique particulière de collecte des données dans le cadre d'enquêtes de terrain. Elle est définie par Deslauriers (1991) comme :

« Une technique de recherche qualitative par laquelle le chercheur recueille des données de nature surtout descriptive en participant à la vie quotidienne du groupe, de l'organisation, de la personne qu'il veut étudier » (p.46, cité par Levasseur, 2010, p.5)

Elle peut être mobilisée en complémentarité d'autres méthodes qualitatives, notamment pour révéler les différences entre les pratiques réelles des acteurs, leurs interactions et leurs discours (Jaccoud et Mayer, 1997).

Nous pouvons considérer que dans le cas de notre cas d'étude principal, l'observation participante a été continue pendant la durée du contrat CIFRE. Au quotidien, celle-ci était

implicite dans mes relations avec les collègues, les acteurs du territoire, les élus mais aussi lors d'événements et de réunions, qu'ils soient organisés dans le cadre du PAT ou en dehors de celui-ci. Même si ma posture était parfois ambiguë, mes lunettes d'enquêtrice étaient toujours positionnées pour ne pas rater la moindre occasion de rencontre et d'échange. Je me suis autant que possible intégrée à l'écosystème, ce qui a été facilité par mon statut de « chargée de mission » et m'a permis de tisser des relations de confiance et d'avoir ainsi accès à certaines informations qu'on ne peut que rarement entrevoir à l'occasion d'un entretien, dont la durée est limitée dans le temps.

Les étapes d'élaboration du PAT, que nous détaillerons dans la seconde partie de cette thèse, ont fait l'objet d'arènes d'observations spécifiques le plus souvent associées à un travail d'animation :

Activité	Date	Nature des participants
Ateliers de définition des enjeux du PAT	Du 23/11 au 4/12/2020	Associations, agriculteurs, institutionnels, établissements d'enseignement, élus locaux, techniciens, collectivités, membres du conseil de développement (CODEV)
Présentation des enjeux aux élus du territoire	3/03/2021	Elus communaux et intercommunaux
Atelier restauration collective	12/03/2021	Restaurants collectifs privés et publics
Construction de la gouvernance	03/06/2021	Associations, agriculteurs, institutionnels, établissements d'enseignement, élus locaux, techniciens, collectivités, membres du CODEV
Restitution du diagnostic	18/06/2021	
Définition des orientations du PAT	12/10/2021	
Restitution des orientations	18/11/2021	
Réunion agriculteurs n°1	29/11/2021	Agriculteurs en grande culture, en maraîchage et élevage, circuits-courts majoritairement
Réunion grandes cultures n°2	06/12/2021	Agriculteurs en grande culture et circuit long
Rencontre des acteurs du social	08/12/2021	Banque alimentaire, Secours catholique, Restos du cœur, Famille de Bartimée, MDS
Ateliers de définition des actions	7/02/2022 et 15/02/2022	Associations, agriculteurs, institutionnels, établissements d'enseignement, élus locaux,

		techniciens, collectivités, membres du CODEV, acteurs du social

Tableau 6 : Observations et animations réalisées durant la thèse (source : auteure, 2024)

De nombreuses autres réunions et événements ont eu lieu sur les 3 années de la thèse qu'il est difficile de recenser, ainsi que des échanges informels avec d'autres acteurs qui ont permis de récolter des informations (jeunes agriculteurs, association du 100^e singe, échanges avec des élus, des agriculteurs...).

Sur le PETR d'Ariège, les observations ont été plus limitées à certains moments-clés du PAT entre juillet 2023 et février 2024 :

- Deux sessions du Conseil Local de l'Alimentation (CLA) : présentation du diagnostic partagé et identification des moyens d'actions et d'évaluation du PAT.
- Deux réunions de travail liées au projet de « Démonstrateur territorial » sur la structuration des filières de proximité en Ariège réunissant des professionnels de la production, transformation, restauration et distribution.

2.1.3. Les sources écrites

Nous nous sommes également appuyés sur différents supports écrits dans notre travail d'enquête : les diagnostics, rapports d'activités, plans d'action liés au PAT ; mais également les communiqués de presse, les projets de territoire, journaux de certaines collectivités et les comptes-rendus de réunions.

Le risque lié à l'étude documentaire, lorsqu'elle est la principale source de données, réside dans le degré de structuration du matériel qui présente de manière orientée, lissée et souvent partielle la réalité. Cependant, ces documents, croisés avec nos observations et nos entretiens, nous ont permis de compléter nos informations concernant à la fois les acteurs-clés, leurs visions, certains projets spécifiques ou encore le contenu et les étapes de politiques publiques qui ont été déployées sur tout ou partie du territoire étudié.

2.1.4. Structuration et exploitation des données

Dans le cas de données qualitatives, leur volume et diversité suppose d'organiser leur exploitation de manière structurée pour garantir la fiabilité des résultats et éviter les biais d'interprétation (Miles et Huberman, 2003). Pour cela, nous avons procédé à la retranscription

de l'intégralité des entretiens réalisés et établi trois grilles d'analyses concernant : la démarche de PAT, le territoire et les acteurs. Elles ont pu être complétées à partir des différentes sources de données.

Le contenu des entretiens a fait l'objet d'une analyse thématique (Paillé et Mucchielli, 2003). Nous avons construit un tableau avec plusieurs thèmes identifiés à partir de notre cadre théorique, de notre guide d'entretien et de l'analyse d'une première retranscription :

- La diversité des acteurs, leurs représentations et leurs rôles dans l'évolution du système agri-alimentaire territorial
- La nature des problématisations et les controverses associées
- Les initiatives, dispositifs et autres configurations sociotechniques qui émergent sur le territoire et participent à sa transformation
- Les ressources du territoire et ses spécificités agricoles
- Les relations et modalités de coordinations dans et éventuellement entre les territoires
- Le processus d'élaboration du PAT (acteurs, contenu, orientations) et son rôle dans les reconfigurations

Pour analyser le processus de problématisation mené dans la phase de diagnostic des PAT, nous nous appuyons sur le schéma proposé par Callon (1986) qui permet de distinguer le système d'acteurs identifié autour d'un point de passage obligé, avec les entités concernées, les buts qu'elles recherchent et les obstacles-problèmes à leur alliance :

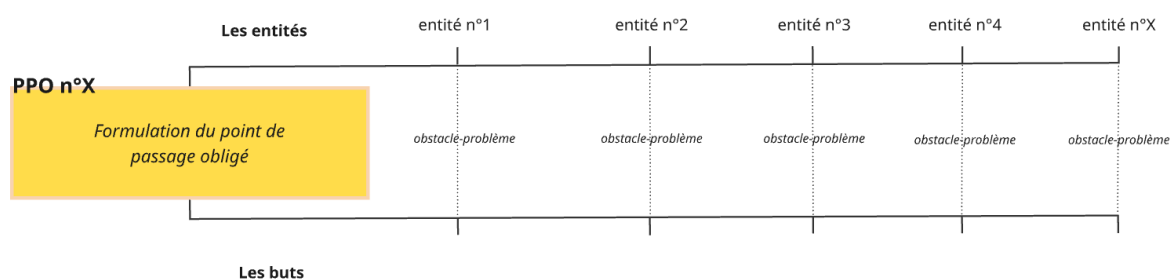


Figure 12 : Schéma d'analyse des PPO et problématisations au sein des PAT (source : auteure, d'après Callon 1986)

2.1.5. La spécificité d'une thèse en contrat CIFRE

La réalisation d'une thèse en CIFRE s'accompagne d'un certain nombre de contraintes. Ce dispositif, porté par l'Agence National de Recherche Technologique (ANRT), permet à toute entreprise, association ou encore collectivité d'embaucher un doctorant en contrepartie d'une subvention annuelle sur trois ans. Le sujet de recherche doit être co-construit entre le doctorant, le laboratoire de recherche et la structure accueillante en fonction de ses besoins, ses attentes et en adéquation avec les intérêts académiques propre à la discipline associée. La CIFRE en collectivité territoriale est spécifique en ce qu'elle inscrit le doctorant dans un triple contexte à la fois professionnel, académique et politique (Rouchi, 2018). Elle est ainsi liée au mode de fonctionnement de l'action publique, qui dépend elle-même de périodes électorales, des volontés politiques et suppose souvent une forme de justification et de recherche de résultats vis-à-vis des attentes de la population.

Ce type de thèse est le plus souvent orienté vers des applications plus concrètes que des analyses purement théoriques. Cela peut générer des tensions liées aux différentes temporalités en jeu, entre le temps long de la recherche académique et le temps court des politiques publiques, qui par ailleurs cherchent de plus en plus à produire des résultats rapidement.

Mon projet de recherche s'est construit dans cette logique, sur la base d'une méthodologie de recherche-action que nous décrivons dans la prochaine section, avec comme objectif principal d'animer la démarche d'élaboration du PAT au sein de la collectivité. Au-delà de ce dispositif, le travail de thèse a donc explicitement été orienté pour essayer de produire des changements, à la fois au sein de la collectivité et sur le territoire, ce qui par ailleurs peut parfois générer une forme de désenchantement lorsque ces derniers ne se produisent pas (Hellec, 2014). Il ne s'agissait pas uniquement d'observer des dynamiques en cours mais de contribuer à les faire émerger, dans une perspective de transition, au travers d'un projet politique. En ce sens, la thèse a une dimension performative et vise à porter un regard sur les processus, les leviers et les freins qui peuvent être rencontrés dans ce cadre.

Au-delà de la temporalité de la recherche, la CIFRE pose la question de la répartition du temps de travail. Dans le cadre de la loi, l'intégralité du temps passé par le doctorant doit être dédiée à des sujets en lien avec sa thèse, qui doivent être potentiellement exploitables. Il est

également demandé par l'ANRT que le doctorant partage sa présence à 50% dans les locaux de la structure et du laboratoire de recherche. En réalité, il est extrêmement compliqué de définir précisément les missions qui relèvent ou non du travail de recherche. Il n'est pas rare que des doctorants en CIFRE soient missionnés sur des sujets qui sont éloignés de leurs travaux rendant leur positionnement complexe (Renault Tinacci, 2020). Particulièrement dans notre cas, le cœur de la mission, dans cette logique de recherche-action, a été de contribuer à la construction de notre propre cas d'étude : le projet alimentaire de territoire. Il y avait ainsi une pression à ce que le projet se mette en place dans une certaine temporalité, afin que je puisse avoir suffisamment de matière à exploiter, ce qui m'a facilement amenée à prendre en charge des missions sans savoir précisément si cela aurait une utilité pour la thèse.

Le dispositif de CIFRE crée également un lien de subordination entre le doctorant et la structure accueillante, du fait de son insertion dans une hiérarchie et un service opérationnel (Perrin-Joly, 2010). Pour ma part, j'ai réalisé la thèse au sein de la Direction de la Transition Ecologique (DTEM), qui n'était qu'un simple service à mon arrivée et s'est agrandi au fil des années ; elle-même intégrée à la direction générale adjointe (DGA) de l'environnement :



Figure 13 : Organigramme du Sicoval (source : www.sicoval.fr)

J'ai été intégrée au service « Concertation Animation Environnement » et ai travaillé en lien avec l' élu référent sur la thématique : le vice-président en charge de la transition énergétique, de la biodiversité et du projet alimentaire territorial. Malgré cette intégration dans la collectivité, la direction et les élus m'ont laissé une totale liberté dans la manière d'appréhender et de construire mon travail de recherche. Il n'y avait pas d'attentes spécifiques vis-à-vis de la thèse mais plutôt à l'égard du PAT. Ils ont fait preuve d'une grande écoute et faisaient transparaître que la thèse allait, quel que soit son orientation, être bénéfique pour la collectivité et le territoire de manière plus générale. Malgré tout, la méthodologie en soit a parfois dû être ajustée et négociée pour correspondre aux contraintes de la collectivité, aux attentes et perceptions des élus concernant par exemple le mode d'implication des parties prenantes. Il est nécessaire, dans ce cas, de s'adapter et tenter de « tenir le cap épistémologique » (Renault Tinacci, 2020).

En termes d'organisation, l'alimentation et l'agriculture étaient deux sujets dissociés dans la collectivité, à la fois sur le plan technique et politique. Au sein de la direction, mais dans un autre service, une autre salariée était spécifiquement en charge des dossiers agricoles en lien avec un autre élu référent sur la question. Cette séparation organisationnelle entre les missions du PAT et l'agriculture a pu être source de quelques difficultés en termes de coordination, avec des modes de fonctionnement et des visions parfois divergents.

Ma mission portait donc sur la mise en place du PAT. Je n'étais pas en appui à une personne en charge du projet mais bien la salariée responsable du montage du projet. Trois phases ont structuré mon travail :

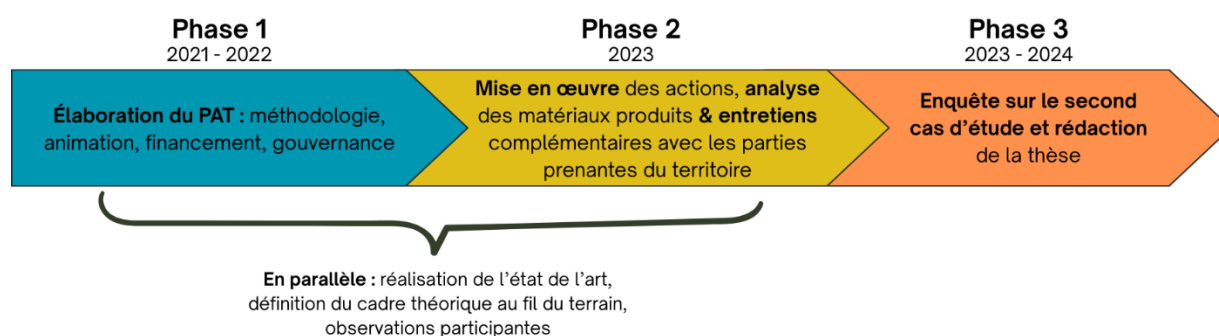


Figure 14 : Phases d'élaboration du PAT dans le cadre du contrat CIFRE (source : auteure)

Dans la 1^{ère} et la 2nd phase du travail, mon temps a été en grande partie consacré à des actions opérationnelles portées par le Sicoval :

- Processus de labellisation du PAT niveau 1, réponse à trois appels à projets et suivi des actions associées (PNA, plan de relance, Mieux manger pour tous) ;
- Organisation de deux évènements grand public : semaine de l'alimentation durable (2022) et fête de l'alimentation (2023) ;
- Elaboration et actualisation d'un guide des circuits-courts alimentaires de proximité ;
- Organisation d'une rencontre entre producteurs et acheteurs de la restauration collective ;
- Encadrement de deux stages pour déployer un projet d'accessibilité alimentaire avec une épicerie solidaire itinérante ;
- Soutien à la mise en place de certaines actions portées par d'autres acteurs : école comestible, école du jardinage, défi contre le gaspillage alimentaire dans les écoles, projets communaux...

J'ai été dans ce cadre en lien étroit avec de nombreux services techniques : action foncière et aménagement, cohésion sociale, tourisme, économie, gestion des déchets, cuisine centrale, communication ; ainsi qu'avec des communes.

Ma posture au sein de la collectivité était donc assez ambiguë, malgré cette souplesse de la part de ma direction. Mon statut et mon rôle - officiellement définis en tant que « chargée de mission PAT » - était essentiellement assimilée par les élus et les acteurs-partenaires à celui d'une salariée, je n'étais que rarement renvoyée à mon travail de doctorante. Dans la 1^{ère} phase, j'ai par exemple été en charge de l'organisation et de l'animation des réunions qui visaient à construire avec plusieurs parties prenantes le diagnostic partagé du PAT : je n'étais pas en appui à une équipe mais bien la personne en charge de cette organisation et une actrice à part entière de mon propre objet et terrain de recherche. J'ai moi-même eu le sentiment d'oublier, à certaines périodes, mon statut de doctorante, de l'avoir laissé de côté pour sortir de la logique de recherche et me consacrer pleinement à ma mission. J'ai ainsi, à de nombreuses reprises, vécu des tensions entre mon rôle d'animatrice territoriale et la nécessité de développer une posture de neutralité pour observer les discours et les interactions entre les participants.

Au-delà de la posture, mon engagement dans mon rôle de chargée de mission et le temps important passé au sein de la structure a généré plusieurs difficultés. En premier lieu, la difficulté de prendre de la distance vis-à-vis du terrain et de la collectivité puisque « les observations sont menées à la fois dans l'institution et sur l'institution » (Renault Tinacci, 2020, p.12). Une question m'a accompagné tout au long de mon travail de thèse : quel est finalement mon rôle dans la dynamique de transition en cours ? Ma façon de travailler, d'envisager les partenariats, d'organiser la participation ou encore mes relations avec certains acteurs, mes propres perceptions et idées ont nécessairement eu une influence sur le projet mais il est extrêmement difficile d'en mesurer l'ampleur.

Ensuite, s'il est souligné dans la littérature qu'il est important de s'intégrer dans la communauté scientifique (Hellec, 2014), le temps dédié au sein de la structure sur mes missions a au contraire contribué à m'en éloigner. Je n'ai passé que peu de temps au sein du laboratoire de recherche, je ne me suis pas insérée dans d'autres réseaux et projets de recherche en lien avec le sujet et n'ai pas tissé de liens autres que professionnels. Il a donc été d'autant plus difficile de construire une posture distanciée et d'apprendre certains codes liés au monde de la recherche. J'avais finalement le sentiment de n'appartenir vraiment à aucun des deux mondes, malgré ma double-appartenance formelle (Perrin-Joly, 2010).

Enfin, une autre problématique concerne l'effet généré à l'égard des enquêtés. La CIFRE en soit permet d'avoir une très forte proximité au terrain, d'être en immersion totale dans l'organisation mais aussi le territoire. En plus de l'observation, j'ai pu vivre les relations partenariales, le rapport aux élus, la construction de la politique publique et tous les freins qui ont pu apparaître au fil du projet : les difficultés de coordination, le manque de moyens, les visions divergentes, etc. L'accès aux données était cependant facilité, qu'il s'agisse des archives, des documents ou encore de par la relation avec certains acteurs construite au fil des années. Bien que toutes les personnes sollicitées sur le Sicoval aient accepté l'entretien, mon appartenance à la collectivité, le rôle de chargé de mission et l'interconnaissance liée au projet a pu créer des ambivalences et certaines réactions de la part des personnes enquêtées. Renault Tinacci (2020) identifie trois effets principaux auxquels j'ai essayé d'être attentive lors des entretiens :

- L'effet d'héroïsme : se faire bien voir par la collectivité (pour bénéficier de financements par exemple), ce qui peut se traduire par un manque de sincérité dans le discours ou des informations intentionnellement omises ;
- L'effet de plaidoyer : défendre sa cause, porter un regard critique et un message pour le transmettre aux élus ;
- L'effet de méfiance : peur du risque de détournement du but de la recherche, de manque d'objectivité mais aussi dans notre situation que certaines informations (sur la relation avec une autre structure par exemple) soient répétées à d'autres acteurs.

Dans notre cas, nous avons pu observer un quatrième effet : il arrivait régulièrement que la personne enquêtée modifie le cadre de l'entretien pour poser des questions vis-à-vis du projet ou encore du positionnement des élus. Il a pu être difficile, dans ces situations, de construire un cadre de neutralité, d'écoute et de ne pas avoir d'impact sur les perceptions et le discours de l'enquêté.

Pour pallier autant que possible ces effets et rassurer les enquêtés sur le lien avec la collectivité, tous les entretiens ont débuté en rappelant que je n'étais pas dans mon rôle de chargée de mission, que la démarche d'enquête était indépendante de la collectivité et du PAT, que l'espace d'échange était libre, qu'ils pouvaient s'autoriser toute critique.

Malgré tout, la CIFRE m'a tout de même apporté beaucoup. En plus d'un accès privilégié au terrain, cela m'a permis de développer mon expérience professionnelle, d'acquérir de nombreuses compétences et de bénéficier du statut protégé du salarié.

Dans la partie suivante, je vais détailler de manière plus précise le protocole de recherche-action qui a été construit et déployé sur le cas d'étude principal du Sicoval.

2.2. La construction d'un protocole de recherche-action pour accompagner la transition sur le Sicoval

2.2.1. La recherche-action : éléments de définition

Le travail d'enquête sur le Sicoval a dépassé la simple observation participante et s'est organisé autour d'une recherche-action. Ce concept a été utilisé pour la première fois par John Collier en 1945, dans son travail sur les communautés amérindiennes aux Etats-Unis (Neilsen,

2006). Il a ensuite été popularisé par Kurt Lewin, connu pour son approche plus scientifique de la recherche-action, qu'il associe à un mode de recherche situé dans l'action du quotidien (Bargal, 2006 ; Liu, 1997).

La recherche-action n'est pas considérée comme une méthodologie, mais plutôt comme une modalité particulière de recherche, voire comme un projet en tant que tel (Rhéaume, 1982). Elle est intimement liée à une intention de changement et en analyse les conditions dans l'action. Elle part du principe que c'est à travers l'action, dans des situations concrètes, qu'émergent de nouvelles connaissances situées au service du changement (Bourrassa, 2015).

Elle est définie comme :

« une approche de recherche, à caractère social, associée à une stratégie d'intervention et qui évolue dans un contexte dynamique (...) fondée sur la conviction que la recherche et l'action peuvent être réunies. Selon sa préoccupation, la recherche-action peut avoir comme but le changement, la compréhension des pratiques, l'évaluation, la résolution de problèmes, la production de connaissances ou l'amélioration d'une situation donnée » (Barbier, 1996).

Pour cela, elle s'appuie sur l'implication directe des personnes concernées, aux intérêts divers, dont la participation est considérée comme essentielle pour engager toute forme de changement. La recherche-action prend la forme d'un processus cyclique alternant des phases de problématisation, de planification de l'action, de mise en œuvre et de réflexion dans lequel :

« les acteurs et les chercheurs mettent conjointement leurs compétences et leurs expertises distinctives à contribution pour comprendre et résoudre dans l'action les problèmes qui les concernent et qui constituent l'objet de la recherche. » (Roy et Prevost, 2013, p.132).

Dans ce cadre, la participation des personnes à la formulation des problèmes permet ainsi de créer une représentation partagée de la situation, dans la perspective de pouvoir construire des solutions communes et de générer ainsi une forme d'engagement et d'apprentissage collectif. Le chercheur, considéré comme un *co-acteur*, dispose ici d'un double rôle : il doit à la fois contribuer à l'action, d'une manière plus ou moins directe, et conserver une posture suffisamment réflexive pour prendre du recul sur la démarche engagée. Il est considéré

comme un facilitateur du changement et accompagne les acteurs dans la compréhension d'une situation et son amélioration, sans avoir de posture d'expert.

La recherche-action peut être considérée comme une modalité de la recherche-intervention (Aggeri, 2016). Celle-ci, présente dans de nombreux domaines de recherches en sciences sociales, vise la transformation des organisations à travers la production de connaissances situées à la fois pratiques et théoriques dans l'interaction avec le terrain (David, 2000). Dans cette démarche, les problématiques et hypothèses se construisent et évoluent chemin faisant en fonction des observations de situations concrètes. La recherche-intervention se distingue cependant de la recherche-action en ce que le chercheur agit davantage comme un modélisateur : il cherche à concevoir, avec les acteurs du terrain, des dispositifs qu'ils expérimenteront par la suite. Elle est plutôt ancrée dans les sciences de gestion dans une visée de changement organisationnel, tandis que la recherche-action, plus engagée, est tournée vers l'apprentissage et le changement sociétal.

Dans notre cas, la recherche-action visait précisément à faire émerger des reconfigurations au sein du système agri-alimentaire territoriale, dans une perspective de transition, en impliquant les différentes parties prenantes dans la définition des problématiques et des leviers d'actions à engager collectivement.

2.2.2. Présentation du protocole de recherche-action

Pour construire notre recherche-action, nous nous sommes appuyés sur la méthodologie officielle d'élaboration des PAT également mobilisée par le PETR d'Ariège. La volonté de la collectivité était d'impliquer à toutes les étapes l'ensemble des acteurs du territoire, afin de co-construire le projet alimentaire territorial et favoriser un engagement collectif.

Déployé entre 2021 et 2023, le protocole s'est structuré autour de quatre phases :

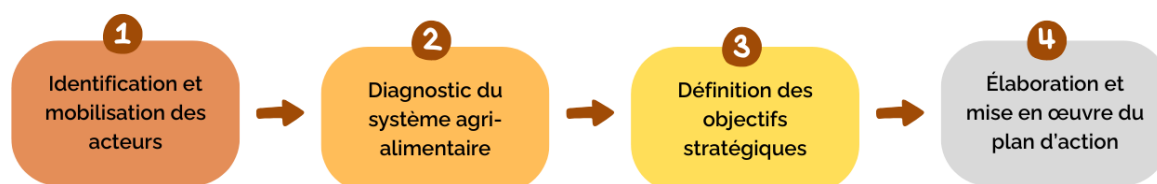


Figure 15 : Etapes de la recherche-action (source : auteure)

Selon la définition des PAT, le diagnostic doit permettre de réaliser « un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire »³¹.

Il est appréhendé comme « l'étape préalable et le fondement d'un processus d'action » (Hommage, 2007, p.85). L'objectif est à la fois d'élaborer un jugement sur le territoire, ses potentialités, ses enjeux et d'accompagner le changement dans les modalités d'actions (Lardon, 2005). Pour cela, les diagnostics reposent généralement sur deux piliers principaux (Bourdeau-Lepage et Rolland, 2021) : un pilier technique, qui s'appuie sur du recueil de données, de la cartographie, de l'analyse statistique ; un pilier qualitatif qui mobilise des données « chaudes » issues du terrain et vise à confronter la vision des acteurs.

Dans notre cas, le diagnostic est un outil de l'action publique au service d'un projet : celui d'engager la transition du système agri-alimentaire territoriaux et de mobiliser les acteurs dans ce processus. La notion de projet renvoie ici aux « raisons et finalités que se donne un collectif pour orienter son action vers un futur désiré » (Le Velly, 2017, p.8). Le diagnostic est alors appréhendé comme un processus de problématisation au service de la construction de ce projet et de la « promesse de différence » qu'il porte à l'égard du système dominant. Une telle démarche peut donc être empreinte de conflictualités et faire intervenir des phases de négociations, dans le but d'aboutir à une vision commune des enjeux et des solutions à apporter, dans lesquelles les acteurs sont amenés à construire, à travers l'échange, une capacité de coopération.

Au regard de la définition du territoire que nous avons retenu, un diagnostic territorial doit combiner l'analyse de trois sous-systèmes dans une approche à la fois spatiale et organisationnelle (Moine, 2006) : le contexte naturel, agricole du territoire, ses spécificités, contraintes et atouts ; l'organisation de l'espace géographique (répartition des objets et leurs interactions) ; l'organisation des acteurs du territoire et les différents documents de programmation de l'action publique locale.

L'objectif sous-jacent est de faire émerger cette problématisation collective et de construire des connaissances communes sur l'état du système agri-alimentaire et son futur, en

³¹ Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. (2022, 5 mai). *Construire son projet alimentaire territorial*. Disponible sur : <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-projet-alimentaire-territorial> (consulté le 7 avril 2023)

s'appuyant à la fois sur les savoirs et représentations d'une pluralité d'acteurs ainsi que sur des données à la fois qualitatives et quantitatives. L'enjeu méthodologique est alors d'arriver à faire exprimer ces représentations, souvent divergentes, pour aboutir à la formalisation d'un accord commun sur les problèmes à résoudre (Lardon, 2005). Cette mise en accord interroge nécessairement les intérêts en jeu et leur possible convergence autour d'un intérêt commun, du fait de l'hétérogénéité des acteurs en présence.

Nous présenterons plus en détail la méthodologie engagée dans la partie 2 du manuscrit, en l'intégrant pleinement dans notre analyse comme un moment structurant de la trajectoire.

Conclusion du chapitre 3

Ce troisième chapitre a permis d'expliciter et justifier la méthodologie mobilisée dans notre travail. Nous avons explicité les critères qui ont conduit au choix de notre second cas d'étude, portant à la fois sur les caractéristiques du territoire, l'accessibilité du terrain et les modalités de mise en œuvre du PAT.

La démarche que nous avons adoptée présente plusieurs spécificités. La mise en perspective des deux cas d'étude, combinée à une immersion longue dans une collectivité au travers du contrat CIFRE, nous a permis de porter un regard approfondi sur les facteurs de transition à l'échelle des deux territoires. Cela nous a offert un accès privilégié au terrain, qui a enrichi notre collecte de données mais nous a obligé à mener un travail réflexif concernant les conditions de production de notre analyse. Nous avons combiné plusieurs modes de recueil des données pour saisir la complexité des dynamiques à l'œuvre : des entretiens, des observations participantes et des sources écrites. Cependant la thèse ne s'est pas limitée à leur observation mais a également contribué à les accompagner dans une logique performative inhérente à la recherche-action, que nous assumons pleinement.

Notre méthodologie comporte aussi certaines limites que nous avons explicitées, en particulier l'absence de comparaison stricte du fait d'un travail moins approfondi sur le PETR d'Ariège et le caractère encore récent des PAT étudiés, qui ne permettra pas d'en percevoir tous les effets potentiels.

Partie 2 – Analyse rétrospective des trajectoires de deux systèmes agri-alimentaires territoriaux

Cette seconde partie présentera nos résultats, issus de la mise en perspective des deux terrains sur la période précédant le déploiement des PAT. Elle est organisée en deux chapitres thématiques.

Dans un premier temps, le chapitre 4 retracera l'évolution des politiques publiques déployées historiquement par les intercommunalités. Nous verrons que celles-ci se sont construites autour d'une approche sectorielle centrée sur la préservation et la valorisation de l'agriculture, qui s'est peu à peu élargie, témoignant d'un intérêt inégal selon les collectivités. Nous nous intéresserons ensuite aux initiatives développées par différents réseaux d'acteurs, organisés autour de la transition écologique, de l'installation d'agriculteurs, du développement de l'agriculture biologique ou encore de la solidarité alimentaire, mobilisant ainsi une pluralité de registres et de moyens d'action. Cette période met en évidence des premières reconfigurations dans les différentes dimensions des systèmes agri-alimentaires, marquées toutefois par des démarches encore isolées.

Dans un second temps, le chapitre 5 portera sur la période d'émergence et de structuration des PAT sur nos deux territoires. Il explicitera leur genèse, leurs modalités d'élaboration puis les problématisations qu'ils génèrent, se traduisant par le développement de plans d'action. En particulier, cette phase a été au cœur de notre protocole de recherche-action sur le Sicoval. L'objectif était de mener une démarche participative de diagnostic et d'accompagner l'élaboration du plan d'action, afin d'aboutir à une vision partagée et collective de la trajectoire à engager. J'ai donc été à l'origine de la majorité des matériaux produits : animation des ateliers de concertation, réalisation des entretiens, de focus groups et rédaction des documents stratégiques.

Chapitre 4 – Les prémices d’une transition, entre politiques et initiatives sectorielles

Dans ce chapitre, nous reviendrons d’abord sur l’évolution des politiques publiques agricoles et alimentaires locales depuis la fin des années 1990, afin de montrer comment les traductions portées par les collectivités se sont transformées au cours du temps (1). Pour cela, nous nous appuyons à la fois sur nos entretiens et l’analyse de documents stratégiques. Nous verrons, en particulier, qu’elles témoignent d’une prise en compte inégale et partielle des enjeux alimentaires, se traduisant par des premières actions autour du développement agricole. Dans un second temps, nous présenterons la trajectoire de certains acteurs-clés et la façon dont ces derniers ont contribué à la reconfiguration progressive des réseaux sociotechniques sur les territoires étudiés (2).

Ces dynamiques marquent les prémices d’une transition en cours, portée par des changements à plusieurs niveaux, dans un temps long d’expérimentations, de recompositions institutionnelles et de redéfinitions des problèmes publics. En particulier, nous verrons qu’elles s’articulent autour de plusieurs perspectives : l’installation agricole, l’écologisation des pratiques vers l’agriculture biologique, le développement des circuits-courts et l’approvisionnement de la restauration collective ou encore l’accessibilité à une alimentation durable et de qualité pour tous. Il s’agit ainsi de comprendre comment se constituent, sur chacun des territoires, des contextes d’action spécifiques pouvant expliquer la trajectoire des systèmes agri-alimentaires territoriaux.

1. Une première entrée agricole, entre espaces et activités à préserver

Cette section vise à construire une analyse rétrospective des politiques agricoles et alimentaires mises en œuvre au sein des intercommunalités de nos deux territoires d'étude. L'objectif est de comprendre la façon dont elles se sont historiquement construites, afin de situer les dynamiques de transition dans le temps long. Nous nous intéresserons à la fois à leurs problématisations ainsi qu'outils sur lesquelles elles s'appuient pour y répondre, démontrant un élargissement progressif du prisme agricole à la question alimentaire, à l'origine d'une recomposition des référentiels d'action publique. Nous présenterons d'abord l'évolution des politiques déployées par le Sicoval, puis nous porterons un regard aux actions menées par plusieurs intercommunalités situées sur le PETR d'Ariège, à une époque où il n'existait pas encore.

1.1. Le Sicoval : des politiques d'aménagement aux circuits-courts de proximités

Sur le Sicoval, les premières politiques agricoles portées par la Communauté d'agglomération démarrent en 1993, avec la création d'une charte d'aménagement. A l'époque, les préoccupations portent principalement sur la préservation du foncier agricole, au regard des dynamiques d'urbanisation. Cette charte délimite trois types de zones et détermine leur vocation³² : 66% des surfaces sont réservées aux espaces naturels et agricoles protégés de l'urbanisme, 21% sont consacrées aux espaces urbanisés et zones urbanisables tandis que les 13% restantes constituent des zones blanches non attribuées. Cette charte représente un cadre institutionnel nouveau, partagé par l'ensemble des communes, bien qu'elle n'ait pas de portée réglementaire. L'année suivante, une commission « agriculture et développement rurale » se met en place, participant à la création d'une proximité organisationnelle nouvelle entre élus, agriculteurs et partenaires agricoles, basée sur la complémentarité de leurs rôles. Ces acteurs travaillent sur la réalisation d'un premier diagnostic agricole, dans la perspective d'évaluer la situation de l'agriculture et son avenir (Bacconnier et Duvernoy, 2006). Plusieurs problématiques sont partagées et mises en avant, notamment celle du renouvellement des générations et de la transmission. Cela conduit à l'élaboration d'une politique d'installation

³² Sicoval. (1993). *Charte d'aménagement*.

agricole dans le cadre d'un programme d'appui territorial à la transmission-reprise d'exploitations, en partenariat avec l'Association départementale pour l'aménagement des structures d'exploitations agricoles (ADASEA) et la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne.

L'agriculture, en tant qu'enjeu de politique publique, réapparaît ensuite en 2001 dans le premier Programme de communauté de développement durable (PCDD), élaboré en partenariat avec l'ancienne Agence régionale pour l'environnement (ARPE). Elle y est désormais abordée sous le prisme de la recherche de maîtrise du foncier, de la préservation de la ressource en eau, via l'élaboration de « Contrats Agriculture Durable »³³, de la valorisation des déchets agricoles et du maintien de « tous les types d'agriculture »³⁴. Le PCDD fait donc office de réel projet de politique agricole pour le territoire. C'est à ce moment que la politique d'aménagement introduit la volonté de développer une intervention foncière par acquisition de terrains et la mise en place d'un établissement public foncier. En 2003, le Sicoval s'engage alors dans une « convention de concours technique » avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), dans le but de réaliser des études et de réguler le foncier sur le territoire (Bacconnier et Duvernoy, 2006). Des actions en faveur de l'installation de « petites » exploitations agricoles sont ainsi menées, dans une perspective première de préservation de l'agriculture et de diversification. Cette convention permet de renforcer et de formaliser la proximité organisationnelle entre les deux structures. A cette époque, deux maraîchers sont ainsi installés sur une parcelle située au sein de la Réserve naturelle régionale (RNR) Confluence Garonne-Ariège, par le service en charge du foncier. Cependant, malgré leur inscription dans des programmes d'actions, ces installations restent ponctuelles. D'après nos entretiens, cela s'explique par le départ d'une directrice qui était motrice dans ces projets, relevant davantage de ses convictions personnelles que d'une politique globale.

L'élaboration d'un Agenda 21³⁵ en 2005 réaffirme la volonté de maîtrise du foncier, cette fois-ci en articulation avec le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et l'actualisation de la charte

³³ Ces dispositifs visent à l'époque à remplacer les contrats territoriaux d'exploitation et ont pour but d'engager les agriculteurs par contractualisation sur des mesures agroenvironnementales.

³⁴ Sicoval. (2003). *Programme communautaire de développement durable*.

³⁵ Les Agendas 21 sont des programmes locaux d'actions en faveur du développement local. Leur démarche d'élaboration repose sur plusieurs étapes : diagnostic « concerté », axes stratégiques, plan d'action et suivi-évaluation.

Agenda 21 France. (s.d.). *Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?*. Disponible sur : <http://www.agenda21france.org/agenda-21-de-territoire/pour-agir/demarche.html>

d'aménagement. Dans ce cadre, l'agriculture est plutôt appréhendée sous le prisme des pollutions qu'elle génère, sans que cela ne se traduise par des actions opérationnelles. En 2007, le Sicoval participe à la création du pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation » puis décide, en 2010, de réactualiser en interne son diagnostic agricole afin de mieux comprendre l'évolution de l'agriculture et ses enjeux. Celui-ci met en avant un phénomène de déprise agricole déjà identifié à l'époque, associé à une diminution de la surface agricole utile du territoire et du nombre d'exploitations, parallèlement à leur agrandissement et concentration (Sicoval, 2010). Ce travail est réalisé par une chargée de mission recrutée par la collectivité, il s'agit alors du premier poste créé spécifiquement sur ce sujet, positionné au sein de la direction de l'économie et de l'emploi.

Durant cette période, un troisième Agenda 21 est élaboré et fait l'objet d'une concertation plus élargie marquée par la participation directe de citoyens. Les notions de « consommation responsable » et de « production locale » émergent, élargissant pour la première fois la problématique agricole à celle de l'alimentation. Au sein des ateliers prospectifs organisés pour identifier les enjeux du territoire, les citoyens évoquent la nécessité de développer l'approvisionnement local de la restauration collective, la sensibilisation des consommateurs, l'éducation au goût dans les écoles, le développement de jardins partagés ou encore le changement des pratiques agricoles avec le soutien à la diversification et le développement des circuits-courts. La participation des habitants permet ainsi d'introduire de nouveaux enjeux et de faire évoluer la problématisation portée historiquement par la collectivité. Si ce troisième programme permet d'insister davantage sur les questions environnementales, il s'agit avant tout de développer les circuits-courts de proximité : les enjeux de santé et de nutrition, de gaspillage alimentaire ou encore de justice sociale restent absents de ces différents documents. En 2012, le premier Plan climat énergie territorial (PCET)³⁶ intègre un certain nombre d'actions en lien avec la question agricole, dans le volet « Agriculture,

Sicoval. (2005). *Agenda 21*.

³⁶ Le PCET, qui s'est transformé en Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), est un outil prévu dans l'article L.229-26 du code de l'environnement, qui vise à doter les collectivités territoriales d'un cadre d'action pour lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité et développer les énergies renouvelables. Elles jouent un rôle de coordination et doivent mobiliser les différents acteurs, en agissant sur différents leviers : développement d'infrastructures, intégration des objectifs dans les politiques sectorielles, formations, accompagnements, etc.

Source : article L.229-26 du code de l'environnement relatif aux plans climat-air-énergie territoriaux (consulté le 11/10/2025).

sylviculture, espaces naturels et espaces verts ». Elles s'articulent principalement autour de la recherche de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, la création de réserves foncières, la limitation des pesticides et le développement des circuits-courts de proximité. On retrouve finalement les mêmes préoccupations, mais toujours sans traduction opérationnelle, mis à part l'édition d'un guide sur les circuits-courts en 2012.

Le mandat politique de 2014 est marqué par le non-renouvellement du poste de chargée de mission agriculture, dont la décision tient à trois facteurs principaux :

- Un contexte de restrictions budgétaires incitant la collectivité à se recentrer sur ses compétences réglementaires.
- Un rapport de pouvoir entre la collectivité et des acteurs du monde agricole (syndicats, coopérative) qui souhaitent conserver la maîtrise de ces sujets, dont certains élus se font porte-paroles.
- Des relations tendues à l'époque avec les agriculteurs, qui perçoivent la collectivité avant tout comme un aménageur agissant au détriment du monde agricole, du fait d'une consommation accrue d'espaces agricoles pour le développement de l'habitat et de zones d'activités.

Malgré les orientations affichées, des conflits ont ainsi ponctué les différentes actions du Sicoval au fil des années, renforcés par une faible représentation du monde agricole dans les instances de gouvernance :

« De façon caricaturale, au Sicoval, on voyait les agriculteurs comme des grands propriétaires fonciers - qui le sont pour certains- désireux de profiter de l'argent public et eux nous voyaient comme des aménageurs qui font des bénéfices à leurs dépens. En plus de cela, il y a un contexte politique assez complexe concernant l'agriculture au niveau départemental, la Chambre d'agriculture et le département s'opposant fortement. Donc quand on travaillait avec un de ces deux acteurs, l'autre ne venait pas et politiquement, c'était assez compliqué pour nos élus. » (Chef de service, entretien)

Suite au départ de la chargée de mission, quelques actions ont été engagées autour de la question alimentaire par d'autres services techniques :

- L'organisation d'une rencontre entre fournisseurs et établissements de restauration collective par le service développement économique en 2016 ;

- Un accompagnement auprès des établissements de restauration collective volontaire porté par le service des déchets, dans le cadre d'un dispositif financé par l'ADEME intitulé « 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire » en 2018 ;
- La définition de scénarios d'alternatives au plastique dans la cuisine centrale pour répondre aux futures réglementations à partir de 2018 ;
- L'installation d'une nouvelle agricultrice dans la RNR en 2019 ;

Le schéma ci-dessous récapitule les principales étapes des politiques menées par le Sicoval :

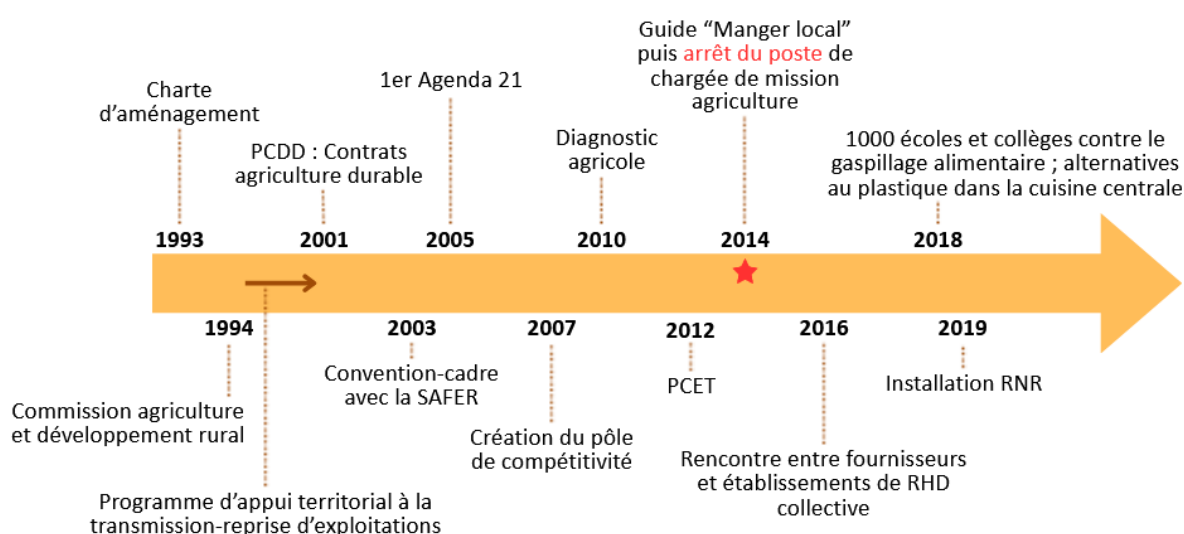


Figure 16 : Rétrospective des actions et évènements autour de l'agriculture et de l'alimentation au sein du Sicoval (source : auteure, 2025)

1.2. Des politiques agricoles plus récentes sur le PETR d'Ariège

Ces thématiques semblent avoir été appréhendées plus tardivement en Ariège. Jusqu'à la création du PETR en 2015, elles ont fait l'objet d'un portage différencié par les intercommunalités situées sur son périmètre actuel, selon un prisme principalement agricole.

À la fin des années 2000, deux intercommunalités partageant une frontière commune choisissent de déployer une politique agricole basée sur une mutualisation de moyens financiers et humains : les Communautés de communes de Mirepoix et du Pays d'Olmes. En 2008, dans le cadre de leur politique culturelle, elles obtiennent le label « Pays d'art et d'histoire ». Celui-ci constitue une fenêtre d'opportunité qui les amène à développer un axe de travail autour de l'agriculture. Les deux intercommunalités portent la création de l'association des Pyrénées Cathares en 2012, formalisant ainsi une proximité organisationnelle

et institutionnelle. Dans ce cadre, un premier travail de diagnostic est réalisé avec la Chambre d'agriculture d'Ariège pour identifier les problématiques spécifiques aux deux territoires, et ce, au travers d'ateliers réunissant plusieurs partenaires, citoyens, restaurateurs ou encore agriculteurs. Un plan d'action est élaboré en 2013, dont l'objectif est de réaliser un guide ainsi qu'une route des producteurs locaux puis d'accompagner la cuisine centrale de Laroque-d'Olmes sur ses pratiques d'approvisionnement, grâce à l'embauche d'une salariée dédiée. Cette période est principalement orientée autour de la valorisation de l'agriculture, perçue comme une ressource territoriale, avec des actions de recensement et de communication qui permettent alors de créer des liens avec les agriculteurs. Suite à la loi NOTRe³⁷ en 2015, l'association des Pyrénées Cathares se recentre sur son volet patrimonial, tandis que le poste de chargé de mission agricole est transféré à la Communauté de communes du Pays d'Olmes. Afin de poursuivre la dynamique partenariale, une convention est élaborée avec la Communauté de communes de Mirepoix, permettant le partage du poste sur les deux territoires. Deux facteurs favorisent la coopération entre ces deux intercommunalités : une proximité organisationnelle préexistante au sein de l'association Pyrénées Cathares, ainsi qu'une proximité géographique révélatrice des complémentarités entre les deux territoires et à l'origine d'un sentiment d'appartenance commun :

« L'association des Pays des Pyrénées-Cathares regroupe la comcom du Pays d'Olmes et du Pays de Mirepoix. De toute façon, quoi qu'il arrive, la base était déjà fixée puisque le label Pays d'art et d'Histoire est sur les deux territoires. C'est à partir de là que le président a souhaité travailler sur le volet agricole à cette même échelle. Après, on a aussi une complémentarité au niveau territorial puisque du coup, en Mirepoix, la vallée c'est la plaine, c'est plus axé maraîchage et en Pays d'Olmes, on commence à être plus sur de la montagne et à faire du 85% d'élevage. On est un peu complémentaires sur les deux, en fait, car sur le Pays d'Olmes on a très, très peu de maraîchage par contre, effectivement, de l'autre côté, c'est plus propice. » (Agent en charge du PAT, entretien)

Dans la continuité, un second programme d'action commun aux deux intercommunalités est élaboré sur la période 2015 – 2021. Les actions menées autour de la restauration collective sont abandonnées à cette époque pour des raisons politiques, sans que nous ayons pu avoir plus d'explications. Au-delà de la valorisation des produits locaux, une nouvelle

³⁷ Loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République qui redéfinit les périmètres de compétence de chaque collectivité territoriale.

problématisation apparaît cependant dans cette programmation, sur la thématique de la reprise agricole :

« Une des problématiques qui ressort, c'est la problématique de l'âge des agriculteurs, parce qu'on était à ce moment-là... dans la phase où il y avait plus de cédants que de jeunes, c'était une population vieillissante » (Agent en charge du PAT, entretien).

En 2018, un dispositif d'aide financier est donc conçu pour aider les agriculteurs en âge de partir à la retraite dans la formalisation de leur projet de transmission. Pour intéresser les agriculteurs à se saisir de cette problématique, cette aide se matérialise par des « carnets de chèques » d'une valeur de 2500 €, que les agriculteurs peuvent librement dépenser en 3 ans, et ce, de partenaires avec lesquels les Communautés de communes travaillent déjà, à savoir la Chambre d'agriculture, la SAFER et le cabinet comptable agricole Cerfrance. Avec le temps, le nombre de partenaire s'élargit pour intégrer l'office notarial du Pays d'Olmes, d'autres cabinets d'experts comptables, l'association Bio Ariège Garonne, la Mutuelle sociale agricole (MSA) et l'Association pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR). Les Communautés de communes participent de cette manière à la création d'une proximité organisationnelle et institutionnelle nouvelle entre ces organismes, basée sur la complémentarité des expertises et missions de chaque structure ainsi qu'un objectif commun, celui du renouvellement des générations. La même année, les deux Communautés de communes obtiennent leur labellisation « PAT » de niveau 1.

La Communauté d'agglomération de Foix-Varilhes s'est, quant à elle, historiquement appuyée sur ses compétences en matière de développement économique pour accompagner ponctuellement des porteurs de projets sur le volet agricole et alimentaire, notamment dans le cadre de ses aides immobilières. Elle investit également ce sujet de manière indirecte au travers d'un projet de valorisation d'un « réseau de chaleur », lié à une scierie située sur la commune de Montgaillard, qui a donc été le prétexte au déploiement d'un projet d'installation agricole :

« La clé d'entrée, ça a été vraiment ce réseau de chaleur en fait à valoriser. C'était cette opportunité et je pense qu'à l'époque c'était une famille qui était locale et voulait s'insérer dans les projets du territoire » (Agent de la collectivité, entretien)

Ce projet connaît deux phases distinctes. Tout d'abord, l'idée de valoriser la chaleur comme ressource, à travers le développement d'une agriculture de proximité, est portée par

l'association « Le Grenier d'Ayroule », créée en 2017. Une étude de faisabilité technique et réglementaire est d'abord conduite entre 2017 et 2019, par la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, la Chambre d'agriculture d'Ariège et la Communauté d'agglomération. Plusieurs aspects sont abordés par cette étude : les contraintes de la culture sous serre, les besoins énergétiques, la qualité agronomique du sol, la disponibilité en eau, les investissements financiers à réaliser, les zonages fonciers ou encore la valorisation possible du réseau de chaleur. Ce travail s'accompagne d'une démarche de mobilisation et d'intéressement des acteurs du territoire, ponctuée par la rencontre de nombreuses structures institutionnelles, de porteurs de projets, de maraîchers et d'acteurs de la commercialisation, et ce, dans la perspective de susciter un intérêt pour le projet tout en améliorant la connaissance des besoins en fruits et légumes « locaux ».

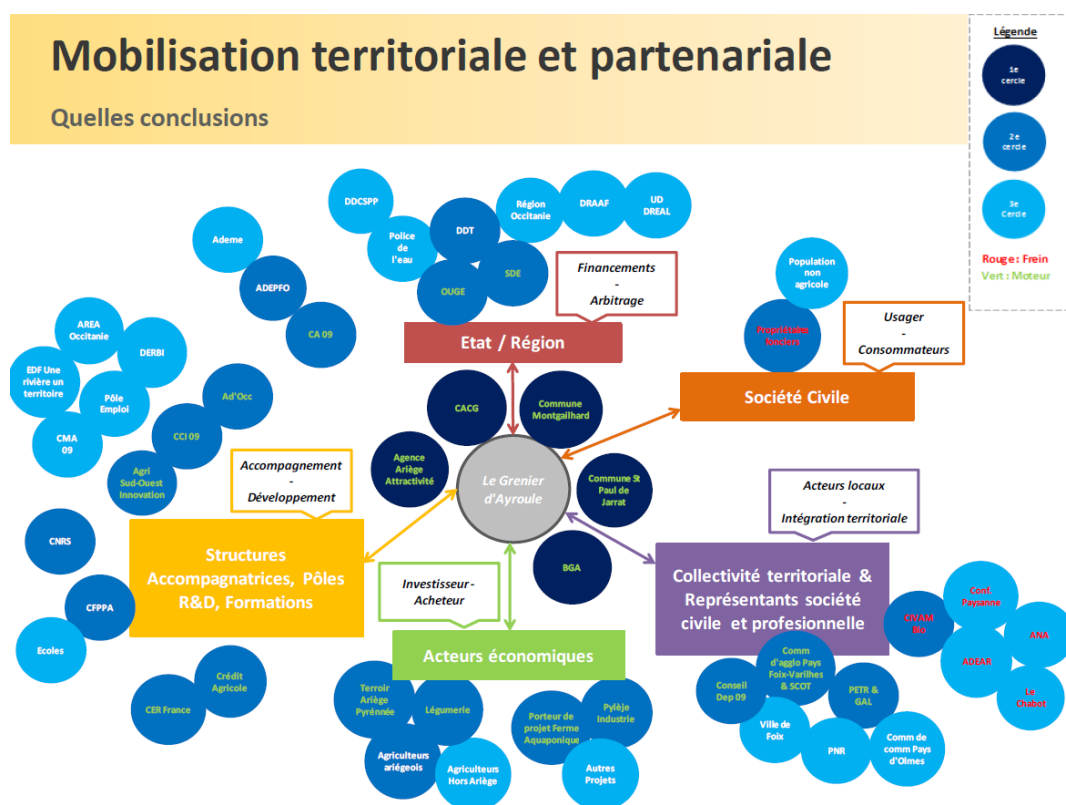


Figure 17 : Schéma de l'écosystème d'acteurs du projet du Grenier d'Ayroule (source : présentation de l'assemblée générale en 2020)

Des perspectives sont envisagées sur le portage foncier et la mise en place d'un consortium d'acteurs, afin de travailler sur les recherches de financement, la structuration juridique et le modèle économique. Cependant, des problématiques techniques sur le réseau de chaleur, les coûts d'investissement importants et certains éléments de contexte font évoluer le projet. Il

est finalement repris par la Communauté d'agglomération, qui choisit de dissocier complètement le réseau de chaleur du projet agricole.

La question structurante du projet passe alors de la recherche de valorisation de la chaleur à la valorisation de terrains agricoles en friche, ressource considérée comme abondante et inexploitée. En 2022, un nouveau travail de qualification de la zone du Grenier d'Ayroule est réalisé avec la Chambre d'agriculture, cette fois-ci sur une surface de 24,3 ha appartenant à 49 propriétaires. Il permet d'identifier les typologies de production adaptées aux différents zonages et présentant un intérêt vis-à-vis de la demande sur le territoire, car déficitaires : le maraîchage au nord et l'élevage de volailles avec production d'œufs au sud, en gros ou demi-gros.

Dans le rapport de l'étude, les préconisations données par la Chambre d'agriculture mobilisent des justifications principalement orientées selon un registre économique et de reterritorialisation : déficit structurel de ce type d'élevage en Ariège, demande stable de la part des consommateurs, relocalisation de la production sur le territoire, logique de filière avec l'abattoir de Montégut-Plantaurel. Plusieurs modalités de mise en valeur de la ressource foncière sont identifiées : la création d'un espace-test agricole avec une couveuse, la mise à disposition pour des installations pérennes d'agriculteurs, une zone combinant les deux activités. Bien que le projet ne soit pas encore finalisé, il a ainsi contribué, à partir d'une opportunité et des partenariats engagés, à révéler des ressources latentes dans une perspective de reterritorialisation de l'alimentation : les friches agricoles, ainsi que des productions manquantes à développer. Il s'est accompagné d'une redéfinition du rôle des collectivités impliquées (commune et intercommunalité) dans les dynamiques agricoles, ainsi que d'un questionnement nouveau sur leurs capacités d'acquisition foncière.

Les autres Communautés de communes situées sur le PETR n'ont pas spécifiquement mobilisé de leviers d'actions en dehors de leurs compétences réglementaires. Par exemple, la Communauté de communes du Pays de Tarascon évoque dans ses documents stratégiques, un partenariat avec la SAFER sans qu'il n'apparaisse comme le support de projets particuliers. En 2020, une charte est signée avec la Chambre d'agriculture pour travailler sur des pistes d'actions communes, avec la perspective de s'engager dans la marque « Noù Ariège Pyrénées » pour valoriser les produits du département. Une citation du Président dans un

magazine de l'intercommunalité datant de 2021, dédié à la thématique agricole, l'illustre bien :

« A ce jour, l'action de la Communauté de communes sur l'agriculture se résume à notre partenariat avec la SAFER qui statue sur les questions foncières et à la compétence PLU intercommunal qui n'est pas encore opérationnelle » (Président de la CC Pays Tarascon, janvier 2021).

L'intercommunalité commence alors tout juste à soulever des problématiques nouvelles et à créer un cadre légitime d'action, en évoquant pour la première fois ces questions, malgré l'absence de « compétence spécifique en la matière, si ce n'est par sa dimension économique » (p.4 du dossier agriculture). Des chiffres sont mis en avant concernant le nombre d'exploitations agricoles, l'âge des agriculteurs ou encore le nombre d'installations, soulevant des enjeux économiques de transmission et de maintien de l'activité agricole. Le travail réalisé permet néanmoins d'identifier des ressources pour le territoire : la liste des points de vente en circuit-court, avec le groupe « Les Locavor' », la Fédération pastorale de l'Ariège, la race locale de brebis tarasconnaise et de nombreux portraits d'exploitations majoritairement organisées en circuits-courts de proximité et en agriculture biologique.

Sur le PETR d'Ariège, avant sa création, les trajectoires de ces différentes intercommunalités démontrent une implication ainsi qu'une prise en compte inégale des enjeux agricoles et alimentaires. Le schéma ci-dessous représente les étapes rétrospectives de leurs politiques :

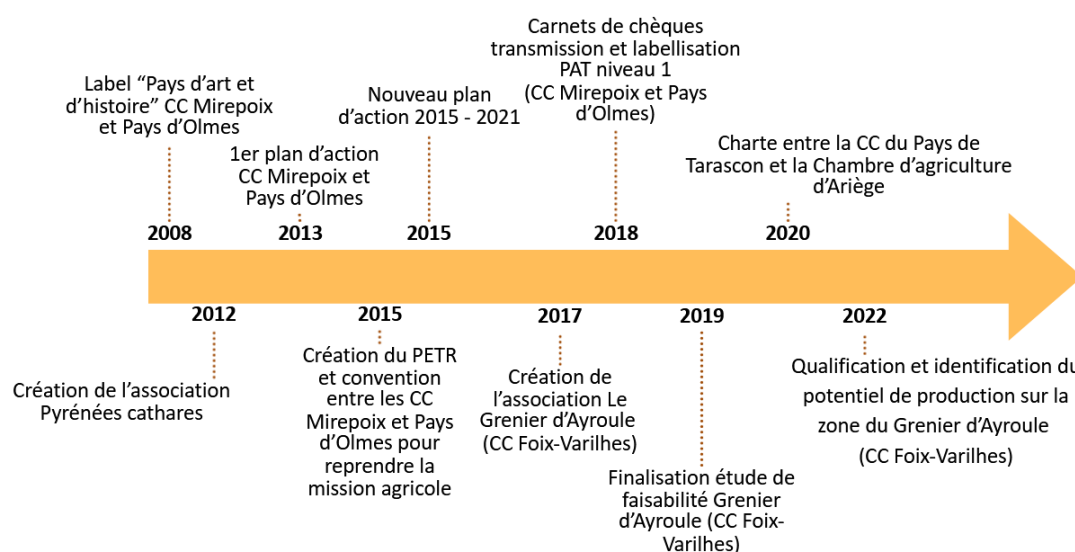


Figure 18 : Rétrospective des actions et évènements autour de l'agriculture et de l'alimentation au sein du PETR (source : auteure, 2025)

2. Des réseaux d'acteurs qui investissent progressivement le fait agri-alimentaire

Au-delà des politiques menées par les intercommunalités, d'autres acteurs ont cherché à agir sur les systèmes agri-alimentaire à l'échelle de ces territoires, sur la période précédant la mise en place des PAT. Nous retracerons ici les trajectoires de ces structures, afin de mettre en lumière leur rôle dans la reconfiguration progressive des réseaux sociotechniques. Nous nous intéresserons, particulièrement, à la façon dont elles formulent leurs problématisations, s'organisent pour y répondre, les font évoluer et ainsi qu'aux partenariats et ressources mobilisées.

2.1. Mobilisations associatives et dynamiques départementales : une trajectoire d'écologisation sur le Sicoval

2.1.1. Des associations mobilisées pour la transition écologique

Les dynamiques observées historiquement sur le Sicoval résultent d'initiatives principalement portées par la société civile, s'appuyant sur trois principales critiques formulées à l'égard du système dominant :

- L'agrandissement, la spécialisation des fermes et la disparition des terres agricoles au profit de l'urbanisation ;
- Un modèle agricole productiviste, basé sur l'utilisation massive de produits chimiques et à l'origine d'une dégradation des écosystèmes ;
- Une distance de plus en plus grande entre les lieux de production et de consommation ;

2.1.1.1. *L'espace-test agricole du 100e singe*

Le 100^e singe est une association créée en 2016 par un collectif de citoyens réunis autour du besoin de partager un lieu de travail commun. Les membres à l'initiative du projet partagent à l'origine plusieurs constats, concernant la disparition des terres agricoles, des lieux de rencontre et l'étalement des surfaces commerciales et résidentielles³⁸. La représentation partagée du territoire périurbain, soumis à ces différentes pressions, constitue ainsi le point de départ du projet. Il prend également racine dans une critique du modèle « capitaliste et

³⁸ Le 100^e singe. (s.d.). *Le Projet*. Disponible sur : <https://le100esinge.com/le-projet/> (consulté le 4 juillet 2025)

ultra-libéral », questionnant les modes de production et de consommation de masse, ainsi que le rapport au travail dans la société.

L'association se constitue rapidement en tiers-lieu agricole, dont l'objet est de proposer d'autres modes d'organisation du travail, notamment en agriculture, basés sur la mutualisation et la coopération. La mise à disposition, par un propriétaire privé, d'un premier terrain de 5 hectares adossé à un bâtiment de 400m², leur permet d'opérationnaliser cette vision et de structurer progressivement leur activité entre 2016 et 2019. En plus d'un lieu dédié au coworking, un espace-test agricole est mis en place dans le but d'accompagner des futurs maraîchers, et ce, par la mise à disposition de moyens de production et un dispositif d'accompagnement et de suivi dédié. Ce projet s'appuie sur le constat d'un nombre important de candidats à l'installation non issus du milieu agricole, dont le statut génère des difficultés supplémentaires, concernant particulièrement l'accès au foncier, le manque de connaissances techniques et le modèle économique.

Les espaces-tests agricoles

Les espaces-tests agricoles sont des dispositifs récents, souvent associés à des couveuses, des pépinières d'activités ou encore des incubateurs, qui visent à faciliter la création d'activités agricoles et l'installation de porteurs de projet en agriculture.

Ils disposent de trois fonctions :

- Fonction « couveuse » : cadre légal avec portage juridique de l'activité ;
- Fonction « pépinière » : mise à disposition de moyens de production mutualisés sur un lieu test physique (foncier, matériel, bâtiments...) ;
- Fonction « accompagnement » : conseil technique, formations, suivi ;

Les espaces-tests ont été créés pour répondre à la problématique de diminution du nombre d'actifs agricoles et cherchent ainsi à participer au renouvellement des générations. Souvent portés par des associations ou des collectivités, ils sont membres d'un réseau national, le RENETA, qui les réunit autour de valeurs de coopération, d'économie sociale et solidaire et d'éducation populaire. Dans la littérature, ils sont présentés comme des « dispositifs novateurs et réversibles d'accès au foncier qui permettent de tester le métier d'agriculteur en conditions réelles avec un minimum de risques » (Le Bel et Pizette, 2020). En France, il y en a une soixantaine en fonctionnement, ainsi qu'une vingtaine en projet³⁹.

³⁹ RENETA. (s.d.). *Les membres du RENETA*. Disponible sur : <https://reneta.fr/Les-membres-du-RENETA> (consulté le 03/10/2025)

En complément du dispositif de test d'activité, l'association développe des animations à destination des habitants autour de l'agroécologie, le zéro déchet et plus globalement sur la transition écologique. Elle fait ensuite évoluer ses activités et cherche à se construire une reconnaissance et légitimité sur le territoire, en s'institutionnalisant progressivement. En 2017, une seconde structure dédiée au test d'activité est créée afin de lui permettre de bénéficier du statut de chef d'exploitation agricole et pouvoir accompagner les porteurs de projets qui souhaitent s'installer sur 3 ans, sans qu'ils portent les risques liés à l'acquisition du foncier et du matériel. L'espace-test constitue ainsi une niche en construction, dont la perspective est de soutenir l'installation de porteurs de projets sur des modèles alternatifs. Il participe de cette manière à créer des ressources nouvelles, à la fois matérielles et cognitives (productions, compétences, accompagnement) sur le territoire. A cette époque, son développement est favorisé par l'obtention de plusieurs financements, attribués notamment par la Région Occitanie, soutenant ce type de dispositif depuis plusieurs années, ainsi que par une structure de l'économie sociale et solidaire qui leur accorde un prêt participatif.

Par la suite, l'association se positionne pour agir plus largement en faveur de la restauration d'une ceinture maraîchère autour de Toulouse. Elle crée pour cela en 2019 une troisième structure : le « Labo du Centième singe ». Son rôle est « d'accompagner les territoires et les collectifs qui veulent entrer en action et qui portent des projets d'innovation sociale incluant de la production agroécologique »⁴⁰. Cette évolution témoigne des prémices d'un changement d'échelle de la niche, par un processus de diffusion, dans un périmètre élargi à la métropole toulousaine ainsi qu'aux territoires voisins. Avec ses trois structures, elle accompagne désormais des porteurs de projet « en archipel », en leur proposant une installation temporaire sur un terrain mis à disposition par un autre agriculteur ou une commune. Les échanges entre le 100^e singe et le Sicoval, partageant dès lors une proximité géographique liée à la présence de l'association sur la collectivité, débutent dès 2017, mais ne se formalisent par aucun partenariat, s'expliquant par l'absence de cadre d'action de la collectivité à cette époque.

⁴⁰ Le 100^e singe. (s.d.). *Statuts de la SCIC du 100^e singe*.

2.1.1.2. *Le projet d'installation de Graines de demain*

L'association Graines de demain s'est constituée en 2017 avec l'intention de participer au mouvement de transition écologique sur le Sicoval autour de deux volets, le développement des circuits-courts et la sensibilisation du grand public. Composée d'une vingtaine d'adhérents, elle mobilise plusieurs registres d'action dans l'objectif de sensibiliser les habitants : organisation de conférences, cinés-débats, deux journées de producteurs et proposition d'ateliers pratiques sur la transition écologique.

Dans leurs discours, les membres de l'association portent un regard critique sur la consommation de la ressource foncière agricole au profit de l'urbanisation, qu'ils estiment renforcée par un phénomène de spéculation foncière. Ils considèrent à ce titre que l'agriculture dominante du territoire, spécialisée sur des grandes cultures céréalières, est à l'origine d'effets néfastes et se développe au détriment d'une agriculture qui pourrait être considérée comme nourricière :

« ce n'est pas ce dont on a envie, ce n'est pas ce qu'on consomme, ça n'a aucun sens ce qu'on fait là. Il y a de la terre, il y a des gens qui ont envie de manger et de voir pousser les choses qu'ils vont manger et là ce n'est pas possible [...] Cela dit, on pourrait avoir des productions, même de céréales, légumineuses, etc. qu'on consommerait en partie mais là ce n'est pas le cas, c'est des territoires de productions qui sont ensuite vendues à l'extérieur » (membre de l'association, entretien)

Le problème, tel que formulé par l'association, porte également sur la question de l'utilisation des produits phytosanitaires dans un contexte périurbain, s'inscrivant dans le cadre d'une proximité géographique subie entre les agriculteurs et les riverains :

« Puis il y a chez nous une sorte d'interaction entre l'habitat et les champs, ce qui veut dire que les gens sont exposés, beaucoup de gens sont en pleine nature, ils sont exposés à toute la pulvérisation. Et ici, je me souviens d'être allé voir des gens, ils ont des biens, on a vu sur les champs et puis tu vois le truc qui passe avec ses grands bras là et tu te dis... [...] Dans ces zones-là, il y a une véritable problématique du respect quand même des distances et des moments d'épandage. » (membre de l'association, entretien)

En complément des actions de sensibilisation et sur la base de ces problématisations, l'association Graines de demain initie en 2021 un projet pour favoriser l'installation d'un ou plusieurs maraîchers en prenant comme périmètre celui du Sicoval. Une première rencontre

est organisée avec le vice-président en charge de la transition écologique pour tenter d'intéresser l'intercommunalité. Celui-ci accepte de soutenir l'initiative, traduisant un intéressement réussi, et mobilise ses services techniques, dont le service foncier, pour aider l'association dans l'identification de parcelles. Deux terrains, situés sur les communes d'Auzielle et de Castanet-Tolosan, paraissent propices au regard du projet, initialement voués à de la compensation environnementale du fait d'opérations d'urbanisation. Etant membre de Terre de liens, et se considérant comme son « relais local », elle en mobilise également les conseils et l'expertise pour définir ensuite les actions à entreprendre, afin d'accompagner l'installation d'agriculteurs. De cette manière, l'association parvient à enrôler différents acteurs et à s'entourer de partenaires techniques qui l'appuient dans sa démarche.

Une première recherche d'eau est financée par le Sicoval sur le terrain situé sur la commune de Castanet-Tolosan, qui devient ainsi un allié pour le projet. De son côté, l'association se rapproche d'un porteur de projet, auquel elle propose un appui dans la construction d'un prévisionnel de financement. Après plusieurs échanges avec la commune, la parcelle située sur une zone d'activité à Castanet-Tolosan s'avère polluée à l'arsenic, ce qui décourage le porteur de projet et conduit à l'abandon de cette piste. L'intercommunalité ne souhaite pas réaliser une seconde recherche d'eau sur la parcelle identifiée à Auzielle, considérant qu'il ne peut tout financer : l'intéressement, initialement réussi, fini par échouer et les liens avec le Sicoval s'affaiblissent.

Le travail se poursuit uniquement avec la mairie d'Auzielle, qui identifie une seconde parcelle dont elle est propriétaire, s'avérant plus propice au maraîchage, avec une surface d'1,3 hectares. Un comité de pilotage se met en place avec des membres de l'association et quelques élus communaux intéressés, ce qui participe à activer la proximité organisationnelle entre l'association et la commune. En 2022, deux nouvelles recherches d'eau, en partie prises en charge par la mairie, sont effectuées. En complément, des devis sont réalisés pour le développement d'un puit ou d'un forage, dont les coûts sont également intégrés au budget de la municipalité. Sur les conseils de Terre de liens, Graines de demain suggère aux élus de créer les infrastructures pour sécuriser l'accès à l'eau avant de solliciter un porteur de projet, tout en proposant de planifier un futur accompagnement avec l'ADEAR, estimé à 14 400 €. Cependant, la mairie s'avère assez réticente à l'idée de réaliser ces investissements financiers sans garantie d'avoir de porteurs de projets, bien que des pistes aient été identifiées, dont

notamment des synergies possibles avec l'espace-test agricole du 100^e singe situé sur une commune proche. Cela crée progressivement une défiance de la municipalité vis-à-vis de Graines de demain, à laquelle ne donne plus de suites. Afin de résoudre cette situation, l'association sollicite le Sicoval afin de trouver un nouvel appui et convaincre la mairie de l'intérêt du projet. Suite à une rencontre, la collectivité leur demande d'officialiser cette sollicitation au travers d'un courrier afin de légitimer son intervention auprès de la commune, qui pourrait donner l'impression d'une ingérence.

Cependant, deux postures contribuent à faire échouer cette initiative : d'un côté, les membres estiment avoir suffisamment donné de leur temps pour porter et présenter ce projet. Ils ne souhaitent alors pas réaliser de démarches supplémentaires et s'inscrire dans ce cadre institutionnel. De l'autre, l'intercommunalité estime qu'elle n'a pas besoin de cette association pour répondre à des objectifs d'installation, qui n'apporte selon elle aucune plus-value en termes d'ingénierie. Malgré des volontés communes, il y a dans ces cas des difficultés liées à une divergence, tant dans les modes d'action que les perceptions du rôle de chacun.

2.1.1.3. Lutte contre les pesticides et vergers collectifs avec Graines de pollen

L'association Graines de pollen est créée en 2015 sur la commune de Montbrun-Lauragais. Son objectif est d'agir sur la thématique des alternatives aux pesticides et de protéger la santé des riverains. Les membres de l'association posent un double constat : une exposition importante du fait du caractère périurbain du territoire et un dialogue difficile avec le monde agricole. Ils partagent le sentiment d'une incompréhension mutuelle liée, non pas à un désintéressement total des agriculteurs, mais à un problème structurel qui les empêche de s'en saisir :

« Il y a quelques agriculteurs qui sont sensibles à ces thématiques, mais je pense qu'ils sont complètement pris dans un système de rendement, englués dans des emprunts, dans des matériels qu'ils renouvellent dans une logique productiviste, ils sont complètement dans cette logique avec les coopératives, les banques, tout ce qui les a poussés là-dedans. Je pense que fondamentalement ils se rendent compte du problème des pesticides puisqu'ils sont les premiers concernés en termes de santé [...] Ils ne supportent pas qu'on vienne interférer avec leurs pratiques, qu'on ait un avis sur leurs pratiques en fait »
(membre de l'association, entretien)

Chaque année depuis sa création, elle organise des activités pour sensibiliser et porter sur l'espace public cette problématique via, par exemple, des ciné-débats et des stands

d'information. Elle s'inscrit notamment dans la semaine des alternatives aux pesticides, coordonnée au niveau national par l'association Générations Futures. Elle se voit cependant confrontée à une difficulté d'intéressement des habitants, considérant que le public touché est avant tout « un public de convaincus ».

La raison d'être de cette association est intrinsèquement liée à l'expérience personnelle de ses membres, en particulier de son Président, ancien maire de la commune de Montbrun-Lauragais et ancien vice-président en charge de la transition écologique au Sicoval (à l'époque, soutien de Graines de demain). Ce dernier explique avoir été lui-même concerné par cette problématique, en habitant à proximité directe d'une exploitation. En tant que maire, il a souhaité mettre en place un arrêté de protection des riverains, expérimenté par d'autres communes en France avec lesquelles il était en contact, et ce, via l'association Génération Future. La protection étant normalement sous la responsabilité de l'Etat, une décision du Conseil d'Etat avait créé un vide juridique permettant aux communes de mobiliser cet outil, sous prétexte de défaillance de l'Etat concernant la protection de la santé. L'objectif était alors d'établir une zone de non-traitement de 150 mètres aux abords des exploitations. Celui-ci explique qu'elle n'avait pas vocation à être applicable, au regard des effets induits sur les rendements des exploitations, mais était plutôt perçu comme une stratégie pour susciter des échanges avec les agriculteurs :

« Une distance de 150 mètres dont on savait qu'elle n'était pas applicable, sauf à revoir les systèmes de production. On ne pouvait pas demander aux agriculteurs de laisser 150 mètres sans exploitation. Parce que c'est vrai que dans les systèmes de culture actuelle intensive, non-traitement, ça veut dire qu'il n'y a aucun rendement [...] L'idée c'était de provoquer un débat et de provoquer une réaction de l'État. Alors moi j'argumentais beaucoup en disant qu'on pourrait très bien envisager sur ces 150 mètres - j'avais fait une carte de la commune avec, pour voir ce que ça représentait - que ces agriculteurs pratiquent, je ne sais pas moi, de... des cultures de plein champ bio, des choses comme ça, les obliger à réfléchir à leur système de production. J'ai fait une réunion publique à laquelle n'est venue quasiment personne, en tout cas aucun agriculteur et très peu d'habitants à part des gens de Graines de pollen qui étaient sensibilisés » (élu local).

En parallèle, dans la perspective d'avoir un impact plus significatif et de changer d'échelle, l'association monte en 2017 une opération nommée « Paysages à croquer », en partenariat

avec la mairie, avec laquelle elle partage encore à l'époque une proximité organisationnelle liée à la double appartenance de son Président.

L'objectif est désormais de transformer les espaces verts entretenus de manière « traditionnelle » en vergers collectifs, croisant des enjeux liés à la préservation de la biodiversité, à la réappropriation des espaces publics, en tant que biens communs, et à l'accès à une alimentation saine et de proximité. Dans ce cadre, la proximité entre l'association et la mairie facilite la mise en place de ce projet pendant trois années consécutives, marqué par un partage de rôles complémentaires. Concrètement, la mairie met à disposition les espaces verts et l'association en porte la gestion, l'animation et l'entretien des vergers, financés via un système de parrainage des habitants. Un partenariat avec un promoteur immobilier, dans le cadre d'un projet de lotissement, permet également de planter des arbres fruitiers sur des espaces initialement dédiés à des plantes ornementales.

En 2020, de nouvelles élections ont lieu et conduisent à un changement politique au niveau de la commune, suite aux tensions provoquées par l'arrêté de protection des riverains. La nouvelle équipe municipale, soutenue par le vice-président à l'époque en charge de l'agriculture au Sicoval, ne partage pas la même vision des enjeux. Elle décide donc de mettre fin à la convention entre la mairie et l'association, qui devait durer jusqu'en 2027, pour en créer une nouvelle plus précaire, révocable, leur donnant uniquement le droit et la charge de poursuivre l'entretien des arbres.

2.1.1.4. Des initiatives multiples, laissant de côté les enjeux de précarité alimentaire

Sur cette période, d'autres associations sont créées par les habitants sur différentes communes, témoignant du rôle croissant de la société civile autour d'un objectif commun d'accélération de la transition écologique : Echo Papillon à Odars, Locaterre à Pechbusque, On sème à Deyme, à Deyme, et Coteaux pour la planète à Rebigue. Elles mobilisent différents registres d'action, dont la sensibilisation au travers d'espaces de débats, de projections de films, la participation à des mouvements écologiques, la mise en place de groupements d'achats pour l'alimentation en circuit-court ou encore l'organisation d'animations diverses. En 2022, elles se regroupent avec les associations Graines de demain et Grains de pollen pour former le collectif « Terres engagées » et mener des actions de sensibilisation collectives. Cette proximité organisationnelle, basée sur liens préexistants, le partage de valeurs et de modalités d'action similaires, renforce leur visibilité.

En parallèle, des initiatives de circuits-courts se développent, avec la création de deux magasins de producteurs à l'initiative d'agriculteurs ainsi que le déploiement de plusieurs AMAP et groupements d'achats portés par des citoyens.

Ce sont ces différents acteurs qui contribuent, en outre, à intégrer davantage les questions d'alimentation et de transition écologique dans les projets de l'intercommunalité, notamment par leur participation aux instances de concertations des plans climats.

Cependant, les notions d'accès à l'alimentation sont restées absentes des problématiques formulées par ces acteurs. Cela peut s'expliquer, en partie, par les spécificités de ce territoire, caractérisé par une population assez aisée souvent à l'initiative de ces projets, avec une sur-représentation de cadres supérieurs et professions intermédiaires ainsi qu'un revenu médian par habitant plus élevé que la moyenne. Cette question a ainsi été entièrement dévolue aux acteurs classiques de l'aide alimentaire (restos du cœur, secours populaire) depuis longtemps présents sur le territoire, au travers de plusieurs points de distribution. Quelques actions sont engagées vers les années 2019-2020 par des CCAS, à l'initiative de communes motrices, au travers de paniers solidaires proposés en partenariat avec l'association Cocagne alimen'terre, composés en partie des produits issus des jardins d'insertion du réseau Cocagne Haute-Garonne. Cette association accompagne, en complément des paniers, des personnes en insertion avec comme support l'animation autour de la transition alimentaire, par le biais d'ateliers cuisine dans l'espace public, d'ateliers de jardinage ou encore de stands d'information. L'activité autour des paniers, qui n'est pas spécifique au territoire mais s'inscrit dans un programme national visant à favoriser l'accès aux personnes en difficultés à une alimentation de qualité, se présente comme une alternative à l'aide à l'alimentaire :

« C'est une approche qui est vraiment distincte de celle de l'aide alimentaire puisqu'on n'est pas sur des invendus, on n'est pas sur des petits calibres ou des légumes qui sont visuellement moins beaux ou moins frais. On est sur exactement la même qualité que ce qu'on vend aux particuliers et on n'est pas sur du don. On est sur une participation financière des personnes, donc les personnes achètent leur panier, ce qui est très différent en termes de dignité et en termes d'engagement aussi des personnes par rapport au projet » (directrice de l'association, entretien).

Ces différentes initiatives montrent la façon dont la société civile se présente comme porte-parole de certaines problématiques et acteurs de la transition alimentaire, via différents

modes d'action (Houdart, 2022). Elles témoignent de l'émergence de certaines niches, à la fois situées et en réseau à différentes échelles, ne bénéficiant cependant pas de soutien spécifique de la part de la collectivité à cette période.

2.1.2. Le conseil départemental de Haute-Garonne, un acteur devenu central

2.1.2.1. Du conseil agricole délégué à une politique agroécologique territoriale

Le département de la Haute-Garonne se distingue d'autres collectivités similaires par les compétences agricoles dont il s'est progressivement doté au fur et à mesure des années. Au début des années 2000, déjà préoccupé par les enjeux agricoles, le conseil général de l'époque finance à 80% l'Association départementale de vulgarisation agricole (ADVA)⁴¹ créée en 1959. Celle-ci a pour mission de soutenir l'installation de jeunes agriculteurs, de structurer les filières locales ou encore d'accompagner l'adaptation des exploitations. Elle contribue par exemple au développement du magasin de producteurs « A travers champs » situé à Belberaud, sur la Communauté d'agglomération du Sicoval. Or, en 1964, la loi d'orientation agricole confie aux Chambres d'agriculture les activités liées au développement agricole. Les activités de l'association, qui correspondaient à une forme de délégation de service public, sont donc menées conjointement par ces deux structures.

En 2006, un conflit avec la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne l'incite à reprendre en régie les missions menées par l'ADVA, arguant : « une absence de communication sur la participation de l'ADVA et donc du conseil général sur le développement agricole et la vulgarisation, l'utilisation de ses conseillers agricoles comme agents de la chambre, la perception de recettes pour frais de créations de dossiers... »⁴². Cela se traduit par la création d'un service « agriculture, développement rural et environnement », dans lequel 40 des 43 salariés de l'ADVA sont réintégrés. Pour ce faire, le Département mobilise la clause générale de compétence qui constitue une fenêtre d'opportunité en permettant, à l'époque, aux collectivités, dont les Départements, d'intervenir dans tout domaine d'intérêt local n'étant pas réservé à une autre structure. Il met alors en place un accompagnement gratuit pour aider

⁴¹ Roland, J-P. (2006, 3 janvier). *Le service départemental de l'agriculture renforcé*. La Dépêche. Disponible sur : <https://www.ladepeche.fr/article/2006/01/03/44797-le-service-departemental-de-l-agriculture-renforce.html> (consulté le 26/06/2025)

⁴² H.G. (2006, 15 février). *Les services agricoles se répartissent les rôles*. La Dépêche. Disponible sur : <https://www.ladepeche.fr/article/2006/02/15/63153-les-services-agricoles-se-repartissent-les-roles.html> (consulté le 24/06/2025)

les agriculteurs dans la déclaration de leurs aides PAC. La concurrence générée avec l'offre de prestation similaire, mais payante, de la Chambre d'agriculture, a été source de conflits. La réorientation d'une majorité des dossiers vers le Département, a généré une perte de revenus significative pour la Chambre, résolu par un compromis récemment trouvé : afin d'éviter la distorsion de concurrence et de préserver l'universalité du service à l'échelle du territoire, le département compense désormais financièrement sa perte de revenus pour qu'elle propose également un accompagnement gratuit.

L'action du Département s'est ainsi construite autour de plusieurs missions : du conseil technique, avec un réseau de 28 conseillers agricoles de terrain, des formations collectives, des aides aux agriculteurs en difficulté et des soutiens financiers pour des investissements, permis par la mise en place de 16 règlements d'aides. Il constitue ainsi des ressources précieuses pour accompagner les dynamiques agricoles territoriales, au travers de ses compétences et financements. A la suite de la loi NOTRe en 2015, le service évolue vers une direction de l'agroécologie⁴³ pour répondre aux nouvelles orientations politiques du département, en formant les conseillers agroenvironnementaux, tout en conservant son rôle social permis par la proximité au terrain :

« Il y a aussi un rôle social de repérer les agriculteurs en difficulté, de les rediriger. Là on vient de prendre un règlement justement sur les agriculteurs en difficulté pour mieux coordonner tous les services que soient les services sociaux, la MSA pour pouvoir repérer ces agriculteurs là et les aider de façon plus spécifique. Donc il y a quand même une grosse force de frappe sur le terrain et de connaissance du terrain » (agent du département).

C'est un cas unique en France : le contexte institutionnel local et la volonté politique associée conduisent à l'activation de ressources spécifiques et stratégiques pour accélérer la transition agroécologique (expertise, capacité d'accompagnement, financements...) à l'échelle de ce territoire. Cependant, depuis la suppression de la clause générale de compétence pour les départements par la loi NOTRe en 2015, il poursuit son action désormais légitimée mais ne dispose plus d'assise juridique légale pour développer de nouveaux régimes d'aide. Un

⁴³ Hänggi, L. (2022, 28 novembre). *Haute-Garonne, le département mobilisé sur le conseil agro-environnemental*. Agromatin. Disponible sur : <https://www.agromatin.com/reference-agro/projets-territoriaux/haute-garonne-le-departement-mobilise-sur-le-conseil-agro-environnemental.html> (consulté le 24/06/2025)

dispositif de financement sur les infrastructures agroécologique a par exemple été remis en cause par le contrôle de légalité.

A cette époque, le Département construit sa problématisation sur la nécessité d'une « bifurcation écologique », constituant ainsi un nouveau point de passage obligé, avec la volonté de préserver les écosystèmes et de répondre aux enjeux du changement climatique. Cette évolution est intimement liée aux événements du paysages sociotechniques, marqués par des épisodes de sécheresse et climatiques mettant au-devant de la scène l'agriculture, entre source de pressions et nécessité d'adaptation.

Son action se reconfigure autour de l'eau, de la biodiversité et des sols, ressources considérées comme génériques dans un système productiviste, mais ici requalifiées au regard de leur dégradation et rôle dans le fonctionnement des écosystèmes. Pour répondre à ces problématiques, le Département s'appuie sur la construction de partenariats stratégiques nouveaux qui reposent sur des proximités institutionnelles et organisationnelles. Par exemple en 2018, des actions autour de la préservation des sols sont menées avec les Jeunes agriculteurs, proposant des diagnostics pour les agriculteurs et l'expérimentation de couverts végétaux. Il développe également un soutien financier matérialisé au travers d'une subvention de fonctionnement pour les associations qui accompagnent le monde agricole et contribuent au développement d'innovations de niches, à l'image de la Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (FDCUMA) et le collectif Nourrir la Ville, réunissant 5 associations dont les objectifs sont d'accompagner la transition agricole et alimentaire en Haute-Garonne⁴⁴.

En 2019, une démarche de concertation est organisée sur la thématique de l'eau auprès de citoyens puis partenaires financiers et techniques, qui aboutit à l'élaboration d'un projet « Garon'Amont » co-financé par le Conseil régional et l'Agence de l'eau Adour Garonne, incluant des actions sur le changement de pratiques agricoles, l'amélioration des connaissances et la préservation des infrastructures agroécologiques. Une convention de partenariat est ensuite signée en 2020 avec la Chambre d'agriculture, traduisant l'apaisement des tensions, pour travailler en partie sur ces actions mais également autour de l'agropastoralisme, la coordination du conseil agricole et les circuits-courts. Cela est suivi par

⁴⁴ Les associations du Collectif Nourrir la Ville : ADEAR, CIVAM31, Terre de liens, Bio Ariège Garonne, Cocagne Haute-Garonne, 100° singe.

l'adoption d'un plan agroécologie en 2022, dont les objectifs sont de réduire le recours aux intrants, de favoriser la plantation des haies, de protéger les pollinisateurs, d'améliorer le bien-être animal, de développer les circuits-courts et de favoriser l'installation d'agriculture. Le Département mobilise des dispositifs à d'autres niveaux tels que les Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), pour structurer l'accompagnement auprès de collectifs d'agriculteurs. Ce plan constitue ainsi un instrument permettant de mettre en relation, dans un réseau en structuration, différents actants autour de modalités d'actions concrètes. Il s'appuie sur un partage d'objectifs, ainsi que des interdépendances et la complémentarité de leurs rôles, formalisées au sein de proximités organisationnelles (conventions, financements, expérimentations collectives...).

2.1.2.2. La mobilisation d'une compétence interne : la restauration scolaire

Le département commence dès 2015 à investir la question alimentaire, au-delà du développement agricole, en s'intéressant à la restauration des 100 collèges dont il a la gestion. Il se dote d'un certain nombre d'instruments, que l'on peut considérer comment autant d'actants qui participent à reconfigurer les modalités d'organisation de la restauration scolaire. Son action est fondée sur une double problématisation : d'une part, la volonté de répondre à des enjeux de santé publique et d'éducation, et d'autre part, celle de soutenir une agriculture locale et durable considérant les collèges comme un débouché économique structurant pour l'agriculture qu'il souhaite développer.

Ce travail débute avec la mise en place d'un programme dit d'éco-responsabilité MIAM31 « Manger Malin les bons produits du coin », associé à une charte d'engagement qui vise à susciter l'intéressement puis l'enrôlement de collèges volontaires autour de la qualité, l'origine des produits, la santé, la convivialité, l'éducation et le plaisir. Pour accompagner ces reconfigurations, le département modifie son propre règlement et développe de nombreux outils :

- Adhésion à l'association nationale « Agrilocal » en 2016 pour déployer une plateforme territoriale de mise en relation entre producteurs et restaurants scolaire, répondant aux règles des marchés publics ;
- Animation annuelle de l'évènement « Au pré de l'assiette » dans les collèges, avec réalisation de repas à base de produits issus de la plateforme Agrilocal ;

- Financement de micro-légumeries dans 90 des 100 collèges pour favoriser leur autonomie et la transformation de produits frais ;
- Depuis 2017, collecte et valorisation des biodéchets au sein de 59 collèges et réalisation de diagnostics dans 5 d'entre eux sur le gaspillage alimentaire ;
- Mise en place de groupements d'achats pour massifier les commandes, réaliser des économies d'échelles et travailler les marchés publics en lien avec la qualité, tout en permettant aux établissements de réaliser des opérations hors marché en direct avec les producteurs ;
- Formation des 900 agents de la restauration scolaire ;

Ces actions sont permises par le renforcement de la proximité entre les directions de l'agriculture et de l'éducation en charge de la restauration collective. En 2019, une concertation est organisée auprès des collégiens, des parents d'élèves, du personnel éducatif et des équipes de cuisine pour définir les attentes et objectifs liés à la restauration scolaire, dans une perspective d'amélioration de la qualité alimentaire, et susciter l'intéressement de ces différentes parties prenantes. La problématisation qui en découle se structure autour de 6 axes stratégiques⁴⁵. Des objectifs chiffrés, alignés sur la stratégie nationale qui sert de cadre institutionnel, sont définis : l'atteinte de 50% de produits de qualité et durables (loi Egalim), réduction de 20% du gaspillage alimentaire, introduction d'un menu végétarien hebdomadaire (loi Egalim puis loi climat et résilience 2021). Cette nouvelle trajectoire, qui s'inscrit dans un contexte d'évolution de la réglementation au niveau national, conduit à la reconfiguration la compétence et des moyens associés, avec la création de 4 postes de coordinateurs pour accompagner l'évolution des pratiques. Plus récemment, en 2024, un nouveau plan est élaboré dans la perspective de généraliser, d'ici 2028, le 100% fait maison, local et bio dans tous les établissements.

Cependant, malgré une volonté politique, la mise en place de moyens et d'objectifs chiffrés, ces changements sont confrontés à des verrous internes liés aux normes en place, aux habitudes et représentations des cuisiniers mais aussi à la gestion des établissements. En effet, ces derniers disposent d'une double hiérarchie répartie entre le Conseil départemental et l'éducation nationale. Le collège gère les équipes et les infrastructures, notamment de la

⁴⁵ Améliorer la qualité alimentaire des denrées, intensifier les actions en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, construire de nouvelles perspectives en matière d'achat local, renforcer l'accompagnement des services de restauration, impulser une nouvelle forme de gouvernance en matière de qualité alimentaire qui associe élèves et familles, améliorer l'information sur la qualité alimentaire.

restauration collective, excepté le chef d'établissement qui relève de l'éducation nationale. De plus, une convention informelle historique établit un principe de libre autonomie des collèges vis-à-vis du Département, ce qui conduit à limiter l'engagement de certains établissements, du fait de rapports de force et d'une différence dans la hiérarchisation des enjeux :

« Nous, on finance, donc on est censés imposer. Ici, ça n'a pas été le cas, ça a toujours été *on vous laisse votre autonomie*, et aujourd'hui on essaie de reprendre progressivement les rênes parce que qu'on s'aperçoit qu'il y en a certains qui font des cagnottes de côté pour les voyages scolaires et qui tirent sur la qualité alimentaire, qui réduisent les coûts dans cette perspective. Je sais que la moyenne d'un repas normalement on compte 2€ environ, et il y en a qui sont à 1,69€ ce qui n'est vraiment rien car ils font des économies de bout de chandelle. » (agent du département, entretien).

« On a fait des réunions Au pré de la ferme avec des gestionnaires de collège où c'était vraiment vous n'avez rien à me dire, ça se passait mal ». (agent du département, entretien).

L'enrôlement des collèges dans la démarche dépend donc principalement de l'existence d'une forte proximité institutionnelle, à la fois dans sa dimension cognitive (partage des enjeux autour de la qualité alimentaire) et politique. Elle est aussi permise par les leviers d'action mobilisés, visant à agir sur les différents verrous et à renforcer les marges de manœuvre des collèges : outils pour favoriser la proximité organisationnelle entre agriculteurs et collèges, formations pour développer les savoir-faire des cuisiniers, financements d'équipements matériels, valorisation des changements.

2.1.2.3. De la restauration scolaire à la résilience alimentaire : circuits-courts et solidarité alimentaire

La crise sanitaire du COVID-19 en 2020 constitue un choc exogène dans le paysage sociotechnique qui impact largement la problématisation du Département. Deux éléments nouveaux apparaissent de manière articulée dans ses discours et positionnements, autour d'un enjeu de résilience alimentaire : le déficit de production locale et la précarité alimentaire.

L'extrait d'un communiqué de presse du 26 mai 2020 nous le montre :

« La crise sanitaire du Covid-19 a mis en lumière une demande exponentielle de la population en produits frais, locaux et sains, en opposition à une économie mondialisée

en perte de sens. Durant la période de confinement, les agriculteurs, associations et collectifs citoyens se sont fédérés et organisés pour trouver des alternatives à la fermeture des lieux de restauration et nombre de marchés de plein vent. Les circuits courts ont démontré leurs capacités à se réinventer rapidement, avec l'appui des collectivités locales. Mais le développement des circuits courts se heurtent à plusieurs difficultés : la disparition progressive des maraîchers autour de la ceinture périurbaine toulousaine mais aussi les inégalités d'accès parmi la population à une alimentation saine et de qualité. » ⁴⁶

Les vulnérabilités révélées à cette période s'accompagnent de dispositifs d'urgence nouveaux (distribution de paniers, bons alimentaires, soutien à des associations), dont la mise en place tient en grande partie à la sensibilité d'une des chargées de mission de la direction de l'agroécologie, travaillant auparavant dans le secteur du social. La direction du social quant à elle, responsable de l'animation du réseau des Maisons Départementales de Solidarité (MDS), commence à mettre en place des actions de sensibilisation, des ateliers cuisines et à faire le lien avec l'association Cocagne Alimen'terre, avec laquelle la direction de l'agroécologie travaille déjà, pour le développement de paniers solidaires bios et locaux.

En 2020, suite au confinement, le Département développe un plan en faveur des circuits-courts, comprenant de nombreuses actions :

- Soutien financier à la création d'espaces-tests agricoles (témoignant de la façon dont les niches transforment les modes d'action publique) ;
- Dispositif de location-vente pour l'installation de porteurs de projets à la sortie des espaces-tests en partenariat avec la SAFER ;
- Mise en place d'un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PAEN) pilote (outil réglementaire) ;
- Emergence de nouvelles filières « courtes », financement pour la restructuration de deux abattoirs ;
- Création d'un concours « Innovations durables pour une alimentation sociale et solidaire » pour accompagner des projets de lutte contre la précarité alimentaire ;
- La mise en place du réseau « DirectFermier31 » qui recense, dans un annuaire numérique, l'ensemble des points de ventes directs de produits locaux

⁴⁶Conseil départemental de Haute-Garonne. (2020). *Plan d'actions en faveur des circuits-courts en Haute-Garonne*. Note de presse. Disponible sur : <https://espace-presse.haute-garonne.fr/wp-content/uploads/2020/05/NP-ENGAGEMENTS-CIRCUITS-COURTS.pdf> (consulté le 28/06/2025)

- L'organisation d'un Forum Circuits-courts à destination des producteurs, en partenariat avec les différentes structures agricoles : Chambre d'agriculture de Haute-Garonne, Bio Ariège Garonne, CIVAM31, Haute-Garonne tourisme.

Les événements du paysage, associés à une volonté des élus et un engagement historique, ont ainsi contribué à faire évoluer les représentations portées par le Département et à institutionnaliser certaines initiatives portées par la société civile dans sa politique, contribuant à densifier les liens entre acteurs et à diversifier ses modes d'action. Plus récemment, des « journées de l'alimentation » ont été organisées conjointement par les directions du social et de l'agroécologie, afin de favoriser l'approvisionnement local des acteurs de la solidarité alimentaire. En 2025, un kit d'animation est également élaboré conjointement par ces directions, témoignant du renforcement de leur proximité institutionnelle et organisationnelle, marqué par une traduction commune des problématiques et leur matérialisation dans des dispositifs concrets.

Au travers de l'ensemble de ces actions, le Département mobilise différents registres d'interventions (financement, accompagnement technique, réglementation) qui participent peu à peu à la reconfiguration du système agri-alimentaire, en agissant à la fois sur le volet réglementaire et l'émergence d'initiatives de niches, telles que des groupements d'achats citoyens avec l'association VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun) ou encore les espace-test agricole. L'échelle d'intervention, les moyens mis en œuvre, la volonté politique et la compétence historique du Département autour de l'agriculture lui permettent de disposer d'une légitimité importante pour se positionner en tant que « chef de file » et coordinateur d'acteurs multiples autour de projets et dispositifs structurants. Il passe peu à peu d'une action structurée autour de la principale problématique de développement agricole à une politique agroécologique mobilisant une grande diversité de partenaires. Il s'ouvre ensuite progressivement au fait agri-alimentaire, en commençant d'abord par la mobilisation de ses compétences réglementaires autour de la restauration collective puis se saisit des enjeux liés à l'accessibilité et au développement des circuits-courts de proximité grâce à une évolution du paysage sociotechnique. Dans ce processus, des ressources spécifiques sont créées : la connaissance et l'expertise des équipes (conseillers, cuisiniers), les relations de confiance entre les services et les partenaires, des outils favorisant la proximité entre les acteurs (Agrilocal, directfermier31), etc. Cette trajectoire n'est cependant pas dénuée de conflits et de rapports de pouvoir, notamment avec la Chambre d'agriculture mais également avec

certaines équipes de cuisine qu'il est encore difficile d' enrôler dans la politique du Département. Les partenariats et proximités sur lesquelles il s'appuie sont déterminantes et structurantes dans la conduite de son action, qui dépend de ces multiples structures pour répondre aux problématiques ainsi formulées.

2.2. La coexistence d'une multiplicité d'initiatives sur le PETR d'Ariège

2.2.1. Des associations au service d'une agriculture bio et paysanne

Historiquement, deux principales associations se sont structurées en Ariège pour accompagner le développement d'une agriculture alternative au modèle conventionnel : l'ADEAR⁴⁷ et le Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM). Elles fonctionnent toutes deux en réseau au sein de fédérations nationales et sont présentes dans de nombreux territoires en France, tout en déployant des actions qui leur sont propres. Elles défendent un modèle agricole dit « paysan », renvoyant à plusieurs principes : des exploitations « à taille humaine », respectueuses des ressources naturelles, fondées sur les techniques agroécologiques notamment relevant de l'agriculture biologique, tout en favorisant une alimentation saine et de proximité⁴⁸.

2.2.1.1. *L'installation paysanne avec l'ADEAR 09*

L'ADEAR d'Ariège est créée en 2006, dans l'objectif d'accompagner des porteurs de projets dans leur parcours d'installation. Plusieurs modalités d'actions sont déployées historiquement pour répondre à son objectif, comme l'accompagnement individuel, l'organisation d'échanges entre porteurs de projets, des visites de fermes ou encore des cafés-débats à partir des années 2010. Elle joue un rôle similaire à celui de la Chambre d'agriculture qui porte le Point accueil installation (PAI) depuis 1995, mais se différencie sur la nature des projets accompagnés :

« souvent il peut y avoir des porteurs de projet qui ont déjà les diplômes agricoles, qui ont été demander à la chambre, mais leur projet ne correspond pas forcément avec la dynamique de la chambre, donc ils viennent nous voir » (administratrice de l'association entretien).

⁴⁷ Les ADEAR sont des associations créées pour mettre en place le projet porté par la Confédération Paysanne. Elles défendent donc des modèles alternatifs et différents de ceux revendiqués par les acteurs institutionnels tels que les Chambres d'agriculture, plus souvent affiliées aux syndicats agricoles dominants.

⁴⁸ ADEAR. (s.d.). *L'Agriculture paysanne*. Disponible sur : <https://www.agriculturepaysanne.org/L-Agriculture-paysanne> (consulté le 5 juillet 2025)

La problématisation portée par l'ADEAR d'Ariège porte en partie sur le constat d'une érosion des actifs agricoles, accompagnée d'un processus d'agrandissement des exploitations qui génère des difficultés d'accès au foncier : « Quand je me suis installée en 2003, on était 3200 exploitants agricoles, aujourd'hui, on est 2300. On a perdu presque un tiers, donc l'hémorragie continue » (administratrice de l'association, entretien).

L'administratrice que nous avons interrogée évoque un sentiment de contradiction entre la volonté partagée par les organismes agricoles d'installer massivement des agriculteurs et le soutien à des modèles qu'ils considèrent comme étant à l'origine de la problématique, donc en opposition avec cet objectif :

« Il y a tout le discours politique qui dit qu'il faut installer plein de gens, etc. Les chambres ont ce discours-là, ça c'est le discours politique. La réalité, c'est un agrandissement des productions, de plus en plus de subventions et de fonds qui sont donnés à l'agriculture 2.0, voire 3.0 maintenant, numérique, etc. » (administratrice de l'association, entretien)

A partir des années 2018, l'association investit la question des friches agricoles en mobilisant un technicien sur le terrain. Un partenariat se construit avec Bio Ariège Garonne, association au sein de laquelle des administrateurs de l'ADEAR siègent également, qui répond de son côté à un appel à projet de la Fondation de France pour obtenir des subventions. Les friches sont ici appréhendées comme des ressources à mobiliser, tandis que les propriétaires sont associés à des acteurs incontournables à intéresser pour répondre à la problématique d'installation et d'accès au foncier. Le rapprochement avec la mairie de Pailhès permet à l'époque d'identifier une propriété avec du bâti sur la commune de Daumazan-sur-Arize, présentant le potentiel d'installation pour une vingtaine de porteurs de projets. L'ADEAR décide de rencontrer le Président de la Communauté de communes d'Arize-Lèze pour tenter d'intéresser la collectivité et étudier la possibilité d'une acquisition foncière publique. Cependant, la collectivité n'accepte pas de tenir ce rôle, n'ayant pas historiquement porté de politique et d'action particulière sur ce sujet, conduisant à un manque de compréhension et de partage des enjeux autour de l'installation agricole.

A l'époque, le Président de la coopérative de producteurs de la Lèze et de l'Arize (CAPLA) présente son soutien au projet et propose d'accorder des prêts avec avance aux futurs installés. Il exprime la volonté de créer des synergies avec un atelier de transformation de yaourts et de fromages situé à Lézat-sur-Lèze, ainsi qu'avec des céréaliers pour l'alimentation

du bétail en agriculture biologique, dans la perspective de créer une « boucle vertueuse d'économie circulaire » autour du projet. Cependant, des désaccords avec la Chambre d'agriculture d'Ariège conduisent à l'abandon du projet et au départ du Président de la coopérative, traduisant des rapports de force à l'œuvre.

Suite à cet échec, l'ADEAR décide de mener une action de formation à destination des élus sur les problématiques de foncier et d'installation, afin d'agir sur des verrous liés aux représentations, et ce, en les sensibilisant sur le rôle qu'ils peuvent jouer pour les résoudre.

2.2.1.2. Le CIVAM Bio 09 et l'approvisionnement local en produits biologiques

Depuis les années 2000, le CIVAM Bio 09 cherche à mettre en place de nombreuses actions pour développer l'agriculture biologique, particulièrement dans la partie Couserans de l'Ariège. Son objectif de l'époque est de :

« réussir à transmettre et installer des gens pour produire un peu différemment [...], enrayer les phénomènes d'agrandissement pour maintenir des dynamiques de production avec une diversité de paysans justement rémunérés » (chargée de mission de l'association, entretien).

Une analyse des archives de l'association nous permet de retracer les différentes actions qu'elle a pu porter depuis sa création.

Pour répondre à ses objectifs, elle commence par accompagner techniquement les agriculteurs en passant par la réalisation de diagnostics à l'échelle des exploitations, l'organisation d'échanges de pratiques, l'élaboration de fiches techniques, de formations ou encore l'appui à la commercialisation. Elle mobilise pour cela des outils déployés dans d'autres territoires, avec la réalisation d'une plaquette « Manger bio en Ariège » en 2009 qui cible les habitants ou encore l'organisation du « Printemps Bio » en 2012, s'inscrivant dans une opération nationale de l'Agence bio. Le soutien de nombreux partenaires (Conseil général d'Ariège, Pays Couserans, DRAAF, Région) et la mobilisation de fonds nationaux et européens leur permet de déployer des animations diverses dans ce cadre : rencontres avec et entre producteurs bio, visites de fermes, dégustations, etc. L'association participe à des actions collectives, comme la création d'un réseau de fermes témoins à l'échelle nationale en 2011, dans lequel cinq fermes d'Ariège sont parties prenantes pour organiser des visites à

destination de groupes scolaires, institutions, élus, cuisiniers, etc.⁴⁹ Des réunions techniques sont réalisées en partenariat avec la CAPLA autour des cultures et fourrages, associées à l'édition d'un bulletin technique. Par ces différentes modalités d'action, le CIVAM Bio 09 participe à la création et diffusion de connaissances à l'échelle de ce territoire. Il cherche à démontrer la viabilité, la durabilité de ce système, et de cette manière, à enrôler les différentes parties prenantes dans le projet global de l'agriculture biologique.

En 2006, le CIVAM Bio 09 lance une étude avec l'Association des fromagers fermiers ariégeois (AFFAP) sur la faisabilité d'une filière sans OGM, en s'appuyant sur un sondage national réalisé par Greenpeace estimant que 86% des Français souhaitent l'interdiction des OGM. Celui-ci constitue un actant basé sur un investissement de forme, participant à faire circuler et à traduire les perceptions des habitants pour orienter et légitimer son action. L'association cible ainsi les coopératives agricoles, identifiées comme jouant un rôle-clé et potentiels alliés. Une enquête spécifique est réalisée pour comprendre leurs pratiques et tenter de les intéresser à la démarche. La coopérative agricole de Mirepoix s'inscrit déjà dans le projet, en portant la création d'un système informatique et logistique qui permet aux éleveurs de bénéficier d'un mélange de céréales locaux sans OGM.

L'association ouvre progressivement son champ d'action à la question de l'approvisionnement et aux circuits de commercialisation, afin de soutenir le développement de l'agriculture biologique par la création et consolidation de débouchés locaux. A partir de 2007, le CIVAM Bio 09 accompagne la cuisine centrale de la Bastide-de-Sérou, gérée par la Communauté de communes Couserans-Pyrénées. La proximité géographique entre l'association et la cuisine, situées sur la même commune, ainsi qu'une proximité institutionnelle fondée sur le partage des valeurs de la bio et de la qualité associée, facilite le rapprochement entre les structures. En effet, la cuisine centrale porte ce projet depuis le début des années 2000 suite à un mécontentement des parents d'élèves, avec comme objectif de « promouvoir une alimentation respectueuse du consommateur, de l'agriculteur et de l'environnement »⁵⁰. Ces actions sont appuyées au niveau régional avec l'organisation d'un 1^{er} Forum « Restauration

⁴⁹ CIVAM Bio 09. (2011, décembre). *La feuille bio Ariégeoise*. Disponible sur : <https://ekladata.com/-mAXwxjfXyv48ViNj7zrJlNlYE8.pdf> (consulté le 29/06/2025)

⁵⁰ Erables 31. (2012). *Lettre info*. Disponible sur : <https://www.bio-ariege-garonne.fr/site/pages/uploads/documentstelecharger/publications/feuilles%20erables/feuille-erables-automne-2012.pdf> (consulté le 29/06/2025)

Collective Bio » par la Fédération régionale d'agriculture biologique (FRAB) intitulé : « Introduire des produits bio et locaux dans votre offre alimentaire ».

Les archives des lettres d'information du CIVAM Bio 09 dédient pour la première fois, en 2017, une rubrique aux PAT, évoquant les projets autour de la restauration collective. Ces derniers se multiplient sur le Couserans, territoire frontalier de l'actuel périmètre du PETR d'Ariège, avec la vallée du Biros, l'EHPAD de Seix ou encore le lycée professionnel de Saint-Girons qui sollicitent le CIVAM Bio 09 pour son accompagnement et dont les compétences sont reconnues de par son ancrage territorial historique. Le travail mené avec le lycée professionnel est réalisé en partenariat avec le Syndicat de gestion des déchets et la Communauté de communes Couserans Pyrénées, il vise spécifiquement à accompagner la réduction du gaspillage alimentaire. Ces démarches se basent sur la mobilisation de différentes parties prenantes, avec l'organisation de réunions, d'enquêtes auprès des convives et la réalisation de diagnostics qui permettent d'enrôler les acteurs dans une dynamique de changement à l'échelle des établissements. En 2018, un partenariat entre le CIVAM Bio 09 et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), dont le rôle est de former les agents territoriaux, permet de déployer un cycle de formation spécifiquement dédié à l'introduction de produits biologiques dans la restauration collective à destination des cuisiniers. Une nouvelle étape est ensuite franchie avec une étude prospective sur la restauration commerciale et la restauration d'entreprise, qui constituent des secteurs nouveaux à enrôler pour porter le projet de l'agriculture biologique. Pour cela, l'association s'appuie sur les syndicats de restaurations et la chambre des métiers et de l'artisanat, intermédiaires à la fois représentants et porte-paroles de ces acteurs. Un partenariat permet de mettre en place des actions d'information et de sensibilisation, tandis que l'étude contribue à identifier les freins et les leviers au développement du bio dans ces structures.

Ces différentes actions contribuent peu à peu à professionnaliser la structure autour de méthodologies d'accompagnement spécifiques, élargissant son champ d'action de l'agriculture à la question de l'alimentation. La même année, en 2018, une nouvelle problématisation apparaît au sein du CIVAM Bio 09, avec un nouvel acteur à enrôler : le consommateur, confronté à des enjeux d'accessibilité (géographique et financière) à une alimentation bio et locale. Leur action s'appuie sur des études nationales faisant le lien entre les niveaux de revenu et la qualité de l'alimentation. Ils interprètent les résultats en mettant

en lien les facteurs liés à l'information et la sensibilisation dans les comportements de consommation. Ce constat, partagé avec le Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises, les amène à développer une nouvelle modalité d'action initialement mise en œuvre par un groupement d'agriculteurs bio de Rhône-Alpes et déjà expérimenté par l'association Erables 31, située sur la Haute-Garonne, avec qui ils entretiennent des liens de proximité fort (organisationnels et institutionnels) : les défis Familles à Alimentation Positive (FAP). Le principe consiste à accompagner des foyers dans l'introduction de produits bio et locaux dans leur alimentation, à budget constant, en mobilisant différents leviers : ateliers cuisines, ateliers diététiques, visites de fermes, partages d'astuces, etc. Ils visent à agir sur les dimensions plutôt cognitives du changement, qui en constituent une partie des verrouillages. Pour mobiliser les habitants, le CIVAM Bio 09, avec l'aide du PNR, s'appuie sur des structures sociales dont le rôle est de recruter les familles volontaires qui seront accompagnées.

La crise sanitaire du COVID crée un contexte particulier, avec l'arrivée d'un nouveau point de passage obligé : « assurer l'approvisionnement de la population, tout en permettant aux producteurs de continuer à vivre de leur production »⁵¹. De nombreuses structures s'associent en Ariège pour répondre à cet objectif et créent ainsi les premières « Halles Fermières » basées sur le principe d'un drive : le CIVAM Bio 09, la Chambre d'agriculture de l'Ariège, la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), les Jeunes agriculteurs, la Confédération paysanne, le PNR de la Haute-Ariège, la ville de Foix et la Maison de la Région.

La même année, des liens se construisent également avec les acteurs de la distribution, à partir d'une démarche initiée par le magasin Biocoop de Saint-Girons. Des collectifs de maraîchers se montent et des réunions de planification entre les producteurs et le magasin préfigurent la structuration d'une filière maraîchage en demi-gros en Ariège, avec l'intégration d'autres magasins dont l'appartenance au même réseau facilite l'intéressement : Biocoop de Foix, de Pamiers et magasins en Haute-Garonne.

⁵¹ DRAAF. (2020, 31 mars). *COVID-19 – exemple d'action collective en Ariège*. Disponible sur : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/covid-19-exemple-d-action-collective-en-ariège-a4705.html> (consulté le 29/06/2020)

2.2.1.3. *Emergence d'un nouvel opérateur au service de l'alimentation bio et locale*

Le CIVAM Bio 09 entretient historiquement des liens étroits avec Erables 31, son homologue situé sur le département de la Haute-Garonne, qui appartient également à la FRAB. Dès 2013, les deux associations répondent conjointement à un appel à projets de l'Etat intitulé « Mobilisation collective pour l'agro-écologie », pour étudier la maîtrise de l'enherbement des exploitations maraîchères biologiques de la Vallée Arize-Lèze. Le partage d'intérêts, associé à cette opportunité, permet ainsi un premier rapprochement entre les structures. En 2016, une assemblée générale commune est organisée et des moyens sont mutualisés dès 2019, avec la création d'un poste d'animatrice « Alimentation et Territoires » chargée d'accompagner les projets en lien avec les collectivités sur les deux départements, témoignant d'un renforcement de leur proximité à la fois institutionnelle et organisationnelle.

En 2021, elles décident de fusionner pour créer « Bio Ariège Garonne », dont la raison d'être porte sur « le développement d'une agriculture bio, locale et équitable partout et pour tous ». Cette décision s'inscrit dans la volonté de renforcer les moyens d'actions des deux associations et de renverser le rapport de force :

« dans un contexte où l'agriculture locale et bio, bien que plébiscitée par les consommateurs, est malmenée et menacée par les appétits de l'agro-industrie, par des politiques publiques qui semblent vouloir freiner son développement et par l'émergence d'une bio industrielle qui ne correspond en rien à nos valeurs. »⁵² (Lucie Raymond, Présidente)

Cette étape marque également l'articulation entre deux problématiques : l'installation de paysans en agriculture biologique et l'accessibilité du bio au plus grand nombre, arrivée plus tardivement dans les axes de travail des deux associations. Les actions menées se structurent autour de deux principaux pôles, avec l'appui de 12 salariés qui témoignent du changement d'échelle de la structure : un pôle production qui porte le volet technique, avec une animation des filières (conversion bio, GIEE sur les couverts végétaux, la réduction du travail du sol, filière brassicole, filière de plantes médicinales et aromatiques) et un pôle alimentation en charge des projets autour des PAT, de la restauration collective et de l'accessibilité alimentaire.

⁵² La Dépêche. (2021, 2 octobre). Le Mas-d'Azil, producteurs bio : l'union fait la force. Disponible sur : <https://www.ladepeche.fr/2021/10/02/producteurs-bio-lunion-fait-la-force-9826345.php> (consulté le 30/06/2025)

Malgré de nombreuses actions menées historiquement et des partenariats croissants avec des communes ou intercommunalités, l'association constate une difficulté à faire évoluer les pratiques, avec le sentiment d'un amalgame entre le local et le bio ainsi qu'une réticence des collectivités à assumer un engagement à ce sujet, marqués par l'idée que « le local c'est déjà pas mal » (membre de l'association, entretien). Dans une autre mesure, le contexte actuel, accompagné d'une réduction des financements régionaux et la dépendance à des subventions annuelles sans visibilité à long terme, fragilisent la structure et la pérennité des projets. Cela l'a conduit à se professionnaliser davantage, en consolidant, en 2025, une « offre de prestation » à destination des collectivités davantage basée sur un registre commercial.

2.2.2. Des acteurs institutionnels mobilisés pour développer une offre de produits locaux

Une autre dynamique s'est progressivement développée en Ariège, cette fois-ci sous l'impulsion d'acteurs institutionnels. En particulier, nous verrons que la Chambre d'agriculture et le Conseil départemental ont porté une problématisation autour de la valorisation des produits ariégeois pour l'approvisionnement local. Ils ont ainsi contribué alors à l'émergence de nouvelles configurations sociotechniques au travers de la plateforme logistique « Terroir Ariège Pyrénées » et d'une légumerie départementale, qui s'accompagnent de changements organisationnels, matériels, cognitifs et participent à la consolidation de nouvelles proximités territoriales que nous détaillerons ci-dessous.

2.2.2.1. Un territoire agricole diversifié à structurer

Le projet de plateforme logistique porté par la Chambre d'agriculture d'Ariège est lié à sa perception du département, qu'elle présente comme un « petit » territoire agricole marqué par une grande diversité, de nombreuses zones non exploitables et des exploitations de petite taille à faible valeur ajoutée, très dépendantes de la PAC. Cette identité agricole est à la fois perçue comme une force mais aussi une problématique à cause d'un faible volume de quantités produites :

« Un des gros enjeux, c'est d'arriver à ce qu'on puisse avoir assez de volume pour qu'on puisse arriver à travailler en collectif et qu'on puisse arriver à créer justement ces filières parce que le problème, c'est qu'on a souvent des petits producteurs qui font des volumes assez faibles et qui ont tendance à s'orienter vers les marchés de plein vent, vers les AMAP » (salariée, entretien).

Les circuits de distribution en vente directe étant identifiés comme saturés, la Chambre s'est très tôt orientée sur la structuration de filières locales, pour soutenir la création de valeur ajoutée, associant le territoire – tant par son identité que ses débouchés – à un levier d'autonomisation vis-à-vis des marchés extérieurs :

« Quand vous exportez aujourd'hui, vous êtes dépendant de ce qui se passe à l'extérieur, alors que quand vous valorisez sur votre territoire, vous pouvez un peu plus maîtriser et apporter davantage de valeur ajoutée. Vous êtes moins soumis au marché des relations internationales, donc c'est pour ça que c'était c'est intéressant aujourd'hui d'essayer d'accompagner les agriculteurs à ça, à ce qu'ils valorisent sur le territoire » (salariée, entretien).

Cette dynamique s'inscrit également dans la volonté historique des élus de favoriser une alimentation locale, croisant un registre économique et une logique d'appartenance :

« Ils ont tous envie de garder l'alimentation locale en Ariège. Parce que pour eux, c'est important que les ariégeois puissent manger ce qui est produit en Ariège et c'est aussi une manière de trouver une meilleure valeur ajoutée » (salariée).

Enfin, cela tient à la perception de son propre rôle, qu'elle associe au besoin d'anticipation des changements et à l'émergence de dynamiques collectives visant à développer davantage l'agriculture, sans nécessairement « attendre » que les agriculteurs en expriment la volonté et qu'une situation de crise en soit à l'origine.

2.2.2.2. Structuration d'une plateforme logistique pour la restauration collective

La plateforme logistique est liée à une démarche engagée à partir de 2006 par le Pays des Portes d'Ariège, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, qui crée une charte des « Cantines de Terroir » afin d'engager les communes volontaires dans une démarche d'approvisionnement en produits locaux. La commune de Saverdun et celle de Pamiers, qui bénéficient du label Ecocert « En Cuisine » depuis 2000, en sont les deux communes motrices. Pour l'ancien Pays, la charte doit permettre d'essaimer et d'enrôler de nouvelles municipalités dans une démarche institutionnelle commune. Après plusieurs années à tenter de convaincre élus, cuisiniers et parents d'élèves, douze cantines adhèrent à cette charte. C'est dans ce cadre que dès 2010, un nouveau point de passage obligé est formulé autour de l'approvisionnement des cantines scolaires du département :

« à l'origine, c'est parti du constat qu'il y avait dans les cantines ariégeoises, enfin que les enfants consommaient très peu d'ariégeois et donc du coup, l'ancien président a dit, moi, enfin nous Chambre d'agriculture de l'époque, on veut que les enfants consomment ariégeois, comment on peut arriver à ça ? » (salariée, entretien)

L'absence de dispositif de commercialisation adapté, avec des infrastructures issues du modèle dominant et des pratiques majoritairement basées sur le recours à des grossistes, est identifiée comme un frein. Pour répondre à ce PPO, deux leviers sont alors identifiés : mettre en place une plateforme logistique qui centralise les produits et les redistribue aux cantines et créer un collectif de maraîchers bio en demi-gros, en capacité de répondre à cette demande. Le projet se construit sur la base d'un partenariat avec le Conseil départemental de l'Ariège, identifié comme un acteur incontournable à enrôler au regard de sa compétence sur la restauration collective des collèges, facilitant l'accès à ce débouché potentiel.

La dynamique d'intéressement débute pour savoir, d'un côté, quels sont les producteurs susceptibles de s'impliquer dans le projet, et de l'autre, les établissements de restauration collective souhaitant s'approvisionner davantage en produits locaux. Au démarrage, la Chambre d'agriculture constate que les maraîchers contactés ne souhaitent pas s'orienter vers du demi-gros et préfèrent rester sur des modes de vente directe, en particulier sur les marchés, puisqu'ils bénéficient d'un lien privilégié avec leurs clients. Après quelques temps, cinq d'entre eux acceptent de s'engager dans une dynamique collective afin de réduire la diversité de leur gamme, d'augmenter le volume produit et de planifier collectivement pour commencer à approvisionner quelques collèges sur de faibles volumes. Cet enrôlement s'est donc accompagné de changements dans les pratiques des producteurs, pour correspondre davantage aux normes de la restauration collective concernant, par exemple, les besoins en calibrage ou encore le conditionnement des produits. Les cuisiniers ont également fait évoluer leur mode de travail (prise en compte de la saisonnalité, transformation de produits bruts, plats fait maison...) et parfois renforcé leurs équipes pour s'adapter à ces nouvelles modalités d'approvisionnement.

Pour soutenir cette dynamique et renforcer l'intermédiation de ces acteurs, la Chambre créé en 2011 la plateforme logistique Terroirs Ariège Pyrénées (TAP). Elle prend la forme d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) avec 6 principaux collègues : salariés de la SCIC, producteurs agricoles, groupements de producteurs, collectivités publiques et leurs

groupements, établissements consulaires et personnes physiques ou morales contribuant à l'activité. A sa création, 100 souscripteurs prennent des parts et participent à en définir les principes structurants autour de trois règles :

- La qualité des produits, marquée par une gamme qui intègre à la fois des produits conventionnels, sous signes de qualités officiels et biologiques.
- L'origine de l'approvisionnement, avec une priorité donnée aux produits issus du département de l'Ariège mais la possibilité de compléter l'offre au niveau régional, dans des départements limitrophes ou via des plateformes de demi-gros nationales pour des produits absents de ces deux niveaux, sous condition qu'ils répondent aux exigences du commerce équitable et/ou de l'agriculture biologique.
- La fixation du prix, harmonisé pour un même type de produit et fixé par période de manière à prendre en compte les contraintes de chaque partie prenante et garantir une juste rémunération des producteurs.

Ces règles traduisent la construction de nouvelles proximités à la fois institutionnelle (partage de normes, de valeurs, de définition du local, de la qualité) et organisationnelle (mutualisation et nouveau mode de coordination entre producteurs et restauration collective) basées sur l'activation d'une proximité géographique (appartenance au même département) et intermédiées par la Chambre d'agriculture.

L'offre qui est proposée aux établissements de restauration se structure au début selon les produits disponibles sur le territoire. Un partenariat avec la société SETAK, spécialisée dans la logistique et située à Pamiers, permet de mobiliser des compétences spécifiques pour assurer la distribution des produits sans augmenter le nombre de camions sur les routes. Un chargé commercial à temps plein est recruté et bénéficie de l'appui d'un salarié de la Chambre d'agriculture. A son démarrage, le modèle économique est fragile et nécessite une montée en puissance pour créer un équilibre. En 2014, 15 établissements étaient partenaires de la plateforme. Les salariés répondent aux appels d'offres des établissements et poursuivent son développement, à la fois sur la structuration de son offre et la recherche de nouveaux débouchés, en s'ouvrant par exemple aux maisons de retraites et aux centres de loisir qu'ils tentent d'enrôler. Cette stratégie mobilise différents outils de communication, rencontres et supports : un catalogue de produits, une affiche harmonisée de présentation des menus dans les selfs, un set de table, des panneaux de communication, un film de présentation « Croquez l'Ariège », des panneaux de communication ou encore des kakémonos. Un guide à destination de la restauration collective est également élaboré en 2012 pour les aider à « prendre en

compte l'offre alimentaire locale dans les marchés publics ». D'autres animations sont mises en place, comme l'organisation de rencontres entre fournisseurs, cuisiniers et convives ou encore des menus 100% ariégeois dans les cantines.

La mobilisation des établissements de restauration collective se confronte à des enjeux à la fois économiques et réglementaires, soulevant également la question de l'adéquation entre les productions et les attentes de ces acteurs :

« Leur priorité c'est d'acheter à un prix, ils ont un business à tenir aussi donc ils ont des contraintes et des préoccupations qui ne sont pas les mêmes. Aujourd'hui eux ils regardent le prix, ils doivent coller aussi à la loi Egalim. La difficulté de la loi Egalim c'est qu'il faut qu'on soit sous SIQO et qu'aujourd'hui nous, alors on a la chance d'avoir sur le maraîchage quasiment que du bio sur le département, mais à côté de ça, le légume, c'est parce qu'il coûte cher et ce n'est pas ce qui fait du poids pour Egalim. Il faut que vous arriviez à trouver d'autres produits qui sont également sous SIQO, donc aujourd'hui, nos producteurs de truites sont un peu contraints de plus pouvoir livrer les collectivités et la viande, déjà qu'on n'arrive pas à structurer une filière viande en conventionnel, donc ne parlons pas de la viande en bio, on n'a pas de label » (salariée)

La loi Egalim, citée à de multiples reprises, a constitué une fenêtre d'opportunité dans la structuration de cet outil, pouvant s'appuyer sur ce cadre réglementaire national pour enrôler plus facilement les établissements ayant désormais l'obligation de s'approvisionner en produits de qualité et issus de l'agriculture biologique. La convergence entre les niveaux d'action a ainsi permis de soutenir le développement de cette niche, qui relève également de facteurs endogènes liés aux acteurs, leurs représentations ou encore la volonté politique.

2.2.2.3. Une légumerie départementale pour approvisionner les collèges en produits locaux

Le Conseil départemental d'Ariège ne s'est saisi que très récemment des questions alimentaires, par le biais de son service éducation qui gère la restauration scolaire des collèges. En 2017, quelques années après la mise en place de la plateforme TAP, des freins sont identifiés pour renforcer l'approvisionnement local de ses 12 collèges en légumes frais et de saison, notamment le manque de matériel et de moyens humains pour transformer les produits bruts. Contrairement à la stratégie du Conseil départemental de Haute-Garonne qui a choisi d'équiper chaque collège avec une micro-légumerie, le Conseil départemental d'Ariège mise sur une stratégie de mutualisation et propose de mettre en place une légumerie

départementale, en partenariat avec la Chambre d'agriculture d'Ariège. La disponibilité d'un foncier sur une ancienne friche industrielle à Laroque-d'Olmes constitue une opportunité qui oriente le choix de la localisation et permet de croiser le projet à un autre objectif de développement économique de ce territoire, marqué par la désindustrialisation. La légumerie est inaugurée en 2018 grâce à un financement de la Région et vise à « soutenir les producteurs locaux, inciter à manger mieux et sensibiliser sur la qualité des aliments »⁵³ (cheffe de service éducation).

Une nouvelle proximité organisationnelle se construit avec la Chambre d'agriculture qui est chargée, via la plateforme TAP, de gérer les commandes des établissements. Les produits bruts et calibrés sont ensuite livrés à la légumerie, puis renvoyés une fois découpés et conditionnés à TAP qui se charge, via la SETAK, de livrer les établissements. Ce fonctionnement permet aux établissements d'augmenter le recours aux produits locaux sans modifier leurs habitudes de travail, ou du moins à la marge. Dès la mise en place du projet, les lycées et maisons de retraite sont identifiés comme des cibles futures, des acteurs incontournables à enrôler dans les années à venir pour développer cet outil. Cependant, plusieurs acteurs convergent en témoignant de la difficulté du Département à ouvrir cette infrastructure, actuellement en sous-utilisation, à des établissements extérieurs. Sa restriction à la restauration des collèges, pour laquelle elle a été à l'origine pensée et adaptée, limite à ce stade son effet levier pour le développement de filières territoriales.

En 2020, le département initie une réflexion autour de la certification biologique, qui n'a pas été intégrée a priori dans le projet et ne leur ne permet pas de transformer des légumes bio. La surface de 450m² et l'organisation des différents espaces pouvait permettre au département de prétendre au label bio, nécessitant une procédure de traitement différenciée des légumes et des protocoles d'entretien spécifiques. Cependant, le choix a été de ne pas s'engager initialement dans cette démarche en raison de freins évoqués par les établissements scolaires sur le surcoût lié au bio et une capacité de production locale estimée encore trop faible en Ariège. La structuration en conventionnel était donc un moyen de garantir l'intéressement et l'enrôlement de la restauration collective. L'ouverture progressive à cette question s'inscrit dans une double volonté de soutenir également les producteurs en

⁵³ A.M. (2019, 20 décembre). Une légumerie 100% ariégeoise, La Dépêche. Disponible sur : <https://www.ladepeche.fr/2019/12/20/une-legumerie-100-ariegeoise,8617076.php> (consulté le 30/06/2025)

agriculture biologique et de favoriser l'augmentation de cet approvisionnement pour répondre à l'objectif des 20% de bio dans la restauration collective de la loi Egalim, témoignant de nouveau de son effet levier. Elle est donc labellisée deux ans après, en 2022 et commence seulement progressivement à s'ouvrir à d'autres types d'établissements. Par exemple, un partenariat se construit depuis 2023 avec la Communauté de communes de Haute-Ariège⁵⁴ qui souhaite augmenter la part de produits locaux dans les différents établissements de son territoire via la cuisine centrale de Luzenac, desservant à la fois les cantines scolaires, un établissement hospitalier ou encore le service de portage de repas.

La légumerie constitue à ce titre une nouvelle ressource organisationnelle, mais qu'on ne peut encore qualifier de territoriale à ce stade, au sens où elle constitue un potentiel important mais, de par sa structuration, participe encore peu à la reconfiguration du système agro-alimentaire, avec une densité relationnelle assez faible essentiellement marquée par ses relations avec la Chambre d'agriculture via la plateforme TAP.

2.2.3. Vers un écosystème territorial de solidarité alimentaire en Ariège : des logiques caritatives à l'accessibilité pour tous à une alimentation locale et de qualité

Au sein du territoire du PETR d'Ariège, de nombreuses initiatives visant à répondre à la problématique de la précarité alimentaire ont été historiquement développées, portées à la fois par des structures de l'économie sociale et solidaire et des associations caritatives historiques comme les Restos du Cœur, les CCAS ou le Secours catholique.

Longtemps inscrites dans une approche centrée sur le don de denrées alimentaires standardisées, les modalités d'action autour de la solidarité alimentaire ont progressivement évolué en Ariège vers des formes plus participatives et territorialisées, prenant en compte à différents degrés les enjeux de qualité, de durabilité, de choix et de dignité. Cette transformation traduit l'émergence de pratiques et de représentations qui tendent à s'écarter du régime dominant de l'aide alimentaire et s'inscrivent dans un processus de remise en cause plus global à l'échelle nationale.

Par ailleurs, nous verrons que le contexte ariégeois, marqué par une pauvreté importante et un isolement rural du fait de la faible densité, constitue un terreau fertile pour le

⁵⁴ Le petit journal. (2023). *Plus de produits locaux dans les assiettes*. Disponible sur : <https://www.lepetitjournal.net/09-ariège/2023/04/11/plus-de-produits-locaux-dans-les-assiettes/> (consulté le 30/06/2025).

développement de ce type d'initiatives qui peut expliquer leur montée en puissance. Nous nous intéresserons dans cette partie aux principaux acteurs de la précarité alimentaire, par une analyse des changements qu'ils ont opérés, conduisant à l'émergence de nouvelles configurations redéfinissant les pratiques de solidarité et les modèles organisationnels associés. Nous verrons qu'ils participent peu à peu à faire émerger un référentiel commun autour de l'accès pour tous à une alimentation locale et de qualité, et ce, au travers de dynamiques d'apprentissages et la valorisation de ressources territoriales spécifiques.

2.2.3.1. Le Secours catholique : trajectoire d'un acteur-clé, du caritatif à l'accès digne à l'alimentation

Le Secours catholique, créé en 1946, a été parmi les premières associations caritatives nationales à intégrer la Banque alimentaire pour participer à la distribution de colis alimentaires. Elle s'est historiquement structurée sous forme de délégations à l'échelle des territoires et fonctionne avec des équipes bénévoles, accompagnées par des animateurs territoriaux pour développer des projets répondant aux besoins identifiés.

Les délégations d'Ariège et de Haute-Garonne ont fusionné en 2010 dans un contexte national de recherche d'efficacité et de réduction des coûts, avec une centralisation de la gestion administrative permettant la mutualisation et davantage de temps dédié aux actions de terrain, notamment dans les territoires ruraux. Le département de l'Ariège est composé de six équipes de bénévoles, réparties dans différentes villes : Lavelanet, Tarascon, Saint-Girons, Mirepoix, Pamiers et Foix.

La remise en cause des pratiques historiques au sein de la structure, basées sur le don alimentaire, résulte de la conjonction de facteurs à la fois nationaux et locaux. En premier lieu, ces changements s'inscrivent dans un renouvellement des perceptions autour de l'aide alimentaire à l'échelle nationale, dans lequel le Secours catholique-Caritas France a joué un rôle prépondérant, et ce, grâce à une action de plaidoyer et d'expérimentations. Dès les années 90, l'association s'est structurée autour de la question du « pouvoir d'agir » des personnes en situation de précarité : « on veut qu'ils participent à notre gouvernance, qu'ils réfléchissent avec nous, qu'ils prennent des engagements, qu'ils ne soient pas tributaires de cette charité » (animatrice de l'association, entretien). Progressivement, les délégations territoriales ont alors été amenées à repenser leurs modalités d'action et à se retirer du

système d'aide alimentaire classique. La problématisation, portée par l'association, est ainsi passée du principe d'urgence à la question de l'accès digne à une alimentation de qualité.

Le deuxième marqueur de cette évolution, plus spécifique au département de l'Ariège, réside dans l'arrivée d'une nouvelle animatrice en 2013, portant la volonté de transformer le fonctionnement interne de la structure :

« Le monde agricole m'a pris les tripes quand j'avais 14 ans, j'ai voulu faire une école d'agriculture pour comprendre ce milieu et y apporter mes solutions dans le conseil agricole [...] Donc, moi, quand j'ai vu ce qu'on distribuait dans mes locaux du Secours catholique en 2013, quand je suis arrivée, j'ai été un peu effarée. D'abord, ce qu'on donnait, ce n'était pas digne, ce n'était pas bon, et ce n'était pas respectueux de la nature. Il y avait ces trois dimensions. Je leur disais qu'on ne peut pas se moquer de la charité. Et quand je vois que vous avez des gens que vous avez accompagné depuis 10, 15, 20 ans, ça ne change rien ce que vous donnez, puisque vous les avez encore là. Donc à un moment donné, il va falloir se poser les bonnes questions » (salariée, entretien)

Les colis alimentaires ont donc été arrêtés et une nouvelle approche de l'alimentation démarre avec l'organisation de « tables ouvertes paroissiales » à partir de 2014. Le principe est le suivant : chaque mois, une équipe de bénévoles cuisine pour les personnes accueillies et accompagnées par l'association. En 2017, l'animatrice s'inscrit dans la démarche des Etats généraux de l'alimentation et envoie un questionnaire à son équipe bénévole de Pamiers pour comprendre leurs perceptions de l'alimentation. Dans la continuité, cette action est suivie de l'organisation d'ateliers cuisines, dont certains menés en partenariat avec le centre social de Pamiers. L'objectif était alors de questionner les bénévoles et personnes en difficulté sur leur alimentation, tout en les sensibilisant sur le bio, le local, la saisonnalité et en générant des apprentissages collectifs, du plaisir et de la convivialité. Ces deux initiatives – tables ouvertes et ateliers cuisines – les amènent ensuite à s'interroger sur les leviers à leur disposition pour essayer de toucher davantage de monde :

« Les ateliers de cuisine et les tables ouvertes, ça a fait un peu boule de neige, tu vois. Et on s'est dit maintenant comment aller plus loin ? Alors parce que quand on est un petit groupe, on se régale, on se connaît, on reste entre nous. Donc on a essayé de démultiplier les ateliers de cuisine avec des SDF, des personnes à la rue, tout ça » (salariée, entretien)

L'année 2021 marque un tournant, avec le programme « Ensemble Bien Vivre Bien Manger » lancé par le Secours catholique-Caritas France⁵⁵ qui vise à transformer l'aide alimentaire en soutenant des initiatives de niches : épiceries sociales et solidaires, paniers solidaires, groupements d'achats, jardins partagés, etc. Dans ce cadre, des premières journées d'échanges sont organisées en 2022 autour de l'accès digne à une alimentation saine, permettant de partager des expérimentations locales et les diffuser auprès des réseaux locaux, participant ainsi à leur reconnaissance et démultiplication.

La trajectoire du Secours catholique témoigne des transformations à l'œuvre dans les pratiques d'un acteur que l'on peut considérer comme issu du régime dominant, intégrant peu à peu les principaux portés par des initiatives de niches. Ces reconfigurations sont portées par une évolution des représentations, renforcées puis traduites de manière opérationnelle grâce à une convergence entre échelles locales et nationales.

2.2.3.2. *Recompositions à l'œuvre dans les dispositifs d'aide alimentaire*

Au-delà du Secours catholique, la lutte contre la précarité alimentaire en Ariège s'est longtemps inscrite dans des logiques distributives autour de dons alimentaires ou repas servis à des publics en difficulté. Cette thématique est investie par des acteurs d'envergure nationale tels que les Restos du cœur ou le Secours populaire ainsi que par des structures locales comme l'association Hérisson Bellor. D'autres acteurs sociaux comme Emmaüs, plus à la marge de l'aide alimentaire, intègrent l'alimentation dans leur champ d'action pour agir de manière indirecte sur les questions d'accessibilité et de précarité. La trajectoire de ces acteurs en Ariège démontre une transformation récente des modalités de réponse à cette problématique, avec l'expérimentation de dispositifs innovants, qui ne témoignent cependant pas d'une remise en cause totale du principe de l'aide alimentaire mais plutôt d'un réajustement. Pour analyser ces processus, nous nous sommes principalement appuyés sur des archives, articles de presse et documents issus d'appels à projet.

Les Restos du Cœur disposent de treize structures en Ariège. Longtemps centrés sur la distribution de repas en hiver, ils initient une transformation récente tout en conservant la

⁵⁵ Secours catholique - Caritas-France. (s.d.). *Un accès digne à une alimentation de qualité pour tous*. Disponible sur : <https://www.secours-catholique.org/nos-actions/alimentation-digne/un-acces-digne-une-alimentation-de-qualite-pour-tous> (consulté le 2 juillet 2025).

logique du don alimentaire. La création d'un jardin de proximité⁵⁶ à Saint-Girons en 2024 est le premier marqueur de cette évolution. En effet, le projet se construit grâce un habitant de la commune qui propose de mettre à disposition un jardin dont il n'arrive plus à s'occuper. Pour les Restos du cœur, c'est l'opportunité de fournir directement les bénéficiaires en produits frais issus d'un circuit-court, avec une meilleure qualité nutritionnelle, tout en recréant du lien social autour d'une activité et en renforçant l'estime de soi. Un partenariat avec le Rotary Club de Saint-Girons permet d'équiper le jardin et d'opérationnaliser le projet. Au travers de cette initiative, les Restos du Cœur font évoluer leur modalité d'action en passant d'une logique intégralement basée sur le don à l'implication des personnes en situation de précarité. Le jardin devient un nouvel actant dans le réseau, proposant un nouveau mode de coordination autour de l'alimentation. Cette initiative constitue une micro-niche, qui encore marginale mais témoigne d'une diffusion progressive et d'une institutionnalisation, avec 62 jardins de proximité recensés en 2024, dont une partie est utilisée comme ateliers d'insertion. Cette démarche ne témoigne cependant pas d'une opposition frontale au régime dominant, mais contribue plutôt à sa reconfiguration progressive avec une diversification des modes d'approvisionnement.

La mise en place d'un centre itinérant en 2022 contribue également à faire évoluer le modèle organisationnel des Restos du cœur. Celui-ci s'appuie sur une problématisation différente : comment favoriser l'accès à l'alimentation pour les personnes isolées, dans un contexte de vieillissement de la population et des difficultés liées à la mobilité en milieu rural ? En effet, malgré un maillage territorial assez dense, les Restos du Cœur constatent que certaines zones sont dépourvues de solutions : « c'est vrai qu'il y a des trous dans la raquette sur notre répartition sur le territoire [...] En allant sur place, on s'aperçoit qu'il y a des gens qui sont isolés et qui ne pouvaient pas accéder aux Restos du Cœur »⁵⁷ (bénévole en charge du centre itinérant). Ce centre est équipé pour transporter les denrées alimentaires et permet ainsi aux équipes bénévoles de se déplacer pour aller vers les publics éloignés. Il constitue une

⁵⁶ Sastre, S. (2024, 3 juillet). *Un jardin de proximité pour les Restos du Cœur de Saint-Girons*. La Dépêche. Disponible sur : <https://www.ladepeche.fr/2024/07/03/un-jardin-de-proximite-pour-les-restos-du-coeur-de-saint-girons-12058833.php> (consulté le 2 juillet 2025)

⁵⁷ Souillé, D. (2025, 4 janvier). *Un camion permet aux Restos du Cœur d'aller à la rencontre des personnes isolées et dans le besoin*. La Dépêche. Disponible sur : <https://www.ladepeche.fr/2025/01/04/des-trous-dans-la-raquette-sur-notre-repartition-sur-le-territoire-un-camion-permet-aux-restos-du-coeur-d-aller-a-la-rencontre-des-personnes-isolees-et-12423949.php> (consulté le 2 juillet 2025)

⁵⁷ Emmaüs Ariège. (s.d.). *La communauté Emmaüs de Pamiers*.

innovation organisationnelle modeste, située à la frontière du régime, qui ne transforme pas la forme de l'aide mais en reconfigure les modalités d'accès au regard des spécificités du territoire. L'initiative active de nouvelles proximités géographiques entre les bénévoles et les publics cibles, ainsi qu'une proximité organisationnelle renouvelée fondée sur de nouveaux partenariats avec les mairies, notamment pour identifier les personnes isolées (Maison France Service, CAF, CCAS...). Le camion apparaît, au même titre que le jardin, comme un nouvel actant reliant l'association aux bénéficiaires.

La communauté Emmaüs d'Ariège accueille quant à elle une trentaine de compagnons sur 3 sites situés à St Jean du Falga, Lavelanet et Saint-Girons. L'alimentation n'est pas une activité centrale mais y occupe une place croissante. A travers ses différentes activités de ressourcerie, logement et insertion, elle développe un modèle d'action fondé sur le partage, la coopération et l'autonomie, qui dépasse les logiques de don. Elle aborde d'abord l'alimentation dans des premières actions ponctuelles (cuisine collective interne, redistribution occasionnelle de denrées, jardin), qui constituent des moments parmi d'autres dans le parcours d'accueil. Elle témoigne cependant d'une inflexion au fil des années, en reconsidérant la question alimentaire comme un support à part entière pour créer du lien, favoriser la gestion collective et l'autonomisation des accueillis, en particulier sur le site de St-Jean du Falga créé en 2000 et qui accueille désormais une ferme solidaire.

Cette initiative trouve son origine dans des liens étroits développés avec le Réseau « Terre et Humanisme » qui propose des formations en permaculture ainsi qu'avec un formateur du CFPPA de Pamiers (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole), également bénévole dans la communauté Emmaüs, administrateur de l'association et formateur au sein du réseau Terre et Humanisme. Ces liens de proximité, ainsi que l'arrivée d'un nouveau compagnon en 2019 ayant une expérience dans l'horticulture, sont des facteurs explicatifs de l'émergence d'un projet agricole en agriculture biologique sur site initié à partir de 2020. L'objectif premier de cette initiative était de pouvoir proposer aux compagnons des légumes et fruits frais et de qualité, tout en vendant l'excédent aux clients de leur « bric à brac » ainsi que sur le marché de Pamiers. Progressivement, le projet s'est élargi avec de nombreux intermédiaires participant à l'émergence d'une nouvelle configuration sociotechnique :

- L'acquisition de nouvelles parcelles pour accroître l'activité avec de la production de pleins champs ;

- L'installation d'un troupeau de brebis pour réaliser de la tonte différenciée et des ruches ;
- La plantation d'arbustes et de fruitiers en bordure des parcelles en partenariat avec la Chambre d'agriculture ;
- Le développement d'une activité de transformation des fruits en confitures, afin de limiter le gaspillage ;

En 2022, le projet évolue de nouveau suite à la rencontre d'associations caritatives, également situées à Pamiers, dont les Restos du Cœur et le Secours catholique, faisant émerger une problématisation commune autour de l'approvisionnement de l'aide alimentaire en produits frais et de qualité, à laquelle le projet d'Emmaüs doit pouvoir répondre. Deux nouveaux points de passages obligés sont identifiés pour consolider le rôle d'Emmaüs dans le réseau en émergence : l'investissement dans un système de pompage et d'irrigation et l'acquisition de deux nouvelles serres. Le partage des enjeux croisant alimentation et précarité entre ces différents acteurs, témoignant d'une proximité institutionnelle dans sa dimension cognitive, ainsi que la proximité géographique entre les associations, ont largement favorisé la consolidation des liens et l'émergence du projet de ferme Solidaire. Pour le financer, Emmaüs lance un appel au don sur la plateforme Miimosa puis répond en 2023 à l'appel à projet « Mieux manger pour tous » du Ministère des Solidarités et des Familles, dont il a été lauréat à hauteur de 10 000 €⁵⁸. L'association n'est pas à l'origine d'une niche sociotechnique en tant que telle, mais contribue à l'hybridation entre plusieurs sphères ayant en commun le social et s'insère dans un réseau autour de la solidarité qu'elle contribue à reconfigurer, écologiser et reterritorialiser. Elle agit sur la dimension matérielle du territoire (infrastructure nouvelle) mais aussi organisationnelle, avec de nouveaux liens de confiance créés avec les associations caritatives et les acteurs plus institutionnels, qui apparaissent comme une nouvelle ressource spécifique au territoire.

Le Hérisson Bellor est une association plus historique, créée en 1862, qui, au même titre qu'Emmaüs, ne s'est que récemment orientée sur des activités en lien avec les

⁵⁸ Clerc-Pellegatta, A. (2023, 29 octobre). *La ferme solidaire d'Emmaüs Ariège reçoit 10 000 euros de subventions pour accroître son activité*. La Dépêche. Disponible sur : <https://www.ladepeche.fr/2023/10/29/la-ferme-solidaire-demmaus-ariege-recoit-10-000-euros-de-subventions-pour-accroitre-son-activite-11532711.php> (consulté le 2 juillet 2025)

⁵⁸ Ph.C, J. (2015, 17 octobre). *Une épicerie sociale va ouvrir en janvier zone le Pic*. La Dépêche. Disponible sur : <https://www.ladepeche.fr/article/2015/10/17/2199687-une-epicerie-sociale-va-ouvrir-en-janvier-zone-le-pic.html>

problématiques d'accès à l'alimentation. Il s'agissait à l'époque d'une « Maison d'enfants » ayant hérité d'un bâtiment à Mazères. Dès 1992, elle développe des actions dans le champ du social en ouvrant un atelier d'insertion dans le secteur de la restauration, avec la création d'un restaurant, d'une activité de traiteur, de la livraison de repas pour les scolaires, les crèches ou encore les établissements médico-sociaux (Horiot et al., 2009). La ville de Mazères lance un appel d'offre qui permet à l'association de se porter acquéreur d'un ancien établissement, avec une surface totale de 8 hectares, occupé par une école de formation aux métiers du tourisme, qu'elle propose de reconvertir en hôtel-restaurant. Au travers de ses missions, l'association mêle déjà à l'époque les enjeux sociaux aux questions d'alimentation qui constituent plus un support pour l'insertion des individus qu'une finalité en soi. Elle entretient des liens étroits avec le conseil départemental d'Ariège, qui lui délègue en 2012 la gestion en guichet unique du SIAO (service intégré de l'accueil et de l'orientation) sur le double volet de l'insertion et du logement d'urgence.

En 2015, l'association fait le constat d'une augmentation du taux de pauvreté sur la commune de Pamiers, ainsi qu'une concentration des populations en précarité dans le centre-ville. La mise en place d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) conduit à un rapprochement avec deux autres structures d'insertion, l'ISCRA et CASTA, autour d'un projet global sur la zone industrielle du Pic à Pamiers combinant des chantiers d'insertion et une épicerie sociale « épiceS ». Chacune de ces structures, partageant une proximité géographique, est spécialisée dans un domaine différent : le Hérisson Bellor porte l'épicerie solidaire tandis que l'Iskra-Irisse est spécialisé dans les activités de nettoyage et d'entretien des locaux et CASTA dans l'entretien des espaces verts et naturels. Le projet permet aux structures de mutualiser un espace de 120m² et de faire du lien entre les publics qu'elles ciblent, activant ainsi une proximité organisationnelle autour d'un intérêt commun et de rôles complémentaires. Les associations bénéficient d'un soutien de la commune, qui leur met des locaux gratuitement à disposition, ainsi que d'une aide du Conseil départemental, de l'Etat et de Pôle emploi sur le financement du projet, dimensionné pour une centaine de familles. Elles sont accompagnées par le groupement des épiceries sociales de Midi-Pyrénées sur le volet épicerie (GESMIP), réseau auquel elles adhèrent afin de pouvoir bénéficier de tarifs privilégiés, mais aussi de retours d'expériences sur les modalités de fonctionnement de structures similaires. Le principe de l'épicerie social et solidaire est de proposer des produits à prix réduit avec une

contribution financière de la part du bénéficiaire, dans une logique de dignité et de choix. Un partenariat avec des structures sociales comme le CCAS permet aux travailleurs sociaux d'orienter les publics en précarité vers ce dispositif. En 2018, elle couple sa structure physique avec un système de drive basé sur de la commande et une livraison pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer. Le système itinérant intitulé « la Petite épicerie itinérante » est porté par l'Iskra-Irisse. Quatre ans plus tard, en 2020, l'association ouvre une seconde épicerie à Foix puis développe une plateforme logistique en 2022 pour étendre son activité d'itinérance et créer un nouveau support d'insertion, avec un appui du Conseil départemental et de l'Etat via le plan de relance en 2021. Nous pouvons ainsi observer un changement d'échelle progressif de ces initiatives, favorisé par des relations partenariales et la mobilisation de ressources extraterritoriales (Houdart et al., 2023) : en 2023, le projet bénéficie de nouveaux financements de la Région Occitanie qui débloque une enveloppe spécifiquement dédiée aux structures d'aide alimentaire dans le cadre de son Pacte pour l'Alimentation Durable, pour la création d'un laboratoire de reconditionnement et de découpe, ce qui leur permet d'améliorer la qualité des denrées distribuées. La même année, ils répondent de nouveau à l'appel à projet « Mieux manger pour tous » pour le projet intitulé « Coordonner et développer l'aide alimentaire sur le département de l'Ariège par le biais de la plateforme départementale Hérisson Bellor »⁵⁹. L'objectif est de trouver des filières d'approvisionnement pour l'aide alimentaire basées sur des produits qualité en circuits-courts et de créer un réseau avec d'autres plateformes pour mutualiser les achats.

Le projet porté par Hérisson Bellor témoigne de l'émergence d'une niche sociotechnique fondée sur ses propres infrastructures, normes, réseaux et pratiques, qui vise à transformer l'aide alimentaire tout en développant de nouveaux registres d'action avec l'épicerie sociale et solidaire qui marque une rupture avec ce système, que ce soit en termes d'approvisionnement, de choix des produits et de contribution des bénéficiaires ou encore leur rôle dans le fonctionnement via l'insertion.

L'analyse de ces différentes trajectoires met en évidence la coexistence entre un régime dominant encore marqué par l'aide alimentaire classique avec des niches d'innovation en cours de structuration. Celles-ci sont portées par des acteurs qui ne sont pas historiquement

⁵⁹ Ministère des solidarités (2025, 4 août). *Face aux conséquences de l'inflation, le gouvernement intensifie la lutte contre la précarité alimentaire*. Disponible sur : <https://solidarites.gouv.fr/programme-mieux-manger-pour-tous#anchor-navigation-215> (consulté le 2 juillet 2025)

organisés autour de ces questions. Bien qu'elles soient initiées à l'échelle locale, elles s'inscrivent dans un contexte de remise en cause et transformation des modèles de solidarité alimentaire à l'échelle nationale, avec des formes plus participatives et territorialisées en émergence qui se diffusent progressivement.

Ces expérimentations s'appuient sur une traduction partagée autour d'un objectif d'accessibilité pour tous à une alimentation locale et de qualité, qui se matérialise dans des dispositifs concrets : épiceries solidaires, production maraîchère (jardin, ferme), ateliers cuisines, circuits de distribution itinérants. Elles favorisent le développement d'apprentissages collectifs, à la fois interne et relevant de la coordination entre structures associatives. Ces nouvelles formes d'organisation mobilisent des ressources territoriales plurielles spécifiques ou génériques, qu'elles participent parfois à créer ou activer : infrastructures, foncier, connaissances – mais aussi sur des proximités construites de nature à la fois géographique, organisationnelle (coopérations entre structures de l'ESS : mutualisation de plateforme, convention pour l'approvisionnement, etc.) et institutionnelle (valeurs communes autour de la dignité, la justice alimentaire). Leur émergence bénéficie d'un contexte propice soutenu par des opportunités politiques (mises à disposition par des communes), financières (Mieux Manger pour tous, subventions du Conseil départemental, de la Région Occitanie, Plan de relance) qui agissent comme des éléments de protection et leur permettent de se consolider. L'évolution du paysage sociotechnique, marqué par une forte inflation ainsi que le COVID en 2020, ayant renforcé et révélé les vulnérabilités territoriales, a ainsi contribué à orienter et légitimer leur développement, préfigurant un modèle territorialisé d'accès à l'alimentation basé sur une forte densité relationnelle et la coexistence de multiples dispositifs de solidarité.

Conclusion du chapitre 4

Ce chapitre nous a permis de comprendre, par une analyse rétrospective des trajectoires d'acteurs et de politiques publiques, la façon dont l'action s'est organisée historiquement sur nos deux territoires, témoignant de reconfigurations progressives dans les perceptions et modalités d'action. Dans un premier temps, l'analyse des politiques locales historiquement déployées sur le Sicoval et le PETR d'Ariège a mis en avant des approches différenciées mais convergentes. Le Sicoval s'est engagé très tôt dans des politiques de maîtrise foncière et d'installation agricole. La traduction s'est initialement organisée autour des enjeux de développement économique et d'aménagement du territoire, autour desquels des premiers liens se sont construits avec des organismes agricoles, comme la Chambre d'agriculture ou la SAFER. Ces dynamiques, ponctuelles, n'ont cependant pas donné lieu à la formalisation d'une politique plus globale. L'arrivée des enjeux environnementaux, avec les Agendas 21 et plans climats, a remis l'agriculture sur l'agenda politique et fait émerger progressivement l'alimentation comme problème public. A l'inverse, en Ariège, certaines intercommunalités ont démontré une implication plus tardive mais donnant lieu à un engagement plus fort et des actions nombreuses qui se sont plus rapidement structurées autour de la question alimentaire. Elles témoignent de la volonté de valoriser les circuits-courts de proximité, mais sans pour autant prendre en compte les dimensions écologiques ou de justice sociale. Les autres intercommunalités montrent à l'inverse un désintérêt pour les questions agricoles et alimentaires, qu'elles choisissent d'interpréter sous le prisme du développement économique ou de déléguer aux organismes jugés compétents. Dans les deux cas, les enjeux agricoles constituent une porte d'entrée privilégiée, avec des démarches longtemps sectorielles basées sur des opportunités, favorisant une mobilisation limitée des autres maillons du système alimentaire.

Nous avons ensuite vu, par l'analyse des différents réseaux d'acteurs, des trajectoires contrastées entre les deux territoires et des dynamiques qui se déploient en parallèle des politiques publiques et de manière sectorielle. Sur le Sicoval, les initiatives se sont longtemps restreintes à des cercles militants ou associatifs, portées par des structures engagées dans la transition écologique et le développement de circuits-courts, avec la volonté d'impulser des changements à l'échelle du territoire. Ces dynamiques, d'abord marginales dans les arènes institutionnelles, ont contribué à l'élargissement des problématiques : de la seule

préoccupation environnementale ou foncière, des enjeux plus transversaux de justice sociale et de relocalisation de l'alimentation sont progressivement apparus, avec l'émergence de quelques niches qui se sont diffusées et traduits dans les programmes de la collectivité. Le Sicoval se démarque par le rôle historique et structurant endossé par le Conseil départemental qui déploie une politique agricole puis alimentaire croisant des enjeux écologiques, économiques, de santé et d'accessibilité en s'appuyant sur ses compétences internes et un réseau de partenaires techniques, dans une perspective d'ouverture sur le territoire.

Sur le PETR d'Ariège, la densité des réseaux et leur hétérogénéité sont plus marquées. On observe l'émergence de plusieurs initiatives avec des associations d'appui à l'agriculture paysanne et biologique, des réseaux de solidarité alimentaire, des communes engagées via leur restauration collective mais aussi des acteurs institutionnels qui investissent la question de l'approvisionnement local avec le développement d'infrastructures collectives. Ces acteurs participent à la création de ressources et de proximités nouvelles autour desquelles se construisent des premières niches sociotechniques et s'expérimentent des formes d'organisation qui se déploient au sein des systèmes agri-alimentaire : circuits de distribution locaux, plateforme logistique, épicerie solidaire, approvisionnement bio, etc.

Dans les deux territoires, la structuration progressive de ces réseaux d'acteurs participe ainsi au renouvellement des problématisations et à la coexistence d'une multiplicité de registres (économique, écologique, justice sociale...).

Chapitre 5 – Le passage d’initiatives à des démarches alimentaires territoriales

Le chapitre 5 proposera une analyse des modalités de mise en œuvre des PAT sur nos deux cas d’étude. En effet, après une période marquée par la multiplication d’initiatives et des politiques sectorielles portées par les collectivités, ces dispositifs contribuent à une mise à l’agenda politique de l’alimentation qui, nous le verrons, devient un nouvel objet de préoccupation. Cela s’accompagne de la volonté croissante de penser l’alimentation comme un enjeu transversal et multi-partenarial. Nous interrogerons notamment la façon dont ils amènent les acteurs à formuler collectivement de nouvelles problématisations ainsi qu’à redéfinir leurs modalités d’actions.

Plus précisément, la première section portera sur les conditions de leur émergence et reviendra sur la genèse de ces démarches (1). Nous porterons un regard sur les choix méthodologiques qui ont été opérés et qui ont par ailleurs fait l’objet d’une co-construction sur le Sicoval dans le cadre de la recherche-action. Nous évoquerons en particulier la question des formes de gouvernance, des acteurs mobilisés et des outils déployés.

La deuxième section analysera quant à elle la perception des acteurs impliqués dans ces démarches. Nous mettrons en lumière les problématisations construites dans la phase de diagnostic des PAT, que nous avons animée sur le Sicoval. Nous verrons que les espaces créés à cette occasion participent à la formulation de nouveaux points de passages obligés, mobilisant différents registres et s’apparentant ainsi à de nouveaux espaces de traduction collectifs, bien qu’ils ne génèrent pas nécessairement de vision et de hiérarchisation partagée des enjeux (2).

1. Structuration de démarches alimentaires territoriales

Cette sous-partie propose d'explorer en premier lieu la genèse de ces démarches ainsi que leur modalité de mise en œuvre, en portant une attention particulière aux méthodes déployées (ateliers, instances de gouvernance, diagnostics) et aux acteurs impliqués.

1.1.Retour sur la genèse des démarches

1.1.1. Le Plan Climat comme élément déclencheur sur le Sicoval

Au-delà des différentes actions menées historiquement par la collectivité autour de l'agriculture, l'émergence du PAT sur le Sicoval résulte de deux facteurs principaux. Tout d'abord en 2016, le conseil de développement du Sicoval⁶⁰ (CODEV) lance une étude portant sur l'environnement et la qualité de vie, dont les résultats montrent que l'alimentation de proximité constitue une des préoccupations des habitants du territoire. L'une des préconisations formulées porte spécifiquement sur la mise en place d'un « Plan alimentaire territorial » mais ne donne pas de suites, dans un contexte de recul de la collectivité sur ces questions. Quelques années plus tard, en 2019, une concertation sur le PCAET réintroduit cette perspective dans le cadre d'un atelier dédié à la santé et la qualité de l'air, qui présente l'alimentation comme un facteur-clé à prendre en compte pour préserver l'environnement. Le dispositif de PAT semble alors répondre tant à un besoin émergeant des habitants qu'un moyen d'appréhender l'impact de l'alimentation sur l'environnement et la santé, étant considéré comme l'un des principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre du territoire⁶¹. Ce dispositif a donc été directement inscrit dans le plan d'action du PCAET et principalement défendu par le vice-président référent à la transition écologique de l'époque. En interne, le projet ne reçoit toutefois pas d'échos favorables : aucune direction ne se projette dans sa mise en œuvre, jusqu'à parfois refuser toute forme de participation potentielle au futur projet, à la fois en termes de temps et d'investissement financier. C'est dans ce contexte que le service écologie territoriale et énergie, au travers d'une chargée de mission dédiée aux questions

⁶⁰ Le CODEV est une instance de démocratie participative créée en 2014 dont les élus et techniciens ne sont pas membres (à l'exception des techniciens dédiés à son organisation). Son objet est de formuler des avis et propositions sur les stratégies de la collectivité.

⁶¹ Le bilan carbone de 2009 utilisé dans le dernier PCAET montre que l'alimentation représente 18% des émissions de gaz à effet de serre du territoire.
Sicoval. (2009). *Plan climat-air-énergie-territorial*.

d'animation et de concertation, se porte volontaire pour commencer à travailler sur ce projet. La construction du PCAET en 2019 et la loi Egalim de 2018 sont explicitement cités comme des opportunités pour engager une démarche plus globale et cohérente autour de l'alimentation durable. Au démarrage, aucun moyen n'est dédié à la démarche. Le travail préalable d'un groupe d'étudiants en projet tuteuré permet de « défricher un peu le sujet, de commencer à en parler » (technicien, entretien).

Des lettres d'intention et de mission sont rédigées en octobre 2019 à la demande du Président, dans lesquelles sont retranscrits les objectifs stratégiques et les modalités potentielles de mise en œuvre du projet. Ces lettres s'inscrivent dans la procédure classique de proposition de nouveaux projets au sein de l'administration, dont l'objet est d'explicitier les démarches projetées, de clarifier et formaliser les idées, les moyens nécessaires (financiers, humains) ainsi que les calendriers de mise en œuvre. Elles sont soumises aux différentes instances directionnelles et politiques pour validation. La lettre d'intention du PAT fait mention de plusieurs objectifs proposés par les techniciens en charge de piloter le projet : augmenter la part des produits locaux dans les assiettes des habitants, changer les comportements alimentaires, structurer l'économie agro-alimentaire locale, améliorer la connaissance de l'écosystème d'acteurs concourant à l'alimentation, éduquer la population aux enjeux de l'alimentation durable, accompagner les acteurs dans l'évolution des productions, faciliter l'accès aux produits locaux, notamment dans les circuits de distribution classiques et améliorer la qualité alimentaire dans la restauration collective.

La stratégie souhaitée s'inscrit alors dans un objectif de relocalisation et de changement de comportement supposant, pour les techniciens, de dépasser les limites administratives du territoire et d'adopter une vision en termes de bassin de vie, de consommation et de production. A ce titre, les notions d' « *autosuffisance* » ou d' « *autonomie* » sont explicitement exclues dans leurs discours et les documents officiels. La question alimentaire renverrait à une problématique plus globale qu'il s'agirait d'appréhender de façon systémique en prenant en compte ses dimensions environnementales, économiques et sociales ainsi que l'intégralité du système alimentaire. Ainsi, la notion de « local », qui revient souvent dans les discours et les documents, renvoie à une conception élargie qui tend à dépasser les limites de la collectivité. D'une autre façon, cette lettre insiste sur la façon dont la stratégie doit être élaborée, en mentionnant un processus de « co-construction » qui impliquerait la participation des acteurs

du système agri-alimentaire à la fois dans la définition des objectifs, de la stratégie et du plan d'action. Cette approche par la co-construction s'inscrit dans l'ADN du service et dans la volonté des techniciens d'accompagner le changement de pratiques par une meilleure compréhension des problématiques et enjeux des différents mondes auxquels l'alimentation renvoie (agriculteurs, restaurateurs, distributeurs, consommateurs...) :

« Moi j'aimerais vraiment que ça amène une évolution au niveau des agriculteurs en place. C'est-à-dire, qu'il va falloir des nouveaux agriculteurs parce qu'il y a du renouvellement, mais quand même en efficacité, si ça venait d'eux l'évolution des pratiques, le fait de cultiver les protéines végétales, ce genre de choses, ils ont un savoir-faire qu'on mettrait des années et des années à remettre en place si on n'arrive pas à le faire avec eux. Donc s'ils pouvaient y trouver un intérêt, à être convaincu et être moteur, ça sera très efficace. [...] après là où je suis très déçu pour l'instant, c'est notre capacité à mobiliser la commercialisation » (Agent de la collectivité, entretien)

Mais cela repose également sur un objectif d'entraînement du territoire dans une démarche collective qui s'appuie sur les visions et attentes de chacun. Les mots « *initier* », « *coordonner* », « *lancer* » sont significatifs de cette posture, qui entre en résonnance avec la volonté affirmée dans les discours de ne pas réaliser le « projet alimentaire *du Sicoval* », au sens où celui-ci serait propre à la collectivité, mais davantage le « projet *du territoire* », en référence cette-fois ci à un projet porté et défini par les acteurs qui le constituent. Cela s'explique également par le fait que, si la collectivité dispose de leviers non négligeables, tels que la régulation du foncier agricole ou la restauration collective, elle n'en maîtrise pas l'intégralité et ne dispose pas de compétence légale en matière d'alimentation. Ce faisant, la coopération avec d'autres acteurs est d'autant plus considérée comme centrale pour les techniciens pour pouvoir porter le projet, construire sa légitimité et répondre aux problèmes perçus. Le fait que la collectivité « ne peut pas tout porter » est souvent cité en ce sens. Dans ce cas, l'intégration des parties prenantes dans la conception de la politique, dès la phase de diagnostic, est une condition qui leur semble nécessaire pour garantir la pertinence et la légitimité de l'action qui va en émerger, ainsi que leur engagement dans le projet. La volonté exprimée est donc de pouvoir construire un projet dans lequel le Sicoval n'impose pas de direction mais se situe davantage dans une posture d'initiation et de coordination, dans le but principal d'associer les parties prenantes à la définition collective de la trajectoire à amorcer.

Le PAT est ainsi davantage perçu comme un outil méthodologique et technique qu'une politique en tant que telle qui permet de relancer des sujets qui se sont arrêtés :

« La politique elle-même alimentaire, de transition écologique, ça représente quelque chose, mais le PAT en tant qu'outil pour moi, c'est un outil indispensable parce qu'il amène de la méthode pour définir une stratégie commune à l'échelle du territoire [...] c'est technocratique hein, on peut faire de l'alimentation sans faire un PAT, mais c'est avec ce genre d'outil qu'on ira sur du systémique » (agent de la collectivité)

Un projet tuteuré est mis en place en partenariat avec l'Etablissement supérieur national agronomique de Toulouse (ENSAT) avec lequel le Sicoval partage une proximité géographique, étant située sur une commune limitrophe. L'objectif est d'initier un premier travail méthodologique et de préfigurer le projet. Pour cela, les étudiants amenés à réaliser une revue des PAT à l'échelle nationale, une caractérisation du territoire du Sicoval et des entretiens avec quelques acteurs-clés ciblés avec la collectivité pour commencer à identifier des pistes de travail. Dans la continuité, un stage est mis en place, dont la perspective est de lancer officiellement la dynamique et initier la première phase de diagnostic que nous détaillerons ultérieurement.

1.1.2. Mutualisation autour d'un intérêt commun en Ariège

La démarche menée sur le PETR d'Ariège démarre fin 2020, dans le même contexte post-COVID que sur le Sicoval et qui contribue à renforcer l'intérêt de l'ensemble des intercommunalités adhérentes au syndicat pour les questions alimentaires au regard des fragilités qu'il participe à révéler. A cette époque, plusieurs d'entre-elles envisagent de se lancer dans un PAT. Les élus décident de mutualiser la démarche en sollicitant le PETR pour se positionner en tant que porteur du projet, perçu comme d'autant plus légitime en tant qu'outil et espace de coopération territoriale. Toutes les intercommunalités n'étant pas au même niveau d'implication, un premier besoin commun émerge de compréhension des enjeux alimentaires. Le rôle attribué au PETR est alors d'accompagner les intercommunalités dans leur montée en compétence et leur acculturation.

Le PAT, à cette échelle, devient ainsi un objet de traduction et d'intégration des questions alimentaires qui permet aux collectivités de se positionner en tant que nouveaux acteurs, en complément des dynamiques existantes portées par les acteurs agricoles historiques :

« Il y avait quand même un manque auquel répond aujourd'hui le PAT du PETR, qui est en plus cette traduction, entre les enjeux de développement territorial que portent les collectivités et les enjeux purement agricoles portés par la Chambre d'agriculture, donc c'est un peu cette notion de filtre, d'intermédiaire qui permet de mobiliser les élus »
(Agent en charge du PAT, entretien)

Dès le départ, la volonté est de proposer une approche systémique de l'alimentation avec plusieurs thématiques pré-identifiées comme la restauration collective, le foncier, l'accessibilité des produits locaux, la durabilité ou encore la structuration des filières. Le PETR n'ayant pas de compétences propres sur l'alimentation prend une posture d'animation et de chef d'orchestre pour insuffler une dynamique collective, qui dépendra intrinsèquement de l'implication des acteurs du territoire pour sa réalisation.

Dans les deux cas, les collectivités choisissent de s'appuyer sur la méthodologie classique d'élaboration des PAT, impliquant les différents acteurs du système agri-alimentaire autour de trois phases : la réalisation d'un diagnostic territorial, la définition d'objectifs stratégiques et l'élaboration d'un plan d'action. Elles structurent leur démarche à partir des 7 grands champs thématiques mobilisés dans les PAT pour permettre cette transversalité : économie alimentaire, agriculture, santé et nutrition, urbanisme et aménagement, cohésion sociale et solidarité, climat et environnement et enfin patrimoine alimentaire touristique et culturel. Nous associerions, par la suite, cette méthodologie à un processus de traduction dans lequel le diagnostic constitue la première étape de problématisation, qui vise à formuler les problèmes à résoudre et définir le positionnement des différents acteurs du système agri-alimentaire à leur égard.

Dans la section suivante, nous allons expliciter la façon dont les deux territoires ont construit leur dispositif de traduction, en évoquant successivement les points suivants : l'identification des acteurs à engager dans la démarche, les instances de gouvernance créées ainsi que le cadrage et les outils mobilisés. Nous verrons que le travail d'identification des acteurs s'est appuyé sur une certaine interprétation de leur rôle et renvoie à des formes de légitimité différentes, notamment liées à :

- Leur connaissance et expertise sectorielle sur les différents champs de l'alimentation, qu'elles soient théoriques (recherche) ou de terrain.

- Leur capacité de représentation en tant que porte-paroles de certaines catégories d'acteurs (consommateurs, personnes en situation de précarité, agriculteurs, porteurs de projets en installation, restauration, entreprises, etc.).
- Leur rôle direct ou indirect via les dispositifs qu'ils portent (conseil technique, aide alimentaire, régulation du marché foncier, financements...) et l'implication possible dans le portage d'actions collectives.

1.2. Une approche technique de la co-construction au Sicoval

1.2.1. Identification des acteurs et instances de gouvernance

Dans le cas du Sicoval, notre travail a démarré en 2020 dans le cadre du stage que nous avons réalisé au sein de la structure et qui a donné suite au contrat CIFRE. La première étape était d'identifier en priorité les directions et services potentiellement en lien avec l'alimentation au regard de leurs missions. Quatre directions ont ainsi été ciblées : la direction de l'environnement et du patrimoine, au travers de ses missions de gestion des déchets ; la direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat qui intègre le service en charge du PAT ; la direction du développement et de l'animation économique ainsi que la direction de l'action et de la cohésion sociale qui porte le service de restauration ainsi que les politiques éducatives et l'animation du réseau des centres communaux d'action sociale (CCAS). Des entretiens avec chacune d'elles ont été réalisés pour mieux comprendre leurs missions, interroger les techniciens sur la façon dont ils appréhendent la question alimentaire, s'en saisissent déjà ainsi que sur la perception de leur rôle dans le PAT. Une réunion collective a ensuite été organisée avec les différentes directions et services rencontrés pour présenter la démarche de PAT, tant dans sa forme que son contenu et affirmer leur modalité d'implication dans le projet. Ces rencontres constituent une première tentative d'intéressement et d' enrôlement des services dans la phase d'émergence du PAT tout en contribuant à en définir les contours. Elles font émerger de premières problématisations basées sur les représentations des techniciens. A partir de cela, nous avons pu recenser les différentes actions déjà menées ou en cours ainsi que les acteurs du territoire déjà mobilisés que nous avons matérialisés par un schéma (figure 19).

Nous avons ensuite pu construire avec ma cheffe de service et mon directeur une base de données des structures à impliquer dans le PAT autour de 5 grandes familles d'acteurs,

prenant à la fois en compte les acteurs des niches et les acteurs plutôt conventionnels (voir tableau 7).

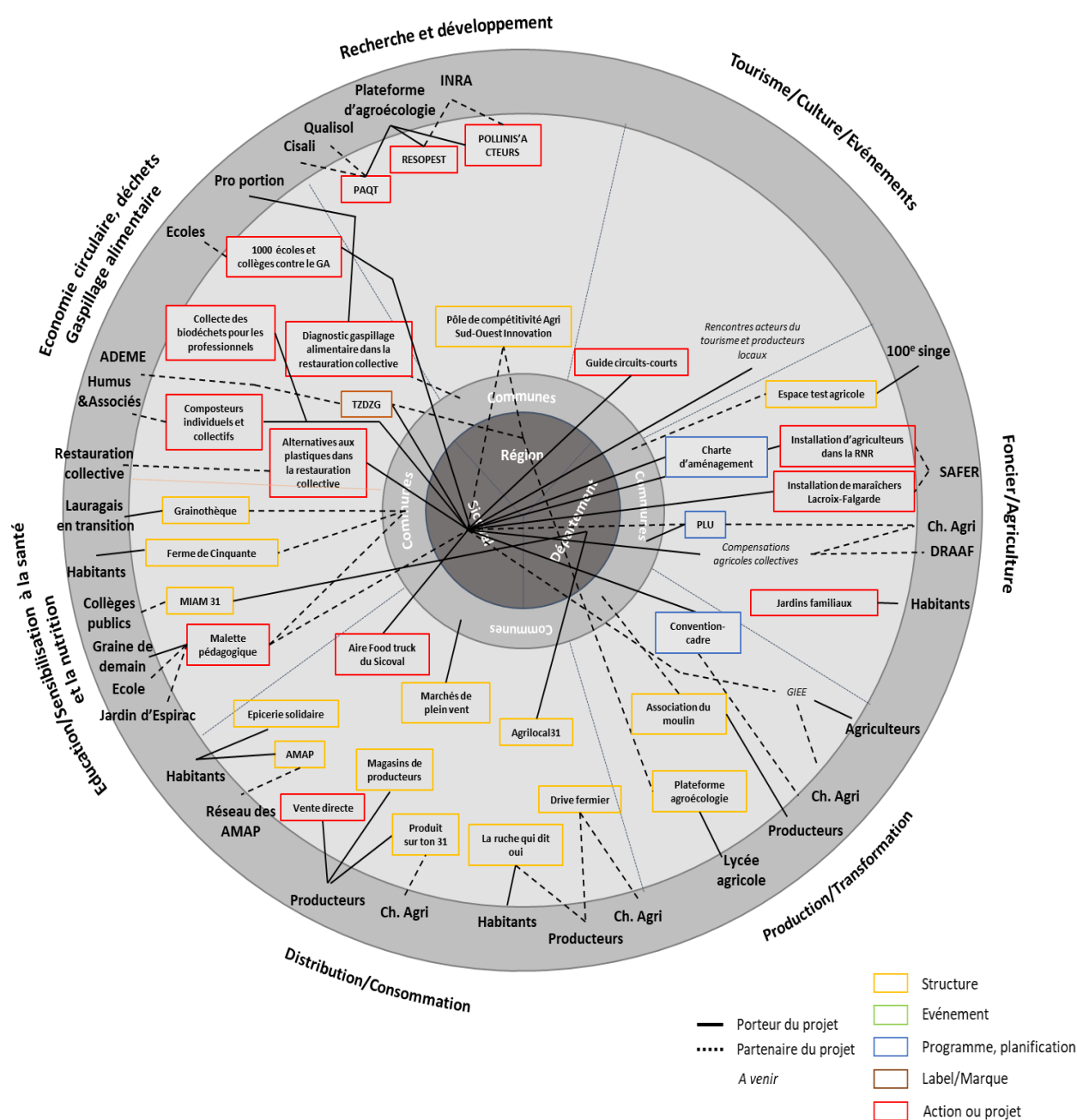


Figure 19 : Cartographie des actions en matière d'alimentation sur le Sicoval (source : auteure, à partir d'un modèle préexistant)

CATEGORIE	ACTEURS, STRUCTURES
Professionnels	• Agriculteurs et leurs groupements • Coopératives : Arterris • Entreprises agroalimentaires • Commercialisation : artisans-commerçants, grande distribution, épiceries • Restauration hors domicile : commerciale ou collective ; privée ou publique
Collectivités territoriales	• Communes du Sicoval • Conseil départemental de la Haute-Garonne • Région Occitanie • Collectivités limitrophes : CA du Muretain, CC des Terres du Lauragais, Toulouse Métropole
Partenaires institutionnels	• Chambres consulaires • Société d'aménagement foncier et rural (SAFER) • Agences publiques : agence régionale de santé (ARS), agence de la transition écologique (ADEME), agence de l'eau Adour Garonne • Services déconcentrés de l'Etat : DRAAF, DDT, DREAL
Recherche et enseignement	• Lycées agricoles, Cité des sciences vertes • Instituts techniques : Arvalis et Terre Inovia • INRAE • Ecoles supérieures : ENSAT, ENSFEA • Pôle de compétitivité agri sud-ouest innovation (ASOI) • Centre d'innovation pour l'alimentation (CISALI) • FILEG
Société civile organisée	• Conseil de développement • Collectifs de citoyens : AMAP, groupements d'achats, jardins partagés, etc. • Associations et réseaux : centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM), Fédération régionale des CIVAM d'Occitanie (FRCIVAM), espace-test agricole du 100° singe, Terres de liens, Cocagne alimen'terre, Secours catholique, Banque alimentaire, Restos du cœur, Famille Bartimée, Bio Ariège Garonne, Graines de demain, Grains de pollen, Lauragais en transition, ...

Tableau 7 : Acteurs ciblés dans le cadre du PAT (source : auteure)

Le Sicoval est un territoire marqué par la présence d'un pôle important de recherche et d'expertise autour des activités agricoles, qui explique la volonté d'impliquer de nombreux acteurs tels que le lycée agricole, l'INRAE, l'ENSAT ou encore les instituts techniques avec lesquels ils partagent une proximité géographique, bien qu'il n'y ait pas nécessairement de liens formalisés. Une relation préexistante avec le pôle de compétitivité facilite sa

mobilisation, puisque le Sicoval est une des collectivités à l'origine de sa création et contribue depuis plusieurs années à son financement via une convention pluriannuelle d'objectifs.

Les associations et réseaux, tels que le CIVAM, le 100° singe, Terre de liens, Graines de demain ou encore Bio Ariège Garonne, sont identifiés comme des acteurs-clés pouvant être porteurs ou accompagnateurs de dynamiques sur le territoire au regard de leurs compétences et missions propres. Les structures comme le Secours catholique ou les restos du cœur sont plutôt identifiés comme des acteurs à enrôler pour impulser des changements dans leur propre pratique et qui peuvent être porte-paroles pour les personnes en situation de précarité alimentaire. Les chambres consulaires, en particulier la Chambre d'agriculture, et la SAFER, sont des acteurs incontournables qui jouent un rôle important sur le système agricole et avec lesquels le Sicoval partage déjà des conventions de partenariat historiquement.

Nous avons ensuite organisé une réunion auprès de partenaires institutionnels, marquée par la participation des représentants de la région Occitanie, du département de Haute-Garonne, des services déconcentrés de l'Etat, de l'ADEME et des chambres consulaires. L'objectif à ce stade était principalement politique, au regard des leviers financiers et réglementaires dont ils disposent. Il s'agissait alors de les informer de la démarche et de les interroger sur leur positionnement, leurs attentes ainsi que sur les dispositifs qui permettraient de soutenir le projet.

L'implication de ces différentes parties prenantes s'est appuyée sur la création de deux premières instances de gouvernance en interne à la collectivité :

- Un comité technique élargi réunissant l'ensemble des techniciens du Sicoval et des communes ayant un lien avec l'alimentation ;
- Un comité de pilotage (COPIL) incluant le président de l'intercommunalité, le vice-président délégué au projet alimentaire de territoire ainsi que les vice-présidents délégués aux politiques sectorielles (déchet, éducation, économie, cohésion sociale, restauration...) ;

L'objet de ces nouveaux espaces de coordination est de renforcer la proximité organisationnelle entre les directions au niveau à la fois technique et politique, dans une double perspective informationnelle et décisionnelle concernant principalement l'avancement des actions, la démarche méthodologique et les opportunités de financements.

Cependant, l'une des limites que nous pouvons identifier à ce stade est une mobilisation principalement technique et non politique, dans un contexte d'élections municipales qui ont pu limiter l'implication des élus porteurs des délégations sectorielles. Ainsi, deux comités de pilotage ont été organisés dans la phase d'élaboration du PAT, mais sur une dizaine d'élus invités, seulement deux à trois élus ont participé, dont le vice-président en charge du PAT.

Une troisième instance sera créée après la première phase de diagnostic intégrant les acteurs invités à participer à la définition et la mise en œuvre du projet : le comité de co-construction.

1.2.2. Le cadrage et la réalisation du diagnostic partagé

En septembre 2020, suite à la mobilisation des services, des partenaires institutionnels et l'identification élargie des acteurs participants à la démarche, la phase de problématisation s'est poursuivie avec le diagnostic. La méthodologie a été travaillée en interne avec les services techniques et combine différents outils et étapes que nous détaillons en suivant.

En premier lieu, des indicateurs ont été définis sur 7 grandes thématiques (annexe 3)⁶² en lien avec les services techniques, pour structurer l'analyse et la collecte de données. Ils constituent autant d'intermédiaires représentant diverses entités (l'eau, les exploitations, la biodiversité, le foncier ou encore les consommateurs, les pratiques agricoles), qui prennent la forme d'*inscriptions*, telles que des cartes, des tableaux ou des graphiques. Ils mettent en relation des entités humaines et non humaines - comme par exemple le rôle de l'élevage dans l'émission de gaz à effets de serre - et permettent d'organiser la traduction qui va être opérée par les acteurs. Le choix des indicateurs n'était donc pas anodin puisqu'ils proposent une certaine image de la réalité, portent des significations et contribuent ainsi à orienter la manière dont les acteurs vont les interpréter et définir les enjeux associés, ce qui conditionne la suite du projet et les actions à engager.

Une fois les indicateurs définis, mon rôle a été de collecter et d'agréger les données à partir de sources publiques existantes (sites, études et documents disponibles)⁶³ et territorialisées lorsque cela était possible. Certaines données ne s'avéraient par exemple disponibles qu'à l'échelle départementale, régionale voire nationale mais permettaient malgré tout de rendre

⁶² Les thématiques : climat et environnement, agriculture, santé et nutrition, urbanisme et foncier, économie alimentaire, patrimoine alimentaire culturel et touristique, justice sociale

⁶³ Sources de données publiques : MSA, Agreste (RA 2010, 2020), INSEE, ARS ; documents internes de la collectivité : Portrait de territoire du Sicoval, diagnostic agricole de 2010 ; Etudes : Infiscol Midi-Pyrénées.

compte de certains phénomènes. En parallèle, nous avons décidé de lancer deux diagnostics techniques en nous appuyant sur des structures spécialisées, grâce à l'obtention d'un financement du PNA ainsi que le budget du service foncier pour créer les intermédiaires manquants : un diagnostic agricole et foncier et un diagnostic portant sur les flux alimentaires.

En complément de ces données « froides », j'ai été amenée à réaliser des entretiens semi-directifs auprès de professionnels du territoire (annexe 4), incluant neuf agriculteurs, six artisans-commerçants, entreprises agroalimentaires, restaurateurs et six distributeurs ; en prenant en compte la diversité de leurs modèles (circuit-court/circuit long, grandes cultures/maraîchage/élevage, épicerie/grande distribution/magasin bio...).

Les objectifs de ces entretiens étaient de :

- Mieux connaître le fonctionnement de ces structures, pour caractériser la diversité des pratiques et modèles sur le territoire ;
- Echanger sur leurs perceptions des enjeux en termes d'écologisation et de territorialisation de l'alimentation ;
- Identifier des verrous et leviers d'actions ;

Nous avons ensuite fait le choix d'organiser 7 ateliers thématiques⁶⁴ sous la forme de « forums hybrides » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001), qui correspondent à des espaces ouverts où les acteurs multiples (experts, politiques, techniciens, profanes) sont invités à débattre autour d'un ou plusieurs sujets et dans lesquels les problèmes abordés relèvent de registres variés. L'objectif était d'amener ces acteurs, sur la base des premières données collectées et de leurs propres connaissances, à exprimer leurs représentations et interprétations des problèmes afin d'aboutir à une définition collective des enjeux sur chaque thématique. Le contexte du COVID-19 a contraint l'organisation de ces ateliers en distanciel, ce qui n'a pas facilité l'interconnaissance, la fluidité et la spontanéité des échanges. Sur l'ensemble de ces ateliers, 62 participants aux profils variés ont participé, avec malgré tout une sur-représentation des agents de collectivités, associations, acteurs institutionnels et élus (annexe 5).

Chaque atelier s'est structuré en deux temps (voir compte-rendu de l'atelier Climat et Environnement en annexe 6). La première partie, plutôt descendante, visait à apporter aux

⁶⁴ Economie alimentaire, agriculture, climat et environnement, urbanisme et aménagement, cohésion sociale et solidarité, santé et nutrition, patrimoine alimentaire.

participants des éléments liés à la thématique afin qu'ils disposent tous d'un même niveau de connaissances. Elle s'est appuyée sur l'intervention d'un chercheur spécialiste du sujet ainsi qu'une présentation, par les services techniques associés à la thématique, des principales données disponibles et constats sur la situation du territoire.

La seconde partie des ateliers visait à formuler collectivement, avec les participants, les enjeux du territoire et à identifier les acteurs concernés par les problèmes soulevés. Des outils d'animation ont été mobilisés pour favoriser l'implication des participants :

- **Formulation des enjeux du territoire** : chacun des participants disposait de 5 à 10 minutes pour réfléchir et noter 2 à 3 enjeux considérés comme prioritaires sur des post-it puis les inscrire sur le support partagé ; les post-it ont ensuite été regroupés et mis à discussion.
- **Cartographie du système d'acteurs** : tous les acteurs considérés comme ayant un rôle à jouer ont été listés avec les participants. Les liens entre les acteurs ont ensuite été construits au travers des échanges, afin que tous les participants aient une vision commune de l'écosystème territorial.

Certains acteurs, que nous considérons comme incontournables au regard du sujet, n'ont pas participé à la démarche par manque de temps, l'absence de liens de proximité avec la collectivité, un faible intérêt pour le projet ou parfois un manque d'habitude des instances participatives. Pour impliquer ces acteurs et les intéresser au projet, nous avons décidé d'organiser des réunions collectives complémentaires en ciblant cette-fois des publics spécifiques : les agriculteurs, les acteurs du social et de l'aide alimentaire, la restauration collective, les acteurs du tourisme et les élus (voir extraits de l'atelier élus en annexe 7).

Un acteur-clé s'est avéré particulièrement difficile à mobiliser : le consommateur. Bien qu'il existe certaines données sur les pratiques alimentaires à l'échelle territoriale, celles-ci n'étaient pas territorialisées et n'intégraient pas les attentes des habitants. Pour pallier ce manque, nous avons réalisé une enquête à destination des habitants. Celle-ci renvoie à un *investissement de forme* au sens de Law et Callon (1988), qui vise à « substituer à des entités nombreuses et difficilement manipulables un ensemble d'intermédiaires moins nombreux, plus homogènes et plus faciles à maîtriser et à contrôler (délégués, représentants, enregistrements, statistiques...) » (p.87). Il s'agissait de mieux comprendre, au travers de

chiffres et de cartographies, les pratiques, attentes et perceptions des habitants pour être en mesure d’agir dessus en retour. Mais cette démarche avait pour la direction une visée communicationnelle. Dans une phase d’émergence, cet intermédiaire a été perçu par les élus comme un levier pour intéresser et informer les habitants du PAT en cours de construction. Sur une période de deux mois, l’enquête a permis de récolter 563 réponses et d’apporter des éléments de compréhension sur les lieux d’achats, leurs définitions de la qualité, du local, leurs critères d’achats ou encore leurs perceptions des freins pour l’achat de produits bio ou locaux (annexe 8).

Par un croisement entre les données « froides » et « chaudes collectées (celles issues d’études, de sites et celles issues des ateliers et entretiens), nous avons ainsi tenté d’opérer un travail de traduction qui nous a amené à proposer aux acteurs impliqués des formulations qui synthétisent les constats et viennent définir des enjeux auxquels le PAT devra répondre, ce que nous présenterons dans la seconde section de ce chapitre.

1.2.3. Du comité de co-construction au conseil des acteurs de l’alimentation (CAA)

Suite à cela, ma direction avait comme objectif de créer un comité de co-construction : une troisième instance de gouvernance intégrant cette fois-ci des acteurs extérieurs, dont les missions seraient de valider le diagnostic et à partir de celui-là, de formuler des objectifs puis de définir un programme d’action partenarial. Il s’agissait, finalement, d’institutionnaliser la participation des acteurs dans la construction du projet autour d’une instance formelle.

Ce fonctionnement était assez nouveau pour le Sicoval, qui a l’habitude de s’appuyer sur ses instances classiques pour construire et mettre en place une politique publique (comité technique, comité de pilotage, bureau et conseil de communauté). Dans cette configuration, la définition des objectifs stratégiques et des actions n’était pas du seul ressort de la collectivité qui apparaissait comme un acteur parmi d’autres dans le processus de décision et dont le rôle était plutôt d’amener une méthodologie, un cadre de travail commun. La mise en place de ce comité n’a pas été confrontée à des réticences particulières de la part des élus :

« Le diagnostic partagé, pour moi, c’était... je l’ai vendu, on va dire plus comme un diagnostic du pauvre, on fait ce qu’on peut voilà, mais dans ma tête, vu ce qu’on a déjà fait sur d’autres politiques, je savais que ça serait beaucoup plus riche et ça nous a permis d’enchaîner sur la co construction. Sans même demander l’avis à personne, de dire vous

ne donnez pas de moyens donc moi je peux y aller que comme ça, en faisant travailler les autres » (agent de la collectivité, entretien)

Tous les participants à la démarche de diagnostic ont donc été invités à s'impliquer dans le comité de co-construction. Une première réunion, en juin 2021, a été organisée afin d'en présenter le cadre, les missions et interroger les participants sur les règles de fonctionnement du comité. Nous avons proposé aux participants de structurer le comité en huit collèges :

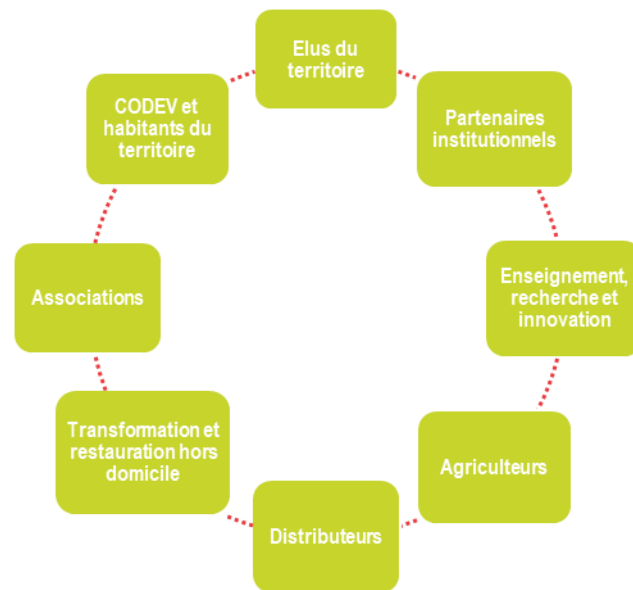


Figure 20 : Schéma des collèges du conseil des acteurs de l'alimentation (source : auteure)

Concernant son fonctionnement, les règles suivantes ont ensuite été définies par les participants :

- Le travail s'organise en groupes thématiques inter-collèges avec des méthodologies d'animation en présentiel ;
- Le travail réalisé par le comité de co-construction ne doit pas être modifié par les instances de décision du Sicoval ;
- La prise de décision doit garantir une représentativité de tous les collèges ;
- La plénière ne doit pas être un lieu de débat mais de partage d'informations ;
- Les différentes visions des acteurs doivent être prises en compte et acceptées, tout en argumentant pour que les divergences soient constructives ;

- Les échanges doivent se baser sur l'écoute, la bienveillance, le respect mutuel et l'équité pour faciliter la participation et l'inclusion de tous : chaque prise de parole doit être considérée avec la même importance.

Le cadre et le fonctionnement du comité ont été présentés dans les instances de gouvernance du PAT, mais dans une perspective d'information plus que de validation. Le travail du comité a démarré avec un premier temps de restitution et de validation du diagnostic en juin 2021. Pour cela, j'ai été amenée à rédiger un document global visant à retranscrire tous les éléments récoltés et produits au cours de la phase de diagnostic, issus à la fois du travail de recensement, des études complémentaires, des entretiens individuels et des ateliers⁶⁵.

Cette première phase de problématisation a ensuite été suivie par l'organisation de deux nouveaux ateliers en 2021 pour définir les objectifs communs à poursuivre au regard des constats opérés. Nous avons tenté de formuler des objectifs précis et chiffrés (exemple : atteindre 25% de la surface agricole en agriculture biologique), mais les participants ont préféré proposer des orientations plus larges par difficulté à déterminer des objectifs atteignables. En 2022, les acteurs mobilisés ont été invités, sur la base des constats opérés à travailler sur les leviers d'actions au travers de deux temps, déclinés chacun en sous-groupes thématiques :

1. Un premier temps de réflexion collective, sur les pistes d'action à engager afin de répondre aux problématiques identifiées préalablement ;
2. Un deuxième temps dédié à la rédaction collective de « fiches-actions », étape incontournable qui relève souvent d'un travail interne mené par des techniciens, permettant de détailler les modalités de mise en œuvre des actions ainsi que les acteurs ayant un rôle à jouer, les ressources mobilisables, les financements potentiels et leur calendrier ;

Ce travail a donné lieu à la rédaction et la validation, par les membres du comité de co-construction, de 57 « fiches-actions »⁶⁶ organisées autour de sept axes stratégiques et plusieurs objectifs associés (annexe 9). Pour chacune de ces « fiches-actions », nous avons été

⁶⁵Sicoval. (2021). *Diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation*. Disponible sur : <https://www.sicoval.fr/publications/le-diagnostic-partage-de-l'alimentation-et-de-l'agriculture-du-sicoval/> (consulté le 12/08/2025)

⁶⁶ Sicoval. (2022). *Plan d'action du Projet Alimentaire Territorial*. Disponible sur : <https://www.sicoval.fr/publications/plan-d'actions-projet-alimentaire-de-territoire/> (consulté le 12/08/2025)

amenés à identifier des « pilotes » en mesure de porter leur mise en œuvre, sur la base d’une interprétation de leur positionnement et de leur rôle au regard de leurs compétences. Cela a été suivi d’une période de d’entre-définition du rôle des acteurs, avec des rencontres individuelles visant à confirmer ce portage. Certains d’entre eux ont refusé cette responsabilité, se positionnant soit en appui, soit en potentiel prestataire ou n’estimant pas avoir de rôle à jouer sur la thématique en question, traduisant un échec d’enrôlement.

Au total, près de 193 personnes ont été amenées à participer aux travaux du comité, dont les phases sont résumées dans le schéma ci-dessous :



Figure 21 : Phases des travaux du comité de co-construction du Sicoval (source : extrait du plan d'action du PAT 2022-2027)

Suite à la définition du plan d'action, l'instance de « co-construction » s'est transformée en « Conseil des acteurs de l'alimentation du sud-est toulousain » (CAA) dont le rôle principal a été associé au suivi et la mise en œuvre des actions du PAT. La participation à cette instance, ouverte à une pluralité d'acteurs dont ceux ayant contribué à la construction du PAT, se base sur la signature d'une charte détaillant son fonctionnement, son objet, sa composition ainsi que les engagements de ses membres (annexe 10).

1.3. Une démarche de mobilisation et d'apprentissage collectif sur le PETR d'Ariège

1.3.1. Identification des acteurs et instances de gouvernance

Pour le technicien en charge de l'élaboration du PAT au sein du PETR d'Ariège, la première étape a été d'identifier l'écosystème d'acteurs à impliquer dans la démarche. Pour cela, il commence par se baser sur ses propres connaissances ainsi que sur le réseau des partenaires du PETR. L'objectif était de mobiliser, dans un premier temps, des acteurs volontaires représentant les différents maillons du système alimentaire, puis d'élargir progressivement le cercle des participants :

« C'est très lié au chargé de mission en fait, ça a été de la recherche, du ressenti, de la mise en réseau, moi qui demandais à des gens « est ce que tu as le numéro ? ». Il fallait bien commencer, c'était impossible d'être exhaustif, donc commencer avec ce qu'on connaît et après c'est plus dans le bouche à oreille, la communication un peu ouverte qu'on a réussi à attirer d'autres participants » (agent en charge du PAT, entretien)

La période de mobilisation a débuté le 2 juillet 2021 avec un événement de lancement au lycée agricole de Pamiers, présenté comme un premier « comité technique partenarial ». Il réunit 55 participants, avec principalement des structures publiques, institutionnelles, consulaires, quelques associations et porteurs de projets privés. Il s'agissait alors d'un travail préparatoire en amont de la phase d'émergence du PAT, pour laquelle le PETR a également obtenu des financements via le PNA. Les objectifs étaient de présenter la démarche, sa finalité, d'identifier de manière plus large les acteurs à intégrer et de commencer à faire émerger des premiers constats partagés. A cette occasion, le PAT a été présenté comme un outil de mutualisation (aide financière, ingénierie d'accompagnement), de coopération (définition d'une politique alimentaire communes aux EPCI membres du PETR), de partenariat

(mobilisation de « l'ensemble des acteurs du système alimentaire à une échelle conséquente autour d'une gouvernance et d'un réseau de partenaires territorialisé »⁶⁷) et d'équité (obtention du label PAT par l'ensemble des EPCI). Une méthodologie en 4 phases structurée sur 3 ans a été proposée :

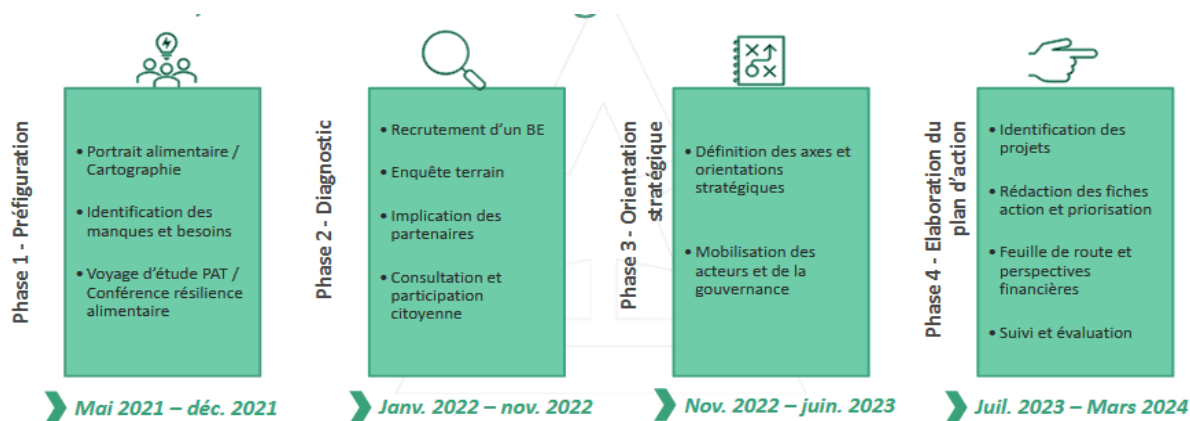


Figure 22 : Méthodologie du PAT (source : support de présentation de la réunion de lancement du PAT, PETR d'Ariège)

La suite de la matinée a été construite autour de trois temps qui visaient à renforcer l'interconnaissance entre les acteurs et la compréhension du sujet, avec :

- Un « speed dating » pour permettre aux participants de se rencontrer ;
- Un « marché aux compétences » pour recenser la diversité des acteurs intervenant sur la question alimentaire, les savoir-faire et compétences dont ils disposent qui peuvent être autant de ressources pour la dynamique du PAT (figure 24).
- Un atelier basé sur la technique d'animation du « world café » pour commencer à faire dialoguer les participants sur les thématiques principales du PAT. Celui-ci vise à identifier des acteurs-clés, des publics cibles, définir des problématiques, formaliser des attentes prioritaires, des grands enjeux et parfois des pistes d'actions : « Le PAT doit contribuer à aider les collectivités locales à définir une vision et une politique foncière agricole et alimentaire. » ; « les pistes à creuser dans le PAT : accompagnement des

⁶⁷ Support de présentation de la réunion de lancement du 2 juillet 2021.

cédants et futurs cédants... » ; « bien définir ce qu'on entend par produits locaux de qualités : question de droit et sécurité alimentaire ».⁶⁸

NOM DE LA STRUCTURE	COMPETENCES PAT
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ARIEGE	- Action pédagogique pour une alimentation saine et de qualité en lien avec la mise en application de la loi Egalim dans les cantines scolaires
ARS	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	- Equilibre alimentaire, nutrition dans les menus des collèges : travail en relation avec des diététiciennes - Chasse au gaspillage, recyclage, compostage, gestion des déchets
BIO ARIEGE GARONNE	- Accompagnement aux structures de restauration collective (connaissance de base de la réglementation nutritionnelle) - Sensibilisation des consommateurs sur l'équilibre alimentaire, la saisonnalité des produits, les produits bio
CAF	- Ateliers d'hygiène alimentaire - Parentalité - Programme « Malin », recettes pour les nouveaux nés
MSA	- Actions d'éducation à la santé : ateliers de cuisine, de conservation, action de prévention (public sénior..)
	-

Figure 23 : Tableau des acteurs et compétences de la thématique "nutrition et santé" (source : PETR d'Ariège)

Cette première réunion permet de préciser les contours de la démarche avec les participants en les intégrant dès le départ dans le processus de problématisation. Les acteurs concernés sont identifiés, ainsi que le rôle qu'ils peuvent jouer au regard de la vision que les participants se donnent vis-à-vis du sujet. Ils mobilisent pour cela des connaissances et des croyances personnelles pour développer une compréhension commune des phénomènes à l'œuvre et définir ainsi des premières problématisations :

« Le circuit court est-il toujours qualitatif ? Pas toujours, mais il y a une bonne corrélation, donc l'enjeu est de faire pencher la balance vers :

Un mode de production vertueux (= sans impact négatif sur l'environnement et la santé)

Un volume de production raisonnable

Une production variée (diversité des cultures) »

Suite à cela, le PETR structure sa gouvernance interne avec la mise en place d'un comité de pilotage restreint, composé des 7 collectivités et des partenaires financeurs (DRAAF, préfecture, conseil régional d'Occitanie, conseil départemental d'Ariège). Son rôle est de définir la méthodologie d'élaboration du PAT, de valider les réponses aux appels à projet ou

⁶⁸ PETR d'Ariège. (s.d.). *Compte-rendu, atelier de lancement PAT*. Disponible sur : <https://www.petrariege.fr/index.php/projet-alimentaire-territorial/actions-du-pat?view=article&id=81&catid=13> (consulté le 18/07/2025)

encore la nature des actions engagées : « il va venir sanctuariser le canevas stratégique du PAT, les 6 axes qu'on a définis avec des déclinaisons derrière qu'on a priorisées » (chargé de mission PAT). Le nombre restreint d'acteurs dans l'instance de décision est lié à la volonté de garder une certaine neutralité ou du moins un pouvoir sur l'orientation du projet. En effet, la question s'est par exemple posée pour la Chambre d'agriculture, souvent intégrée dans les comités de pilotage des PAT d'autres territoires :

« Les élus ont choisi de ne pas les inclure à minima pendant la phase de la stratégie, c'était une volonté d'affichage et aussi de réalité hein, de garder la main sur le contenu et ce qui allait être dit dans sa stratégie, de se prévenir d'un regard extérieur qui pourrait dire « ah non, mais le PAT du territoire du PETR, c'est la chambre en off qui le porte ». Et ça, ils ont voulu s'en dissocier, ce qui n'a pas empêché tous les travaux partenariaux, on s'est beaucoup appuyé sur l'expertise de la Chambre pour bosser sur le PAT mais l'enjeu, c'était que le PAT ce ne soit pas que les enjeux agricoles qu'a identifiés la chambre, c'est aussi les autres thématiques, c'est aussi la transition » (chargé de mission PAT).

Le 4 novembre 2021, le PETR organise un second temps de mobilisation et d'information avec une conférence ouverte au grand public. Cet évènement est présenté comme le moyen d'apporter « une lecture globale de ces enjeux pour nous aider à mieux comprendre comment trouver les solutions demain à une échelle plus locale. » (Président du PETR d'Ariège, compte-rendu). L'objectif était de construire un cadre cognitif commun, basé sur des connaissances et valeurs partagées. Pour cela, le PETR fait intervenir de trois personnes extérieures qui disposaient de différentes formes d'expertises et donc de légitimités. En premier lieu, l'intervention d'un économiste de l'INRAE permet de créer un socle de connaissance théorique sur le fonctionnement du système alimentaire, son évolution historique et les principaux enjeux associés. Sa présentation fait d'ores-et-déjà émerger plusieurs problématiques : la dépendance à l'agro-industrie, les nombreux flux générés par les échanges mondialisés, l'artificialisation des terres agricoles, le vieillissement de la population agricole, l'explosion de la précarité alimentaire ou encore l'impact écologique du système alimentaire en s'appuyant sur des données souvent nationales. Il précise également le fonctionnement des PAT, les différents profils de ces démarches et les modes de gouvernances qu'ils mobilisent. Cette intervention précise les orientations du PAT par un processus d'apprentissage collectif qui permet d'apporter des éléments de définition, de connaissance et ainsi d'aller au-delà de certaines croyances. En effet, le rapport d'étonnement produit à son

issue⁶⁹ évoque par exemple l'absence de lien entre le local et le durable, la nécessité de « sortir du mythe de l'autonomie alimentaire à l'échelle micro » ou encore le besoin de réduire la consommation de viande pour limiter l'empreinte carbone de l'alimentation. La seconde intervention est celle d'un autre PETR, le Pays des Châteaux, qui partage l'expérience de son PAT et en particulier le fonctionnement de son « conseil local de l'alimentation » (CLA). Les participants disposent, cette fois-ci, de savoirs opérationnels qui font davantage échos à la démarche déployée qu'à ses orientations. Enfin, le dernier temps est consacré à la présentation d'actions déjà mises en place sur le territoire du PETR, dans une perspective de valorisation mais également d'inspiration et de démultiplication, avec par exemple les chèques-transmission déployés en Pays d'Olmes et Pays de Mirepoix, le label « en cuisine » des cantines de Pamiers et l'épicerie solidaire de l'association du Hérisson Bellor à Foix.

Ces deux premiers événements participent à créer de la visibilité autour de la démarche de PAT et à en définir les contours, à partir du croisement entre les savoirs des acteurs, leurs perceptions des enjeux, les expériences déjà existantes et des savoirs théoriques objectivés. Peu à peu, le PETR se construit une légitimité, il se positionne en tant qu'animateur et opérateur, permettant de faire une intermédiation entre des politiques nationales et dynamiques territoriales. Il contribue également à fixer progressivement l'identité des acteurs du territoire à l'égard de la démarche de PAT.

Cette première phase de mobilisation s'est ensuite poursuivie avec la création du conseil local d'alimentation (CLA), basé sur le modèle du Pays des Châteaux. Un cabinet de conseil est recruté pour accompagner le PETR dans la structuration de cette instance. Des acteurs « forts, alliés du PAT » sont rencontrés et auditionnés pour savoir ce qu'ils entendent et attendent de ce CLA, ce qui permet de faire émerger 3 missions principales :

1. Faciliter la rencontre entre les acteurs, leur discussion et l'échange d'informations sur les actions et l'avancement du projet ;
2. Consulter les acteurs du territoire sur la politique alimentaire, la définition de la stratégie et son évaluation ;

⁶⁹ PETR d'Ariège. (s.d.). *Rapport d'étonnement*. Disponible sur : <https://www.petrariege.fr/index.php/projet-alimentaire-territorial/actions-du-pat?view=article&id=90&catid=13> (consulté le 18/07/2025)

3. Réunir les acteurs dans un espace commun pour favoriser la mise en œuvre des actions au travers d'une dynamique de réseau et de coopération.

De cette manière, le CLA permet d'institutionnaliser la participation des acteurs à la définition du projet. Les élus n'ont cependant pas souhaité que cette instance soit délibérative et que les acteurs puissent être amenés à prendre des décisions :

« On retrouve là cet aller-retour un peu entre le conseil local et le comité de pilotage où lui, il est dans de la validation et de la décision et là on est plutôt dans de l'avis quoi et de la proposition, c'est à dire qu'ici on amène du contenu, on amène une vision et des objectifs [...] les élus y tiennent parce qu'ils disent souvent sinon ils servent à quoi d'être élus, si ce n'est pas pour décider ? » (agent en charge du PAT, entretien)

C'est cependant l'opportunité pour les élus, de pouvoir s'appuyer sur les expertises de terrain des acteurs et de pouvoir prendre en compte les problématiques qu'ils perçoivent et vivent dans leur quotidien. L'idée est également de dépasser les approches sectorielles grâce à un nouvel espace qui permet de définir un projet et une visée commune entre les acteurs du système agri-alimentaire territorial :

« Le CLA, on est dans la création de consensus, même si ce n'est pas l'objet car l'alimentation est trop complexe pour ça, mais on est surtout dans de la compréhension de l'autre et des difficultés des autres secteurs de la chaîne alimentaire, vraiment dans cette approche de système. Le CLA c'est l'espace créé pour que chacun avec sa casquette de telle ou telle structure puisse aussi s'intégrer dans une démarche plus globale avec les autres acteurs du territoire » (agent en charge du PAT).

Les règles de fonctionnement du CLA ont été définies lors d'une réunion dédiée le 8 juillet 2022, au cours de laquelle les participants ont d'abord invité à répondre à trois questions : « qu'est-ce que je souhaite apporter au CLA ? », « qu'est-ce que je veux en retirer ? », « qu'est-ce qui me rendrait fier(e) d'y participer ? ». Cette démarche a amené les acteurs à exprimer la façon dont ils envisageaient leur rôle, cette fois-ci non pas à l'égard des actions à déployer mais au sein même de l'instance de gouvernance dans la phase d'émergence du projet. L'objectif était d'assurer leur implication en adaptant ensuite le cadre d'élaboration du PAT à leurs attentes et interprétations.

Le rôle des membres du CLA a été associé à apports principaux pour le projet :

- Un apport en termes de connaissances sur des métiers (cuisine, agriculture, vente directe...), des expériences de terrain, des réseaux d'acteurs, des publics cibles (« *mon expertise des personnes en précarité* ») ou plus globalement des enjeux ;
- Un apport en termes d'implication au travers du temps investi dans le projet.

Les attentes exprimées ont quant à elles porté, en premier lieu, sur l'impact opérationnel du PAT sur la situation du territoire. Leur implication doit permettre d'aboutir à une stratégie qui réponde aux problématiques : amélioration de la qualité des repas, la juste rémunération des producteurs ou encore la justice alimentaire. Les participants ont également partagé le souhait que la démarche réponde à certains critères dans sa forme, en assurant l'implication de certaines catégories d'acteurs (personnes en situation de précarité, agriculteurs...) et la prise en compte de dimensions spécifiques (environnement, social). Enfin, cette instance doit leur donner la possibilité d'accéder à certaines ressources : connaissances, informations sur des financements, des actions, rencontre de nouveaux acteurs.

La deuxième partie de ce CLA a porté sur la définition d'une charte pour « préciser le cadre de fonctionnement et d'implication formelle ». Le PETR a proposé aux participants une trame déjà structurée autour de trois thèmes, chacun décliné en plusieurs principes : objectifs et missions, composition et engagement des membres, fonctionnement et animation. Ce document contribue à traduire la participation des acteurs et à créer une proximité à la fois organisationnelle (appartenance, complémentarités des rôles) et institutionnelle (partage de règles, d'objectifs et de valeurs).

En complément des trois missions propres au CLA, la charte permet de formaliser le lien entre cette instance et le comité de pilotage : ce dernier peut solliciter le CLA pour des sujets ou questions spécifiques, le CLA donne son avis et émet des propositions, le comité de pilotage doit ensuite rendre compte de ses décisions. Le CLA peut également s'auto-saisir et formuler des avis sur des sujets de son choix. Concernant les membres, la charte précise la recherche d'une représentativité de l'ensemble des acteurs qui contribuent à l'alimentation, définit les règles de participation (inscription formelle en tant que membre, adhésion possible à des groupes thématiques, sollicitation d'experts externes, engagement des membres à participer aux réunions). Elle ne précise cependant pas de procédure d'exclusion des membres pour non-respect de ces règles. Enfin, les principes de fonctionnement évoquent les modalités

d'organisation en plénière du CLA, le rôle d'animation assuré par le PETR et la mise en place des groupes thématiques.

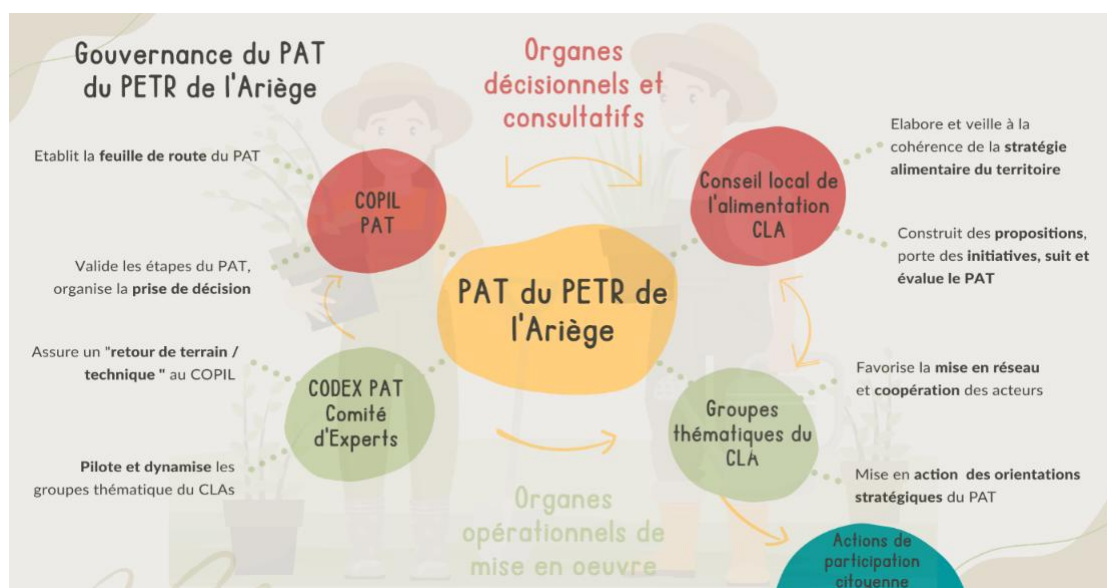


Figure 24 : Schéma de gouvernance du PAT (source : PETR d'Ariège)

1.3.2. Du diagnostic au plan d'action

Le diagnostic n'a pas été réalisé en interne par le PETR mais confié au bureau d'étude « Le Basic », spécialisé dans l'analyse des impacts sociétaux, économiques, environnementaux des modes de production et de consommation. Contrairement au Sicoval dont le cadrage du diagnostic a été le résultat d'un travail technique interne à la collectivité, dans ce cas le contenu a été préparé lors de la première réunion du CLA, en mars 2022 qui a réuni 51 participants avec un poids particulièrement important des collectivités et acteurs institutionnels. Pour cela, les membres du CLA ont été interrogés sur leurs attentes et besoins en termes de connaissances (données, actions, tendances...). Des ateliers sur 5 thématiques⁷⁰ ont été organisés dans lesquels ils ont été invités à décrire l'état des lieux de la situation actuelle, formaliser les problématiques qu'ils percevaient, les freins à lever et identifier les connaissances dont ils estimaient manquer. En parallèle, un groupe de recherche adossé au CLA a été mis en place, avec l'organisation de deux stages qui ont contribué à approfondir certaines thématiques du PAT, notamment les concepts de transition agroécologique et de démocratie alimentaire.

⁷⁰ Politique foncière agricole, production et consommation, transformation et distribution, social et santé, environnement et durabilité.

Ce travail a abouti à la rédaction d'un cahier des charges pour le bureau d'étude, intégrant l'analyse des points de vue des acteurs (enjeux, actions, attentes), la construction d'un socle de connaissances sur les enjeux agricoles et alimentaires du territoire et la définition d'une vision partagée des enjeux afin d'en définir une priorisation et des orientations stratégiques. La méthodologie du diagnostic a combiné la réalisation d'une trentaine d'entretiens auprès des acteurs du territoire et la collecte de données publiques.

Suite à cela, de nouvelles instances du CLA ont été organisées pour partager les résultats du diagnostic, valider les enjeux qui en émergeaient et définir le plan d'action autour de six axes stratégiques (annexe 11).

2. Des problématisations plurielles et parfois concurrentes : lecture croisée de la perception des acteurs, à l'origine de nouveaux points de passages obligés

Dans cette section, nous nous intéresserons à la façon dont les problématisations, au cœur des diagnostics réalisés dans les PAT, se sont construites. Nous chercherons à mettre en lumière les différentes représentations en jeu, les constats formulés, révélant des points de convergences et de tensions, ainsi que les effets induits et limites de ces nouveaux espaces de construction collective. Dans les deux cas, nous verrons que les diagnostics permettent de faire émerger, mettre en perspective et articuler plusieurs problématisations parfois concurrentes, mobilisant différents registres (écologique, économique, justice sociale...) et mondes sociaux. Pour rappel, la théorie de l'acteur-réseau appréhende la problématisation comme la première étape d'un processus de traduction. Elle correspond à la façon dont un ou plusieurs acteurs définissent un problème à résoudre et assignent, de cette manière, des rôles aux acteurs dans leur résolution. A partir des problématisations, nous verrons que les participants définissent des « points de passages obligés » (PPO), qui sont autant de réponses construites collectivement autour desquels les acteurs doivent s'allier pour impulser les reconfigurations recherchées au sein du système agri-alimentaire. Ils impliquent de mobiliser de façon coordonnée différents leviers d'actions, ressources et acteurs identifiés par les participants.

En particulier, les discours et matériaux liés aux phases de diagnostic mettront en évidence quatre constats communs aux deux PAT étudiés, autour des lesquels les problématisations et les débats se sont cristallisés :

1. Une capacité agricole limitée et fragilisée, entre spécialisation et agrandissement ;
2. Un système à l'origine d'effets nocifs pour la santé et l'environnement ;
3. Une inégalité d'accès à une alimentation locale et de qualité ;
4. Des conditions matérielles et organisationnelles insuffisantes pour relocaliser l'alimentation ;

Ces constats font intervenir de nombreux actants : les filières, la distribution, les exploitations, les modes de consommation, les pratiques agricoles, les produits phytosanitaires, l'aide

alimentaire ou encore le foncier. Après une analyse de la façon dont ils se sont construits, nous proposerons une lecture transversale de cette première phase de traduction.

2.1. Une capacité agricole limitée et fragilisée, entre spécialisation et agrandissement

Le premier constat que nous avons pu identifier porte sur la capacité productive des territoires pour répondre aux besoins alimentaires des habitants. Elle fait émerger deux principales interprétations : un déficit de production lié à un processus historique de spécialisation et la baisse du nombre d'exploitations, associée à un enjeu de renouvellement des générations au regard du vieillissement de la population agricole. La question de l'installation est également présentée comme un enjeu pour le maintien des exploitations et un levier diversification du système de production à l'échelle territoriale.

2.1.1. Spécialisation et déficit de production

Les deux territoires se rejoignent sur le constat d'un déficit de production en fruits et légumes pour répondre à la demande locale, lié à la fois au nombre d'exploitations et à leur structuration sur des modèles très diversifiés :

« On trouve des petits producteurs qui ont une production très diversifiée mais du coup de petit volume [...] on travaille sur l'installation de producteurs pour ces légumes de demi-gros qui sont un manque pour les collectivités » (participant, atelier Sicoval)

« le problème, c'est qu'on a souvent des petits producteurs qui font des volumes assez faibles et qui ont tendance à s'orienter vers les marchés de plein vent, vers les AMAP » (participant, diagnostic PAT PETR)

Dans les deux cas, l'autonomie alimentaire n'est pas un horizon particulièrement recherché, elle est considérée comme inatteignable et pas nécessairement souhaitable. La dynamique de spécialisation de ces territoires, marquée par la prédominance de certaines activités (céréales sur le Sicoval, élevage sur le PETR d'Ariège) est ainsi remise en cause.

Sur le Sicoval, les participants font part d'un sentiment particulièrement fort de déconnexion entre l'agriculture et l'alimentation sur le territoire :

« on sait qu'on est essentiellement sur une agriculture qui est déconnectée de la problématique de l'alimentation du territoire. On est sur des céréales, des grandes

cultures, donc qui ne répondent pas à un certain nombre de questions et de problèmes » (participant, atelier Sicoval).

« L'impression que j'ai [...] c'est un sentiment d'opposition entre un monde agricole et une réalité sociologique dans notre territoire. A savoir que ce sont des agriculteurs complément tournés vers le marché mondial, le blé dur, etc., qui sont souvent sans compte à rendre ou sans intérêt pour le territoire qu'ils exploitent, avec tout un système de fermage et de déconnexion avec la propriété de leur sol » (participant, atelier Sicoval).

« On parle beaucoup d'agriculteurs, mais par exemple sur Escalquens il n'y a pas un seul agriculteur. Il y a un certain nombre de propriétaires terriens qui en fait, font exploiter leurs terres et effectivement on est sur des agricultures céréalières qui n'ont strictement rien à faire du territoire ni des voisins » (participant, atelier Sicoval).

Le problème perçu porte ici sur la vocation purement productive et économique de l'agriculture, considérée comme étant complètement détachée du territoire et en incapacité de répondre aux besoins alimentaires des habitants. L'enjeu qui émerge est donc de développer de nouvelles productions, en lien avec ces besoins, et de reconnecter les activités céréalières au territoire :

« Je pense qu'un des premiers aspects du PAT, ça va être de mettre en place des producteurs avant toute chose, avant d'ouvrir des marchés locaux de producteurs, avant d'ouvrir des épiceries de producteurs, etc. [...] s'il n'y a pas de producteurs sur le territoire, [...] on va être obligé d'importer des aliments d'autres régions pour répondre au besoin des gens, des consommateurs et des mangeurs du territoire. » (participant, atelier Sicoval)

« Pour autant, les systèmes de productions existants ne doivent pas être mis en confrontation. L'activité céréalière doit être accompagnée dans son évolution pour relocaliser la valeur dans le territoire, se diversifier et transformer sa production, tout en impulsant de nouveaux types de production. » (extrait du compte-rendu, Sicoval)

Cependant, cette vision n'est pas entièrement partagée ou du moins contestée par certains élus, agriculteurs et acteurs plutôt institutionnels qui considèrent que le territoire du Sicoval n'est pas adapté au développement du maraîchage au regard de son paysage, marqué par les coteaux et une identité historique autour des grandes cultures :

« Il y a d'un côté un dogmatisme, en disant tout ce qui est fait, c'est pourri, il faut faire du maraîchage bio et puis ça ne va pas plus loin que ça. Et de l'autre côté, il y a ceux qui

disent, oh tous ces bobos qui n’y connaissent rien, ce n’est pas des agriculteurs nous on sait le faire et ils ne se rendent pas compte de ce qu’ils demandent. Et ça, c’est très présent, ce n’est pas très officiel, ce n’est pas très clair, mais ça transpire dans toutes les discussions » (agent de la collectivité)

En Ariège, malgré le manque de certaines productions, les participants perçoivent l’agriculture comme étant relativement diversifiée. Elle est représentée par une part importante de petites exploitations orientées sur les circuits-courts de proximité, témoignant d’une connexion relativement forte avec le territoire. Un constat est formulé sur le recul du nombre d’exploitations spécialisées en élevage et polyculture-élevage au profit de la production végétale, notamment dans le piémont et la plaine, soulevant l’enjeu de maintien de ces exploitations qui connaissent par ailleurs des difficultés économiques particulièrement importantes.

2.1.2. Renouvellement des générations : foncier, installation et transmission

La problématique du renouvellement des générations se construit également autour du constat commun d’une baisse du nombre d’exploitations, associée à leur agrandissement. Il ne s’agit pas d’un constat entièrement nouveau puisqu’il était déjà au cœur des politiques déployées historiquement à la fois sur le Sicoval et les communautés de communes du Mirepoix et du Pays d’Olmes.

Sur le Sicoval en particulier, les participants mobilisent souvent le terme de « grande culture » pour faire écho aux exploitations spécialisées et au phénomène de concentration. Ce processus est moins présent sur le PETR, où les structures d’exploitations tendent à être plus petites, mais une tendance existante notamment dans la zone de plaine et de piémont, avec une sur-représentation des cultures spécialisées de céréales et oléagineux.

Le contexte de vieillissement de la population agricole, avec un âge moyen élevé des agriculteurs sur les deux territoires est cité comme problématique. Cependant, l’Ariège se démarque par un taux de remplacement très élevé (120% entre 2010 et 2020) qui témoigne de son attractivité et une demande en installation importante, perçue comme une ressource potentielle. A contrario, les participants sur le Sicoval perçoivent le problème le renouvellement des générations comme urgent :

« [...] en Haute-Garonne en 2019 ou en 2020, c'est globalement le même chiffre : 36 nouvelles installations aidées, avec donc 1/3 en grandes cultures donc ce n'est pas des nouvelles fermes qui se créent, c'est un jeune qui reprend l'exploitation familiale donc c'est de la transmission. Donc à peine, dans le tas, il y a à peine 10 installations en maraîchage, sur l'ensemble du territoire de la Haute-Garonne. Ça c'est les installations aidées, si on multiplie ça par 2 en se disant qu'il y en a la moitié qui mobilise la DJA, donc les installations aidées, et les autres, on a 20 maraîchers qui s'installent en Haute-Garonne. Donc là, on a un gros problème, sachant que ce que disait le diagnostic sur le territoire du Sicoval, c'est que là on a 50% des agriculteurs qui partent à la retraite dans les 5 à 10 ans à venir, donc on a un énorme problème de renouvellement des générations » (participant, atelier Sicoval)

En particulier, la question du foncier agricole revient très souvent dans les discours. Sur le Sicoval, particulièrement soumis à la pression foncière, les participants insistent à de multiples reprises sur l'impact des dynamiques d'urbanisation dans un contexte de développement économique et de croissance démographique. Ils mettent en lumière des phénomènes de spéculation et les difficultés d'accès pour des porteurs de projets qui souhaitent s'installer, notamment lorsqu'ils ne sont pas issus du milieu agricole. Le PETR d'Ariège, moins soumis à l'artificialisation, organise davantage sa problématisation autour de l'accès au foncier. Dans les deux cas, le foncier agricole est perçu comme une ressource indispensable à préserver et à mobiliser pour favoriser l'installation de porteurs de projets, notamment non issus du milieu agricole et développer les capacités nourricières des territoires. Pour appuyer ces constats, certains acteurs partagent leurs expériences personnelles :

« j'étais encore hier en visioconférence avec une dizaine de porteurs de projets, avec une personne qui témoignait de la difficulté d'accès au foncier. C'est-à-dire que l'accès au foncier agricole, ça se passe par des liens à faire avec la SAFER, et du coup je reboucle avec le post-it que j'avais déposé sur les liens à faire, que les collectivités renouent le lien avec les SAFER et fassent valoir leur position au niveau des commissions SAFER » (participant, atelier Sicoval)

« Je voulais illustrer la problématique du foncier agricole sur un cas très particulier, celui de la commune d'Escalquens où je dispose de chiffres. Nombre d'exploitants agricoles en 2000 : 9, nombre d'exploitants agricoles en 2020 : 1. Alors que la surface du foncier agricole disponible sur la commune est restée à peu près dans les mêmes proportions, tout cela parce que d'une part il y a l'évolution de l'âge des exploitants bien-sûr, et puis il

Il y a un système de production, il y a un certain nombre d'acteurs, je pense à deux acteurs, qui échappent peut-être à nos réflexions jusqu'à présent. Les deux acteurs auxquels je pense, ce sont les *propriétaires fonciers agricoles* qui n'exploitent pas eux-mêmes et qui par commodité, font appel à des *entreprises de service agricole*. » (participant, atelier Sicoval)

Plusieurs participants soulignent que toutes les terres agricoles ne se valent pas et que souvent, l'urbanisation consomme les parcelles les plus propices au maraîchage (terrains plats, accessibilité à l'eau, valeur agronomique...). A ce titre, les terres arables, friches agricoles et terres en déprise sont identifiées comme des ressources potentielles à valoriser dans une perspective d'installation.

Les acteurs identifiés comme étant concernés par cette problématisation sont multiples : les agriculteurs en premier lieu, qui pourraient être intéressés par la diversification ou qui doivent transmettre leur ferme, mais aussi les futurs candidats à l'installation, les organismes d'accompagnement de l'installation et de la transmission (SAFER, Chambre d'agriculture, Terre de liens, 100° singe, Graines de demain, Bio Ariège Garonne, ADEAR...) ou encore les collectivités et les services de l'Etat au regard des outils de planification et de protection du foncier (préemption, lien avec la SAFER, plans locaux d'urbanismes, etc.).

Nous identifions ainsi un premier point de passage obligé commun sur les deux cas d'étude, portant sur les questions de diversification et du maintien de la capacité productive du territoire pour répondre aux besoins alimentaires des habitants, qui relie différentes entités et buts :

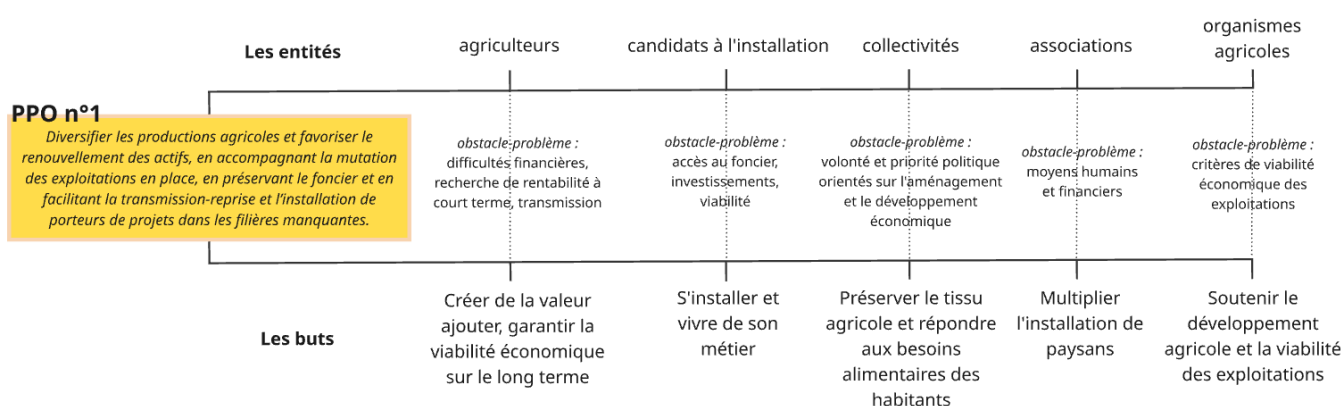


Figure 25 : Schéma de problématisation autour du PPO n°1 (source : auteure)

Le tableau suivant présente les leviers d’actions identifiés par les participants dans les ateliers, ainsi que les acteurs, ressources et dimensions du territoire cités :

Leviers d’action	Principaux acteurs concernés	Dimensions du territoire
Veille, acquisition foncière, reconquête des friches	Collectivités, propriétaires privés, SAFER, candidats à l’installation, Chambre d’agriculture, département, associations	Matérielle Institutionnelle
Déploiement du test d’activité en archipel	Associations, CC du Pays d’Olmes, Sicoval, Chambre d’agriculture, candidats à l’installation	Organisationnelle, matérielle
Faciliter l’accès au logement pour les nouveaux agriculteurs	Collectivités	Matérielle
Renforcer l’attractivité du métier d’agriculteur, susciter des vocations	Etablissements de formation, Chambre d’agriculture, collectivités	Idéelle
Repérage des futurs cédants, sensibilisation et mise en relation avec les porteurs de projets	Chambre d’agriculture, collectivités, associations	Organisationnelle
Définir des zonages et mobiliser les outils fonciers (ZAP, PAEN, PLUi...)	Collectivités, Chambre d’agriculture, DDT	Institutionnelle
Accompagner la diversification des exploitations	Chambre d’agriculture, collectivités, associations	Matérielle

Tableau 8 : Leviers d'action, ressources et dimensions du territoire, PPO n°1 (source : auteure)

2.2. Un système à l’origine d’effets nocifs pour la santé et l’environnement

Le second constat qui émerge des discussions porte sur les impacts des modes de production et de consommation sur la santé et l’environnement. Il met en scène trois principaux acteurs : les agriculteurs, les consommateurs et les structures d’accompagnement. Sur les deux territoires, elle renvoie à des problématiques communes : l’augmentation des aléas climatiques (sécheresses, réserves d’eau, nombre de jours de gels, températures, incendies...) et leurs effets sur l’agriculture (baisse des rendements, prolifération de parasites, périodes de fauche, date de mise en herbe...) ; une part significative des émissions de gaz à effet de

serre liée aux activités agricoles et alimentaires ; des cours d'eau pollués et la dégradation de la biodiversité.

2.2.1. Une remise en cause des pratiques agricoles

En premier lieu, ce constat fait écho dans les discours aux pratiques conventionnelles comme le travail du sol (labour), l'utilisation d'intrants azotés et de produits phytosanitaires. Sur le Sicoval, les participants associent ces pratiques à deux problématiques spécifiques qui n'apparaissent pas dans les discours sur le PETR d'Ariège : la pollution de l'air via l'utilisation de produits phytosanitaires à proximité des habitations et l'érosion des sols, au regard du caractère à la fois périurbain et de la présence des grandes cultures sur les coteaux. Ces problématiques sont mises en avant par certains acteurs qui mobilisent à la fois des expériences personnelles, des connaissances scientifiques ou encore des perceptions qui leur sont propres :

« Petite anecdote, j'étais là cet été avec un ancien à Belberaud, on regarde une colline, on voit une maison. Il me dit, « tu vois cette maison-là ? Il y a quarante ans, on ne la voyait pas. ». En fait, le sol s'est barré, on a un aléa érosif hyper fort, des pratiques culturales qui ne sont pas du tout adaptées et on a perdu plus d'un mètre de sol sur cette colline il y a quarante ans » (participant, atelier Sicoval)

« Quand je parle de santé, je parle des riverains mais pas que, aussi de l'ensemble des consommateurs, des citoyens à travers ce qu'on respire et ce qu'on mange. Et puis une question très importante, celle de la santé des agriculteurs. Il y a régulièrement des articles, il y a eu récemment des articles dans le Monde, montrant l'impact des traitements aux pesticides sur les problèmes de santé des agriculteurs. C'est une dimension importante à prendre en compte » (participant, atelier Sicoval)

« Je pars du principe que le bio c'est bon pour la santé, à deux niveaux, à travers ce qu'on mange et puis aussi à travers le fait qu'en consommant bio, on réduit l'utilisation de pesticides, on supprime l'utilisation de pesticides et on agit aussi sur les problèmes de qualité de l'air » (participant, Sicoval)

En Ariège, les problématiques diffèrent selon les zones du territoire. La plaine et le piémont sont identifiés comme des zones qui subissent des pressions élevées concernant la consommation d'eau et l'utilisation de produits phytosanitaires, plus importantes dans les systèmes de productions végétales irriguées. La question du changement climatique fait écho

à des problématiques spécifiques à la zone du massif concernant le recul des prairies, le confort thermique des élevages ou encore le risque de fermeture des milieux.

Dans les deux cas, les agriculteurs sont identifiés comme des acteurs-clés, avec la nécessité évoquée à plusieurs reprises de « faire évoluer l’agriculture » par le biais de pratiques alternatives citées par les participants telles que l’agriculture de conservation des sols, l’agriculture biologique ou encore un pastoralisme favorable à la biodiversité sur le PETR. La transition agroécologique est alors considérée comme un levier de résilience alimentaire face au changement climatique. Les différences en termes de problématisation s’expliquent en partie par une part plus importante de l’élevage extensif et des surfaces agricoles en agriculture biologique sur le PETR d’Ariège.

Sur le Sicoval, la responsabilité des agriculteurs est cependant mise en perspective avec leurs difficultés qui limiteraient leur capacité à mettre en place ces changements sans accompagnement :

« Les acteurs majeurs de cette transformation sont les agriculteurs qui sont dans une situation économique très difficile. Je pense qu’il faudrait envisager une rémunération aux agriculteurs sur les services écosystémiques qu’ils rendent à la société. Ils peuvent agir à travers différents systèmes [...] en changeant de modèle de production agricole, ils peuvent contribuer au stockage du CO², à la diminution de l’émission de gaz à effet de serre, à l’augmentation de la biodiversité, mais ils ont des risques quand on passe d’un modèle d’agriculture conventionnelle à un modèle, supposons, d’agriculture de conservation des sols [...] il y a une zone de risque qui va durer, comme pour l’agriculture biologique, 4 à 5 ans. Là, aujourd’hui, ils sont seuls à prendre ce risque dans une situation où ils ne peuvent pas le prendre » (participant, atelier Sicoval).

« L’évolution des pratiques agricoles (raisonnée, agroécologique, biologique, agroforestière, paysanne) est un levier pour le maintien de la biodiversité, la valorisation des paysages et la durabilité de nos terres arables. Cependant la France est sur le podium des pays Européen les plus gourmand en produits phytosanitaires et herbicides. Le PAT devra soutenir la transition vers une agriculture plus durable tout en assurant la viabilité économique des exploitations. » (compte-rendu, atelier PETR)

Ces visions sont principalement portées par des élus, citoyens et associations qui mobilisent un registre écologique et de justice sociale. Elles sont beaucoup moins prégnantes dans les

discours des acteurs institutionnels, qui cherchent plutôt à relativiser ces impacts en valorisant les initiatives déjà engagées :

« Il faut aussi aller vers du positif, dire qu'il y a des groupes d'agriculteurs qui existent sur le Lauragais pour revenir au territoire qui vous intéresse, qu'il y a des groupes d'agriculteurs, des GIEE, des groupes 30 000, des groupes de conservation des sols. Ces groupes-là, ils fonctionnent, ils sont accompagnés techniquement par différentes structures, ils sont aussi suivis par des structures de recherche, etc. Ces agriculteurs sont moteurs, ils essaient des choses, ils sont innovants, ils vont vers ces objectifs de transition écologique, agroécologique je dirais. C'est des agriculteurs qui échangent ces expériences, qui essaient sur site pour voir ce qui marche vraiment par rapport au contexte géo climatique, bioclimatique du Lauragais » (participant, atelier Sicoval)

Ils mettent également en avant leur rôle et identifient tout un ensemble d'acteurs qui contribuent à ces évolutions :

« C'est un travail que la chambre mène sur la mise en relation d'agriculteurs, de l'échange entre eux [...] C'est là où on peut aller monter des partenariats, sur le territoire on a par exemple le lycée agricole à Auzerville, avec la plateforme technique aussi. On a la chance d'avoir des instituts techniques également, avec Arvalis, Terra Inovia. Donc on mène des partenariats pour accompagner les agriculteurs sur des thématiques qu'ils ciblent. Il faut de toute façon que ça vienne de leur interrogation à eux, ce n'est pas nous qui imposons des choses. » (participant, atelier Sicoval)

Enfin, ils insistent également sur la nécessité de prendre en compte les différentes formes d'agriculture et de ne pas les opposer. De cette manière, ils tentent de déplacer le problème en mobilisant des registres techniques qui tendent à délégitimer les critiques à l'égard de l'agriculture :

« Il va falloir aussi arrêter d'opposer les agricultures, notamment le bio d'un côté, le conventionnel et je pense qu'il y a un réel effort à faire pour essayer de faire un travail de sensibilisation pour refaire comprendre toute la complexité de l'agriculture et des agricultures, pour montrer qu'il n'y a pas un modèle qui s'applique à toutes les exploitations, mais qu'il y a plein de façons de faire de l'agriculture, plein de façons de produire des productions de qualité » (participant, atelier Sicoval)

Sur le PETR d'Ariège, les acteurs institutionnels tendent à prioriser le local à la question écologique, démontrant une hiérarchisation différente des enjeux :

« aujourd'hui le local est aussi important et nos territoires ont besoin qu'on sauve le local.
Donc si c'est pour aller acheter du bio qui vient de l'autre bout du monde, ça n'a pas de
sens hein » (entretien, PETR)

Sur le Sicoval, les agriculteurs interrogés via les ateliers collectifs, les entretiens individuels et dans le cadre d'une démarche engagée par la collectivité sur l'exposition aux produits phytosanitaires⁷¹, témoignent d'une perception complètement différente de ces enjeux qui se rapproche davantage de celle des acteurs institutionnels (lycée, Chambre d'agriculture, etc.) et de quelques élus. Pour eux, l'environnement renvoie d'abord à un cadre réglementaire au niveau européen et national qui génère des contraintes et une concurrence à l'égard des productions importées, qui ne disposent pas des mêmes normes sanitaires et environnementales : « [...] quand on voit la pression de compétitivité avec nos concurrents qui utilisent des phytos à foison » (participant atelier grandes cultures). Ils estiment travailler de manière responsable en respectant ce cadre et faire des efforts suffisamment importants en matière de réduction des produits phytosanitaires et de précautions prises lors des traitements. Ces derniers sont par ailleurs considérés au travers de leur rôle dans la protection des cultures, comme levier pour disposer de récoltes saines et ne constituent pas un problème en tant que tel. L'érosion des sols et les aléas climatiques sont cependant relevés par certains agriculteurs comme des enjeux importants, vécus et perçus directement dans l'exercice de leur métier, mais pour lesquels il n'y a pas nécessairement de solutions.

Ils s'appuient davantage sur un registre économique en faisant écho aux impasses des techniques alternatives qui sont associées à un risque de diminution de la rentabilité et des revenus :

« Il y a une nécessité de rentabilité, aujourd'hui c'est difficile, le marché bio n'existe plus
[...] Mon fils est en bio, le blé bio est invendable [...] et ça fait 10 ans que je travaille sur
les couverts sans trouver de choses convenables, on ne récolte pas » (participant, atelier
grandes cultures Sicoval)

⁷¹ Le projet « Expophyto » a été mis en place en partenariat avec la DRAAF Occitanie et l'ARS en 2021, en parallèle du PAT. Il concerne 3 territoires dont le Sicoval et vise à interroger les « conditions et moyens d'une réduction de l'exposition des personnes aux pesticides en Occitanie ». La première phase porte sur un audit auprès de 5 familles d'acteurs : les agriculteurs, les élus, les institutionnels, les acteurs de la santé et la société civile. Nous mobilisons les matériaux issus de cet audit pour comprendre la vision des acteurs sur la question de l'impact de l'agriculture sur l'environnement, en particulier concernant les pesticides.

« Sans phyto, on ne produit rien, donc on n’a pas de revenu. » (participant, Expophyto Sicoval)

Au-delà de la dimension technique, les agriculteurs expriment un sentiment d’injustice vis-à-vis des critiques émises à l’égard des agriculteurs, qui peuvent parfois aller jusqu’à des altercations, des insultes et leur demande de justifier en permanence leurs actions. Ils regrettent l’impossibilité de dialoguer avec les habitants et considèrent qu’il y a une méconnaissance de l’agriculture avec une vision parfois idéalisée et une stigmatisation de certaines pratiques. Le problème, du point de vue des agriculteurs, ne concerne donc pas l’effet de l’agriculture sur l’environnement, mais la façon dont les pratiques sont perçues et les contraintes qui sont imposées aux agriculteurs sans leur donner les moyens de les mettre en œuvre et sans prendre en compte les efforts déjà réalisés.

2.2.2. Des habitudes alimentaires à repenser

Un point de convergence apparaît cependant entre les différentes parties prenantes sur les deux territoires concernant le rôle des consommateurs. De manière générale, c’est l’évolution historique des habitudes alimentaires qui est remise en cause, avec le constat d’une baisse du budget dédié à l’alimentation et du temps pour cuisinier qui génère un recours accru aux produits ultra-transformés. Plusieurs dimensions sont évoquées comme l’origine des produits, leur saisonnalité, la place de la viande dans les régimes alimentaires, les pathologies liées à l’alimentation (surpoids, diabète, cancers...) :

« On l’a entendu ce matin [...] l’importance de réduire la part carnée dans l’alimentation, on sait que c’est une partie importante des gaz à effet de serre la production de la viande [...] Il faudrait plutôt donner le signe de manger moins de viande et réduire la consommation. C’est compliqué, il faut changer nos comportements, ça peut se faire en introduisant moins de viande dans les cantines scolaires, c’est les jeunes qui apprennent à s’alimenter différemment, mais aussi par les campagnes, par une volonté affichée du Sicoval de pousser les gens à s’alimenter différemment » (participant, atelier Sicoval)

« Réduire les émissions de CO₂ du système alimentaire passera par une évolution de la composition des assiettes Françaises avec un objectif de réduire de moitié la part de viande et produit laitier au profit d’une augmentation de la consommation d’aliments végétaux. » (extrait stratégie du PAT, PETR)

« Les comportements des consommateurs reste une science fluctuante et dépendante des efforts du marketing mais on note qu'une part stable de la population s'engage vers des choix alimentaires moins nocifs pour l'environnement tel que réduire sa consommation de viande, favoriser l'achat de produits bio et de saison, lutter contre le gaspillage alimentaire ou encore cultiver soi-même son jardin... » (compte-rendu, atelier PETR)

Ces problématiques sont mises en perspective avec des obstacles qui limiteraient la capacité de changement pour le consommateur, tels que les prix des produits bio, la connaissance de l'origine des produits, de leur composition, des producteurs locaux, le temps disponible ou encore l'impact du marketing :

« [...] quand on voit les campagnes de publicité qui continuent d'utiliser des enfants, inutilement, et de les manipuler par rapport à la pression qu'ils peuvent exercer auprès de leurs parents pour acheter des aliments qui sont hypercaloriques, qui n'ont aucune qualité nutritive »

Les questions du gaspillage alimentaire et de la production de déchets émergent également comme des enjeux importants mais plutôt symboliques puisqu'ils mettent surtout en lumière les incohérences d'un système alimentaire dont une part significative de la production finit par être jetée. Pour les participants, sur le Sicoval comme le PETR d'Ariège, le gaspillage est donc le révélateur de la déconnexion entre les acteurs de ce système et la valeur de l'alimentation, celle-ci étant accentuée par la standardisation des produits. Les déchets, notamment liés aux emballages, sont également pointés comme un problème croissant d'autant plus qu'ils génèrent un coût de traitement et ont des effets d'un point de vue santé avec la présence de perturbateurs endocriniens. Ces problématiques croisent ainsi les enjeux de santé et d'économie circulaire :

« Si on veut parler transition, il faut aussi interroger la façon dont on jette, ce qu'on accepte ou pas comme produit dans nos assiettes. Il y a toute une rééducation à faire là-dessus. » (participant, atelier Sicoval)

« Le PAT a un rôle de soutien important à jouer pour massifier et atteindre l'objectif de réduction de 50% du gaspillage alimentaire » (extrait stratégie PAT, PETR)

Finalement, cette problématisation interroge tout autant l'impact des modes de production et de consommation que la responsabilité, le rôle et les capacités d'actions des différents

acteurs. Elle mobilise différents registres : économique pour les agriculteurs et plutôt social et écologique pour les élus et associations. A ce titre, elle ne semble pas entièrement partagée par les agriculteurs qui, sur le Sicoval en particulier, expriment une réticence et n'acceptent pas à ce stade de la problématisation le rôle qui leur est attribué.

Le schéma suivant présente le second point de passage obligé, portant sur la nécessité d'accompagner ces évolutions :

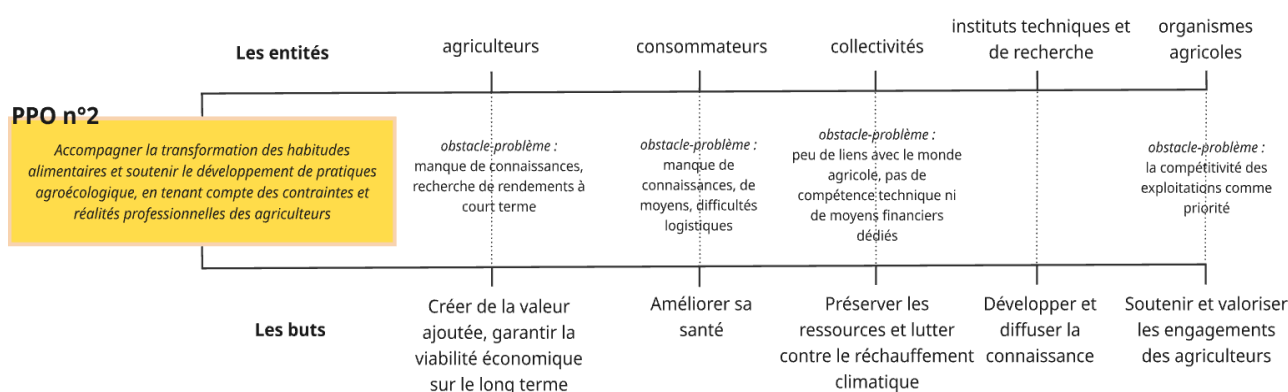


Figure 26 : Schéma de problématisation autour du PPO n°2 (source : auteure)

Le tableau suivant présente les leviers d'actions identifiés autour de ce PPO :

Leviers d'action	Principaux acteurs concernés	Dimensions du territoire
Eduquer, sensibiliser les habitants (accueil sur les fermes, projets éducatifs, ateliers cuisines, manifestations, communication)	Associations, collectivités établissements scolaires, producteurs, acteurs sociaux	Idéelle
Accompagner l'intégration de repas sains et durables dans la restauration collective	EHPAD, collectivités, prestataires de la restauration, convives, associations	Organisationnelle
Développer des lieux collectifs : jardins, vergers, tiers-lieux nourriciers, cuisines mutualisées...	Communes, habitants, associations, bailleurs sociaux	Matérielle, idéelle, organisationnelle
Sensibiliser et former les agriculteurs aux pratiques agroécologiques (conseil individuel, diffusions de pratiques, réseaux d'échange...)	Chambre d'agriculture, établissements de formation, instituts techniques et de recherche, GIEE, Agence de l'eau, CEN, SCOT, collectivités	Idéelle

Soutenir financièrement l'adoption de pratiques agroécologiques	Collectivités, institutions, acteurs privés, agriculteurs, coopératives	Matérielle
Gérer collectivement les différents usages de l'eau	Collectivités, syndicats de bassin versant, agence de l'eau, agriculteurs	Organisationnelle
Accompagner les projets de production d'énergies renouvelables	Collectivités, agriculteurs, Chambre d'agriculture, entreprises privées, services de l'Etat, SCOT	Matérielle, organisationnelle
Développer une gestion territorialisée de la matière organique	Collectivités, syndicats de gestion des déchets, agriculteurs, Chambre d'agriculture, associations, professionnels, institutions	Matérielle, organisationnelle
Accompagner la réduction du gaspillage à toutes les étapes, développer des alternatives aux emballages (vrac, consignes) et valoriser les produits invendus		Matérielle, organisationnelle, idéale

Tableau 9 : Leviers d'action, ressources et dimensions du territoire, PPO n°2 (source : auteure)

2.3. Une inégalité d'accès à une alimentation locale et de qualité

Les enjeux autour d'une alimentation locale et de qualité font émerger une troisième question commune concernant l'accès des habitants à une alimentation locale et de qualité. Malgré les différences notables entre les deux territoires, avec une population particulièrement aisée sur le Sicoval et un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale en Ariège, les acteurs tendent à converger sur certains constats : des populations particulièrement vulnérables (familles monoparentales, personnes seules, personnes âgées, jeunes, bénéficiaires de minimas sociaux, etc.) et d'autant plus exposées à des risques de santé, associées à une alimentation de mauvaise qualité et ultra-transformée (moins coûteuse), dont les inégalités ont été révélées voire exacerbées par le contexte sanitaire :

« Les turbulences sociétales et environnementales actuelles influençant l'économie ont accru rapidement la précarité alimentaire de nouveaux publics comme les familles monoparentales, les jeunes et les personnes âgées ont maintenant recours à l'aide

alimentaire dont le nombre de bénéficiaire augmente constamment depuis la crise du COVID19 » (extrait stratégie PAT, PETR)

Cette question renvoie, sur les deux territoires, à plusieurs interprétations. En premier lieu, la question de la précarité est appréhendée sous le prisme du pouvoir d'achat. D'un côté, certains acteurs évoquent des produits chers et réservés à une clientèle sensibilisée et aisée. Les infrastructures de ventes existantes sont ainsi pointées du doigt comme n'étant pas adaptées à toutes les populations présentes et comme potentiels facteurs d'exclusion :

« Ce qu'on constate c'est que le bio reste cher malgré tout, que ce soit dans les magasins spécialisés (Biocoop, Ethique Verte), mais aussi chez certains producteurs locaux. »
(participant, atelier Sicoval)

« différence de prix selon où l'on achète » (notes atelier social-santé, PETR)

« On a été frappé sur Escalquens, quand on est allé discuter avec les gens dans les HLM en particulier, que ce qui ressortait systématiquement était de nous dire « il est bien gentil votre marché de plein-vent mais on n'y va jamais, parce que les prix sont impossibles pour nous ». Alors oui c'est très bien d'avoir des marchés de plein-vent avec des producteurs locaux, avec du bio, mais par exemple à Escalquens, on a un marchand bio, le moindre kilo c'est 5€ et ce n'est pas possible pour un ménage qui a des difficultés et qui est à la limite de la précarité, voire même pour beaucoup d'autres, de s'acheter un kilo de carotte à 5 euros [...] il faut faire attention à l'idée des marchés de plein-vent généralisé parce qu'on a vraiment ce risque-là qui est un facteur supplémentaire d'exclusion. »
(participant, atelier Sicoval)

De l'autre, cette vision est mise en perspective avec la question de la juste rémunération des producteurs et la nécessité de réadapter son alimentation de manière plus globale :

« Le bio n'est pas fait pour être pas cher, il faut accepter de payer le juste prix [...] manger bio, c'est revoir sa façon de manger tout simplement, et peut-être acheter moins transformé, cuisiner beaucoup plus. Ça, on a perdu l'habitude de le faire, mais c'est quelque chose qui doit aller dans ce sens-là. On ne peut pas juste manger bio et dire que tout va bien, il faut que tout le reste accompagne aussi. Et généralement, quand on fait cet effort de recuisiner, d'acheter des produits de base et d'arrêter d'acheter des produits transformés, et ben finalement au niveau du porte-monnaie on s'y retrouve un peu plus. Donc il y a tout un travail d'éducation à faire à ce niveau-là » (participant, atelier Sicoval)

« il faut leur réapprendre que l'obligation d'avoir un frigo plein ce n'est pas forcément la meilleure solution, qu'on peut acheter des produits frais, qu'on peut les cuisiner » (participant, atelier Sicoval)

« Comment atteindre des prix accessibles tout en rémunérant bien les producteurs ? » ;

« Ce qui est sain, local et de saison n'est pas forcément plus cher » (notes atelier social-santé, PETR)

Le problème est ici plutôt interprété sous le prisme des comportements, des connaissances et compétences avec le sentiment d'un besoin d'information et de sensibilisation, qui peut paraître, à certains égards, à la fois violent, paternaliste (« il faut leur réapprendre ») et lié à des a priori. Cependant, certains participants partagent davantage la nécessité de favoriser le pouvoir d'agir des personnes en précarité, en mettant en relation cette question d'accessibilité avec tout un ensemble d'autres problématiques : l'accès au logement, le manque de matériel de cuisine, l'isolement ou encore l'accessibilité physique qui ressort particulièrement dans les discours des acteurs sur le PETR d'Ariège, au regard du caractère très rural du territoire marqué par une faible densité :

« Sur ce territoire spécifiquement, on sait qu'il y a des enjeux de précarité spécifique par rapport à d'autres territoires. Ce n'est pas la précarité de Toulouse quoi, enfin on peut avoir une précarité économique qui est similaire mais par contre t'as des aspects de la précarité, notamment de l'éloignement à de l'information et à de l'accès à l'alimentation qui vont être particuliers » (entretien, PETR)

Un autre point porte sur la difficulté d'identifier et de cibler les publics en situation de précarité. Les acteurs du secteur social (CCAS, service cohésion sociale, Secours catholique, élus...) évoquent le caractère invisible des situations, dépassant souvent le cadre des dispositifs d'accompagnement existants et les seuls bénéficiaires de l'aide alimentaire.

L'aide alimentaire fait également l'objet de certaines critiques, bien que ses acteurs ne soient pas présents dans les instances des PAT. Elle est reconnue comme indispensable pour répondre aux situations d'urgence à court terme, mais son fonctionnement est remis en cause, à la fois par des associations qui l'ont historiquement délaissée comme le Secours catholique, mais aussi par des citoyens et des élus mettant en avant d'autres modalités et conceptions de la solidarité (sécurité sociale de l'alimentation, paniers solidaires...). Certains évoquent un caractère stigmatisant, le manque de choix ou encore la relation de dépendance

qu'elle créé, pouvant freiner certaines personnes à recourir à ce dispositif. La faible qualité des dons alimentaires, qui reposent en grande partie sur les invendus de la grande distribution, est également pointée du doigt :

« Le système des banques alimentaire traite l'urgence mais n'est pas une solution en soi et ne laisse au final que peu de choix aux consommateurs pour bénéficier d'une alimentation saine, bio ou locale. » (compte-rendu, PETR)

« Il y a plusieurs associations qui sont très actives, Les Restos du cœur, Le cœur sur la main, Secours populaire, Croix Rouge, mais y en a pas mal où il faut quand même que les gens participent financièrement. Les restos du cœur c'est gratuit [...] mais souvent c'est les mêmes produits. Je sais que nous pendant le covid on a remplacé des bénévoles des Restos du cœur parce que c'était des personnes âgées et qu'il fallait donc des jeunes qui n'étaient pas malades pour y être et on a vu effectivement que ce qui était donné chaque semaine c'était les mêmes boîtes de cassoulet, de raviolis, de temps en temps y avait du frais mais c'était quand même pas jojo et je me disais si à mes gosses je leur faisais manger ça toutes les semaines on comprendrait qu'ils doublent de volume » (extrait d'entretien, cité dans Borel, 2021, p.38)

« Quand on se retrouve avec l'aide alimentaire classique, on se retrouve toujours confronté au même discours sur le bio, c'est trop cher votre truc, c'est un truc de bobos [...] c'est bien qu'il y ait des systèmes qui permettent d'aider les personnes, mais nous, ce qu'on cherche à réfléchir, c'est une manière structurellement plus juste de travailler. C'est le fait de se dire, ben s'il y a autant de gens qui dépendent de l'aide alimentaire, il y a peut-être un problème, il faut peut-être revoir les choses au niveau de la répartition des revenus au début. De voir aussi que tout ce qui est défiscalisation des surplus, c'est un vrai problème pour l'agriculture locale. [...] structurer la récupération des invendus, c'est un truc qui nous pose beaucoup question en fait. La lutte contre le gaspillage, c'est super, par contre faire en sorte de structurer une filière de récupération de ce qui est jeté, d'une part, ça veut dire qu'on prend les pauvres pour une poubelle et d'autre part, ça veut dire qu'on cherche moins aussi à réduire à la source le gaspillage » (association, participant au PAT du Sicoval)

En formulant ces problématiques, les acteurs définissent un point de passage obligé autour de trois axes : l'éducation à l'alimentation, l'accès à l'information sur les dispositifs d'aides existants et le développement de réseaux de solidarité basés sur des produits locaux, bio et de qualité. Dans les deux territoires, la remise en cause de l'aide alimentaire va de pair avec le besoin d'impliquer les personnes concernées dans la construction des nouveaux dispositifs de solidarité, afin qu'ils soient garants d'une forme de dignité. Cette problématisation fait émerger de nouveaux concepts : la précarité alimentaire, souvent évoquée au début, laisse place aux questions de démocratie alimentaire et de droit à l'alimentation. Un ensemble de structures-clés sont identifiées autour de ce troisième PPO, notamment les centres sociaux, les CCAS, les associations d'aide alimentaire, les associations d'insertion ou les collectifs citoyens :

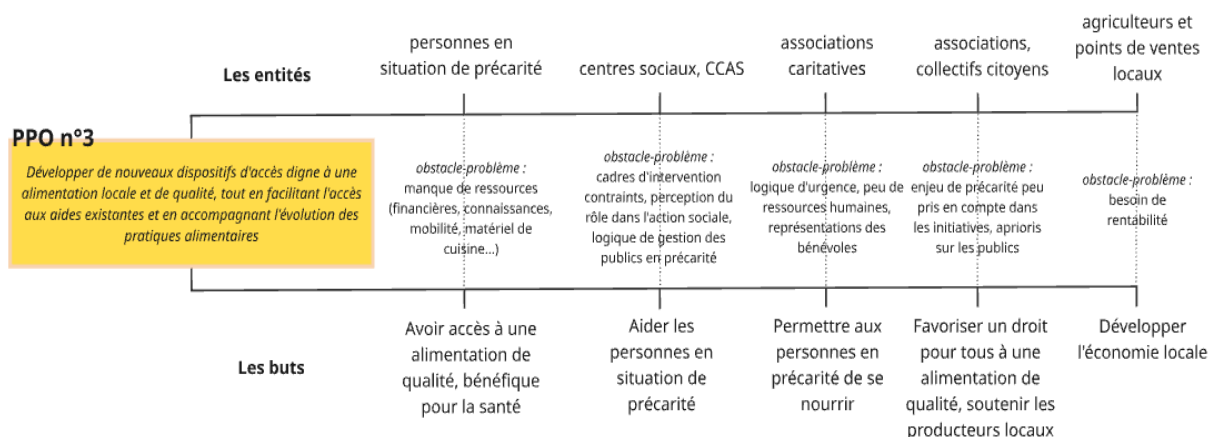


Figure 27 : Schéma de problématisation autour du PPO n°3 (source : auteure)

Le tableau suivant présente les leviers d'actions identifiés autour de ce PPO :

Leviers d'action	Principaux acteurs concernés	Dimensions du territoire
Veille et repérage des personnes en situation de précarité	CCAS, centres sociaux, associations d'aide alimentaire, département, élus	Idéelle, organisationnelle
Accompagnement des expérimentations de sécurité sociale de l'alimentation	Associations, collectifs citoyens, communes, producteurs, épiceries	Organisationnelle

Développement de nouvelles modalités d'accès à l'alimentation saine : épicerie solidaire, frigo solidaire, cueillette, paniers, tarification différenciée, etc.	CCAS, centres sociaux, associations, collectifs citoyens, épiceries, magasins spécialisés, producteurs	Organisationnelle
Formation des agents sociaux et accompagnement des publics (atelier cuisines, visites, éducation...)	CCAS, centres sociaux, associations, aide alimentaire	Idéelle
Coordination et accompagnement des structures d'aide alimentaire (couverture territoriale, mutualisation, qualité des produits, approvisionnement...) *	Structures d'aide alimentaire, PETR, Hérisson Bellor, Banque alimentaire, producteurs	Idéelle, organisationnelle

Tableau 10 : Leviers d'action, ressources et dimensions du territoire, PPO n°3 (source : auteure)

*Uniquement PETR

2.4. Des conditions matérielles et organisationnelles insuffisantes pour relocaliser l'alimentation

Le quatrième et dernier constat commun aux deux territoires porte sur la structuration de filières locales et le renforcement des liens entre les différents acteurs du système alimentaire. Cette problématisation met en scène des acteurs (producteurs, restaurateurs, distributeurs, transformateurs) mais aussi des infrastructures, des organisations, des flux et des finalités qui semblent converger autour de la création de valeur ajoutée, la recherche de qualité et de résilience alimentaire :

« L'enjeu de demain par rapport à ce PAT, par rapport à la question alimentaire, c'est d'essayer de voir comment est-ce que demain on peut recréer des filières de proximité, alors maraîchage également mais notamment en grande culture, la production de blé dur par exemple, on en a parlé. Comment on peut essayer de recréer des filières de proximité pour essayer de valoriser ces productions localement, des productions qui sont produites avec des méthodes en agroécologie et donc de valoriser ces méthodes de production là pour apporter de la valeur ajoutée sur les exploitations » (participant, atelier Sicoval)

Elle fait à la fois écho aux infrastructures de transformation, aux circuits de distribution, aux relations entre acteurs du système alimentaire et à la logistique, révélant des points de convergence et des enjeux propres à chaque territoire.

2.4.1. Des infrastructures alimentaires de transformation à développer

Sur le Sicoval, les acteurs constatent l'absence presque totale d'outils de transformation susceptibles de soutenir la structuration de filières locales, qu'il s'agisse de conserveries, de semouleries, d'ateliers de découpe ou encore de légumeries. Deux projets en cours sur la transformation de blé et un atelier d'abattage et de découpe de volailles sont identifiés comme des ressources potentielles pour le PAT. Au-delà de ces dynamiques, la problématique ne fait pas l'unanimité et soulève deux questionnements.

D'une part, certains acteurs notamment associatifs interrogent la pertinence de tels investissements au regard de la spécialisation du territoire dans les cultures céréalières et de productions considérées comme insuffisantes pour alimenter ces outils :

« Pour ma part je connais un des agriculteurs qui travaille sur cette plateforme de transformation du blé HVE3 en farine pour faire des pâtes sur le territoire du Sicoval, c'en est une du coup pour les céréaliers. Pour le reste, tout autre type de production agricole sur le territoire, bah en fait on n'a pas assez de production » (participant à l'atelier du Sicoval)

Les agriculteurs, notamment en filière longue, émettent également des doutes quant à l'intérêt de ces outils. Contrairement aux élus et acteurs associatifs qui associent cette question à la capacité nourricière du territoire, les agriculteurs enquêtés dans le cadre des entretiens et lors des ateliers l'appréhendent avant tout dans un prisme économique lié aux coûts et perspectives rentabilité :

« Une chaîne d'abattage c'est plusieurs millions d'euros. Le mec qui a un petit abattoir, il ne peut pas. C'est de l'économie, des économies d'échelle. » (agriculteur, atelier grandes cultures)

« Les abattoirs et les semouleries ont disparu parce que ce n'était plus compétitif. » (agriculteur, atelier grandes cultures)

« Une industrie est rentable à un seuil, 2 ou 3 agriculteurs qui vont moudre 10 tonnes de farine, ça peut marcher, parce qu'ils sont avec leur famille à travailler sans compter leurs heures, c'est anti-économique » (agriculteur, atelier grandes cultures)

Au-delà, ce type d'activité est associé à un besoin de compétences nouvelles, d'un temps spécifiquement dédié et d'investissements (stockage, outils de transformation). Il s'agit d'un nouveau métier qui leur suppose d'assurer également les débouchés. Si le développement d'activités de transformation sur les fermes ne paraît pas envisageable et compatible avec leurs fonctionnements, ils ne s'opposent pas d'entrée au développement d'outils mutualisés qui pourraient leur permettre de maîtriser la création de valeur ajoutée, aujourd'hui dépendante de la fluctuation des marchés et de la concentration capitaliste des industries agroalimentaires. Lorsqu'ils sont interrogés sur l'opportunité, ils expriment cependant un scepticisme assez profond sur la viabilité et la compétitivité dans un contexte de concurrence internationale vis-à-vis de produits génériques et considèrent que ce ne serait pas réaliste : « Moi j'en rêve d'une usine dans le secteur mais ce ne sera jamais rentable [...] on peut réfléchir à l'échelle locale mais de façon modeste. ». Cela montre comment les croyances interviennent dans le processus de problématisation.

Pour les collectivités, acteurs institutionnels et associations, le développement d'infrastructures de ce type peut fonctionner mais pose la question de l'échelle :

« La transformation demande de grands investissements, des mutualisations avec d'autres territoires doivent être imaginées. Il faut également définir plus précisément l'échelle du « local » car le territoire ne suffit pas pour nourrir tout le monde en termes de surface, de diversité de production, de saisonnalité. Le PAT doit s'insérer dans une échelle plus large que le Sicoval et prendre en compte les autres zones (Pays Lauragais, Muretain, etc.). » (participant, atelier Sicoval)

Le PETR d'Ariège témoigne d'une situation sensiblement différente. Le diagnostic met en évidence une multiplicité d'outils existants avec 35% des exploitations qui disposent d'activités de diversification, dont 23% de la transformation. En tout, 523 ateliers de transformation sont recensés. Des initiatives collectives existent également et sont mises en lumière dans les ateliers de concertation, comme la laiterie Biochamps, des abattoirs ou la légumerie départementale. Les problèmes identifiés sont de deux ordres : d'un côté, le manque de matière première locale pour approvisionner des ateliers existants, de l'autre le

manque de certains outils spécifiques complémentaires (conserverie, valorisation des chevreaux, nourriture pour le bétail...).

2.4.2. Des circuits de distribution dominés par les hypermarchés

Sur les deux territoires, un constat commun émerge sur une polarité entre d'un côté la sur-représentation de la grande distribution⁷² et de l'autre la multiplication d'initiatives de taille modeste (AMAP, marchés de producteurs, halles fermières, groupements d'achats, épiceries locales, vente directe) ainsi que de nombreux marchés de plein-vent qui constituent un potentiel mais ne s'adressent qu'à une petite partie de la population et représentent de faibles volumes.

Sur le Sicoval les participants formulent plusieurs problématiques : un maillage inégal des points de vente, une expansion de la grande distribution à limiter et une faible part de produits locaux dans les circuits existants. Ces problèmes sont mis en perspective avec le manque de disponibilité des produits, avec un nombre insuffisant de producteurs intéressés par les débouchés locaux et une faible structuration de ces producteurs.

Sur le PETR d'Ariège, c'est davantage l'accessibilité physique aux points de ventes et le manque de liens entre les producteurs et acteurs de l'aval qui posent problème. La question de la mobilité des consommateurs, du fait du caractère rural et peu dense du territoire, est souvent mis en avant.

2.4.3. Débouchés locaux, liens organisationnels et dynamiques de coopération à construire

L'enjeu de structuration des filières locales soulève la question du lien entre les acteurs du système alimentaire et la capacité d'activation des débouchés existants - restauration collective, artisans, magasins spécialisés ou grandes surfaces - perçus par les participants comme étant insuffisamment connectés à l'offre locale.

Cette question renvoie à des registres différents et des problématiques plurielles selon les acteurs. En premier lieu, la restauration collective est identifiée comme un levier stratégique par la majorité des personnes impliquées dans les PAT. La loi Egalim est citée à de nombreuses reprises comme un cadre incitatif et favorable pour intégrer davantage de produits bio et

⁷² Elle représente 72% des achats en Ariège et 84% sur le Sicoval.

locaux, ce que plusieurs participants perçoivent comme une opportunité pour engager les établissements :

« moi je dirais aussi qu'avec la loi Egalim qui oblige à avoir des produits bio et aussi des produits locaux, ça peut être un moyen intéressant pour une collectivité territoriale comme le Sicoval de pouvoir faire entrer des paysans ou d'encourager des paysans locaux à produire et il y a peut-être aussi une nécessité effectivement de faire un travail auprès d'eux pour encourager ces possibilités-là [...] tout le monde n'est pas forcément prêt du jour au lendemain à faire du bio, mais au niveau des pratiques, si en même temps en parallèle il y a une contractualisation avec des prix rémunérateurs pour les agriculteurs locaux, je pense qu'ils seront intéressés » (participant, atelier Sicoval)

De leur côté, les établissements interrogés évoquent des contraintes réglementaires et logistiques : dépendance à des centrales d'achats, appels d'offres européens, prix plus élevés, besoin de volume, de lieu de stockage, gestion des commandes, contraintes de conditionnement, fréquence de livraison, manque de moyens humains... Certains expliquent s'approvisionner ponctuellement auprès de boulangeries locales ou solliciter quelques producteurs en direct, sans pouvoir aller au-delà de cette logique opportuniste. Le recours à l'approvisionnement local suppose aussi une réorganisation profonde du fonctionnement des cuisines, qui est donc perçue comme un frein.

A ce titre, certains participants remettent en question le modèle de la cuisine centrale :

« Cuisine centrale et achat local, c'est presque antinomique hein, d'autant plus qu'actuellement on n'a absolument pas le droit en offre publique de faire allusion à de la production locale, c'est complètement interdit [...] des cuisines plus localisées dans chacune des écoles, au contraire, permettraient d'avoir des petits marchés, et donc d'accéder plus facilement à ces producteurs locaux. »

Des problématiques sont également évoquées du côté des agriculteurs, qui se montrent peu enclins à répondre à ce débouché jugé peu rémunérateur et demande des volumes significatifs sur une grande diversité de produits, une fréquence importante de livraisons et s'accompagne de démarches administratives liées aux marchés publics :

« Il y a aussi la question des prix. Les petits producteurs, quand ils vendent aux collectivités, ils ne sont pas forcément intéressés [...], ils n'ont pas des prix adaptés à ce

que demande la collectivité, qui travaille quand même à bas coût. » (participant, atelier Sicoval)

« Si les prix sont assez rémunérateurs, je suis prête à travailler pour la restauration collective » (extrait d'entretien, agricultrice)

Certains acteurs de l'aval que nous avons pu interroger notamment sur le Sicoval, comme les artisans-transformateurs, des magasins spécialisés ou épiceries locales présentent un intérêt plus important pour l'approvisionnement local mais expriment des problématiques et des attentes qui font échos à celles de la restauration hors domicile : qualité des produits, efficacité logistique (commande, livraison, régularité), volume disponible et prix des produits. Le local est principalement associé aux départements limitrophes, à la région voire à l'échelle nationale mais n'est pas associé à des frontières administratives. Ils évoquent l'incapacité de certains producteurs à répondre à leur demande et le manque de certains produits (beurre, crème par exemple). Ces acteurs soulignent l'absence d'intermédiation, d'outils logistiques qui pourraient permettre de mutualiser les commandes, de bénéficier d'un certain volume. Dans leurs discours, ils ne démontrent pas d'intérêt particulier pour l'agriculture biologique, la question environnementale est rapidement réduite au local et à la proximité.

Toujours sur le Sicoval, la grande distribution adopte un discours fondé sur les logiques de marché : rapport qualité/prix, compétitivité, volumes, diversité de l'offre. Les structures que nous avons enquêtées cherchent, dans leurs discours, à valoriser les actions déjà engagées avec quelques producteurs. Certains semblent témoigner d'un réel intérêt quand d'autres associent le local à une niche marketing, une stratégie de diversification ou de montée en gamme, pas toujours compatible avec la volonté de répondre à la demande de tous les consommateurs à des prix peu élevés :

« Si l'offre ultra-locale répond à nos critères, on est prêt, mais on ne peut pas être déconnecté du marché. Il ne faut pas qu'il y ait d'écart de prix entre les produits [...] je ne peux pas travailler avec quelqu'un qui livre une toute petite quantité ». (directeur de grande distribution, entretien Sicoval).

Ces regards révèlent des clivages dans les représentations, attentes et logiques d'action. La volonté des collectivités, associations, citoyens et acteurs institutionnels se voit confrontée aux registres économiques, marchands voire industriels des acteurs de l'aval dont les attentes témoignent d'une faible proximité institutionnelle et organisationnelle avec les producteurs.

Ces derniers sont eux-mêmes divisés, entre ceux insérés dans des filières longues qui ne perçoivent pas nécessairement les bénéfices et la faisabilité d'une relocalisation de leurs débouchés et ceux qui fonctionnent en vente directe et ne souhaitent pas s'engager dans des logiques de mutualisation. Dans ce contexte, l'absence d'intermédiation apparaît comme un verrou majeur, en particulier sur le Sicoval, qui ne dispose d'aucun dispositif de coordination pour faciliter l'émergence de compromis entre ces logiques divergentes (plateforme logistique, structure intermédiaire). Les producteurs, sur ce territoire, sont dispersés et les acteurs de l'aval peu connectés à l'offre locale. A cet égard, la collectivité est ciblée dans le rôle d'intermédiaire qu'elle peut jouer :

« je pense que ce qui est important c'est que les collectivités puissent créer du lien non seulement avec les agriculteurs, mais aussi les entreprises qui transforment de l'amont et l'aval, pour justement essayer de valoriser ou de favoriser une distribution, une transformation avec les produits issus et produits sur le territoire » (participant, atelier Sicoval)

A l'inverse, le PETR d'Ariège bénéficie de dynamiques historiques portées en particulier par la Chambre d'agriculture avec la plateforme Terroir Ariège Pyrénées, la structuration d'un collectif de maraîchers bio et le développement de filières territorialisées que nous détaillerons dans un prochain chapitre. Ces dispositifs organisationnels, cités comme des ressources dans le diagnostic, sont des actifs spécifiques qui facilitent d'ores-et-déjà l'organisation de l'offre et la coordination entre les acteurs de l'amont et de l'aval.

Les critères évoqués par les acteurs dans la phase de problématisation (qualité, logistique, volumes, diversité...) représentent des points d'appui sur lesquels il apparaît nécessaire de construire des compromis basés sur une articulation entre les référentiels marchands et de transition. De ces différentes perceptions et pratiques, nous pouvons formuler le point de passage obligé suivant :

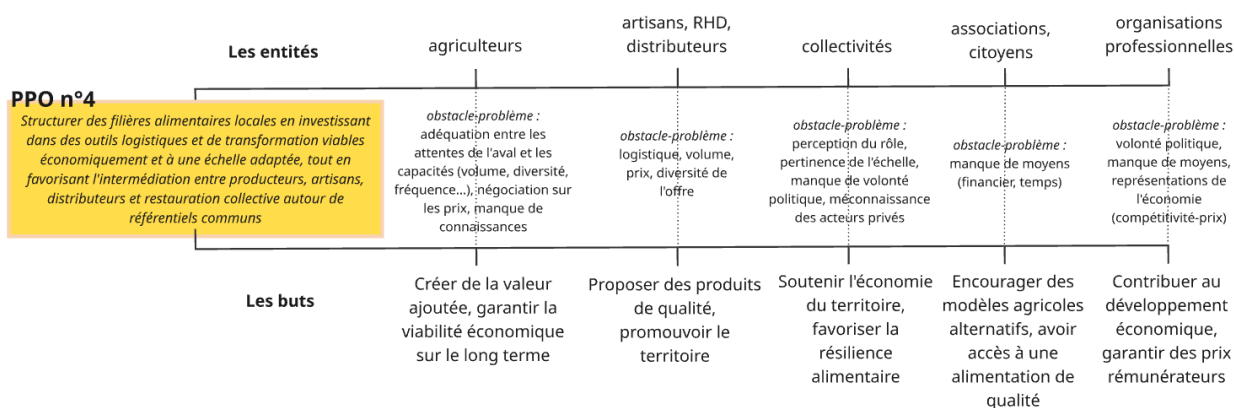


Figure 28 : Schéma de problématisation autour du PPO n°4 (source : auteure)

Le tableau suivant présente les leviers d'actions identifiés autour de ce PPO :

Leviers d'action	Principaux acteurs concernés	Dimensions du territoire
Soutenir la création d'ateliers de transformation et maintenir les ateliers existants	Entreprises, producteurs, chambres consulaires, collectivités	Matérielle, organisationnelle
Soutenir ou développer des équipements structurants bas carbone (stockage, plateforme logistique)	Entreprises, producteurs, chambres consulaires, collectivités, acteurs de la logistique	Matérielle, organisationnelle
Favoriser, animer la rencontre entre les acteurs des filières et accompagner l'introduction de produits locaux et de qualité dans les circuits existants (GMS, épiceries, magasins spécialisés, artisans...)	Collectivités, chambres consulaires, professionnels	Idéelle, organisationnelle
Développer des nouveaux points de ventes locaux et soutenir les systèmes de ventes existants	Collectivités, producteurs, associations, collectifs de citoyens	Matérielle, organisationnelle
Accompagner la restauration collective dans ses démarches d'approvisionnement local et durable (marchés publics, sourcing, élaboration des menus, etc.)	Collectivités, cuisiniers, gestionnaires, producteurs, plateformes logistiques, associations, convives	Idéelle, organisationnelle

Valoriser les produits de qualité, sains et durables au travers de la lisibilité des marques*	Chambres consulaires, PNR des Pyrénées Ariégeoises, associations, producteurs	Idéelle

Tableau 11 : Leviers d'action, ressources et dimensions du territoire, PPO n°4 (source : auteure)

*Uniquement PETR

2.5. Des tensions persistantes entre agriculture et société : proximité subie et incompréhensions mutuelles sur le Sicoval

Au-delà des quatre constats et PPO mis en lumière dans les discours des acteurs impliqués dans la phase de diagnostic, une problématique plus spécifique au Sicoval est apparue de manière très récurrente : celle de la déconnexion entre les habitants et le monde agricole, se cristallisant au travers de multiples désaccords et conflits et traduisant une méconnaissance mutuelle. Ce constat est saillant dans les ateliers et entretiens menés auprès des agriculteurs mais se retrouve également dans les discours des élus, associations et acteurs institutionnels au sein des ateliers. Ces derniers considèrent que le manque de dialogue entre ces deux mondes est un verrou qui empêchera toute forme de changement d'advenir :

« il me semble qu'il est important que les citoyens parlent et échangent avec les agriculteurs. Je pense qu'il y a un fossé souvent vis-à-vis des agriculteurs conventionnels, et je crois que plus il y aura d'échanges, de rencontres, pour connaître les contraintes aussi des uns et des autres, moins il sera important » (participant, atelier Sicoval)

« On est confronté, on le voit de plus en plus, à des tensions entre les consommateurs, les habitants, les riverains et les agriculteurs, notamment je pense à la question de l'exposition aux produits phytosanitaires. C'est sont des inquiétudes et des questions qui sont complètement légitimes de la part des consommateurs, mais c'est aussi très important d'essayer de créer des espaces de discussion, pour permettre au monde agricole d'expliquer leurs pratiques, de parler de leurs pratiques, de parler de leurs exploitations, d'expliquer comment ils produisent, quelles sont leurs contraintes, quels sont leurs objectifs, qu'est-ce que c'est que produire en grande culture aujourd'hui » (participant, atelier Sicoval)

Le caractère périurbain du territoire, marqué par une urbanisation et une croissance démographique forte, favorise une proximité subie entre agriculteurs et riverains, à l'origine de ces conflits. Ce manque de dialogue est appréhendé par les acteurs de la société civile comme un frein à la prise en compte de leurs attentes par les agriculteurs, notamment à l'égard de la problématique d'exposition aux produits phytosanitaires qui est associée à des enjeux de santé :

« Je voulais revenir sur un sujet, la problématique des pratiques agricoles conventionnelles en lisière de lotissement. Le territoire du Sicoval, c'est pour partie un territoire périurbain, où on voit des champs encastés dans des lotissements et des pratiques agricoles conventionnelles, avec épandage de pesticides. J'en ai été personnellement témoin, un mercredi après-midi ensoleillé où les enfants étaient dehors à quelques mètres d'espaces pavillonnaires » (participant, atelier urbanisme et aménagement)

« Je pense que fondamentalement ils se rendent compte du problème des pesticides puisqu'ils sont les premiers concernés en termes de santé. Il y a des maladies professionnelles reconnues maintenant, Parkinson, Alzheimer, etc. Je pense qu'ils en sont conscients, mais je dirais qu'ils sont un peu acculés. Et quand on est acculé, on a plus un réflexe de protection et de défense plutôt que de dialogue. Moi je constate que le dialogue, à part quelques-uns avec qui on arrive à dialoguer, est très très difficile, quasiment impossible. Ils ne supportent pas qu'on vienne interférer avec leurs pratiques, avoir un avis sur leurs pratiques en fait. Ce que je me disais l'autre jour, c'est un peu comme si on considérait par exemple qu'il n'est pas normal de réglementer les émissions de fumée d'une usine. Ça paraît logique à tout le monde qu'il y ait des réglementations là-dessus... » (association, entretien)

Dans les ateliers, cette question est à l'origine de tensions entre certains participants :

« La seule réponse de la Chambre d'agriculture sur la protection des riverains, ça a été d'élaborer une charte avec une concertation très symbolique, réduisant de 5 mètres à 3 mètres la distance de non traitement avec les zones habitées, donc ne me dites pas qu'il y a un dialogue sur cette question de la protection des riverains » (association, atelier Sicoval)

Dans le cadre de la démarche Expophyto, les participants de la famille « société civile » considèrent que la question des produits phytosanitaire pose celle du respect mutuel et de la

coexistence sur le territoire. Ils constatent que « deux mondes, rural et périurbain coexistent mais ne communiquent plus » (extrait compte-rendu). Ils inscrivent cette problématique dans un réseau de problèmes articulant la dégradation du cadre de vie, la pollution chimique, son impact sur la santé ainsi que le bien-vivre ensemble et l'impact sur la biodiversité. Finalement, au travers de cette cohabitation se révèlent pour eux des enjeux de bien commun.

De leur côté, les agriculteurs expriment une injustice et un sentiment de stigmatisation de certaines pratiques agricoles. Ils partagent des situations vécues de conflits et estiment que les habitants ne sont pas légitimes pour émettre des jugements et des attentes sur les pratiques agricoles :

« Moi tu vois quand j'étais sur l'exploitation, que nous voulions mettre en place l'irrigation pour sauver nos cultures de printemps, je vois débarquer un pénichier dans mon bureau qui me dis " tu m'arrêtes l'irrigation, sinon je casse tout ». Voilà donc ça, c'est une problématique le vivre-ensemble sur le territoire. Ok on veut être aux portes de Toulouse, on veut être au bord du canal du midi, mais on n'accepte pas qu'il y ait des gens qui travaillent, dignement de leur métier. Et ça, c'est une problématique en termes de communication que l'on rencontre. Bon, je fais également partie au niveau du Sicoval, du groupe sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Bon, moi si tu veux, j'ai du mal à accepter que des gens qui ne connaissent rien à l'agriculture veulent imposer à des agriculteurs qui savent et qui connaissent leur métier, ceux qui doivent faire chez eux quoi. Est-ce qu'un agriculteur est légitime pour aller dire à un pharmacien ou un docteur "Non il ne faut pas que tu soignes les malades comme ça, moi je vais t'apprendre et je vais te dire qu'il faut le faire avec les plantes plutôt que de le faire avec les antibiotiques". »
(salarié du lycée agricole, entretien)

Les visions partagées par les citoyens dans les ateliers du PAT sont ainsi remises en cause par certains agriculteurs et jugées inacceptables :

« Alors que sur certaines associations... moi ça me gêne un peu parce qu'ils ne sont pas du monde agricole et ils sont là pour diriger notre façon de travailler. En quelques sortes, ils nous mettent des bâtons dans les roues mais ils ne le vivent pas eux au quotidien [...] il y a des personnes qui même étaient très blessantes. Qui ne se rendent pas compte à quel point, les âneries qu'ils disent parce qu'ils l'ont vu à la télé ou parce qu'ils ont des idéaux [...] Alors que quelqu'un vienne me dire comment je dois travailler, c'est difficile, et

surtout quand on ne gagne pas sa vie, parce que mon quotidien ils ne le vivent pas »
(agricultrice)

Cette distance entre les habitants et les agriculteurs se manifeste dans des jugements réciproques et une perception mutuelle d'illégitimité (perçus comme stigmatisation ou comme pratiques irrespectueuses). Les différents acteurs regrettent l'absence de lieux de dialogue structurés qui permettraient de répondre à ce problème et de favoriser la construction d'une vision commune concernant la trajectoire à engager sur le territoire. Les perceptions des agriculteurs ayant été récoltées dans le cadre d'ateliers dédiés et d'entretiens, leur absence dans les instances collectives du PAT n'a pas permis à ce stade de construire cette interconnaissance.

2.6. Les PAT comme outils de traduction située

2.6.1. Des réseaux de problèmes mettant en lien des objets, acteurs, règles et représentations

La mise en perspective des démarches de diagnostics menées au sein des deux PAT révèle d'abord, malgré des contextes territoriaux contrastés, un résultat similaire avec la formulation de quatre grandes problématiques communes : une capacité productive insuffisante et fragile ; des impacts sur l'environnement et la santé ; une inégalité d'accès à une alimentation locale, bio et de qualité ; et une faible coordination des acteurs du système alimentaire renforcée par le manque d'infrastructures alimentaires. Les spécificités de chaque territoire viennent malgré tout nuancer, orienter ou renforcer à la marge certaines interprétations des problématiques. Par exemple, la question du foncier agricole est particulièrement présente sur le Sicoval car elle fait écho à une pression très forte liée à l'urbanisation et renvoie à des problématiques de spéculation foncière et de proximité entre les exploitations et les riverains. De la même manière, l'accessibilité alimentaire apparaît comme un problème plus central en Ariège au regard du niveau de vie des habitants et de la faible densité du territoire, alors qu'elle est plutôt ciblée sur des zones très spécifiques au Sicoval. La spécialisation agricole de ces territoires renvoie à certains points de convergence (attachement à l'identité et aux paysages, valorisation des productions, maintien des exploitations, amélioration des pratiques, diversification) mais s'accompagne d'enjeux spécifiques liés à la perception qu'ont

les acteurs de ces activités, avec par exemple la volonté en Ariège de maintenir l'élevage face à la diminution du nombre d'exploitations et les difficultés intrinsèques à cette filière.

Ces problématisations articulent plusieurs entités (agriculteurs, associations, collectivités, consommateurs...) autour de points de passages obligés, en lien avec des pratiques (labour, gaspillage, approvisionnement, don alimentaire...), des données (pollution, températures, prix du foncier, taux de pauvreté...), des représentations, des attentes ou encore des intérêts. Elles reposent sur des porte-paroles qui incarnent certaines problématiques et se positionnent en représentant légitime de certains publics : le 100° singe pour les porteurs de projets non issus du milieu agricole, Graines de demain pour les riverains exposés aux produits phytosanitaires, Bio Ariège Garonne pour les producteurs bio, la Chambre d'agriculture pour les agriculteurs de manière plus générale ou encore les associations caritatives et centres sociaux pour les personnes en situation de précarité. Leur implication dans le processus de traduction permet d'élargir le spectre des enjeux, d'en identifier les acteurs et les obstacles.

Par exemple, la question du renouvellement des générations agricoles connecte :

- Le foncier agricole comme patrimoine familial, bien marchand ou bien commun nourricier à préserver selon les représentations ;
- Les agriculteurs, les candidats à l'installation, les associations, les collectivités, les organismes agricoles comme la SAFER et la Chambre d'agriculture ;
- Les outils juridiques, réglementaires et financiers (ZAP, PLUi, préemptions, aides à l'installation)
- Des représentations conflictuelles : les néo-ruraux qui ne disposent pas des connaissances, les propriétaires fonciers qui spéculent sur le foncier, les collectivités qui artificialisent, etc.
- Des obstacles : l'accès au foncier, la spéculation, la politique foncière, l'agrandissement, la transmission des exploitations, etc.

Dans les deux territoires, les problématisations ainsi formulées renvoient à la nécessité de dépasser la logique des micro-initiatives, perçues comme ne remettant pas en cause la trajectoire des systèmes alimentaires, au profit d'une reconfiguration profonde et structurelle des réseaux sociotechniques :

« Il y a beaucoup d'exemples mais on est sur des initiatives individuelles ou collectives isolées, et le modèle agricole dominant du Sicoval reste quand même la production céréalière sur de grandes surfaces avec développement du fermage, du travail en entreprise, donc augmentation des surfaces, exploitées, avec toutes les conséquences que ça a en termes de paysage et autre. Pour moi la question, c'est au-delà de ces initiatives, qui sont souhaitables et qu'il faut saluer, quelles sont les possibilités d'intervention plus globale sur le modèle de développement ? »

Les espaces d'échanges mis en place agissent également comme un révélateur des interdépendances entre ces réseaux, dont les enjeux sont habituellement appréhendés de manière sectorielle par les acteurs, ainsi que certains verrous liés au changement. Ainsi, la convergence dans les problématisations formulées par les acteurs sur les deux territoires, malgré leurs spécificités peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Le cadre méthodologique des PAT qui oriente sur des thématiques précises ;
- Le recours à des formes d'expertises extérieures, en particulier scientifiques, qui viennent objectiver et parfois traduire les expériences vécues par les acteurs ;
- La diversité des parties prenantes impliquées ;
- La dimension plus globale des dynamiques propre au système alimentaire qui impactent de manière assez similaire tous les territoires : dépendance aux importations, baisse et agrandissement des exploitations, précarité alimentaire, disparition des outils de transformation au profit de la concentration des industries agroalimentaires, etc. ;

La dimension territoriale de ce processus semble donc moins tenir à la formulation des problèmes qu'à la façon dont les acteurs se les approprient et les interprètent.

2.6.2. Des ressources à activer ou créer

Dans les deux cas, le processus de traduction participe à l'identification de ressources latentes activables, à spécifier ou à créer, qui font échos aux trois dimensions idéale, matérielle et organisationnelle du territoire (Laganier et al., 2002).

Le tableau suivant propose une typologie de ressources territoriales identifiées en distinguant les ressources latentes à valoriser, préserver ou mobiliser des ressources nouvelles à créer :

Catégorie	Ressources latentes	Ressources nouvelles à créer
Idéelle / cognitive	Expertises techniques et scientifiques (instituts techniques, écoles d'ingénieur, instituts de recherche...), agriculteurs, pratiques agricoles expérimentées (agriculture de conservation, biologique, agroforesterie...)	Savoir-faire liés à la transformation et valorisation de produits (légumineuses, blé dur, lait...), à des pratiques agroécologiques, à des compétences culinaires
Organisationnelle / relationnelle	Associations locales et extraterritoriales (connaissances, capacités d'accompagnement), plateforme Terroir Ariège Pyrénées, collectifs de producteurs, partenariats historiques	Liens (marchands et non marchands) entre les acteurs du système agri-alimentaire, confiance entre les acteurs, filières territoriales, plateforme logistique, tiers-lieu nourricier, jardins partagés
Matérielle	Productions agricoles existantes, infrastructures de transformation, foncier agricole disponible et propice à certaines productions, documents de planification (PLU), points de vente locaux	Infrastructures de stockage et de transformation manquantes, outils juridiques de préservation du foncier (PAEN, ZAP), points de vente locaux, productions nouvelles à développer (légumineuses, maraîchage...)

Tableau 12 : Typologie des ressources révélées par le processus de problématisation (source : auteure)

Ces ressources, latentes ou à créer, peuvent être génériques ou spécifiques. Par exemple, la culture de blé dur sur le Sicoval, tant qu'elle mobilise des savoir-faire, des méthodes et des variétés standardisées, constitue une ressource générique qui peut être mobilisée et spécifiée pour répondre à la demande locale. Cela suppose la création de nouveaux savoir-faire (transformation, variétés anciennes, plus nutritives : dimension idéale) et le regroupement des producteurs (dimension organisationnelle) autour d'un atelier de transformation mutualisé (dimension matérielle). Le foncier agricole apparaît également comme une ressource générique, mobilisée jusqu'ici en tant que support aux activités agricoles ou comme source de spéculation financière. Or, la traduction permet de faire évoluer la valeur et le rôle qui lui sont accordés dans le processus de relocalisation de l'alimentation.

Cela montre l'hétérogénéité des ressources nécessaires à la transition des systèmes agri-alimentaires et les inégalités des territoires face à cela. En effet, l'Ariège se démarque par une plus grande diversité de productions, un plus grand nombre d'infrastructures et des

organisations déjà en place qui sont autant de ressources en partie activées qui peuvent faciliter la transition du système agri-alimentaire dans une perspective de massification.

2.6.3. Des effets sur la coordination des acteurs à nuancer

Cette première phase a abouti à la traduction des PPO au sein de plans d'actions, instruments visant à définir le rôle des acteurs et à coordonner leurs actions autour de différents axes stratégiques (annexe 11), sans pour autant en garantir l'enrôlement effectif.

Les espaces d'échanges, créées pour le diagnostic, participent à activer une proximité organisationnelle temporaire. Celle-ci repose sur le partage préalable d'une proximité géographique des acteurs, dont la participation est intimement liée à leur présence sur le territoire du projet. Ces espaces contribuent à les réunir autour d'une préoccupation commune qui fait l'objet de débats, parfois de controverses (Torre et Beuret (2012) : l'alimentation. En ce sens, ils participent à améliorer la circulation de l'information, concernant par exemple les initiatives existantes, les différentes structures intervenant sur le territoire, les dispositifs de financements ou encore les projets portés par la collectivité. Au-delà, nous avons pu observer qu'ils favorisaient une meilleure compréhension mutuelle entre des mondes qui, jusqu'alors, coexistaient sans réelles interactions (élus, associations, producteurs, restauration collective, institutionnels...).

Ce rapprochement a aussi conduit à mettre en lumière les rôles potentiellement complémentaires de différents acteurs, leurs interdépendances, attentes et visions respectives. Bien que cela ne se soit pas traduit par des consensus, avec la persistance de certains désaccords, ces instances ont malgré tout participé à l'émergence de références communes, créant ainsi des conditions favorables à l'action collective (Beuret et al., 2006). Enfin, cela a également généré un processus d'apprentissage collectif et renforcé un sentiment d'appartenance, apportant de nouvelles ressources pour les acteurs :

« Nous, ça nous a apporté... de rencontrer des gens, de partager ce travail de la vision des choses, de pouvoir faire réseau autrement en sortant de nos locaux, de nos... Ça nous a apporté ça, une autre vision du territoire aussi. Cette vision de l'agricole, de la filière alimentaire. Moi, je connaissais un peu, mais pas réellement » (entretien, PETR)

« Pour moi c'est intéressant, notamment par rapport à notre activité [...] Je trouve que ce sont des démarches qui sont très territoriales. Ce qu'on cherche à faire, c'est sensibiliser

différents acteurs, travailler avec des assos locales, voir comment les petites briques d'animation et d'appro qu'on peut apporter viennent s'intégrer dans un truc qui est porté par d'autres, plutôt que de créer un projet qu'on porte nous tout seul en faisant appel à des prestataires, la démarche elle est différente donc c'est plutôt dans cet état d'esprit là que je me suis impliquée en me disant bah d'une part j'ai envie de savoir ce qui se passe sur ce territoire et d'autre part je trouve intéressant de faire connaître ce que nous on peut proposer et en quoi on peut venir renforcer de l'existant et tout en ayant conscience de la limite de notre action » (entretien, Sicoval)

« Moi le PAT ça m'a permis, on avait la tête dans le sac, ça nous a permis d'avoir un interlocuteur qu'on n'avait pas jusqu'à présent, on est intégré dans ce projet, ça permet d'avoir des idées qu'on n'a pas quand on est seul [...] il y a des choses qui se passent dont on n'était pas au courant, donc tu apprends des choses, c'est enrichissant. Ça a permis, au niveau des communes, de la SAFER, il y avait des gens qui avaient des choses à apporter, d'autres moins » (entretien, Sicoval)

« C'est parce qu'on voit un intérêt commun dans le fait de voilà d'alimenter les habitants en produits locaux, c'est vraiment cette dimension-là d'arriver à travailler en collectif sur le département, d'arriver à travailler avec des acteurs avec lesquels on n'aurait pas forcément travaillés au départ. C'est ce qu'on fait, surtout sur les CLA, échanger avec des gens à première vue avec qui on n'aurait pas échangé, avec qui il n'y aurait pas eu spécialement de possibilité d'échange. Voilà c'est l'objectif, c'est d'arriver à rencontrer et d'arriver à rencontrer et puis à voir ce qui se fait déjà sur le département » (entretien, PETR)

Cependant, ces effets doivent être mis en perspective avec plusieurs limites qui tendent à fragiliser les démarches. D'abord, les participants évoquent la temporalité longue et parfois le manque de cadrage de ces phases de problématisation qui ont duré jusqu'à deux ans. Considérées comme incontournables pour l'élaboration collective et l'apprentissage, cela a pu générer des découragements et un sentiment de sur-sollicitation liés au manque d'opérationnalité du projet :

« C'est le côté chronophage, ouais. Et clairement, on n'a pas, on a à la fois envie, on a hyper envie d'être sur tous les territoires, on se dit, il y a des trucs à faire et en plus il y a des spécificités, donc c'est très dur de se dire.. pour moi ma difficulté au quotidien, c'est l'éparpillement » (entretien Sicoval)

« Puis vous avez fait quand même dix mille réunions, je ne voudrais pas dire mais vous êtes le seul à faire autant de réunions, on ne peut pas aller à toutes [...] moi j'ai trouvé que c'était très long [...] le reproche que je ferais aussi au départ c'était que le « non négociable » n'a pas été défini et que du coup, ça partait, en perdait beaucoup de temps sur des propositions complètement, enfin sur des trucs qui étaient complètement irréalistes. Moi j'ai le souvenir de d'un particulier qui demandait à ce que le céréalier conventionnel à côté de chez lui devienne un maraîcher bio... » (entretien, Sicoval)

« Moi, je trouve que c'est une formidable opportunité et justement ça me semblait tellement évident depuis toujours qu'il fallait réunir plein d'acteurs différents autour de la table pour trouver des solutions par rapport à la résilience, par rapport à plein de choses, par rapport à la précarité, c'est vraiment, donc c'est passionnant. Mais ça, c'est peut-être le fait d'être dans de la production, dans le concret tous les jours, je trouve qu'on perd un temps fou. Je trouve qu'il y a beaucoup de fric foutu en l'air et de perte de temps. Comme je te disais, ça a démarré il y a deux ans, les PAT. Concrètement, au bout de deux ans, qu'est-ce qui se passe ? » (entretien, PETR)

« Je trouve ça bien, après c'est toujours beaucoup d'énergie pour des documents de cadrage » (entretien, PETR)

Ensuite, si la formulation des problématisations s'accompagne d'une vision globale des enjeux, elle ne garantit pas leur partage ni une hiérarchisation équivalente dans les discours des acteurs. La mise en lumière des points de convergence et des désaccords conduit à la définition d'un compromis sur la trajectoire à engager, parfois marqué par le poids et la légitimité de certains acteurs qui tendent à orienter et peser davantage sur la problématisation. Par exemple, le choix du Sicoval a été de chercher à prendre en compte tous les points de vue et de considérer à un niveau équivalent les différents acteurs par peur de ne pas réussir à les mobiliser, évacuant ainsi la question des rapports de force intrinsèques au système agri-alimentaire.

Certaines catégories d'acteurs restent malgré tout sous-représentées. Par exemple, les agriculteurs engagés dans les filières longues et les acteurs de l'aval, dont les intérêts sont peu compatibles avec les logiques territoriales, n'ont pas ou très peu participé au processus de problématisation collectif. Des stratégies de mobilisation spécifiques ont dû être déployées, avec des entretiens individuels, des conférences ou des focus group pour réussir à questionner

leurs perceptions vis-à-vis de la démarche, des enjeux et tenter de les intéresser. Leur absence à ce stade de la problématisation n'est pas nécessairement synonyme d'une absence à long terme, mais tient plutôt d'une incompatibilité entre leur fonctionnement, basé sur des intérêts économiques individuels et la participation à une dynamique qui mobilise dans la phase de construction des registres collectifs et interroge le bien commun. L'intéressement de ces acteurs, puisqu'ils recourent à d'autres registres, doit passer par des modalités plus concrètes et opérationnelles (projets de filières, expérimentations d'approvisionnement, etc.). Cependant, leur absence à ce stade interroge les participants sur la capacité du projet à prendre en compte leurs logiques d'actions et les mobiliser dans le futur :

« j'ai l'impression que c'est un PAT urbain [...] je n'ai pas eu le sentiment moi, en réunion où je suis allée, qu'il y avait des représentants de ces territoires ruraux, d'Ayguesvives, de Baziège ou autre. Enfin je ne sais pas mais je n'ai pas eu l'impression qu'il y avait beaucoup d'agriculteurs à ces réunions, mais ça c'est les agriculteurs, c'est la galère » (entretien, Sicoval)

« ce qui m'a déçu beaucoup, c'est qu'il n'y avait pas d'agriculteurs [...] bon après il y a des associations mais c'est un peu décevant car on est toujours les vilains petit canards. » (entretien, Sicoval)

« quelle que soit la démarche en termes alimentaires, t'as tous les acteurs mais t'as pas d'agriculteur [...] Parce qu'ils sont dans leur champ et voilà, il n'y a pas de mesures prises pour qu'ils puissent s'absenter et les seuls représentants que tu vas avoir, ça va être en effet des élus chambres ou des salariés chambres qui ont des moyens de se déplacer [...] enfin, je veux dire, c'est quand même eux qui sont à la source de la production. Il y a un non-sens total, les problématiques, c'est eux qui les connaissent, c'est pareil pour la resto co » (entretien, PETR)

Enfin, sur le Sicoval, c'est également la légitimité des citoyens qui est parfois remise en cause, qui peut s'expliquer par la perception qu'ont les acteurs de la déconnexion entre les habitants et le monde agricole :

« moi ça me gêne un peu parce qu'ils ne sont pas du monde agricole et ils sont là pour diriger notre façon de travailler. En quelques sortes, ils nous mettent des bâtons dans les roues mais ils ne le vivent pas eux au quotidien. Ils sont derrière un bureau, ils ont écrit leur truc [...] il y a des personnes qui même étaient très blessantes, qui ne se rendent pas compte à quel point, les âneries qu'ils disent parce qu'ils l'ont vu à la télé ou parce qu'ils

ont des idéaux. Ça reste toujours des idéaux, ils sont loin du compte pour certains, de ce que nous on a vécu en tant que jeune agriculteur, de ce qu'on paye » (entretien, Sicoval)

« il y aurait eu besoin pour moi d'acculturation au début de réunion et de dire voilà l'agriculture c'est ça, vous ne pouvez pas le changer, enfin de poser les limites de ce qu'est un PAT et de ce qu'on peut faire et de ce qu'on ne peut pas faire pour éviter justement que pendant X réunions, chaque fois on revienne sur ce qu'on ne pouvait pas faire » (entretien, Sicoval)

Conclusion du chapitre 5

La genèse des démarches de PAT étudiées s'inscrit dans des contextes contrastés. Au Sicoval, c'est le croisement entre plusieurs événements à différentes échelles qui a créé une conjoncture favorable et amène la collectivité à se saisir de nouveau de la question agricole, abandonnée quelques années auparavant : la concertation du plan climat, l'étude du CODEV ou encore la loi Egalim sont citées comme des opportunités. Sur le PETR d'Ariège, où les démarches sont fragmentées entre des collectivités très engagées et d'autres plus réticentes, c'est le contexte du COVID-19 et la possibilité d'une mutualisation via le PETR qui facilitent la mise en place du PAT.

Dans les deux cas, le PAT est perçu et apparaît comme un levier pour passer d'une approche sectorielle à une vision intégrée de l'alimentation. La volonté commune du Sicoval et du PETR d'Ariège de construire des approches transversales impliquant les acteurs du système agri—alimentaire s'explique en partie par les habitudes de travail sur des projets mobilisant de l'animation territoriale et de la concertation. Elle tient aussi à leur absence de légitimité dans le portage d'actions, ne disposant pas de compétences réglementaires. Ce processus s'accompagne de la création de nouveaux espaces de dialogue et de construction collective, qui permet d'articuler plusieurs visions dans un cadre commun. La méthodologie, bien que similaire, montre une approche technocratique de la co-construction sur le Sicoval et une volonté de mobilisation et d'interconnaissance plus importante sur le PETR d'Ariège.

La phase de diagnostic des PAT permet ainsi de formaliser quatre principales problématiques communes aux deux territoires, initialement portées par des acteurs isolés qui jouent un rôle de porte-parole dans ces instances. L'analyse des discours fait apparaître des points de convergence mais également des tensions entre des registres environnementaux et de justice sociale portés par les élus et la société civile et des registres économiques eux-mêmes marqués par des divergences entre mondes marchands, industriels et des valeurs autour de la proximité. Ce processus fait apparaître d'ores-et-déjà plusieurs freins, des logiques d'action parfois opposées mais permet aussi de révéler des ressources territoriales qui peuvent constituer des outils pour engager la transition. La problématisation constitue ainsi un levier de territorialisation des enjeux, articulant à la fois des constats généraux et des situations spécifiques aux territoires.

Partie 3 - Reconfiguration des réseaux, entre dynamiques sectorielles et territoriales

Nous verrons, dans cette troisième partie, que le déploiement des PAT marque l'ouverture d'une nouvelle séquence dans les trajectoires territoriales, où se reconfigurent les rapports entre acteurs, ressources et institutions. Après avoir retracé les conditions d'émergence et les modalités de construction de ces dispositifs, nous nous attèlerons à analyser la période postérieure à leur mise en place. Celle-ci se caractérise notamment par une intensification et une diversification des initiatives, témoignant de l'articulation croissante entre logiques de filières et politiques territoriales, ainsi que de la montée en puissance du rôle des collectivités locales.

Le chapitre 6 s'attachera à examiner les reconfigurations au sein des systèmes agri-alimentaires dans les territoires étudiés, en mettant d'abord en lumière les initiatives impulsées par les acteurs des filières, de la société civile et des collectivités. Nous interrogerons la façon dont les PAT participent à soutenir ces initiatives et mettrons en évidence leur positionnement en tant que relais d'opportunités offertes par des dispositifs nationaux dans lesquels s'imbriquent ces dynamiques.

Le chapitre 7 offrira d'abord un éclairage sur les leviers d'action mobilisés par les PAT, au-delà de leur rôle de soutien à l'égard des niches. Nous porterons un regard sur la façon dont ils tentent d'enrôler des acteurs, impulser des dynamiques collectives et lever certains verrous pour répondre aux points de passages obligés formalisés dans la phase de diagnostic. Cette partie évoquera une partie des missions que j'ai pu mener sur le Sicoval, dans le cadre du contrat CIFRE. Tout au long, il s'agira de voir comment les acteurs s'organisent et s'allient au sein de ces nouvelles configurations, tout en prêtant attention aux problématiques qu'ils portent, aux ressources créées, mobilisées et aux difficultés rencontrées. La mise en perspective des deux cas nous permettra, dans une dernière section, de procéder à l'analyse croisée des conditions et processus de transition des systèmes agri-alimentaires territoriaux.

Chapitre 6 – Une phase d’émergence et de consolidation de niches territorialisées

Dans ce chapitre, nous nous intéresserons aux dynamiques portées par les acteurs des filières, des politiques publiques ou encore de la société civile dans la phase plus récente de mise en place des PAT. Si elles s’appuient sur différents registres d’action pour tenter d’impulser des reconfigurations au sein du système agri-alimentaire, certaines d’entre-elles s’inscrivent dans des trajectoires anciennes, tandis que d’autres émergent dans un contexte plus récent.

Sur le Sicoval et le PETR d’Ariège, nous distinguerons deux principales modalités d’action. La première concerne la structuration de filières locales, avec des initiatives portées à la fois par des collectifs d’agriculteurs et des institutions agricoles autour d’un registre principalement économique (1). La seconde porte sur des projets mis en place par les collectivités pour développer les circuits-courts de proximité, à travers la mobilisation de foncier pour l’installation ou encore la mutualisation de points de vente (2).

Nous nous intéresserons à la façon dont ces niches émergent et se développent, en mettant en lumière les logiques d’acteurs, les stratégies d’intéressement déployées ou encore les ressources mobilisées. Nous interrogerons également leur articulation avec les démarches de PAT, favorisée notamment en 2021 par le « plan de relance » de l’Etat, qui dédie une mesure de soutien à leur développement. Ces derniers sont identifiés par l’Etat comme un intermédiaire nouveau, permettant à la fois d’identifier des initiatives qui répondent à ses objectifs et d’en redistribuer les financements. Nous montrerons que la convergence dans les problématisations entre ces initiatives et les PAT participe de leur reconnaissance et crée un cadre favorable au développement et à la consolidation des niches à l’échelle territoriale.

1. Structuration de filières territorialisées, entre logiques collectives et entrepreneuriales

Les initiatives visant à structurer les filières dans les deux territoires renvoient à plusieurs objectifs : la volonté de mieux maîtriser les débouchés, d'augmenter la valeur ajoutée ou encore de préserver des activités fragilisées par la disparition d'outils structurants tout en permettant aux habitants de bénéficier d'une alimentation « locale ».

1.1. Des dynamiques collectives sur le Sicoval

Sur le Sicoval, trois initiatives retiennent notre attention : un atelier d'abattage et de transformation de volailles, un atelier de transformation du blé dur en pâtes, tous deux portés par des collectifs d'agriculteurs en émergence, et une dynamique régionale de structuration d'une filière de légumineuses. Celles-ci relèvent de « formes d'organisations collectives territorialisées » (FOCT), dont la définition et les critères de différenciation renvoient à la diversité des acteurs qu'elles impliquent, leur mode de fonctionnement, leur périmètre, leur rapport aux circuits de commercialisation traditionnels et leurs valeurs (Margetic et al., 2016). Nous retracerons ici leur trajectoire afin d'identifier les leviers et mécanismes de verrouillage liés à leur développement. Les données que nous mobiliserons ici croisent à la fois des entretiens, des discussions informelles, des réunions auxquelles nous avons participé, les documents issus des appels à projets ou encore des supports de présentation ou études.

1.1.1. L'association des producteurs avicoles locaux

L'origine de l'association des producteurs locaux (APAL) date de 2019, suite à la fermeture de l'abattoir de l'ESAT « Terres de Vent » à Nailloux, dont les capacités de financements ne lui permettent pas de réaliser les investissements nécessaires à sa mise aux normes. Cet événement génère des inquiétudes de la part des exploitations qui dépendent de cet abattoir, mettant ainsi en péril leurs activités. Un premier point de passage obligé est ainsi formulé : le développement d'un nouvel abattoir collectif pour sauver les exploitations. La Chambre d'agriculture de Haute-Garonne se mobilise l'hiver 2020 – 2021 afin de réaliser une enquête auprès de 25 aviculteurs, parmi 80 identifiés sur le département, et interroger leur intérêt à l'égard d'un outil mutualisé. Parmi eux, quinze aviculteurs expriment un intérêt et se rejoignent autour d'une problématique commune : comment préserver l'activité avicole sur

le Lauragais afin de répondre aux besoins alimentaires des habitants ? Les proximités interviennent ici à plusieurs niveaux :

- Une proximité géographique à la fois subie et recherchée, puisqu'à l'origine de difficultés pour les exploitations, mais également un levier et support dans la perspective de construire des solutions logistiques communes ;
- Une proximité institutionnelle basée sur des significations et objectifs communs ainsi que des interdépendances entre les aviculteurs, dont l'engagement devient nécessaire pour construire le projet ;

Suite à cette enquête, les aviculteurs réunies par la Chambre d'agriculture convergent autour de premières règles de fonctionnement, préfigurant une proximité organisationnelle :

- Un outil avec des activités multiples (abattage, découpe, transformation) et clef en main, permettant une optimisation du temps ;
- Un mode de fonctionnement collectif intégrant dans la gouvernance différents acteurs au pouvoir de décision équivalent (1 personne = 1 voix) ;
- La gestion par un tiers, sous forme de prestation de service, et un outil ouvert à d'autres acteurs éventuellement non agriculteurs.

Une carte est élaborée pour délimiter le territoire élargi du projet au regard de la situation géographique des exploitations :

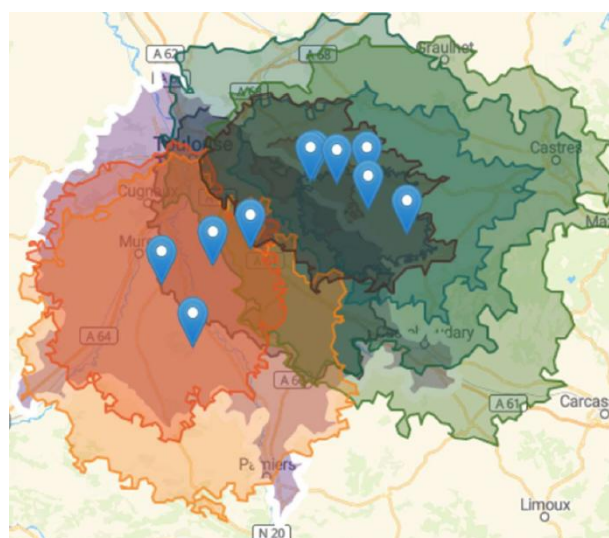


Figure 29 : Carte du projet (source : présentation Chambre d'agriculture, 2023)

La création d'APAL intervient en 2021, dont l'objet est « la mise en commun de moyens de productions afin de consolider et d'améliorer la filière avicole locale »⁷³. A ce stade, l'association constitue un espace de réflexion entre les aviculteurs et a plusieurs buts : approvisionner les habitants en produits locaux et de qualité tout en favorisant l'installation de futurs éleveurs.

La même année, l'appel à projet du plan de relance relayé par le Sicoval constitue une fenêtre d'opportunité pour le collectif. Afin d'avancer davantage dans le dimensionnement du projet, celui-ci souhaite bénéficier d'un accompagnement de la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne et du cabinet comptable Cerfrance Gascogne Occitanie pour réaliser une étude de faisabilité technico-économique. En complément, la Chambre d'agriculture candidate avec les aviculteurs pour créer un GIEE intitulé « vers des démarches mutualisées, au service d'une alimentation locale et des produits de proximité » et financer ainsi son temps d'animation. Celui-ci est reconnu pour 3 ans, avec quatre actions principales :

- L'autonomie protéique des volailles ;
- La création d'une dynamique autour d'un outil mutualisé ;
- La limitation des dépenses énergétiques ;
- L'amélioration de l'ergonomie au travail.

Cette dynamique, bien qu'elle soit située sur le territoire du Sicoval, s'articule ainsi avec des dispositifs institutionnels nationaux (plan de relance, GIEE) qui facilitent l'action collective.

Au cours de ce processus, le réseau en émergence connaît une première déstabilisation marquée par une baisse du nombre d'aviculteurs mobilisés. Parmi les quinze exploitations intéressées initialement, seulement quatre poursuivent leur engagement. Plusieurs événements dans le paysage sociotechnique sont cités comme défavorables à l'égard du projet : l'inflation, la hausse des taux d'intérêt, la sécheresse, la grippe aviaire ou encore la hausse des charges d'exploitation liées à l'alimentation des volailles, au prix des carburants et, plus globalement, à l'énergie, qui sont autant de facteurs de risques à l'origine d'incertitudes pour les aviculteurs.

⁷³ APAL (2023). *Statuts de l'association*.

Malgré cette déstabilisation, deux actions permettent de poursuivre la dynamique du groupe avec les principaux aviculteurs moteurs :

- La visite de la CUMA « Bio Tout Terrain » à Seissan, porteuse d'un atelier collectif d'abattage situé dans un pôle d'activité agroalimentaire ;
- L'organisation d'ateliers avec l'INRAE sur l'autonomie protéique et les alternatives au tourteau de soja ;

Ces deux activités permettent au collectif d'accéder à des ressources extraterritoriales, portant tant sur le mode de fonctionnement d'un tel outil que les techniques agronomiques, générant des apprentissages collectifs et renforçant les liens de confiance entre les aviculteurs.

L'obtention des financements du plan de relance permet de lancer l'étude de faisabilité. Celle-ci formalise des scénarios de dimensionnement et de fonctionnement au regard des volumes de production déjà existants, des investissements nécessaires, des seuils de rentabilité et des pistes de financement régionaux. A ce stade, deux questions déterminantes pour la suite du projet restent non résolues : le choix de localisation et le type de bâti (construction ou aménagement). Le Sicoval est donc identifié comme un potentiel allié, à la fois dans le choix du lieu d'implantation que l'obtention d'aides, au regard de ses compétences en termes d'aménagement et de développement économique. Cependant, pendant plusieurs mois, un conflit entre une des agricultrices motrices au sein du projet et la collectivité est à l'origine d'une distanciation et d'un affaiblissement de la dynamique collective. En 2023, cette agricultrice se met à l'écart, l'intermédiation se fait via la Chambre d'agriculture et un nouvel interlocuteur est désigné au sein du collectif. Une réunion avec la collectivité est sollicitée par les aviculteurs, nous mobilisant en tant que techniciens en charge des projets agricoles et alimentaires, accompagnés de nos élus, pour tenter de trouver un nouvel appui. Plusieurs arguments sont mis en avant par le collectif, s'engageant ainsi dans un processus d'intéressement pour assurer notre alliance. Appuyés par la Chambre d'agriculture et le cabinet d'expertise comptable en charge de l'étude de faisabilité, les agriculteurs évoquent la baisse du nombre d'outils agréés depuis 2019 ou encore les inquiétudes sur l'avenir des ateliers encore en place et la transmission des exploitations. Ils s'appuient sur la visite de la CUMA à Seissan pour faire évoluer le projet dans sa formulation et nous le présenter comme la « 1^{ère} brique » d'un futur pôle de valorisation de produits locaux, qui pourrait accueillir

plusieurs activités en synergie : une légumerie, une conserverie, une plateforme logistique pour les circuits-courts de proximité et la mutualisation de main d'œuvre avec des activités de formation et d'insertion. Dans leur discours, il devient ainsi un « équipement indispensable » pour le territoire afin de pérenniser les exploitations, favoriser le développement économique et relocaliser l'alimentation. Ici, l'intéressement passe par la recherche de convergence entre les intérêts des agriculteurs et ceux de la collectivité, en faisant notamment appel aux constats et enjeux formulés dans le cadre du PAT. Plusieurs pistes nous sont proposées sur les modalités possibles d'intervention de la collectivité : un appui sur les différentes phases du projet (localisation, conception, fonctionnement) ; un soutien financier sur une partie des investissements pour garantir la viabilité du projet, avec la possibilité de mise à disposition d'un foncier ou d'un crédit-bail immobilier ; un rôle d'intermédiaire pour construire des synergies avec des projets en cours sur le territoire. Convaincus de la pertinence du projet au regard des objectifs du PAT, nous relayons la demande à la direction du développement économique afin d'explorer les conditions d'un appui opérationnel.

Le dialogue engagé entre nos services révèle une tension entre deux registres. De notre côté, la demande est légitimée par son inscription dans la stratégie de relocalisation et de soutien à une agriculture de proximité au regard des PPO formalisés dans le cadre du PAT⁷⁴. La direction du développement économique interroge quant à elle, en priorité, la viabilité économique du projet et le retour sur investissement pour la collectivité, dans un contexte où la filière avicole et les infrastructures similaires sont en difficulté. La fermeture de l'abattoir, qui a poussé le collectif d'agriculteurs à se réunir autour de ce projet, pose justement la question de sa viabilité. Nous tentons de mobiliser des arguments susceptibles de réconcilier ces logiques et intéresser la direction économique : insertion dans un écosystème productif local, réponse à des besoins du territoire, valorisation d'une filière sous-dotée en outils lui permettant de se consolider. C'est dans ce contexte que la zone d'aménagement concertée (ZAC) du Rivel est identifiée comme une ressource potentielle pour l'implantation du projet. Située au sud du Sicoval, cette ZAC en cours de construction fait l'objet de controverses avec des critiques émanant de la part de plusieurs associations sur le territoire, au regard de la consommation foncière et de l'expropriation d'agriculteurs nécessaire pour la réalisation du

⁷⁴ En effet, le projet a été identifié dans la phase du diagnostic du PAT et inscrit dans une fiche action spécifique intitulée : « Mettre en place une unité collective d'abattage et de transformation des gallinacées ».

projet. Future ZAC « à énergie positive », ce projet bénéficie d'un label de l'Etat et est présenté par la collectivité comme une démarche exemplaire qui s'oriente vers des activités liées à l'économie circulaire et à l'agroalimentaire⁷⁵. Ainsi, pour les élus, le projet d'APAL est perçu comme un moyen de légitimer et justifier l'utilité de cette zone d'activité, et ce au travers d'un outil concret qui viendrait répondre aux besoins du territoire.

Afin de poursuivre l'intéressement de la direction économique et des élus, une nouvelle visite du pôle agroalimentaire de Seissan est organisée, avec cette fois-ci une participation de la collectivité. L'objectif est d'étudier la répliquabilité d'un tel projet et d'en saisir les implications en termes d'investissement et de gestion. A ce stade, la proposition est toujours étudiée et l'enrôlement de la collectivité n'est pas finalisé avec, d'un côté, la volonté des aviculteurs que le Sicoval se positionne en facilitateur en acquérant l'ensemble des équipements (foncier, bâtiment) et, de l'autre, des réticences des élus et de techniciens face aux risques d'un tel projet et le sentiment que cela ne relève pas du rôle de la collectivité.

1.1.2. La valorisation du blé dur avec « Mon Voisin me régale »

La seconde initiative relevant d'une FOCT sur le Sicoval est portée par quatre exploitations et vise, cette fois-ci, à transformer du blé dur en pâtes : une ressource générique mais en abondance sur le territoire du Lauragais, autour duquel il s'est progressivement constitué une identité. En 2016, ces exploitations faisaient partie d'un GIEE animé par Biophyconseils, structure qui réunissait une quarantaine d'agriculteurs autour d'un objectif commun de transition vers l'agroécologie. Ils décident alors de s'inscrire dans la démarche Haute Valeur Environnementale (HVE) et obtiennent en 2020 le label niveau 3 avec des résultats annoncés

⁷⁵ Ce projet a un historique assez long dont notre travail n'est pas l'objet. Cependant, pour préciser le contexte, il nous paraît important d'en rappeler quelques éléments. En réflexion depuis une dizaine d'années déjà, ce projet s'inscrit dans une volonté de « rééquilibrage du territoire » en termes d'aménagement et d'emplois, au regard de la concentration actuelle des infrastructures sur le nord du Sicoval. Le projet a évolué historiquement, tant dans sa surface qui a été restreinte que son objet. Initialement pensé pour des activités autour de la logistique, cette ZAC s'inscrit désormais au croisement de différentes politiques publiques étant envisagée comme exemplaire d'un point de vue énergétique et orientée pour l'accueil d'activités autour de l'économie circulaire et agroalimentaire. Au-delà de ces évolutions, son implantation fait l'objet d'un mouvement de contestation au sein du territoire et est mal perçu par une partie de la population. Elle s'étend sur une surface agricole de 110 hectares qui a nécessité des échanges fonciers et des compensations avec plusieurs agriculteurs. Cependant, une procédure d'expropriation est en cours avec une des exploitations. Symboliquement, ce projet d'aménagement a donc souvent été opposé à la volonté de mettre en place un PAT dans les discours de plusieurs acteurs au cours de notre travail. Cela montre en outre les tensions et la diversité des registres d'actions au sein d'une collectivité, qui peuvent parfois être perçus comme contradictoires ainsi que la dimension conflictuelle dans les trajectoires de transition.

sur la baisse des intrants et le développement de la biodiversité. Cependant, ils constatent que les filières dans lesquelles ils sont insérés ne leur permettent pas de bénéficier d'une meilleure rémunération du fait de leur engagement : le grain en HVE est payé au même prix que le conventionnel par les coopératives. Dans leurs discours, ils citent également l'incohérence d'un système conduisant à exporter toute la production en dehors du territoire. Les agriculteurs considèrent alors la transformation de leur production comme une étape nécessaire dans la perspective de relocaliser sa consommation et d'en obtenir une meilleure valorisation économique. C'est en ce sens que le PAT et la loi Egalim sont identifiés comme des fenêtres d'opportunités et qu'émerge l'idée d'un projet de transformation locale du blé dur en pâtes sèches.

Dans un premier temps, le collectif rencontre plusieurs prestataires de restauration collective, comme API et RECAPE, ainsi que la cuisine centrale du Sicoval. Les échanges avec ces acteurs leur permettent d'identifier les produits et volumes susceptibles de répondre à leur demande (farine, huile de tournesol, pâtes et semoule). Plusieurs tests sont d'abord réalisés grâce à l'outil de transformation mis à disposition par le lycée agricole aux agriculteurs qui souhaitent tester une activité de diversification. Cependant, la qualité de la farine ne s'avère pas concluante et les agriculteurs décident de s'appuyer sur une meunerie familiale située à Bram, à 70km de leurs exploitations, pour transformer les céréales en farine, puis passent par un atelier en Aveyron pour la fabrication des pâtes. Le choix de la sous-traitance complète de la transformation leur permet, à ce stade, d'explorer les débouchés potentiels, tester la qualité des produits et de procéder à des ajustements sans risquer d'investir dans des outils industriels.

Des expérimentations sont ensuite réalisées avec la cuisine centrale du Sicoval tandis que d'autres cuisines en régie sur le territoire sont contactées par notre intermédiaire. Suite à plusieurs échanges avec ces cuisines, les agriculteurs à la base du projet évoquent une prise de conscience des règles sanitaires et diététiques de la restauration collective (alternance de féculents, encadrement des menus) dont ils n'avaient pas connaissance. Celles-ci génèrent des contraintes qui limitent la demande potentielle et ne leur permet pas d'équilibrer leur modèle économique. En parallèle, en s'appuyant sur des chiffres nationaux, ils s'aperçoivent que la consommation de pâtes à domicile est beaucoup plus fréquente, ce qui les amène à reconsidérer leur projet initial en cherchant des débouchés complémentaires. La

réorientation de leur projet s'appuie ici sur un investissement de forme qui leur permet de traduire les pratiques et attentes des consommateurs dans des statistiques et équivalences plus facilement mobilisables (Law et Callon, 1988).

Ici, nous avons l'exemple de plusieurs ressources qui sont autant de facteurs favorables à la structuration de ce réseau sociotechnique, dans sa phase d'émergence : l'identité du territoire comme source de valorisation, l'accès à des outils de test et des expérimentations permettant une montée en compétences, l'interconnaissance entre les agriculteurs, la proximité organisationnelle préexistante marquée par l'appartenance au GIEE ainsi que le partage d'une vision commune. La proximité géographique est à la fois un support pour l'action et un objectif recherché au travers de la construction de nouveaux débouchés.

S'ils s'inscrivent dans une perspective de relocalisation, leur mode de fonctionnement habituel en filière longue ne les incite pas à s'orienter vers des formes de commercialisation en circuit-court (vente directe, marchés, magasin de producteur), supposant d'après-eux un mode de fonctionnement différent et une multiplication de déplacements : gestion directe des livraisons, animation de la relation client, commandes fragmentées, etc. Leur stratégie repose davantage sur une approche commerciale, basée sur une logique de volume et de recherche de rentabilité. Ils choisissent donc de s'orienter, en complément de la restauration collective, vers la grande distribution et les grossistes, avec lesquels ils partagent une plus grande proximité institutionnelle. Pour cela, le collectif peut s'appuyer sur les compétences et connaissances d'un des membres, spécialiste de la vente en grande distribution.

En 2021, ils créent la marque « Mon Voisin me Régale » et sollicitent des financements du plan de relance via le PAT du Sicoval, ce afin de financer les premières acquisitions de matériel marquant la montée en puissance du projet. C'est à cette époque qu'ils s'intègrent dans une dynamique plus large visant à structurer la filière des légumineuses à l'échelle régionale, née en 2017 : le projet FILEG.

1.1.3. Une dynamique régionale autour des légumineuses : le projet FILEG

Le projet FILEG s'inscrit dans un contexte national de reconnaissance des enjeux que représentent les protéines végétales et une trajectoire historique qui contribue à leur développement. Celle-ci s'accélère à partir de 2014, avec le lancement d'un plan protéines végétales pour la France sur la période 2014 – 2020 par le ministre de l'agriculture de

l'époque, Stéphane Le Foll, qui crée une fenêtre d'opportunité. L'objectif est double : réduire l'impact environnemental de l'agriculture et améliorer sa performance économique. Les légumineuses y sont identifiées comme des ressources stratégiques, tant pour leur contribution à la fertilité des sols, leur richesse nutritionnelle, leur rôle dans la diversification des rotations que leur capacité à réduire la dépendance des élevages aux importations⁷⁶. Elles sont, alors, un levier pour faire face au déficit constaté à l'échelle européenne et répondre à des enjeux de sécurité alimentaire, supposant de travailler simultanément sur le développement de la production, la recherche et la gouvernance. Ce plan s'inscrit dans une série d'évènements et d'évolutions réglementaires qui, depuis le début des années 2000, viennent consolider l'agenda politique sur les protéines végétales. Parmi les étapes marquantes⁷⁷ :

- Un plan de soutien aux protéagineux (2010-2012),
- Une résolution européenne sur le déficit en protéines végétales (2012),
- La signature d'un acte d'engagement entre l'Etat et le consortium « Protéines France » avec la déclaration de l'année internationale des légumineuses (2016)
- Les Etats généraux de l'alimentation ainsi que le plan filière de Terres Univia (2017)
- La construction d'une stratégie européenne, d'une charte « Soja de France » et la loi Egalim (2018)
- La concertation nationale sur la stratégie nationale protéines végétales (2019).

C'est dans ce contexte qu'émerge, en Occitanie, une initiative collective pour structurer la filière des légumineuses à graines. En 2016, Toulouse Agri-Campus, Agropolis, l'Académie de France, Terres Inovia avec le soutien de la Région Occitanie organisent une rencontre régionale à Carcassonne pour réunir des acteurs intéressés autour de la question suivante : « existe-t-il un intérêt à développer une démarche collective autour de l'enjeu des légumineuses à graines en Région Occitanie ? ». Un premier noyau restreint d'acteurs se forme pour engager un travail de mobilisation avec l'organisation, en 2017, d'une vingtaine

⁷⁶ Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (2014). *Plan protéines végétales pour la France 2014 – 2020*. Disponible sur : <https://agriculture.gouv.fr/le-plan-proteines-vegetales-pour-la-france-2014-2020> (consulté le 20/07/2025)

⁷⁷ Livret blanc, CISALI. (2021). *FILEG, repenser l'enjeu protéine à l'échelle de l'Occitanie*. Disponible sur : <https://www.calameo.com/read/0069421179d6a1dec4e0a> (consulté le 20/07/2025)

d'entretiens auprès d'experts, techniciens ou encore institutionnels. Ce processus vise à construire l'intéressement d'entités qui disposent de compétences et de rôles considérés comme des ressources stratégiques pour le projet, en interrogeant leurs intérêts, motivations et besoins. Il aboutit à la création d'une équipe constituée de neuf structures : Terres Inovia, CISALI, INRAE, Terres Univia, DRAAF Occitanie, AD'OCC, Agri-Sud-Ouest Innovation, la plateforme agro-écologique de l'EPFL d'Auzeville-Tolosane et l'association nationale interprofessionnelle des légumes secs. La construction de ces acteurs est facilitée par le partage de proximités géographiques organisationnelles et institutionnelles préexistantes, en raison de leur appartenance au même territoire, de projets communs déjà engagés, de conventions déjà existantes pour certaines d'entre elles et le partage d'objectifs. Pour poursuivre l'élargissement du réseau, un temps collectif est ensuite organisé en janvier 2018 et réunit cette fois-ci des opérateurs économiques : coopératives/négoces, agriculteurs, transformation agro-alimentaire, distribution et semenciers. Il permet d'amorcer la convergence des stratégies individuelles autour d'une ambition commune, qui se traduit en un point de passage obligé formalisé ainsi :

« En 2030, la région Occitanie dispose d'une filière légumineuse à graines territorialisée reconnue, rentable et durable, créatrice de valeur ajoutée, répartie équitablement entre les acteurs de la filière : producteurs, collecteurs et transformateurs, avec une dynamique de R&D, structurée et financée collectivement » (Livre Blanc, CISALI)

Le lancement du projet intervient en 2018 à l'occasion d'une journée régionale sur les protéines végétales, suite à l'obtention de financements auprès de l'Etat et des agences de l'eau. L'institut Terres Inovia est la structure pilote qui porte l'animation de la future association. La première phase consiste à réaliser une étude de faisabilité et co-construire l'ambition du projet, ce qui permet de fixer l'identité et l'engagement des acteurs :

« c'est tout l'intérêt d'avoir coconstruit l'ambition de FILEG et d'avoir travaillé aussi sur les statuts de l'association en co-construction. L'ambition de FILEG, elle date de des premiers ateliers en 2018 – 2019, où tous les mots ont vraiment été choisis et pesés par tous ces acteurs, dont les coopératives et les statuts, c'est pareil, ils ont été travaillés aussi en atelier, pour que chacun y retrouve sa patte » (salariée de l'association, entretien)

La phase 2 précise le modèle de gouvernance (figure 32) et vient définir les « services » (figure 33) proposés par la future association FILEG, créée en 2022 autour de 4 principaux axes d'intervention :

- La contractualisation et la création d'un observatoire économique
- L'acquisition et le transfert de références techniques
- La communication
- La fluidification des échanges amont-aval grâce à l'animation de communautés d'acteurs experts (restauration collective, filière farines, restauration commerciale)

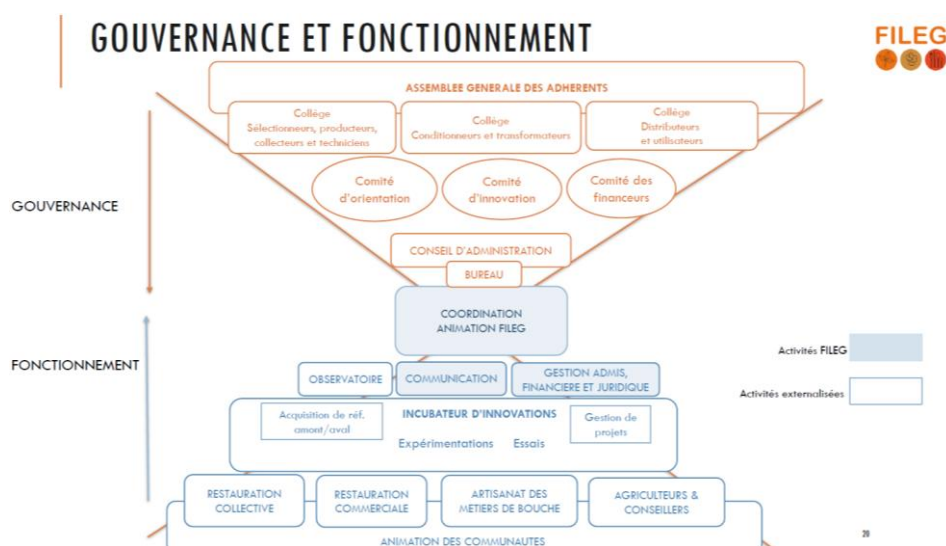


Figure 30 : Schéma de gouvernance et de fonctionnement du projet (source : présentation FILEG)

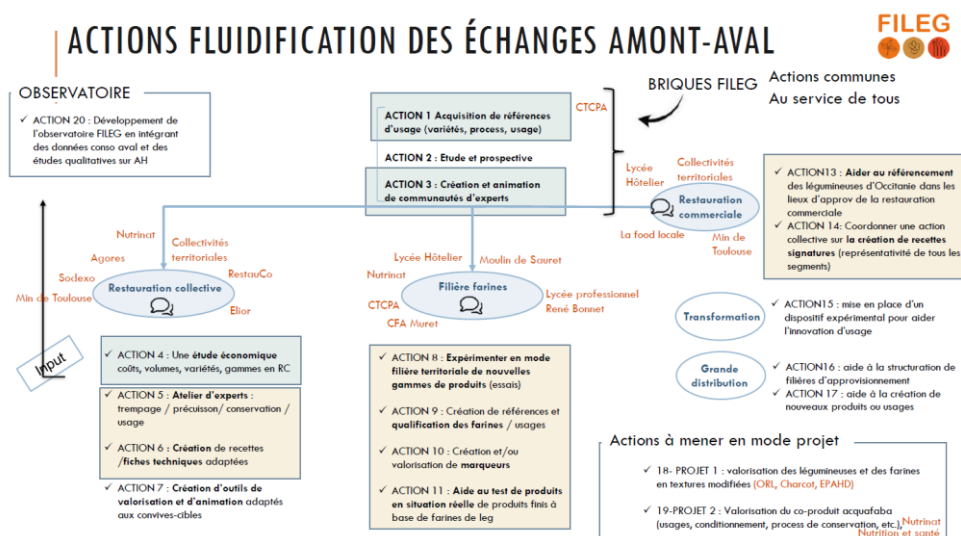


Figure 31 : Schéma des services de FILEG pour le lien amont-aval (source : présentation FILEG)

Les collectivités territoriales, au travers des PAT et de leur compétence en matière de restauration scolaire, sont identifiées comme des alliés potentiels pour soutenir et contribuer au développement du projet. L'organisation d'un évènement au lycée agricole d'Auzeville permet d'activer le lien entre le Sicoval et le directeur de Terres Inovia, lequel n'existait pas auparavant malgré la localisation de cette structure sur la collectivité. En 2021, l'équipe de FILEG commence à participer aux ateliers que nous avons menés pour définir le plan d'action du PAT du Sicoval. Ils nous proposent d'adhérer à l'association de manière à pouvoir nous inscrire dans la dynamique régionale et bénéficier de leurs compétences. Cela participe à l'activation d'une proximité organisationnelle entre nos deux structures, basée sur la reconnaissance mutuelle du rôle stratégique des légumineuses dans une perspective de relocalisation et de transition agroécologique.

En 2022, une opportunité industrielle inattendue permet de renforcer ces liens : deux coopératives situées à Castelnaudary cessent l'activité de la société Nutrinat, adhérente de FILEG et spécialisée dans la fabrication de pâtes à base de farine de blé dur et de légumineuses germées à destination de la restauration collective. A l'initiative de CISALI, membre fondateur de FILEG, une rencontre est organisée au lycée agricole d'Auzeville pour envisager une reprise du site. C'est à cette occasion que les agriculteurs qui portent la marque « Mon Voisin me Régale » formalisent une offre de reprise et adhèrent à l'association FILEG, témoignant d'un tournant dans leur trajectoire.

Le Sicoval, déjà en lien avec ce collectif à l'occasion des financements du plan de relance, participe à cette évolution en mobilisant CISALI comme structure d'appui pour les accompagner dans le développement de la filière⁷⁸, en particulier sur la question des débouchés et celle de la qualité. A partir de 2023, suite au rachat de l'outil et en lien avec l'accompagnement de CISALI, le collectif engage un travail de recherche sur la fabrication de pâtes enrichies en légumineuses germées. CISALI, au regard de ses différentes missions, joue ici un rôle d'intermédiation. En effet, cette association anime par exemple le comité d'acteurs de la restauration collective au sein de FILEG et organise à ce titre des expérimentations pour concevoir avec les chefs de cuisine des fiches techniques. Elle est également partenaire du

⁷⁸ Comme pour le projet APAL, la dynamique autour de « Mon Voisin me Régale » et FILEG s'inscrit dans le plan d'action du PAT du Sicoval avec une fiche action dédiée qui s'inspire de la démarche, vise à créer un cadre de soutien légitime et à l'amplifier dans une logique plus territoriale, intitulée « créer une filière locale de valorisation des légumineuses et céréales spéciales du Lauragais ».

défi « Entrepreneurship » organisé par les lycées des métiers de l'hôtellerie et de la restauration d'Occitanie dans lequel elle propose aux étudiants de travailler sur les produits de la marque. De cette manière, elle contribue à la création de nouveaux liens et de ressources immatérielles au sein du réseau (partenariats, confiance, reconnaissance des savoir-faire...). Elle permet également au groupe d'agriculteurs de créer un lien nouveau avec GRANA, un opérateur économique également adhérent à FILEG qui dispose d'un trieur optique adapté aux légumineuses. Le collectif développe ainsi une activité d'ensachage et de vente de légumes secs, issues en majorité des parcelles du GIEE Loqual'IT et triées par GRANA, pour diversifier sa gamme. Ce processus témoigne d'une dynamique d'apprentissage, favorisé par le renforcement des liens entre les acteurs au sein d'un réseau en émergence.

Dans le même temps, les agriculteurs sollicitent la collectivité sur un autre dispositif pour financer une partie de leur équipement à Castelnaudary : le fonds de compensation agricole collective, co-piloté par le Sicoval, la Chambre d'agriculture et la DDT, sur lequel nous reviendrons ultérieurement. Bien que l'initiative soit cohérente avec les objectifs du PAT et soutenue par les élus, le comité technique qui décide de l'allocation de ces financements, émet plusieurs réserves à l'égard de leur demande : le site est situé hors du périmètre du Sicoval, la gouvernance apparaît peu ouverte avec une dimension collective qui se restreint à trois exploitations individuelles dont deux liées personnellement, et une partie des investissements sont déjà réalisés, ce qui les interroge sur la plus-value de la compensation agricole pour la réalisation du projet. Le choix des élus est donc d'accompagner la relocalisation de l'outil d'ici trois ans sur le périmètre du Sicoval, au sein de la zone d'activité du Rivel, tout en soutenant dans une moindre mesure les investissements restants.

Les cas des agriculteurs à l'origine de la marque « Mon Voisin me régale » et de FILEG montrent comment les trajectoires des niches s'imbriquent à différents niveaux : national (événements et plans autour des protéines végétales), régional (structuration de FILEG) et local. C'est précisément l'alignement de ces trois échelles qui renforce la capacité d'action collective et la structuration de ce réseau sur le territoire.

1.2. La marque Noù Ariège Pyrénées : un outil de valorisation et de structuration de filières territorialisées en Ariège

En Ariège, la démarche de structuration de filières s'est cristallisée autour d'un projet porté par la Chambre d'agriculture avec la création de la marque territoriale Noù Ariège Pyrénées. Bien que cette idée ait été formulée de longue date, ce n'est qu'à partir de 2019, et dans le contexte de déploiement du PAT du PETR d'Ariège, de la disponibilité de certains financements et suite à l'organisation de réunions de concertations auprès d'élus et d'agriculteurs, que le projet s'enclenche. Le lancement de la marque répond à une double ambition : donner une visibilité en créant une identité commune aux produits ariégeois et favoriser la structuration de filières locales en soutenant les agriculteurs dans l'accès à des débouchés stables et rémunérateurs, comme le souligne la technicienne en charge du projet :

« N'ayant pas justement de produits sous signe officiel de qualité, il fallait qu'on donne de la notoriété à notre département et qu'on le fasse un peu émerger comme un département producteur d'un certain nombre de produits, et c'est ça qui allait créer derrière toute la dynamique pour structurer une offre, pour structurer des filières »
(salariée de la Chambre d'agriculture, entretien)

En 2021, la Chambre d'agriculture décide de fonder l'Association pour le développement de l'alimentation et des filières territorialisées en Ariège (ADAFTA). Des groupes de travail réunissant plusieurs membres fondateurs (chambres consulaires, conseil départemental, collectivités, Cerfrance Gascogne Occitanie Pyrénées, Groupama...) sont ensuite organisés pour définir les valeurs de la marque. Celle-ci repose sur un principe structurant, celui de la transparence : sur l'origine des ingrédients, les étiquetages, les pratiques mobilisées mais aussi sur les coûts de production et la formation des prix. Les dimensions d'authenticité, d'engagement et d'honnêteté sont citées comme structurantes. L'origine géographique des produits, associée à des pratiques « fermières » ou « artisanales », est présentée comme un « avantage concurrentiel » et un « facteur de différenciation ». Deux autres critères sont définis : l'absence d'OGM et des étapes d'élaboration réalisées sur le département (naissance, élevage, culture, abattage, transformation...).

L'association, conçue comme une instance de gouvernance de la marque, réunit désormais une diversité d'acteurs publics et privés : les communautés de communes, le département, le Parc naturel régional (PNR) d'Ariège, des coopératives, les chambres consulaires, des

agriculteurs, des artisans ou encore des acteurs bancaires. Elle fixe des objectifs autour de trois piliers :

- Le développement économique : création de valeur ajoutée, dynamisation des ventes, sécurisation et création de débouchés, mise en valeur de la diversité de l'offre
- La reconnaissance des métiers, des savoir-faire associés et l'appartenance au territoire
- La création de liens et de coopérations

De cette manière, l'association permet de transformer une proximité géographique préexistante entre ces acteurs en une proximité organisationnelle et institutionnelle. Celle-ci est fondée sur :

1. Des relations d'appartenance par le processus d'adhésion à l'association et la définition d'une gouvernance, avec un conseil d'administration décliné en cinq collèges « institutionnels » et un collège « les amis de l'Ariège » ;
2. Des objectifs communs portant sur la valorisation des produits Ariègeois, considérés comme des ressources territoriales et la base d'une identité territoriale partagée ;
3. Une définition commune de la qualité matérialisée dans les principes-clés de la marque en tant qu'actant du réseau ;

Les valeurs et objectifs ne s'inscrivent toutefois pas dans une perspective d'écologisation. En effet, le cadre de la marque n'intègre pas d'exigences en matière de pratiques agroécologiques ni de critères de certification biologique. Ce choix, assumé par la chambre, repose sur une stratégie d'inclusivité : il s'agit de ne pas marginaliser les agriculteurs considérés dits conventionnels qui constituent, selon la salariée en charge du projet, la majorité de la production ariégeoise, notamment en filière longue. Cette position a toutefois limité les coopérations possibles avec certains acteurs plus engagés dans la transition écologique, comme Bio Ariège Garonne, association avec laquelle des divergences persistent sur la stratégie à adopter.

Son animation et une grande partie de son financement sont assurées par la Chambre d'agriculture, pour lesquelles elle mobilise des appels à projets nationaux comme le CASDAR. Sa volonté est de favoriser une plus grande appropriation de l'outil par les acteurs et l'autonomisation de la structure à terme. Pour cela, la salariée de la Chambre d'agriculture

évoque le sentiment d'un manque d'engagement de la part des partenaires et la nécessité de construire une stratégie d' enrôlement politique et financier en cherchant à démontrer l'intérêt et l'interdépendance des acteurs :

« Cette année on leur a demandé de mettre 1000 € et l'objectif c'est que le collectif arrive à supporter ces 200 000 €, donc il y a une marge importante et donc du coup c'est un travail politique qui est énorme pour Philippe Lacube d'arriver à mobiliser, de dire vous en avez autant besoin que nous. Le problème c'est qu'on se reprend en retour que oui mais c'est la marque de la Chambre donc non. » (salariée de la Chambre d'agriculture, entretien)

En complément de la marque, la Chambre d'agriculture via l'ADAFTA s'engage dans un travail de structuration de trois filières : le pain, la viande et l'alimentation du bétail. Dans cette perspective, elle cherche à créer les conditions d'un dialogue et d'une mise en relation entre différents opérateurs et se positionne en intermédiaire pour traduire les attentes de chacun en compromis mobilisables dans l'action. Pour la filière pain, la Chambre d'agriculture passe par le syndicat des artisans boulangers d'Ariège, l'U2P, et réunit des céréaliers, boulangers et minotiers pour les interroger sur l'intérêt de développer un pain ariégeois et connaître leurs contraintes respectives. Elle crée pour cela de nouveaux espaces de discussions qui sont animés autour du type de produit à proposer :

« il y a eu des grands débats parce qu'ils ne sont pas d'accord hein, il y a les boulangers qui disent que le mieux c'est de faire quelque chose qui se fait par tout le monde, qui peut être très vite déployé comme la baguette et il y en a qui disent non, l'Ariège c'est un territoire, un terroir particulier, quelque chose de rural, il faut un pavé avec une farine un peu de campagne » (salariée de la Chambre d'agriculture, entretien)

La chambre propose un compromis technique avec l'utilisation d'une farine de tradition adaptée aux deux formats (baguette et pain) afin de répondre à la diversité des pratiques des boulangers et aux préférences des consommateurs dans les différentes zones du territoire. Les rencontres permettent d'aboutir à un produit dont la qualité est principalement associée, par les opérateurs, à l'origine des ingrédients et aux étapes de fabrication. La Chambre d'agriculture joue ici un rôle d'intéressement et d'intermédiation, en créant des cadres d'échanges dans lesquels les contraintes des uns (boulangers) rencontrent les logiques des autres (minotiers, céréaliers), et où des compromis permettent d'aboutir à un enrôlement réussi des acteurs.

Le travail sur la filière de la viande s'avère plus difficile. Il s'inscrit dans un contexte d'échec antérieur, celui de l'association des Steakeurs, créée en 2018 pour structurer une offre en jeune bovin à destination de la grande distribution et dissoute en 2023 après l'arrêt du projet lié à la crise du COVID. Les éleveurs concernés sont identifiés comme des acteurs-clés à enrôler dans ce nouveau projet, mais expriment une certaine réticence vis-à-vis d'investissements nouveaux sans garantie de débouchés :

« Il y a déjà plein de choses qui ont été tentées et il y a eu certains échecs, donc les opérateurs sont assez réticents à nos bonnes idées de Chambre d'agriculture et on a un peu du mal des fois à les lancer [...] en même temps, ces éleveurs-là, c'était de très bons engraisseurs, donc c'est aussi d'eux qu'on aurait besoin pour créer notre filière viande actuelle. Et là ils sont sur la réserve parce qu'ils disent oui mais on a déjà mis des sous, on a perdu des sous et donc c'est compliqué de les redynamiser, de leur redonner envie »
(salariée de la Chambre d'agriculture, entretien)

Pour réussir l'intéressement des éleveurs, la chambre décide de commencer par la mobilisation des artisans-bouchers, afin de créer un premier débouché stable et rassurer ainsi progressivement les éleveurs. Pour cela, elle s'appuie également sur le syndicat des bouchers, intermédiaire qui facilite le lien avec les artisans. Dans les deux cas – filière pain et viande – la chambre doit composer avec les attentes des différentes parties :

« Ils nous disent *mais ton projet, quand on le regarde ça va nous apporter peu*, et ils ont envie qu'on leur apporte beaucoup. C'est un peu comme les céréaliers, ils attendent que la structuration de la filière puisse résoudre leurs problématiques. Leur objectif à eux, c'est purement économique. En fait, c'est mieux de vendre leur viande parce qu'en Ariège la viande est surtout vendue à des coopératives, notamment Arterris qui fait un peu la pluie et le beau temps sur le prix de d'achat des bêtes et donc ils aimeraient pouvoir être un peu plus libres de fixer leurs prix en fonction de leur coût de production. Donc ça fait partie des objectifs de la filière de pouvoir avoir un prix juste pour tout le monde »
(salariée de la Chambre d'agriculture)

Enfin, puisque la marque impose des produits sans OGM, la Chambre d'agriculture travaille sur la structuration de la filière aliments du bétail dans la perspective de substituer le soja brésilien ou nord-américain par une protéine locale. Elle trouve un appui auprès de deux coopératives ariégeoises avec lesquelles des proximités préexistent, qui l'assistent dans l'élaboration d'une recette à partir de soja ariégeois et la réalisation des tests auprès

d'éleveurs volontaires. L'absence d'outils adaptés en Ariège permettant de toaster le soja les amène à créer des liens extraterritoriaux en vue d'expérimenter le processus :

« on a travaillé avec du soja ariégeois qu'on a fait toaster, vu qu'on n'a pas de structure en Ariège on est allé le faire toaster dans le Gers et on a testé chez 10 éleveurs, 4 bovins, 5 ovins [...] on travaille avec deux coopératives locales et ce qu'elles nous disent c'est qu'on a fait une formule trop simple pour que l'aliment soit stable dans le temps. Il faut mettre plus de d'ingrédients, donc là on était en train de travailler avec eux sur cette recomposition, ne pas mettre que du soja mais mettre par exemple du pois, intégrer la luzerne, voir comment on fait pour que ce soit plus pertinent » (salariée de la Chambre d'agriculture, entretien)

Ces coopératives apparaissent ainsi comme des ressources, tant dans la mobilisation des éleveurs et que l'accès aux connaissances agronomiques et nutritionnelles nécessaires à la réalisation des aliments. Cela montre également le rôle d'acteurs intermédiaires, plutôt affiliés aux circuits-longs, dans la structuration des niches.

Le rôle de l'ADAFTA dans la structuration de ces filières vise également à mettre en place des outils de commercialisation mutualisés. Deux axes sont envisagés : la création de nouveaux espaces de vente en Ariège et une « ambassade de l'Ariège » à Toulouse adossée à une micro-plateforme logistique et commerciale. Cette dernière est appréhendée comme un nouvel espace de valorisation permettant d'élargir la reconnaissance des produits ariégeois en dehors du territoire, dans une métropole perçue comme un bassin de consommation potentiellement important :

« Pour structurer une filière et une offre, il faut qu'on ait du débouché et au début il faut qu'on le maîtrise parce que si vous travaillez qu'avec des acteurs autour de vous, chacun a ses contraintes et va faire ce qu'il a un peu envie de faire et besoin pour faire vivre son entreprise donc on s'est dit on va créer nos propres outils commerciaux [...] c'est un outil qui se veut structurant, on va nous encaisser toutes les contraintes, c'est à dire qu'on veut une offre 100 % ariégeoise, structurée [...] on ne veut pas que les agriculteurs nous livrent tous les uns après les autres à Toulouse, on veut centraliser, on veut travailler sur la logistique, on veut travailler sur toutes ces questions-là, on veut accompagner des petits et des gros, on veut être le premier débouché » (salariée de la Chambre d'agriculture)

La marque Nòu Ariège Pyrénées apparaît ainsi comme un dispositif hybride, à la croisée de la valorisation symbolique, de l'expérimentation logistique et de la coordination entre acteurs.

Cette dynamique montre la dimension interterritoriale du processus de transition, s'exprimant dans une relation de dépendance et la recherche de coopérations entre des territoires proches géographiquement.

Au-delà de leurs spécificités, l'ensemble de ces initiatives présentent des logiques communes que nous analyserons ci-dessous.

1.3. Des démarches de filières aux logiques communes

Dans l'ensemble, les trajectoires des acteurs présentées (APAL, « Mon Voisin me Régale », FILEG, ADAFTA) nous éclairent sur les processus de construction progressive de niches sociotechniques territorialisées.

Ces initiatives, bien que situées dans des contextes spécifiques, révèlent des logiques communes de structuration, avec une dynamique d'ancrage et de connexion à des niveaux d'actions multiples. Elles se construisent d'abord dans une articulation étroite entre dimensions techniques, relationnelles et institutionnelles. Les enjeux de transformation renvoient à la dimension matérielle du territoire mais leur mise en œuvre repose sur des capacités de coordination, de médiation et d'apprentissage collectif. L'activation de ressources territoriales – matérielles (bâtiments, équipements disponibles, produits spécifiques comme le soja toasté), immatérielles (marque, charte de qualité, connaissances, savoir-faire, légitimité) ou relationnelles (réseaux de confiance, organisations) – joue ici un rôle déterminant. Nous pouvons percevoir la façon dont le territoire constitue un outil au service de la création et la consolidation de dynamiques collectives (Lanciano et al., 2016). Dans les deux cas, la proximité géographique facilite la rencontre entre acteurs, la circulation d'informations et la coopération. Elle s'exprime également par un sentiment d'appartenance commune au territoire, en particulier en Ariège où cela facilite l'identification d'un intérêt partagé à valoriser le « produit ariégeois ». Mais cette proximité géographique ne suffit pas, les initiatives témoignent d'une difficulté de coordination entre les opérateurs avec la nécessité de construire des dispositifs intermédiaires, qu'ils soient organisationnels (association) ou institutionnels (marque), participant à construire de nouvelles règles et routines. C'est donc surtout la proximité organisationnelle et institutionnelle – c'est-à-dire la capacité à partager des référentiels, à reconnaître des enjeux communs et à construire des objectifs compatibles - qui rend possible l'émergence et la stabilisation de ces dynamiques

collectives. C'est dans cette perspective que des structures comme FILEG, CISALI ou l'ADAFTA jouent un rôle-clé : en créant des cadres communs et des espaces d'échanges, elles assurent une fonction de traduction entre des mondes agricoles, techniques, institutionnels et économiques souvent cloisonnés et contribuent à aligner temporairement leurs intérêts avec la mise en récit d'un projet commun autour de critères stabilisés (sans OGM, farine traditionnelle, mode de cuisson des légumineuses, contractualisation...). En particulier, la trajectoire de la marque Noù Ariège Pyrénées l'illustre bien, en opérant comme un outil de valorisation et d'émergence de filières dans une stratégie d' enrôlement progressif des opérateurs économiques. A l'inverse, la trajectoire de « Mon Voisin me Régale » révèle une logique plus entrepreneuriale, marquée par une initiative privée qui s'appuie sur une vision économique pragmatique mais qui croise à plusieurs moments des dispositifs collectifs comme FILEG.

Le rôle des collectivités territoriales, et en particulier des PAT, reste à ce stade marginal mais non négligeable. Les acteurs économiques cherchent activement à enrôler les collectivités dans leurs projets, qu'il s'agisse de recherche de financements, de soutien logistique ou de mise en réseau. Toutefois, concernant le Sicoval, en l'absence d'un PAT formalisé et pleinement légitimé politiquement, ces demandes se heurtent aux logiques sectorielles existantes entre les services. Malgré tout, les PAT permettent d'intégrer ces initiatives dans un cadre commun, témoignant de leur reconnaissance sur le plan institutionnel et favorisant un accès à des ressources nouvelles en termes de mises en lien ou de financements. L'échelle du PAT porté par le PETR d'Ariège, plus proche de l'échelle du département, peut aussi favoriser la coïncidence entre les dynamiques portées par le syndicat et celles de la Chambre d'agriculture.

Enfin, si les projets sont ancrés localement, ils ne se pensent pas uniquement à l'échelle d'une collectivité : les filières agricoles s'organisent à des échelles élargies, en lien avec les opportunités industrielles (Castelnaudary), les réseaux régionaux (FILEG), les plateformes logistiques ou les bassins de consommation. Elles s'inscrivent également en lien avec des dispositifs, plans et financements nationaux. En particulier pour le Sicoval, la disjonction entre le périmètre institutionnel de la collectivité et le périmètre d'action des agriculteurs crée des tensions : les collectivités sont incitées à soutenir des initiatives dont elles ne maîtrisent ni le

périmètre ni la gouvernance et les acteurs économiques doivent composer avec des découpages territoriaux qui ne correspondent pas à leurs logiques de développement.

Ces différentes trajectoires révèlent en creux certaines conditions de la transition : ancrage local mais ouverture à une échelle interterritoriale, intermédiation facilitée par des structures d'envergures départementales voire régionales, capacité de mobilisation de ressources et création de cadres de coopération et d'échanges.

2. Les collectivités, des acteurs nouveaux au service de la transition agri-alimentaire

Les trajectoires territoriales sur nos deux cas d'étude sont également marquées par une montée en puissance du rôle des collectivités, en particulier de certaines communes qui s'intègrent dans les dynamiques de PAT en impulsant des changements à une échelle plus locale, tout en s'articulant à d'autres niveaux d'action. Certaines de ces collectivités renforcent des dynamiques déjà à l'œuvre historiquement tandis que d'autres témoignent d'un engagement plus récent. Bien qu'elles s'ancrent dans des contextes institutionnels variés, ces initiatives convergent vers des objectifs communs de relocalisation de l'alimentation avec des actions de soutien à l'installation, de développement d'une agriculture nourricière, de justice sociale, de sensibilisation et d'approvisionnement de la restauration scolaire, qui marquent une évolution vis-à-vis des registres d'actions mobilisés historiquement.

Nous proposons ici de nous appuyer sur les cas de quatre collectivités, dont trois communes : Castanet-Tolosan, Ramonville Saint-Agne, Saverdun et les communautés de communes du Pays d'Olmes et de Mirepoix dont nous avons étudié les politiques déployées historiquement. Après une rétrospective de chacune des trajectoires, nous analyserons les ressources et alliances qu'elles mobilisent, les représentations sous-jacentes ou encore les liens avec les PAT, pour ensuite mettre en perspective les points de convergence et de divergence entre nos deux cas.

2.1.1. Castanet-Tolosan : une stratégie récente de résilience alimentaire

Castanet-Tolosan est une commune assez centrale sur le Sicoval, qui n'a pas investi historiquement la question alimentaire. En 2020, c'est l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale dont le projet articule transition écologique, justice sociale et démocratie

participative qui marque un tournant dans son agenda politique. Elle décide de faire de l'alimentation un axe important de son mandat et désigne trois élus, dont un ancien ingénieur de recherche de l'INRAE, pour participer à l'élaboration du PAT et décliner un plan d'action à l'échelle de sa commune. Pour cela, les élus s'inspirent de la démarche menée par la commune de Mouans-Sartoux et s'intéressent à la notion de résilience alimentaire, qui désigne « la capacité, dans le temps, d'un système alimentaire à procurer à tous une alimentation suffisante, adaptée et accessible, face à des perturbations variées et même imprévues » (Tendall et al., 2015).

La nouvelle équipe municipale se définit cinq objectifs principaux :

- Relocaliser la préparation des repas en créant une cuisine pour chacun des groupes scolaires sur la commune, actuellement servis en liaison froide par un prestataire situé à Rodez ;
- Développer une production maraîchère biologique en régie à destination des futures cantines ;
- Sensibiliser divers publics - équipes municipales, enfants et familles - sur le lien entre alimentation et santé ;
- Favoriser un accès à tous à une alimentation saine ;
- Gérer et diminuer la part des biodéchets de la restauration collective, rendue obligatoire par une loi prévue en 2023 ;

La même année, la commune est sollicitée par l'association du 100^e singe, initialement située sur une autre commune du Sicoval, qui rencontre des problématiques de logement. Les élus, qui partagent la vision portée par les membres de l'association et semblent convaincus de l'intérêt de ses actions, décident de mettre à disposition de manière temporaire un terrain communal de 3 hectares avec un bâtiment afin de lui permettre de poursuivre ses activités (espace de coworking, test d'activité, ateliers...), ce qui renforce leur proximité géographique. En 2021, le 100^e singe se transforme en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) et développe une gouvernance plus large organisée autour de 10 catégories de coopérateurs incluant des collectivités, associations, citoyens ou encore agriculteurs, dont la commune de Castanet-Tolosan qui décide de prendre des parts dans la SCIC et active ainsi une proximité organisationnelle avec la structure.

Entre 2021 et 2024, la commune s'appuie sur les opportunités de financement du PAT via le PNA et le plan de relance pour déployer ses différentes actions. Cela lui permet de mettre en

place un accompagnement pour les quatre groupes scolaires par l'association Pro-portion sur le gaspillage alimentaire, de créer un lieu de cuisine pour organiser des ateliers au sein de l'espace de vie sociale et de lancer plusieurs études : une étude de programmation pour la création des cuisines scolaires et une étude de faisabilité pour le développement du projet agricole sur une parcelle de 4,7 hectares qui appartient déjà à la commune. Pour ce projet, la mairie fait appel à des structures locales qui disposent de compétences agricoles et avec lesquelles des liens préexistent :

- Le Labo du 100^e singe pour l'accompagnement à la définition du projet, son modèle économique, le prévisionnel de production, les scénarios d'investissement ou encore le cadrage réglementaire ;
- La Cité des sciences vertes, complexe agricole situé sur la commune voisine d'Auzeville-Tolosane qui accueille notamment le lycée agricole ;

Initialement prévu sous forme de régie pour approvisionner la restauration scolaire, le projet évolue et s'oriente vers une mise à disposition du foncier permettant ainsi une production à destination de plusieurs circuits de distribution situés sur la commune (cantines, épiceries, restaurants, etc.).

A ces projets s'ajoute une dynamique autour de la solidarité alimentaire. Dès 2021, la commune construit un partenariat avec Cocagne alimen'terre, qui participe à la démarche d'élaboration du PAT, et le Secours populaire pour la mise en place de paniers solidaires à destination de familles en situation de précarité via le Centre social d'action communale (CCAS). L'association Cocagne alimen'terre, financée en parallèle par le Sicoval dans le cadre du plan de relance pour le déploiement d'animations sur le territoire, organise des journées de formation réunissant associations et services de la commune ainsi que des ateliers cuisines de rue avec la Famille Bartimée, une structure qui réunit des personnes en situation de grande précarité et d'isolement sur la commune.

Enfin, la municipalité s'engage dans une autre démarche autour de la marque « Ici.C.Local » portée par l'INRAE à l'échelle nationale. Ce dispositif est né en 2008 suite à la sollicitation de l'INRAE par une commune de l'Hérault pour informer les habitants de la provenance des

produits sur les marchés de plein-vent⁷⁹. Aujourd'hui, « Ici.C.local » est une marque reconnue qui s'appuie sur une méthodologie précise et une charte de qualité. La mobilisation de cet outil sur la commune, dont la connaissance est facilitée par l'appartenance antérieure de l' élu à l'INRAE, illustre le processus de diffusion des niches dans les réseaux. Pour le déployer, l'équipe municipale sollicite la participation de producteurs, commerçants, élus et habitants dans la définition d'une charte pour construire le système d'étiquetage et définir les critères de différenciation des produits selon leur provenance et leur qualité. Bien qu'elle ne bénéficie pas de financements par le PAT, cette initiative est perçue par le Sicoval comme une expérimentation qui pourrait potentiellement faire l'objet d'un essaimage sur d'autres communes.

L'ensemble de ces dynamiques débouche en 2022 sur la création du « Conseil Castanéen de l'Alimentation Durable » (CCAD), espace de gouvernance qui réunit différents acteurs impliqués sur les questions alimentaires à l'échelle de la commune : associations, services municipaux, habitants volontaires, Sicoval, Maison départementale de solidarité (MDS) cuisinier de l'EHPAD, etc. Cette nouvelle instance permet d'organiser la mobilisation de ces acteurs et de formaliser leur implication dans les projets de la commune via la mise en place de groupes de travail, activant ainsi leur proximité organisationnelle. Celle-ci s'ancre également dans une proximité institutionnelle qui repose sur le partage d'objectifs et de valeurs autour d'une alimentation durable et de proximité. Un poste de chargée de mission alimentation est également créé pour animer les marchés, le CCAD et suivre les actions déployées par la commune, permettant ainsi à la mairie de bénéficier d'une ressource supplémentaire.

Cette trajectoire repose sur une volonté politique forte de la commune et la convergence d'intérêts entre plusieurs acteurs, pour laquelle le PAT constitue une fenêtre d'opportunité, avec des conditions favorisant l'obtention de financements et la construction de partenariats nouveaux.

⁷⁹ Ici.C.Local. (s.d.). *Ici.C.Local, une démarche participative pour la valorisation des circuits courts et de proximité*. Disponible sur : <https://iciclocal.fr/> (consulté le 04/10/2025)

2.1.2. Ramonville Saint-Agne : de la restauration scolaire à un projet alimentaire plus ambitieux

Commune historiquement engagée dans une démarche de qualité alimentaire autour de la restauration scolaire, Ramonville Saint-Agne développe depuis 2011 des actions sur le gaspillage alimentaire, l'éducation à l'alimentation et l'approvisionnement en produits locaux et biologiques. La création d'une cuisine centrale puis d'une légumerie à partir de 2015 marquent une étape importante dans la trajectoire communale. En 2019, une nouvelle stratégie de développement durable inscrit la « relance de la production maraîchère locale » comme priorité, dans un contexte où la commune ne compte plus aucune exploitation agricole active. Elle décide pour cela de nouer un partenariat avec l'association du 100^e singe, avec laquelle elle partage une proximité à la fois géographique et institutionnelle. Celle-ci repose sur une perception partagée concernant la nécessité de réintroduire des activités agricoles dans les ceintures urbaines et d'accompagner l'installation des porteurs de projets non issus du milieu agricole, et ce afin de développer une agriculture nourricière, en circuits-courts et agroécologique. La « Plaine des cinquantes », propriété communale de 25 hectares qui accueille déjà une ferme pédagogique et de nombreux jardins familiaux, est identifiée comme propice pour accueillir le projet de la collectivité. En particulier, la commune dispose d'un hectare au sud de cette zone et envisage d'acquérir un hectare supplémentaire auprès d'un propriétaire privé, ce qui générerait une surface suffisante dans la perspective d'une installation maraîchère.

A cette époque, la commune travaille également sur plusieurs projets en lien avec l'alimentation : elle cherche à poursuivre ses actions autour de la restauration collective et souhaite concevoir un dispositif d'approvisionnement et de distribution de produits de qualité pour des publics en précarité, en partenariat avec Cocagne alimen'terre. Elle envisage de candidater à l'appel à projet du PNA en 2020 pour obtenir le label du PAT. Or, puisque le Sicoval se positionne également pour y répondre, la DRAAF ne retient pas la candidature de la commune et privilégie l'échelle intercommunale. Cela lui permet d'obtenir malgré tout quelques financements, étant perçue par le Sicoval comme une démarche exemplaire et « pilote » sur le territoire.

En 2021, après deux premières années de travail sur la définition du projet agricole, celui-ci évolue suite à une nouvelle opportunité : l'identification d'un site de sept hectares en bordure

du Canal du midi. Il porte désormais sur la construction d'une « ferme incubatrice » qui permettrait, au-delà de l'installation de porteurs de projets, d'avoir un effet plus conséquent en participant à la formation de futurs maraîchers. La ferme incubatrice serait constituée de quatre parcelles, pour accueillir des porteurs de projets en test d'activité, d'une surface de 2 hectares pour des maraîchers diversifiés et d'un tiers-lieu physique avec des bureaux partagés ainsi qu'un laboratoire de transformation mutualisé. Le montage juridique envisagé doit permettre de positionner le 100^e singe en tant que structure gestionnaire des lieux par délégation de service public, au regard de ses compétences et des activités de l'association. Il devient donc un projet phare pour la commune, dont l'enrôlement repose en grande partie sur une volonté politique et la recherche d'un rayonnement plus large. Pour le 100^e singe, c'est une nouvelle perspective à moyen terme dans un moment où la SCIC ne dispose plus de visibilité à long terme sur ses locaux, créant ainsi un lien d'interdépendance entre les deux entités.

L'arrivée du plan de relance constitue une opportunité qui crée un contexte favorable au développement du projet et leur permet d'obtenir des financements en vue de réaliser une étude de dimensionnement et de faisabilité technico-économique. L'organisation de plusieurs groupes de travail, auquel le Sicoval n'est pas particulièrement associé, aboutit à la formalisation de principes directeurs schématisés de la manière suivante (figure 34).

En parallèle, des négociations sont organisées avec les propriétaires privés pour acquérir les fonciers identifiés, mais dont les prix s'avèrent largement supérieurs à ceux du marché. Des réunions partenariales sont ensuite mises en place auprès des institutions afin d'enrôler la Région, le département et l'Etat et bénéficier ainsi de leur appui politique et financier. Malgré ces soutiens, le dimensionnement du projet suppose des investissements matériels liés à la construction de nouveaux bâtiments dont les coûts n'apparaissent pas en adéquation avec les capacités financières de la collectivité.

Ainsi, le manque de compétences techniques et de temps de la technicienne mandatée pour suivre le projet au sein de la commune, associés au manque de financements pour l'acquisition des parcelles et la construction des bâtiments, sont cités comme des facteurs contribuant à ralentir la dynamique. Pendant toute cette période, nous n'avons été que peu associés au projet malgré sa cohérence avec les objectifs du PAT. En 2023, la commune se voit donc confrontée à la limite de ses ressources et décide de s'orienter vers l'intercommunalité

De leur côté, les élus et les directions de l'intercommunalité expriment une certaine réticence face à un projet de grande envergure auquel ils estiment avoir été peu associés, ainsi qu'une demande perçue davantage comme le reflet de difficultés qu'une véritable volonté de co-construction. Sans soutien supplémentaire du Sicoval, la commune décide donc de recentrer son projet sur le scénario initial, avec une ambition revue à la baisse en adéquation avec les moyens disponibles et abandonne la dimension de tiers-lieu nourricier. Face à cette décision, les liens de confiance avec le 100^e singe se dégradent peu à peu et l'association décide de se retirer, n'ayant plus d'intérêt à participer au projet. En 2025, aucune acquisition foncière n'a été faite, le projet s'est traduit par l'installation d'un pépiniériste sur une parcelle qui appartenait déjà à la commune.



En parallèle, la municipalité initie également un travail sur la solidarité alimentaire. Un premier partenariat se concrétise en 2020 avec Cocagne alimen'terre, qui propose à la commune, via son CCAS, d'intégrer une expérimentation avec d'autres territoires sur le déploiement d'ateliers cuisine. Les échanges entre la commune et l'association sont cités comme difficiles, du fait d'une divergence de visions quant à la méthodologie à adopter. Tandis que Cocagne alimen'terre envisage un dispositif ouvert à tous les habitants, permettant ainsi une mixité des publics avec l'implication des personnes en situation de précarité dans l'animation, le CCAS préfère réserver les ateliers à ses bénéficiaires. Le lien ne se poursuit donc pas et la commune décide de solliciter, en 2021, le groupement des épiceries sociales de midi Pyrénées (GESMIP) pour construire un projet d'épicerie solidaire. Pour les élus, l'objectif n'est pas de développer une épicerie sociale uniquement ciblée vers les personnes en situation de précarité, dans la logique de l'aide alimentaire, mais de développer un lieu mixte basé sur des produits locaux et de qualité avec une dimension de sensibilisation, de convivialité et des activités autour de l'alimentation et du jardinage. Un local de 100m² appartenant à la mairie est identifié comme lieu potentiel d'accueil du le projet, mais la présence d'une autre épicerie à proximité l'amène à mettre de côté cette opportunité afin d'éviter tout risque de concurrence. Pour développer son projet, la commune essaie de mobiliser des habitants, identifiés comme des ressources, en s'appuyant sur les associations déjà impliquées localement avec lesquelles elle partage déjà des liens. A partir de 2023, des réunions régulières animées par une technicienne de la commune permettent d'avancer sur la définition du projet, qui s'oriente vers la mise en place d'une épicerie itinérante. La même année, un projet de recherche-action intitulé « Caissalim' », visant à expérimenter une Sécurité sociale de l'alimentation (SSA), se déploie sur Toulouse Métropole. Il est coordonné par l'INRAE en partenariat avec plusieurs associations et acteurs de l'enseignement, dont Cocagne alimen'terre, le 100° singe et l'ENSAT. Celui-ci vise à fédérer des groupements d'achats citoyens, initialement accompagnés par la FRCIVAM⁸⁰ et les accompagner dans la prise en compte des enjeux d'accessibilité sociale. Cela se traduit par la mise en place de « caisses alimentaires » inspirées du fonctionnement de la sécurité sociale, avec un système de cotisations et de conventionnement auprès de points de distribution ainsi qu'un travail de

⁸⁰ La FRCIVAM est la fédération régionale qui regroupe les CIVAM avec des missions croisant éducation populaire, développement des circuits-courts, accueil à la ferme et systèmes agricoles durables. Depuis le COVID-19, elle accompagne des initiatives citoyennes sur le volet accessibilité alimentaire.

définition des critères de qualité par les habitants impliqués. Une de ces initiatives se situe sur la commune de Ramonville Saint-Agne et est portée par l'association Caracole. Par l'intermédiaire des réunions du PAT, des liens se construisent peu à peu entre le projet de caisse alimentaire de Ramonville Saint-Agne, « Calim'potes » et le groupe « solidarité alimentaire » du CCAD de Castanet-Tolosan, qui inclut des personnes en situation de précarité. Des habitants mobilisés sur le projet « Calim'potes » intègrent ainsi le groupe de travail de la commune sur l'épicerie solidaire itinérante. Cet exemple montre la dimension relationnelle du processus de transition et l'effet des proximités, notamment géographiques et organisationnelles dans la reconfiguration des réseaux et le développement des niches.

Pour intéresser de nouveaux habitants et les mobiliser plus largement dans le projet d'épicerie solidaire itinérante, la mairie utilise plusieurs canaux : le journal communal, le site des associations ainsi que des temps de présentation auprès des bénéficiaires du CCAS ou au cours d'évènements divers organisés par le secours populaire, le centre social, les écoles et le comité des fêtes. Ces structures sont autant de ressources stratégiques pour l'élargissement du réseau. Le groupe de travail s'étoffe ainsi petit à petit et des visites d'initiatives similaires sont organisées dans d'autres communes, afin d'appuyer les habitants dans la définition de premières règles sur le fonctionnement, l'origine des produits ou encore le modèle de tarification solidaire. Le projet se poursuit en 2025 avec la publication d'un appel à manifestation d'intérêt pour identifier la ou les associations qui porteront la création et la gestion de l'épicerie.

Ces deux exemples montrent la fragilité des initiatives relevant de niches sociotechniques, qui nécessitent des investissements importants et reposent sur leur capacité à mobiliser différents acteurs : les habitants, les acteurs institutionnels, les intercommunalités, les associations. Chacun d'eux apporte des ressources (financières, légitimité, temps bénévole...) pour contribuer au développement des projets, jouant ainsi des rôles complémentaires. La construction de liens de partenariats, nécessaire au développement de l'action collective, repose sur le partage de visions communes, d'un alignement entre les intérêts des différentes parties et de la confiance mutuelle. Nous pouvons aussi souligner la difficulté de coordination entre les échelles institutionnelles (entre la commune et le Sicoval ici) malgré la poursuite d'objectifs communs et la dimension conflictuelle qui peut en émerger.

2.1.3. Saverdun : d'un drive fermier à la mobilisation progressive des services techniques autour d'un projet transversal

Au même titre que Ramonville Saint-Agne, la commune de Saverdun développe depuis les années 2000 un travail autour de la restauration scolaire. Elle commence par mettre en place des actions de découverte du goût et développe progressivement un approvisionnement en gré à gré auprès de producteurs locaux. Elle choisit à l'époque de maintenir une cuisine sur place et d'adhérer à la charte des « Cantines de Terroir », mais ces initiatives tendent à s'essouffler avec la fin des Pays.

Le premier confinement lié au Covid-19 marque un tournant : trois agriculteurs expriment la volonté de développer davantage la vente directe et sollicitent la commune afin d'être accompagnés dans la mise en place d'un drive fermier. Elle décide alors d'engager, en 2020, une de ses anciennes salariées en tant que consultante sous la forme d'une prestation externalisée. En fin d'année, un « drive de Noël » est organisé avec neuf producteurs et permet de tester ce nouveau modèle de coordination entre les producteurs. Suite à cette première expérimentation réussie, le groupe engage un travail avec l'aide de la municipalité pour définir un mode de fonctionnement plus pérenne. La municipalité aide le collectif à définir des critères et règles de fonctionnement au travers de la constitution d'une charte et d'une convention avec une association pour porter le drive fermier, participant ainsi à la création d'une proximité organisationnelle et institutionnelle. Le projet s'appuie également sur une proximité géographique entre les producteurs, institutionnalisée sous la forme d'une règle d'appartenance précisant que ceux-ci doivent résider sur la commune ou dans un rayon proche pour pouvoir intégrer la dynamique. Elle contribue également à la recherche d'une plateforme, l'animation du collectif, la mise en ligne de l'offre, l'organisation logistique ainsi qu'à la mise à disposition d'un local et d'une chambre froide. Le développement de cette niche sociotechnique repose ici sur deux facteurs :

- Les constats partagés des agriculteurs sur la nécessité de mutualiser leur offre afin de développer leurs débouchés et la consommation de produits locaux sur la commune ;
- La volonté des élus et équipes techniques qui offrent un appui et des ressources à la fois financières, matérielles et organisationnelles aux agriculteurs.

Progressivement, le réseau en émergence s'élargit avec 16 producteurs engagés en 2023, grâce à un travail d'intéressement mené par la commune. Début 2024, une enquête est lancée auprès des producteurs et des consommateurs pour redéfinir la logistique du drive, envisager la mise en place de casiers et consolider la niche.

Ce projet est une première étape qui incite la commune à s'engager sur une dynamique plus globale autour de l'alimentation. Le travail autour de la restauration collective se relance à cette période, favorisé par l'arrivée d'un nouveau directeur. La personne en charge de l'animer se confronte cependant à plusieurs a priori de la part des équipes de cuisine qui ne partagent pas les mêmes représentations et objectifs de la commune, comme elle nous explique :

« L'idée c'était d'accompagner le changement vers la loi Egalim, là aussi on a fait que progresser mais c'est pareil on a pris ça de manière générale et systémique donc il y a eu des formations des équipes sur la cuisine, des gens en salle, on a fait plusieurs sessions de pesée, on a mis en place des composteurs [...] moi quand je suis arrivée, on me disait nous le local on veut bien, mais le bio on en veut pas [...] donc l'idée c'était d'arriver à concilier les deux, j'ai sensibilisé, j'ai montré que ça pouvait s'entrecouper et puis au bout d'un moment, tu te dis, en fait, de toute façon, c'est la loi, c'est comme ça. Donc on va y aller. »
(consultante, entretien)

L'intéressement des équipes de cuisine se construit d'abord par l'organisation de plusieurs réunions pour expliquer les implications de la loi Egalim (dimension réglementaire) et les effets bénéfiques associés. Des investissements sont réalisés par la commune, en s'appuyant sur des financements liés à une mesure spécifique du plan de relance dédiée aux cantines des communes rurales, dans la perspective de faciliter la transformation de produits bruts. Un accompagnement de l'association Bio Ariège Garonne, dont la reconnaissance est facilitée par son ancrage territorial et son implication dans le PAT du PETR d'Ariège, est sollicité pour travailler sur les marchés publics et faire évoluer les critères d'achat, afin d'augmenter le recours à des produits locaux, issus de l'agriculture biologique ou liés à des labels de qualité. Des financements de la Région, du Département ainsi que les fonds du dispositif « Laits et fruits à l'école » sont mobilisés pour compenser les surcoûts associés et accompagner ces évolutions. Afin de valoriser les changements opérés, des ateliers cuisines sont organisés chaque semaine avec le service jeunesse de la mairie.

En parallèle de ce travail, la municipalité investit la question des jardins partagés. Elle mobilise un premier terrain de 300m² dont elle est propriétaire et communique auprès des habitants pour trouver des personnes intéressées, lui permettant d'identifier une dizaine de potentiels participants. Le projet associe une diversité d'acteurs sur la commune, dont les services techniques qui adhèrent au projet et acceptent de s'impliquer : « ils ont labouré, ils ont créé la clôture, ils ont mis en place la pompe, enfin, tu vois, tous les trucs hydrauliques [...] tout le monde joue le jeu ». Certains producteurs du drive donnent des plants qu'ils ne peuvent plus vendre et les habitants s'auto-organisent avec la mise en place d'un système de référents qui permet à chacun d'avoir un rôle dans l'entretien et l'animation du jardin. Quelques investissements matériels sont réalisés (matériel de jardinage, petite serre) et l'objectif partagé entre les habitants et la commune est de faire de cet espace un support pédagogique pour les parents et les enfants. Le projet demande peu de financement mais de l'investissement en temps et s'appuie sur les habitants bénévoles qui constituent une ressource-clé pour la commune : « il n'a pas coûté grand-chose, il a coûté du temps. On a réhabilité un ancien chalet, c'est l'équipe de jardiniers qui a bricolé ça ».

Dans l'activation de ces différents leviers d'action, la présence antérieure de la consultante dans la structure lui permet de bénéficier d'appuis favorables. Le portage politique, la mise en place de moyens dédiés (temps d'animation, parcelle, investissements matériels, accompagnement de Bio Ariège Garonne) ou encore la volonté des services techniques constituent autant de facteurs favorables au développement des projets de la municipalité et à la traduction d'évolutions réglementaires (loi Egalim) en changements opérationnels.

Le lien avec les acteurs sociaux reste cependant un point fragile. Des tentatives de coopération sont engagées avec le secours populaire, les restos du cœur, Emmaüs et Hérisson-Bellor autour d'un projet d'ateliers cuisine et de visites à destination des personnes en situation de précarité. Pour le concrétiser, la municipalité candidate à l'appel à projet Mieux Manger pour tous au même titre que d'autres structures sur le périmètre du PETR d'Ariège, mais elle n'obtient pas les financements :

« on a monté un projet où on voulait accompagner des personnes en situation de précarité sur la tenue de plusieurs ateliers et aussi la découverte de l'épicerie sociale d'Hérisson-Bellor et du site d'Emmaüs, et on aurait fourni une partie des denrées alimentaires avec le drive, mais on n'a pas été reconnu comme Emmaüs et Hérisson-Bellor »

avaient deux gros projets eux-mêmes en solo et c'est ces projets-là qui ont été privilégiés » (consultante en charge des projets, entretien)

Malgré tout, la commune conserve l'idée de mener des ateliers cuisines auprès de publics en situation de précarité et de jeunes, en participant à une opération coordonnée par le PAT du PETR d'Ariège. Dans cet objectif, elle tente de mobiliser les Restos du cœur, le CCAS et le Secours populaire avec lesquels elle ne partage pas de liens spécifiques, mais seul l'institut protestant accepte d'y participer, avec l'organisation d'un repas de fête à moindre coût auprès de jeunes migrants isolés. La mise en place de cette opération suppose une coordination entre plusieurs échelles d'action : « Le PETR coordonne avec le prestataire et la commune, la Région paye, mais nous on a fait toute l'organisation de l'atelier, on a mobilisé le matériel, on a fait les invitations, on a relancé les acteurs ». Cela ne suffit cependant pas pour intéresser ces structures-relais dont l'implication, nécessaire pour cibler les publics concernés, peut être limitée par plusieurs facteurs : manque de temps, méconnaissance des enjeux, du projet ou encore des attentes. En outre, cela souligne la nécessité de créer les conditions d'une interconnaissance permettant de mieux définir le rôle de chacun, de partager les constats et problématiques, avant de concevoir d'entrée des dispositifs opérationnels menés dans d'autres territoires mais dont les conditions de répliques en l'état ne sont pas réunies, en particulier dans le cas d'acteurs qui ne démontrent pas d'intérêt spécifique sur le sujet.

Enfin, d'autres perspectives sont envisagées par la municipalité autour du foncier agricole et la mise en place d'une régie municipale, mobilisant des acteurs comme la SAFER et Terres de liens, témoignant de l'élargissement progressif de sa problématisation et de son spectre d'actions.

2.1.4. La communauté de communes du pays de Mirepoix et l'agro-site d'Embarrou

Nous avons présenté, dans le chapitre 4, la façon dont les communautés de communes du Pays d'Olmes et de Mirepoix se sont engagées dans une démarche mutualisée de PAT intégrant des actions autour des circuits-courts de proximité, de la solidarité alimentaire, de la restauration collective ou encore de la transmission agricole.

Sur cette période, les collectivités développent par exemple :

- Un accompagnement du lycée de Mirepoix sur le gaspillage alimentaire ;
- Des paniers solidaires avec les centres sociaux ;

- Un guide et une route des producteurs locaux ;
- Des visites à la ferme avec les écoles et centres de loisirs ;
- Un soutien à un atelier de découpe en difficulté sur son modèle économique ;
- Un dispositif de soutien financier aux futurs cédants agricoles qui souhaitent transmettre leur ferme ;
- Un partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat pour recenser les futurs départs à la retraite sur les métiers de bouche et accompagner ceux qui souhaitent intégrer des produits locaux dans leur offre ;

Les actions menées par ces deux intercommunalités mettent en évidence l'importance des dimensions relationnelles dans le développement des niches, reposant sur la construction et consolidation de divers partenariats.

Cette trajectoire prend une nouvelle tournure en 2020, lorsque la communauté de communes du Pays de Mirepoix rencontre un agriculteur, propriétaire d'un site de 90 hectares qu'il souhaite transmettre. Cette opportunité foncière donne les perspectives d'un projet d'installation agricole, déjà dans les esprits de certains élus depuis plusieurs années. Une élue, également agricultrice et particulièrement mobilisée sur le PAT, initie une rencontre impliquant la Chambre d'agriculture – avec laquelle elle partage des liens de coopération antérieurs - et la SAFER, afin de dessiner les perspectives du futur projet d'agro-site « Embarrou ».

La Chambre d'agriculture joue ici un rôle important dans l'orientation du projet, en partageant le constat de déficit de légumes en demi-gros pour le département en parallèle d'une saturation du maraîchage diversifié en vente directe. Etant à l'origine et en animation de la plateforme Terroir Ariège Pyrénées, elle se fait relais des besoins exprimés par les acheteurs de son réseau, notamment de la restauration collective, ainsi que de son propre projet politique. De son côté, la SAFER accepte le rôle qui lui est attribué par la communauté de communes dans le portage foncier du site, à condition qu'elle puisse réserver 45 hectares pour installer le jeune frère du propriétaire. En 2021, la signature d'une convention tripartite entre les trois structures permet à la communauté de communes du Pays de Mirepoix d'acquérir 38 hectares dont un bâtiment, témoignant d'un premier processus d'enrôlement réussi. La proximité organisationnelle, ainsi activée, repose sur un partage de représentations, des relations d'interdépendances mais aussi des liens de confiance entre les trois acteurs. Cette

dynamique permet de révéler et d'activer une nouvelle ressource territoriale (François et al., 2013) pour agir sur le système agri-alimentaire : le foncier agricole.

L'objectif du projet se précise progressivement. Il s'agit de développer le maraîchage biologique sur 22 hectares, afin d'alimenter la restauration collective en légumes demi-gros, et ce, en combinant plusieurs espaces : un chantier d'insertion géré par l'association CASTA, un espace test-agricole et une réserve foncière de 12 hectares pour l'installation pérenne de trois maraîchers expérimentés. Ce projet fait écho à celui déployé sur la commune de Ramonville Saint-Agne, mais diffère cependant dans la nature des acteurs impliqués. En effet, plusieurs acteurs sont ici mobilisés : l'association Bio Ariège Garonne est mandatée en tant que prestataire pour réaliser une étude de débouchés sur la filière et accompagner les futurs porteurs de projets, tandis que la Chambre d'agriculture est en charge d'animer et coordonner l'espace-test agricole. Le CFPPA de Pamiers participe également au projet en mobilisant les élèves de la formation maraîchage pour monter les serres du site. L'intercommunalité s'appuie sur une diversité de partenariats, mobilisant ainsi les compétences disponibles sur le territoire, pour consolider le projet. Par ailleurs, son implication historique sur les questions agricoles lui confère une plus grande légitimité ainsi que des connaissances et compétences techniques en interne.

En 2022, l'association Graines d'Embarrou est spécialement créée pour porter le dispositif d'espace-test agricole et réunit dans sa gouvernance les principaux partenaires de la collectivité : la SAFER, la Chambre d'agriculture, l'ADEAR, Bio Ariège Garonne et le CFPPA de Pamiers. A l'inverse, la commune de Ramonville Saint-Agne était plus isolée dans son projet et s'appuyait uniquement sur son partenariat avec le 100 singe. Aussi, le foncier agricole, en limite de la métropole de Toulouse, présentait un coût bien plus élevé et son acquisition nécessitait un travail de médiation avec de multiples propriétaires.

La même année, une Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) est créée pour organiser la mutualisation du matériel agricole sur le site. Une convention de gestion se met en place avec l'association des naturalistes de l'Ariège pour maintenir la diversité du site, situé en bordure de l'Hers et incluant 15 hectares de bois. Le projet réunit des acteurs aux visions parfois opposées mais aux compétences complémentaires, dont la participation n'est pas dénuée de conflictualité :

« mon prédécesseur m'avait dit que la plus grosse difficulté que tu vas avoir, c'est de mettre autour d'une table la Chambre d'agriculture, l'ADEAR et Bio Ariège Garonne. Et ça, c'était un défi parce qu'ils sont foncièrement opposés sur des idées très politiques et on a réussi [...] alors des fois, ça frite un peu, tu vois. Des fois, ils ne vont pas s'entendre sur certains trucs et c'est bien normal, ils n'ont pas la même vision politique du projet mais pour nous, c'est super enrichissant parce que du coup, ça nous permet d'avoir les deux pendants, d'avoir les deux avis » (salariée de la collectivité, entretien)

« Quand on a fait venir ici l'association des naturalistes de l'Ariège et qu'on a mis la Chambre d'agriculture en face d'eux, ça a clashé parce que pour la Chambre, l'ANA va forcément venir s'immiscer dans un projet agricole. Et pour l'ANA, il faut le faire, il n'y a pas d'autre choix. Ils sont plus alarmistes sur la situation qu'on vit et ils ne peuvent pas le nier non plus la chambre. Le fait d'avoir un volet environnemental, écologique, ça peut les déranger, mais en même temps, ils le comprennent et donc, on arrive toujours à un consensus »

L'implication de ces acteurs est également marquée par un certain déséquilibre dans les rôles et le pouvoir de décision, avec un rôle moins important accordé à l'ADEAR, dont la présence est principalement liée au directeur du cabinet du Président, ancien maraîcher, qui connaît personnellement une des administratrices :

« Il nous a contactés, en nous disant qu'il faut absolument que vous soyez présents, vraiment, c'est avec vous qu'on veut travailler. Donc moi j'ai participé à plusieurs entretiens particuliers avec le président de la Comcom. Et puis, j'étais, dès la première année, tout feu, tout flamme. On m'a dit, ça va être super, etc. Avec une... qui était en charge du projet, qui était aussi très dans la dynamique agriculture paysanne et tout ça. Puis progressivement, en fait, on a vu que c'était la Chambre d'agriculture qui chapotait tout, que finalement les deux pilotes c'était la chambre et la Comcom. On ne faisait plus partie du... C'est vrai. Alors qu'au départ, avec BAG et l'ADEAR, ça devait être à quatre et avec justement des orientations... Donc, on s'est retrouvés un peu à la traîne et finalement, on n'est plus, aujourd'hui qu'intervenants de façon très ponctuelle » (membre de l'ADEAR, entretien)

Le financement de l'intégralité du projet (aménagement matériel, animation) est assuré par la Communauté de communes du Pays de Mirepoix, au travers de plusieurs dispositifs d'aide (plan de relance, LEADER) dont l'obtention est facilitée par l'intégration à la dynamique du PAT et sa reconnaissance dans la contribution aux enjeux mis en évidence par le diagnostic.

Elle bénéficie également d'un soutien de la Fondation Avril et de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour l'acquisition du foncier, justifié par la présence d'un cours d'eau sur le site avec des enjeux de qualité et de biodiversité.

Cependant, la structuration de cette niche est confrontée à un enjeu d'équilibre économique. Elle vise une autonomisation progressive du modèle économique sans que cela n'impacte les porteurs de projets : « quand on a vu leur prévisionnel, ils étaient déficitaires à la fin de l'année. Ce n'était pas intéressant pour eux, donc il a fallu qu'on retravaille sur l'équilibre budgétaire de l'association. En même temps, la comcom ne peut pas rallonger parce que le risque est trop important... » (chargée de mission, entretien).

Dans sa phase de lancement, la démarche se heurte à plusieurs freins. D'abord, la collectivité observe un décalage entre les besoins initiaux identifiés en termes de production et l'état des filières, impactées par l'évolution du paysage sociotechnique. En effet, depuis le début du projet, de nombreux producteurs initialement en maraîchage diversifié, se sont reconvertis vers le demi-gros, diminuant ainsi les besoins de cette filière. Ensuite, les infrastructures départementales ne s'avèrent pas adaptées, générant des difficultés pour répondre à la demande de la restauration collective : la légumerie départementale n'est pas en capacité d'absorber la demande, ne fonctionne qu'à un tiers de ses capacités, n'est pas ouverte en continu sur l'année et n'est pas encore labellisée à ce stade pour recevoir de la production biologique. Le développement de la niche suppose donc des reconfigurations à d'autres niveaux du système et est conditionné, en particulier, à l'enrôlement du département. Cependant, si un travail s'amorce avec le conseil départemental pour structurer un périmètre de protection des espaces naturels et agricoles (PAEN) autour du site d'Embarrou, cet acteur reste difficile à mobiliser sur la question des débouchés. Cela révèle un décalage entre, d'une part, son ambition de structurer une filière départementale et, d'autre part, les objectifs et modalités d'action du département qui ne conçoit pas sa légumerie comme outil de territoire et se centre davantage sur ses propres compétences :

« Là, ce qu'on aimerait, c'est vraiment raccrocher le département, parce qu'il n'empêche que c'est quand même un projet départemental. Même s'il est porté par une communauté de communes, la production, elle atterrit sur le département. Le partenariat à la Chambre d'agriculture et de la SAFER, c'est des organismes départementaux. [...] c'est difficile pour un département de se faire une place puisqu'ils ont enlevé la compétence

agri, elle est partie à la région en même temps ils ont bien conscience qu'avec la légumerie départementale il y a une carte à jouer, ils ont bien conscience aussi que c'est quand même un projet départemental, l'espace test agricole ça pourrait très bien être un dispositif départemental. L'idée, c'est que cet espace-là puisse, à moyen et long terme, se... se répandre un petit peu sur le département, faire des lieux tests sur tous les départements, sur les productions dont on a besoin [...] »

En outre, la communauté de communes s'aperçoit dans le développement de son projet que de nombreux gestionnaires de cantines scolaires et chefs cuisiniers ne respectent pas les critères de la loi Egalim et restent difficiles à intéresser. Or, la restauration collective constitue le principal débouché ciblé par le projet, ce qui fragilise la construction du réseau sociotechnique :

« Il y a un rôle aussi à jouer de Bio Ariège Garonne sur une sensibilisation des cantiniers. Et tout ce travail-là, il va falloir créer un équilibre, qu'il soit mené un peu en même temps pour que nous, dès qu'on aura fini de développer l'agro-site d'Embarrou, la production puisse atterrir sur le territoire. Là, on sait qu'aujourd'hui qu'il y a de fortes chances pour que la production soit externalisée, alors après on ne va pas aller très loin, sur la ceinture toulousaine, dans l'Aude, il y a déjà des besoins. Mais l'idée c'est qu'elle atterrisse sur le département de l'Ariège, parce que c'est quand même le but premier de répondre à un besoin qu'on a sur le territoire, sauf que ce besoin, en fait, il a diminué »

Elle est également confrontée à la difficulté de trouver des porteurs de projets intéressés par le demi-gros et le test d'activité. Plusieurs actions sont menées pour tenter d'identifier des candidats : une présentation du projet auprès d'élèves du CFPPA de Pamiers, la création d'une plaquette et la diffusion de communications au sein de différents canaux institutionnels, auxquels la collectivité accède plus facilement grâce à ses partenariats : le site de la SAFER, le répertoire départ-installation de la Chambre d'agriculture, le Réseau national des espaces test-agricole (RENETA) ou encore pôle emploi, qui sont autant de ressources mobilisées. Malgré cela, le lancement doit être décalé faute de candidats. Le manque d'attractivité du demi-gros, dans un territoire où les porteurs de projets cherchent avant tout de la diversité avec une faible mécanisation, ainsi que la dimension institutionnelle du projet, sont évoqués comme deux facteurs limitants :

« ils nous ont dit, mais en fait, quand tu es venu nous voir c'était chouette ça nous a plu mais on a l'impression que tu nous propose un chantier d'insertion, parce que ce

partenariat qui pourrait nous paraître à nous d'un point de vue extérieur rassurant savoir qu'il y a la SAFER, la Chambre d'agriculture, Bio Ariège Garonne, le CFPPA dans l'association ça nous semble rassurant, pour eux ils ont l'impression d'être trop cadrés et ils se disent attention si jamais je me loupe je vais être cataloguée [...] et le demi-gros, ça fait peur parce que déjà, dans le demi-gros, ils entendent l'industrialisation »

Dans ce cas, on observe un manque de convergence entre d'un côté des objectifs politiques - matérialisés dans un dispositif institutionnel et partenarial - et de l'autre des dynamiques privées marquées par des aspirations personnelles d'installation sur de petites surfaces en autonomie.

D'un point de vue plus technique, le paysage marqué par un contexte de réchauffement climatique est cité comme un verrou particulièrement important pour le projet, au regard des besoins en eau qu'il génère. En effet, l'installation des porteurs de projet nécessite d'autoriser le pompage dans l'Hers, directement relié au lac de Montbel, constituant la principale source d'eau du territoire. Or, le Président de l'association Graines d'Embarrou, également membre de la commission délivrant les autorisations de pompage, explique que celles-ci ont diminué de moitié en 2024, et qu'il n'est ainsi pas certain de pouvoir délivrer ces autorisations pour les porteurs de projets de l'espace-test. La niche est donc confrontée à des incertitudes fortes liées à l'évolution du paysage et la disponibilité de ressources stratégiques à l'échelle territoriale.

Enfin, tout au long du projet, la collectivité est également confrontée à des problématiques de légitimité et d'acceptabilité. La technicienne en charge du projet explique que d'un côté, le manque de compétences sur le sujet génère des doutes et remises en cause provenant principalement des techniciens agricoles des structures institutionnelles, tandis que de l'autre, les agriculteurs expriment des inquiétudes face à un nouvel acteur susceptible de créer une concurrence avec leurs circuits de commercialisation.

2.1.5. Analyse croisée des initiatives portées par les collectivités

L'analyse de ces initiatives met en lumière la capacité des collectivités à s'emparer des enjeux de transition alimentaire et à déployer de nouvelles formes d'actions, dans une perspective de reterritorialisation et d'écologisation des systèmes agri-alimentaires. Leur rôle dans le soutien à l'émergence et la consolidation de niches sociotechniques s'appuie sur divers mécanismes : l'intéressement des parties prenantes (habitants, associations, services

techniques, agriculteurs), la construction de proximités nouvelles (institutionnelles et organisationnelles), la création et mise à disposition de ressources à la fois matérielles, financières ou encore l'articulation avec d'autres échelles spatiales et institutionnelles.

La plupart des trajectoires s'ancrent dans une démarche historique et témoignent d'une ouverture progressive basée sur des opportunités nouvelles (financement, foncier, rencontres d'acteurs, etc.), excepté pour Castanet-Tolosan qui tient son engagement d'une rupture politique plus récente. Bien qu'elles participent à la construction de dispositifs parfois similaires (ferme incubatrice, régie agricole, agro-site d'Embarrou), nous pouvons identifier des spécificités liées aux territoires dans lesquels ils se déploient. Par exemple, les communes plus urbaines proches de la ceinture toulousaine rendent compte d'une problématisation davantage centrée sur l'alimentation durable et la justice sociale alors que les collectivités plus rurales comme Saverdun ou le Pays de Mirepoix s'appuient sur une entrée plus agricole autour des circuits-courts et des filières, parfois en dehors de leur champ de compétence initiale et en s'inscrivant dans des formes plus collectives.

Malgré ces contextes spécifiques, elles sont toutes marquées par la volonté de créer des dispositifs qui diffèrent de la logique du système agro-industriel, nécessitant de l'investissement en temps et en financements, malgré les risques associés.

Nous pouvons observer plusieurs facteurs favorables communs à ces démarches, en particulier :

- Une volonté politique forte, incarnée par un ou plusieurs élus moteurs en capacité de mobiliser des acteurs et la mise à disposition de ressources humaines, techniques, financières, matérielles.
- L'existence d'un écosystème local riche – marqué par la présence d'acteurs agricoles, sociaux, associatifs et institutionnels, parfois de dimension départementale voire régionale, qui ne partagent pas toujours la même vision des enjeux - et la capacité des collectivités à mobiliser ces expertises locales complémentaires et organiser leur coopération au sein de dispositifs partenariaux.

Ces exemples mettent en évidence le rôle des collectivités – qu'il s'agisse de communes ou d'intercommunalités - dans la coordination des acteurs du système agri-alimentaire autour de nouvelles formes d'organisations collectives territorialisées (le drive fermier, l'association

Graines d'Embarrou, la CUMA, le Conseil Castanéen de l'alimentation ou encore l'épicerie solidaire). Elles s'appuient pour cela sur des proximités préexistantes et contribuent à en activer de nouvelles. Les initiatives montrent le caractère incertain et instable des niches, qui nécessitent d'agir conjointement à plusieurs niveaux du système agri-alimentaire et aboutissent parfois à des échecs, à l'image de la ferme incubatrice.

Ces dynamiques sont parfois empreintes de conflictualités et témoignent de certaines difficultés d'enrôlement, entre échelles d'actions (Ramonville Saint-Agne avec le Sicoval, communauté de communes de Mirepoix avec le conseil départemental) ou entre certains acteurs (Saverdun avec les acteurs sociaux, Ramonville Saint-Agne avec le 100^e singe, la Chambre d'agriculture d'Ariège et l'ADEAR). Ces niches ne sont pas non plus structurées dans la perspective de mobiliser les acteurs dominants du système agro-industriel, comme les grandes surfaces, les coopératives agricoles ou les agriculteurs dits « conventionnels », mais se déploient plutôt en parallèle de celui-ci. Elles cherchent explicitement à soutenir des modèles alternatifs de niche (agriculture biologique, tiers-lieu, espace-test agricole) et contribuent en cela à créer de nouveaux réseaux sociotechniques sans pour autant prétendre vouloir agir plus largement sur le système agri-alimentaire. Par exemple sur Saverdun, les producteurs engagés dans le drive fermier proposaient déjà des produits en circuits-courts, de même pour la restauration collective qui conserve malgré tout une part significative de ses achats pour des grossistes.

L'inscription dans les PAT portés à une autre échelle (Sicoval, PETR d'Ariège) leur permet d'obtenir des soutiens à plusieurs niveaux : visibilité (projets pilotes), insertion dans un écosystème d'acteurs, subventions liées à des financements nationaux nouveaux (PNA, plan de relance). Pour les PAT, ces projets sont des points d'ancrage qui illustrent concrètement les objectifs qu'ils se fixent. Ils construisent, comme pour les dynamiques de filières, des récits autour de ces projets présentés comme exemplaires, avec comme perspective d'accompagner leur changement d'échelle et d'essaimer dans d'autres communes. Les PAT agissent ainsi comme un accélérateur de ces dynamiques, en créant un cadre protecteur favorable à leur développement :

« Là il y a un vrai intérêt, quand on veut soutenir ou engager la transition, de s'appuyer sur ces structures nouvelles mais qui sont mises en mal par la difficulté de recherche financière. Enfin il y a une contradiction entre la transition elle-même, qui demande un

peu de tâtonnement, d'innovation qui doit aller vers l'échec presque ou du questionnement et le fonctionnement des financements existants où on ne doit pas gaspiller l'argent public, donc le PAT sert beaucoup aussi. On soutient un peu cette tradition parce qu'elle permet à ces acteurs-là de rentrer dans un réseau territorial plus large, de s'inscrire dans une démarche reconnue politiquement et de gagner un peu de garanties » (enquête)

Cependant, un élément nous invite à relativiser cette dynamique. En effet, les initiatives impulsées par les collectivités dans les périmètres des PAT restent marginales si nous les mettons en perspective du nombre de communes : sur le Sicoval, seules deux sur trente-six témoignent de projets structurants autour de l'alimentation et s'inscrivent dans la démarche du PAT animée par l'intercommunalité. Il en est de même en Ariège où Saverdun et les communautés de communes de Mirepoix et du Pays d'Olmes ne représentent qu'une minorité de collectivités sur l'ensemble du périmètre du PETR, et dont la mobilisation tient des trajectoires longues dans lesquelles elles s'inscrivent. L'effet multiplicateur des PAT et leur capacité à enrôler de nouvelles collectivités à des échelles infra-territoriales sont encore très limités, or celles-ci disposent de leviers certains pour générer des changements à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux. Dans le cas du PETR, celui-ci ne dispose d'aucune compétence réglementaire et l'atteinte de certains objectifs (qualité dans la restauration collective, lutte contre le gaspillage alimentaire, mobilisation et préservation du foncier agricole) dépend de leur volonté d'engagement, révélant ainsi les interdépendances entre ces échelles d'actions.

Dans le cadre de mon contrat CIFRE, suite à la validation du plan d'action du PAT, la première étape a été de proposer aux communes d'intervenir au sein des conseils municipaux. L'enjeu était alors de présenter les orientations stratégiques du PAT afin de susciter leur intérêt, en les informant sur les leviers d'action à leur échelle tout en leur proposant des accompagnements possibles, et ce, selon leurs projets et besoins. Or, seules deux communes ont accepté qu'une présentation soit organisée au sein de leur conseil municipal, sans que cela n'ait par ailleurs donné de suites.

Cela soulève la question suivante : au-delà des initiatives existantes, dont le développement nécessite des soutiens spécifiques, comment intéresser les acteurs moins engagés et susciter de nouvelles dynamiques, en particulier dans des zones qui disposent de moins de ressources

(volonté politique, acteurs-relais, habitants impliqués, moyens humains et financiers, etc.) ?

Une des pistes pourrait résider dans la mise en place d'un cadre de mobilisation et d'engagement spécifique (charte, appel à manifestation d'intérêt, diffusion de retours d'expériences) afin qu'elles perçoivent leurs rôles et soient accompagnées dans la définition et l'émergence de projets.

Conclusion du chapitre 6

Ce chapitre a mis en évidence une montée en puissance des niches marquées par la structuration de dynamiques collectives de filières territorialisées et l'implication croissante des collectivités, notamment autour des questions de restauration collective, des circuits-courts, du foncier agricole et de la solidarité alimentaire.

Nous avons pu observer des trajectoires convergentes sur les deux territoires, qui reposent sur un processus d'enrôlement, la révélation et la création de ressources nouvelles, à la fois matérielles (productions, foncier agricole, infrastructures de transformation) et organisationnelles (marque Noù Ariège Pyrénées, ADAFTA, drive fermier, APAL...). Leur développement repose sur des dynamiques d'apprentissages et met en évidence le rôle d'acteurs intermédiaires pour créer de nouvelles logiques de coopérations, entre services techniques, associations, opérateurs des filières et partenaires.

Les dynamiques portées par les collectivités démontrent un progressif élargissement de leur champ d'action à de nouveaux objets spatialisés comme le foncier agricole, les circuits-courts collectifs ou encore les réseaux de solidarité alimentaire. Nous avons aussi pu mettre en évidence l'imbrication de ces niches dans plusieurs échelles institutionnelles et spatiales qui leur permettent de trouver des points d'appui et des ressources pour se consolider.

Dans les différents cas analysés, la territorialité des niches se matérialise tant dans les problématisations opérées, les ressources mobilisées que les réseaux dans lesquels elles s'inscrivent, impliquant une diversité d'acteurs et l'activation de proximités géographiques, organisationnelles et institutionnelles.

A ce titre, les PAT constituent des opportunités pour ces différentes niches, en favorisant leur reconnaissance et légitimité ainsi que l'accès à de nouvelles ressources.

Chapitre 7 – Un regard croisé sur le rôle des PAT et les facteurs de transition des systèmes agri-alimentaires territoriaux

La première section de ce chapitre vise à approfondir notre compréhension du rôle des PAT sur la période postérieure à leur mise en place, par une analyse des reconfigurations à la fois matérielles, institutionnelles et organisationnelles qu'ils essaient d'impulser dans les territoires étudiés (1). Nous verrons que leur mise en œuvre conduit les collectivités à expérimenter de nouvelles formes d'action. En particulier, nous porterons un regard sur la façon dont le Sicoval tente de mobiliser et de requalifier des compétences internes, au travers d'un processus d'enrôlement de différents services techniques ainsi que de la construction d'une nouvelle politique agricole. Ensuite, nous verrons comment les PAT se positionnent pour impulser des dynamiques collectives afin de répondre aux PPO qu'ils ont formalisés, notamment autour de la structuration de filières territoriales et de la solidarité alimentaire. Nous présenterons ce processus au travers de notre propre expérience dans le cadre de la CIFRE, au cours de laquelle j'ai été en charge ou associée à ces changements.

La deuxième section proposera une lecture transversale des processus à l'œuvre dans les deux territoires sur cette période (2). Nous nous intéresserons d'abord aux trajectoires de développement des niches puis à la façon dont elles mobilisent et agissent sur les différentes dimensions idéelles, matérielles et organisationnelles des territoires, tout en interrogeant les ressources révélées et activées. Nous procéderons, enfin, à une analyse des différents mécanismes par lesquels les PAT agissent sur les systèmes agri-alimentaires territoriaux, avant de mettre en évidence les facteurs et verrouillages que nous avons pu identifier sur ces deux cas d'étude.

1. Des reconfigurations nouvelles impulsées par les PAT

Nous nous intéresserons, dans cette section, aux actions déployées par les deux PAT étudiés pour répondre aux PPO formulés lors des diagnostics. Ce moment marque le passage de l'étape de problématisation à une dynamique de reconfiguration, dans laquelle les collectivités cherchent à traduire les constats en leviers d'action, venant ainsi définir leur propre rôle au sein du système agri-alimentaire territorial.

Nous verrons que ce processus implique l'activation de ressources hétérogènes, la recherche d'une légitimation et la création d'alliances nouvelles. Les PAT deviennent de cette manière un espace de recomposition des rapports entre acteurs, où se confrontent différentes logiques, entre les réseaux sociotechniques dominants qu'ils tentent de faire évoluer et des expérimentations visant à développer des niches. Cette traduction passe également par des stratégies d' enrôlement différenciées, avec la volonté d'intégrer des acteurs-clés - qu'ils soient institutionnels, économiques ou associatifs - dans des actions collectives.

1.1. Mobilisation et requalification des compétences sur le Sicoval

Au sein du Sicoval, la construction du plan d'action s'est accompagnée d'un travail de traduction, entre les actions envisagées et les services techniques susceptibles de les mettre en œuvre. Ce processus - que j'ai piloté en tant que chargée de mission PAT, dans un service dépourvu de compétence directe sur plusieurs champs concernés - a nécessité une identification fine des potentiels services « alliés » pouvant être « porteurs » ou « partenaires », sur la base d'un dialogue visant à ajuster les rôles et responsabilités de chacun.

Bien que ce travail ait démarré dans la phase de diagnostic, explicitée dans notre chapitre 5, l'objectif, suite à la construction du plan d'action, était de valider le rôle que nous estimions relever de leurs compétences, avec des moyens humains, techniques et financiers dédiés. Nous avons ainsi tenté de stabiliser l'identité des acteurs, leur positionnement et buts, en lien avec les objectifs du PAT. Plusieurs services apparaissent à cette période comme des relais stratégiques : le service « déchets » pour les actions liées à la lutte contre le gaspillage alimentaire et la collecte des biodéchets, le service développement économique pour les projets de structuration de filières, le service urbanisme et foncier, les services liés à la

cohésion sociale, la solidarité (contrat local de santé, animation du réseau des CCAS, cuisine centrale) et la direction des politiques éducatives. Il est également important de souligner, dans ce processus, que l'ensemble des services de la collectivité est divisé en plusieurs structures, réparties sur le territoire : nous partageons les locaux avec les services déchets, foncier, urbanisme, ce qui facilite les interactions, tandis que les services cohésion sociale, politiques éducatives ou encore économie sont dans des locaux situés sur une autre commune. Il y a donc des proximités géographiques plus ou moins fortes et des liens plus fréquents avec certains d'entre eux.

L'enjeu était ici double : d'une part, dépasser le cloisonnement des compétences pour y intégrer une dimension alimentaire ne reposant sur aucune obligation réglementaire, et d'autre part, composer avec les logiques, habitudes, langages et priorités propres à chacun des services pour assurer leur engagement effectif, sachant qu'ils impliquent différents acteurs plus ou moins intéressés et témoignent de rapports de pouvoir entre techniciens, directions et élus.

1.1.1. Échec d'enrôlement de la cuisine centrale

Le titre de cette première sous-partie est explicite : l'un des acteurs considéré comme le plus stratégique au sein de la collectivité - la cuisine centrale - n'a pas pu être enrôlé dans la dynamique. Or, dans de nombreux PAT, la restauration collective est souvent l'un des axes prioritaires, voire la première entrée pour engager une collectivité sur ces thématiques. Nous allons donc revenir ici sur les étapes qui nous ont amenées à cette situation, et ce, afin de comprendre pourquoi cet acteur, incontournable, n'a pas accepté le rôle que nous tentions de lui attribuer.

Cette cuisine, qui produit environ 3 400 repas par jour pour 24 communes, bénéficie d'un statut et d'un mode de gouvernance particulier. Gérée historiquement de manière autonome par un syndicat mixte, des difficultés économiques amènent le Sicoval à se positionner en 2016 pour préserver cet outil, en proposant de l'intégrer à la collectivité au travers d'un service mutualisé pour les communes. A l'époque, le syndicat accepte cette proposition, à condition de pouvoir conserver son autonomie financière et décisionnelle. Pour cela, un comité de gestion, composé d'élus de la Communauté d'agglomération et des communes adhérentes est mis en place, appuyé par le service de la commande publique de

l'intercommunalité, qui gère ses marchés publics. Ces éléments sont essentiels pour notre compréhension, car cette modalité de gouvernance confère à la cuisine centrale une position hybride, étant à la fois intégrée juridiquement à la collectivité et relativement autonome dans ses orientations, limitant ainsi les marges de manœuvre pour construire un enrôlement effectif de ce service.

Dès le début du PAT, en amont de son déploiement lors de mon stage, des premières rencontres ont été organisées avec le chef cuisinier de la cuisine centrale. Les objectifs étaient pluriels : mieux comprendre son fonctionnement, ses attentes, les enjeux de la restauration collective et explorer les conditions d'un rapprochement avec les objectifs du PAT, qui ne sont pas encore formulés à cette période. Ces échanges révèlent des perspectives possibles de progression sur l'utilisation de produits bruts et de saison, la part du bio et du local ou encore le gaspillage alimentaire, mais également de nombreux freins. Le chef cuisinier mobilise un registre principalement économique et évoque des contraintes de coûts et logistiques : manque d'équipements pour transformer des produits bruts, tension entre coûts et attentes des familles ou encore contraintes de la commande publique, empêchant d'ajouter des critères liés au local. Les enjeux de santé ou encore de préservation de l'environnement n'apparaissent pas de manière explicite dans les discours, ce sont principalement les normes sanitaires, la conformité aux marchés publics ou le contexte réglementaire avec les objectifs de la loi Egalim, considérés comme déjà atteints, qui sont évoqués. L'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique et locaux est directement associé à une contrainte de coût et à l'augmentation du tarif facturé aux familles. L'absence d'intérêt et de volonté politique du côté des élus du comité de gestion, mobilisant une rationalité gestionnaire orientée vers la maîtrise du budget qui s'impose, de fait, au chef cuisinier dont les marges de manœuvres s'avèrent alors restreintes, apparaît rapidement comme un frein. Ces premiers échanges mettent ainsi en évidence plusieurs verrous sociaux et institutionnels, tels que les représentations, les normes ou encore les habitudes et modes de fonctionnement.

Malgré cela, quelques opportunités d'articulation avec le PAT se développent avec le temps, marquées par des expérimentations ponctuelles et une adaptation à la marge de certaines règles, témoignant de la construction progressive d'une proximité institutionnelle entre les deux services. En premier lieu, à l'occasion du renouvellement de ses marchés publics, le service de la commande publique propose de réserver le montant qu'elle peut réaliser hors

marché public (40 000 € HT annuel) pour l'achat de produits locaux. En complément, elle adapte ses marchés pour que toute la viande provienne désormais de la Région Occitanie. Ces ajustements montrent une première forme de traduction et de convergence partielle des objectifs du PAT dans les pratiques d'achat, mais témoignent cependant d'une hiérarchisation du local sur la dimension environnementale. En effet, à plusieurs reprises dans le cadre d'échanges informels, le chef cuisinier insiste sur le fait que son seul intérêt est de valoriser les producteurs situés sur le territoire.

Pour renforcer l'intéressement de la cuisine, nous essayons de développer une stratégie d'appui ciblé via les appels à projet du PNA, combinant soutien matériel pour l'achat de barquettes biodégradables et animations pédagogiques. Un tournant est amorcé en 2021 avec l'implication de l'association Dem&Terria qui propose, dans le cadre d'une mesure du plan de relance, de s'appuyer sur le Sicoval pour tester un approvisionnement de la restauration collective sur une courte période à base de produits locaux et issus de l'agriculture biologique, acheminés via une logistique bas carbone.

Le projet est suivi et coordonné par notre service, auquel la cuisine centrale accepte de s'impliquer pour expérimenter ce modèle sur un repas, malgré d'éventuels surcoûts. Deux expérimentations sont ainsi menées : la première mobilise un transport fluvial par péniche ; la seconde implique également les cuisines centrales de Ramonville-Saint-Agne et de Labège, en partenariat avec des producteurs du Lot. Dans ce processus, l'association joue un rôle d'intermédiation entre les producteurs, des acteurs de la logistique bas carbone, la cuisine centrale et notre service. Ces expérimentations visent à ajuster les attentes des différents acteurs et tester la solidité des scénarios logistiques. Cela génère une montée en compétence, basée sur des apprentissages collectifs entre les différentes organisations impliquées :

« si c'est bien calé c'est faisable, mais en le sachant assez tôt car les produits n'arrivent pas en claquant des doigts, on n'est pas des industriels, surtout en viande et en légume il faut planter par exemple » (extrait d'un compte-rendu, propos d'un producteur)

« On change de fonctionnement, d'organisation, on prend des risques » (extrait d'un compte-rendu, propos du chef cuisinier)

En 2023, une action de sensibilisation est organisée avec la cuisine centrale autour des légumineuses, dans le cadre de la journée internationale des légumineuses, à l'initiative de notre service. En effet, cette culture est identifiée, dans le PAT, comme une ressource

stratégique à développer et valoriser, au regard de ses bienfaits nutritionnels et environnementaux. Un menu alternatif est donc conçu à partir de productions locales existantes, en partie biologiques, tandis qu'un outil de communication est réalisé à destination des familles pour promouvoir la démarche. Pour aller plus loin et dépasser cette action ponctuelle, notre service propose également de financer une formation à la cuisine végétale pour les agents, animée par une formatrice située sur le territoire. Cependant, malgré plusieurs relances, cette proposition reste sans suite : aucun engagement formel n'est pris par la cuisine. La même année, sur demande du service de la commande publique, nous impulsions une rencontre entre les établissements de restauration collective du territoire, prestataires, grossistes et fournisseurs locaux. Pour le service de la commande publique, cela doit faciliter l'introduction de produits locaux dans les offres des grossistes, appréhendés comme des leviers potentiels dans la perspective d'augmenter son approvisionnement local, tout en respectant les marchés publics et en conservant ses pratiques d'achats habituelles. Le portage de cette action par notre service vise à démontrer l'engagement réciproque et la ressource stratégique que peut constituer le PAT pour la cuisine centrale, si elle souhaite s'en saisir.

Parallèlement, le Sicoval est sollicité par la Région Occitanie pour devenir membre fondateur du nouveau Groupement d'intérêt public (GIP) qui pilote l'outil Occitalim, plateforme régionale de commande publique pour les denrées alimentaires. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la Région de construire et ouvrir un outil de mutualisation, initialement conçu pour ses lycées, aux collectivités, en lien avec son Pacte pour une alimentation durable. Le dispositif Occitalim constitue à la fois une opportunité et une ressource organisationnelle nouvelle pour la démarche de PAT, pouvant faciliter la proximité intermédiée entre la restauration collective et les producteurs locaux. Nous y voyons alors le moyen de créer un effet levier pour amplifier l'engagement des cuisines et proposons une adhésion collective prise en charge sur notre budget, à la fois pour la cuisine centrale et les communes qui disposent d'une cuisine en régie. Un travail d'intéressement est donc initié avec plusieurs réunions organisées pour présenter la plateforme et tenter de convaincre la cuisine centrale ainsi que les élus en charge de la restauration scolaire au sein des communes. Celles-ci manifestent un intérêt relatif, en interrogeant en premier lieu les prix, la diversité des produits et la praticité de l'outil. Elles acceptent d'y adhérer sous condition que ce service ne génère pas de surcoût dans leur budget.

Cette séquence semblait ouvrir une dynamique d'alignement progressif entre les objectifs du PAT et de la cuisine centrale, avec un engagement de plus en plus important dans les différentes actions engagées, renforcé par l'arrivée d'événements intervenant à d'autres échelles et constituant des fenêtres d'opportunité (Occitalim, journée des légumineuses).

Cependant, bien que quelques points soient organisés au cours des trois années pour suivre ces actions, elles ne permettent pas de développer de réelles habitudes de travail en commun autour de projets plus structurants et concrets, mettant en évidence la difficulté à créer une proximité effective entre les deux services. Ainsi, malgré les expérimentations menées, la cuisine centrale n'évolue qu'à la marge, faisant émerger un nouveau questionnement : comment l'amener à augmenter significativement la part des produits bio et locaux et l'engager dans une trajectoire de changement ? En fin d'année 2023, nous sollicitons l'association Bio Ariège Garonne, reconnue pour les accompagnements qu'elle mène auprès d'établissements de restauration collective, afin de déployer un projet plus structurant. Plusieurs étapes sont identifiées comme préalables : construction d'une feuille de route avec les élus du comité de gestion, travail sur les marchés publics et les menus, formalisation d'objectifs partagés, adaptation des pratiques et sourcing. Cette proposition est présentée en comité de gestion, en présence des élus, de la direction et des agents - appuyée par la perspective d'une prise en charge financière par notre service, mais se voit fermement rejetée.

Les élus expriment plusieurs réticences : méconnaissance de Bio Ariège Garonne, renvoyée à son statut de « représentants de producteurs bios », donc à une posture intéressée ; défiance vis-à-vis d'un accompagnement externe ; refus d'inscrire la cuisine centrale dans les dynamiques du PAT : « la cuisine n'est pas un outil du PAT » (propos d'élus). Les expérimentations sur la logistique bas carbone sont également critiquées pour avoir mobilisé des producteurs du Lot et non du « territoire », témoignant d'une vision divergente sur l'échelle du « local ». L'adhésion à Occitalim est qualifiée d'ingérence et les élus invitent le Sicoval à concentrer le PAT sur les cuisines communales en régie.

Cet épisode cristallise les tensions entre autonomie des services et jeux politiques, mais s'explique également par un manque de sensibilisation des élus à la thématique, du fait de leur absence dans la gouvernance du PAT – bien qu'ils aient été conviés - et la difficulté que nous avons eu à intervenir au sein de leur comité de gestion sur les trois premières années du

PAT pour en présenter les objectifs, et ce, malgré plusieurs tentatives. L'échec d'enrôlement de la cuisine centrale illustre les limites d'une stratégie d'intéressement dans un contexte de gouvernance hybride et de divergence en termes de visions et de valeurs. Malgré l'existence de ressources techniques, institutionnelles et partenariales mobilisées par le Sicoval, les blocages politiques et les logiques organisationnelles propres à la cuisine centrale n'ont pas permis son implication dans le PAT⁸¹.

1.1.2. Des services plus ou moins engagés

1.1.2.1. Une convergence d'intérêts et de visions favorable à la coopération

Contrairement à la cuisine centrale, certains services présentent dès le début de la démarche un intérêt et une proximité d'objectifs et de référentiels avec le PAT, ce qui facilite leur enrôlement. Le service déchets illustre cette situation. Déjà engagé dans une dynamique « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspi » depuis 2017, il identifie l'alimentation durable comme un levier indirect mais essentiel pour réduire le gaspillage et la production de biodéchets, partageant ainsi une vision commune des enjeux portés par le PAT. Ce dernier devient alors une fenêtre d'opportunité pour répondre à ses objectifs propres : il permet d'ancrer des projets longtemps envisagés mais restés sans suite faute de légitimité ou de partenaires agricoles, comme l'explique un agent :

« À l'époque où je suis arrivé c'était une des choses qui m'a le plus étonné qu'on n'ait pas de collègues en interface pour parler agriculture [...] on s'est dit dans l'absolu, si on arrivait à bosser avec le monde agricole, ça serait génial. Donc on a essayé d'inviter la Chambre d'agriculture à l'époque. Bon, ils sont venus une fois. On sentait qu'ils étaient vraiment dans une posture...je n'ai jamais réussi à travailler avec eux et je m'en sentais pas forcément ultra légitime non plus parce que... c'était pas forcément moi l'interlocuteur adéquat et du coup la situation est restée comme ça jusqu'à ce qu'il y ait le PAT qui arrive [...] quand le PAT est arrivé, on s'est dit, super, on rame depuis des années, on n'ose rien faire sur le gaspillage alimentaire, du coup, on s'est dit, le PAT, il faut vraiment, nous, qu'on se mette à son service »

⁸¹ Nous souhaitons, tout de même, relever que le nom de la délégation de l'élue en charge de la cuisine centrale au Sicoval, Présidente du comité de gestion, est intitulé : « Stratégie et sécurité alimentaire dans les services de restauration collective en lien avec le Projet Alimentaire du Territoire », mettant en lumière certaines incohérences.

Cette convergence est également facilitée par l' élu, membre associé du bureau du Sicoval en charge de la collecte et la valorisation des déchets, également Maire de Castanet-Tolosan, très engagé sur ces thématiques et impliqué dans les instances de gouvernance du PAT. Il y a donc ici une proximité institutionnelle cognitive, en termes de représentations des problèmes à résoudre et de valeurs, plus forte qu'avec la cuisine centrale, facilitant la coopération entre les deux services. Cela se traduit par des premières réalisations : le PAT co-finance par exemple l'acquisition d'une cuisine pédagogique pour les animations menées par le service déchets auprès des scolaires, tandis que ce dernier organise une formation professionnelle menée par l'association Pro-portion sur le gaspillage alimentaire en conviant l'équipe du PAT.

Les services urbanisme et foncier présentent également une forte compatibilité avec les objectifs du PAT, notamment autour de la préservation des espaces agricoles et naturels et de la lutte contre l'artificialisation. Dès le démarrage, ils cofinancent une prestation de la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne pour la réalisation du diagnostic agricole et foncier, permettant l'obtention de données susceptibles d'être à la fois utilisées dans la réalisation des plans locaux d'urbanisme et pour le PAT. Cependant, malgré cet intérêt commun, les leviers d'action restent contraints : la compétence urbanisme, détenue par les communes et non par l'intercommunalité, limite toute traduction directe des objectifs du PAT dans la planification, dépendant avant tout de la volonté et de l'intérêt des communes. Si la mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est identifiée comme un levier pour harmoniser les dynamiques communales et faire émerger des objectifs communs de gestion de l'espace, cette perspective dépasse largement le cadre du PAT et se voit confrontée à une forte réticence des élus, le percevant comme une perte de pouvoir local. Ici, la proximité organisationnelle effective et souhaitée se heurte à une absence de proximité institutionnelle (compétences non partagées). Une des pistes identifiées est donc de travailler sur un document méthodologique à destination des communes, sur la façon dont le PAT pourrait être intégré dans l'élaboration des PLU, mais cela n'a pu être réalisé faute de temps. Le contexte réglementaire offre toutefois des perspectives nouvelles. L'instauration du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2021 oblige le service foncier à mettre en place un observatoire de la consommation foncière. Cet outil, encore en construction et visant à répondre à des exigences légales, est identifié comme une ressource stratégique future pour le PAT. Il permettra à la fois de suivre les consommations et d'identifier puis qualifier des zones à enjeu,

justifiant des actions ciblées d'acquisition ou des mesures de préservation. Dans ce cas, le PAT bénéficie d'un « effet d'aubaine » réglementaire.

D'autres services ne présentent pas, a priori, une convergence avec les objectifs du PAT, mais développent des coopérations ponctuelles pouvant ouvrir, à terme, des espaces d'alignement plus durables. Le service tourisme illustre bien ce processus. Initialement centré sur la promotion de la destination « Sud-Est Toulousain », la mise en place du PAT l'amène peu à peu à intégrer l'agriculture dans sa stratégie et à l'appréhender comme une nouvelle ressource territoriale, dans une perspective touristique et économique. En 2021, ce service propose d'organiser sa rencontre annuelle avec les acteurs du tourisme sur la thématique des circuits-courts, témoignant de la convergence d'intérêts entre les services. L'évènement favorise la rencontre entre producteurs, restaurateurs et hébergeurs, activant ainsi de manière temporaire la proximité géographique entre ces acteurs. Ces derniers expriment chacun leurs besoins et attentes : bénéficier d'un annuaire de producteurs plus détaillé, se rencontrer régulièrement, regrouper les offres au travers d'une micro-plateforme logistique pour faciliter les achats ou encore développer certaines productions manquantes. Cette première coordination réussie permet d'identifier des perspectives de travail nouvelles entre les deux services, qui démarrent dès l'année suivante par la visite d'une ferme à destination des restaurateurs. Cette initiative, favorisée non pas par une volonté politique, mais par celle des techniciens, contribue à créer les conditions d'émergence de proximités institutionnelles et organisationnelles nouvelles entre des services jusque-là peu connectés.

1.1.2.2. Des services distants voire en retrait

Enfin, certains services restent peu ou pas impliqués, malgré des compétences susceptibles de contribuer aux objectifs du PAT. La direction du développement économique en est l'exemple le plus marqué. Historiquement, les missions agricoles étaient portées au sein de cette direction. Cependant, suite au non-renouvellement du poste de chargée de mission agriculture en 2014, cette dernière choisit de ne pas réinvestir le secteur agricole, n'étant pas considéré comme une activité économique en tant que telle, créatrice de valeur ajoutée, d'attractivité et de différenciation pour le territoire. La politique de développement économique se structure plutôt autour de filières stratégiques à forte intensité technologique comme le numérique, la santé ou plus récemment l'écoconstruction, dans la perspective de créer des écosystèmes d'acteurs basés sur la recherche et l'expérimentation. L'agriculture

apparaît indirectement sous l'angle des « agrochaines » et de la robotique agricole, sujets autour desquels le Sicoval cherche à se créer une identité. Le partenariat historique avec le pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation, ainsi que le soutien à des entreprises comme « Naïo technologies » à l'origine du Forum international de la robotique agricole (FIRA) qui a lieu chaque année depuis 2016 sur le territoire du Sicoval, sont des marqueurs de cette politique. Ainsi, la direction du développement économique et celle de la transition écologique semblent relever de mondes parallèles, témoignant d'un manque de proximité institutionnelle et dont le renforcement paraît difficile.

En effet, cette vision entre directement en tension avec l'approche portée au sein du PAT, qui ne fait pas explicitement écho à ces enjeux voire promeut des modèles opposés, comme l'explique la chargée de mission agriculture :

« Avec le développement économique, ça commence à être amorcé par la thématique de la robotique agricole. Donc, pareil, c'est des thématiques qui sont, pour moi, qui sont très, très... éloignés. Disons que ce n'est pas les mêmes niveaux d'enjeux ... on veut de la robotique high tech, pour du développement économique ça le fait bien alors que nous on essaie de sauver une agriculture mais il n'y a pas forcément les mêmes objectifs, ce n'est pas les mêmes ambitions » (entretien)

Ce manque d'alignement est illustré, en 2024, par une concurrence entre nos services, ayant tous deux la perspective de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt des « démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » porté par l'Etat, pour lequel nous ne parvenons pas à construire une candidature commune croisant nos objectifs. D'un côté, nous tentons de porter un projet autour des légumineuses, qui constitue une ressource nouvelle à activer pour le PAT, mais pour laquelle la direction du développement économique accorde peu d'intérêts, n'étant pas adaptée à l'utilisation de la robotique agricole. Elle accepte malgré tout une candidature portée par notre service, sans s'y impliquer et envisage une candidature de son côté dans une seconde phase de l'appel à manifestation d'intérêt pour créer un écosystème favorable au développement de la robotique agricole. Sur les projets plus structurants de filières liés au PAT, comme la marque « Mon Voisin me Régale » ou APAL, cette direction ne se mobilise que partiellement et ne met pas de moyens à disposition. Un travail d'intéressement important doit être fourni afin de pouvoir trouver les ressources nécessaires au soutien de ces dynamiques économiques (accès au foncier, bâtiment, aides) au sein de

cette direction, en démontrant l'intérêt de ces projets d'un point de vue création d'emplois et relocalisation d'outils industriels sur le territoire.

Dans une autre mesure, les questions d'accessibilité alimentaire et d'éducation nous invitent à nous orienter vers les directions de la cohésion sociale, des politiques éducatives et de la petite enfance, constituant des alliés potentiels au regard de leurs missions. Cependant, aucune d'entre elles n'acceptent de s'investir à ce stade. Plusieurs facteurs peuvent venir expliquer cette situation : l'absence de liens préexistants entre ces directions et le service en charge du PAT, le manque de temps, de moyens ou encore de connaissances sur cette thématique, qui supposerait une stratégie d'intéressement plus longue et approfondie. La difficulté d'enrôlement de ces acteurs limite l'accès à des ressources-clés (lien avec les CCAS, capacité de mobilisation des centres de loisirs, ressources humaines pour le portage d'actions).

Cela montre à quel point l'enrôlement des services au sein de la collectivité – et sa capacité d'intervention – ne repose pas uniquement sur des compétences formelles mais dépend aussi de la volonté des élus et des équipes techniques, de la convergence entre les référentiels d'action (proximité cognitive basée sur des représentations et intérêts mutuels) et de l'existence de complémentarités mutuellement recherchées (proximité organisationnelle). Lorsque ces conditions sont réunies, le PAT peut s'appuyer sur des alliances solides. Dans notre cas, les proximités que nous avons tenté de construire ont été perçues comme « imposées » par certains de ces services (Issaka, 2022) et ont été parfois confrontées à une absence de convergence dans nos représentations respectives. Il apparaît donc nécessaire d'investir un temps plus conséquent pour créer les conditions d'un enrôlement réussi des directions plus à l'écart du PAT, pour lesquels les élus ne souhaitent pas spécifiquement mettre de moyens et définir de priorité.

1.1.3. Une nouvelle politique agricole : entre affirmation stratégique et quête de légitimité

Au-delà des tentatives d'intéressement des services et directions, la période de mise en place du PAT est marquée par l'arrivée d'une nouvelle chargée de mission au sein de la collectivité, dont la mission est de relancer la politique agricole, abandonnée quelques années auparavant. Cet événement génère une ressource complémentaire pour développer le volet agricole du

PAT. Nous allons, dans cette sous-partie, en retracer les étapes afin d'analyser la façon dont la collectivité cherche à se construire un nouveau rôle dans l'écosystème territorial agricole.

1.1.3.1. La construction d'une feuille de route politique

En 2020, la mise en place du PAT et l'arrivée de plusieurs projets agricoles (compensations agricoles collectives liées à l'aménagement d'une zone d'activité, méthaniseur territorial) fournissent des points d'appui à la direction de la transition écologique et des mobilités, en charge de piloter le PAT, pour d'abord justifier la mise en place d'un stage. En 2021, elle parvient à faire valider la création d'un nouveau poste de chargé de mission agriculture, réactivant ainsi un domaine historiquement abandonné. Cela lui permet de renforcer ses ressources humaines et de se positionner comme un nouvel acteur au sein de la collectivité, tout en donnant à l'agriculture un prisme nouveau, davantage orienté sur les dimensions de transition écologique.

L'étape préalable, au-delà de la gestion des différents projets, est de reconstruire une « feuille de route » agricole, dépassant le cadre du PAT sur certains volets, pour disposer d'un cadre stratégique clair, coordonner l'action des services éventuellement concernés et être de nouveau identifié comme un acteur légitime auprès des agriculteurs et de leurs représentants. Celle-ci met trois ans à être formalisée, car cela suppose de redéfinir le rôle de l'intercommunalité dans un écosystème d'acteurs déjà ancré : « on tâtonne pour voir justement quelle est notre position, quel est notre rayon d'influence réel » (entretien, technicien). Les ateliers et entretiens menés dans le cadre du PAT, le diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne ou encore les échanges avec les acteurs du territoire contribuent progressivement à construire la vision agricole de la collectivité.

Le vice-président en charge de cette délégation, en soulignant la nécessité de repenser le système agricole dominant et d'y associer directement les enjeux alimentaires et environnementaux, témoigne de son évolution :

« je crois que le véritable enjeu agricole futur c'est de ne pas considérer l'agriculture comme nourriture de masse mais de proximité, d'individus et de collectivités en proximité avec la production [...] il n'y avait pas de vice-président avec une délégation propre à l'agriculture, dans l'ancienne dénomination des vice-présidences, comme le tourisme, cela faisait partie de la vice-présidence de l'économie et ce n'était pratiquement que le seul prisme qui était abordé, c'est-à-dire une relation qu'on jugerait purement

commerciale. Pour faire large, la planète ou les problèmes climatiques, ce n'était pas pris en compte » (vice-président à l'agriculture, entretien)

La création de cette nouvelle délégation politique marque ainsi un tournant dans la stratégie de la collectivité. La dissociation de cette mission avec celle du PAT, qui relève d'un autre vice-président, est avant tout un choix technique, nécessitant un travail de coordination important :

« c'est totalement différent, c'est deux thématiques qui se croisent, qui se chevauchent, il n'y en a pas une au-dessus de l'autre. Des fois, il y a le PAT qui a un rôle stratégique vis-à-vis de l'agriculture. Des fois, l'agriculture est totalement en autonomie et ça ne concerne pas le PAT. Le PAT va beaucoup plus loin dans le sens où il ne se limite pas à la production et l'agriculture elle va beaucoup plus loin dans le sens où, en plus de la production, il y a toute la logique d'aménagement du territoire, de production non alimentaire, d'économie du monde agricole, qui peut être déconnecté du PAT [...] c'est une façon de faire pour que les deux sujets existent et qu'il y ait pas quelque chose qui phagocyte l'autre mais le vrai challenge, c'est le fait que d'avoir deux politiques qui soient totalement cohérentes » (directeur, entretien)

Cependant, la construction de cette politique se heurte rapidement à un verrou majeur : l'absence de liens avec le monde agricole et la faible légitimité qui lui est accordée pour intervenir directement dans ce domaine, comme l'explique la chargée de mission :

« l'a priori de base, c'est qu'on n'est pas légitime, pas compétent voir... qu'on est plutôt des adversaires, ça, c'est le premier truc à casser avant de pouvoir commencer à travailler. On est des adversaires parce qu'on fait de l'écologie et qu'ils sont contre l'écologie, des adversaires, parce qu'on fait l'urbanisation et que, en théorie, ils sont contre » (salariée de la collectivité, entretien)

Ce manque de légitimité, et cette incompréhension sur le rôle du Sicoval, sont présents dans de nombreux discours, particulièrement portés par les agriculteurs insérés dans des filières longues, auxquels nous avons pu assister à de multiples reprises :

« dans le PAT, il y a un axe accompagner l'agriculture vers une transition agroécologique, agir sur les pratiques des agriculteurs sur notre territoire. Et là, moi, je me rends compte que ça, ce n'est pas possible, ce n'est pas notre rôle, nous on n'a aucune légitimité à agir là-dessus [...] qu'en parlant avec des agriculteurs, sur le fait de préempter du foncier pour y installer des petits producteurs, tous les agris conventionnels, ils disent, ce n'est pas à

vous de faire ça, vous n'avez rien à faire là, ce n'est pas votre rôle, il y a une SAFER qui est fait pour ça »

« quand tu parles à cet agriculteur, c'est un gros agri, que tu parles de projet de filière agroécologique, il te dit non, non, non, mais le Sicoval, vous n'avez rien à faire là, c'est la loi de l'économie qui régit tout, le système il est bien calé, il fonctionne comme ça donc qu'est-ce que vous allez faire, qu'est-ce que vous allez mêler votre petit grain de sel »

La première entrée pour recréer le lien avec le monde agricole était donc de déconstruire ces visions, en s'appuyant sur la base de données du service foncier qui accepte d'en transmettre les coordonnées et était le seul à entretenir des liens avec certains agriculteurs dans la collectivité, au regard des opérations d'aménagement. Les agriculteurs que nous avons été amenés à rencontrer étaient donc assez importants sur le territoire (en taille et positionnement dans les réseaux), parfois des propriétaires terriens, assez réticents aux vues des relations historiques qu'ils avaient eues avec le Sicoval. A ce stade, la proximité géographique et relationnelle entre les agriculteurs et la collectivité était donc subie.

Cette période est marquée par la participation de la chargée de mission agricole et du vice-président à des événements multiples, qui constituent des lieux de traduction stratégiques où se construisent et circulent les visions dominantes au sein du système agri-alimentaire. La convention nationale d'Arterris en 2022, le congrès de la Chambre d'agriculture régionale, le congrès régional Négoces Pyrénées Méditerranée à Labège ou encore celui de la SAFER à Narbonne en 2023 en sont des exemples et permettent de tisser des liens, de mieux connaître ces acteurs, leurs pratiques, langages et représentations. Au sein de ces réseaux, sont notamment évoquées les questions de changement climatique, d'accès à la ressource en eau, la nécessité de réinventer le modèle agricole, mais parfois avec des solutions controversées relevant davantage de l'innovation technologique ou encore des perspectives de création de réserves d'eau. Cette mesure a été notamment relayée par les syndicats agricoles majoritaires lors d'une rencontre avec le Président et les deux Vice-présidents de l'intercommunalité, qui ont exprimé leur réticence à cette idée, témoignant des divergences en termes de visions et d'attentes entre la collectivité et les syndicats.

Peu à peu, le nombre d'interactions avec les agriculteurs tend à augmenter, une convention-cadre se construit avec la Chambre d'agriculture en 2021 et permet de réactiver une proximité organisationnelle ancienne autour d'un certain nombre de points de convergence :

développer une connaissance de l'agriculture et en définir les principaux enjeux, contribuer à la préservation, au développement et à la diversification des filières agricoles, soutenir les circuits-courts de proximité ou encore étudier les nouvelles formes d'agriculture (jardins partagés, agriculture urbaine). Cette convention, intégrant un plan d'action dédié, fait cependant uniquement office de cadre stratégique, sans garantir sa traduction opérationnelle nécessitant des financements spécifiques.

Avec la chargée de mission politique agricole, en accord de notre direction, nous décidons d'aller à la rencontre du syndicat des jeunes agriculteurs lors de leur assemblée générale en 2022, afin de partager les orientations de la collectivité et prendre connaissances de leurs attentes. Ces derniers expriment une défiance assez forte vis-à-vis du Sicoval, dont ils doutent de la « sincérité », en arguant de son désintérêt pour l'agriculture depuis des années ou encore en citant la ZAC du Rivel et les dynamiques d'urbanisation. Par ailleurs, ils considèrent dangereuse la participation de certaines associations environnementales dans la dynamique du PAT, faisant écho aux actions menées par Grains de Pollen et Graines de demain sur les questions d'exposition aux produits phytosanitaires. Ils acceptent cependant d'être intégrés dans la liste de diffusion du PAT, sans pour autant que cela se traduise par leur participation aux différentes réunions.

En 2023, la feuille de route est finalement constituée. L'objectif principal du vice-président est défini de la manière suivante :

« organiser le positionnement politique du Sicoval vis-à-vis de l'agriculture et le coordonner au sein des compétences du Sicoval, pour le développement des différents types d'agriculture du territoire » (extrait feuille de route, 2023).

L'agriculture y est perçue comme un levier de développement « équilibré » et « résilient » du territoire, assurant certains services comme l'alimentation, le paysage ou encore la cohésion. Elle redevient un élément de son identité ainsi qu'un levier pour la transition écologique et le développement économique. Cependant, la feuille de route insiste sur la volonté d'accompagner les différentes formes d'agricultures, sans prendre nécessairement position sur un modèle qui serait à défendre. Les notions agroécologiques apparaissent au travers de pratiques spécifiques (diversification, réduction des produits phytosanitaires, agroforesterie, couverts végétaux, réduction du labour...) comme une perspective à encourager, sans que cela soit associé à des objectifs spécifiques ou en rupture trop forte avec l'agriculture dominante.

Cette orientation n'est pas liée à un manque de volonté d'aller vers des formes d'agriculture durable, mais davantage au souhait de reconstruire d'abord les liens de confiance avec le monde agricole, particulièrement dégradés et perçus comme nécessaire avant de pouvoir envisager toute perspective de changement.

Les finalités sont malgré tout définies en cohérence avec les objectifs du PAT et constituent un nouveau cadre institutionnel dans lesquels s'inscrivent différents outils et projets que nous détaillerons en suivant.

1.1.3.2. Les outils opérationnels de la politique agricole

L'un des principaux instruments de la politique agricole en construction repose sur le « fonds de compensations agricoles collectives ». Celui-ci s'inscrit dans un cadre réglementaire national, géré par l'Etat via les directions départementales des territoires (DDT). Il est lié aux aménagements et à la consommation de l'espace agricole pour des projets d'urbanisation. Il s'agit d'un montant que doit attribuer la collectivité pour compenser son impact sur l'agriculture, défini par une étude préalable aux aménagements. Une négociation avec les instances de l'Etat a permis au Sicoval de construire un dispositif de gouvernance incluant la DDT et la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne dans la gestion territoriale de ce fonds. Un comité de pilotage se réunit en 2021 pour définir un cahier des charges et les règles de distribution des fonds via un appel à projet. Les trois structures impliquées s'accordent sur une finalité commune : « maintenir et préserver le potentiel agricole du territoire à travers le soutien de projets agricoles collectifs et durables répondant aux enjeux et besoins du territoire ». L'idée est de financer, via cette enveloppe, des aménagements collectifs (réseau d'irrigation collectif, bâtiments, infrastructures de transformation ou de distribution mutualisées...) qui répondent aux objectifs de la politique agricole et du PAT, tout en venant soutenir l'économie agricole. Ainsi, ce dispositif national réglementaire favorise le renforcement de la proximité organisationnelle et institutionnelle entre ces structures, montrant encore une fois le caractère multi-scalaire des transitions. Pour autant, la définition des critères d'attribution fait l'objet de nombreuses discussions et négociations, du fait d'une hiérarchisation différente des enjeux. En effet, le Sicoval envisage les compensations comme des leviers de transition, avec un prisme davantage porté sur l'impact environnemental et l'alimentation en lien avec le PAT, tandis que la Chambre d'agriculture privilégie une logique de soutien à l'économie agricole :

« il y a eu des divergences, parce que la chambre considérait que nous, on allait trop loin dans les critères environnementaux [...] j'ai voulu les détailler parce que ça veut tout dire et rien dire l'agroécologie, donc très concrètement, marquer « limiter le recours aux intrants, diversifier les assolements, limiter les intrants azotés » donc toutes ces choses-là que la chambre voulait enlever en fait, elle ne voulait pas qu'on aille dans le détail. Ça a été beaucoup de discussions, la DDT elle était plutôt neutre par rapport à ça, c'était en mode vous faites vos critères, nous on les valide et on va voir si c'est ok avec la loi » (salariée de la collectivité, entretien)

Quelques projets obtiennent des financements ou sont identifiés comme potentiellement éligibles, à l'image de « Mon Voisin me Régale » ou APAL. Au-delà de ces quelques initiatives, la collectivité constate qu'il n'y a pas d'autres dynamiques collectives existantes susceptibles de bénéficier de ces fonds mais ne se positionne pas pour les impulser :

« c'est toujours pareil, vu comment on est perçu par les agriculteurs, si nous on arrive en disant on va faire un collectif d'agriculteurs, on va faire un super projet, ça peut être très mal perçu en fait. » (salariée de la collectivité, entretien)

En parallèle, un travail est engagé pour renforcer les partenariats avec des acteurs du monde agricole. L'adhésion à l'association FILEG, qui porte la structuration de la filière légumineuses en Occitanie, est une première étape. Un projet de convention se dessine également avec le 100^e singe, lequel entretient déjà des liens avec la collectivité depuis le début du PAT et bénéficie de financements pour le projet de ferme incubatrice porté avec la commune de Ramonville Saint-Agne. Cette convention est perçue comme le moyen, pour l'association, de formaliser et pérenniser ces liens ponctuels en dehors de dispositifs de financement nationaux et de bénéficier d'une reconnaissance de la part de la collectivité sur les actions qu'elle engage d'ores-et-déjà. Les axes identifiés portent à la fois sur des actions en cours – la ferme incubatrice, l'accompagnement de porteurs de projets en test d'activité, la mise en place d'un laboratoire de transformation végétale mutualisé – et sur le portage d'actions nouvelles dans le cadre du PAT : repérage des exploitations à transmettre dans les 5 ans, observatoire local de la transmission, etc. Cependant, notre direction considère qu'elle ne dispose pas d'appui suffisant permettant de consolider ce partenariat et propose, dans un premier temps, de prendre des parts dans la SCIC du 100^e singe afin de mobiliser du budget d'investissement, ce qui nécessite moins de négociations avec les élus tout en permettant de renforcer la proximité organisationnelle entre les deux structures. Cette proposition fait malgré tout face à une

défiante forte de certains élus. Lors d'une réunion de préparation avec nos deux vice-présidents, à quelques jours du bureau où doit être présentée cette prise de parts, l'un d'eux exprime sa réticence et explique qu'il votera contre cette décision, qui est donc reportée. Ce positionnement, nous ayant pris au dépourvu, s'explique par une faible reconnaissance du 100^e singe au sein du monde agricole conventionnel, du fait de valeurs et d'une vision alternative de l'agriculture qu'elle porte, dans un territoire marqué par une forte spécialisation et des rapports de pouvoir :

« le 100e singe, le fait d'aller vers une structure de tiers-lieu avec... enfin, lieu test pour du maraîchage en zone Lauragais, porté par des gens non issus du monde agricole, c'est un gros problème. On passe notre temps à en permanence reconvaincre sur un sujet qu'ils ont déjà voté 20 fois parce qu'à chaque fois on arrive à convaincre mais à chaque fois, la fois d'après, ils ont de suite un avis différent. Ils ne sont pas amenés par la chambre et en plus les agriculteurs conventionnels les délégitimes. C'est un clivage bobo agri quoi, c'est caricatural, mais c'est ça et puis c'est entretenu par des postures d'élus » (salarié de la collectivité, entretien)

Dans nos entretiens, nous avons pu observer que plusieurs acteurs exprimaient des doutes quant à la fiabilité et les compétences de cette structure, qui doit encore convaincre et consolider ses alliances :

« Je ne saurais pas dire, mais j'ai l'impression qu'ils n'ont jamais réellement abouti à des projets. Quand tu vois le nombre de maraîchers qu'ils ont installés, ça reste très... très faible. Après, voilà, ils l'expliquent, ils l'excusent. Il y a eu le Covid, il y a eu des déménagements. Donc, c'est pour ça que c'est un peu une phase test » (entretien)

« on les attend un peu au tournant parce qu'ils brassent énormément d'argent [...] Leur fiabilité, on ne la connaît pas. On ne sait pas si c'est des acteurs qui valent le coup ou pas. Même les élus commencent à se la poser » (entretien)

Ces témoignages évoquent une forme de défiance vis-à-vis de la SCIC, liée selon eux à son incapacité à démontrer des résultats concrets. Cela traduit une ambivalence entre la nécessité d'expérimenter des modèles nouveaux pour accompagner la transition – qui suppose des moyens, du temps d'apprentissage, d'ajustement et peut se traduire par des échecs – et la recherche d'efficacité et de performance par les collectivités, liée à des normes de gestion budgétaire basées sur la rationalisation et le résultat à court terme. Or, l'obtention de ces résultats dépend intrinsèquement du soutien accordé à ces initiatives et d'une prise de risque

sans garantie de réussite. La prise de parts est une première étape qui renforce malgré tout la proximité organisationnelle entre le 100^e singe et le Sicoval, pouvant préfigurer de futures coopérations dans un contexte plus favorable où la confiance sera renforcée.

Enfin, un troisième outil structurant de la politique agricole naît d'une opportunité foncière en 2021, suite à la retraite d'un exploitant agricole situé sur la commune d'Auzeville-Tolosane, propriétaire de 68 hectares en zone classée « à urbaniser » sur le PLU. La mairie, en difficulté financière, sollicite à cette période l'intercommunalité pour intervenir et préempter ce foncier afin de préserver sa vocation agricole à long terme. Cette expérience fait ici écho à celles du projet Embarrou en Ariège et de la commune de Ramonville Saint-Agne, témoignant du rôle croissant des collectivités dans l'acquisition de foncier agricole en vue d'installations (Baysse-Lainé et al., 2018). L'intercommunalité perçoit cette opportunité comme un moyen de mettre directement en application les orientations politiques qu'elle porte, en agissant en faveur de la préservation des espaces agricoles, de l'évolution des pratiques et de l'installation d'agriculteurs sur du foncier difficilement accessible :

« [...] c'est préserver l'agriculture, mais vraiment dans des zones qui sont éloignées de l'urbanisation, et mettre en place une agriculture alternative, de l'agroforesterie, replanter des continuités écologiques, des choses comme ça » (salariée de la collectivité, entretien).

Cette modalité d'action est assez nouvelle pour la collectivité sur de telles surfaces - même si elle a déjà contribué à l'installation d'un ou deux agriculteurs sur des zones à enjeu comme la RNR - qui se distingue de son registre classique et de sa perception de la ressource foncière, historiquement réservée pour des opérations d'urbanisation :

« le Sicoval quand il achète des terrains, c'est pour mettre des bâtiments, des zones d'activités, des choses comme ça. Donc là acheter des terrains pour mettre en place un écosystème agricole, c'est des choses qui n'ont jamais été faites » (salariée de la collectivité, entretien).

La proximité préexistante avec la SAFER, avec laquelle la collectivité partage une convention-cadre depuis des années et travaille de manière régulière via le service foncier, facilite le partenariat entre les deux structures autour de ce projet. Cette dernière accepte le montage proposé par la collectivité et porte en stockage les fonciers, contre des frais de gestion. Bien que des liens de coopération préexistent, de nouvelles modalités de travail se définissent

entre les deux structures dont les rôles complémentaires se reconfigurent : la SAFER mobilise du foncier agricole pour le Sicoval, non plus pour de l'urbanisation ou des compensations environnementales, mais pour un projet d'installation, la collectivité définit un projet agricole, trouve des porteurs de projets selon ses critères et propose les candidatures à la SAFER. Celles-ci font ensuite l'objet d'une présentation au sein de son comité technique départemental habituel, réunissant plusieurs acteurs agricoles (syndicats, associations environnementales, chasseurs, DDT, département, etc.) pour valider ou non les projets d'installation. Finalement, le Sicoval s'impose en nouvel intermédiaire dans cette chaîne de décision, en endossant un rôle dont il ne bénéficiait pas auparavant.

Ce rôle ne fait pourtant pas consensus, il est à la fois dénoncé par certains agriculteurs considérant que la collectivité « impose » de cette manière son modèle agricole, prend une ressource aux agriculteurs et génère une concurrence : « si la collectivité prend du foncier, il ne faut pas que ce soit au détriment d'autres agriculteurs qui en auraient besoin, il ne faut pas de favoritisme » (agriculteur, entretien). En conseil de communauté, certains élus évoquent le sentiment qu'elle dépasse ses prérogatives, ne disposant selon eux d'aucune légitimité pour intervenir dans un domaine historiquement du ressort des institutions agricoles.

Pour la collectivité, c'est une modalité de travail nouvelle, nécessitant des ajustements et de nombreuses étapes : diagnostic agronomique et foncier (accessibilité, eau, bâtiment...), définition d'un projet au regard des parcelles, construction d'un appel à manifestation d'intérêt, recherche de candidats et envoi des dossiers à la SAFER. Pour cela, la chargée de mission agricole tente de s'entourer de différents acteurs et de mobiliser les ressources cognitives disponibles sur le territoire. Les liens de proximité avec l'ENSAT facilitent la mise en place d'un stage de 6 mois pour réaliser le diagnostic agronomique du terrain.

Elle sollicite ensuite une dizaine de structures : Chambre d'agriculture, Terre de liens, 100^e singe, Conseil départemental, CIVAM, afin de bénéficier d'un appui dans la conduite du projet, mais sans avoir de moyens financiers dédiés. Une rencontre avec le Conseil départemental est organisée pour tenter de l'enrôler dans le projet, au regard de ses compétences historiques. Elle se conclut par la formulation d'une intention : celle de mobiliser le conseiller agro-environnemental de secteur ainsi que les partenaires qu'il finance (notamment ceux cités ci-dessus), pour relayer l'appel à manifestation d'intérêt et participer à l'instruction des candidatures des porteurs de projets. Cependant, malgré ces sollicitations, les acteurs

sollicités expriment une certaine défiance vis-à-vis des compétences de la collectivité. Les désaccords sur la méthodologie à adopter (sécurisation du foncier puis mise à disposition d'un côté, contre recherche de porteurs de projets puis réflexion concernant les modalités de portage de l'autre), associés à l'absence de financements, ne lui permet pas d'obtenir d'appuis, tandis que le conseil départemental ne concrétise pas son engagement :

« on les avait contactés et on s'est rendu compte qu'ils n'étaient pas... en fait soit, ils voulaient gérer le projet eux-mêmes à leur sauce, et ça prendrait du temps, ça prendrait de l'argent, de l'argent qu'on n'a pas finalement, soit, ils nous ont fait comprendre qu'on se passerait d'eux quoi. Et donc sur ces fonciers-là, on s'est démerdés tout seul, très concrètement »

Face à cette situation, la SCIC du 100^e réaffirme sa disponibilité pour participer, sans coûts associés, à l'instruction des porteurs de projet, mais cette hypothèse est refusée par le vice-président qui estime qu'ils n'ont pas plus de légitimité à participer que la Chambre d'agriculture.

Le Sicoval poursuit donc son projet en interne et en définit les objectifs : expérimenter des légumineuses, des couverts végétaux, développer des pratiques exemplaires (agroforesterie), créer un parcours pédagogique avec des jardins partagés, développer des productions manquantes comme le maraîchage. Très rapidement, le projet est confronté à un manque d'eau, ce qui rend la perspective du maraîchage impossible. L'appel à manifestation d'intérêt, relayé en 2022, permet d'identifier plusieurs acteurs intéressés :

- La municipalité d'Auzeville-Tolosane qui porte la volonté de développer des jardins partagés et la culture du pastel ;
- Le lycée agricole, dont la proximité géographique avec son exploitation agricole constitue une opportunité dans la perspective de développer des parcelles en agriculture biologique intégrant des blés anciens et des légumineuses ;
- Des porteurs de projets privés ;

Dans sa phase de développement, le projet rencontre plusieurs difficultés.

En premier lieu, dès le démarrage, la mairie annonce avoir promis, sans l'accord du Sicoval, une partie des parcelles à une entreprise qui porte un projet de distillerie sur sa commune pour développer des agrumes sous serre. Bien que cela ne soit pas en phase avec les objectifs

de l'intercommunalité, celle-ci se voit contrainte politiquement d'en intégrer le projet dans la répartition future des parcelles.

Ensuite, un conflit se développe avec un agriculteur appartenant au syndicat des jeunes agriculteurs et disposant de parcelles adjacentes en fermage. Impacté par d'autres projets sur le Sicoval, il est informé tardivement de cet appel à manifestation d'intérêts et exprime son mécontentement, alors qu'il aurait espéré pouvoir se positionner sur ces parcelles. Puisqu'il cultive des parcelles à Ramonville Saint-Agne qui intéressent la commune, dans un contexte où peu de porteurs de projets se manifestent, le Sicoval lui propose de lui accorder une partie des fonciers sur le périmètre du projet à Auzeville-Tolosane en échange de celles-ci. C'est un moyen pour la collectivité de ne pas se mettre à dos cet agriculteur mais aussi la perspective de l'accompagner dans un changement de pratiques au travers de la mise en place d'un bail rural environnemental, au regard de la proximité des parcelles avec les habitations.

Enfin, la définition des règles quant à la mise à disposition du foncier et le contexte de hausse des prix entre le début du projet et la période de dépôt des candidatures à la SAFE, constituent des freins significatifs. En effet, le Sicoval ne fixe pas ces règles dès le début, laissant plusieurs options ouvertes (vente, bail, location...) pour conserver une souplesse vis-à-vis des éventuels porteurs de projets. Cependant, avec le temps, les élus décident de ne pas en conserver la maîtrise et imposent ainsi aux candidats déjà positionnés le rachat des parcelles ce qui représente un montant relativement élevé. Ce choix est motivé, d'un côté, par une perception portée tant par les élus que les techniciens, que le Sicoval n'a pas vocation à rester propriétaire de terres agricoles, et d'autre part, du fait du coût d'acquisition élevé des fonciers nécessitant des investissements importants. Face à cela, certains candidats se retirent, dont la municipalité elle-même et le lycée agricole qui constituent les principaux porteurs de projets. Des solutions finissent par être trouvées, notamment grâce à des négociations avec la Région permettant de bénéficier de son soutien pour faciliter l'acquisition de ces parcelles pour le lycée agricole.

Ces différents outils – compensations agricoles collectives, test d'activité, AMI foncier – constituent des premières briques dans une politique agricole nouvelle, mise à l'épreuve de la légitimité auprès des acteurs locaux et parfois des élus : « quand tu parles de l'action du PAT à cet élu, il te rit au nez. Il est en mode moi le PAT franchement j'aurais calé un rencard avec Arterris, en deux deux ça aurait été fait quoi. Il y a un regard très critique » (salariée de la

collectivité, entretien). Par ailleurs, bien qu'il y ait un rapprochement avec les institutions et des liens qui se reconstruisent progressivement avec les agriculteurs, des divergences persistent et il n'y a pas d'accord commun sur la trajectoire agricole à engager : la proximité géographique reste pour l'instant subie tandis que la proximité organisationnelle (modes de travail) et institutionnelle (objectifs, visions, finalités) sont encore à renforcer.

1.2. Impulsion de nouvelles reconfigurations : la perspective d'un changement d'échelle et l'émergence de niches territoriales

Au-delà du soutien à des initiatives existantes et la mobilisation de compétences internes au sein du Sicoval, nous verrons dans cette section que les PAT tentent d'impulser des dynamiques collectives en créant des cadres propices à la coordination et l'expérimentation.

Nous pouvons observer, dans les deux territoires, des positionnements et une capacité à mobiliser les ressources du territoire différentes, mais une fonction similaire d'intermédiation, entre cadre institutionnel et initiatives, pour tenter de reconfigurer le régime dominant en alignant les intérêts de différents acteurs dans une trajectoire commune.

Les PAT ont notamment catalysé des dynamiques autour de la solidarité alimentaire et des filières territoriales. Ces thématiques ont connu une forte actualité dans le contexte post-covid, marqué par la mise en avant simultanée des enjeux liés à la précarité alimentaire et la souveraineté. Dans les deux cas, les PAT amènent les collectivités à repenser leur rôle, pour dépasser le cadre de leurs compétences concernant le Sicoval et en assumant un portage d'actions sur certains volets jugés stratégiques pour le PETR d'Ariège, sortant ainsi de ses prérogatives habituelles d'appui aux porteurs de projets.

1.2.1. Des initiatives collectives autour de la solidarité alimentaire

1.2.1.1. *Un projet d'épicerie solidaire itinérante sur le Sicoval : entre dynamique citoyenne et tentative de cadrage institutionnel*

L'une des actions envisagées dans le cadre du PAT porte sur la mise en place d'un tiers-lieu alimentaire solidaire, devant permettre d'allier sensibilisation et accessibilité à des produits locaux et de qualité. Pour étudier la faisabilité du projet et travailler sur sa préfiguration, un stage que j'encadre dans le cadre du contrat CIFRE est déployé en 2023. La première étape consiste à repérer les potentiels acteurs-clés et interroger leur intérêt à l'égard du projet. Un

groupe de travail, décliné du PAT, se constitue avec des associations, des habitants et des CCAS. En parallèle, les communes sont sollicitées pour identifier celles susceptibles d'être intéressées par le projet et d'accueillir un tel lieu. Des recherches sur des expériences similaires permettent d'alimenter la dynamique.

Peu à peu, les échanges questionnent la pertinence de la démarche au regard des initiatives déjà engagées sur certaines communes : Ramonville Saint-Agne avec le projet d'épicerie solidaire et Castanet-Tolosan avec le groupe « démocratie alimentaire » du CCAD qui réfléchit à un projet similaire. Rapidement, une tension apparaît entre le besoin d'accompagner ces initiatives existantes et l'impulsion de nouvelles démarches dans des zones plus rurales au sud du territoire qui ne bénéficient pas des mêmes ressources (écosystème d'acteurs moins dense, volonté politique plus faible, moyens limités, etc.) dans une perspective de maillage et d'équité territoriale, mais qui suppose un travail d'intéressement plus conséquent.

L'arrivée de l'appel à projet « mieux manger pour tous » constitue une fenêtre d'opportunité qui fait prendre une autre tournure à la démarche. Porté par le Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, cet appel à projet est un support au déploiement du fonds national d'aide alimentaire durable qui vise à améliorer la qualité de l'aide alimentaire, réduire son impact environnemental et soutenir d'autres dispositifs locaux de lutte contre la précarité alimentaire dans le cadre du « plan d'action pour la transformation de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire ». Dans ce cadre, l'objectif est de construire un compromis entre le besoin de soutenir ces niches en émergence et d'impulser des dynamiques nouvelles. Il s'agit alors d'articuler de manière cohérente les différentes initiatives et aligner progressivement les intérêts des parties prenantes dans un projet commun, alors qu'elles ne sont pas au même niveau de maturité, afin qu'elles puissent bénéficier de ces financements. Dans un temps relativement limité, nous décidons de candidater sur deux actions : la création d'espaces d'accessibilité physique en zone dense adossés à un dispositif d'itinérance, relais de ces lieux en zone rurale et la mise en place d'un réseau des acteurs de la solidarité alimentaire, avec le soutien des communes qui acceptent de prendre part à la candidature.

Celui-ci est présenté à la direction de la cohésion sociale, jusqu'ici en retrait vis-à-vis de la démarche du PAT. Les agents rencontrés expriment une première réticence face au positionnement de la collectivité dans ce projet, qu'ils interprètent comme dépassant le cadre

de ses compétences et de la commande politique (soutien à l'aide alimentaire, gestion d'une épicerie solidaire itinérante). Des temps d'explication et de présentation permettent de lever les incompréhensions et de les impliquer peu à peu sans qu'ils n'acceptent pour autant d'adosser un rôle particulier et de mettre des ressources à disposition, mis à part le réseau des CCAS comme relais d'information.

Pour accompagner le projet et la consolidation des initiatives communales, nous choisissons de solliciter le collectif Territoires à Vivres qui réunit plusieurs acteurs associatifs aux compétences complémentaires en Haute-Garonne et accompagne des expérimentations pour un accès digne à une alimentation de qualité : le réseau cocagne, le Secours catholique, Bio Ariège Garonne, la FRCIVAM, VRAC et l'union des épiceries sociales et solidaires. La participation de ces structures au projet permet d'accéder à des compétences techniques qui s'avèrent être des ressources-clés (expériences similaires, connaissances du fonctionnement des épiceries, connaissances sur l'alimentation et le monde social, etc.) et de renforcer des relations préexistantes avec certains de ces acteurs.

L'accompagnement se voit confronté à certaines difficultés, du fait de la différence de temporalité et de ressources des deux dynamiques communales, qu'il apparaît plus compliqué à coordonner qu'envisagé. En effet, si la majorité de l'ingénierie est initialement fléchée pour aider le groupe « démocratie alimentaire » composé essentiellement d'habitants de Castanet-Tolosan à formaliser son projet (définition, valeurs, fonctionnement, modèle économique...), celui-ci exprime certaines réticences face à l'implication de l'intercommunalité et décide finalement de se retirer, en expliquant qu'il ne souhaite pas s'engager sur un projet opérationnel et préfère conserver un cadre souple et informel. Le projet se recentre alors sur la dynamique impulsée par Ramonville Saint-Agne et l'animation du réseau des acteurs de la solidarité qui se poursuit.

Ces tensions traduisent la difficulté, pour un PAT porté par une intercommunalité, à se positionner simultanément comme facilitateur et coordinateur dans un domaine historiquement dominé par le secteur social à une échelle communale. Cela témoigne également de l'ambivalence entre la volonté d'offrir un appui et un cadre à des initiatives reposant principalement sur l'implication citoyenne et le besoin des habitants de bénéficier d'une relative autonomie vis-à-vis des institutions.

1.2.1.2. Du défi famille à alimentation positive à la sécurité sociale de l'alimentation sur le PETR d'Ariège

En Ariège, l'entrée dans la thématique de la solidarité alimentaire au sein de PAT démarre par l'organisation de défis familles à alimentation positive par l'association Bio Ariège Garonne, qui déploie ce dispositif depuis plusieurs années sur d'autres territoires. L'objectif est de mobiliser des groupes restreints d'habitants situés dans plusieurs zones du territoire et les amener progressivement à faire évoluer leurs habitudes alimentaires (achat, cuisine...) via l'accès à de nouvelles connaissances, l'échange entre pairs et l'expérimentation de ces nouvelles pratiques en collectif. Ici, le PAT joue un rôle de coordination : il identifie les structures locales susceptibles d'être intéressées, capables de mobiliser les publics visés (Secours catholique, centres communaux d'action sociale, centres sociaux) et facilite leur intégration dans le dispositif via les financements du plan de relance. Cependant, leur organisation est confrontée à plusieurs limites : la mobilisation des habitants, malgré les relais, est freinée par la faible densité du territoire qui nécessite des déplacements conséquents ; l'ingénierie nécessaire est assez importante pour un impact relativement faible en termes de nombre de personnes touchées. Malgré tout, cette période permet une première « entrée en matière » avec une expérimentation autour de laquelle les liens, les habitudes de travail et la confiance entre le PETR d'Ariège, Bio Ariège Garonne et les structures relais engagées se renforcent.

Suite à cela, un groupe « justice sociale » se constitue au sein du CLA, qui rassemble des participants du PAT et des habitants ayant participé aux défis à alimentation positive. Ces derniers convergent autour d'un intérêt commun : lutter contre la précarité alimentaire. Au fil des échanges, l'idée de sécurité sociale de l'alimentation (SSA) revient à plusieurs reprises. Celle-ci, portée par plusieurs associations et réseaux à l'échelle nationale et expérimentée dans d'autres territoires, se base sur le principe de la sécurité sociale avec un système de cotisation qui permet aux adhérents de bénéficier d'une enveloppe mensuelle pour réaliser des achats de qualité dans un réseau de producteurs et commerces labellisés. La mise en place de ces dynamiques repose souvent sur la constitution d'un groupe élargi de citoyens, qui participent à la construction et la définition des valeurs et règles de fonctionnement. Au sein du groupe de travail, cette idée est notamment partagée par Bio Ariège Garonne qui a déjà accompagné ce type d'initiative. Le chargé de mission PAT, qui a également connaissance de

telles démarches au travers des différents réseaux dans lesquels il est inscrit, cherche à convaincre les élus pour que le PETR porte la dynamique.

Un stagiaire est alors recruté en avril 2024 pour étudier les conditions de faisabilité d'un tel projet sur le PETR d'Ariège. L'objectif est d'aller vers une opérationnalisation rapide et de ne pas réengager un travail de co-construction et de définition collective des critères que le chargé de mission estime avoir déjà été réalisé dans la phase d'élaboration du PAT, malgré la réticence de certains acteurs comme Bio Ariège Garonne.

Rapidement, le stagiaire va à la rencontre des épiceries du territoire pour engager un premier travail d'intéressement, la création d'une association est votée lors d'une réunion du groupe « justice sociale » du CLA, un bureau est constitué avec quelques « citoyens de confiance » issu du CLA et sélectionnés pour constituer le premier noyau d'acteurs mobilisés que le PETR va accompagner : « nous on est techniciens, on va bosser on est là pour vous accompagner ». L'association constitue une nouvelle ressource organisationnelle pour lutter contre la précarité alimentaire sur le territoire. Malgré une réticence initiale des citoyens, du fait d'un sentiment d'illégitimité au regard des autres participants, ces derniers choisissent de rester sur un cercle restreint pour la phase de construction du projet :

« il y avait tellement à faire pour informer, pour mobiliser des gens, pour faire rentrer des cotisants, pour expliquer le modèle, qu'ils ont vite compris que ça allait être contre-productif d'y intégrer de la décision participative [...] jamais on aurait eu de l'opérationnel sinon ».

Les critères sont définis rapidement avec un prisme principalement technique (montant des cotisations, critères de conventionnement avec les épiceries) tout en s'appuyant sur des ressources externes : les enjeux définis dans le cadre du CLA, une rencontre avec la CPAM qui permet de fixer un taux de cotisation cohérent au regard du revenu médian ariégeois⁸².

Le projet voit le jour grâce à des soutiens financiers de la part de plusieurs acteurs : la mutuelle sociale agricole (MSA), la CAF et Emmaüs. Après des communications dans les médias et l'organisation d'une dizaine de réunions d'informations au sein des épiceries pour présenter le projet et intéresser des habitants, l'association est officiellement lancée en février avec 60 premiers cotisants qui passent à 120 en mai. La mise en place du projet est facilitée par une

⁸² Taux définit à 2,5% pour une allocation de 50€.

gouvernance hybride à la fois citoyenne et technique, une légitimité obtenue suite au travail d'animation dans le cadre du PAT qui permet de définir une vision collective des enjeux ainsi que la capacité des techniciens à activer rapidement des proximités organisationnelles et institutionnelles autour de règles partagées entre les habitants, associations, producteurs et épiceries impliquées. Un travail spécifique avec les acteurs sociaux traditionnels (aide alimentaire, centres sociaux) permet de les enrôler dans un délai assez court et de les amener à inscrire leurs bénéficiaires en tant que cotisant :

« il fallait que ce soit co-construit avec eux, il fallait qu'on ait leur retour sur le modèle économique et que pour la façon de faire avec les comptes clients que les gens paient à la caisse et que la caisse reverse à l'épicerie donc on avait une attention particulière et avait pas tout de suite de l'opérationnalité avec eux »

Dans les deux cas, les initiatives engagées mettent en évidence la façon dont les collectivités depuis la mise en place des PAT se positionnent pour répondre à des problématiques nouvelles, qui ne sont pas nouvelles mais bénéficient d'une reconnaissance et institutionnalisation grâce au processus de diagnostic. Elles apparaissent comme des acteurs-clés pour impulser ou accompagner des niches sociotechniques, basées sur des pratiques alternatives à l'aide alimentaire dominante. Nous verrons dans la section suivante qu'elles investissent de manière similaire la question des filières qu'elles tentent de reconfigurer en construisant des dispositifs d'intermédiation et d'intéressement. Nous présenterons en premier lieu le projet « DYNAMO » engagée par le PETR d'Ariège puis la démarche que nous avons commencé à initier dans le cadre de la thèse CIFRE sur le Sicoval.

1.2.2. La construction de filières agri-alimentaires territorialisées

1.2.2.1. Dynamo : un démonstrateur pour un « système alimentaire du milieu » en Ariège

Le projet DYNAMO prend racine dans un questionnement formulé par la Chambre d'agriculture au sein du PAT : comment dépasser l'échelle des circuits-courts et de la vente directe – suffisamment développés et limités en volume – pour travailler sur les filières longues existantes et réorienter une partie de leurs flux vers l'échelle locale ou régionale ? Cette réflexion met en lumière le « milieu de chaîne » comme maillon faible du système mais aussi levier stratégique pour la relocalisation et la transition agroécologique : outils de transformation et de logistique, coordination des acteurs, création de nouveaux débouchés.

De nouveaux enjeux apparaissent, alors qu'ils n'étaient pas nécessairement identifiés préalablement par le PAT :

« donc là, on touche aux enjeux d'engraissement, notamment de des bovins qui sont envoyés en Italie en 99 % des cas, ça veut dire aussi qu'est-ce qu'il faut développer comme production céréalière, légumineuse, donc il y a un travail sur le sorgho, mais après il faut le sécher, etc. »

L'appel à manifestation d'intérêt porté par l'Etat via la caisse des dépôts en 2023 pour le soutien à la création de « démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » constitue une fenêtre d'opportunité pour investir cette problématique et construire un projet, basé sur deux principales hypothèses :

- « 1) Il existe une voie intermédiaire entre vente directe et filières longues ;
- 2) La combinaison de stratégies d'entreprises et de projets territoriaux peut faire émerger un SYAM (Système Alimentaire du Milieu). »

Le PAT joue ici un rôle d'intermédiation central, en s'appuyant sur la Chambre d'agriculture d'Ariège comme « opérateur technique » avec lequel il entretient des liens de confiance : « c'est la chambre qui avait les compétences intellectuelles et techniques pour travailler le projet ». Les deux structures travaillent ensemble pour mobiliser des acteurs susceptibles d'intégrer le projet au sein d'un consortium en s'appuyant sur leurs réseaux respectifs et illustrent un processus d' enrôlement réussi : il rassemble des entreprises (laiterie Biochamps, SETAK, coopérative CAPA, SASU J. Lacube, Terroirs Ariège Pyrénées...), des collectivités (commune de Saverdun, communautés de communes) et des associations (CASTA) autour d'objectifs communs. Il contribue à la construction d'une communauté d'intérêts qui articule une perspective commune – développer des filières territoriales de qualité - avec des stratégies individuelles : diversification de gammes, amélioration des process industriels, sécurisation des débouchés, capacité logistique, etc. Concrètement, il vise à développer de nouveaux savoir-faire à base de produits locaux (farine biologique, beurre, aliments pour le bétail, micro-filière de porc plein air), à soutenir des organisations (coopérative d'apiculteurs, structuration de l'offre en demi-gros) et des investissements matériels considérés comme essentiels pour reconstruire les chaînes de valeur sur le territoire (unité de surgélation, infrastructures pour le site d'Embarrou, casiers de retraits pour le drive fermer de Saverdun,

matériel de séchage pour la luzerne...). Il met ainsi en réseau différentes niches, qu'il participe à consolider.

La capacité du PETR et de la Chambre d'agriculture à partager et construire un langage commun alliant dynamique territoriale et intérêt individuel est un facteur de réussite pour l'enrôlement des acteurs. En effet, le projet évoque par exemple la question de l'optimisation des chaînes de valeur, les dynamiques partenariales, le changement d'échelle, le volume, la valeur ajoutée : ils s'adaptent de cette manière aux logiques d'actions des acteurs privés qui se reconnaissent dans ce cadre et voient dans la mutualisation et la coopération une perspective d'amélioration.

Le consortium DYNAMO

• PETR de l'ARIEGE : pilote

- Acteurs économiques membres du consortium DYNAMO
- *Partenaires externes & parties prenantes*

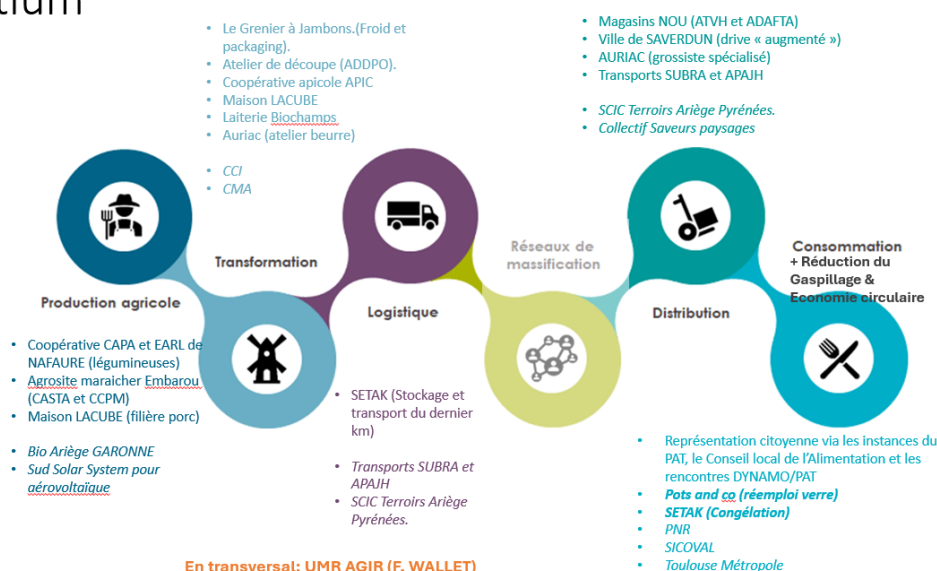


Figure 33 : Schéma du consortium d'acteurs (source : documents du PETR)

Le projet est lauréat de l'AMI avec une première phase de maturation coordonnée par le PETR en 2024 et devient, selon le chargé de mission « un bras armé du PAT en termes d'action ». Cette phase permet de financer des dépenses de personnel, d'ingénierie mais aussi des études de faisabilité, de marché pour confirmer les stratégies de développement envisagées, construire le plan de financement et définir les investissements nécessaires à chaque structure. Dans cette phase, le PETR et la Chambre mettent en place de nouveaux espaces d'interaction entre les différents acteurs avec des focus groups thématiques (logistique, emballages, distribution), des visites et des conférences afin de développer peu à peu des relations de confiance, un engagement mutuel des acteurs dans le projet et préfigurer des coopérations nouvelles.

Le démonstrateur est également un point d'appui pour négocier avec les acteurs du régime dominant comme la grande distribution, pour laquelle une stratégie d'intéressement spécifique est déployée. En effet, si la SCIC Terroir Ariège Pyrénées est initialement réticente à l'idée de travailler avec cet acteur, le CLA via le PAT identifie les grandes surfaces volontaires comme des alliés potentiels et s'autorise à tester des formes de coopérations nouvelles. Pour cela, une conférence est spécifiquement organisée sur la thématique de la distribution, pour laquelle le PETR sollicite un journaliste spécialisé qui bénéficie d'une certaine reconnaissance dans le milieu. Avec l'appui de la présidente de la chambre de commerce et d'industrie (CCI), l'information est largement relayée et de nombreuses enseignes participent. Celles-ci sont interrogées sur leur intérêt pour l'introduction de produits locaux dans leurs rayons et leur volonté de faire évoluer leur modèle d'approvisionnement. Deux enseignes sont retenues pour intégrer le projet : « ils avaient tous dit oui, mais on a fait un choix, un choix de réseau, un choix d'opportunité ». Cet enrôlement est facilité par un partage de valeur notamment sur le soutien aux agriculteurs et un sentiment d'appartenance commune : « on est face à des gens qui se disent, moi si je peux, bien-sûr que je vais soutenir les agriculteurs d'ici ». Cette démarche suppose cependant une adaptation mutuelle, entre les attentes de la grande distribution et la structuration de l'offre locale, intermédiée par la Chambre d'agriculture et le PETR qui cherchent à trouver des points de convergence autour de règles communes entre les entités, illustrant un processus de traduction itératif :

« on allait voir le collectif de maraîchers qui est un collège de la plateforme, donc eux ils ont mis leur règle de prix, de fonctionnement, de valeurs et tout ça et on retournait voir l'enseigne qui disait « bah je peux pas, ça pourquoi pas, ça je peux pas... », on revenait voir les maraîchers, et ça, ça pris quasiment 6 mois – 8 mois et on espère qu'il y aura des premières livraisons en octobre [...] le vrai boulot, c'est de faire de la planification en fait, de mesurer le besoin réel, de dire aux agriculteurs de produire ça et de créer cette connexion »

Le projet s'appuie également sur la création de nouveaux liens avec Toulouse Métropole, qui se matérialisent par la création d'une ambassade de produits ariégeois par la Chambre d'agriculture et la signature d'un contrat de réciprocité entre la métropole et le PETR d'Ariège. Cette convergence repose sur la reconnaissance d'intérêts et de rôles complémentaires entre les territoires, significatifs d'une proximité institutionnelle et organisationnelle : l'Ariège cherche des débouchés pour sa production excédentaire tandis que la métropole toulousaine

souhaite approvisionner sa restauration collective en produits locaux et agroécologiques. Le contrat pose la volonté de collaborer pour identifier les besoins de la restauration hors domicile et proposer à ces structures les produits ariégeois via la plateforme Terroir Ariège Pyrénées en adaptant les lots des marchés publics ; créer des espaces de vente nouveaux (marchés de plein-vent, marché d'intérêt national de Toulouse) et coordonner les flux logistiques ; travailler sur l'attractivité des productions déficitaires sur le territoire d'Ariège ; et globalement partager des retours d'expériences, faire des visites apprenantes et mobiliser des agriculteurs pour le projet de Toulouse Métropole sur la structuration d'une filière agroécologique de légumineuses.

En termes de transition socio-technique, DYNAMO illustre un processus d'hybridation entre niche et régime : il mobilise des acteurs (coopératives, GMS) et registres (volume, optimisation, efficacité logistique...) du régime autour d'objectifs issus de niches (agroécologie, produits locaux), en s'appuyant sur des ressources territoriales et extraterritoriales pour réduire les risques et organiser la coordination des acteurs.

1.2.2.2. Les prémices d'une filière agroécologique interterritoriale sur le Sicoval

Sur le Sicoval, une dynamique naît suite à un appel à initiatives « Eau et agriculture » lancé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne en 2022. A cette époque, les orientations du PAT se dessinent mais ne sont pas encore validées ni déclinées en actions opérationnelles. Cependant, nous décidons de nous saisir de cette opportunité pour indiquer une première intention à moyen terme, celle d'accompagner les agriculteurs dans l'expérimentation de pratiques agroécologiques. Quelques mois plus tard, des échanges avec l'agence de l'eau permettent de faire évoluer l'idée initiale pour l'articuler davantage avec les leviers d'action du PAT et dépasser la dimension technique du changement de pratiques.

La volonté, en cours de définition, s'enrichit donc des perspectives de travail autour de la restauration collective et d'une proposition faite par des étudiants à l'occasion d'un hackathon organisé l'année précédente avec le pôle de compétitivité agri sud-ouest innovation autour de la logistique des circuits-courts. Ces derniers évoquent l'idée de créer d'un tiers-lieu visant à réunir différents acteurs autour de la transformation de céréales à haute valeur nutritionnelle en farine puis en pain avec une logistique (collecte et distribution) mutualisée, récapitulée dans le schéma suivant :

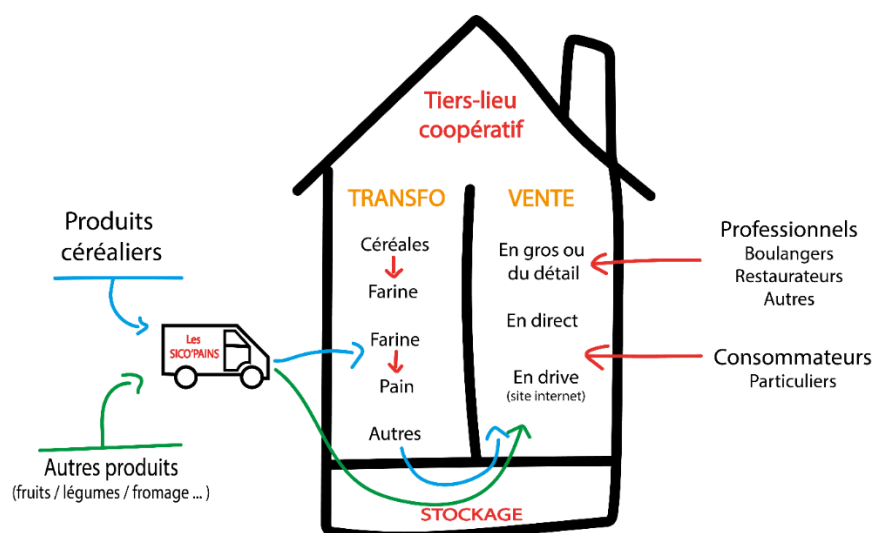


Figure 34 : Schéma du projet "Sico-pains" réalisé par les étudiants du Hackathon

Pour faire le pont entre ces différentes orientations, nous retravaillons la candidature autour de « *la structuration d'une filière locale et agroécologique de valorisation des céréales et oléoprotéagineux du Lauragais* », qui devient un point de passage obligé pour répondre aux objectifs du PAT. Les grandes cultures céréalières, ressources génériques et abondantes sur le territoire, sont ici révélées comme des ressources à valoriser, spécifier et faire monter en qualité.

Une partie de notre travail, dans le cadre de la troisième année de la CIFRE, a donc été dédié à la structuration de ce projet, pour lequel nous avons pu identifier trois grandes étapes-clés :

- Mobiliser un collectif d'agriculteurs partageant des objectifs communs en termes de pratiques et de productions.
- Réaliser une étude de faisabilité technico-économique.
- Travailler avec le service marchés publics pour intégrer des critères garantissant des débouchés.

A ce stade, l'enjeu que nous identifions est d'arriver à faire émerger un projet sans collectif d'agriculteurs constitué au préalable. La démarche se heurte donc rapidement à un défi d'intéressement, marqué par notre faible légitimité auprès des agriculteurs, des stratégies individuelles prédominantes dans le Lauragais et une cuisine centrale en retrait. Pour faire face à ces obstacles, nous sollicitons des acteurs-relais avec lesquels nous disposons de liens plus ou moins forts pour présenter la démarche et leur proposer de s'impliquer à différents niveaux : la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne, FILEG, Bio Ariège Garonne, le Cerfrance

Occitanie qui accompagne APAL sur son modèle économique, le conseil départemental ou encore le lycée agricole. Ces acteurs sont des acteurs qui nous paraissent alors incontournables au regard de leurs compétences techniques et qui disposent d'une légitimité plus forte auprès des agriculteurs.

En parallèle, sous l'impulsion de l'Agence de l'eau, des liens s'activent avec le Muretain Agglo, intercommunalité adjacente au Sicoval. Une première réunion nous permet de mettre en évidence un partage de problématiques similaires (grandes cultures, manque d'outils intermédiaires, impact environnemental de l'agriculture) et une proximité institutionnelle (démarche de PAT) qui motive et facilite son engagement. En complément, nous sollicitons un acteur-clé pour rejoindre le projet, qui dispose de connaissances stratégiques : le syndicat du SAGE Hers-Mort Girou. Un comité technique se met en place avec ces deux partenaires, avec lesquels nous formulons des constats partagés : peu d'agriculteurs sont concernés par les initiatives engagées par les différents acteurs sur nos deux territoires, avec souvent une dissociation marquée entre les dynamiques de reterritorialisation et d'écologisation.

Avant d'aller plus loin dans la démarche, nous formulons ainsi trois enjeux communs :

- La valorisation locale des productions et leur diversification.
- La réduction de l'impact environnemental des grandes cultures (limitation des émissions de gaz à effet de serre, ressource en eau, biodiversité, qualité des sols...) et leur adaptation face au changement climatique.
- L'expérimentation de nouveaux modèles économiques qui puissent garantir la viabilité des pratiques agroécologiques, permettre de réancrer les agriculteurs dans leur territoire et favoriser la proximité avec les habitants.

Une stratégie d'enrôlement des agriculteurs est travaillée avec comme première étape, l'organisation de focus groups grâce à un appui de structures agricoles sur une logique de bassin versant pour définir des objectifs communs, aligner nos attentes respectives et identifier les étapes de travail à engager. En interne au niveau du Sicoval, j'organise une rencontre avec le service en charge de l'eau pour présenter le projet et s'assurer de son appui futur. Mon rôle est de rédiger, avec les deux partenaires impliqués, une note de synthèse pour présenter et faire valider le projet aux élus de nos deux collectivités. L'enjeu est double : d'une part, il s'agit de légitimer auprès des élus le rôle des collectivités via le PAT en tant que

structure qui coordonne et favorise l'émergence de ce type de dynamique, traditionnellement portées par les organismes agricoles ; d'autres part de justifier la dimension inter-pat et la mutualisation de ressources. La durée de la CIFRE n'a pas permis d'aller plus loin dans cette démarche, qui constitue une première étape restée en suspens suite à l'arrêt du contrat que nous avons pu poursuivre. Cependant, l'une des difficultés que nous pouvons relever est le manque de portage politique, avec un projet pensé au niveau technique sans moyens financiers fléchés au préalable et un temps limité dédié au montage du projet au regard de la CIFRE.

2. Dynamiques et facteurs de transition des systèmes agri-alimentaires territoriaux

Cette section a pour objectif de produire une analyse croisée des dynamiques observées dans les deux territoires. Elles nous permettent d'éclairer la complexité des processus en jeu : d'un côté, la multiplication d'initiatives collectives, des filières locales et des coopérations nouvelles qui témoignent d'une transition en cours des systèmes agri-alimentaires à l'échelle territoriale, mais ne semblent pas préfigurer de changement dans les rapports de force ; de l'autre, un ensemble de verrous structurels, organisationnels et institutionnels contraignant leur mise en œuvre et leur consolidation.

Dans cette section, nous proposerons d'abord une lecture transversale des reconfigurations à l'œuvre au sein des deux territoires, en analysant les trajectoires de développement des niches sociotechniques, les dimensions territoriales sur lesquelles elles cherchent à agir et le rôle des PAT dans leur consolidation. Ensuite, nous nous intéresserons plus précisément aux facteurs et mécanismes de verrouillage qui tendent à limiter ou contraindre ces dynamiques.

2.1. Les reconfigurations à l'œuvre au sein des systèmes agri-alimentaire territoriaux

2.1.1. Analyse des trajectoires de développement des niches sociotechniques

Dans les deux territoires étudiés, nous avons pu observer des trajectoires similaires, marquées par le développement de niches sociotechniques cherchant à agir sur les différentes dimensions du système agri-alimentaire territorial : l'installation agricole, la structuration de filières ou encore l'accès à une alimentation saine et durable. On retrouve des initiatives proches, plus ou moins historiques, portées par une diversité d'acteurs : collectifs d'agriculteurs, associations, Chambre d'agriculture ou encore collectivités territoriales. Elles visent à expérimenter de nouvelles configurations sociotechniques croisant plusieurs enjeux et problématisations (souveraineté, valeur ajoutée, accessibilité, préservation de l'environnement...).

Les initiatives portées autour de l'installation et du foncier agricole portent des objectifs communs sur les deux territoires : faciliter les parcours d'installation des porteurs de projets,

en particulier non issus du milieu agricole, et développer des productions considérées comme manquantes pour répondre à la demande locale, tel que le maraîchage diversifié, les légumineuses sur le Sicoval ou les légumes en demi-gros en Ariège. Ces problématiques se matérialisent dans deux niches principales : les espace-test agricole et l'acquisition de foncier pour de l'installation (via régie ou mise à disposition). Dans les deux cas, ces dispositifs viennent en complément du fonctionnement classique de l'installation pour soutenir des modèles alternatifs (agriculture biologique, petites surfaces, etc.). Dans le cas du Sicoval, son rôle d'intermédiaire sur la mise à disposition du foncier témoigne d'une interaction entre les niches soutenues par la collectivité et le fonctionnement habituel des acteurs du régime, par une modification du processus de sélection et une nouvelle priorisation des critères dans le comité technique. Sur les cas étudiés, les acteurs qui en sont à l'origine et leur rôle diffèrent cependant. Tandis que l'espace test-agricole du 100^e singe est impulsé par une association s'alliant au projet politique d'une commune, et peine à obtenir une reconnaissance de l'intercommunalité, le projet Embarrou bénéficie d'un ancrage institutionnel plus important et implique des acteurs-clés du système qui participent à sa consolidation (SAFER, Chambre d'agriculture, collectivités, ADEAR, Bio Ariège Garonne). Les communes apparaissent aussi comme des acteurs nouveaux qui se mobilisent autour de la question foncière et de l'installation pour activer le levier de la restauration collective et favoriser, ainsi, une alimentation de proximité pour leurs habitants. Ces initiatives sont liées à une volonté politique forte des élus de se saisir de ces enjeux, elles restent donc encore peu nombreuses, étant restreintes à quelques municipalités engagées, mais montrent malgré tout une montée en puissance marquée par une évolution dans la perception de la ressource foncière.

Les niches autour des filières s'appuient sur des dispositifs de coordination et des formes collectives nouvelles, mais montrent des logiques différenciées dans les deux territoires. Sur le Sicoval, l'impulsion vient avant tout des agriculteurs qui endossent le rôle de traducteur, avec le collectif « Mon Voisin me Régale » portant l'unité de transformation de blé dur ou APAL, dont l'objectif est de créer un atelier d'abattage et de transformation de volailles. Ces projets reposent sur la mise en commun de constats partagés concernant les circuits-courts de proximité, le maintien des exploitations et la création de valeur ajoutée, associés à une remise en cause forte des filières longues et du système dominant, ayant conduit à la disparition progressive des outils de transformation ainsi qu'à la perte de maîtrise de la valeur

pour les agriculteurs. On voit ici le rôle moteur de la recherche de réappropriation de l'alimentation pour penser des filières locales (Tuscano, 2022). Ces niches sont assez différentes en termes de dimensionnement. D'un côté, APAL vise à consolider des producteurs en vente directe en recréant un intermédiaire manquant, alors que Mon Voisin me Régal se situe dans une échelle plus intermédiaire entre les circuits-courts et les circuits longs, mobilisant un registre principalement commercial souvent moins présent dans les initiatives portées par les acteurs publics et la société civile (Le Bel et Houdart, 2022). Dans les deux cas, la collectivité et les acteurs institutionnels sont identifiés comme des alliés potentiels dont l'appui n'est pas toujours acquis, malgré le partage d'une visions communes des enjeux.

En Ariège, à l'inverse, les dynamiques sont plus descendantes et institutionnelles avec un rôle moteur de la Chambre d'agriculture, qui porte les problématiques et cherche à construire des dispositifs d'intermédiations entre les acteurs des chaînes de valeur. A travers la marque Noù Ariège Pyrénées, la plateforme Terroir Ariège Pyrénées ou encore l'accompagnement des filières, elle cherche à enrôler progressivement les acteurs pour créer des maillons manquants, dans une double perspective de souveraineté alimentaire et de création de valeur ajoutée à l'échelle du territoire, via la consolidation des liens et la valorisation d'une identité agricole en construction. Elle s'appuie, pour cela, sur la création de ressources à la fois institutionnelle (marque, critères, qualité) et organisationnelle (SCIC, ADAFTA). Sa capacité à mobiliser les agriculteurs est intimement liée à son positionnement en tant que Chambre d'agriculture, ainsi qu'à un sentiment d'appartenance préexistant et des agriculteurs plus enclins à développer des stratégies collectives. Sur les deux territoires, le développement des niches de filières locales repose sur une adhésion commune des acteurs aux problématiques, ainsi que sur l'activation d'une proximité organisationnelle, soit directe soit intermédiée. Bien qu'elles visent une reterritorialisation de l'alimentation, passant par le renforcement des liens entre acteurs, elles intègrent encore peu les questions d'écologisation, qui sont complètement absentes en Ariège et restent à la marge sur le Sicoval.

Enfin, la question de l'accès à l'alimentation est une problématique assez récente qui donne lieu à l'émergence de niches, dont les objectifs et le fonctionnement marquent une rupture avec les logiques caritatives portées par les acteurs traditionnels de l'aide alimentaire. Elles se développent en parallèle du système dominant ou parfois à son interface, qui tend lui aussi à se transformer progressivement en intégrant des objectifs nouveaux (approvisionnement

local de l'aide alimentaire en Ariège, camion itinérant des Restos du coeur). Portées par des collectivités, associations ou encore collectifs de citoyens, ces expérimentations sont centrées sur la recherche de dignité, de qualité alimentaire et de mixité sociale, sur la base d'un principe de démocratie alimentaire. Elles s'appuient, pour cela, sur la construction de nouveaux modèles économiques (cotisations, paniers à prix réduits...). Sur les deux territoires, ces initiatives sont le résultat d'un croisement entre dynamiques issues de la société civile et des politiques. En Ariège, une mobilisation forte de certains acteurs (Emmaüs, Hérisson Bellor) contribue progressivement à reconfigurer l'aide alimentaire et se combine à l'action du PETR d'Ariège qui cherche à impulser de nouvelles dynamiques collectives autour de la sécurité sociale de l'alimentation. Sur le Sicoval, les communes s'appuient sur la participation des habitants pour construire des épiceries solidaires, tandis que l'intercommunalité tente de se positionner en soutien de ces initiatives dans une perspective de consolidation et de changement d'échelle. Ces niches, encore émergentes sur le Sicoval, peinent pour l'instant à enrôler les acteurs traditionnels dont les représentations et pratiques diffèrent.

L'analyse des trajectoires de développement de ces niches met en évidence plusieurs points de convergence. Tout d'abord, quelle que soit la dimension du système agri-alimentaire sur laquelle elles cherchent à agir, leur développement et consolidation dépend de leur capacité à créer des alliances et enrôler des acteurs-clés : convaincre les maraîchers de s'orienter vers le demi-gros, les cuisiniers d'adhérer à des outils d'approvisionnement, les collectivités à apporter leur soutien ou encore la grande distribution à s'approvisionner localement. Elles portent toutes un projet alternatif, qui représente une promesse de différence à l'égard du système dominant (Le Velly, 2017) et s'accompagne de nouvelles règles, valeurs et fonctionnements. Elles s'inscrivent dans un processus plus large de diffusion au sein du système agri-alimentaire, via des réseaux nationaux expliquant la similarité entre les initiatives. Par exemple, les structures porteuses d'espaces-tests agricoles sont liées par une proximité organisationnelle, du fait de leur appartenance au réseau national des espaces tests agricoles, le RENETA, qui organise régulièrement des événements, des webinaires et des productions afin de mettre en avant le dispositif d'espace-test. Les démarches mobilisant du foncier circulent également par le biais de la plateforme RECOLTE portée par l'INRAE et Terre de liens, qui recense les initiatives foncières portées par les collectivités et organise également des espaces d'échanges et de communication. Les dynamiques portées à l'échelle territoriale,

contribuant à la reconfiguration des systèmes agri-alimentaires, apparaissent donc comme étant imbriquées entre plusieurs échelles participant à leur institutionnalisation, leur légitimation, leur consolidation et leur diffusion.

2.1.2. Les différentes dimensions territoriales de la transition

Pour analyser la territorialité du processus de transition, nous nous appuyons sur la typologie proposée par Laganier et al. (2002), présentée dans notre cadre théorique et mobilisée tout au long de la thèse, distinguant trois dimensions du territoire : idéale, matérielle et organisationnelle.

2.1.2.1. La dimension matérielle

Sur nos deux cas d'étude, la dimension matérielle fait en premier lieu écho aux infrastructures de transformation, logistique et commercialisation. Les infrastructures existantes (grande distribution, plateformes logistiques, ateliers de transformation) apparaissent dans les deux cas hérités de l'histoire des filières longues, adaptées à des volumes importants. Les processus de spécialisation territoriale et de concentration industrielle ont contribué à la disparition progressive de certains outils structurants, alors que la relocalisation de l'alimentation dépend précisément de l'existence de ces maillons intermédiaires. Face à ces constats, les niches sociotechniques contribuent à créer de nouvelles infrastructures matérielles ou à consolider celles existantes, qui sont révélées comme des ressources stratégiques pour la transition des systèmes agri-alimentaires territoriaux. Toutefois, les dynamiques et enjeux diffèrent d'un territoire à l'autre : sur le Sicoval, il s'agit avant tout de créer des outils inexistantes (abattoir, semoulerie) tandis que le PETR d'Ariège dispose de nombreux outils et acteurs liés à des trajectoires historiques (plateforme logistique, légumerie, entreprises agroalimentaires), poursuivant des objectifs davantage portés sur leur préservation, consolidation et leur ancrage territorial par un maillage plus dense entre les acteurs.

La question matérielle renvoie également aux paysages agricoles et aux productions. Dans les deux cas, nous pouvons noter que les niches s'inscrivent dans un double processus de diversification et de spécification des ressources agricoles. La spécialisation sur des ressources génériques, exportées en dehors du territoire en filière longue, fait l'objet d'une remise en cause face au constat d'un déficit de production pour répondre aux besoins alimentaires des populations. Sur le Sicoval, c'est la prédominance des grandes cultures qui est questionnée et

les acteurs s'organisent pour introduire de nouvelles productions (maraîchage, volailles, légumineuses) tout en cherchant à valoriser et spécifier les cultures existantes comme le blé dur, par des processus de transformation. En Ariège, les dynamiques portent à la fois sur la valorisation des productions existantes (céréales, viandes) dans des filières locales via un processus d'institutionnalisation et de spécification, au travers de la Marque Noù Ariège Pyrénées ainsi que sur le développement de nouvelles filières comme les légumes en demi-gros.

La ressource foncière est également une ressource stratégique dans les reconfigurations matérielles en cours. Dans le régime agro-industriel dominant, sa valeur est avant tout instrumentale. Elle est envisagée comme un facteur de production générique, mobilisé pour répondre à des logiques de rendement et d'agrandissement, tout en étant inscrit dans un modèle de propriété privée soumis à des stratégies d'urbanisation et parfois de spéculation (Jouve et Vianey, 2020). Dans les deux territoires étudiés, nous avons pu voir que le foncier agricole devient une ressource stratégique pour les projets de relocalisation alimentaire, à laquelle on accorde de nouvelles qualités et fonctions : un rôle nourricier dans une perspective de relocalisation, un levier pour faciliter l'installation d'agriculteurs ou encore des réserves de biodiversité. Dans cette perspective, le foncier n'est plus seulement une ressource à exploiter pour garantir une agriculture productive et compétitive, mais une ressource à préserver et mobiliser du fait de son utilité sociale et environnementale. Cette requalification de la ressource renvoie à ce que Durand et al.(2024) définissent comme un nouveau régime de spécification, où la ressource devient un outil de transition. Ce processus s'accompagne d'un positionnement nouveau des acteurs : les collectivités - communales ou intercommunales - mobilisent des instruments d'acquisition et de planification pour agir sur cette ressource, témoignant d'une évolution de la manière dont elles l'appréhendaient jusqu'alors et de leur rôle dans la transition (Bourdin et al., 2019). L'évolution des politiques, marquée par l'apparition des PAT et des objectifs nationaux de sobriété foncière, a renforcé ce processus de requalification. La ressource foncière apparaît également comme un support d'activation de partenariats stratégiques avec des acteurs comme la SAFER, jouant un rôle déterminant dans sa régulation. Malgré tout, l'enjeu et la capacité à mobiliser cette ressource varie selon les cas. Sur le Sicoval, la forte pression urbaine et la spécialisation céréalière en font un levier d'autant plus stratégique et incitent davantage les collectivités à agir, tant pour sa

préservation que pour lever les verrous liés à l'accès au foncier. En Ariège, la ressource est moins contrainte mais reste considérée comme essentielle, moins dans une perspective de préservation que comme support pour des stratégies de diversification.

2.1.2.2. La dimension organisationnelle

Sur le Sicoval comme le PETR d'Ariège, la dimension organisationnelle renvoie d'abord à la création de nouvelles structures qui sont porteuses de reconfigurations et jouent le rôle d'opérateurs territoriaux, définit comme une « organisation coordonnant différents acteurs du territoire et disposant d'une autonomie suffisante pour mettre en place des intermédiations permettant le passage d'un système territorial à un autre » (Durand et Landel, 2020, p.287). Ces organisations – auxquelles nous pouvons associer FILEG, Bio Ariège Garonne, l'ADAFTA, Terroir Ariège Pyrénées, le collectif Territoires à Vivres ou encore la SCIC du 100^e singe - assurent des fonctions d'intermédiation contribuant à la coordination d'acteurs hétérogènes et le développement de connaissances endogènes autour de différentes problématiques (filières, installation, pratiques agricoles, solidarité alimentaire...).

Les structures collectives comme « Mon Voisin me Régale » ou encore APAL sont également des organisations nouvelles, à plus petite échelle, portant des reconfigurations au sein du système agri-alimentaire, dans une logique de mutualisation et constituent à ce titre des ressources nouvelles au service de la transition.

Ces transformations organisationnelles se traduisent enfin par le renforcement des liens entre les acteurs, au travers de :

- La création et la multiplication des lieux d'échanges et de coordination ;
- La construction ou le renforcement des coopérations, matérialisées sous la forme d'adhésions, de conventions, de financements ou encore de prises de participation ;

Elles renforcent ainsi la densité institutionnelle et relationnelle dans les territoires, comme moteur de la transition, mais ne sont pas dénuées de conflits ou de rapports de force.

2.1.2.3. La dimension idéale

Enfin, nous pouvons observer que les reconfigurations au sein des systèmes agri-alimentaires territoriaux s'appuient et participent à de nouveaux imaginaires collectifs basés sur la proximité, l'environnement ou encore la justice sociale. Les discours observés directement

dans les arènes de construction des PAT ou portés par les niches sociotechniques en développement, mettent en avant de nouvelles visions qui se confrontent à des imaginaires historiques et plus traditionnels hérités du régime dominant, auxquels elles n'arrivent pas à se substituer. C'est le cas dans les différentes dimensions du système agri-alimentaire, où se construisent des représentations alternatives de l'agriculture, de l'installation agricole, de la solidarité alimentaire et de la qualité alimentaire.

Par exemple, sur le Sicoval, les visions portées par les niches sociotechniques portent des récits nouveaux reposant sur des volontés de diversification et de relocalisation, basées sur des principes agroécologiques. Ces récits se voient confrontés aux discours des acteurs dominants (syndicat des jeunes agriculteurs, certains élus, agriculteurs en grande culture, coopérative), qui font davantage référence à la productivité et à la compétitivité, défendent l'identité céréalière historique du territoire et construisent des imaginaires autour de nouvelles technologies comme la robotique agricole. Ils justifient leur discours en s'appuyant sur les spécificités du territoire, qui serait plus propice aux grandes cultures et inadapté au maraîchage au regard des paysages et du manque d'accès à l'eau. Certains groupes d'acteurs, notamment les élus locaux, adhèrent à l'une ou l'autre de ces discours. Cette opposition se cristallise dans l'exemple du 100^e singe, porteur d'une vision différente de l'installation, des pratiques agricoles et du travail en agriculture et ainsi confronté à des représentations plus traditionnelles mettant en évidence des rapports de pouvoir. Les projets d'installation diversifiés en maraîchage sont questionnés sur leur pérennité et leur viabilité, au même titre que les initiatives de filières locales, considérées comme « louables » mais pas généralisables et peu significatives face au système dominant. D'un autre côté, la dimension environnementale est souvent associée à des normes contraignantes et à des risques de pertes de rendement qui ne permettraient pas de nourrir la population.

A l'inverse, les représentations émergentes autour de modèles agricoles alternatifs et la diversification prennent des points d'appui sur les externalités environnementales et sociales du modèle dominant, la vulnérabilité face au changement climatique, la dépendance du territoire aux importations, aux filières longues ou encore le manque de souveraineté alimentaire. La relocalisation et l'écologisation sont donc perçus, dans ces imaginaires, comme des enjeux sociétaux mais aussi des leviers pour créer de la valeur ajoutée.

Cette dualité est aussi présente en Ariège, avec cependant un accord commun entre les acteurs traditionnels et des niches sur la reterritorialisation des filières. Les controverses apparaissent davantage sur la dimension d'écologisation, témoignant d'une hiérarchisation différente des enjeux et faisant l'objet de dispositifs parallèles mais complémentaires (marque Noù et plateforme TAP portées sur les produits locaux d'un côté, projet de demi-gros en bio de l'autre, par exemple).

On retrouve finalement des processus de transformation assez similaires à d'autres territoires, comme celui étudié par Pachoud et Koop (2024), qui interrogent les transformations du système agri-alimentaire territorial dans le cœur des Bauges et mettent en évidence la façon dont les reconfigurations s'appuient sur l'émergence de ces nouvelles territorialités.

2.1.3. Le rôle des PAT : consolidation, effet multiplicateur et circulation des connaissances

Dans le chapitre précédent, nous avons vu qu'au travers des dispositifs de concertation, les PAT participaient à créer de nouvelles arènes de traduction et d'interactions entre des acteurs qui, initialement, œuvraient de manière isolée. Ils contribuent ainsi à la formalisation de nouveaux points de passages obligés ainsi qu'à la définition d'une trajectoire de changement, bien qu'elle ne soit pas entièrement partagée, mettant en lumière le rôle des acteurs, leurs interdépendances et les alliances à créer.

Au-delà, nous avons pu observer que les PAT créaient des conditions favorables au développement des niches et agissaient sur les trajectoires des systèmes agri-alimentaire territoriaux par le biais de deux mécanismes principaux.

2.1.3.1. Consolidation et multiplication des niches

Le premier mécanisme réside dans le soutien et la légitimation des niches sociotechniques, qu'elles soient antérieures à la dynamique du PAT ou qu'elles se déploient en parallèle et en interaction avec celui-ci. Dans les deux cas, le PAT constitue un cadre dans lequel les initiatives s'inscrivent et s'articulent, leur permettant de bénéficier d'une reconnaissance institutionnelle et d'accéder à des ressources multiples : nouveaux financements (Mieux manger pour tous, PNA, plan de relance), appuis techniques ou encore nouvelles relations. C'est le cas d'une grande partie des niches évoquées.

Par exemple, les projets engagés par la Chambre d'agriculture d'Ariège (TAP, Marque Noù) n'ont pas émergé dans le cadre du PAT mais ont pu bénéficier de plusieurs ressources : des subventions significatives mais aussi de manière plus indirecte, un effet lié aux des accompagnements menés auprès de la restauration collective financés par le PETR, susceptibles de favoriser l'enrôlement des cuisiniers et d'augmenter ainsi le nombre d'établissements adhérents à la plateforme logistique. De la même manière, le projet Embarrou s'est appuyé sur le PAT du PETR d'Ariège pour compléter ses financements et bénéficier d'un effet réseau supplémentaire pour identifier des porteurs de projets susceptibles de vouloir s'installer au sein de l'espace-test agricole. L'action de Bio Ariège Garonne bénéficie également de ressources nouvelles pour se déployer. Cette association constitue un allié pour le PETR sur la thématique de la restauration collective et de la précarité alimentaire, qui lui-même devient une porte d'entrée pour enrôler de nouveaux acteurs, légitimer son action et en amplifier la portée.

Sur le Sicoval, les initiatives communales, citoyennes et les projets de filières locales portés par les agriculteurs trouvent également un écho dans le PAT et obtiennent quelques ressources financières pour se développer. L'intercommunalité s'appuie également sur des acteurs autour d'actions ponctuelles, comme l'association Pro-Portion pour un concours « anti-gaspi » dans des écoles volontaires, Slow Food pour expérimenter « l'école comestible » dans une commune ou encore la FRCIVAM pour accompagner des groupements d'achats citoyens. Ces projets, bien que limités en termes d'impact, participent à certains objectifs du PAT, contribuent à renforcer les liens de partenariats entre les acteurs et à diffuser les modèles proposés par les niches. D'autres initiatives parallèles, que nous n'avons pas davantage étudiées mais que nous avons accompagné dans le cadre de nos missions dans le cadre de la CIFRE, comme « l'école du jardinage » portée par un lycée agricole ou un projet autour de l'alimentation initié par un groupe d'habitants sur la commune de Belberaud, témoignent du rôle d'appui des PAT, les inscrivant dans un cadre stratégique commun.

Cela permet en outre de créer un effet « multiplicateur » à l'échelle territoriale et d'élargir leur portée à travers plusieurs modalités d'actions (accompagnement de différents publics dans l'évolution de leurs pratiques, développement d'infrastructures, etc.). Dans ces processus, les proximités organisationnelles et institutionnelles apparaissent déterminantes : ces structures partagent une vision de la transition, mais aussi des modes opératoires

compatibles avec ceux du PETR ou du Sicoval, ce qui leur offre des leviers techniques pour atteindre leurs objectifs. Ces actions fonctionnent souvent selon une logique de réciprocité : le PAT apporte une partie des financements, de l'ingénierie, parfois des réseaux pour mobiliser les structures, tandis que le partenaire apporte sa méthodologie, ses outils, ses connaissances ainsi que du temps d'animation.

Ces dynamiques mobilisent ainsi des ressources à la fois cognitives (contenus pédagogiques, savoir-faire), relationnelles (réseaux scolaires, associatifs) et parfois matérielles (espaces, équipements). Elles démontrent l'interdépendance entre les différents acteurs (associatifs, institutionnels, économiques) ainsi que l'effet levier des financements externes et l'articulation entre des volontés, ressources locales et des cadres facilitants à d'autres échelles. Les PAT se révèlent alors être des catalyseurs de transition, sans toujours se placer en opérateur mais en s'appuyant sur des acteurs-relais qui disposent de compétences, de légitimité, de réseaux.

Certaines limites doivent malgré tout être soulignées concernant cet effet de consolidation et de levier. D'abord, la dépendance des actions à des financements ponctuels, créant des effets d'aubaines et ne permettant pas d'inscrire ces dispositifs dans la durée avec une visibilité à long terme. A ce titre, le plan de relance a représenté une opportunité unique pour renforcer ces dynamiques mais pose la question de leur pérennité. Ensuite, le risque de se limiter à des soutiens qui restent isolés et symboliques : cela permet d'avoir une communication institutionnelle et de valoriser le rôle de la collectivité, mais ne préfigure pas de changements profonds. Ces actions, ponctuelles, peuvent avoir des effets positifs sur la capacité d'engagement de certains acteurs, la modification de pratiques, le renforcement des liens de confiance, mais doivent s'inscrire dans la durée, viser un changement d'échelle. Les PAT élargissent cependant la base de ressources des niches lorsque celles-ci bénéficient d'une reconnaissance, créant un espace de sécurisation pour leur développement et stabilisation à l'échelle territoriale. Cependant, cela crée en parallèle un nouvel espace de concurrence dans les financements et met en évidence des enjeux d'équité et de transparence dans la façon dont ces ressources sont redistribuées aux acteurs. Ce constat ressort dans nos deux cas d'étude, où des acteurs perçoivent et remettent en cause la prédominance de certaines structures dans l'obtention des financements.

2.1.3.2. Circulation des connaissances et renforcement de la capacité d'action endogène

Le second mécanisme que nous avons identifié, concernant la façon dont les PAT créent un espace favorable au développement des niches, renvoie à la circulation des idées, des informations et des connaissances, essentielles pour l'action collective et l'innovation dans une perspective de transition et participant au renforcement de la capacité d'action dans le territoire.

En Ariège et sur le Sicoval, le PAT devient un espace de diffusion d'informations sur les appels à projets, les initiatives en cours ou encore les événements, mais aussi de connaissances, qu'elles soient disponibles à l'extérieur (exemples d'initiatives menées ailleurs) ou endogènes au territoire. Ce processus de diffusion passe par différentes modalités : la multiplication des échanges entre les structures ou encore l'organisation de visites, de conférences, d'ateliers pratiques. C'est particulièrement le cas en Ariège, alors que nous n'avons eu qu'assez peu de temps de notre côté pour organiser ce type de rencontres sur le Sicoval, au regard du contrat CIFRE. Or, il est démontré que le partage d'informations peut augmenter la qualité des décisions, réduire les incertitudes ou encore renforcer les liens (Angeon et al., 2006).

Leur inscription dans des réseaux à différentes échelles permet de faciliter l'accès à ces connaissances : le réseau national des PAT (RNPAT), le réseau Terres en Villes pour les agglomérations qui portent des politiques agricoles et alimentaires, le réseau régional des PAT en Occitanie coordonné par le conseil régional et la DRAAF ou encore le comité des démarches alimentaires mis en place par le conseil départemental de la Haute-Garonne en sont des exemples. Les objectifs de ces réseaux sont pluriels : diffuser des informations (sur les financements, les résultats d'études), partager des expériences menées dans différents territoires dans le cadre de journées d'échanges ou de webinaires. Parfois, l'adhésion à de tels réseaux permet d'impulser des actions à l'échelle locale. Par exemple, la sécurité sociale de l'alimentation, les espace-test agricole ou les régies agricoles sont largement diffusées via ces espaces qui sont à la fois source d'idées, peuvent créer une nouvelle intentionnalité mais aussi permettre aux acteurs de réduire le risque en s'inspirant de modèles déjà existants, tout en les adaptant aux spécificités du territoire.

Le cas du Sicoval illustre en partie cela. En effet, la mise en place du PAT a été l'opportunité de renouveler son adhésion au réseau Terres en villes, après un retrait au début des années

2000, permettant de renouer avec un cadre d'échange interterritorial. Ce réseau, rassemblant collectivités et chambres d'agriculture départementales, organise des séminaires techniques annuels et favorise le montage de projets communs. L'adhésion de Toulouse Métropole et du Sicoval à ce réseau, associée à leur proximité géographique, est l'opportunité, en 2022, de travailler sur un projet commun sous l'impulsion de Terres en Villes, nous sollicitant pour répondre à l'appel à projet du programme national de développement agricole et rural. L'appartenance commune à ce réseau - significatif de l'activation d'une proximité organisationnelle - a permis d'identifier des problématiques partagées avec Toulouse Métropole (rareté du foncier, renouvellement des générations, projets d'installations supposant la recherche future de porteurs de projets, susceptible de générer des effets de concurrences), de mutualiser des compétences techniques et d'envisager la création d'un espace commun de coordination entre structures d'accompagnement pour identifier des porteurs de projets (SAFER, Chambre d'agriculture, 100e Singe, etc.). Bien que ce projet n'ait pas été retenu, il a permis de révéler ces complémentarités et préfigurer des perspectives futures de coopération.

Dans une autre perspective, l'accès à l'information peut également devenir un support d' enrôlement. C'est par exemple le cas en Ariège, où le PETR s'appuie sur l'organisation d'une conférence pour tenter d' enrôler des acteurs de la grande distribution. Les PAT participent aussi à la construction de nouvelles connaissances, constituant des ressources cognitives spécifiques endogènes aux territoires, directement ou indirectement par le soutien ou la mise en place des expérimentations.

2.2. Facteurs et mécanismes de verrouillages

Bien que l'on observe une accélération et un changement d'échelle dans les initiatives ces dernières années, l'analyse de nos deux cas d'étude met en évidence des facteurs et des verrous conditionnant les reconfigurations au sein des systèmes agri-alimentaires territoriaux. Nous pouvons distinguer, d'une part, les verrous structurels se situant à l'échelle du système, dans ses différentes composantes (installation, production, débouchés, consommation, pratiques agricoles, etc.), sur lesquels les acteurs cherchent à agir, et d'autre part, ceux qui relèvent justement de leur capacité d'action. Nous retrouvons les deux principales typologies de verrouillage mises en évidence dans la théorie des transitions sociotechniques, évoquées dans notre chapitre 3 : le verrouillage technologique (dépendance aux infrastructures

existantes, aux modèles économiques et à la structuration des chaînes de valeur) et le verrouillage à la fois institutionnel et social (les normes, les standards de qualité, les habitudes, les représentations collectives ou encore les stratégies des acteurs dominants).

En particulier, nous identifions des facteurs portant à la fois sur la disponibilité de ressources locales, la capacité des acteurs à les mobiliser, les représentations et croyances collectives, les relations de coopération ou encore les cadres institutionnels et politiques. Dans les deux cas, nous avons pu observer que les territoires témoignaient d'une dépendance forte à la trajectoire historique du système dominant marqué par des normes, un poids important de certains acteurs en filière longue (grande distribution, coopératives), des infrastructures ou encore des représentations qui ont façonné les logiques d'acteurs et les paysages, participant à un phénomène de verrouillage territorial (Vermunt et al., 2020 ; Hebinck et al., 2021). Nous avons également identifié, dans ces processus, les difficultés d' enrôlement de certains acteurs, apparaissant pourtant comme une condition nécessaire à tout changement : afin qu'une reconfiguration puisse advenir, il ne suffit pas de disposer de ressources ou d'un cadre institutionnel favorable, mais il faut également parvenir à intéresser et mobiliser une diversité d'acteurs aux intérêts, pratiques et visions parfois divergentes, soit à créer une proximité institutionnelle cognitive et politique.

2.2.1. Des verrous structurels liés au régime dominant et au paysage sociotechnique

Les terrains étudiés mettent en évidence un ensemble de verrous structurels, en grande partie identifiés dans les phases de diagnostic des PAT, qui freinent les dynamiques de reconfiguration des systèmes agri-alimentaires territoriaux. Ces obstacles, également soulignés dans d'autres travaux récents sur les trajectoires de diversification des systèmes alimentaires territoriaux (Santini, 2025), se situent à différentes échelles du système (installation, production, débouchés, consommation, pratiques agricoles...). L'analyse de nos cas montre qu'ils tendent à être plus ou moins renforcés selon les caractéristiques des territoires.

2.2.1.1. Accès au foncier agricole et installation

L'installation agricole constitue un des enjeux centraux pour la transition des systèmes agri-alimentaires, mais se voit confrontée à de nombreux verrouillages. En premier lieu, les prix élevés du foncier, associés aux critères d'attribution par la SAFER, en limitent l'accès pour de

nouveaux porteurs de projets. Cette contrainte est particulièrement marquée au Sicoval, où la pression foncière est accrue du fait de la proximité toulousaine et des phénomènes d'urbanisation, limitant d'autant plus la disponibilité de cette ressource malgré son caractère stratégique. S'y ajoutent d'autres dimensions, comme l'accès au logement pour les porteurs de projet, le coût élevé des investissements nécessaires à l'installation, conjugué à des perspectives de revenus faibles qui renforcent les difficultés inhérentes aux parcours d'installation. Le processus d'agrandissement des exploitations les accentue également, dont la reprise est rendue complexe par des prix d'acquisition élevés et un décalage entre les projets des repreneurs potentiels et la structuration des fermes à transmettre.

C'est dans cette perspective que plusieurs acteurs se positionnent pour tenter de lever ces verrous :

- Les collectivités via de l'acquisition foncière ou la définition de projets agricoles sur des parcelles encore à mobiliser (Sicoval, Ramonville Saint-Agne, Castanet-Tolosan, Communauté de communes de Mirepoix et agglomération de Foix-Varilhes).
- Des associations, visant à intervenir tant sur la mobilisation de foncier (Graines de demain, Terre de liens, ADEAR en Ariège) que l'accompagnement des porteurs de projets (100^e singe).

Ces modalités d'action croisent plusieurs enjeux : le développement de productions nourricières manquantes (maraîchage notamment), le renouvellement des générations et la mise en place de pratiques agroécologiques considérées plus respectueuses de l'environnement.

2.2.1.2. Productions, filières et pratiques agricoles

Dans les deux territoires, la fragilité économique des filières et les revenus faibles des agriculteurs apparaissent dans les discours à la fois comme des verrous et des leviers à la transition. En effet, ces facteurs impactent d'abord la capacité à maintenir le nombre d'exploitations dans les territoires, réduisant l'attractivité du métier (moins de projets d'installations) et renforçant le processus d'agrandissement qui devient une stratégie pour maintenir un niveau de revenu sur l'exploitation. La dépendance des exploitations aux filières longues, ayant conduit à un endettement des producteurs, les incite à adopter des stratégies de compétitivité fondées sur les prix et l'optimisation des coûts. Ce facteur joue cependant un

rôle ambivalent : certaines filières, plus rémunératrices, maintiennent les exploitations dans des trajectoires productivistes, c'est particulièrement le cas sur le Sicoval avec les grandes cultures céréalières ; à l'inverse, la variabilité de ces revenus et la dépendance accrue aux fluctuations des marchés mondiaux nourrissent des volontés d'autonomisation et de recherche de modèles alternatifs évoqués par certains agriculteurs. En Ariège, les difficultés de certaines filières et le manque de valeur ajoutée est un moteur de ce changement, dont la reterritorialisation constitue un nouvel horizon, toute fois sans nécessairement s'appuyer sur une perspective d'écologisation des pratiques.

Le développement de nouvelles pratiques agricoles – plus durables ou orientées vers des filières locales – est freiné par un manque de connaissances et de compétences techniques, la nécessité d'investissements matériels, de dispositifs d'intermédiation et le risque inhérent à l'absence de débouchés sécurisés. Ces verrous sont d'autant plus structurants qu'ils s'inscrivent dans un contexte marqué par des contraintes pédoclimatiques et par les effets du changement climatique, notamment en matière de disponibilité de la ressource en eau, limitant l'introduction de certaines cultures et pratiques (maraîchage, couverts végétaux...). Cet effet de verrouillage lié au paysage est notamment cité dans le cas du projet d'Embarrou.

2.2.1.3. Infrastructures et débouchés

Le déficit d'infrastructures adaptées (logistique, transformation, distribution) apparaît comme un verrou majeur au développement de certaines filières. Les projets de relocalisation (légumineuses, élevage, transformation du blé dur en pâtes) nécessitent de nombreux investissements. Lorsque des équipements existent, ils sont souvent dimensionnés pour des filières longues ou pour des volumes industriels, donc inadaptés au fonctionnement des circuits de proximité. Cette situation diffère cependant selon les territoires étudiés. Le PETR d'Ariège est par exemple marqué par la présence de nombreuses infrastructures logistiques et de transformation, liée à une volonté plus ancienne des acteurs de se saisir de ces problématiques, dans un territoire rural où l'agriculture revêt une importance stratégique et fait partie de son identité. Au contraire, le Sicoval bénéficie de peu d'industries agroalimentaires ou d'ateliers de transformation, ce qui nécessite davantage d'investissements. La participation de la coopérative Arterris aux différentes réunions du PAT, bien qu'elle exprime un intérêt partagé pour la question « locale » et de la diversification des

productions, n'induit pas pour l'instant de liens de partenariat et de reconfiguration dans ses modes d'action, faute de temps pour les coordonner.

D'une autre manière, les pratiques d'approvisionnement de la grande distribution et de la restauration hors domicile (volumes importants, standardisation des produits, livraison hors saison, recherche de minimisation des coûts) n'apparaissent pas compatibles avec les caractéristiques des producteurs locaux, souvent isolés et peu organisés collectivement. Le processus d'agrandissement des exploitations rend difficile leur adaptation aux logiques des circuits courts de proximité, au regard des volumes produits. Cela accentue le décalage entre l'offre et la demande, déjà marqué par une inadéquation entre les productions disponibles qui ne correspondent pas toujours en volume ou en diversité aux besoins identifiés localement. C'est sur ces éléments de verrouillage que certaines collectivités, collectifs d'agriculteurs ou acteurs institutionnels cherchent à agir, au travers de dispositifs d'intermédiation (animation de communautés d'acteurs, mise en place d'une marque territoriale et d'une plateforme logistique par le Chambre d'agriculture d'Ariège), l'acquisition de foncier pour de la production adaptée aux besoins des opérateurs ou encore l'investissement dans des outils de transformation mutualisés.

2.2.1.4. Consommation et habitudes alimentaires

Enfin, les habitudes alimentaires constituent un verrou transversal, relevant davantage du paysage sociotechnique. La prédominance de la grande distribution dans les pratiques de consommation, conjuguée aux contraintes budgétaires des ménages et au rapport culturel entretenu avec la consommation de viande, limite la place du local, du bio et du végétal dans les régimes alimentaires. Le changement de ces habitudes mettra certainement des décennies à évoluer, par effet générationnel, nécessitant des évolutions au niveau du paysage. Toutefois, ce verrou semble plus ou moins renforcé ou contraint selon les territoires : en Ariège, la plus forte précarité économique rend les enjeux de prix particulièrement déterminants ; au Sicoval, en revanche, la présence d'une population plus favorisée, notamment des cadres supérieurs, constitue une base plus propice au développement de débouchés territorialisés et de pratiques alimentaires alternatives.

Les PAT, en s'appuyant parfois sur des acteurs relais, développent ainsi différents dispositifs visant précisément à les faire évoluer, souvent de manière ciblée :

- Sur le Sicoval, nous pouvons citer l'Ecole du jardinage, développée par le lycée agricole, les défis « anti-gaspillage » proposés par Proportion dans les écoles, la fête de l'alimentation organisée par le Sicoval depuis la mise en place du PAT, des ateliers animés par Cocagne alimen'terre auprès de différents publics, les initiatives de solidarité alimentaire, les actions pédagogiques autour des légumineuses ou encore le guide des circuits-courts visant à mieux informer les habitants sur la disponibilité de l'offre locale.
- Sur le PETR d'Ariège, il y a avant tout les défis FAP animés par Bio Ariège Garonne en partenariat avec différents acteurs sociaux, les actions de solidarité alimentaire, le développement de nouveaux points de vente pour faciliter l'accès géographique aux produits locaux, des manifestations diverses, de nombreux ateliers ou encore des dispositifs de communication (guide, route des producteurs).

Ces actions participent à renforcer la densité relationnelle entre les acteurs du système agri-alimentaire et cherchent à agir sur différentes dimensions des comportements alimentaires : environnement informationnel, dimension cognitive, accessibilité financière et géographique.

Plus globalement, ces différents verrous structurels, sur lesquels les acteurs tentent d'agir, sont inscrits dans des dynamiques multi-niveaux et modulés par les spécificités territoriales, dessinant un espace d'action contraint mais aussi porteur d'opportunités pour l'action collective. Ces initiatives portent de nouvelles configurations sociotechniques et se voient renforcées par la mise en place des PAT. Cependant, leur émergence et développement sont également confrontés à certains verrous endogènes, liés à la disponibilité de ressources, aux représentations, aux liens de confiance ou encore aux cadres institutionnels et politiques, limitant ainsi leur capacité d'action. C'est ce que nous allons aborder dans les sections suivantes.

2.2.2. Disponibilités des ressources

Dans les deux cas d'étude, nous avons pu observer une variation dans les reconfigurations à l'œuvre, selon la disponibilité des ressources de diverses nature, ainsi que la capacité des acteurs à les mobiliser ou à en créer, qu'elles soient matérielles (foncier agricole, infrastructures, paysages agricoles), cognitives - liées à la présence de certains acteurs qui disposent de compétences techniques, d'expertises, de connaissances - et financières.

En premier lieu, on perçoit une inégalité des territoires face aux ressources matérielles, qui sont héritées du système agri-alimentaire dominant mais aussi de politiques antérieures ou encore du contexte géographique. Sur le Sicoval, la ressource foncière, bien qu'elle soit stratégique, et nous l'avons déjà mis en évidence, est particulièrement difficile à mobiliser dans un territoire marqué par une urbanisation importante et la coexistence de plusieurs visions et stratégies autour de cette ressource, alors qu'elle est beaucoup moins en tension en Ariège. La dépendance du Sicoval à une agriculture très spécialisée, avec plus de 80% de ces surfaces en grandes cultures céréalières, génère une dépendance au sentier plus forte et rend la diversification plus difficile. En Ariège, la disponibilité des infrastructures constitue un avantage dans le processus de transition, en tant que ressources directement mobilisables grâce à des liens de confiance préexistants.

Dans les deux territoires, les reconfigurations sont favorisées par la présence d'acteurs qui jouent un rôle pivot : la Chambre d'agriculture d'Ariège dans la structuration des filières, qui s'est construit des compétences spécifiques en termes de logistique des circuits-courts via TAP ou encore Bio Ariège Garonne, avec ses compétences en agriculture biologique ainsi que sur les questions d'accessibilité alimentaire. Il en est de même sur le Sicoval, avec la présence de nombreux acteurs disposant de compétences sectorielles et en ingénierie de projet : sur le gaspillage alimentaire, l'installation agricole, les légumineuses avec FILEG. Cela met en évidence la relative interdépendance des acteurs à l'échelle territoriale, entre les acteurs privés, associatifs et politiques qui disposent de ressources et rôles complémentaires. La capacité des PAT à être des leviers de transformation tient ainsi à leur capacité à mobiliser et articuler ces ressources cognitives.

Les ressources financières s'avèrent également déterminantes. En effet, la dépendance des territoires aux normes et infrastructures héritées du système agri-alimentaire dominant nécessite de nombreux investissements, tant dans des outils de transformation, de logistique que de l'ingénierie pour accompagner les évolutions au sein des différentes organisations et favoriser la mise en relation des différents acteurs. Concernant par exemple les initiatives de filières, elles reposent sur des modèles économiques parfois encore fragiles, renforcés par un manque de débouchés stables et une demande encore limitée, qui nécessite des investissements et soutiens financiers significatifs. Dans les deux territoires, l'accès aux financements constitue souvent une opportunité pour impulser des dynamiques collectives

ou s'avère un soutien indispensable pour financer des projets déjà engagés. Le plan de relance a par exemple agi en fenêtre d'opportunité et permis d'ajouter une accélération à de nombreux projets existants. Cependant, la dépendance à ces financements très ponctuels, qui par ailleurs nécessitent souvent une candidature sur des périodes très courtes (1 à 2 mois), a plusieurs revers : cela suppose une forte réactivité, des moyens humains pour répondre au dispositif de financement, génère des attentes des financeurs en termes de suivi-évaluation et met en concurrence les acteurs locaux, les poussant à développer une forme d'opportunisme.

Pour les associations qui ne disposent souvent que de peu de moyens humains, cela induit une pression d'autant plus forte, puisqu'elles dépendent de ces financements dans leur modèle économique et sont mises en concurrence, parfois au détriment des logiques de coopération :

« Pendant le confinement on a déposé un dossier, parce qu'il y a des gens qui sont venus nous voir en nous demandant de le faire, qui ont vu nos actions et qui nous ont dit que ça les intéresse. J'ai eu une réunion en visio avec l'autre association et j'ai expliqué ce qu'on faisait, et on s'est ensuite rendu compte qu'ils avaient déposé un dossier aussi et on ne le savait pas » (entretien, Sicoval)

« ils ont été orientés dans leur projet et du coup récupérés [...] La personne n'est pas venue me voir directement en me disant "on pourrait travailler ensemble sur ça", et elle savait très bien, l'égo il est... [...] ces systèmes de mise en concurrence ils sont compliqués à vivre pour les responsables de structure. » (entretien, Sicoval)

Or, le manque de moyens financiers des PAT, ne disposant souvent pas de budgets dédiés, ne leur permet pas d'y pallier, étant eux-mêmes dépendants de financements extérieurs. Pendant notre contrat CIFRE, cette contrainte a été très forte et en partie liée au caractère récent du projet, qui lui conférait une légitimité plus faible que d'autres politiques sectorielles. Nous verrons, ensuite, que la disponibilité des ressources ne garantit pas leur mobilisation et dépend intrinsèquement des liens de confiance entre les acteurs.

2.2.3. Des changements à l'épreuve des liens, des représentations et des croyances

La capacité des acteurs à coopérer et l'établissement de liens de confiance semblent constituer des facteurs déterminants pour agir sur les verrous structurels et impulser des reconfigurations au sein des systèmes agri-alimentaires territoriaux. Dans les deux territoires,

nous avons pu observer le fait que la mise en place des PAT ait contribué au renforcement de ces liens, parfois préexistants, en créant un nouvel objet commun autour duquel les acteurs partagent des intérêts, des objectifs communs, disposent de compétences complémentaires et d'une proximité géographique facilitant leur activation.

De multiples exemples peuvent l'illustrer. Dans le cas du PETR d'Ariège, les projets menés en partenariat avec la Chambre d'agriculture d'Ariège s'appuient sur une confiance mutuelle, de la réciprocité : des soutiens financiers d'un côté, l'accès à un réseau et à des compétences de l'autre. Il en est de même au Sicoval, où la confiance mutuelle avec certaines structures, notamment associatives, a facilité la réactivité face à des appels à projets et permis de déverrouiller certaines situations. A contrario, le Sicoval entretient une certaine défiance à l'égard d'autres acteurs. Les entretiens et échanges informels que nous avons pu avoir dans le cadre de la CIFRE suggèrent que celle-ci est intimement liée au sentiment de manque de fiabilité et de compétences de ces acteurs, associé à des expériences passées que se sont parfois mal déroulées. Dans cette période, cela a contribué à limiter l'appui de la collectivité à certaines initiatives et le développement de partenariats. Les personnes enquêtées expriment cette confiance (ou méfiance) par la fluidité, la récurrence des échanges ou encore la reconnaissance de l'expertise et des compétences des structures.

La capacité à construire ces coopérations et enrôler certains acteurs tient également dans les représentations, les croyances et les intérêts qu'ils portent. Nous avons par exemple observé que la cuisine centrale du Sicoval se révélait difficile à mobiliser dans des démarches de relocalisation de l'approvisionnement, car tant les élus que le responsable de cuisine partagent une vision de la restauration collective centrée sur les normes, les volumes disponibles et les contraintes budgétaires. Cette approche, largement fondée sur des logiques de filières longues et de marchés publics standardisés, entre en tension avec les objectifs portés par le PAT, visant à intégrer davantage de produits locaux et de qualité. Les agriculteurs insérés dans les filières longues sont également difficiles à enrôler car leurs représentations et stratégies privilégient la compétitivité sur les marchés et la recherche de rendement. Ils expriment des doutes quant à la faisabilité et viabilité de projets de transformation collective, perçus comme économiquement fragiles. Le désintérêt pour les alternatives, associé à une défiance vis-à-vis de la collectivité, constituent un frein important et génèrent un verrouillage lié à l'impossibilité d'intéresser ces acteurs. De la même manière, ils contestent les

problématiques environnementales qu'ils ne considèrent pas légitimes, d'autant plus dans un contexte où ils estiment être en difficulté économique et témoignent d'un sentiment d'injustice à l'égard des jugements émis par les habitants. Ces divergences de représentations se traduisent aussi dans les relations entre acteurs dominants (grande distribution, restauration hors domicile) et producteurs locaux. Alors que les premiers fonctionnent avec des logiques de prix bas, de volumes réguliers et de standardisation, les seconds mobilisent des registres très différents : qualité, diversité des productions, recherche d'autonomie. L'absence d'adéquation entre ces visions et fonctionnements rend difficile la construction de partenariats, nécessitant des ajustements, des apprentissages mutuels et des compromis. Cela explique pourquoi l'intermédiation (comme dans le projet TAP en Ariège) est nécessaire pour rapprocher ces mondes et traduire leurs logiques respectives. Sur le Sicoval, au regard de ces différences, les producteurs en circuits-courts expriment un désintérêt pour ces débouchés, jugés peu rémunérateurs et allant à l'encontre de leurs valeurs. A l'inverse, les agriculteurs qui portent la marque Mon Voisin me Régale, mobilisent un registre industriel et commercial plus compatible avec la grande distribution, avec laquelle ils arrivent à nouer des partenariats.

Un autre exemple concerne les acteurs de l'aide alimentaire, qui se montrent souvent moins enclins à s'impliquer dans les démarches d'accessibilité alimentaire portées par des associations ou collectifs de citoyens. Les premiers conçoivent leur rôle dans une logique d'urgence et de distribution de denrées standardisées, tandis que les seconds revendiquent une approche plus structurelle, visant à transformer les conditions d'accès à une alimentation de qualité pour tous et se montrent alors critiques vis-à-vis du fonctionnement de l'aide alimentaire. Ce décalage de vision rend complexe l'enrôlement des associations d'aide alimentaire et suppose un travail de médiation important.

De façon réciproque, la convergence des représentations et l'alignement des intérêts entre les acteurs apparaît comme une condition pour impulser des reconfigurations au sein du système agri-alimentaire territorial. En Ariège, le travail conjoint entre le PETR et la Chambre d'agriculture ou avec la communauté de communes de Mirepoix repose sur une reconnaissance partagée de la nécessité d'accompagner les producteurs dans la diversification de leurs débouchés et dans la structuration de filières locales, tandis que le

développement de partenariats autour du projet de SSA avec les épiceries, les producteurs et les associations s'appuie sur un partage d'intérêts entre les différentes parties prenantes.

L'identité territoriale constitue également un élément important de ce socle, en tant que ressource mobilisatrice et vectrice d'un sentiment d'appartenance. En Ariège notamment, elle est ancienne, positive et valorisée activement (marque Noù, maintien de l'élevage, diversité agricole). Sur le Sicoval, elle est liée au Lauragais et à une spécialisation céréalière perçue négativement par certains acteurs, notamment urbains ou associatifs, qui promeuvent une nouvelle identité nourricière centrée sur le maraîchage. Cette divergence reflète des tensions entre deux lectures du paysage : l'une attachée aux pratiques agricoles traditionnelles, l'autre tournée vers la diversification et la résilience alimentaire.

2.2.4. Des cadres institutionnels et politiques plus ou moins favorables

Dans une perspective de transition sociotechnique, les cadres institutionnels et politiques apparaissent comme des composantes essentielles du régime, au sens où ils structurent les règles, les normes et les ressources orientant ainsi les pratiques des acteurs. Ils agissent à la fois comme des contraintes et ressources, influençant la légitimité des acteurs, la disponibilité des moyens et leur marge de manœuvre.

Un premier élément de ce cadre tient à l'absence de compétence réglementaire des collectivités en matière d'alimentation. Ce que l'on peut considérer comme un « vide institutionnel » limite leur capacité à s'imposer comme acteurs légitimes des politiques agro-alimentaires. L'alimentation reste donc un objet secondaire, pas forcément partagé par tous les acteurs au sein de la collectivité, ce qui rend par ailleurs leur action dépendante de ressources humaines et financières souvent restreintes. Le PAT apparaît comme une opportunité, puisque ce dispositif est accompagné d'une reconnaissance via la labellisation et de quelques moyens financiers, mais le risque est qu'il se limite à cet effet d'opportunisme dans une stratégie de communication principalement institutionnelle. L'action dépend ainsi largement de la volonté politique et des marges de manœuvre financières qui sont variables d'un territoire à l'autre. Sur le Sicoval, le PAT demeure ainsi fragile malgré les moyens de la collectivité et la technicité interne. Les élus estiment qu'il doit faire ses « preuves » avant de pouvoir bénéficier d'une reconnaissance et d'un budget plus conséquent. La fin du contrat CIFRE, qui n'a pas donné suite à la création d'un poste dédié, est significatif de cette instabilité

et du manque de portage politique. La comparaison avec la thématique environnementale est éclairante : au moment du premier Agenda 21, les moyens se résumaient à un poste isolé, alors qu’une direction entière existe aujourd’hui pour porter ces thématiques. La situation du PETR d’Ariège est complètement différente car, par nature, il n’exerce pas de compétences réglementaires mais repose sur une logique de projet et de mutualisation. Au bout de cinq années, les deux cas témoignent d’une dynamique presque opposée : tandis que le PAT bénéficie d’un portage politique fort et d’une légitimité accrue sur le PETR, marquée par la création d’un second poste, le Sicoval, depuis mon départ, ne dispose plus de chargé de mission dédié et maintient une action minimum, grâce à l’implication de mon ancienne cheffe de service. Ce choix s’inscrit également dans un contexte de changement de présidence du Sicoval en 2024, l’ancien Président présentant davantage d’intérêts et un attachement personnel à la question agricole, liés à sa formation et son expérience personnelle. Ainsi, la cheffe de service en question, ayant porté initialement la mise en place du PAT, tente désormais de convaincre la direction et les élus de l’intérêt de ce projet et se mobilise pour continuer à poursuivre certaines dynamiques.

Un second élément, à une tout autre échelle, intervient dans les dynamiques territoriales : les règles nationales et européennes, qui constituent des piliers du régime et apparaissent parfois comme sources de verrouillage ou, à l’inverse, porteuses d’opportunités. Historiquement, la PAC, les marchés publics ou les normes sanitaires ont consolidé un système productif centré sur la spécialisation et la standardisation, favorisant l’agrandissement des exploitations. Depuis une dizaine d’années, nous pouvons cependant observer des inflexions avec des lois s’apparentant à des fenêtres d’opportunité, dans lesquelles s’inscrivent de nouvelles dynamiques collectives : la loi Egalim, l’apparition des GIEE, la loi climat et résilience ou encore les financements dédiés à l’alimentation durable et aux PAT. Ces instruments politiques créent une convergence partielle avec les objectifs des niches sociotechniques et constituent ainsi des cadres de légitimation qui ouvrent de nouveaux leviers d’engagement des acteurs. En effet, dans les deux territoires étudiés, la loi Egalim a par exemple constitué un point d’appui important pour mobiliser la restauration collective, contrainte de se conformer aux objectifs fixés, donc dans certains cas, plus encline à s’engager dans une trajectoire de changement. Toutefois, les effets sont ambivalents et les cadres réglementaires peuvent également enfermer l’action dans une logique minimale de conformité. Sur le Sicoval, la cuisine centrale

a mis en avant le respect des objectifs de la loi Egalim mais s'est montrée peu disposée à dépasser ce cadre. Les marchés publics apparaissent également comme une ressource potentielle et une contrainte, car ils ne permettent pas d'intégrer de critères liés à l'origine géographique des produits et constituent une charge administrative importante qui limite l'intérêt des producteurs. Bien qu'il existe des stratégies d'adaptation des règles de ces marchés - via l'intégration de nouveaux critères ou encore le découpage des lots pour les adapter aux produits recherchés – cela génère un alourdissement administratif et dépend d'une volonté politique affirmée et de compétences spécifiques. Cette contrainte est aussi mobilisée comme un argument pour justifier d'une incapacité à s'engager davantage. Par exemple sur le Sicoval, si certains lots hors marché ont été réservés à des producteurs locaux, cela relève davantage du symbole au regard du montant dédié que d'un réel engagement. À l'inverse, en Ariège, la plateforme logistique TAP représente une ressource-clé, permettant de transformer un cadre contraignant en levier effectif pour l'intégration de produits locaux dans la restauration collective.

Au-delà de ces cadres juridiques et financiers, les dynamiques de transition sont également sensibles à l'évolution du contexte socio-politique et économique au niveau du paysage sociotechnique. Les crises récentes (COVID-19, guerre en Ukraine, inflation) ont constitué des fenêtres d'opportunité pour le développement des PAT et des niches : elles ont légitimé l'action des collectivités et renforcé la volonté politique locale autour de nouvelles problématiques, centrées sur la souveraineté alimentaire et la justice sociale. À l'inverse, le mouvement agricole en 2024 a remis au-devant de la scène les problématiques de rémunération et de viabilité économique des exploitations agricoles, remettant en cause les objectifs de transition agroécologique face à un sentiment d'injustice dans le cadre d'une distorsion de concurrence exprimée par les agriculteurs. Cela a généré des inflexions nationales sur le bio et les phytosanitaires, renforcées par un contexte budgétaire contraint, conduisant à un sentiment de contradiction au niveau local, qui nous a été partagé dans le cadre de nos entretiens et de façon informelle lors de multiples réunions : alors que les PAT sont invités à promouvoir la transition, les orientations nationales leur assignant des objectifs localement, apparaissent pourtant en décalage, fragilisant l'adhésion d'acteurs locaux.

Enfin, la structuration des aides de la PAC, toujours proportionnelle aux surfaces cultivées, continue d'orienter les exploitations vers l'agrandissement et la spécialisation, processus

contre lesquels tentent d'agir les PAT et constituant un verrou puissant pour engager des transformations à l'échelle territoriale : il réduit les incitations économiques à la diversification, à l'installation de petites exploitations ou à l'adoption de modèles agroécologiques. Ainsi, les cadres institutionnels et politiques apparaissent ambivalents : ils peuvent être des leviers de légitimation, ouvrant des fenêtres d'opportunité pour les niches, mais ils représentent aussi des verrous institutionnels limitant la portée des transitions. Tant qu'il n'y a pas d'alignement multi-niveaux entre politiques nationales/européennes et dynamiques locales, les trajectoires de chaque territoire resteront limitées et dépendantes de facteurs endogènes ainsi que de leur capacité à transformer ces cadres contraignants en ressources effectives.

Conclusion du chapitre 7

La première section de ce chapitre a permis de mettre en lumière le rôle des PAT, au-delà des soutiens ponctuels qu'ils pouvaient apporter aux niches portées par les collectivités et acteurs des filières. Nous avons pu montrer qu'ils participaient à impulser de nouvelles dynamiques, en s'appuyant sur des compétences internes ou en se positionnant comme opérateurs pour faire émerger des dynamiques collectives.

L'exemple du Sicoval montre la difficulté pour un PAT, qui ne dispose pas d'assise réglementaire ni légitime du fait de son caractère récent, d'articuler différentes perceptions et leviers d'actions au sein de la collectivité. Ce dispositif est à la fois l'occasion de reconfigurer l'action publique sur certaines thématiques en y intégrant l'alimentation comme nouvel objet de préoccupation, de renforcer des liens avec des services dont les intérêts tendent à converger mais se voit aussi confronté des visions parfois divergentes voire en opposition qui limitent l'enrôlement de certains acteurs. Au-delà de son fonctionnement interne, il se voit confronté à une défiance et un manque de légitimité auprès monde agricole, avec lequel il doit reconstruire des liens.

Sur cette période, les deux PAT ont également tenté de se positionner sur deux thématiques principales, pour répondre à des besoins et problématiques identifiées dans la phase de diagnostic : la structuration de filières territoriales et la solidarité alimentaire. Le PETR s'appuie sur les compétences de la Chambre d'agriculture pour mobiliser les acteurs « du milieu » et créer des communautés d'intérêts et de pratiques qui participent à articuler des stratégies individuelles dans un cadre collectif. Avec le projet de SSA, il fait évoluer ses modalités d'actions pour coordonner une nouvelle dynamique autour de la solidarité alimentaire issue d'une proposition nationale qui entre en rupture avec les pratiques classiques de l'aide alimentaire. Dans nos missions au sein du Sicoval, nous avons tenté d'articuler et d'appuyer des initiatives individuelles autour d'un projet collectif d'épicerie solidaire itinérante afin de générer un changement d'échelle, mais avons été confrontés à des difficultés de coordination entre des dynamiques aux temporalités différentes et une recherche d'autonomisation des citoyens.

La seconde et dernière section de notre chapitre nous a permis de porter un regard croisé sur ces dynamiques, en revenant sur les trajectoires de développement des niches et la façon

dont elles agissent sur les trois dimensions du territoire. Nous mettons également en évidence le rôle des proximités territoriales à plusieurs niveaux. Dans les deux territoires, la proximité géographique facilite le développement de coopérations à la fois par un sentiment d'appartenance et le partage de constats concernant des problématiques perçues et vécues. La proximité institutionnelle renvoie à la compatibilité des cadres de référence, de la perception du rôle de chacun, le partage de visions concernant les enjeux et les solutions à mettre en place ou encore les règles d'organisation. Elle se matérialise dans des chartes, des marques ou encore des projets communs, autour desquels les acteurs s'organisent. Le partage d'objectifs, de valeurs, de règles ou encore d'un langage commun, favorisent ainsi le développement des niches, qui dépendent en partie de la capacité des acteurs à coopérer.

Nous mettons ensuite en avant deux mécanismes par lesquels les PAT contribuent à créer des conditions favorables pour le déploiement des niches : la reconnaissance et la mise à disposition de ressources ainsi que la circulation des connaissances, des idées et des informations par une intermédiation entre des arènes locales et des réseaux extraterritoriaux.

Enfin, nous analysons les facteurs et mécanismes de verrouillage, qui font apparaître des éléments relatifs à la configuration spatiale des territoires, la disponibilité des ressources, aux relations entre les acteurs, leurs représentations et croyances ainsi qu'aux cadres institutionnels et politiques dans lesquelles ces dynamiques s'inscrivent.

Conclusion générale

Notre conclusion se structure autour de plusieurs points. En premier lieu, nous rappellerons notre problématique et le cadre d'analyse dans lequel se situe notre travail, avant d'exposer les principaux résultats de la thèse. Nous formulerons ensuite plusieurs recommandations à destination des décideurs publics. Enfin, nous terminerons en mettant en lumière les apports, limites et perspectives de notre recherche.

Le cadre de la recherche, la problématique et les hypothèses

La thèse avait comme objectif d'interroger les processus de transition des systèmes agri-alimentaires territoriaux, en particulier dans un contexte de territorialisation des politiques publiques, marqué par les PAT. Notre problématique s'articulait ainsi autour de deux questions de recherche principales :

- Quels sont les leviers et verrous de ces transitions, notamment dans leur dimension spatiale ?
- Quels sont les rôles des PAT dans ces dynamiques ?

Pour répondre à ces questions, nous avons, dans un premier chapitre, réalisé une revue de littérature autour de trois objets d'analyse : les mutations au sein du système alimentaire, l'évolution des politiques publiques et la structuration de la recherche. Nous avons rappelé la façon dont le système alimentaire, porté par les politiques publiques, a suivi une dynamique d'industrialisation et de mondialisation qui tend désormais à être de plus en plus remis en cause par une partie de la société, au regard des externalités négatives à la fois socio-économiques, sanitaires et environnementales générées. Nous avons ensuite montré que la littérature s'est structurée autour de deux principaux champs de recherche qui, bien qu'ils soient longtemps restés dissociés, méritent d'être davantage articulés et tendent à faire l'objet d'analyses croisées : la reterritorialisation de l'alimentation et l'écologisation de l'agriculture. La littérature montre que ces deux processus, indissociables dans une perspective de transition du système alimentaire, n'entretiennent pas de liens automatiques : l'un n'induit pas nécessairement l'autre et inversement, cela résulte davantage d'un choix, d'une construction.

Nous avons relevé, comme d'autres auteurs, le fait que ces travaux s'appuient souvent sur l'analyse sectorielle d'une ou plusieurs initiatives. Bien que cela soit indispensable pour comprendre les modalités de fonctionnement de ces alternatives ainsi que leurs effets, il nous a paru essentiel d'aller au-delà et de questionner les processus de transition dans une approche plus globale du système alimentaire, prenant en compte la complexité des dynamiques ainsi que la diversité des échelles, des acteurs et des pratiques. A cet égard, nous avons mis en lumière l'évolution récente des travaux qui abordent précisément ces questionnements, soulevant l'intérêt d'une approche territoriale des dynamiques de transition, dans laquelle nous nous inscrivons.

Pour interroger les facteurs de transition à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux, nous avons proposé un cadre d'analyse articulant trois théories : les transitions sociotechniques, l'économie de proximité et son approche en termes de ressources territoriales, ainsi que la théorie de l'acteur-réseau. Ce cadre nous a permis :

- D'interroger les mécanismes de verrouillage, en prenant en compte les éléments intervenants au niveau du paysage, du régime et des niches sociotechniques ;
- De mettre en lumière la diversité des ressources et les dimensions des proximités en jeu ;
- De comprendre les modalités de reconfiguration au sein des réseaux sociotechniques dans une perspective traductionnelle au travers des problématisations portées par les acteurs et des tentatives d'enrôlement ;

Nous avons choisi de procéder, sur la base d'une démarche qualitative, à la mise en perspective de deux collectivités porteuses d'un PAT : la Communauté d'agglomération du Sicoval, dans laquelle nous avons mené notre contrat CIFRE, et le PETR d'Ariège.

Pour cela, nous avons formulé, sur la base de notre cadre d'analyse, une hypothèse générale que nous rappelons ici : les verrous à la transition des systèmes agri-alimentaires varient selon les territoires en fonction des trajectoires historiques, des ressources mobilisables et des configurations d'acteurs. Leur dépassement suppose une action conjointe à différentes échelles et dimensions du système agri-alimentaire, dont le territoire constitue un espace privilégié d'articulation.

Nous avons complété cette hypothèse principale par deux autres hypothèses complémentaires, exposées à la fin de notre chapitre 3 :

1. **Hypothèse complémentaire n°1** : la transition des systèmes agri-alimentaires territoriaux est fortement contrainte par la dépendance aux infrastructures, aux normes et aux pratiques des acteurs du régime qui se manifestent à cette échelle. Toutefois, la capacité des acteurs à mobiliser et créer des ressources spécifiques (infrastructures, foncier, financements, débouchés...) et à activer des proximités pourrait leur permettre de surmonter certains de ces blocages pour soutenir le développement de niches territoriales, en particulier lorsque des fenêtres d'opportunité s'ouvrent.
2. **Hypothèse complémentaire n°2** : les PAT participent à instaurer de nouveaux lieux de traduction où se négocient visions, compromis et alliances entre les acteurs du régime et des niches. En ce sens, ils constituent des dispositifs d'intermédiation entre acteurs, ressources et échelles à la fois spatiales et institutionnelles. Ils offrent ainsi un cadre de protection favorable au développement des niches, mais leur portée demeure conditionnée par la disponibilité des ressources et par leur capacité à enrôler et faire converger une diversité d'acteurs autour d'une trajectoire commune.

Les principaux résultats de la thèse

Nous pouvons identifier six principaux résultats qui nous permettent de répondre à nos questions de recherche et à nos hypothèses.

Notre premier résultat est que sur nos deux territoires, les trajectoires de transition semblent marquées par une dynamique commune malgré des différences contextuelles. En effet, la période des années 1990 à 2015 témoigne d'une prise en compte seulement partielle des enjeux alimentaires dans les politiques publiques, qui se limitent souvent aux questions agricoles, elles-mêmes appréhendées sous le prisme des circuits-courts, du développement économique ou encore de l'aménagement du territoire, ce qui concorde avec d'autres travaux (Bonney et Brand, 2014 ; Perrin et Soulard, 2014). Dans un même temps, nous avons observé sur cette période les prémices de certaines niches témoignant d'une restructuration progressive de plusieurs réseaux sociotechniques autour de l'accessibilité alimentaire, de l'installation agricole, de l'approvisionnement local ou encore de l'agriculture biologique,

portées par la société civile. Certains acteurs institutionnels se démarquent par un engagement plus important, comme le département de la Haute-Garonne ou encore la Chambre d'agriculture d'Ariège qui jouent déjà à l'époque un rôle de traducteur et travaillent sur l'enrôlement d'une diversité d'acteurs pour répondre à des problématiques spécifiques. La période qui suit montre une phase d'accélération où les niches se multiplient et se renforcent, poursuivant non pas une logique de substitution mais de diversification et de coexistence de différents modèles encore en construction. Nous avons pu observer le processus de diffusion en cours, qui s'appuie sur des expérimentations territoriales, soutenues par des dispositifs à différentes échelles et circulent d'un territoire à l'autre via des réseaux d'échanges, de valorisation et de recherche. Cela contribue en outre à une forme d'homogénéisation des modes d'action dans les territoires, avec des initiatives similaires qui bénéficient d'une plus grande reconnaissance et légitimité et portent sur l'ensemble des dimensions du système agri-alimentaire : espace-test agricole, outils de transformation ou de distribution collectifs, sécurité sociale de l'alimentation, ateliers cuisine, etc.

Le second résultat concerne les modalités de développement des niches dans les territoires et leur caractère situé. Tout d'abord, celles-ci s'appuient sur un processus de traduction qui part d'une problématisation partagée entre plusieurs acteurs, permettant d'identifier les acteurs à intéresser et enrôler. Leur développement dépend ainsi de leur capacité à créer ces alliances. Dans le cas de « Mon Voisin me Régale », ce sont les agriculteurs qui, partageant déjà des proximités géographiques, relationnelles et institutionnelles, décident de monter un projet d'outil de transformation mutualisé, face au constat d'une faible valorisation économique des cultures en HVE et d'une recherche d'autonomisation et de réappropriation vis-à-vis des filières longues. Dans d'autres cas, comme le drive fermier de Saverdun, les projets de filières en Ariège ou la sécurité sociale de l'alimentation à Toulouse, ce sont des acteurs-intermédiaires qui sont moteurs (collectivité, Chambre d'agriculture, institut de recherche) et contribuent à l'enrôlement des producteurs, artisans ou encore citoyens dans des dynamiques collectives autour de constats partagés, comme la précarité alimentaire et les difficultés d'accès aux produits locaux. La proximité géographique entre les acteurs favorise l'émergence et le partage de ces constats sur un territoire vécu collectivement, mais c'est dans le cadre d'espaces d'interactions nouveaux qu'ils peuvent se révéler et se formaliser. Cependant, bien qu'elles partagent des modèles et qu'elles suivent des étapes

similaires, ces niches se déploient de manière spécifique aux territoires. D'abord leur caractère situé se perçoit dans la nature même des problématisations qui motivent leur déploiement : le constat d'un manque de production ou d'outils à proximité, l'importance attachée au territoire, la perception et connaissance des situations de précarité alimentaire, le constat d'un agrandissement et d'une diminution du nombre d'exploitations sur le territoire, d'une production à valoriser, etc. Ce sont précisément ces perceptions et connaissances situées qui constituent le terreau sur lequel ces niches se construisent. Leur développement repose sur un processus d'apprentissage collectif, concernant à la fois des savoirs-faires, des habitudes de coopération et modalités d'organisation. Cependant, cela ne suffit pas à construire et consolider une action collective : par exemple, bien que le Sicoval partage le constat de difficultés d'installation des porteurs de projets non issus du milieu agricole et la nécessité de favoriser le renouvellement des générations, son appui à l'espace-test agricole n'est que symbolique et ne se traduit pas par de réelles coopérations. La défiance, les divergences dans les modes de fonctionnement et les langages (associatif d'un côté, institutionnel de l'autre), les difficultés relationnelles, la confrontation entre les différents modèles agricoles sur territoire ainsi que la croyance collective qu'il « n'est pas une terre à maraîchage » sont autant de facteurs limitants que nous avons soulevés. L'association n'a donc pas réussi à se positionner en alternative légitime et crédible auprès des institutions, ce qui est pourtant la condition de sa survie (Oers et al, 2018). Au contraire, l'initiative similaire en Ariège – l'espace-test d'Embarrou - est impulsée par une intercommunalité qui s'appuie sur des liens de coopération historiques avec la SAFER, l'ADEAR et la Chambre d'agriculture, dont les compétences s'avèrent être des ressources-clés pour le projet. Elle bénéficie ainsi d'un ancrage territorial et d'une crédibilité plus importante, permettant à la démarche de se concrétiser. Cela montre également la diversité des ressources sur lesquelles les niches s'appuient ou qu'elles participent à créer/activer : les relations de confiance, les infrastructures, le foncier agricole, les savoir-faire, etc. En particulier, le cas de l'Ariège tend à confirmer l'hypothèse selon laquelle l'identité et l'ambiance territoriale peuvent être un facteur d'influence dans le développement de certaines niches autour de la reterritorialisation de l'alimentation (Corade et al., 2019). Enfin, le caractère situé de la transition tient également dans la façon dont cela contribue à transformer le territoire dans ses dimensions idéelles, matérielles et organisationnelles (Laganier et al., 2002) : création de nouvelles

représentations, de nouvelles infrastructures ou encore de nouvelles règles, pratiques et organisations.

Le troisième résultat porte sur le rôle des PAT dans la transition des systèmes agri-alimentaires territoriaux. Il est important de rappeler que nous avons sélectionné nos cas d'étude en nous basant sur deux critères concernant la méthodologie de mise en œuvre des PAT, impliquant à la fois une approche transversale de l'alimentation et une gouvernance élargie basée sur la participation d'une diversité d'acteurs. Au-delà de leur standardisation générée par le processus de labellisation (Santini, 2025), ce choix ainsi que leur appartenance à la même Région, elle-même marquée par des spécificités, peut donc expliquer les points de convergence que nous avons observés concernant leur rôle sur les territoires étudiés. Nos résultats devront donc être réinterrogés et confrontés à des PAT dont les modalités de mise en œuvre et situations diffèrent. En prenant en compte ces biais potentiels, nous avons identifié quatre mécanismes par lesquels les PAT interviennent dans les trajectoires territoriales. En premier lieu, ils offrent de nouvelles arènes de traduction impliquant une diversité d'acteurs qui œuvrent généralement de manière isolée. Nous pouvons retrouver les mêmes catégories d'acteurs sur le Sicoval comme en Ariège, porteurs de différentes perceptions des problématisations et agissant en tant que porte-paroles de certains enjeux : collectifs citoyens, associations de développement agricole, élus, représentants des institutions, quelques producteurs (souvent en circuits-courts), les chambres consulaires, etc. La proximité géographique entre nos deux terrains fait apparaître des acteurs supra-territoriaux qui se positionnent en accompagnateurs de ces dynamiques, se sont professionnalisés et outillés avec le temps grâce à une reconnaissance par les acteurs publics et contribuent ainsi à la diffusion des niches (Bio Ariège Garonne en est un exemple). Ainsi, les espaces créés par les PAT permettent de faire émerger et de rendre légitime des problématisations, en articulant dans un cadre cohérent la pluralité des visions et initiatives portées par ces acteurs, mais sans pour autant générer de consensus ou aboutir à une hiérarchisation commune des enjeux, ce qui relativise notre 3^{ème} hypothèse. De cette manière, et cela nous amène au deuxième mécanisme d'action des PAT, ils participent à la reconnaissance des niches sociotechniques dont les visions s'alignent avec celles du PAT et leur apportent un soutien en favorisant l'accès à de nouvelles ressources (financements, appuis techniques, mise en relation, valorisation...). Cela participe de leur

institutionnalisation, leur sécurisation et favorise ainsi un processus de changement d'échelle mis en évidence dans la littérature (Houdart, 2022). Nous pouvons également observer une forme de codépendance : le PAT dépend de ces initiatives et de leurs compétences pour répondre à ses objectifs, tandis que les structures qui les portent ont besoin de l'appui de la collectivité pour se développer. Le soutien aux niches, au-delà de l'accès aux ressources, passe par une reconfiguration des compétences et modalités d'action des collectivités porteuses de PAT. C'est le troisième mécanisme, qui se traduit par une tentative d' enrôlement des services internes pour le Sicoval et, sur les deux territoires, par la volonté d'impulser et de coordonner des dynamiques collectives qui s'apparentent également à des niches territoriales : la sécurité sociale de l'alimentation et le projet DYNAMO en Ariège, la coordination des acteurs de la solidarité alimentaire autour d'un projet d'épicerie itinérante et le projet de filière agroécologique de grandes cultures au Sicoval. Enfin, le quatrième et dernier mécanisme porte sur la circulation des idées, des informations, des connaissances et les dynamiques d'apprentissage associées, concernant à la fois les dispositifs de financements, des exemples de niches développées dans d'autres territoires, la compréhension et l'interprétation collective des dynamiques sur le territoire - qui s'appuient tant sur des perceptions que des données objectives - ou encore la construction de nouvelles modalités d'actions, également à l'origine de nouvelles connaissances endogènes.

Cependant, nous avons souligné que ces contributions, nous invitant à considérer les PAT comme de réels actants dans le processus de reconfiguration des réseaux sociotechniques, sont à mettre en perspectives au regard de plusieurs aspects :

- Une difficulté à impliquer les acteurs conventionnels (grande distribution, coopératives, agriculteurs en filières longues, aide alimentaire) s'expliquant, en partie, par la divergence en termes de registres, d'intérêts mais aussi par une méconnaissance mutuelle, voire une défiance commune, mis en avant dans d'autres travaux (Billion, 2018) ;
- La faible mobilisation des collectivités aux échelles infra-PAT, nécessitant un travail d'intéressement conséquent qui reste à engager, mais se confronte aux logiques artisanes, aux volontés politiques locales, les PAT ne bénéficiant pas toujours de légitimité et de portage fort ;

- Le risque d'une action symbolique à visée de communication institutionnelle et la fragmentation des initiatives ;
- La dépendance à des financements ponctuels et une inscription des actions sur un temps court, générant une forme d'opportunisme, générant un manque de vision stratégique que la phase d'émergence ne suffit pas à garantir ;
- La difficulté à connecter différentes niches qui tendent à se développer de manière parallèle, même si elles s'inscrivent dans un dispositif commun, avec d'un côté des initiatives autour de l'accessibilité alimentaire, de l'installation de maraîchers, et de l'autre des acteurs engagés sur la structuration des filières (Chambres d'agriculture, collectifs de producteurs...).
- La recherche de consensus dans les PAT – même si elle n'est pas atteinte - qui évacue la dimension politique de l'alimentation et les rapports de force pour l'appréhender de manière plutôt technique. Ce point, déjà mis en évidence dans des travaux antérieurs, se perçoit sur nos deux cas d'étude dans la volonté marquée de ne pas opposer les modèles pour ne pas se mettre à dos la majorité des agriculteurs, les doutes émis à l'égard des modèles alternatifs sur leur capacité à répondre aux problématiques de souveraineté alimentaire, la primauté des enjeux économiques (il faut avant tout préserver l'agriculture) ou encore la priorisation de la question du local sur les enjeux environnementaux.

Notre quatrième résultat porte sur les déterminants et mécanismes de verrouillage que nous avons pu identifier, ainsi que leur caractère situé. Nous avons distingué deux principales catégories de verrous :

- Ceux de nature plutôt structurelle, portant sur les différentes composantes du système agri-alimentaire, et sur lesquels les acteurs cherchent à agir ;
- Ceux relevant de la capacité d'action des acteurs ;

A cet égard, les cas d'étude révèlent des verrous structurels communs : les difficultés d'accès au foncier agricole, la dépendance aux infrastructures⁸³, les normes et pratiques des filières conventionnelles, le degré de concentration et de spécialisation agricole, le manque de

⁸³ Par exemple : cuisines centrales ou cuisines concédées, grande distribution, aide alimentaire, plateformes logistiques, spécialisation des outils de transformation basés sur de gros volumes.

coordination entre les acteurs des systèmes agri-alimentaires territoriaux ou encore les habitudes alimentaires. Cependant, l'intensité de ces verrouillages semble varier d'un territoire à l'autre. Par exemple, l'accès au foncier est un verrou plus fort au Sicoval qu'en Ariège, puisque le territoire est plus exposé à l'urbanisation donc aux phénomènes de spéculation et de concentration liés aux profils des propriétaires foncier. De la même manière, la spécialisation et concentration de la filière céréalière sur le Sicoval favorise des stratégies individuelles et d'opportunisme, liées à la fluctuation des cours, portées par un registre industriel et marchand ainsi qu'une recherche de compétitivité par les prix. L'agriculture en Ariège est plus diversifiée et plus vulnérable, avec une importance de l'élevage ainsi qu'un sentiment d'appartenance du fait de l'identité territoriale, qui tend à favoriser des logiques d'adaptation et de coopération. D'un point de vue matériel, le Sicoval ne dispose d'aucun outil de transformation, tandis qu'en Ariège des infrastructures ont été historiquement développées par des acteurs institutionnels, même si elles témoignent d'une mobilisation inégale : la plateforme logistique Terroir Ariège Pyrénées ou encore la légumerie départementale.

Les acteurs, surtout depuis le développement des PAT, tentent alors d'agir pour lever ces verrous au travers de différentes modalités d'action : accompagnements individuels et collectifs, création d'infrastructures, mises en relation, formations, etc. Cependant, leurs capacités d'action et de mobilisation sont elles-mêmes confrontées à des difficultés. Nous avons identifié des facteurs liés à la disponibilité de ressources (compétences, relations, financements, acteurs, infrastructures...) et la capacité des acteurs à les mobiliser et les activer dans des dispositifs concrets. Nous avons également mis en évidence des facteurs endogènes de nature relationnelle (densité des liens, coopérations antérieures, confiance, compréhension mutuelle) et cognitive (alignement des visions, croyance dans la capacité des alternatives à résoudre des problèmes ou encore articulation et traduction de différents registres d'actions). A cet égard, l'un des verrous majeurs que nous avons pu identifier concerne la difficulté d'enrôlement de certains acteurs-clés : les structures d'aide alimentaire, les établissements de restauration collective, les agriculteurs en filière longue, la grande distribution, les services techniques, etc. Par exemple, en Ariège, la Chambre d'agriculture est motrice alors qu'elle est plus en retrait sur le Sicoval et que les partenariats sont plus difficiles à consolider. Dans un autre registre, la faible légitimité du Sicoval auprès des agriculteurs et

leur défiance rend difficile leur enrôlement dans le projet. Finalement, nous pouvons observer, sur les deux territoires, la cohabitation de perceptions et registres pluriels qu'il apparaît parfois difficile de faire converger.

Nous identifions un potentiel autre verrou, plutôt lié à l'organisation des structures porteuses de PAT, relevant de la plus ou moins forte distanciation entre les services techniques qui animent ces démarches et les élus. En effet, le PETR est une structure assez petite, qui semble faciliter la proximité entre les élus et les techniciens, ces derniers étant souvent présents dans les différentes instances de gouvernance de la structure. A l'inverse, dans une intercommunalité comme le Sicoval, les techniciens côtoient très peu les élus, excepté le vice-président en charge de leur délégation, dans les cas où il est disponible et impliqué. Ces interactions sont davantage réservées aux directions, présentent dans les instances, où les élus et sujets sont eux-mêmes beaucoup plus nombreux, n'étant que peu propice au débat. Leur mobilisation en dehors de ces espaces étant limitée, cela renforce la difficulté de partage d'informations et des enjeux liés au PAT, pourtant nécessaire pour leur acculturation et appropriation. Ainsi, associée à d'autres facteurs (connaissances et volontés initiales des élus notamment), cette distance nous paraît pouvoir expliquer, en partie, les différences en termes de portage politique d'un territoire à l'autre, influençant dès lors ses effets potentiels et capacités d'action.

Enfin, notre travail met en lumière le caractère profondément imbriqué, instable et conflictuel du processus de transition, qui constitue notre dernier résultat. Celui-ci ne peut être compris qu'en tenant compte des dynamiques multi-niveaux qui le structurent. En effet, les niches apparaissent comme étant à la fois influencées et contraintes par les cadres nationaux (réglementation, appels à projets, PAT...) ainsi que par des dynamiques plus globales au niveau du paysage (évolution des marchés, difficultés de certaines filières, crise sanitaire, enjeux climatiques ou tensions géopolitiques...). L'évolution des politiques publiques, se traduisant par la disponibilité de certains financements et le déploiement de lois et dispositifs, crée des fenêtres d'opportunité et un contexte favorable pour le développement des niches. Les PAT constitue, à ce titre, à la fois un élément du régime créant un espace de sécurisation des niches à l'échelle locale, ainsi qu'un outil d'intermédiation entre ces échelles institutionnelles. Les PAT permettent de renforcer, via les financements, les actions d'accompagnement pour faciliter leur application. Par exemple, les défis cuisines organisés dans le cadre du PAT du

PETR d'Ariège, dans le cadre de ces financements, ont permis à la cuisine centrale de Foix de passer de 1 à 21% de produits bio et de 7 à 37% de produits de qualité dans ses approvisionnements. Cela montre l'importance de l'action territorialisée pour générer des changements institutionnels initialement impulsés par des cadres réglementaires, qui peinent à se traduire concrètement au regard des verrous cognitifs et organisationnels.

Les évènements du paysage sociotechnique ont quant à eux généré des effets à plusieurs niveaux : la crise sanitaire et la guerre en Ukraine ont induit une plus grande prise en compte des enjeux de souveraineté et d'accessibilité alimentaire dans les problématisations et les dispositifs d'action développés par les acteurs, tout en contribuant à légitimer le rôle des collectivités dans les dynamiques de reterritorialisation de l'alimentation. D'une manière similaire, les sécheresses et le changement climatique ont poussé les PAT à davantage intégrer les enjeux liés à l'eau, ainsi qu'un acteur comme l'Agence de l'eau à les percevoir comme des outils propices pour répondre à leurs préoccupations. Nous avons ainsi pu observer une phase d'alignement et de convergence entre les politiques publiques nationales, les évènements liés au paysage et les objectifs portés par les niches. Cependant, nous avons montré que cette imbrication était aussi une source de verrous et de contradictions. En effet, les financements et le cadre propice au développement des niches généré par ces politiques sont à mettre en parallèle de la majorité des mesures politiques qui tendent au contraire à renforcer le modèle productif dominant, comme évoqué en introduction de notre manuscrit⁸⁴. Les reculs récents liés aux mobilisations agricoles contribuent à aller dans un sens opposé des objectifs attribués aux PAT. La période actuelle, marquée par des contraintes budgétaires importantes se répercutant sur le fonctionnement des collectivités, ainsi qu'un contexte géopolitique tendu, semble préfigurer un changement dans les priorités à la fois locales et nationales, marqué par une mobilisation amoindrie des collectivités, associée à une baisse des moyens accordés aux PAT ainsi qu'aux niches.

Cela met également en évidence le fait que la transition ne suit pas une trajectoire linéaire mais témoigne d'une certaine instabilité, avec des niches qui nécessitent des soutiens

⁸⁴ Secours catholique – Caritas France. (2024). *L'injuste prix de notre alimentation : quels coûts pour la société et la planète ?*. Disponible sur : <https://www.secours-catholique.org/sites/default/files/03-Documents/RAP-CoutCache2024BD.pdf> (consulté le 27/09/2025)

importants et font l'objet de rapports de force, de négociations, de remises en question et de tensions. Sur nos deux terrains, cette conflictualité s'exprime par :

- Des résistances locales liées à une divergence de registres, une méconnaissance mutuelle ou encore une forme de défiance ;
- Des tensions institutionnelles, que l'on perçoit en particulier au sein du Sicoval, à la fois entre les services techniques qui portent des objectifs différents voire contradictoires, mais aussi entre l'intercommunalité et certaines communes ;
- Des conflits d'usage, illustrés sur le Sicoval au travers d'une proximité géographique subie entre agriculteurs et riverains à l'origine de tensions, qui se révèlent cependant un moteur pour ouvrir un espace de dialogue et envisager des perspectives d'évolution dans les pratiques ;
- Des concurrences notamment autour de financements : les appels à projets, souvent limités, exacerbent certaines rivalités, chaque acteur cherchant à défendre ses priorités et modalités d'action, au risque de fragmenter les dynamiques collectives ;
- Des rapports de pouvoir dans la gouvernance, avec certains acteurs qui tendent à occuper des places dominantes et à influencer la hiérarchisation des enjeux ;
- Des divergences en termes de représentations, par exemple entre les acteurs de l'aide alimentaire portés sur des logiques caritatives et les collectifs de citoyens qui les critiquent et remettent en cause ;

Dans ce cadre, les conflits et rivalités, portant à la fois sur des valeurs, des perceptions, des positionnements ou des pratiques, apparaissent comme des verrous à l'enrôlement de certains acteurs mais parfois comme un moteur du changement. Cependant, bien qu'on assiste à une montée en puissance des dynamiques de transition, marquée par le nombre, la diversité des acteurs impliqués ou encore l'échelle des initiatives, le rapport de force ne semble pour l'instant pas encore favorable, avec un régime dominant qui résiste. A ce titre, les PAT agissent en soutien de cette transition mais ne semblent en mesure de redéfinir à eux-seuls ce système (Mundler et Boulianne, 2022), s'ils en portent la vocation.

Des recommandations pour les politiques publiques

La transition apparaît comme un processus complexe qui nécessite un alignement et une combinaison de plusieurs échelles et modalités d'actions. Elle nécessite des ressources importantes pour accompagner l'ampleur des reconfigurations, s'exprimant de différentes manières dans les territoires. Ces derniers disposent de facteurs endogènes plus ou moins favorables (infrastructures, ingénierie, compétences, contexte agricole...) et apparaissent ainsi complètement inégaux face à ces enjeux. Nous souhaitons également insister sur les dimensions relationnelles et cognitives de la transition qui apparaissent déterminantes et invitent à dépasser une vision purement technique du changement.

A ce titre, en considérant les PAT comme des dispositifs pertinents pour amplifier la transition du système agri-alimentaire, et ce, au travers d'action territorialisée imbriquée dans d'autres échelles, notre travail nous permet de formuler trois principales recommandations à destination des décideurs, dans la perspective de renforcer leurs moyens d'action :

- **Recommandation n°1 : créer une compétence « alimentation » au niveau des collectivités territoriales**

Les PAT ont permis de renforcer et d'institutionnaliser le rôle des collectivités territoriales dans les transitions agricoles et alimentaires, malgré un manque de légitimité qui persiste du point de vue de certains acteurs et que l'on peut expliquer par leur caractère relativement récent. Cependant, ces dispositifs restent volontaires et ne conduisent pas nécessairement à l'implication de toutes les échelles d'action. La mobilisation des collectivités reste inégale même si la carte des PAT donne le sentiment d'un déploiement national réussi. Ils dépendent étroitement du portage politique associé et peuvent autant être le fruit d'une réelle volonté politique que d'un opportunisme financier ou d'une recherche de valorisation institutionnelle. C'est dans ce cadre que des réseaux tels que l'alliance pour les transitions agricoles et alimentaires (ATLAA), Terres en villes ou encore les assises de la transition agroécologique et de l'alimentation durable appellent à la reconnaissance d'une véritable compétence « alimentation » pour les collectivités. Il nous paraîtrait ainsi nécessaire d'accorder aux collectivités des objectifs réglementaires comme ceux imposés aux établissements de restauration collective, mais sur d'autres dimensions qui relèveraient de cette compétence (un pourcentage de surface agricole biologique à atteindre, de surface agricole à préserver, de diversité et volume de production, par exemple). Cette compétence pourrait

s'accompagner d'un pouvoir de planification à long terme (sur les équipements, les types de production), ce qui permettrait d'ancrer plus durablement l'action publique territoriale, en renforçant sa crédibilité et ses moyens d'intervention au-delà des alternances politiques. Cette compétence pourrait à ce titre s'imposer à d'autres documents de planification et échelles d'intervention, qui dépend pour l'instant de facteurs d'enrôlement. Il paraît également essentiel de clarifier le rôle des différentes institutions (commune, intercommunalité, département, région), disposant chacune de leviers spécifiques et dont certaines restent difficiles à mobiliser. Une répartition claire de cette compétence entre ces échelons contribuerait ainsi à renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques alimentaires territoriales.

- **Recommandation n°2 : refonder les modalités de financement des PAT et des niches**

La mise en œuvre des PAT nécessite des moyens financiers significatifs, à la fois pour assurer l'ingénierie d'animation et de coordination, déployer des leviers d'actions qui nécessitent des expertises sectorielles (accompagnement de la restauration collective, animations pédagogiques, accompagnement à l'installation, ...) ou encore réaliser des investissements matériels (outil de transformation, plateforme logistique, serres, acquisition de foncier, etc.). Au-delà des moyens, leur cadre et les enjeux associés à la transition supposent une vision stratégique à long terme et une forme de planification de ces leviers d'actions avec une certaine visibilité des moyens associés. Or, leur déploiement repose essentiellement sur des appels à projets ponctuels nécessitant une réactivité et un temps d'ingénierie financière important, tout en étant limités dans leur durée. Cela contribue à générer des modes d'actions opportunistes : il faut « trouver un projet » pour obtenir le financement. Dans mes missions, j'ai été confrontée chaque fin d'année à la nécessité de devoir « consommer » l'enveloppe restante sur le budget (malgré son faible montant), au risque de créer une forme de saupoudrage, et ce, afin de justifier le besoin en dépenses et solliciter un nouveau budget pour l'année suivante. Ce budget n'était par ailleurs que symbolique, à hauteur de 10 000 € par an, ce qui n'est pas au niveau des investissements nécessaires. Au contraire, un fonds territorialisé de transition agricole et alimentaire, fixant une dotation pluriannuelle aux PAT selon des objectifs de résultats à moyen terme, leur offrirait une plus grande visibilité pour inscrire les démarches sur le temps long. Dans une perspective similaire, les financements directs destinés aux organisations agricoles et alimentaires reconnues à l'échelle nationale,

régionale et départementale (chambres d'agriculture, CIVAM, ADEAR, Cocagne, ...) dont les PAT dépendent, doivent être renforcés, pérennisés et programmés sur le long terme, alors qu'ils tendent aujourd'hui à diminuer et sont remis en question chaque année. Au-delà, l'intégration, dans ces financements, de temps dédiés à la réalisation d'actions inscrites dans le cadre des PAT permettrait de faciliter et consolider les relations partenariales à l'échelle territoriale, dont la contrainte financière peut s'avérer être source de tensions.

- **Recommandation n°3 : construire des cadres de coopération territoriale et d'enrôlement collectif**

La loi est formelle : les PAT reposent sur l'ambition de fédérer, autour d'une vision et d'objectifs communs, l'ensemble des acteurs publics et privés impliqués dans les systèmes agri-alimentaires territoriaux. Pourtant, dans les faits, les dynamiques que nous observons montrent que les coopérations restent fragiles et souvent asymétriques, liées à des capacités de financements et/ou de liens de confiance. Les collectivités, qui représentent la majeure partie des structures porteuses, endossent alors la responsabilité de mise en œuvre des PAT et des moyens à y associer, en se présentant comme garants de la vision transversale et orchestre des différents leviers d'action. Leur rôle est ainsi perçu par les autres acteurs comme celui d'un opérateur de politique publique chargé de financer et piloter l'action, plutôt qu'un partenaire et acteur parmi d'autres dans le système agri-alimentaire.

Cette situation nous paraît à la fois pertinente (au regard de la « neutralité » plus grande de la collectivité, susceptible d'enrôler différents acteurs) et problématique à plusieurs égards. Tout d'abord, elle soumet l'orientation des PAT aux priorités et à la volonté politique des élus, qui témoignent de perceptions et d'engagements inégaux. Ensuite, elle génère des tensions sur le mode de fonctionnement, entre logiques partenariales et commerciales basées sur des prestations. Il est vrai que l'Etat, au travers des financements et critères de labellisation, rend obligatoire la mise en place de lettres d'engagement des partenaires. Mais celles-ci se traduisent au mieux par des lettres de soutien ou d'engagement, mais seulement à porter des actions qui font l'objet de financements spécifiques. Il ne s'agit en rien d'un engagement qui pourrait supposer, dans une logique de réciprocité, que les acteurs mutualisent une partie de leurs moyens au profit du projet commun (temps, compétences, ingénierie...). Dans le même temps, certains acteurs (communes, agriculteurs, entreprises...) peinent à être enrôlés et à

s'inscrire dans la gouvernance actuelle des PAT, qui se limite souvent dans les faits à la participation d'acteurs de la société civile engagés et des techniciens de divers organismes.

Pour dépasser ces limites, nous identifions deux pistes. La première, plus réaliste, serait comme évoqué plus haut, de conditionner (et renforcer) les financements des organismes agricoles et alimentaires à leur participation aux PAT. La seconde, plus difficile et qui reste à questionner, serait de créer, dans chaque territoire, une structure collective territorialisée indépendante des collectivités, qui impliquerait dans sa gouvernance les différentes parties prenantes du système agri-alimentaire sous la forme de collèges (organismes agricoles, associations, professionnels...) et bénéficierait de ses propres moyens et ressources, s'appuyant sur l'engagement de chacun des acteurs. C'est l'intention de plusieurs collectivités qui portent des conseils locaux de l'alimentation, mais dans lesquels les professionnels ne s'impliquent pas ou peu, et qui par ailleurs ne s'affranchissent pas des logiques sectorielles, des rapports de force entre les acteurs et d'un mode de travail sous forme de prestations. Ainsi, il nous semble que cette structure ad-hoc permettrait de créer davantage de commun reposant sur une responsabilité collective. C'est par exemple le modèle qui a été choisi pour structurer la filière légumineuse en Occitanie (FILEG) ou par la Chambre d'agriculture d'Ariège avec l'ADAFTA, bien que cette dernière ait du mal à s'autonomiser du fait de son rôle prépondérant dans les financements et l'animation. Les PAT, au travers de telles structures, seraient ainsi de réels opérateurs territoriaux qui bénéficieraient d'une autonomie relative vis-à-vis des pouvoirs publics et passeraient d'une logique de dispositif institutionnel à celle d'un projet collectif clarifiant davantage le rôle et les engagements de chacun. Elles pourraient bénéficier d'un soutien institutionnel régional ou national pour l'ingénierie initiale, mais fonctionner ensuite selon un modèle hybride articulant financements publics (par un fléchage de financements déjà existants) et contributions des membres, en se basant sur des services et actions formalisés, légitimés par les contributions et attentes des acteurs : structuration de filières territoriales, soutien à des projets d'infrastructures, acquisition et mise à disposition de foncier, animation auprès de différents publics, etc. De ces structures pourraient ainsi découler des opérateurs plus techniques (plateforme logistique, groupements de producteurs, gestion d'une caisse de solidarité alimentaire, etc.).

Cette proposition pourrait s'articuler avec le mode de financement que nous avons suggéré plus haut ainsi que l'instauration d'une compétence alimentaire aux collectivités qui

légitimerait davantage leur participation à la gouvernance en tant qu'acteur du système agri-alimentaire, au-delà de la restauration collective.

Les apports, limites et perspectives de la recherche

Cette recherche apporte des contributions à la fois théoriques, méthodologiques et empiriques que nous allons détailler ci-dessous.

Sur le plan théorique, la thèse permet d'enrichir une littérature en développement sur les transitions agri-alimentaires en articulant un cadre spatial – celui de l'économie des proximités et des ressources – avec l'approche des transitions sociotechniques. Nous avons ainsi montré que l'échelle territoriale constituait un espace d'articulation privilégié entre niches, régimes et paysage. La mobilisation de la théorie de l'acteur-réseau a permis d'analyser de manière fine les mécanismes de traduction et d'enrôlement des acteurs, mettant ainsi en évidence un processus relationnel instable, fait de compromis et de redéfinitions successives. De cette manière, nous considérons avoir participé au renforcement des travaux, dessinant la perspective d'une géographie des transitions territoriales (Banos et al., 2023) et avoir pu confirmer certaines hypothèses et dynamiques soulevées par ailleurs.

D'un point de vue méthodologique, la recherche a permis de dépasser l'analyse centrée sur des initiatives particulières, en portant un regard à l'échelle d'un territoire sur un temps long, malgré la nécessité d'analyser conjointement les trajectoires des initiatives qui participent de cette dynamique globale. Cette approche élargie a conduit à mieux prendre en compte la diversité des acteurs, des politiques publiques, leurs interactions et les spécificités territoriales, afin de comprendre les mécanismes de transition dans leur complexité. La mise en œuvre d'une démarche de recherche-action dans le cadre du contrat CIFRE a offert un accès privilégié pour observer et contribuer à la construction d'un PAT. Elle a également fourni des matériaux riches, issus de l'expérience vécue, permettant de saisir la transition « en train de se faire » et les verrous rencontrés. Cet apport méthodologique souligne l'intérêt d'approches participatives et situées pour analyser les processus de changement.

Enfin, la thèse contribue empiriquement en développant deux nouveaux cas d'étude - le Sicoval et le PETR d'Ariège - dont l'exploration permet d'apporter des éléments nouveaux à la compréhension du rôle des PAT dans les trajectoires de transition. Au-delà de l'analyse descriptive, le travail met en lumière les dynamiques de mobilisation, les modalités de

développement des niches et les facteurs qui facilitent ou freinent la transition, enrichissant ainsi les connaissances empiriques sur les transformations au sein des systèmes agri-alimentaires territoriaux.

Comme tout travail scientifique, cette recherche présente des limites qu'il convient également de reconnaître.

D'abord, l'option méthodologique retenue, bien qu'elle ait permis de développer une approche compréhensive fine des processus de transition, s'appuie sur une mise en perspective et non une comparaison stricto sensu, avec un nombre restreint de cas et une démarche qualitative qui rend difficile l'objectivation et la généralisation des résultats. Nos enseignements doivent ainsi, à ce stade, être considérés comme exploratoires et situés. Une étude quantitative, sur un échantillon élargi de territoires porteurs de PAT, à partir d'une typologie de facteurs associant différentes échelles, serait utile pour préciser et hiérarchiser leur influence sur développement des niches ainsi que leur degré d'impact pour orienter les leviers d'actions des PAT (foncier, ressources disponibles, moyens humains et financiers, spécialisation agricole, facteurs socio-culturels et démographiques, densité relationnelle, etc.). Il nous paraît aussi important de poursuivre les recherches sectorielles, en complément, pour analyser les effets des leviers mobilisés par les PAT : par exemple, la mise en place de « Défis foyers alimentation positive » ou de projets d'installation par acquisition foncière sont-ils des pertinents pour agir sur les verrous du système agri-alimentaire ? Les moyens importants qu'ils supposent, mis en regard avec leurs effets réduits (une installation ou une dizaine de familles accompagnées par an), posent question.

Ensuite, si le contrat CIFRE nous a offert un ancrage concret dans l'action publique, il a aussi généré plusieurs tensions. D'abord, notre rôle de doctorant, en tant qu'acteur impliqué, a pu influencer certains résultats, avec des difficultés – comme le faible engagement des élus de la cuisine centrale – qui peuvent être en partie lié aux conditions de mise en œuvre que nous avons déployées ou mon manque d'expérience. Ensuite, plusieurs tensions structurelles ont marqué la démarche : entre l'exigence scientifique de distanciation et l'implication opérationnelle auprès des acteurs ; entre la temporalité longue de la recherche et celle, plus courte, de l'action publique ; ou encore entre les attentes de l'institution d'accueil et les objectifs académiques.

La transition agri-alimentaire étant un processus long et évolutif, l'analyse s'est nécessairement inscrite dans une temporalité contrainte, correspondant à la durée de la recherche doctorale. Les dynamiques observées ne représentent donc qu'un moment particulier de trajectoires plus longues, dont l'évolution future pourra relativiser voire modifier les premiers résultats identifiés. Nous avons également eu des difficultés à bien rendre visible les rapports de pouvoir qui n'ont pas toujours été analysés de manière suffisamment approfondie. Or, les inégalités d'influence entre acteurs constituent un facteur déterminant pour comprendre les processus de transition. Enfin, les acteurs les plus conventionnels étant peu impliqués dans les deux PAT étudiés, leurs pratiques, représentations et projets ont été ainsi moins analysés, même si nous avons pu à certains moments percevoir les phénomènes d'interactions entre les niches et les acteurs du régime.

Ces limites ouvrent la voie à plusieurs perspectives de recherche. D'abord, une enquête quantitative à plus large échelle permettrait d'identifier plus précisément les facteurs territoriaux influençant le développement des niches et de comparer la diversité des trajectoires de transition. Ensuite, des recherches complémentaires pourraient approfondir l'analyse des rapports de pouvoir et des conflits, en mobilisant par exemple davantage la sociologie politique.

La dimension temporelle constitue également un axe important : suivre dans la durée l'évolution des PAT et des dynamiques alimentaires territoriales permettrait de comprendre comment se construisent, s'essoufflent ou se transforment les processus de transition. Enfin, les recherches futures pourraient explorer plus systématiquement les conditions d'articulation entre échelles et dispositifs institutionnels.

Bibliographie

Sources scientifiques

- Aggeri, F. (2016). 4. La recherche-intervention : fondements et pratiques. In *A la pointe du management* (pp. 79-100). Dunod.
- Akrich, M., Callon, M. et Latour, B. (1988). A quoi tient le succès des innovations ? 1 : L'art de l'intéressement ; 2 : Le choix des porte-parole. *Gérer et Comprendre. Annales des Mines-Annales des mines*, (11 et 12), 4-17.
- Allaire, G. (1995). *Le modèle de développement agricole des années 60 confronté aux logiques marchandes*. INRA Editions/Economica.
- Allaire, G. (1996). Emergence d'un nouveau système productif en agriculture. *Canadian Journal of Agricultural Economics/Revue canadienne d'agroeconomie*, 44(4), 461-479.
- Altieri, M. A. (1989). Agroecology: A new research and development paradigm for world agriculture. *Agriculture, Ecosystems et Environment*, 27(1-4), 37-46.
- Angeon, V. (2008). L'explicitation du rôle des relations sociales dans les mécanismes de développement territorial. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, (2), 237-250.
- Angeon, V. et Callois, J. M. (2005). Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité ? *Économie et institutions*, (6-7), 19-50.
- Angeon, V., Caron, P. et Lardon, S. (2006). Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : Quel rôle de la proximité dans ce processus ? *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie, Dossier 7*.
- Arthur, W. B. (1994). *Increasing returns and path dependence in the economy*. University of michigan Press.
- Audet, R. (2015). Le champ des sustainability transitions : origines, analyses et pratiques de recherche. *Cahiers de recherche sociologique*, (58), 73-93.
- Audouin, S. et Gautier, D. (2017). Chapitre 26-Diversité d'acteurs et d'alliances dans les processus de territorialisation. In *Des territoires vivants pour transformer le monde* (pp. 167-171). Éditions Quæ.
- Banos, V. (2023). Quelle géographie des ressources à l'heure de la transition écologique ? Réflexion théorique à partir des « nouveaux » usages du bois. In *Annales de géographie* (Vol. 754, No. 6, pp. 84-107). Armand Colin.

- Banos, V., Gassiat, A., Girard, S., Hautdidier, B., Houdart, M., Floch, S. L. et Vernier, F. (2020). L'écologisation, mise à l'épreuve ou nouveau registre de légitimation de l'ordre territorial ? Une lecture à partir des particularités du débat conceptuel en France. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 11(1).
- Banos, V., Girard, S., Houdart, M. et Loudiyi, S. (2023). Pour une géographie des transitions territoriales ? Cadres conceptuels, défis méthodologiques et regards critiques. *Géocarrefour*.
- Baqué P. (2012). *La bio entre business et projet de société*. Agone, Marseille.
- Barataud, F., Petit, C., Garnier, J., Hilaire, L. D. L. H. S., Billen, G. et Noûs, C. (2022). Pour penser la territorialisation alimentaire, intégrer les inter-territorialités. *Géocarrefour*, 96(96/4).
- Barbier, R. (1996). La recherche-action. Paris : Anthropos.
- Baret, P. et Antier, C., (2021). Penser la diversité des trajectoires de transition. In C. Cerdan, P. Gasselin, S. Lardon, S. Loudiyi, et D. Sautier (Éds.), *Coexistence et confrontation des modèles agricoles et alimentaires : Un nouveau paradigme du développement territorial ?* (p. 179-194). Éditions Quæ.
- Baret, P. et al. (2013). Dépasser les verrouillages de régimes socio-techniques des systèmes alimentaires pour construire une transition agroécologique. In *Premier Congrès Interdisciplinaire sur le Développement durable*. ULB-UCL, Namur, Belgium.
- Bargal, D. (2006). Personal and intellectual influences leading to Lewin's paradigm of action research: Towards the 60th anniversary of Lewin's 'Action research and minority problems' (1946). *Action research*, 4(4), 367-388.
- Baritau, V. et Billion, C. (2018). Rôle et place des détaillants et grossistes indépendants dans la relocalisation des systèmes alimentaires : perspectives de recherche. *Revue de l'organisation responsable*, 13(1), 17-28.
- Barthélemy, C., Allouche, A., Armani, G., Bonnet, G., Gramaglia, C. et Nicolas, L. (2020). Écologisation des pratiques agricoles et ancrages familiaux au territoire. Une comparaison de l'utilisation des produits phytosanitaires entre Camargue et Beaujolais. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 11(1).
- Baysse-Lainé, A. et Perrin, C. (2017). Les espaces agricoles des circuits de proximité : une lecture critique de la relocalisation de l'approvisionnement alimentaire de Millau. *Natures Sciences Sociétés*, 25(1), 21-35.

- Bayse-Lainé, A., Perrin, C. et Delfosse, C. (2018). Le nouvel intérêt des villes intermédiaires pour les terres agricoles : actions foncières et relocalisation alimentaire. *Géocarrefour*, 92(92/4).
- Beaurain, C., Chevallier, M. et Issaka, Y. (2022). Transition agricole et alimentaire : le rôle de Tulle aggro dans la structuration d'une action collective territoriale. *Géocarrefour*, 96(96/4).
- Bellet, M., Colletis, G., et Lung, Y. (1993). Économie de proximités. *Revue d'économie régionale et urbaine*, 3, 357-608.
- Besançon, J. (2010). *L'institutionnalisation de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments comme organisation-frontière. Bureaucratization de l'expertise et régulation des risques alimentaires* (Doctoral dissertation, Institut d'études politiques de Paris-Sciences Po).
- Besse, K. et Del Corso, J. P. (2021). L'agroécologie face aux croyances. Le cas de Mankosi en Afrique du Sud. *Mondes en développement*, 196(4), 81-99.
- Beuret, J. E., Pennanguer, S. et Tartarin, F. (2006). D'une scène à l'autre, la concertation comme itinéraire. *Natures Sciences Sociétés*, 14(1), 30-42.
- Billion, C. (2017). La gouvernance alimentaire territoriale au prisme de l'analyse de trois démarches en France. *Géocarrefour*, 91(91/4).
- Billion, C. (2018). *Rôle des acteurs du commerce et de la distribution dans les processus de gouvernance alimentaire territoriale* (Doctoral dissertation, Université Clermont Auvergne [2017-2020]).
- Binz, C. et Truffer, B. (2017). Global Innovation Systems—A conceptual framework for innovation dynamics in transnational contexts. *Research policy*, 46(7), 1284-1298.
- Binz, C., Coenen, L., Murphy, J. T. et Truffer, B. (2020). Geographies of transition—From topical concerns to theoretical engagement: A comment on the transitions research agenda. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 34, 1-3.
- Bloom, J. D. et Hinrichs, C. (2011). Informal and formal mechanisms of coordination in hybrid food value chains. *Journal of Agriculture, Food Systems, and Community Development*, 1(4), 143-156.
- Bognon, S. (2017). Vers la reterritorialisation du réseau d'approvisionnement alimentaire parisien ? Trois approches de la mobilisation des proximités. *Flux*, N° 109-110(3), 118-128.
- Bonnefoy, S. et Brand, C. (2014). Régulation politique et territorialisation du fait alimentaire : de l'agriculture à l'agri-alimentaire. *Géocarrefour*, 89(89/1-2), 95-103.

- Bouba-Olga, O. et Grossetti, M. (2008). Socio-économie de proximité. *Revue d'économie régionale et urbaine*, (3), 311-328.
- Bourdeau-Lepage, L. et Rolland, L. (2021). Bien-être et diagnostic territorial. L'exemple de l'outil participatif Escapat en Drôme et en Ardèche. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 21(1).
- Bourdin, S., Nadou, F. et Raulin, F. (2019). Les collectivités locales comme acteurs intermédiaires de la territorialisation de la transition énergétique : l'exemple de la méthanisation. *Géographie, économie, société*, 21, 273-293. <https://doi-org.gorgone.univ-toulouse.fr/10.3166/ges.2019.0016>
- Bourg, D. et Papaux, A. (2015). Dictionnaire de la pensée écologique.
- Bouroullec, M. et Machado, D. (2018). Les mécanismes de gouvernance des « nouveaux » circuits courts collectifs : un défi pour leur durabilité. *Communication aux 12es Journées de Recherches en Sciences Sociales de la SFER, Nantes*, 13-14.
- Bourrassa, B. (2015). Recherche (s)-action (s) : de quoi parle-t-on. *Les recherches-actions collaboratives : une révolution de la connaissance*, 32-35.
- Boutry, O. et Ferru, M. (2016). Apports de la méthode mixte pour une analyse globale de la durabilité des circuits courts. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 7(2).
- Brand, C. et Bonnefoy S. (2011). L'alimentation des sociétés urbaines : une cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains ? *Vertigo*, 11, n°2.
- Brand, C. (2015). *Alimentation et métropolisation : repenser le territoire à l'aune d'une problématique vitale oubliée* (Doctoral dissertation, Université Grenoble Alpes).
- Brand, C., Bricas, N., Conaré, D., Daviron, B., Debru, J., Michel, L. et Soulard, C. T. (2017). *Construire des politiques alimentaires urbaines* (p. 160). Éditions Quae.
- Bricas, N., Conaré, D. et Walser, M. (2021). *Une écologie de l'alimentation* (p. 312). Éditions Quae.
- Brives, H., Chazoule, C., Fleury, P. et Vandenbroucke, P. (2017). La notion d' « agriculture du milieu » est-elle opérante pour l'analyse de l'agriculture de Rhône-Alpes ? *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 357-358, 41-56.
- Brives, H., Heinisch, C., Désolé, M., Chazoule, C. et Vandenbroucke, P. (2020). Le développement de filières locales est-il gage d'une écologisation des pratiques agricoles ? *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 11(1).

- Buck D., Getz C. et Guthman J. (1997). From farm to table: the organic vegetable commodity chain of northern California. *Sociologia Ruralis* 37, 3-20.
- Bui, S. (2015). *Pour une approche territoriale des transitions écologiques. Analyse de la transition vers l'agroécologie dans la Biovallée (1970-2015)* (Doctoral dissertation, AgroParisTech).
- Caillaud, K. (2013). *Vers une gouvernance territoriale de l'environnement ? : analyse comparée des politiques départementales de gestion de l'eau destinée à la consommation humaine et des déchets municipaux* (Doctoral dissertation, Université de Strasbourg).
- Callon, M. (1986). Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique (1940/1948-),* 36, 169-208.
- Callon, M. (2006). Quatre modèles pour décrire la dynamique de la science. *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, 201-251.
- Callon, M. (2006). Sociologie de l'acteur réseau. *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, 267-276.
- Capt, D., Lépicier, D. et Leseigneur, A. (2012). *Territorialisation des politiques publiques et agriculture : une analyse à l'échelle des territoires de projet infrarégionaux en Bourgogne* (No. hal-02811027).
- Cardona, A. (2012). *L'agriculture à l'épreuve de l'écologisation : éléments pour une sociologie des transitions* (Doctoral dissertation, Paris, EHESS).
- Carlsson, B. et Stankiewicz, R. (1991). On the nature, function and composition of technological systems. *Journal of evolutionary economics*, 1(2), 93-118.
- Caron, A. et Torre, A. (2006). Vers une analyse des dimensions négatives de la proximité. Les conflits d'usage et de voisinage dans les espaces naturels et ruraux. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, (Dossier 7).
- Casteigts, M. (2003, October). Gouvernance et développement durable des territoires, entre coordination marchande, régulation institutionnelle et conventions territoriales. In *Forum de la régulation*.
- Catellin, S. (2004). L'abduction : une pratique de la découverte scientifique et littéraire. *Hermès, La Revue*, 39(2), 179-185.
- Cerdan, C., Boucher, F., Sautier, D. et Fournier, S. (2017). Chapitre 21 - Les systèmes agroalimentaires localisés. Dans Caron, P., Valette, É., Wassenaar, T., Coppens d'Eeckenbrugge, G. et Papazian, V. (dir.), *Des territoires vivants pour transformer le monde*. (p.136 -140). Éditions Quæ

- Chaffotte, L. et Chiffolleau, Y. (2007). Vente directe et circuits courts : évaluations, définitions et typologie. *Les cahiers de l'observatoire CROC*, 1, 1-8.
- Charrieras, Q., Gasselin, P., Ollivier, G. et Plumecocq, G. (2021). Analyse lexicométrique des politiques publiques françaises agroécologiques : production d'un nouveau référentiel. *15^{ème} Journées de recherche en sciences sociales (JRSS)*, 1-27.
- Chatellier, V. et Gaigné, C. (2016). Les logiques économiques de la spécialisation productive du territoire agricole français. *Dossiers de l'Environnement de l'INRA*, (36), 27-46.
- Chevallier, M., Dellier, J. et Richard, F. (2015). Les vertus discutables des circuits de proximité au regard de la précarité en milieu rural. *Pour*, 225(1), 237-243.
- Chevallier, M., Dellier, J., Plumecocq, G. et Richard, F. (2014). Dynamiques et structuration des circuits courts agroalimentaires en Limousin : distance institutionnelle, proximités spatiale et relationnelle. *Géographie, économie, société*, 16(3), 339-362.
- Chiffolleau, Y. et Prevost, B. (2012). Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires. *Noréis. Environnement, aménagement, société*, (224), 7-20.
- Chiffolleau, Y., Akermann, G., Paturel, D. et Noël, J. (2023). Des circuits courts à la sécurité sociale de l'alimentation : économies concrètes et récit politique pour la solidarité alimentaire. *Lien social et Politiques*, (90), 310-329.
- Coenen, L. et Truffer, B. (2012). Places and spaces of sustainability transitions: geographical contributions to an emerging research and policy field. *European Planning Studies*, 20(3), 367-374.
- Colletis, G. et Pecqueur, B. (2005). Révélation de ressources spécifiques et coordination située. *Économie et institutions*, 6-7, 51-74. <https://doi.org/10.4000/ei.900>
- Colletis, G. et Pecqueur, B. (2018). Révélation des ressources spécifiques territoriales et inégalités de développement. *Revue d'économie régionale et urbaine*, (5), 993-1011.
- Colonna, P., Fournier, S. et Touzard, J.-M. (2013). Food systems, In: Esnouf C., Russel M., Bricas N. (eds), *Food System Sustainability - Insights from duALIne*, Cambridge University Press, 69-100.
- Colonna, P., Fournier, S., Touzard, J. M., Abecassis, J., Broutin, C., Chabrol, D., ... et Trystram, G. (2011). 4-Systèmes alimentaires. In *Pour une alimentation durable* (79-108). Éditions Quæ.
- Compagnone, C., Lamine, C. et Dupré, L. (2018). La production et la circulation des connaissances en agriculture interrogées par l'agro-écologie. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 122(2), 111-138.

- Corade, N., Lemarié-Boutry, M., Gomez, A. et Pérès, S. (2019). Existe-t-il une ambiance territoriale favorable au développement et au maintien des circuits courts et de proximité ? *Communication aux JRSS de la SFER*, 12-13.
- Corade, N. et Lemarié-Boutry, M. (2020). Les projets alimentaires de territoire : entre reconfiguration des territoires et nouvelles relations villes/campagnes. *Géographie, économie, société*, 22(3), 373-397.
- Damhuis, L., Serré, A. et Rosenzweig, M. (2020). Concrétiser l'ambition démocratique de l'alimentation durable ?. Expérimentations bruxelloises dans l'aide alimentaire. *Anthropology of food*, (S15).
- Darly, S. (2011). La relocalisation des circuits d'approvisionnement de la restauration collective entre politique régionale et réseaux d'acteurs : le cas de l'action des Chambres d'agriculture et des PNR en Île-de-France. In *Circuits courts* (pp. 167-186). Educagri éditions.
- Darré, J. P. (1996). *L'invention des pratiques dans l'agriculture : vulgarisation et production locale de connaissance*. Karthala Editions.
- Darrot, C., Maréchal, G. et Bréger, T. (2019). *Rapport sur les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) en France : Etat des lieux et analyse* (Agrocampus Ouest : Rennes ; Cabinet Territoires et Alimentation Terralim).
- Darrot, C. et Noel, J. (2018). Vers des solidarités alimentaires territorialisées... Retour sur la recherche-action SOLALTER menée en Bretagne. *Anthropology of food*.
- David, A. (2000). La recherche intervention, un cadre général pour les sciences de gestion ?. In *Conférence de l'AIMS*.
- David, P. A. (1985). Clio and the Economics of QWERTY. *The American economic review*, 75(2), 332-337.
- Daviron, B. (2021). Aux origines de l'agriculture industrielle, in Bricas, N., Conaré, D., et Walser, M. (2021). *Une écologie de l'alimentation* (p. 312). Éditions Quae.
- Deffontaines, J. P., Marcelpoil, E., et Moquay, P. (2001). Le développement territorial. *Représentations spatiales et développement territorial*, Science Publications.
- Derbez, F. (2020). *Les mobilisations collectives pour l'agro-écologie à l'épreuve de leur opérationnalisation : variations sur le thème de l'agro-écologie* (Doctoral dissertation, Université Lumière-Lyon 2).
- Deverre, C. et de Sainte Marie, C. (2014). De l'écologisation des politiques agricoles à l'écologisation de l'agriculture. *Dossiers de l'environnement de l'INRA*, 34, 9-17.

- Deverre, C. et Lamine, C. (2010). Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 317, 57-73.
- Di Méo, G. (1998). De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie. *L'information géographique*, 62(3), 99-110.
- Di Méo, G. (2007). Processus de patrimonialisation et construction des territoires. In *Colloque "Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser"* (pp. 87-109). Geste éditions.
- Doré, G. (2018). La proximité au prisme du débat entre « conventionnalistes » et « régulationnistes ». *Revue d'économie régionale et urbaine*, (5), 967-991.
- Dosi, G. (1982). Technological paradigms and technological trajectories : a suggested interpretation of the determinants and directions of technical change. *Research policy*, 11(3), 147-162.
- Douillet, A. C. (2003). Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique. *Revue française de science politique*, 53(4), 583-606.
- Ducoeurjoly, D., Robillard, J. L. et Vernier, H. (2024). L'approche territoriale associant transition écologique et alimentaire, à partir du programme TETRAA. *Innovations Agronomiques*, 92, 40-49.
- Dufour, S., Fortin, D., et Hamel, J. (1991). L'enquête de terrain en sciences sociales. *Montréal : Éd. Saint-Martin*.
- Dumez H. (2011) Qu'est-ce que la recherche qualitative ? Le Libellio, AEGIS, vol 7, n°4.
- Dupuy, C. et Torre, A. (1998). Liens de proximité et relations de confiance : le cas des regroupements localisés de producteurs dans le domaine alimentaire. *Approches multiformes de la proximité*, Bellet M.-Kirat, T.-Larger C.(dir.), Paris, Hermès, 175-192.
- Duran, P. (2009). Légitimité, droit et action publique. *L'Année sociologique*, 59(2), 303-344.
- Durand, L., Hirczak, M., Lapostolle, D., Senil, N. et Noûs, C. (2024). Du développement aux transitions soutenables dans les territoires : vers un renouvellement de la notion de ressource territoriale. *Géographie, économie, société*, 26(2-3), 211-230.
- Duru, M., Justes, E., Falconnier, G., Journet, E. P., Triboulet, P. et Magrini, M. B. (2017). Analyse du concept de santé globale pour accompagner les transitions agricoles et alimentaires : application au cas des légumineuses. *Agronomie, Environnement et Sociétés*, 7(1), 83-95.

- El Bilali, H. (2020). Transition heuristic frameworks in research on agro-food sustainability transitions. *Environment, Development and Sustainability*, 22(3), 1693-1728. <https://doi.org/10.1007/s10668-018-0290-0>
- Elzen, B., Barbier, M., Cerf, M. et Grin, J. (2012). Stimulating transitions towards sustainable farming systems. In *Farming Systems Research into the 21st century: The new dynamic* (pp. 431-455). Dordrecht : Springer Netherlands.
- Fares, M. H., Magrini, M. B. et Triboulet, P. (2012). Transition agroécologique, innovation et effets de verrouillage : le rôle de la structure organisationnelle des filières. *Cahiers Agricultures*, 21(1), 34-45.
- Farla, J., Markard, J., Raven, R. et Coenen, L. (2012). Sustainability transitions in the making: A closer look at actors, strategies and resources. *Technological forecasting and social change*, 79(6), 991-998.
- Filippini, R. (2021). Chapitre 8 - Hybridation des chaînes alimentaires dans les systèmes de production périurbains : L'exemple de Pise en Italie. In C. Cerdan, P. Gasselin, S. Lardon, S. Loudiyi, et D. Sautier (Éds.), *Coexistence et confrontation des modèles agricoles et alimentaires : Un nouveau paradigme du développement territorial ?* (p. 179-194). Éditions Quæ.
- Fouilleux, È. (2000). Entre production et institutionnalisation des idées : la réforme de la politique agricole commune. *Revue française de science politique*, 277-305.
- Fouilleux, È. (2008). Chapitre 4 : Les politiques agricoles et alimentaires. In *Politiques publiques 1* (pp. 113-146). Presses de Sciences Po.
- Fouilleux, È. et Michel, L. (2022). *Quand l'alimentation se fait politique (s)*. Presses universitaires de Rennes.
- Fournié, S. (2016). *Construction sociotechnique et relationnelle d'une gouvernance alimentaire territoriale* (Doctoral dissertation, Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France).
- Fournié, S. et Jaurès, T. J. (2018). Rôle de médiation d'une coopérative agricole dans la construction d'un circuit agro-alimentaire territorialisé. *Paris, SFER*.
- Fournier, S. et Touzard, J. M. (2014). La complexité des systèmes alimentaires : Un atout pour la sécurité alimentaire ? *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, 14(1).
- Fournier, S. et Touzard, J. M. (2017). Diversité et confrontation de modèles au sein des systèmes alimentaires : vers une convergence ? Dans Lubello, P., Falque, A. et Temri, L. (dir.), *Systèmes agroalimentaires en transition*. (p. 137 -148). Éditions Quæ.

- Fournier, S. et Muchnik, J. (2010). L'approche « Systèmes agroalimentaires localisés » (SYAL) un outil d'intervention pour le développement territorial ?. In *ISDA 2010 Innovation and Sustainable Development in Agriculture and Food*. Editions du CIRAD, INRA, Montpellier Supagro.
- Francis, C., Lieblein, G., Gliessman, S., Breland, T. A., Creamer, N., Harwood, R., ... et Poincelot, R. (2003). Agroecology: The ecology of food systems. *Journal of sustainable agriculture*, 22(3), 99-118.
- François, H., Hirczak, M. et Senil, N. (2013). De la ressource à la trajectoire : quelles stratégies de développement territorial ?. *Géographie, économie, société*, 15(3), 267-284.
- Gafsi, M. et Terrieux, A. (2016). Ateliers de transformation collectifs : rôle des proximités dans les stratégies de diversification des agriculteurs. *Alimentation et proximités : jeux d'acteurs et territoires*, 249-265.
- Gaitán-Cremaschi, D., Klerkx, L., Duncan, J., Trienekens, J. H., Huenchuleo, C., Dogliotti, S., ... et Rossing, W. A. (2019). Characterizing diversity of food systems in view of sustainability transitions. A review. *Agronomy for sustainable development*, 39(1), 1.
- Gallaud, D. (2020). Proximité organisée « subie » et effets négatifs des proximités. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, (1), 113-128.
- Gasselin, P., Lardon, S., Cerdan, C., Loudiyi, S., Sautier, D. & Van der Ploeg, J. D. (2021). *Coexistence et confrontation des modèles agricoles et alimentaires* (p. 396). éditions Quae.
- Gatien-Tournat, A., Fortunel, F. et Noël, J. (2016). Qualité et proximité dans l'approvisionnement de la restauration collective en Sarthe (France) : jeux d'acteurs entre volontés et réalités territoriales. In *Annales de géographie* (Vol. 712, No. 6, pp. 666-691). Armand Colin.
- Geels, F. W. (2002). Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes: a multi-level perspective and a case-study. *Research policy*, 31(8-9), 1257-1274.
- Geels, F. W. et Schot, J. (2007). Typology of sociotechnical transition pathways. *Research Policy*, 36(3), 399-417.
- Gillerot, A. (2023). *Les modes de coordination mis en œuvre par les collectifs d'agriculteurs porteurs de filières territorialisées : un levier pour la transition agroécologique ?* (Doctoral dissertation, Université Clermont Auvergne).
- Gilly, J. P., et Perrat, J. (2003). La dynamique institutionnelle des territoires : entre gouvernance locale et régulation globale. *Cahier n°5*.
- Gilly, J. P., et Torre, A. (2000). *Dynamiques de proximité* (p. np). L'Harmattan.

- Gilly, J.-P., et Lung, Y. (2005). *Proximités, secteurs et territoires*.
- Ginelli, L. (2017). *Jeux de nature, natures en jeu. Des loisirs aux prises avec l'écologisation des sociétés*, Bruxelles, Peter Lang, coll. « Ecopolis ».
- Ginelli, L., Candau, J., Girard, S., Houdart, M., Deldrève, V, et Noûs, C. (2020). Écologisation des pratiques et territorialisation des activités : une introduction. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 11(1).
- Girard, S. et Landel, P. A. (2023). Du développement durable à la transition écologique : gouverner le changement territorial. Le cas des intercommunalités de la vallée de la Drôme. *Géographie, économie, société*, 25(2), 293-322.
- Gliessman, S. R. (2007). *Agroecology : ecological processes in sustainable agriculture*, 2nd ed. Boca Raton : Lewis Publisher (CRC Press), 408 p.
- Glon, É. et Pecqueur, B. (2016). *Au cœur des territoires créatifs. Proximités et ressources territoriales*. Rennes (Presses universitaires de).
- Gonçalves, A. et Zeroual, T. (2016). Analyser les impacts des circuits courts alimentaires : une étude en Nord-Pas-de-Calais. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, (20).
- Goodman, D., DuPuis, E. M. et Goodman, M. K. (2012). *Alternative food networks: Knowledge, practice, and politics*. Routledge.
- Goulet, F. et Chiffoleau, Y. (2006). Réseaux d'agriculteurs autour de l'agriculture de conservation en France : Echanges de savoirs et identités. CIHEAM-IAMZ.
- Guérin, M. (2009). Chapitre 8-Politiques de développement rural centrées sur l'agriculture et les collectivités territoriales. In *Politiques agricoles et territoires* (pp. 183-198). Éditions Quæ.
- Gueringer, A., Hamdouch, A. et Wallet, F. (2016). Foncier et développement des territoires ruraux et périurbains en France. *Revue d'économie régionale et urbaine*, (4), 693-712.
- Guibert, C., Frayssignes, J. et Pouzenc, M. (2022). Diversité des filières longues et dynamiques de transition des systèmes agroalimentaires dans les territoires : le cas des légumineuses en région Occitanie. *Géocarrefour*, 96(96/3).
- Gumuchian, H., Grasset, E., Lajarge, R. et Roux, E. (2003). *Les acteurs, ces oubliés du territoire* (p. 186). Anthropos.
- Hansen, T. et Coenen, L. (2015). The geography of sustainability transitions: Review, synthesis and reflections on an emergent research field. *Environmental innovation and societal transitions*, 17, 92-109.

- Haschar-Noé, N. (2009). L'aménagement des chemins de randonnée : un instrument d'identification et de « gouvernance » territoriales. *Espaces et sociétés*, 138(3), 115-133.
- Hazard, L., Magrini, M.B. et Martin, G. (2017). Transition agroécologique : définition. *Dictionnaire d'agroécologie*.
- Hebinck, A., Klerkx, L., Elzen, B., Kok, K. P., König, B., Schiller, K., ... et von Wirth, T. (2021). Beyond food for thought—Directing sustainability transitions research to address fundamental change in agri-food systems. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 41, 81-85.
- Hellec, F. (2014). Le rapport au terrain dans une thèse CIFRE Du désenchantement à la distanciation. *Sociologies pratiques*, n° 28(1), 101-109.
- Herault-Fournier, C., Merle, A. et Prigent-Simonin, A. H. (2012). Comment les consommateurs perçoivent-ils la proximité à l'égard d'un circuit court alimentaire?. *Management et Avenir*, 53(3), 16-33.
- Hernandez, S. et Messaoudène, L. (2010). La territorialisation de la politique alimentaire française : le regard des acteurs publics sur la gouvernance du PNNS. *Management et avenir*, 35(5), 235-253.
- Hinrichs, C. C. (2014). Transitions to sustainability: a change in thinking about food systems change ?. *Agriculture and human values*, 31(1), 143-155.
- Hodson, M. et Marvin, S. (2010). Can cities shape socio-technical transitions and how would we know if they were ?. *Research policy*, 39(4), 477-485.
- Hommage, C. (2007). La démarche de diagnostic territorial au service d'une dynamique partenariale et citoyenne. *Les Sciences de l'éducation-Pour l'Ère nouvelle*, 40(1), 79-95.
- Houdart, M. (2022). Société civile et transition alimentaire dans les territoires : état des lieux, enjeux et conditions. *Géocarrefour*, 96(96/3).
- Houdart, M., Baritoux, V., Iceri, V., Lardon, S. et Loudiyi, S. (2023). L'articulation de ressources mobilisées à différentes échelles dans les processus de reterritorialisation de l'alimentation. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 14(1).
- Ilbery, B. et Maye, D. (2006). Retailing local food in the Scottish–English borders : A supply chain perspective. *Geoforum*, 37(3), 352-367.
- Issaka, Y. (2022). *Dynamiques d'action collective dans les circuits agroalimentaires de proximité : réseaux d'acteurs et configurations territoriales à partir de cinq initiatives en Nouvelle-Aquitaine* (Doctoral dissertation, Université de Limoges).

- Jaccoud, M. et Mayer, R. (1997). L'observation en situation et la recherche qualitative. *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, 211-249.
- Jobert, B. et Muller, P. (1987). L'Etat en action.
- Jouve, A. M. et Vianey, G. (2012). Le foncier, une ressource territoriale difficile à construire en périurbain. *Économie rurale*, 330331(4), 27-41.
- Kebir, L. (2006). Ressource et développement régional, quels enjeux?. *Revue d'économie régionale et urbaine*, (5), 701-723.
- Kemp, R., Loorbach, D. et Rotmans, J. (2007). Transition management as a model for managing processes of co-evolution towards sustainable development. *The International Journal of Sustainable Development et World Ecology*, 14(1), 78-91.
- Kemp, R., Schot, J. et Hoogma, R. (1998). Regime shifts to sustainability through processes of niche formation: the approach of strategic niche management. *Technology analysis et strategic management*, 10(2), 175-198.
- Kirat, T. et Lung, Y. (1995). Innovations et proximités : Le territoire, lieu de déploiement des processus d'apprentissage. *Coordination économique et apprentissage des firmes, Paris, Economica*, 206-227.
- Köhler, J., Geels, F., Kern, F., Onsongo, E. et Wieczorek, A. (2017). A research agenda for the Sustainability Transitions Research Network. *Sustainability Transitions Research Network (STRN), Sustainable Consumption Institute, University of Manchester: Manchester, UK*, 9(2), 239-246.
- Lacroix, A., Mollard, A. et Bel, F. (1995). *L'approche sectorielle de la régulation : Une problématique à partir de l'agriculture*. INRA Editions/Economica.
- Laganier, R., Villalba, B. et Zuindeau, B. (2002). Le développement durable face au territoire : Éléments pour une recherche pluridisciplinaire. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Dossier 1. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.774>
- Lailliau, J. (2024). *La fabrique d'une politique alimentaire locale intégrée : un éclairage par les interdépendances* (Doctoral dissertation, Université de Bordeaux).
- Lamara, H. (2009). Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*.
- Lamine, C. (2012). « Changer de système » : Une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux. *Terrains travaux*, 20(1), 139-156.

- Lamine, C. Bui, S. et Ollivier, G. (2015). Pour une approche systémique et pragmatique de la transition écologique des systèmes agri-alimentaires. *Cahiers de recherche sociologique*, 58, 95-117.
- Lamine, C., Dodet, F., Demené, C., Rotival, D., Latré, L., Sabot, N., ... et Simon, M. (2022). Transformations du système agri-alimentaire territorial en sud Ardèche : co-construire une périodisation du passé... qui fasse sens pour l'avenir. *Géocarrefour*, 96(96/3).
- Lanciano, É., Poisson, M. et Saleilles, S. (2016). Comment articuler projets individuel, collectif et de territoire ? Le cas d'un collectif de transformation et commercialisation en circuits courts. *Management et Prospective*, 33(2), 75-93.
- Lardon, S., Piveteau, V. et Lelli, L. (2005). Le diagnostic des territoires. *Géocarrefour*, 80(2), 71-74.
- Latour, B. (1994). Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité. *Sociologie du travail*, 587-607.
- Law, J. et Callon, M. (1988). Engineering and sociology in a military aircraft project: A network analysis of technological change. *Social problems*, 35(3), 284-297.
- Le Bel, P. M. et Houdart, M. (2022). Régimes de justification et processus de reterritorialisation de l'alimentation. *Noroi*, 262(1), 15-29.
- Le Bel, P. M. et Lardon, S. (2022). Introduction – Les défis de la gouvernance alimentaire : rapports de force, précarité et participation citoyenne. *Noroi*, n° 262(1), 7-13
- Le Bel, P. M. et Pizette, M. (2020). L'Espace-test agricole comme outil des collectivités territoriales. *Géocarrefour*, 94(94/4).
- Le Breton, D. (2012). *L'interactionnisme symbolique*. Presses universitaires de France.
- Le Noë, J., Billen, G. et Garnier, J. (2019). Trajectoires des systèmes de production agricole en France depuis la fin du XIXe siècle : une approche biogéochimique. *Innovations Agronomiques*, 72, 149-161.
- Le Velly, R. (2012). La relocalisation des approvisionnements de la restauration collective et le code des marchés publics. *Pour*, 215216(3), 269-274.
- Le Velly, R. (2017). *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs : Une promesse de différence*. Presses des Mines via OpenEdition.
- Le Velly, R. et Dubuisson-Quellier, S. (2008). *Les circuits courts entre alternative et hybridation*. Educagri.
- Le Velly, R. et Moraine, M. (2018). Agencer un système territorial innovant entre agriculture et élevage : l'apport de la sociologie des agencements marchands à l'analyse des réseaux agri-alimentaires alternatifs. In 12. *Journées de recherches en sciences sociales*.

- Le Velly, R., Dufeu, I. et Le Grel, L. (2016). Les systèmes alimentaires alternatifs peuvent-ils se développer commercialement sans perdre leur âme ? Analyse de trois agencements marchands. *Économie rurale*, 356(6), 31-45.
- Leloup, F., Moyart, L. et Pecqueur, B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale?. *Géographie, économie, société*, 7(4), 321-332.
- Lequin, J. (2018). *Quelles interactions dynamiques entre systèmes alimentaires du milieu (SYAM) et proximités territoriales? : communautés de valeurs, communautés d'intérêts et communautés de pratiques* (Doctoral dissertation, Université Rennes 2).
- Leroux, B. (2015). L'émergence de l'agriculture biologique en France : 1950-1990. *Pour*, 227(3), 59-66.
- Levasseur, C. (2010). Être sur le terrain ou entrer sur le terrain : apports et limites de l'observation participante. *Le chercheur et sa passion*, 3.
- Liu, M. (1997). Fondements et pratiques de la recherche-action.
- Lohest, F., Bauler, T., Sureau, S., Van Mol, J. et Achten, W. (2020). Vers une complémentarité des alternatives alimentaires : relocalisation des activités et écologisation des pratiques au sein de trois alternatives de distribution à Bruxelles. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 11(1).
- Loorbach, D. (2010). Transition management for sustainable development: a prescriptive, complexity-based governance framework. *Governance*, 23(1), 161-183.
- Loudiyi, S. et Houdart, M. (2019). L'alimentation comme levier de développement territorial ? Réflexions tirées de l'analyse processuelle de deux démarches territoriales. *Économie rurale*, 29-44.
- Loudiyi, S., Margétic, C. et Dumat, C. (2022). Pour des transitions alimentaires ancrées dans les territoires : nouvelles questions et perspectives de recherches (partie 1). *Géocarrefour*, 96(96/3).
- Lulovicova, A. (2024). *Évaluation environnementale des systèmes alimentaires territoriaux : Apports de l'analyse du cycle de vie territoriale à la construction et à l'évaluation des processus de reterritorialisation durables des systèmes agroalimentaires en France* (Doctoral dissertation, Université Côte d'Azur).
- Lussault, M. et Levy, J. (2003). Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés.
- Mahil, A. et Tremblay, D. G. (2015). Théorie de l'acteur-réseau. *Sciences, technologies et sociétés de A à Z*, 234-237.

- Maisonnasse, J. (2014). *Construire la coopération au sein des réseaux territoriaux d'organisations : une analyse à partir de l'Économie de la Proximité et de la Sociologie de la Traduction* (Doctoral dissertation, Aix-Marseille Université ; LEST UMR 7317).
- Malassis, L. (1994). *Nourrir les hommes : Un exposé pour comprendre, un essai pour réfléchir* (Vol. 16). Flammarion.
- Malassis, L. (1996). Les trois âges de l'alimentaire. *Agroalimentaria*, 2(5).
- Maréchal, G. (2008). *Les circuits courts alimentaires : bien manger dans les territoires*. Educagri éditions.
- Maréchal, G. et Spanu, A. (2010). Les circuits courts favorisent-ils l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement?. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, (59), 33-45.
- Maréchal, K., Plateau, L. et Holzemer, L. (2019). La durabilité des circuits courts, une question d'échelle ? L'importance de court-circuiter les schémas classiques d'analyse. *Économie rurale*, 367(1), 45-60.
- Margetic, C., Noel, J., Dufeu, I. et Le Grel, L. (2016). Organisations collectives territorialisées : Le département comme référence. In *Alimentation et proximités* (pp. 129-149). Educagri éditions.
- Markard, J., Raven, R. et Truffer, B. (2012). Sustainability transitions: An emerging field of research and its prospects. *Research policy*, 41(6), 955-967.
- Marsden, T., Banks, J. et Bristow, G. (2000). Food supply chain approaches : Exploring their role in rural development. *Sociologia ruralis*, 40(4), 424-438.
- Mazin, A. (2022). *Commande publique responsable en restauration scolaire : facteur de transition écologique du territoire ?* (Doctoral dissertation, Université Paris-Saclay).
- Meynard, J. M. (2017). L'agroécologie, un nouveau rapport aux savoirs et à l'innovation. *OCL Oilseeds and fats crops and lipids*, 24(3), 9-p.
- Michaux, V. et Defélix, C. (2019). Conduire un diagnostic partagé en contexte inter-organisationnel : enseignements théoriques et pratiques. *Revue de gestion des ressources humaines*, 111(1), 19-34.
- Michel, S. (2023). Espaces démocratiques et gouvernance territoriale : comment organiser collectivement les mutations du système alimentaire?. *Innovations*, 70(1), 123-151.
- Millet-Amrani, S. (2020). *Nouveaux marchés, nouvelles pratiques ? Le rôle des circuits courts dans l'écologisation des pratiques agricoles* (Doctoral dissertation, Montpellier University).

- Moine, A. (2006). Le territoire comme un système complexe : Un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie. *L'Espace géographique*, 35(2), 115-132.
- Morrisette, J. et Demazière, D. (2019). Les approches qualitatives à l'épreuve de la quantification des sciences. *Recherches qualitatives*, 38(1), 88-104.
- Muchnik, J. et de Sainte-Marie, C. (2010). *Le temps des Syal* (pp. 33-447). Éditions Quae.
- Muchnik, J. (2011). Introduction : Ancrage et identité territoriale des systèmes agroalimentaires localisés. *Économie rurale*, 322(2), 4-10.
- Muchnik, J., Requier-Desjardins, D., Sautier, D. et Touzard, J. M. (2007). Introduction : les systèmes agroalimentaires localisés (SYAL). *Économies et Sociétés. Systèmes Agroalimentaires (AG)*, 41(929), 1465-1484.
- Müller, B. (2003). Écrire l'histoire locale : le genre monographique. *Revue d'histoire des sciences humaines*, (2), 37-51.
- Muller, P. (2000). La politique agricole française : l'État et les organisations professionnelles. *Économie rurale*, 255(1), 33-39.
- Mundler, P. et Boulianne, M. (2022). Relocaliser la production alimentaire ? Défis et obstacles d'une reterritorialisation. Le cas du bassin alimentaire de la région de Québec. *Géocarrefour*, 96(96/3).
- Murdoch, J., Marsden, T. et Banks, J. (2000). Quality, nature, and embeddedness : Some theoretical considerations in the context of the food sector. *Economic geography*, 76(2), 107-125.
- Naves, P. (2016). L'encadrement des circuits courts. Du secteur agricole aux territoires?. *Économie rurale*, 355(5), 3-19.
- Neilsen, E. H. (2006). But let us not forget John Collier : commentary on David Bargal's 'Personal and intellectual influences leading to Lewin's paradigm on action research'. *Action Research*, 4(4), 389-399.
- Nougarèdes, B., Giraud, S., Clément, C., Ruault, C., Lambert, C et Rixen, A. (2022). Construire un système alimentaire territorial durable Chronique d'une concertation territoriale en pays cœur d'Hérault, France. *Noroi*, n° 262(1), 79-99.
- Obin, O. (2013). *Territoires en construction : de la géographie sociale à l'acteur-réseau : une lecture des dynamiques sportives de nature dans les Grands Causses* (Doctoral dissertation, Université de Grenoble).
- Olivier de Sardan, J. P. (1995). La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie. *Enquête. Archives de la revue Enquête*, (1), 71-109.

- Pachoud, C. et Koop, K. (2024). Comment analyser les transformations soutenables dans les territoires ? Application de la perspective multidimensionnelle de transformation territoriale au Cœur des Bauges. *Géographie, économie, société*, 26(2-3), 301-323.
- Pachoud, C., Koop, K. et George, E. (2022). Societal transformation through the prism of the concept of territoire: A French contribution. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 45, 101-113.
- Pahun, J. (2020). *L'agriculture face aux politiques alimentaires : une analyse comparée dans trois régions françaises* (Doctoral dissertation, Université Paris-Est).
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris, France : Armand collin.
- Paturel, D., Ndiaye, P., In Paturel, D. et Ndiaye, P. (2020). Démocratie alimentaire, le trouble-tête de l'alimentation durable. *Le droit à l'alimentation durable en démocratie*, 238-p.
- Pecqueur, B. (2006). Le tournant territorial de l'économie globale. *Espaces et sociétés*, 124125(1), 17-32.
- Pecqueur, B. et Zimmermann, J.-B. (2004). *Economie de proximités*. Hermes-Lavoisier.
- Perrier-Cornet, P. (2009). Chapitre 2 - Les systèmes agroalimentaires localisés sont-ils ancrés localement ? Un bilan de la littérature contemporaine sur les Syal. In Aubert, F., Piveteau, V. et Schmitt, B. (dir.), *Politiques agricoles et territoires*. (p. 49 -68). Éditions Quæ.
- Perrin, C. et Soulard, C. T. (2014). Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan. *Géocarrefour*, 89(89/1-2), 125-134.
- Perrin, C., Soulard, C. T., Baysse-Lainé, A. et Hasnaoui Amri, N. (2018). L'essor d'initiatives agricoles et alimentaires dans les villes françaises : mouvement marginal ou transition en cours. *Cultura territorial e innovación social : Hacia un nuevo modelo metropolitano en Europa del Sur*, 387-403.
- Perrin-Joly, C. (2010). De la recherche salariée en France : lien de subordination et liberté de la recherche. *SociologieS*.
- Phung, C. G. et Charue-Duboc, F. (2020). La dimension territoriale : modalités d'émergence et de diffusion de la niche sociotechnique. *Finance Contrôle Stratégie*, (NS-9).
- Pingali, P. L. (2012). Green revolution : Impacts, limits, and the path ahead. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 109(31), 12302-12308.
- Plumecocq, G., Debril, T., Duru, M., Magrini, M. B., Sarthou, J. P. et Therond, O. (2018). Caractérisation socio-économique des formes d'agriculture durable. *Économie rurale*, 363(1), 99-120.

- Poisson, M. et Saleilles, S. (2012). Déterminants et processus d'émergence des systèmes agroalimentaires localisés alternatifs. *Economies et Sociétés. Série AG Systèmes agroalimentaires*, 34(10/11), 2077-2096.
- Poméon, T., Fouilleux, E., Lemeilleur, S. et Loconto, A. M. (2017). L'agriculture biologique en France, entre projet critique et conventionnalisation. *Transformations et transitions dans l'agriculture et l'agro-alimentaire*, 181-198.
- Pouzenc, M., Bühler, E.-A., Coquart, D., Girou, S., Fontorbes, J.-P., Mondy, B., Olivier-Salvagnac, V., Pilleboue, J. et Vincq, J.-L. (2008). *Les relations de proximité agriculteurs-consommateurs : Points de vente collectifs et AMAP en Midi-Pyrénées* (p. 268) [Rapport d'étude]. UMR Dynamiques Rurales.
- Praly, C., Chazoule, C., Delfosse, C. et Mundler, P. (2014). Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires. *Géographie, économie, société*, 16(4), 455-478.
- Prévost, B. (2014). Des circuits courts à la reterritorialisation de l'agriculture et de l'alimentation. *Revue internationale de l'économie sociale*, (331), 30-44.
- Purseigle, F., Nguyen, G. et Blanc, P. (2017). *Le nouveau capitalisme agricole. De la ferme à la firme*. Sciences Po (Les Presses de).
- Raimbert, C. et Raton, G. (2021). Collectifs logistiques et territoires dans les circuits courts alimentaires de proximité : la robustesse de la coopération analysée au prisme des communs. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 12(1).
- Rallet, A. (2002). L'économie de proximités. *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, 11-25.
- Rallet, A. et Torre, A. (2001). Proximité géographique ou proximité organisationnelle ? Une analyse spatiale des coopérations technologiques dans les réseaux localisés d'innovation. *Économie appliquée*, 54(1), 147-171.
- Rastoin, J. L. (2012). *L'industrie agroalimentaire au coeur du système alimentaire mondial* (No. hal-01506174).
- Rastoin, J. L. (2016). Les systèmes alimentaires territorialisés : Enjeux et stratégie de développement. *Journal Resolis*, 7, 12-18.
- Rastoin, J. L. et Gherzi, G. (2010). *Le système alimentaire mondial : Concepts et méthodes, analyses et dynamiques*. Editions Quae.
- Raven, R., Schot, J. et Berkhout, F. (2012). Space and scale in socio-technical transitions. *Environmental innovation and societal transitions*, 4, 63-78.

- Renault Tinacci, M. (2020). Le doctorat Cifre à la croisée du monde académique et de l'action publique : quand l'intermédiation transforme la recherche. *Sociologies*.
- Rhéaume, J. (1982). La recherche-action : un nouveau mode de savoir?. *Sociologie et sociétés*, 14(1), 43-51.
- Rieutort, L. (2009). Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture. *L'information géographique*, 73(1), 30-48.
- Rotmans, J., Kemp, R. et Van Asselt, M. (2001). More evolution than revolution: transition management in public policy. *foresight*, 3(1), 15-31.
- Rouchi, C. (2018). Une thèse CIFRE en collectivité territoriale : concilier la recherche et l'action?. *Carnets de géographes*, (11).
- Roy, M. et Prévost, P. (2013). La recherche-action : origines, caractéristiques et implications de son utilisation dans les sciences de la gestion. *Recherches qualitatives*, 32(2), 129-151.
- Santini, C. (2025). *Impacts des Projets Alimentaires Territoriaux sur la gouvernance alimentaire territoriale: quelles contributions à la transition du système alimentaire des territoires ?* (Doctoral dissertation, INRAE).
- Sanz Cañada, J. et Muchnik, J. (2011). Introduction : Ancrage et identité territoriale des systèmes agroalimentaires localisés. *Economie rurale*, n°322(2), 4-10.
- Sauvayre, R. (2013). *Les méthodes de l'entretien en sciences sociales*.
- Saydeh, M. et Bissonnette, J. F. (2024). Concilier biodiversité et agriculture : dépasser la dualité du land sparing contre le land sharing. *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, (Hors-Série 38).
- Scheromm, P., Rixen, A., Laurens, L. et Soulard, C. T. (2020). Les acteurs publics locaux et l'écologisation de l'agriculture. Entre territorialisation de l'agroécologie et écologisation des territoires. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 11(1).
- Sengers, F. et Raven, R. (2015). Toward a spatial perspective on niche development : The case of Bus Rapid Transit. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 17, 166-182.
- Serrano, J., Tanguay, C. et Yengué, J. L. (2021). Le rôle des collectivités locales dans la gouvernance alimentaire : le cas du projet alimentaire territorial de Tours-Métropole-Val-de-Loire. *Économie rurale*, 41-59.
- Simiand, F. (1903). *Méthode historique et sciences sociales*, ed. M. Cedronio, Réimpression. Paris : Éditions des archives contemporaines.

- Smith, A., Stirling, A. et Berkhout, F. (2005). The governance of sustainable socio-technical transitions. *Research policy*, 34(10), 1491-1510.
- Sonnino, R. et Marsden, T. (2006). Beyond the divide : Rethinking relationships between alternative and conventional food networks in Europe. *Journal of economic geography*, 6(2), 181-199.
- Soulard, C. T. (2020). Les territoires alimentaires à l'heure du changement global, *Systèmes alimentaires / Food Systems*, n° 5, 35-55.
- Stassart, P. M. et Jamar, D. (2009). AB et verrouillage des systèmes de connaissances. Conventionalisation des filières agroalimentaire bio. *Innovations Agronomiques (2009)*, 4, 313-328.
- Talbot, D. (2008). Les institutions créatrices de proximités. *Revue d'Economie Regionale Urbaine*, 3, 289-310.
- Tchankam, J. P., Essingone, H. N. et Tchagang, E. (2020). Chapitre 14. Portée et limites de la recherche qualitative. In *Produire du savoir et de l'action* (pp. 165-174). EMS Editions.
- Teil, G. (2012). Le bio s'use-t-il ? Analyse du débat autour de la conventionalisation du label bio. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, (332), 102-118.
- Tendall, D. M., Joerin, J., Kopainsky, B., Edwards, P., Shreck, A., Le, Q. B., ... et Six, J. (2015). Food system resilience: Defining the concept. *Global food security*, 6, 17-23.
- Ternaux, P. et Pecqueur, B. (2008). Ressources territoriales, structures sociales et comportements des acteurs. *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, 31(2).
- Tomas, F. (1997). Produire de la ville en périphérie urbaine : le cas du SICOVAL dans l'agglomération de Toulouse. *Revue de géographie de Lyon*, 72(2), 143-151.
- Torre, A. (2000). Economie de proximité et activités agricoles et agro-alimentaires. Eléments d'un programme de recherche. *Revue d'économie régionale et urbaine*, 3, 407.
- Torre, A. (2018). Les moteurs du développement territorial. *Revue d'économie régionale et urbaine*, (4), 711-736.
- Torre, A. et Beuret, J.-E. (2012). *Proximités territoriales*. Economica. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01197970>
- Torre, A. et Talbot, D. (2018). Proximités : retour sur 25 années d'analyse. *Revue d'économie régionale et urbaine*, (5), 917-936.
- Truffer, B., Murphy, J. T. et Raven, R. (2015). The geography of sustainability transitions: Contours of an emerging theme. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 17, 63-72.

- Tuscano, M. (2022). *L'alimentation au défi de l'écologisation : une analyse sociologique de l'action publique et de l'action collective dans deux territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur* (Doctoral dissertation, École des Hautes Études en Sciences Sociales Paris).
- Valette, E., Lepiller, O. et Bonomelli, V. (2022). Des innovations à la transition des systèmes alimentaires : comment penser les conditions et les modalités de leur changement d'échelle?. *Géocarrefour*, 96(96/3).
- Van Oers, L. M., Boon, W. P. et Moors, E. H. (2018). The creation of legitimacy in grassroots organisations: A study of Dutch community-supported agriculture. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 29, 55-67.
- Vermunt, D. A., Negro, S. O., Van Laerhoven, F. S. J., Verweij, P. A. et Hekkert, M. P. (2020). Sustainability transitions in the agri-food sector: How ecology affects transition dynamics. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 36, 236-249.
- Vigour, C. (2016). *La comparaison dans les sciences sociales*. La découverte.
- Wezel, A. et Jauneau, J. C. (2011). Agroecology—interpretations, approaches and their links to nature conservation, rural development and ecotourism. *Integrating agriculture, conservation and ecotourism: Examples from the field*, 1-25.
- Wezel, A., Brives, H., Casagrande, M., Clement, C., Dufour, A. et Vandenbroucke, P. (2016). Agroecology territories: places for sustainable agricultural and food systems and biodiversity conservation. *Agroecology and sustainable food systems*, 40(2), 132-144.
- Willett, W., Rockström, J., Loken, B., Springmann, M., Lang, T., Vermeulen, S., ... et Murray, C. J. (2019). Food in the Anthropocene: the EAT–Lancet Commission on healthy diets from sustainable food systems. *The lancet*, 393(10170), 447-492.
- Woolgar, S. et Latour, B. (1988). *La vie de laboratoire : la production des faits scientifiques* (p. 296). Editions La Découverte.
- Yin R. (1994), *Case study. research*, 2nd ed, Thousand Oaks : Sage

Sources complémentaires

- ADEAR. (s.d.). *L'Agriculture paysanne*. Disponible sur : <https://www.agriculturepaysanne.org/L-Agriculture-paysanne>
- Agence Bio. (s.d.). *Les chiffres de l'agriculture biologique en France de 2008 à 2024*. Disponible sur : <https://www.agencebio.org/observatoire-de-la-production-bio-sur-votre-territoire/>

Agenda 21 France. (s.d.). *Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?*. Disponible sur : <http://www.agenda21france.org/agenda-21-de-territoire/pour-agir/demarche.html>)

APAL (2023). *Statuts de l'association*.

Article 39 de la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Article L.229-26 du code de l'environnement relatif aux plans climat-air-énergie territoriaux.

Article L1 du code rural et de la pêche maritime, modifié par la loi n°2025-268 du 24 mars 2025.

Bellamy, V. et Leveillé, B. (2007). *Consommation des ménages, quels lieux d'achat pour quels produits ?*. INSEE Première.

CIVAM Bio 09. (2011, décembre). *La feuille bio Ariégeoise*. Disponible sur : <https://ekladata.com/-mAXwxifXyv48ViNj7zrJjLNYE8.pdf>

Clerc-Pellegatta, A. (2023, 29 octobre). *La ferme solidaire d'Emmaüs Ariège reçoit 10 000 euros de subventions pour accroître son activité*. La Dépêche. Disponible sur : <https://www.ladepeche.fr/2023/10/29/la-ferme-solidaire-demmaus-ariège-reçoit-10-000-euros-de-subventions-pour-accroître-son-activité-11532711.php>

Conseil départemental de Haute-Garonne (s.d.). *Les Collines resserrées du Lauragais*. Disponible sur : https://paysages.haute-garonne.fr/unites-paysageres/les-collines-resserrees-du-lauragais/?doing_wp_cron=1741618524.7115468978881835937500

Conseil départemental de Haute-Garonne. (2020). *Plan d'actions en faveur des circuits-courts en Haute-Garonne*. Note de presse. Disponible sur : <https://espace-presse.haute-garonne.fr/wp-content/uploads/2020/05/NP-ENGAGEMENTS-CIRCUITS-COURTS.pdf>

Crédoc. (2025). *Les multiples facettes de la précarité alimentaire*. Disponible sur : <https://www.credoc.fr/publications/les-multiples-facettes-de-la-precarite-alimentaire>

Deschamps, V., Salanave, B. et Verdot, C. (2025). *Fréquences nationales et régionales de consommations alimentaires par rapport aux recommandations nutritionnelles des adultes français : résultats des Baromètres 2021 hexagonal et DROM*. Santé publique France. Disponible sur : https://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2025/8/pdf/2025_8_1.pdf

Dives, J. et Boyer, P. (2021). *Autonomie de la France et de ses territoires*. Rapport d'information n° 4786 déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires économiques. Disponible sur : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/l15b4786_rapport-information#

- DRAAF (2020, 31 mars). *COVID-19 – exemple d'action collective en Ariège*. Disponible sur : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/covid-19-exemple-d-action-collective-en-ariege-a4705.html>
- Emmaüs Ariège. (s.d.). *La communauté Emmaüs de Pamiers*. Disponible sur : <https://www.emmaus-ariege.fr/pamiers/>
- Erables 31. (2012). *Lettre info*. Disponible sur : <https://www.bio-ariege-garonne.fr/site/pages/uploads/documentstelecharger/publications/feuilles%20erables/feuille-erables-automne-2012.pdf>
- FAO. (2023). *Revealing the True Cost of Food to Transform Agrifood Systems, in Brief to The State of Food and Agriculture*. Disponible sur : <https://doi.org/10.4060/cc7937en>
- Ferrer-Pradines et al. (2022). *La situation du commerce en 2022. Rapport établi pour la Commission des comptes commerciaux de la Nation*. INSEE. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6678340>
- Gérard, M. et Girard, L. (2025, 18 février). *Projet de loi agricole : les sénateurs renforcent l'orientation productiviste et gommement les références à la transition*. Le Monde. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/economie/article/2025/02/18/projet-de-loi-agricole-les-senateurs-renforcent-l-orientation-productiviste-et-gomment-les-references-a-la-transition_6551766_3234.html
- H.G. (2006, 15 février). *Les services agricoles se répartissent les rôles*. La Dépêche. Disponible sur : <https://www.ladepeche.fr/article/2006/02/15/63153-les-services-agricoles-se-repartissent-les-roles.html>
- Hänggi, L. (2022, 28 novembre). *Haute-Garonne, le département mobilisé sur le conseil agro-environnemental*. Agromatin. Disponible sur : <https://www.agromatin.com/reference-agro/projets-territoriaux/haute-garonne-le-departement-mobilise-sur-le-conseil-agro-environnemental.html>
- Henriet, P. et Salmon, D. (2025, avril). *L'agriculture face au réchauffement climatique et aux pertes de biodiversité*. Rapport de l'Assemblée nationale n°1253. Disponible sur : https://www.senat.fr/fileadmin/cru-1757324377/Presse/Documents_pdf/Synthese_Agriculture_Climat_090425.pdf
- Ici.C.Local. (s.d.). *Ici.C.Local, une démarche participative pour la valorisation des circuits courts et de proximité*. Disponible sur : <https://iciclocal.fr/>
- INAO. (s.d.). *Les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine*. Disponible sur : <https://www.inao.gouv.fr/siqo>

- INSEE. (2024). *Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires*. Insee références. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7728893?sommaire=7728903>
- INSEE. (2025) *Dossier complet : Intercommunalité-Métropole du Sicoval*. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-243100633#chiffre-cle-8>
- INSEE. (2025). *Commerce extérieur de produits agroalimentaires, données annuelles de 2000 à 2024*. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2015402>
- IPBES. (2024). Summary for Policymakers of the Thematic Assessment Report on the Underlying Causes of Biodiversity Loss and the Determinants of Transformative Change and Options for Achieving the 2050 Vision for Biodiversity of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.
- Ipjdian. (2023). *30 000 magasins alimentaires sous réseaux d'enseigne couvrent tous les bassins de vie*. INSEE. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7652356>
- IPES-Food. (2016). *From uniformity to diversity : A paradigm shift from industrial agriculture to diversified agroecological systems*.
- La Dépêche. (2021, 2 octobre). Le Mas-d'Azil, producteurs bio : l'union fait la force. Disponible sur : <https://www.ladepeche.fr/2021/10/02/producteurs-bio-lunion-fait-la-force-9826345.php>
- Le 100^e singe. (s.d.). *Le Projet*. Disponible sur : <https://le100esinge.com/le-projet/>
- Le 100^e singe. (s.d.). *Statuts de la SCIC du 100^e singe*.
- Le petit journal. (2023). *Plus de produits locaux dans les assiettes*. Disponible sur : <https://www.lepetitjournal.net/09-ariège/2023/04/11/plus-de-produits-locaux-dans-les-assiettes/>
- Livret blanc, CISALI. (2021). *FILEG, repenser l'enjeu protéine à l'échelle de l'Occitanie*. Disponible sur : <https://www.calameo.com/read/0069421179d6a1dec4e0a>
- Macé. (2017). *La prise en compte et l'articulation des différents champs de l'alimentation dans les projets alimentaires territoriaux*. RNPAT. Disponible sur : https://france-pat.fr/wp-content/uploads/rnpat-publications-exports/RnPAT1.1_ArticChampsPAT_2017.pdf
- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. (2014). *Plan protéines végétales pour la France 2014 – 2020*. Disponible sur : <https://agriculture.gouv.fr/le-plan-proteines-vegetales-pour-la-france-2014-2020>
- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. (2022). *Le plan Ecophyto, qu'est-ce que c'est ?*. Disponible sur : <https://agriculture.gouv.fr/le-plan-ecophyto-quest-ce-que-cest>

- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. (2022, 5 mai). *Construire son projet alimentaire territorial*. Disponible sur : <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-projet-alimentaire-territorial>
- Ministère des solidarités. (2025, 4 août). *Face aux conséquences de l'inflation, le gouvernement intensifie la lutte contre la précarité alimentaire*. Disponible sur : <https://solidarites.gouv.fr/programme-mieux-manger-pour-tous#anchor-navigation-215>
- Organisation Mondiale de la Santé. (2025, 7 mai). *Obesity and overweight*. Disponible sur : <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/obesity-and-overweight/>
- PETR d'Ariège. (2022). *Diagnostic du PAT*.
- PETR d'Ariège. (s.d.). *Compte-rendu, atelier de lancement PAT*. Disponible sur : <https://www.petrariege.fr/index.php/projet-alimentaire-territorial/actions-du-pat?view=articleetid=81etcetid=13>
- PETR d'Ariège. (s.d.). Disponible sur : <https://petrariege.fr>
- PETR d'Ariège. (s.d.). *Rapport d'étonnement*. Disponible sur : <https://www.petrariege.fr/index.php/projet-alimentaire-territorial/actions-du-pat?view=articleetid=90etcetid=13>
- Ph.C, J. (2015, 17 octobre). *Une épicerie sociale va ouvrir en janvier zone le Pic*. La Dépêche. Disponible sur : <https://www.ladepeche.fr/article/2015/10/17/2199687-une-epicerie-sociale-va-ouvrir-en-janvier-zone-le-pic.html>
- Rastoin, J. L. et Meynard, J. M. (2020). L'urgence de systèmes alimentaires territorialisés. *The Conversation*. <http://theconversation.com/lurgence-de-systemes-alimentaires-territorialises-136445>
- RENETA. (s.d.). *Les membres du RENETA*. Disponible sur : <https://reneta.fr/Les-membres-du-RENETA>
- Roland, J. P. (2006, 3 janvier). *Le service départemental de l'agriculture renforcé*. La Dépêche. Disponible sur : <https://www.ladepeche.fr/article/2006/01/03/44797-le-service-departemental-de-l-agriculture-renforce.html>
- Sastre, S. (2024, 3 juillet). *Un jardin de proximité pour les Restos du Cœur de Saint-Girons*. La Dépêche. Disponible sur : <https://www.ladepeche.fr/2024/07/03/un-jardin-de-proximite-pour-les-restos-du-coeur-de-saint-girons-12058833.php>
- Secours catholique – Caritas France. (2024). L'injuste prix de notre alimentation : quels coûts pour la société et la planète ?. Disponible sur : <https://www.secours-catholique.org/sites/default/files/03-Documents/RAP-CoutCache2024BD.pdf>

- Secours catholique Caritas-France. (s.d.). *Un accès digne à une alimentation de qualité pour tous*. Disponible sur : <https://www.secours-catholique.org/nos-actions/alimentation-digne/un-acces-digne-une-alimentation-de-qualite-pour-tous>
- Sicoval. (2022). *Plan d'action du Projet Alimentaire Territorial*. Disponible sur : <https://www.sicoval.fr/publications/plan-dactions-projet-alimentaire-de-territoire/>
- Sicoval. (1993). *Charte d'aménagement*.
- Sicoval. (2003). *Programme communautaire de développement durable*.
- Sicoval. (2005). *Agenda 21*.
- Sicoval. (2009). *Plan climat-air-énergie-territorial*.
- Sicoval. (2010). *Diagnostic agricole*.
- Sicoval. (2018). *Portrait de territoire*.
- Sicoval. (2021). *Diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation*. Disponible sur : <https://www.sicoval.fr/publications/le-diagnostic-partage-de-lalimentation-et-de-lagriculture-du-sicoval/>
- Souillé, D. (2025, 4 janvier). *Un camion permet aux Restos du Cœur d'aller à la rencontre des personnes isolées et dans le besoin*. La Dépêche. Disponible sur : <https://www.ladepeche.fr/2025/01/04/des-trous-dans-la-raquette-sur-notre-repartition-sur-le-territoire-un-camion-permet-aux-restos-du-coeur-daller-a-la-rencontre-des-personnes-isolees-et-12423949.php>
- Uthayakumar, T., Loustau, H. et Couturier, C. (2019). *Pulse fiction—Pour une transition agricole et alimentaire durable*. WWF, Solagro. <https://solagro.org/travaux-et-productions/publications/pulse-fiction>
- A.M. (2019, 20 décembre). *Une légumerie 100% ariégeoise*, La Dépêche. Disponible sur : <https://www.ladepeche.fr/2019/12/20/une-legumerie-100-ariegeoise,8617076.php>

Annexes

Annexe 1 : Guide d'entretien - services techniques

Questions générales (perceptions et historique de la collectivité)

- Pour toi, quels sont les principaux enjeux lorsque l'on parle d'alimentation et d'agriculture ? Les spécificités du territoire ?
- D'après ta connaissance, comment la prise en compte de ces enjeux par le Sicoval a-t-elle historiquement évoluée ?

Actions et acteurs

- Peux-tu maintenant me parler de tes missions et des projets que tu portes ?
- Dans les actions que tu mènes, quels sont les principaux acteurs avec lesquels tu es en lien ? (rôle des acteurs, type de lien, qualité des relations, conflits, non cités...)
- Comment les politiques publiques et le contexte (réglementaire, crise, événements...) à d'autres échelles impacte tes actions ?
- Comment définirais-tu le rôle du Sicoval sur ces questions ?
- Dans les actions que tu mènes, avec quels autres services travailles-tu ? (lesquels, sur quoi et comment se répartissent les rôles, des directions avec lesquelles c'est plus compliqué que d'autres ?)
- Quels sont les freins que tu rencontres ?
- Au contraire, quels sont les ressources et leviers que tu as pu mobiliser ?
- Selon toi, comment ces questions sont perçues et portées politiquement ? Y'a-t-il des points clivants sur des sujets en particulier ? Des oppositions ? Des compromis ?

Lien avec le PAT

- Que représente le PAT pour toi ?
- Quelles sont tes attentes à l'égard de ce projet ?
- Perçois-tu des premiers effets ? Des limites ?
- Peux-tu me parler de la démarche d'élaboration du PAT, la façon dont tu l'as vécue ? Des choses qui t'ont étonné, qui t'ont marqué dans ce qui a été dit, retenu ? Des points de vue que tu ne partages pas ?
- Comment définirais-tu le rôle de ton service/direction dans ce projet ?
- En quoi le PAT a impacté tes missions, ton mode de travail ?

Annexe 2 : Guide d'entretien – autres acteurs

La structure et ses activités

- Pouvez-vous me présenter votre structure et ses différentes activités ?
- Quelles sont les orientations, les lignes directrices de la structure ?
- Comment ont évolué ces activités et ces objectifs historiquement ?
- Quels sont pour vous les enjeux prioritaires lorsqu'on parle d'agriculture et d'alimentation ?
- Quels sont les projets que vous menez et dans lesquels vous êtes impliqués en lien avec ces thématiques ? (objectif : comprendre la trajectoire d'évolution de la structure/du projet)
- Pouvez-vous me parler des freins que vous rencontrez dans ces projets ?
- Au contraire, quelles sont les ressources, les leviers que vous avez pu mobiliser ?
- Dans les actions et les projets que vous menez, quels sont les acteurs avec lesquels vous êtes en lien ? (rôle des acteurs, type de lien, qualité de la relation, conflits, acteurs non cités)
- Êtes-vous en lien avec d'autres collectivités ?
- Comment les politiques et le contexte à d'autres échelles impactent vos actions ?

Le territoire et le PAT

- Pour vous, quelles sont les spécificités du territoire ? Des problématiques particulières ?
- Quel lien avez-vous avec la collectivité (ou PÉTR) historiquement ?
- Comment appréhendez-vous les PAT en général et plus spécifiquement celui du territoire ?
- Si vous avez participé au PAT, pouvez-vous me parler de la façon dont vous l'avez vécu ? Des choses qui vous ont étonné, qui vous ont marqué dans ce qui a été dit, retenu ? Des points de vue que nous ne partagez pas ?
- Quelles sont vos attentes à l'égard de ce projet ? Ses limites ?
- Percevez-vous des premiers effets ?
- Quel est pour vous le rôle de la collectivité (ou PÉTR) sur les questions agricoles et alimentaires ?
- Comment définiriez-vous le rôle de votre structure dans ce projet ?

Des questions spécifiques ont été intégrées pour nous adapter aux activités / projets de certains acteurs.

Annexe 3 : Indicateurs sélectionnés - diagnostic du Sicoval

THEMATIQUE	INDICATEURS
AGRICULTURE	• Typologie des productions (% SAU et NB expl.) • NB expl. et SAU moyenne / expl. • Groupements de producteurs • Part des entreprises et emplois du secteur agricole • Part de l'AB (SAU et NB expl.) • Surface irrigable • NB installations et taux de renouvellement • Taux de couverture théorique des besoins alimentaires par filière
ECONOMIE ALIMENTAIRE	• Marché théorique alimentaire et zone de chalandise • Budget annuel moyen par ménage dédié à l'alimentation • Typologie et NB des circuits de distribution • NB expl. en CCA • Densité de la GMS • NB et typologie de structures de transfo, logistique, RHD • NB étab. de RC et NB de repas journaliers • Flux alimentaires sur certaines filières stratégiques
SANTE et NUTRITION	• Taux et prévalence d'obésité • Régimes alimentaires • Qté de pesticides achetées
CLIMAT et ENVIRONNEMENT	• Émissions de GES induites par le secteur agricole et alimentaire • Stockage de carbone et occupation du sol • Émissions de polluants (particules fines, ammoniac) • Indice d'érosion des sols • Disponibilité et qualité de l'eau • Impacts sur la biodiversité : indice "Haute Valeur Naturelle" • Indicateur de fréquence de traitement
PATRIMOINE	• NB, typologie et fréquentations des établissements touristiques • Ressources touristiques : chemins de randonnées, réseau cyclable, voie navigable, bâti, paysages, lieux d'intérêts, productions spécifiques • Pratiques d'approvisionnement des acteurs touristiques
COHESION SOCIALE	• Taux de pauvreté, revenu médian • Populations exposées aux risques de précarité alimentaire • NB et typologie des acteurs sociaux • NB d'initiatives de solidarité alimentaires (dons, paniers solidaires, etc.)
URBANISME et FONCIER	• Évolution des surfaces agricoles et urbanisées • Taux de consommation foncière annuelle • Densité du parc de logement • Prix du foncier agricole et dynamiques du marché foncier • Intégration des enjeux alimentaires dans les documents de planification • Organisation spatiale du commerce alimentaire, déserts alimentaires

Annexe 4 : Entretiens auprès des professionnels - diagnostic du Sicoval



Figure 35 : Cartographie des entretiens réalisés auprès des professionnels par l'auteure (source : Sicoval, Diagnostic partagé, 2021)

Guide d'entretien à destination des acteurs de la distribution, adaptée aux artisans/transformateurs

Thématique	Question	Relances/précisions
Présentation de l'enseigne	Pouvez-vous, dans un premier temps, me parler de votre structure, de son historique, son fonctionnement ?	- Surface - Nombre de salariés - Spécificité de l'enseigne, stratégie, valeurs - Types de produits alimentaires (frais/secs) - Quels sont les critères de sélection des produits ? - Type de clientèle
Fonctionnement de l'enseigne	Pouvez-vous m'expliquer la façon dont vous vous approvisionnez ?	- Quel type de réseau ? (centrale d'achat, grossistes, producteur en direct...) - Franchise ou non ? Qu'est-ce que cela implique ? - Dépendance pour l'approvisionnement ? - Combien de fournisseurs ? Situés où ? (Département, Région, France, Europe, International) - Quels sont vos critères d'approvisionnement (prix, qualité...) ? - Quelles relations (partenariat de longue durée ou non) ? - Comment organisez-vous les livraisons (fréquence...) ?

	Est-ce que vous vous approvisionnez en partie en produits locaux ?	Si oui : - Quelles sont vos motivations, les objectifs que vous y associez ? - Quels sont les types de produits associés et à quelle échelle cela renvoie (définition du local) ? - Qu'est-ce que cela représente sur votre offre globale ? - Qu'est-ce que cela implique dans votre activité, la logistique, l'organisation de l'approvisionnement ? - Seriez-vous prêt à augmenter la part des produits locaux dans votre offre ? - Êtes-vous confrontés à des contraintes, des difficultés, des manques particuliers ? Si non : - Pour quelles raisons ? - Seriez-vous prêt à en intégrer à votre offre ? - Identifiez-vous des manques, des besoins particuliers pour cela ?
	Proposez-vous à la vente des produits de qualité spécifiques, disposant de labels, issus d'une agriculture biologique, du commerce équitable ?	- Si oui, quelles sont vos motivations, les objectifs associés ? Depuis quand en proposez-vous ? Quelles implications pour votre activité ? - Comment les mettez-vous en avant ? - Qu'est-ce que cela représente sur votre offre globale ? - Si non, pour quelles raisons ? - Quelles sont les contraintes, les difficultés auxquelles vous êtes confrontés pour y recourir davantage ? - Seriez-vous prêt à augmenter leur part, et pour cela quels seraient vos attentes, vos besoins ?
	Comment gérez-vous les déchets, les pertes et gaspillages ?	- Avez-vous mis des choses en place pour les limiter ? Le vrac ? - Quelles difficultés, contraintes rencontrez-vous pour les gérer, les limiter ? - Quels seraient vos besoins et attentes ?
Lien avec d' autres acteurs et initiatives	Êtes-vous en lien avec d'autres acteurs, commerçants, sur le territoire ?	
	Quels sont les types de relations que vous entretenez ? (Concurrence/coopération)	
	Prenez-vous part à des initiatives en lien avec l'alimentation ? Si oui, à quelle échelle et pour quelles raisons y participez-vous ? Avec quels acteurs ?	
	Seriez-vous prêt, intéressé pour participer au Projet Alimentaire Territorial (PAT), autrement dit aux réunions, aux échanges et aux réflexions sur la mise en place d'actions sur le territoire ? Quelles seraient vos attentes vis-à-vis de ce projet ?	
Perception des enjeux alimentaires	Quels sont, selon-vous, les enjeux lorsque l'on parle d'alimentation sur le territoire : les forces, les atouts à conserver, mais aussi les faiblesses, les problèmes à résoudre ? Qu'est-ce que cela implique pour la distribution ?	
	Selon vous, quels sont les acteurs qui ont un rôle à jouer en la matière ?	
	Quels seraient, pour vous, les changements souhaitables pour les années à venir ?	
	Selon vous, quelles actions pourraient être mises en œuvre ?	

Guide d'entretien à destination des agriculteurs

Thématique	Question	Relances/précisions
Présentation de l'exploitation	Pouvez-vous me parler, dans un premier temps, de votre exploitation, de son historique, de vos productions ?	- Statut de l'exploitation - Main d'œuvre - Âge du chef d'exploitation - Date d'installation - Evolution de la SAU - Quelles sont les productions sur l'exploitation ? Quel est le volume produit ? - Quels sont les objectifs et perspectives d'évolution de l'exploitation (en termes de rendement, de qualité, etc.) ?
Fonctionnement de l'exploitation	Quel est votre mode de production et les techniques que vous utilisez sur votre exploitation ?	- Conventionnel, raisonné, bio, autre ? - Recours à un label ? Si oui, pour quelles raisons ? - Outils/techniques/intrants utilisés ? Recours à des technologies numériques ? - Comment gérez-vous la fertilisation, les mauvaises herbes, les maladies et ravageurs ? - Comment travaillez-vous le sol ? - Qu'est-ce qui est recherché à travers ces choix techniques, quels objectifs y associez-vous ?
	Si conventionnel, avez-vous envisagé ou déjà engagé une évolution dans vos pratiques ?	- Si non, pour quelles raisons ? - Si oui, vers quels modes de production et pour répondre à quels objectifs ? - Qu'est-ce que cela implique au sein de votre activité ? (investissements, nouvelles compétences...) - Rencontrez-vous des contraintes, des difficultés particulières ? - Quels seraient vos attentes, vos besoins ?
	Est-ce que vous transformez une partie de votre production ? Si déjà connaissance de la transformation d'une partie de la production : Pouvez-vous me parler de votre activité de transformation, son origine, les processus et outils mobilisés, les objectifs associés ?	- Si non, pour quelles raisons ? - Est-ce que c'est quelque chose que vous envisagez ou que vous pourriez envisager ? - Quels sont les freins, les contraintes que vous pouvez identifier pour cela ? Des besoins, attentes ? Si oui : - Depuis quand ? - Quels sont les objectifs que vous recherchez à travers cette activité ? - Qu'est-ce que cela implique (investissements, nouvelles compétences... ?) - Quels sont les outils de transformation, de stockage dont vous disposez ? - Rencontrez-vous des contraintes, des difficultés particulières en matière de transformation ? Identifiez-vous des manques sur le territoire ? - Quels sont vos besoins et attentes ?
	Comment organisez-vous la commercialisation de vos produits ?	- Quels sont vos principaux débouchés et canaux de distribution ? Quelles sont les raisons de ce choix ? - Utilisez-vous des outils numériques ? (plateformes, sites) - Commercialisez-vous une partie de vos produits localement ? Si oui, à quelle échelle et par quel canal ? Si non, pour quelle raison ? - Comment organisez-vous la logistique (transports, fréquences, stockage...) ?

	Si commercialisation principalement en dehors du territoire :	- Seriez-vous prêt à développer davantage les circuits de proximité ? - Si non, pour quelles raisons ? - Si oui, sous quel format et à travers quels canaux de distribution ? (vente directe, marchés, GMS, restaurateurs, restauration collective...) - Rencontrez-vous des contraintes, des difficultés particulières pour cela ? Identifiez-vous des manques sur le territoire ? - Quels seraient vos besoins et attentes ?
	Si commercialisation principalement locale :	- Rencontrez-vous des contraintes, des difficultés particulières pour cela ? Identifiez-vous des manques sur le territoire ? - Avez-vous des besoins, des attentes particulières ?
Lien avec d' autres acteurs et initiatives	Êtes-vous en lien avec d'autres agriculteurs sur le territoire ?	
	Quels sont les types de relations que vous entretenez ?	
	Prenez-vous part à des initiatives en lien avec l'alimentation ? Si oui, à quelle échelle et pour quelles raisons y participez-vous ? Avec quels acteurs ?	
	Seriez-vous prêt, intéressé pour participer au Projet Alimentaire Territorial (PAT), autrement dit aux réunions, aux échanges et aux réflexions sur la mise en place d'actions sur le territoire ? Quels seraient vos attentes vis-à-vis de ce projet ?	
Perception des enjeux agricoles à l' échelle du territoire	Comment définiriez-vous l'agriculture sur le territoire ?	
	Quels sont, selon-vous, les enjeux lorsqu'on parle d'agriculture : les forces, les atouts à conserver mais aussi les faiblesses, les problèmes à résoudre ?	
	Selon vous, quels sont les acteurs qui ont un rôle à jouer en la matière ?	
	Quels seraient, pour vous, les changements souhaitables pour les années à venir ?	
	Selon vous, quelles actions pourraient être mises en œuvre ?	

Texte d'introduction aux entretiens :

Je travaille à la Communauté d'agglomération du Sicoval sur un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce projet alimentaire vise à préserver l'agriculture et à favoriser une alimentation durable et de qualité pour tous. Nous sommes dans une phase où l'on cherche à faire un état des lieux de la production agricole, du besoin alimentaire, des problématiques et attentes des acteurs du territoire lorsque l'on parle d'agriculture et d'alimentation, pour définir ensemble des enjeux qui soient partagés, des objectifs stratégiques et un ensemble d'actions très concrètes pour le territoire. Cette même démarche d'entretien est menée auprès des agriculteurs, ainsi que des distributeurs.

Aujourd'hui, l'objectif de cet entretien, c'est déjà d'échanger avec vous sur votre activité, son historique, son fonctionnement, mais également les freins, les manques et les contraintes que vous pouvez rencontrer en termes d'approvisionnement local et d'alimentation de qualité, ainsi que votre vision plus générale des enjeux lorsque l'on parle d'alimentation.

Ce travail, non nominatif, alimentera les travaux de création d'un plan d'action. Vous serez aussi associé à cette prochaine étape si vous le souhaitez.

Annexe 5 : Profils des participants sur les premiers ateliers du Sicoval et du PETR d'Ariège

Répartition des participants par catégorie d'acteurs sur les 9 premiers ateliers thématiques du diagnostic, réalisé par l'auteure, Sicoval

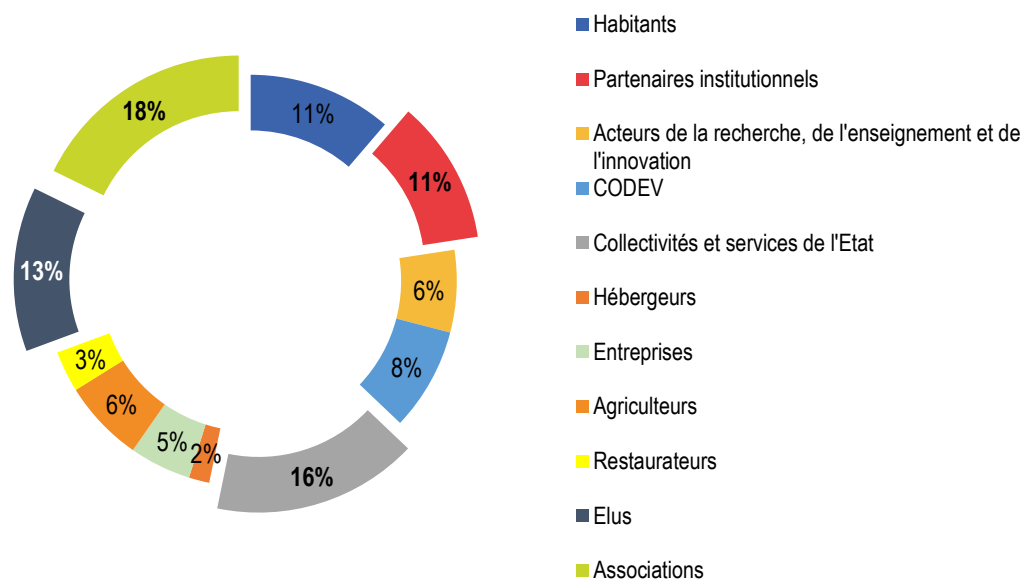
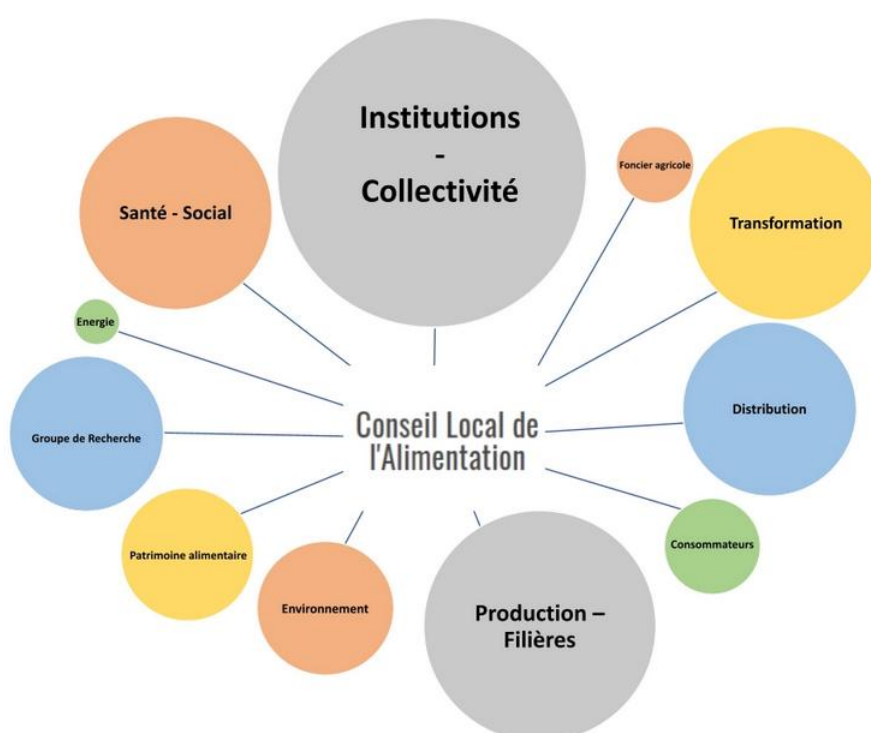


Schéma des membres du CLA suite à la première réunion du 3 mars 2022, réalisé par le PETR Ariège



Annexe 6 : Compte-rendu de l'atelier n°2 – Climat et environnement



Ateliers thématiques du diagnostic partagé

Compte-rendu de l'atelier n°2 : Climat et Environnement

24 Novembre 2020 – 9h00 à 12h00

Participants	Nombre
Techniciens du Sicoval : Caroline Ach, Rémi Dutard, Osanne Billand et Isabelle Esteulle	4
Pascal Chicot, vice-président en charge de la transition énergétique, de la biodiversité et du projet alimentaire de territoire	1
Michel Duru, directeur de recherche en environnement et agronomie à l'INRAE	1
Agriculteurs	1
Acteurs institutionnels : Agence d'urbanisme, ADEME, Chambre d'agriculture Haute-Garonne, Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation	4
Conseil de développement du Sicoval (CODEV)	1
Collectivités : commune de Ramonville Saint-Agne	1
Associations : FRCIVAM, grains de Pollen, Lauragais en transition, Pro-portion, Labo du 100 ^e singe	6
Elus communaux et intercommunaux	1
Habitants du territoire	4
Total	24

Déroulé de l'atelier

I. Introduction	2
II. Partage d'éléments de connaissance - présentation de Michel Duru, directeur de recherche en environnement et agronomie à l'INRAE	3
III. Partage de données sur le territoire - présentation d'Isabelle Esteulle, chargée de mission plan climat au Sicoval	5
IV. Les enjeux du territoire en matière de climat et d'environnement	6
V. Les acteurs du climat et de l'environnement	9
VI. Initiatives et pistes de solutions	10

I. Introduction

1.1. Discours de Pascal Chicot, vice-président en charge de la transition énergétique, de la biodiversité et du projet alimentaire de territoire :

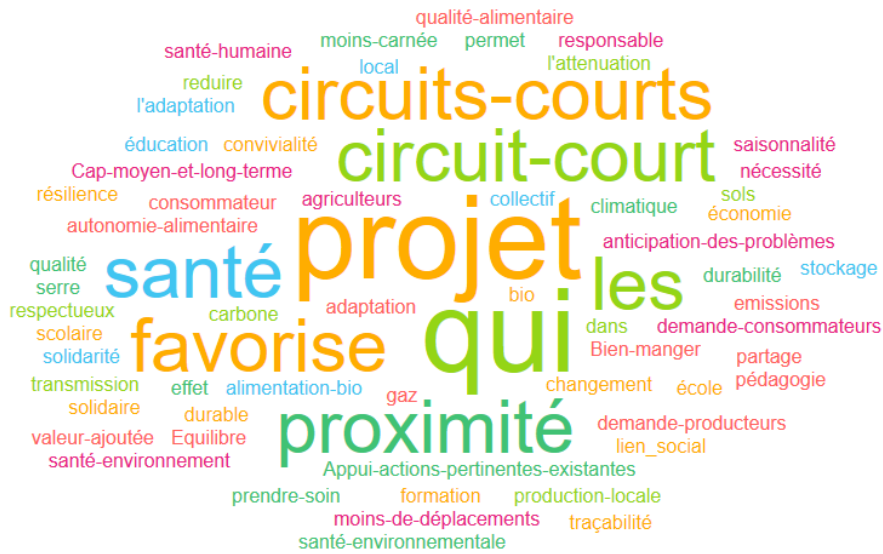
« Le projet alimentaire territorial du Sicoval est un projet important pour cette nouvelle mandature dont j'aurai la charge. Un projet alimentaire territorial, c'est un dispositif qui a été prévu par la loi d'avenir pour l'agriculture et l'alimentation.

Le Sicoval s'est engagé dans cette démarche avec différents enjeux. L'un des enjeux principaux est l'enjeu social et de santé, avec pour objectif de permettre à tous les habitants de bénéficier d'une alimentation saine. Cela passe par l'agriculture biologique, raisonnée, en sachant que le bio n'est pas la seule alternative, et des produits provenant d'agriculteurs proches de chez soi, ce qui permet d'avoir une meilleure connaissance de ce qui est fait et de la qualité de la production. Le deuxième enjeu, très important pour le Sicoval qui s'est engagé avec un Plan Climat Air Energie, c'est l'enjeu environnemental. Pour cela, nous allons essayer de promouvoir une agriculture raisonnée, respectueuse de la nature ou encore économe en eau pour le côté production. Du point de vue de la consommation, le projet alimentaire territorial aura aussi un objectif de limiter le gaspillage alimentaire. Le troisième enjeu, c'est un enjeu économique, avec l'importance de structurer toutes les filières de la production à la consommation, en passant par la distribution, la transformation.

Pour atteindre cela, le Sicoval a lancé le 16 octobre, à l'occasion de la journée nationale de l'alimentation, une enquête à destination de tous les habitants du territoire pour comprendre leurs pratiques alimentaires, et ce, afin de nourrir le diagnostic. Ce diagnostic partagé va se faire avec vous, à travers les sept premiers ateliers thématiques qui sont organisés. Suite à cette première étape, une gouvernance sera mise en place avec un comité de co-construction dans lequel vous serez invités et qui permettra de définir et mettre en œuvre les actions.

Ce projet alimentaire est le nôtre, non pas celui du Sicoval, mais celui de tous les habitants, des acteurs, des consommateurs, et c'est pour cela que nous avons une diversité de personnes aujourd'hui. »

1.2. Un projet alimentaire au Sicoval, pour vous c'est quoi ?



II. Partage d'éléments de connaissance - présentation de Michel Duru, directeur de recherche en environnement et agronomie à l'INRAE

CLIMAT ET ENVIRONNEMENT - Engager la transition écologique et énergétique du système alimentaire

Michel Duru
Agronome
 Directeur de recherche
 Chargé de mission

- groupe de travail **Nexus « Santé »**
- chargé du Domaine d'Innovation « **Transition agroécologique des systèmes alimentaires** »

The diagram illustrates the 'Nexus Santé' (Health Nexus). It features a central circle containing icons for a cow, a plant, a person, and a sun. Surrounding this central circle are three main components: 'Agriculture' (top left, with a wheat stalk icon), 'Alimentation' (top right, with a shopping bag icon), and 'Environnement' (bottom, with a sun icon). Green double-headed arrows connect these three components in a triangular loop. Above the 'Alimentation' component is a red heart icon with a pulse line, labeled 'Santé' (Health). The entire diagram is set against a light blue background.

INRAE
 la science pour le végétal, l'animal, l'agroécologie

Plan

- ❑ **Crises et système alimentaire : du constat à la nouvelle donne**
- ❑ **Produire différemment :**
 - Réduire les impacts et fournir des services à la société
 - Séquestrer du carbone
 - Produire de l'énergie
- ❑ **Une nécessaire approche holistique de notre système alimentaire pour concevoir un PAT**

Un constat alarmant tant au niveau global qu'au niveau local

Changement global et agricole: Amélioration de la sécurité alimentaire et sanitaire, mais une multitude d'impacts, locaux et globaux

Impacts directs (flèches bleues) :

- Déforestation des sols et des eaux
- Zoonoses

Impacts indirects (cycle de flèches rouges) :

- Déforestation** (10% GES)
- Déclin de la biodiversité** (2000es)
- Antibio-résistance** (25000 morts/an en Europe)
- Maladies chroniques**
- Changement climatique** (+1.5°C)
- Épuisement des ressources** (pic pétrole/phosphore)

Autres éléments :

- Erosion** : Carte de l'Europe montrant les zones d'érosion.
- Covid...** : Illustration de personnes sous une pluie d'impacts.

Notre système alimentaire au cœur des crises environnementales et sanitaires

Pollutions : sol – air – eau
Dérèglement climatique

PRINCIPAUX IMPACTS

- QUALITÉ AIR
- EAU
- ÉNERGIE
- CLIMAT
- BIODIVERSITÉ
- SOL

PRODUCTION AGRICOLE

Productions végétales
Ingrédients, produits phytochimiques
Residus agricoles (co-produits)
Sécheresse, maladies
Stockage et conservation
Ressources énergétiques

Productions animales
Aliments animaux
Élevage des animaux
Effluents d'élevage
Sécheresse
Maladies animales
Antibiotiques
Atmosphère et lien direct animal
Ressources et gestion de l'eau

TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Agroéquipement et effluents
Conservation, conditionnement, chauffage, refroidissement
Cuisson, transformation, assaisonnement
Emballage
Pertes de gigalette

TRANSPORT

Mode de transport : Distance
Chargement, déchargement, stockage

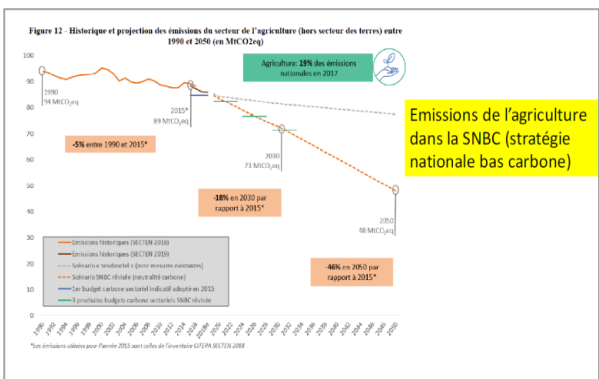
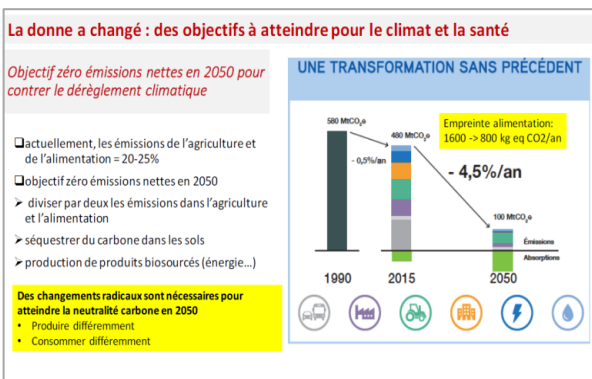
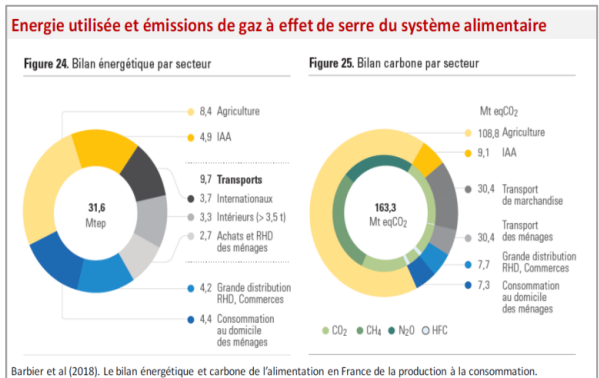
COMMERCE

Agroéquipement et effluents
Conservation, conditionnement, chauffage, refroidissement
Atmosphère et lien direct animal
Ressources et gestion de l'eau

CONSOMMATION

Consommation au domicile
Pertes, alimentation (diète) alimentaire, régime de consommation, alimentation et qualité
Aliments, produits agroalimentaires, produits transformés
Préparation
Génération de déchets

Restauration
Agroéquipement et effluents, conditionnement, conservation, consommation et qualité
Aliments, produits agroalimentaires, produits transformés, cuisson
Pertes et gestion de l'eau
Déchets



Produire différemment

- Réduire les impacts et fournir des services à la société
- Séquestrer du carbone
- Produire de l'énergie

Renforcer la biodiversité du sol et du paysage pour fournir des services écosystémiques

Systèmes simplifiés: le bon produit à la bonne dose, au bon endroit, au bon moment

Systèmes biodiversifiés: Rotation, Légumineuses, Cultures associées, Intercultures, Travail du sol réduit

Système de référence: Maintien ou accroissement des réserves de carbone

Biodiversité du sol faible

Biodiversité du sol élevée

LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Services à l'agriculture: pollinisation, régulation des ravageurs, fourniture d'azote

Services à la société: qualité de l'eau, régulation du climat

Biodiversité à l'échelle du paysage: Intégration culture-élevage

Les légumineuses pour fournir des services à l'agriculture et à la société

- Fourniture d'azote
- Moins de gaz à effet de serre
- Source de protéines

Les légumineuses à graine en France

Le Lauragais est à l'image de la France !

2014

source: Valorex

Les intercultures, l'agroforesterie et la réduction du travail du sol pour fournir des services à l'agriculture et à la société

Séquestration du carbone dans les sols

arrêt de l'érosion

préservation de la biodiversité

Semis direct sans labour

Séquestrer du carbone dans les sols

Pratiques à développer pour la gestion des sols et l'agroécologie

- Développer les **cultures intermédiaires** (plus de carbone séquestré dans les sols) et réduire le **travail du sol** (moins d'énergie consommée)
- Planter **arbres** et **légumineuses** qui fixent l'azote atmosphérique dans le sol (moins d'énergie consommée et moins de gaz à effet de serre)
- Nourrir le sol de fumiers et de composts



Produire de l'énergie

Technologie de dégradation contrôlée des matières organiques qui produit de l'énergie renouvelable (le biogaz) et un résidu (le digestat) possédant un caractère fertilisant et amendant

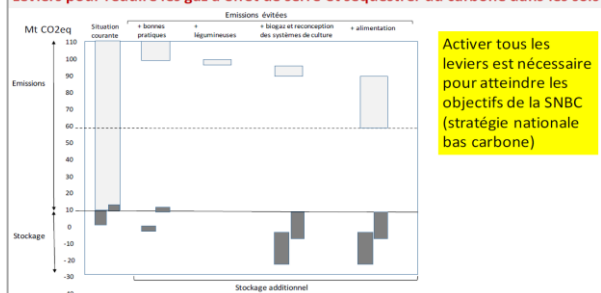
Méthanisation des Cultures Intermédiaire à vocation énergétique (Cive)



Agri-voltaïsme : en émergence



Levers pour réduire les gaz à effet de serre et séquestrer du carbone dans les sols

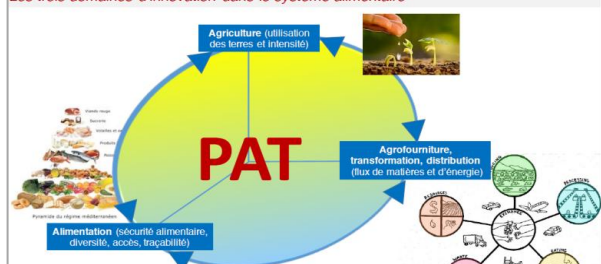


Une nécessaire approche holistique de notre système alimentaire pour concevoir un PAT



Repenser notre système alimentaire en termes de santé globale

Les trois domaines d'innovation dans le système alimentaire



Penser et évaluer les systèmes agricole et alimentaire en terme de santé et pas uniquement de dollar !

Pour en savoir plus....

Une agriculture pour les territoires, l'environnement et la santé
<https://medium.com/agricultures-positives>

...afin d'éviter :

L'avenir, tu n'as pas à le prévoir, mais à le permettre.
 Antoine de Saint-Exupéry



III. Partage de données sur le territoire - présentation d'Isabelle Esteulle, chargée de mission plan climat au Sicoval

I. Eléments de contexte
 Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) : de quoi parle-t-on ?
 Périmètre de la réflexion et éléments de cadrage sur le territoire

Quelques repères...

- Un territoire du Lauragais
 Fort potentiel agricole en fond de vallée, bon sur les coteaux. Sols marneux, faible taux de matière organique, sensibilité à l'érosion, imperméables. Cours d'eau peu alimentés (assècs), qualité mauvaise à moyenne (substances phosphorées et/ou azotées), très peu d'irrigation.

- Les déplacements sur le territoire liés aux achats
 Sur le territoire, 12% des déplacements sont dédiés aux achats, dont 84% en voiture (EMD 2013)

ATELIER CLIMAT ET ENVIRONNEMENT 07/01/2021 6

I. Eléments de contexte
 Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) : de quoi parle-t-on ?
 Périmètre de la réflexion et éléments de cadrage sur le territoire

Quelques repères...

- Les émissions de GES sur le territoire

Les émissions de polluants
 Le secteur agricole émet 27% des particules fines PM10 du territoire
 91% de l'ammoniac émis par l'agriculture/sylviculture phytosanitaires : une diminution entre 2015 et 2017 dans le Lauragais (pics au printemps)

ATELIER CLIMAT ET ENVIRONNEMENT 07/01/2021 7

Echanges et questions/réponses sur les interventions :

Remarque : ce qui a été présenté est une vision française, en Occitanie beaucoup de choses bougent. Dans le cadre du programme à énergie positive, les acteurs agricoles se sont engagés pour aller vers l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, en allant vers la neutralité carbone de la production agricole, hors production d'énergie renouvelable à l'horizon 2050. Un certain nombre de filières s'engagent également sur de

l'analyse de cycle de vie, l'objectif étant depuis la production amont - étant la plus impactante sur l'émission de gaz à effet de serre, notamment lorsque l'on parle de production animale - jusqu'à la production aval, de voir où peuvent être diminués les impacts, qu'ils soient énergétiques, de gaz à effet de serre ou environnementaux.

Précision : les CIVE (Cultures intercalaires à vocation énergétiques) ont évoluées en CIMSE (Cultures intercalaires multi-services à vocation environnementales).

Q1 : Est-ce que les camemberts sur les émissions de gaz à effet de serre incluent aussi les émissions en amont et en particulier la production de la nourriture pour les bêtes et la déforestation ?

Dans ce qui a été présenté par Michel Duru, les données sont incluses mais toutes les études ne les incluent pas, c'est pour cette raison qu'elles ne indiquent pas les mêmes résultats pour les émissions de l'agriculture. Certaines indiquent 85 millions de tonnes et d'autre autour de 150 millions de tonnes d'équivalent CO².

Q2 : Comment s'explique la différence entre les données nationale et locale portant sur la part de l'agriculture dans les émissions de gaz à effet de serre ?

Il ne faut pas regarder l'agriculture elle-seule. Dans le Sicoval, il n'y a pratiquement pas d'élevage. A l'échelle nationale, 70% des émissions de gaz à effet de serre sont liées à l'élevage. Il faut donc regarder agriculture et alimentation ensemble, on est autour de 20% à l'échelle française donc 1/5, et c'est similaire sur le Sicoval car ce que l'on mange vient de l'extérieur du territoire, notamment les produits animaux, et elles sont comptabilisées ailleurs. Un français moyen émet environ 1600 kilos par jour de CO² pour son alimentation, mais ça provient principalement de l'agriculture et cela évolue en fonction des régimes.

Q3 : Est-ce que les surfaces agricoles prévues actuellement sur le Sicoval, existantes ou envisagées, sont suffisantes pour atteindre les objectifs cités par Michel Duru ?

Les émissions de gaz à effet de serre sont directement proportionnelles à la part des produits animaux. Si on est dans un régime méditerranéen, le besoin en surface sera plus faible que pour un régime occidental. La réduction de la viande dans les régimes permet de réduire la surface agricole nécessaire. D'autres critères entrent en compte, mais l'objectif d'autonomie alimentaire à l'échelle du Sicoval n'aurait pas de sens, mais plutôt à l'échelle régionale. L'autonomie en légumes se pose cependant, car la consommation de légume est trop insuffisante dans les régimes alimentaires en France pour notre santé et ils sont en grande partie importés alors qu'ils pourraient être cultivés en France avec nos climats, le territoire comme le Sicoval a un rôle fondamental à jouer là-dessus.

Remarques sur la conversation :

- Le SCOP 3 du bilan carbone ne prend pas en compte le stockage/déstockage du carbone dans le sol.
- Il est nécessaire de prendre en compte l'aspect dynamique de la diminution de la fertilité des sols constatée par le plafonnement, voire la réduction des rendements des cultures
- La méthode « Bilan carbone » n'est pas nécessairement adaptée pour l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture, avec des incertitudes très élevées qui varient, selon l'ADEME, entre -80% et +400%
- La réduction de la part carnée dans l'alimentation est un levier crucial pour la réduction des gaz à effet de serre
- Il faut viser la neutralité carbone en 2050, mais il est également important de parler d'adaptation au changement climatique et de la double contrainte énergie/climat
- Constat d'un green washing sur la qualité de l'air dans la région



4.2. Discussion :

• Lutte et adaptation au changement climatique

En termes de gaz à effet de serre, les protéines végétales génèrent 2 à 3kg en équivalent CO² pour 100g, contre 5 à 10kg pour les produits laitiers (fromage, poulet, porc) et 15 à 20kg en équivalent CO² pour la viande rouge, avec des ordres de grandeurs similaires pour le nombre de m² nécessaire à la production de ces protéines. La production céréalière, notamment les grandes cultures, est très émettrice de gaz à effet de serre avec le protoxyde d'azote notamment. De ce point de vue, la réintroduction de l'élevage n'est pas forcément perçue

comme allant dans le bon sens, la production de viande contribuant à une partie importante des émissions de gaz à effet de serre.

Le territoire témoigne d'un potentiel de transformation de l'agriculture en puits de carbone plutôt qu'en émetteur. Il faut notamment favoriser de nouvelles techniques telles que le « semi direct sous couvert végétal » dans lesquels des céréaliers se sont déjà engagés volontairement, avec un couplage entre cultures destinées à la vente et cultures destinées à enrichir le sol et piéger le carbone.

Le foncier doit être préservé, afin de capter le carbone et de disposer des leviers nécessaires pour une plus grande résilience climatique. Face au changement climatique, une question est posée sur la pertinence de développer les forêts, à laquelle est répondue que l'augmentation de la place de l'arbre à travers la plantation de haies ou l'agroforesterie serait préférable. C'est une technique qui consiste à planter des arbres dans les champs de céréales avec une faible densité, ce qui permet de capter du CO², de pomper l'eau en profondeur (ascenseur hydraulique). Les arbres peuvent ensuite, pour certaines espèces, être émondés pour faire du « bois raméal fragmenté » et accroître la fertilité des sols. La plantation d'arbres est un investissement sur le temps long, cela nécessite d'investir dans des outils collectifs et doit résulter d'un choix à l'échelle du territoire

- **Préservation des ressources naturelles**

La ressource en eau tend à se raréfier sur le territoire malgré un faible recours à l'irrigation. Les sols font face à un aléa érosif extrêmement important depuis plusieurs années, cela nécessite de faire évoluer les pratiques culturales qui ne sont pas adaptées. Les pratiques de stockage et de compostage de matières organiques peuvent en ce sens permettre de diminuer la consommation en eau, grâce à une meilleure rétention, et de lutter contre l'érosion.

- **Nécessaire soutien à la transition des agriculteurs**

Si les agriculteurs sont des acteurs majeurs de la transformation, ils sont dans une situation économique difficile. Il faut les soutenir car le passage d'une agriculture conventionnelle à une agriculture de conservations des sols induit une zone de risque comme pour l'agriculture biologique, de 4 à 5 ans.

Il paraît donc nécessaire d'envisager une rémunération des agriculteurs sur les services écosystémiques qu'ils rendent à la société. La contribution des agriculteurs à l'environnement peut se faire par le changement de modèle de production, le stockage de CO², la diminution de l'émission de gaz à effet de serre ou encore l'augmentation de la biodiversité.

- **Avenir de l'élevage sur le territoire**

Le Lauragais a été une terre d'élevage avec des races lauragaises, cette activité a une part importante au niveau du paysage et de la production de matière organique. Certains participants considèrent que sa réintroduction serait une bonne chose. Pour autant, le Lauragais n'est pas forcément adapté pour des bovins avec pâturage et il paraîtrait plus pertinent de réintroduire de petits élevages avec des prairies, de volailles par exemple, qui fonctionnent de façon vertueuse en s'approvisionnement en céréales, voire protéines, produites localement. Pour cela, d'autres cultures devraient être réintroduites, comme le lin, les pois, la féverole, qui sont bénéfiques pour les sols. De cette façon, les produits animaux seraient à « valeur santé » à l'inverse des produits animaux qui contribuent actuellement à la déforestation et sont néfastes pour la santé.

De manière générale, et si cela concerne davantage les territoires voisins dans les zones de montagne, il paraît pertinent de préserver l'élevage de qualité avec des races locales dans les zones dans lesquelles rien d'autre ne peut être produit, en privilégiant des races mixtes produisant à la fois du lait et de la viande, et qui diffère de l'élevage intensif d'engraissement.

- **Lien entre agriculteurs et consommateurs**

Sentiment d'un fossé qui se creuse entre le monde urbain et rural, avec des incompréhensions générées par le manque d'éducation et de lien entre le monde qui produit et celui qui consomme sur l'alimentation, l'origine des produits, l'environnement.

- **Une vision portée sur l'ensemble du système alimentaire**

Il est rappelé à plusieurs reprises par les participants que l'agriculture n'est pas la seule à devoir jouer un rôle et qu'il faut porter des actions coordonnées et cohérentes sur l'ensemble de la filière, du champ à l'assiette. Il est donc nécessaire d'aller jusqu'à l'alimentation du consommateur, en réfléchissant aux étapes de cheminement du produit, depuis le lieu de production, en passant par la transformation, les lieux de distribution, les process, les déplacements générés, afin de considérer l'intégralité du bilan environnemental et climatique. Le PAT doit donc concerner, au-delà de la production, la transformation, le transport et la consommation. En ce sens, l'organisation du territoire doit être optimisée et il faut, en conséquence, réfléchir aux liens que le Sicoval peut avoir avec les territoires voisins.

- **Evolution de l'alimentation et des modes de consommation**

Les participants partagent le constat que la consommation doit également évoluer. Il faudrait notamment réduire la part carnée dans l'alimentation, en introduisant par exemple moins de viande dans les cantines scolaires afin que les jeunes apprennent à s'alimenter autrement. Il est également nécessaire de développer les circuits-courts pour réduire les déplacements et les transports de marchandises. Pour faire évoluer les pratiques alimentaires, il y a besoin de sensibiliser sur les grands enjeux environnementaux et de santé dès le plus jeune âge, dans les crèches, les collèges, les écoles primaires, afin de toucher également les parents.

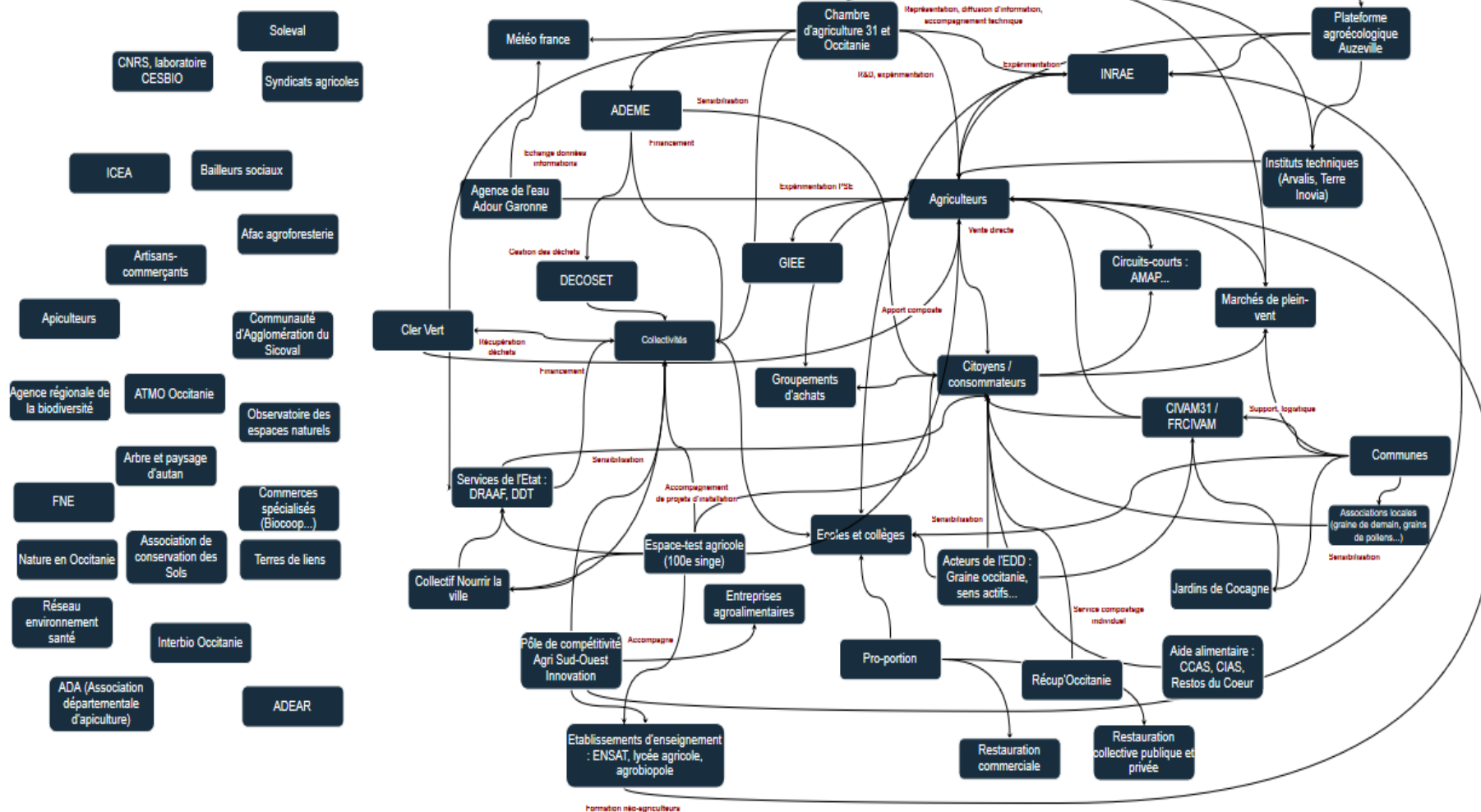
Cependant, la mondialisation des produits agricoles a induit une forte disparité dans la qualité des produits, avec d'un côté l'émergence de produits industriels à très bas coûts et de l'autre des produits de qualité à prix élevés, réservés à une partie plus aisée de la population. Les projets de relocalisation de l'alimentation devraient, dans une certaine mesure, maîtriser les prix pour faciliter l'accès à tous à une alimentation locale et de qualité.

Une question est posée sur la consommation à base d'insectes, identifiée comme vertueuse selon des experts. Deux types de productions existent pour les insectes : celles à destination humaine qui connaissent des blocages réglementaires et d'autres tournées vers l'alimentation des animaux à partir de biodéchets.

Echanges et remarques sur la conversation

- Constat d'une irrigation importante dans le territoire tous les étés sur les cultures de maïs.
- La démarche de l'agence de l'eau sur les paiements écosystémiques permet de rémunérer les agriculteurs, il y a également les contrats d'agriculture durable.
- Il est possible de réduire la consommation carnée tout en réintroduisant de l'élevage en local, en important moins la viande consommée.
- Le problème de la diminution de la viande s'inscrit dans l'espace mondial, il est nécessaire d'arrêter les importations, d'interdire les fermes usines au profit du bio, local et paysan, et que les viandes saines ne soient pas réservées à des élites. Il s'agit également d'une question d'éducation.
- Pour autant, il est précisé que le marché mondial fonctionne sur le principe du libre-échange et que l'interdiction au niveau local aurait peu d'impact. L'éducation du consommateur s'arrête pour des raisons de pouvoir d'achat.
- Il ne faut pas oublier les liens entre production laitière et production de viande
- Les mesures d'aide sont généralement fondées sur des obligations de moyens, il serait intéressant d'imaginer des obligations de résultats.
- Les mesures compensatoires sont sources de nombreux débats, certaines sont artificielles. Il ne faut pas oublier « ERC » : avant de compenser, il faut éviter ou réduire.
- Les coopératives solidaires et éthiques ou une sécurité sociale de l'alimentation sont citées comme leviers pour aider les consommateurs.
- Les petits producteurs sont davantage en recherche d'aides directes dans les circuits de vente (mise à disposition de locaux de ventes collective) et moins d'aides directes à la production, généralement captées par les plus gros et sans répartitions.
- Les personnes s'entraident de plus en plus par des achats groupés, la solidarité est d'autant plus amplifiée par la crise actuelle.

V. Les acteurs du climat et de l'environnement



VI. Initiatives et pistes de solutions

Des initiatives existantes et partages d'expériences...

- Dispositif existant de paiement pour services environnementaux sur le Bassin Adour Garonne, qui permet de rémunérer les agriculteurs pour de bonnes pratiques sur un certain nombre d'indicateurs. Un dispositif se construit à l'échelle nationale et sera peut-être intégré dans le volet 1 de la PAC.
- Mise en place de contrats d'agriculture durable à l'échelle Régionale
- Mise en place de groupements d'achats citoyens sur le territoire par la FRCIVAM, avec le marché « Pas touche » pendant le confinement. Les groupements sont accompagnés sur la logistique et le zéro déchet, dans l'idée de faire évoluer conjointement les producteurs en lien avec les consommateurs, par le biais d'un système de garantie participative.
- Existence de groupes d'agriculteurs dans le Lauragais, tels que des groupements d'intérêts économiques et environnementaux (GIEE), des groupes 30 000, des groupes de conservation des sols. Les agriculteurs sont moteurs, échanges, expérimentent.
- Expérience dans la vallée de l'Aveyron sur des grandes cultures très consommatrices d'eau dans lesquelles de la luzerne a été introduite. La plante a permis de réduire le besoin en eau, de réduire les fuites d'azote dans le sol, les besoins en pesticides, et également d'exporter la luzerne dans les zones d'élevage à proximité pour favoriser l'autonomie des exploitations en intrants.
- Travail de l'ADEME avec DECOSET, le syndicat de gestion des déchets, pour faire du stockage de carbone dans le sol à partir de produits bruts en essayant de sortir des produits du statut de déchet.
- Projet de la FRCIVAM avec des citoyens et le jardin de cocagne pour produire de la qualité alimentaire.

... et déjà des pistes de solutions !

- Mise en place d'un fond de compensation carbone local volontaire afin de développer des projets locaux, l'activité économique vertueuse et localiser la valeur sur le territoire dans lequel les acteurs économiques investissent pour compenser les émissions qu'ils ne peuvent pas réduire.
- Développer des mesures compensatoires pour les projets d'aménagement pour réorienter la participation des aménageurs et réinvestir sur le territoire pour faire évoluer l'agriculture et accompagner les agriculteurs mais également aider les consommateurs, notamment les plus modestes par le biais de bons d'achats, en s'appuyant sur les CCAS pour des cours de cuisine, etc. Cependant, les mesures de compensations ne sont pas les outils les plus vertueux puisqu'il y a à la base une consommation foncière donc une imperméabilisation du sol.
- Possibilité d'introduire de la luzerne dans le Lauragais, le Sicoval pour faire baisser la pression environnementale et contribuer à l'autonomie d'exploitations situées à 50 – 100 km aux alentours en protéines, ce qui permet d'éviter leur approvisionnement en soja OGM issus de la déforestation.

- Intervention de chercheurs à travers des conférences grand public ou des prises de paroles dans les collèges pour sensibiliser les jeunes et leurs parents.
- Mettre en place une sécurité sociale de l'alimentation pour favoriser les producteurs locaux et vertueux ou encore des coopératives solidaires et éthiques, afin de favoriser l'accès à tous à une alimentation de qualité.

Compte-rendu réalisé par l'auteure en 2021 dans la phase de diagnostic, format identique pour les 7 thématiques.

Annexe 7 : Extrait des supports et résultats de l'atelier collectif avec les élus communaux (Sicoval)



Figure 36 : Cartographie brute des actions réalisées et projets en réflexion ou à venir par les communes, atelier du diagnostic (source : auteure, 2021)

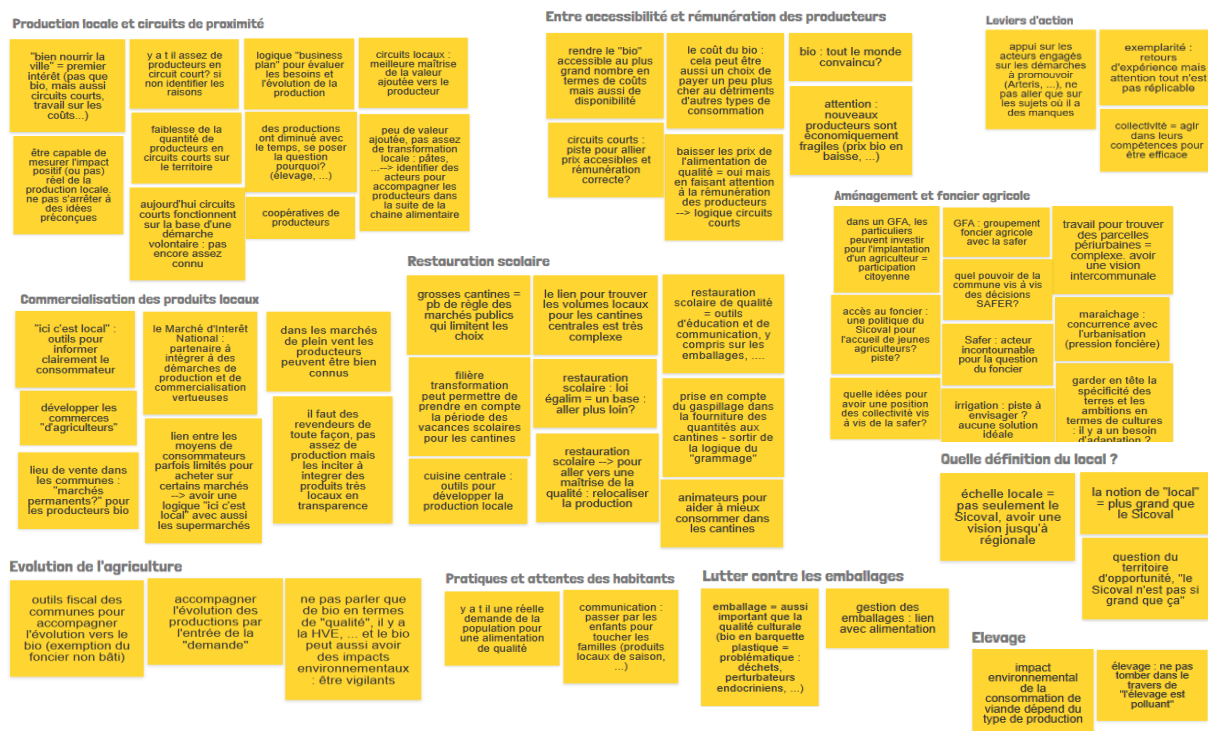


Figure 37 : Perceptions des enjeux sur la thématique "économie alimentaire et agricole" par les élus communaux du Sicoval, atelier du diagnostic (source auteure, 2021)

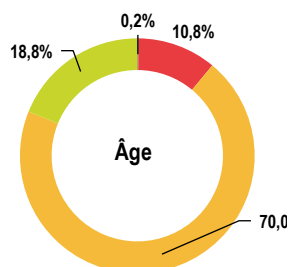
Annexe 8 : Enquête à destination des habitants



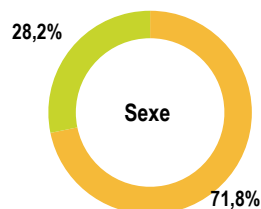
Figure 38 : Affiche réalisée par le service communication, enquête à destination des habitants (Sicoval, 2020)

Données sur l'échantillon (563 réponses) :

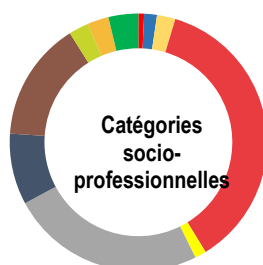
Moins de 18 ans Entre 18 et 30
Entre 31 et 60 ans Plus de 60 ans



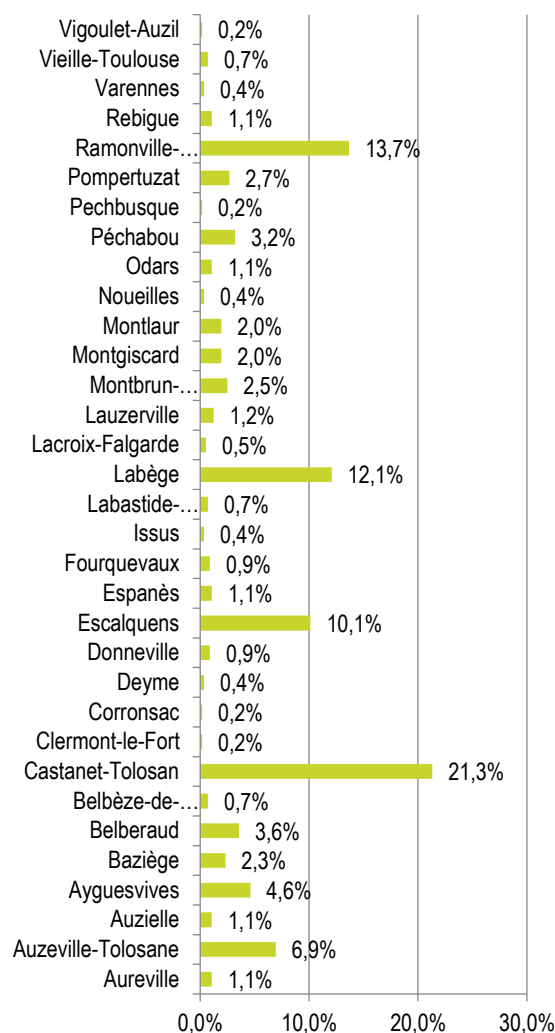
Femme
Homme



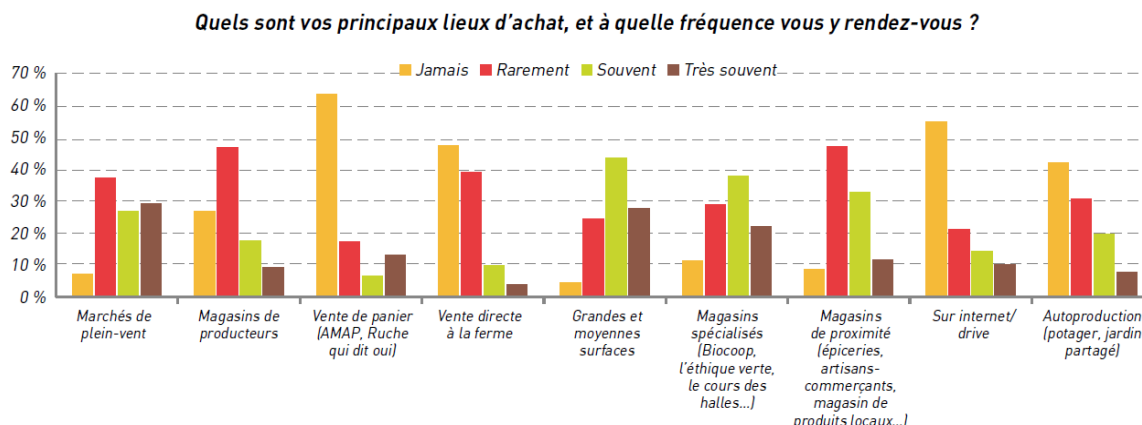
Agriculteur/rice exploitant(e) Artisan(e), commerçant(e)
Chef(fe) d'entreprise Cadre
Ouvrier(e) Employé(e)
Profession intermédiaire Retraité(e)
Sans activité professionnelle Etudiant(e)
Autre



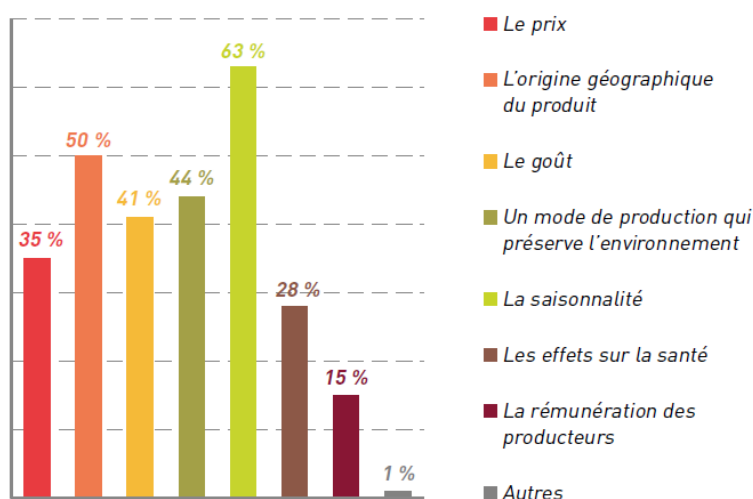
Commune d'habitation



Extraits de résultats de l'enquête :



Les principaux critères de choix dans l'achat des produits



Parmi ceux qui déclarent ne pas en consommer :

- 35 % l'expliquent par l'indisponibilité des produits sur les lieux d'achats habituels ;
- 30 % déclarent ne pas connaître les producteurs locaux ;
- 17 % indiquent que les prix sont trop élevés ;
- 14 % l'expliquent par l'éloignement des points de ventes de leur domicile ou lieu de travail ;

Annexe 9 : Axes et objectifs du PAT du Sicoval

AXES		OBJECTIFS ASSOCIES
1	Structurer des filières locales et durables	Développer les synergies entre les acteurs des filières
		Développer des outils de transformation mutualisés, des activités artisanales et industrielles agroalimentaires
		Améliorer le maillage des circuits-courts
		Augmenter la part des produits locaux issus d'une agriculture agroécologique dans l'approvisionnement des acteurs de la distribution, de la transformation et de la restauration
		Développer et mutualiser des outils logistiques bas-carbone
2	Favoriser une alimentation saine, locale et durable accessible à tous	Accompagner les habitants vers des régimes alimentaires diversifiés, intégrant davantage de protéines végétales, de produits locaux et de saison issus de pratiques agroécologiques
		Informier et sensibiliser les citoyens et les consommateurs à l'alimentation et au monde agricole
		Développer les circuits de distribution solidaire de qualité pour un accès au plus grand nombre
		Développer les espaces nourriciers et l'autoproduction
3	Accompagner l'agriculture dans sa transition vers des pratiques agroécologiques	Permettre d'expérimenter des pratiques agroécologiques pour réduire le recours aux intrants et préserver la qualité des ressources
		Diversifier la production locale
		Développer les infrastructures agro-écologiques (haies, bandes tampons, mares, arbres)

		Tendre vers l'autonomie des exploitations
4	Préserver le foncier agricole	Aller vers la zéro artificialisation nette des terres
		Sanctuariser les terres agricoles, en priorisant selon leur qualité
		Restreindre la spéculation sur les terres agricoles
5	Maintenir et développer les activités agricoles	Susciter des envies, faciliter et sécuriser les parcours d'installation
		Evaluer et anticiper le potentiel d'installation, de création et de transmission d'activités
		Développer l'insertion sociale par les activités agricoles et alimentaires
6	Développer une gestion territorialisée de la matière organique et des déchets	Eviter et réduire les déchets liés aux emballages plastiques, les pertes et le gaspillage à toutes les étapes de la chaîne
		Organiser la collecte et la valorisation en circuits-courts de la matière organique
7	Mobiliser et engager le territoire dans une trajectoire commune	Engager l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire
		Rétablir les liens entre agriculteurs et habitants

Annexe 10 : Charte d'engagement des membres du Conseil des acteurs de l'alimentation du sud-est toulousain



Charte d'engagement

Article 1 : Contexte

La Communauté d'agglomération du Sicoval a initié en 2020 une démarche de PAT, dans le but de fédérer les acteurs du territoire (agriculteurs, distributeurs, organismes professionnels, associations, élus, restaurateurs...) autour d'une vision partagée des enjeux agricole et alimentaire et d'une stratégie commune.

Les PAT sont des projets volontaires, issus de la loi d'avenir pour l'agriculture, la forêt et l'alimentation de 2014, qui visent à relocaliser l'alimentation et à engager la transition agroécologique au sein des territoires à travers une démarche d'animation et de mobilisation.

Sur le territoire du Sicoval, le projet a mobilisé une diversité d'acteurs autour de 3 phases :

1. La réalisation d'un diagnostic partagé, à travers un questionnaire, des ateliers et des entretiens d'octobre 2020 à juin 2021
2. L'élaboration d'orientations stratégiques d'octobre à décembre 2021
3. La construction d'un plan d'actions de février à mai 2022

Le PAT prévoit 59 actions réparties en 7 axes stratégiques :

- Structurer des filières locales et durables
- Favoriser une alimentation saine, locale et durable accessible à tous
- Accompagner l'agriculture dans sa transition vers des pratiques agroécologiques
- Préserver le foncier agricole
- Maintenir et développer les activités agricoles
- Développer une gestion territorialisée de la matière organique et des déchets
- Mobiliser et engager le territoire dans une trajectoire commune

Il permet de proposer un cadre commun aux acteurs du territoire.

Le PAT a été approuvé par le conseil de communauté du Sicoval le 5 septembre 2022 pour une première période de 5 ans, de 2022 à 2027.



Article 2 : Rôle du Conseil des acteurs de l'alimentation du Sud-est Toulousain

Le Conseil des acteurs de l'alimentation (CAA) est une instance de gouvernance collective qui rassemble une diversité d'acteurs représentant les différents maillons du système alimentaire.

Son objectif principal est de contribuer au suivi et à la mise en œuvre des actions répondant aux enjeux du PAT, en assurant la transparence de l'information, la transversalité et la mise en réseau des acteurs.

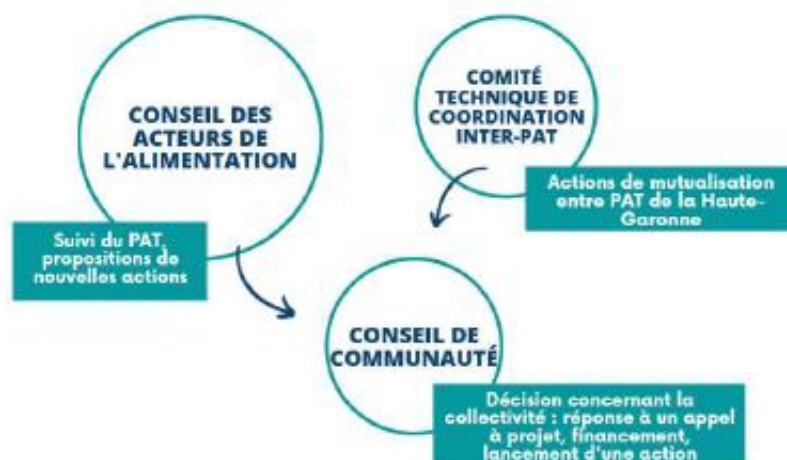
Pour cela, plusieurs missions lui sont attribuées :

- Assurer le suivi des actions portées à l'échelle du territoire et celles menées avec d'autres territoires dans le cadre du PAT
- Avoir un regard et émettre un avis sur les projets pour en garantir la cohérence au regard des enjeux du PAT
- Contribuer à la proposition de nouvelles actions selon les opportunités et besoins exprimés, partager des expériences

Article 3 : Fonctionnement

Le Sicoval est en charge de l'animation du Conseil des acteurs de l'alimentation du Sud-est Toulousain.

Ce conseil s'articule avec plusieurs autres instances :



Il se réunit en plénière une fois par an pour réaliser un bilan des actions menées l'année passée et fixer la ligne directrice, prioriser les actions et échanger sur de nouveaux projets pour l'année à venir. Les propositions issues du CAA seront présentées aux différentes instances décisionnelles du Sicoval.

Des groupes de travail peuvent être organisés, autour d'actions concrètes, de sujets spécifiques, sur demande et initiative des membres du conseil.

Article 4 : Composition

Le conseil vise une représentativité des acteurs qui interviennent de façon directe ou indirecte sur les questions agricole et alimentaire à l'échelle du territoire. Les membres peuvent ainsi provenir de différentes catégories d'acteurs :

- Collectivités (communes, département, région, intercommunalités voisines)
- Partenaires institutionnels
- Associations
- Professionnels des filières de production, transformation et distribution
- Enseignement, innovation et recherche
- CODEV et citoyens

Tout personne physique ou morale peut intégrer le conseil des acteurs de l'alimentation du sud-est toulousain sous condition de signer la présente charte.

Article 6 : Engagement des membres

La collectivité s'engage à porter en propre certains projets mais aussi à accompagner, autant que possible, les acteurs de terrains à travers de la mise à disposition de ressources, l'animation, la recherche de financement ou encore la mise en réseau.

Par la signature de la présente Charte, les membres du conseil s'engagent à :

- ✓ Promouvoir et agir en faveur d'une alimentation saine, durable et locale préservant la santé et les écosystèmes naturels
- ✓ Contribuer à la mise en place du PAT, en participant à l'instance de suivi et à la réalisation d'une ou plusieurs actions
- ✓ Transmettre toutes données et informations nécessaire à la mise en œuvre et l'évaluation des actions
- ✓ Être un relais de communication des actions et plus globalement du Projet Alimentaire Territorial
- ✓ Inscrire le label « PAT » sur les supports liés aux actions menées répondants aux objectifs du PAT pour une meilleure visibilité



Je soussigné(e)

en qualité de

m'engage, au nom de

à respecter la présente charte d'engagement en tant que membre du Conseil des Acteurs de l'Alimentation du Sud-Est Toulousain.

J'accepte que mon adresse-mail soit communiquée aux autres membres du conseil : oui / non

Date :

Signature :



Annexe 11 : Axes et objectifs du PAT du PETR d'Ariège

AXES		OBJECTIFS ASSOCIES
1	Offre en alimentation saine, locale, de qualité et durable	Le foncier agricole se maintien, en particulier dans les zones pouvant permettre la production de cultures nourricières diversifiées
		Accompagner et développer des installations agricoles pérennes, vivables, durables répondant aux besoins nourriciers du territoire
		Les unités structurantes de transformation et de distribution alimentaire se développent et renforcent les circuits-courts et de proximités
		Les filières locales du territoire se renforcent et se massifient, en particulier pour répondre aux besoins de la RHD
2	Transition agroécologique et résilience alimentaire	Réduire les GES des exploitations ainsi que sur l'ensemble de la chaîne alimentaire
		Diminuer les pressions du système alimentaire sur l'environnement, en particulier sur la ressource en eau et renforcer la résilience du territoire face au changement climatique
		Favoriser et valoriser une agriculture positive pour la biodiversité
3	Réduction des déchets et du gaspillage dans le système alimentaire	Les sources du gaspillage alimentaire sont identifiées et réduites sur l'ensemble du système alimentaire
		Les déchets générés par la chaîne alimentaire sont réduits et revalorisés
4	Consommation durable et précarité alimentaire	Les enfants consomment une alimentation variée, positive pour leur santé et l'environnement.

		Les comportements alimentaires des citoyens et des structures alimentaires évoluent vers plus d'approvisionnement en produits locaux, de qualité, sains et durables
		L'ensemble des citoyens cultivent et s'impliquent dans les lieux collectifs facilitant l'accès à une alimentation locale et de qualité à tous.
5	Restauration collective hors domicile	Les établissements scolaires et autres établissements à mission publique (EHPAD...) se fournissent en produits locaux dans le respect / dépassement de la loi EGALIM
		L'ensemble des personnels (cuisiniers, gestionnaires, animateurs, accompagnants, ...) de la restauration collective sont sensibilisés et formés pour améliorer la qualité nutritive des menus et cuisiner avec des produits locaux, de saison et végétarien
		Les cuisines centrales et cantines sont équipées ou mobilisent des moyens mutualisés pour traiter des produits frais
6	Gouvernance alimentaire territoriale	Le Comité de Pilotage (COPIL) : l'instance de pilotage du PAT du PETR de l'Ariège
		Le Conseil Local de l'Alimentation (CLA) : un espace participatif et collectif de mise en œuvre de la stratégie du PAT du PETR de l'Ariège
		Les acteurs du PAT coopèrent avec d'autres territoires, régions ou pays

Liste des acronymes et abréviations

ADAFTA : Association pour le développement de l'alimentation et des filières territorialisées en Ariège

ADEAR : Association de développement de l'économie agricole et rurale

ADEME : Agence de transition écologique

AMAP : Association pour le maintien de l'agriculture paysanne

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

AOP : Appellation d'origine protégée

APAL : Association des producteurs avicoles locaux

CAA : Conseil des acteurs de l'alimentation du sud-est toulousain

CAPLA : Coopérative de producteurs de la Lèze et de l'Arize

CCA : Circuits-courts alimentaires

CCAD : Conseil castanéen de l'alimentation durable

CCAS : Centre communal d'action sociale

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CFPPA : Centre de formation professionnelle et de promotion agricole

CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche

CISALI : Centre d'innovation sur l'alimentation

CIVAM : Centre d'Initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

CLA : Conseil local de l'alimentation

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

CODEV : Conseil de développement

CUMA : Coopératives d'utilisation de matériel agricole

DATAR : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale

DDT : Direction départementale des territoires

DJA : Dotation jeune agriculteur

DLA : Dispositif local d'accompagnement

DRAAF : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

EC : Economie des conventions

EGALIM : Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire

EPFL : Etablissement public foncier local

Etab. : Etablissements

Expl. : Exploitations

FAO : Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FAP : Familles à alimentation positive

FDCUMA : Fédération départementale des coopératives d'utilisation de matériel agricole

FDSEA : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FILEG : Filières légumineuses à graines en Occitanie

FIRA : Forum international de la robotique agricole

FRAB : Fédération régionale d'agriculture biologique

FRCIVAM : Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

GAT : Gouvernance alimentaire territoriale

GATT : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

GES : Gaz à effet de serre

GESMIP : Groupement des épiceries sociales de Midi-Pyrénées

GIEE : Groupement d'intérêt économique et environnemental

GMS : Grandes et moyennes surfaces

IGP : Indication géographique protégée

INAO : Institut national de l'origine et de la qualité

INRAE : Institut national de recherche sur l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

LAAF : Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

LEADER : Liaison entre actions de développement de l'économie rurale

MAEC : Mesures agroenvironnementales et climatiques

MDS : Maison départementale de solidarité

MPL : Multi-level perspective

NB. : Nombre

NOTRe : Loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République

OGM : Organisme génétiquement modifié

OMS : Organisation mondiale de la santé

PAC : Politique agricole commune

PAEN : Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles

PAT : Projet alimentaire territorial

PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural

PNA : Programme national de l'alimentation

PNNS : Plan national nutrition santé

PNR : Parc naturel régional

PPO : Point de passage obligé

RC : Restauration collective

RHD : Restauration hors domicile

RNR : Réserve naturelle régionale

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAU : Surface agricole utile

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SIAO : Service intégré de l'accueil et de l'orientation

SNANC : Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat

SNM : Strategic niche management

SPL : Systèmes productifs locaux

SSA : Sécurité sociale de l'alimentation

SYAL : Système agroalimentaire localisé

SYAM : Système alimentaire du milieu

TIS : Technological innovation systems

TM : Transition management

TR : Théorie de la régulation

ZAC : Zone d'aménagement concertée

ZAP : Zone agricole protégée

Liste des figures

Figure 1 : Evolution des types de production en France entre 1946 et 2012 (Le Noé et al., 2019).....	25
Figure 2 : Nombre d'enseignes différentes de grandes surfaces par bassin de vie en 2020 (INSEE, 2023).....	26
Figure 3 : Evolution du commerce extérieur de produits agroalimentaires entre 2000 et 2024 (INSEE, 2025).....	27
Figure 4 : Cartographie des principales contributions dans le champ des transition studies (source : Markard et al., 2012).....	76
Figure 5 : Les dynamiques de transition selon la Multi-Level Perspective (source : Geels et Schot, 2007).....	78
Figure 6 : Schéma de problématisation (source : Callon, 1986).....	104
Figure 7 : Carte du Sicoval (source : Sicoval, 2025).....	124
Figure 8 : Surface agricole utile (SAU) par type de production (Source : auteure, diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation 2021).....	125
Figure 9 : Carte du PETR d'Ariège (source : https://petrariege.fr).....	127
Figure 10 : Surface agricole par type de production (source : diagnostic partagé du projet alimentaire territorial du PETR de l'Ariège).....	128
Figure 11 : Evolution de la taille des exploitations entre 1988 et 2010 (source : diagnostic partagé du PAT du PETR d'Ariège).....	129
Figure 12 : Schéma d'analyse des PPO et problématisations au sein des PAT (source : auteure, d'après Callon 1986).....	136
Figure 13 : Organigramme du Sicoval (source : www.sicoval.fr).....	138
Figure 14 : Phases d'élaboration du PAT dans le cadre du contrat CIFRE (source : auteure).....	139
Figure 15 : Etapes de la recherche-action (source : auteure).....	144
Figure 16 : Rétrospective des actions et événements autour de l'agriculture et de l'alimentation au sein du Sicoval (source : auteure, 2025).....	155
Figure 17 : Schéma de l'écosystème d'acteurs du projet du Grenier d'Ayroule (source : présentation de l'assemblée générale en 2020).....	158
Figure 18 : Rétrospective des actions et événements autour de l'agriculture et de l'alimentation au sein du PETR (source : auteure, 2025).....	160
Figure 19 : Cartographie des actions en matière d'alimentation sur le Sicoval (source : auteure, à partir d'un modèle préexistant).....	210
Figure 20 : Schéma des collèges du conseil des acteurs de l'alimentation (source : auteure).....	217

Figure 21 : Phases des travaux du comité de co-construction du Sicoval (source : extrait du plan d'action du PAT 2022-2027)	219
Figure 22 : Méthodologie du PAT (source : support de présentation de la réunion de lancement du PAT, PETR d'Ariège)	221
Figure 23 : Tableau des acteurs et compétences de la thématique "nutrition et santé" (source : PETR d'Ariège)	222
Figure 24 : Schéma de gouvernance du PAT (source : PETR d'Ariège).....	227
Figure 25 : Schéma de problématisation autour du PPO n°1 (source : auteure).....	234
Figure 27 : Schéma de problématisation autour du PPO n°2 (source : auteure).....	242
Figure 28 : Schéma de problématisation autour du PPO n°3 (source : auteure).....	247
Figure 29 : Schéma de problématisation autour du PPO n°4 (source : auteure).....	255
Figure 30 : Carte du projet (source : présentation Chambre d'agriculture, 2023)	272
Figure 31 : Schéma de gouvernance et de fonctionnement du projet (source : présentation FILEG)	281
Figure 32 : Schéma des services de FILEG pour le lien amont-aval (source : présentation FILEG)	281
Figure 33 : Principes d'aménagement de la Ferme incubatrice (source : étude de programmation, 2022).....	297
Figure 34 : Schéma du consortium d'acteurs (source : documents du PETR).....	345
Figure 35 : Schéma du projet "Sico-pains" réalisé par les étudiants du Hackathon	348
Figure 36 : Cartographie des entretiens réalisés auprès des professionnels par l'auteure (source : Sicoval, Diagnostic partagé, 2021)	429
Figure 37 : Cartographie brute des actions réalisées et projets en réflexion ou à venir par les communes, atelier du diagnostic (source : auteure, 2021)	447
Figure 38 : Perceptions des enjeux sur la thématique "économie alimentaire et agricole" par les élus communaux du Sicoval, atelier du diagnostic (source auteure, 2021)	447
Figure 39 : Affiche réalisée par le service communication, enquête à destination des habitants (Sicoval, 2020)	448

Liste des tableaux

Tableau 1 : Typologie des systèmes alimentaires, de Fournier et Touzard, 2014, issu de Colonna et al., 2013.....	23
Tableau 2 : Evolution du nombre de PAT labellisés par an (source : auteure, à partir du recensement du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2024).....	38
Tableau 3 : Typologie des trajectoires de transition (source : Geels et Schot, 2007)	80
Tableau 4 : Le modèle spatial de la MLP d'après Raven, Schot et Berkhout (2012)	82
Tableau 5 : Nombre d'entretiens réalisés sur chaque territoire d'étude (source : auteure, 2024)....	133
Tableau 6 : Observations et animations réalisées durant la thèse (source : auteure, 2024).....	135
Tableau 7 : Acteurs ciblés dans le cadre du PAT (source : auteure)	211
Tableau 8 : Leviers d'action, ressources et dimensions du territoire, PPO n°1 (source : auteure).....	235
Tableau 9 : Leviers d'action, ressources et dimensions du territoire, PPO n°2 (source : auteure)....	243
Tableau 10 : Leviers d'action, ressources et dimensions du territoire, PPO n°3 (source : auteure)...	248
Tableau 11 : Leviers d'action, ressources et dimensions du territoire, PPO n°4 (source : auteure)...	256
Tableau 12 : Typologie des ressources révélées par le processus de problématisation (source : auteure).....	262

Table des matières

Résumé	3
Remerciements	5
Sommaire	7
Introduction.....	9
Partie 1 - Fondements théoriques et méthodologiques pour l'analyse des transitions agri-alimentaires territoriales.....	19
Chapitre 1 - Les systèmes alimentaires alternatifs, entre initiatives et dynamiques de transition	21
1. Caractéristiques et mutations dans le système alimentaire.....	22
1.1. Une remise en cause progressive du système agro-industriel dominant	23
1.1.1. De l'industrialisation à la financiarisation du système alimentaire	23
1.1.2. Contestations et émergence de nouveaux modes de production et de consommation	28
1.2. Une évolution portée par celle des politiques publiques	30
1.2.1. L'émergence progressive d'une problématique alimentaire à l'échelle nationale	30
1.2.2. La territorialisation des politiques alimentaires : du développement agricole local au déploiement des PAT	34
2. Evolution de la littérature sur les systèmes alimentaires	40
2.1. La reterritorialisation des systèmes alimentaires comme horizon de recherche	41
2.1.1. Des circuits-courts aux circuits alimentaires de proximité.....	41
2.1.2. Démocratie alimentaire et justice sociale	45
2.1.3. Les systèmes agroalimentaires locaux (SYAL)	46
2.1.4. Une analyse plus globale du processus de reterritorialisation de l'alimentation	48
2.2. L'écologisation de l'agriculture	50
2.2.1. D'une vision technique centrée sur les pratiques agricoles à une approche territorialisée de l'écologisation	50
2.2.2. Approches croisées entre écologisation et reterritorialisation des systèmes alimentaires...	53
2.3. Considérer la diversité et l'hybridation des systèmes.....	56
2.3.1. Une frontière entre conventionnel et alternatif aux limites floues	56
2.3.2. La coexistence d'une diversité de modèles marquée par des formes d'hybridation.....	58
2.4. Problématisation : construire une approche territoriale de la transition des systèmes agri-alimentaires prenant en compte la diversité	60
2.4.1. Dépasser la lecture en termes d'initiatives pour considérer les trajectoires de transition à l'échelle des territoires	60

2.4.2.	Une multiplication des travaux autour de la transition des systèmes agri-alimentaires territoriaux	63
2.4.3.	Question de recherche	68
Chapitre 2 - Un cadre théorique pour analyser la transition à l'échelle des territoires		72
1.	Les transitions sociotechniques.....	73
1.1.	Origine et théories fondatrices	73
1.2.	Les différents cadres d'analyse	75
1.3.	La Multi-Level Perspective (MLP)	77
1.4.	L'approche spatiale des transitions.....	80
2.	Les approches en termes de proximité et de ressources	84
2.1.	Le concept de territoire : éléments de définition	84
2.2.	La notion de ressource territoriale.....	86
2.3.	Le territoire comme espace de proximités	89
2.3.1.	Origine et fondements	89
2.3.2.	Les typologies de proximité.....	91
2.3.2.1.	La proximité géographique	91
2.3.2.2.	La proximité organisée du modèle interactionniste	92
2.3.2.3.	Les proximités socio-économiques	93
2.3.2.4.	Les proximités du modèle institutionnaliste	94
2.3.3.	Proximités : entre ressources, coopérations et conflits	96
3.	La théorie de l'acteur-réseau comme lecture des innovations et reconfigurations	100
3.1.	Une grille d'analyse de l'innovation et des controverses technologiques	100
3.2.	Le processus de traduction : de la problématisation à l'enrôlement des acteurs	103
3.2.1.	La problématisation.....	103
3.2.2.	L'intéressement	104
3.2.3.	L'enrôlement	105
3.2.4.	La dissidence.....	105
4.	Divergences et complémentarités des cadres pour l'analyse des transitions	107
4.1.	Des divergences autour du contexte, du territoire et des institutions	107
4.2.	Éléments de définition autour des concepts de réseau et de niche sociotechnique.....	109
4.3.	Complémentarités des théories et hypothèses	111
4.3.1.	L'articulation des théories pour un cadre d'analyse des transitions à l'échelle territoriale	111
4.3.2.	Hypothèses de recherche	114
Chapitre 3 – Terrains et méthodologie		117
1.	Choix et présentation des terrains	118
1.1.	Une mise en perspective autour de deux cas d'étude	118

1.1.1.	Monographie ou comparaison ?	118
1.1.2.	Choix des terrains	121
1.2.	Présentation des cas d'étude	123
1.2.1.	Le Sicoval, terrain d'étude principal	123
1.2.2.	Présentation du second cas d'étude : le PETR d'Ariège	126
2.	La démarche de recherche et la collecte des données	130
2.1.	Une démarche avant tout qualitative, entre compréhension et recherche-action	130
2.1.1.	Les entretiens	131
2.1.2.	Les observations	133
2.1.3.	Les sources écrites.....	135
2.1.4.	Structuration et exploitation des données.....	135
2.1.5.	La spécificité d'une thèse en contrat CIFRE.....	137
2.2.	La construction d'un protocole de recherche-action pour accompagner la transition sur le Sicoval.....	142
2.2.1.	La recherche-action : éléments de définition.....	142
2.2.2.	Présentation du protocole de recherche-action	144
Partie 2 – Analyse rétrospective des trajectoires de deux systèmes agri-alimentaires territoriaux		149
Chapitre 4 – Les prémices d'une transition, entre politiques et initiatives sectorielles.....		150
1.	Une première entrée agricole, entre espaces et activités à préserver	151
1.1.	Le Sicoval : des politiques d'aménagement aux circuits-courts de proximités	151
1.2.	Des politiques agricoles plus récentes sur le PETR d'Ariège	155
2.	Des réseaux d'acteurs qui investissent progressivement le fait agri-alimentaire.....	161
2.1.	Mobilisations associatives et dynamiques départementales : une trajectoire d'écologisation sur le Sicoval.....	161
2.1.1.	Des associations mobilisées pour la transition écologique	161
2.1.1.1.	L'espace-test agricole du 100e singe	161
2.1.1.2.	Le projet d'installation de Graines de demain	164
2.1.1.3.	Lutte contre les pesticides et vergers collectifs avec Grains de pollen	166
2.1.1.4.	Des initiatives multiples, laissant de côté les enjeux de précarité alimentaire	168
2.1.2.	Le conseil départemental de Haute-Garonne, un acteur devenu central	170
2.1.2.1.	Du conseil agricole délégué à une politique agroécologique territoriale	170
2.1.2.2.	La mobilisation d'une compétence interne : la restauration scolaire.....	173
2.1.2.3.	De la restauration scolaire à la résilience alimentaire : circuits-courts et solidarité alimentaire.....	175
2.2.	La coexistence d'une multiplicité d'initiatives sur le PETR d'Ariège	178
2.2.1.	Des associations au service d'une agriculture bio et paysanne	178

2.2.1.1.	L'installation paysanne avec l'ADEAR 09.....	178
2.2.1.2.	Le CIVAM Bio 09 et l'approvisionnement local en produits biologiques	180
2.2.1.3.	Emergence d'un nouvel opérateur au service de l'alimentation bio et locale	184
2.2.2.	Des acteurs institutionnels mobilisés pour développer une offre de produits locaux.....	185
2.2.2.1.	Un territoire agricole diversifié à structurer	185
2.2.2.2.	Structuration d'une plateforme logistique pour la restauration collective	186
2.2.2.3.	Une légumerie départementale pour approvisionner les collèges en produits locaux ...	189
2.2.3.	Vers un écosystème territorial de solidarité alimentaire en Ariège : des logiques caritatives à l'accessibilité pour tous à une alimentation locale et de qualité.....	191
2.2.3.1.	Le Secours catholique : trajectoire d'un acteur-clé, du caritatif à l'accès digne à l'alimentation	192
2.2.3.2.	Recompositions à l'œuvre dans les dispositifs d'aide alimentaire.....	194
Chapitre 5 – Le passage d'initiatives à des démarches alimentaires territoriales.....		203
1. Structuration de démarches alimentaires territoriales.....		204
1.1.	Retour sur la genèse des démarches	204
1.1.1.	Le Plan Climat comme élément déclencheur sur le Sicoval	204
1.1.2.	Mutualisation autour d'un intérêt commun en Ariège	207
1.2.	Une approche technique de la co-construction au Sicoval	209
1.2.1.	Identification des acteurs et instances de gouvernance	209
1.2.2.	Le cadrage et la réalisation du diagnostic partagé	213
1.2.3.	Du comité de co-construction au conseil des acteurs de l'alimentation (CAA)	216
1.3.	Une démarche de mobilisation et d'apprentissage collectif sur le PETR d'Ariège.....	220
1.3.1.	Identification des acteurs et instances de gouvernance	220
1.3.2.	Du diagnostic au plan d'action	227
2. Des problématisations plurielles et parfois concurrentes : lecture croisée de la perception des acteurs, à l'origine de nouveaux points de passages obligés.....		229
2.1.	Une capacité agricole limitée et fragilisée, entre spécialisation et agrandissement	230
2.1.1.	Spécialisation et déficit de production	230
2.1.2.	Renouvellement des générations : foncier, installation et transmission	232
2.2.	Un système à l'origine d'effets nocifs pour la santé et l'environnement	235
2.2.1.	Une remise en cause des pratiques agricoles	236
2.2.2.	Des habitudes alimentaires à repenser	240
2.3.	Une inégalité d'accès à une alimentation locale et de qualité.....	243
2.4.	Des conditions matérielles et organisationnelles insuffisantes pour relocaliser l'alimentation...	248
2.4.1.	Des infrastructures alimentaires de transformation à développer	249
2.4.2.	Des circuits de distribution dominés par les hypermarchés.....	251
2.4.3.	Débouchés locaux, liens organisationnels et dynamiques de coopération à construire	251

2.5.	Des tensions persistantes entre agriculture et société : proximité subie et incompréhensions mutuelles sur le Sicoval	256
2.6.	Les PAT comme outils de traduction située	259
2.6.1.	Des réseaux de problèmes mettant en lien des objets, acteurs, règles et représentations	259
2.6.2.	Des ressources à activer ou créer	261
2.6.3.	Des effets sur la coordination des acteurs à nuancer	263
Partie 3 - Reconfiguration des réseaux, entre dynamiques sectorielles et territoriales		269
Chapitre 6 – Une phase d’émergence et de consolidation de niches territorialisées		270
1. Structuration de filières territorialisées, entre logiques collectives et entrepreneuriales ..		271
1.1.	Des dynamiques collectives sur le Sicoval	271
1.1.1.	L’association des producteurs avicoles locaux	271
1.1.2.	La valorisation du blé dur avec « Mon Voisin me régale »	276
1.1.3.	Une dynamique régionale autour des légumineuses : le projet FILEG	278
1.2.	La marque Noù Ariège Pyrénées : un outil de valorisation et de structuration de filières territorialisées en Ariège	284
1.3.	Des démarches de filières aux logiques communes	289
2. Les collectivités, des acteurs nouveaux au service de la transition agri-alimentaire		291
2.1.1.	Castanet-Tolosan : une stratégie récente de résilience alimentaire	291
2.1.2.	Ramonville Saint-Agne : de la restauration scolaire à un projet alimentaire plus ambitieux	295
2.1.3.	Saverdun : d’un drive fermier à la mobilisation progressive des services techniques autour d’un projet transversal	300
2.1.4.	La communauté de communes du pays de Mirepoix et l’agro-site d’Embarrou	303
2.1.5.	Analyse croisée des initiatives portées par les collectivités	309
Chapitre 7 – Un regard croisé sur le rôle des PAT et les facteurs de transition des systèmes agri-alimentaires territoriaux		315
1. Des reconfigurations nouvelles impulsées par les PAT		316
1.1.	Mobilisation et requalification des compétences sur le Sicoval	316
1.1.1.	Échec d’enrôlement de la cuisine centrale	317
1.1.2.	Des services plus ou moins engagés	322
1.1.2.1.	Une convergence d’intérêts et de visions favorable à la coopération	322
1.1.2.2.	Des services distants voire en retrait	324
1.1.3.	Une nouvelle politique agricole : entre affirmation stratégique et quête de légitimité	326
1.1.3.1.	La construction d’une feuille de route politique	327
1.1.3.2.	Les outils opérationnels de la politique agricole	331
1.2.	Impulsion de nouvelles reconfigurations : la perspective d’un changement d’échelle et l’émergence de niches territoriales	338

1.2.1.	Des initiatives collectives autour de la solidarité alimentaire	338
1.2.1.1.	Un projet d'épicerie solidaire itinérante sur le Sicoval : entre dynamique citoyenne et tentative de cadrage institutionnel	338
1.2.1.2.	Du défi famille à alimentation positive à la sécurité sociale de l'alimentation sur le PETR d'Ariège.....	341
1.2.2.	La construction de filières agri-alimentaires territorialisées.....	343
1.2.2.1.	Dynamo : un démonstrateur pour un « système alimentaire du milieu » en Ariège	343
1.2.2.2.	Les prémices d'une filière agroécologique interterritoriale sur le Sicoval	347
2.	Dynamiques et facteurs de transition des systèmes agri-alimentaires territoriaux	351
2.1.	Les reconfigurations à l'œuvre au sein des systèmes agri-alimentaire territoriaux	351
2.1.1.	Analyse des trajectoires de développement des niches sociotechniques	351
2.1.2.	Les différentes dimensions territoriales de la transition.....	355
2.1.2.1.	La dimension matérielle	355
2.1.2.2.	La dimension organisationnelle	357
2.1.2.3.	La dimension idéelle.....	357
2.1.3.	Le rôle des PAT : consolidation, effet multiplicateur et circulation des connaissances	359
2.1.3.1.	Consolidation et multiplication des niches	359
2.1.3.2.	Circulation des connaissances et renforcement de la capacité d'action endogène	362
2.2.	Facteurs et mécanismes de verrouillages	363
2.2.1.	Des verrous structurels liés au régime dominant et au paysage sociotechnique	364
2.2.1.1.	Accès au foncier agricole et installation.....	364
2.2.1.2.	Productions, filières et pratiques agricoles	365
2.2.1.3.	Infrastructures et débouchés.....	366
2.2.1.4.	Consommation et habitudes alimentaires	367
2.2.2.	Disponibilités des ressources	368
2.2.3.	Des changements à l'épreuve des liens, des représentations et des croyances	370
2.2.4.	Des cadres institutionnels et politiques plus ou moins favorables	373
	Conclusion générale	379
	Le cadre de la recherche, la problématique et les hypothèses	379
	Les principaux résultats de la thèse	381
	Des recommandations pour les politiques publiques	391
	Les apports, limites et perspectives de la recherche.....	395
	Bibliographie	399
	Sources scientifiques	399
	Sources complémentaires	420

Annexes	426
Annexe 1 : Guide d’entretien - services techniques	426
Annexe 2 : Guide d’entretien – autres acteurs	427
Annexe 3 : Indicateurs sélectionnés - diagnostic du Sicoval	428
Annexe 4 : Entretiens auprès des professionnels - diagnostic du Sicoval	429
Annexe 5 : Profils des participants sur les premiers ateliers du Sicoval et du PETR d’Ariège	433
Annexe 6 : Compte-rendu de l’atelier n°2 – Climat et environnement	434
Annexe 7 : Extrait des supports et résultats de l’atelier collectif avec les élus communaux (Sicoval)	447
Annexe 8 : Enquête à destination des habitants.....	448
Annexe 9 : Axes et objectifs du PAT du Sicoval.....	450
Annexe 10 : Charte d’engagement des membres du Conseil des acteurs de l’alimentation du sud- est toulousain.....	452
Annexe 11 : Axes et objectifs du PAT du PETR d’Ariège	456
Liste des acronymes et abréviations	458
Liste des figures	461
Liste des tableaux.....	463
Table des matières	464

